

HISTOIRE GÉNÉRALE

CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit hoc et ipse velim; si autem minus dignè concedendum est mihi.

II. MACHAB., XV, 39.

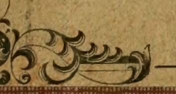
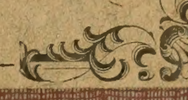
TOME TROISIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1887

HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit,
hoc et ipse velim ; si autem minus dignè,
concedendum est mihi.
II. MACHAB., XV, 39.

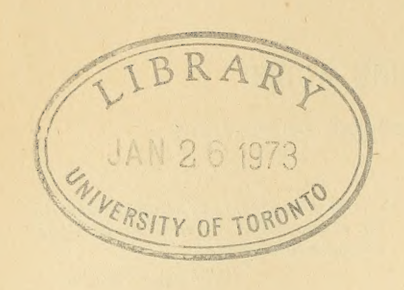
TOME TROISIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1887


LIBRARY
JAN 26 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

—

C'est le sort des livres dont les volumes naissent successivement, comme les frères d'une même famille, d'avoir besoin parfois de s'expliquer, devant leur public, sur maintes observations plus ou moins fondées, et dont quelques-unes ne se cachent pas assez d'une mauvaise humeur très manifeste. Ainsi, tel critique attaque la naissance du petit et son opportunité; celui-là, sa conformation; d'autres encore l'entreprennent sur son caractère criard, car déjà il tient de son père et semble balbutier des opinions que tout le monde ne pardonne pas à celui-ci. Ce sont pourtant autant de traits que l'auteur doit repousser, ne fût-ce que pour ne pas laisser s'accréditer de pauvres raisons souvent d'autant plus acceptées qu'elles sont plus mauvaises; et c'est ce qui me décide à causer un peu avec mon lecteur, en le prenant seul à seul à l'entrée de ce troisième volume.

Les hommes sérieux, attentifs et impartiaux qui connaissent les deux premières parties de cette histoire m'en ont écrit du bien, et pour peu qu'ils aient daigné y mettre d'indulgence, j'ai dû cependant très bien deviner par leur unanimité sur quelques points essentiels que je n'avais pas à me décourager devant les critiques de quelques autres. Ceux-ci, moins favorables, voudraient que j'eusse adopté une méthode qui doit être meilleure, puisqu'elle est la leur, au moins en théorie ; et je voudrais, pour essayer de m'y

rendre, les avoir vus à l'œuvre, et qu'ils m'eussent montré au moins quelques pages du genre, sorties de leur pensée et de leur plume. Ce secours me manque, et j'en suis réduit à me réjouir beaucoup plus des éloges des uns qu'à m'affliger de certains blâmes des autres. C'est pourtant à ceux-ci que je veux répondre, car il ne faut laisser croire à personne, et parfois au détriment de doctrines importantes, que certaines vérités ne peuvent pas être défendues.

Dans la préface de mon premier volume, j'avais esquissé mon plan : je n'en ai pas dévié. Attentif à citer mes sources, n'omettant rien de ce que le temps et les archives du pays m'ont révélé, je ne crois pas avoir rien oublié de ce qui peut éclairer des siècles restés si longtemps obscurs de notre histoire poitevine. On a pu reconnaître aussi qu'à ma narration j'ai ajouté, aux dépens de beaucoup de recherches et de découvertes, des notions jusqu'à présent trop négligées, sans lesquelles on n'aurait qu'une connaissance très incomplète de tant de récits, et qui remplaceront beaucoup de livres introuvables pour le plus grand nombre des lecteurs. On ne me reproche pas non plus d'avoir rétréci mon cadre. A défaut des événements du Poitou, que, durant les premiers siècles surtout, on voit se perdre assez fréquemment dans l'histoire plus générale de l'Aquitaine, on me loue d'avoir rattaché notre province à ce grand pays, de n'y avoir point passé sous silence l'ordre des faits qui nous y intéressent, et d'avoir fait connaître à fond des faits ou des hommes qui nous mettent en rapport avec l'Austrasie, la Neustrie, la Bourgogne et les pays du Nord, dont les complications historiques ne restaient pas étrangères au nôtre. De là, me dit-on, vous avez agrandi vos tableaux des personnages dont le rôle pris en mauvaise ou en bonne part au-delà de nos limites, vient, pour peu qu'il se rapproche de Poitiers ou s'y pose un instant, varier le récit et opposer au calme

de nos campagnes et de nos villes des rôles plus accidentés et plus vifs de mouvement et de couleur. Telles sont les personnes de plusieurs rois de France, de Sadragésile, de Leudaste, de sainte Radégonde, de saint Fortunat et de tant d'autres. Ceux-ci, en effet, avec Brunehaut et Frédégonde, souvent inséparables de notre récit, animent la scène et n'y apparaissent, aussi bien qu'Ebroïn, l'horrible maire du palais, que pour recevoir au nom de la plus haute vertu et de sa noblesse outragée, le stigmate mérité de l'infamie ou l'auréole glorieuse que le monde n'a pu leur refuser. Et pourtant cette gloire leur est contestée encore quelquefois par les préjugés de l'ignorance ou les préventions de ce qu'on appelle l'esprit moderne. N'a-t-on pas été jusqu'à dire que la reine de France descendue volontairement des grandeurs de ce monde n'aurait pas dû se mêler des affaires publiques; que le poète ami de Sainte-Croix et des plus illustres familles de son temps n'était qu'un ambitieux flatteur des plus méchants princes mérovingiens? Et le maire du palais de Thierry III, ce type achevé de l'hypocrisie cruelle, abusant de son autorité pour se souiller vingt ans dans les assassinats de ses adversaires; ne l'a-t-on pas absous officiellement, tandis que saint Léger, l'illustre et innocente victime de sa tyrannie et de sa vengeance, était condamné comme un hypocrite ambitieux, dignement exécuté pour n'avoir pas voulu trahir la sainte reine Bathilde, dont il avait la confiance, et qu'Ebroïn n'avait pas craint de trahir les armes à la main! Tels sont les hommes que de vieilles idées-faites dénaturent aux yeux de certains critiques, et qui ne craignent pas d'appuyer leur inqualifiable jugement sur l'autorité du dernier de mes prédécesseurs, M. Guérinière, dont on ne peut lire les deux volumes que pour en réprouver le fond, la facture, la politique et les innombrables erreurs.

Je ne sais trop non plus sur quoi se fondent d'autres aristarques pour me reprocher d'être trop *légendaire,* et de n'insérer dans mes récits que des vies de saints et des histoires de couvents : ce sont à peu près les termes employés par M. Caillé, d'Exoudun, un de mes honorables collègues de plusieurs sociétés savantes, et rédacteur comme moi de plusieurs articles de la *Revue littéraire de la Vendée* (a). Je m'étonne, et à bon droit, me semble-t-il, que cette plume, qu'ont souvent guidé l'esprit et le jugement, puisse formuler de telles objections contre les premiers volumes d'un ouvrage nécessairement ouvert à tous les genres de narrations, parmi lesquelles nul homme instruit ne se permettra de regarder la légende comme une matière à dédaigner. Car si les légendes sont pour lui, comme pour moi, des récits tirés de l'histoire ecclésiastique, où la doctrine chrétienne ressort essentiellement des biographies de nos saints, où le surnaturel a sa place, et dont le catholicisme se fit toujours grand honneur, comment ne pas voir qu'une histoire générale ne doit pas plus s'en passer que des grands événements qui saillissent le plus dans les annales du monde ? Est-ce donc que je ne doive plus écrire pour tous les lecteurs ? Est-ce que j'irai, comme nos docteurs universitaires, retrancher de mon enseignements le nom toujours adorable de Dieu et les noms toujours vénérés de ses meilleurs amis ? Comment s'y prendrait, d'ailleurs, un historien doué de quelque raison pour reléguer dans un silence systématique ces personnages connus de tous jusqu'ici, dont les travaux illustres, le dévouement incontesté, les vertus exemplaires, brillent au frontispice de nos primitives annales, en établirent les fondements, posèrent les bases de notre législation séculaire, et tout en défrichant nos forêts jusqu'alors impénétrables,

(a) Numéro du 2e trimestre de 1886.

en jetant les premières assises des monastères dont les ruines mêmes font encore notre admiration, semèrent partout autour d'eux le germe de ces sciences dont on est si fier, et qui ne seraient rien s'ils n'en avaient pas divulgué les premiers principes? Eh quoi! dès l'aurore de notre histoire, je vois les évêques, les abbés, les simples moines courber la tête du Sicambre sous les lois du christianisme, adoucir les mœurs barbares, conseiller les rois contre les entraînements de leurs instincts sauvages, former le code de leur nation avec les capitulaires et les canons; leurs vertus, secondées de laborieux efforts et des plus touchants exemples, passer dans les habitudes des peuples qu'ils domptent avec leur foi impérieuse et leur infatigable charité; en un mot, je vois, comme tous ceux qui ont voulu le connaître, ce glorieux épiscopat, cette religion incomparable former la France, et, dépassant ses limites encore étroites, porter à toute l'Europe le flambeau de leurs convictions et le joug du Christ qui assurera leur bonheur; enfin je trouve que pas une de nos provinces ne manquait à cette époque mémorable d'aucun de ces éléments de civilisation; nos villes, nos montagnes et nos vallons, les bords de nos fleuves comme nos solitudes les plus profondes, se peuplent de ces mêmes hôtes qui défrichent le Poitou, comme tant d'autres le Maine et l'Anjou, l'Austrasie et l'Armorique, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin et la Gascogne : avec tant de chroniqueurs et de biographes je reconnais dans ce grand mouvement d'un nouveau monde l'action merveilleuse de la Providence... — et je ne dirais rien de ce qu'elle a fait chez nous, et je priverais mes tableaux de ces traits miraculeux de tant de héros qui n'ont eu de zèle que pour la gloire de Dieu et le bien de l'humanité! Et vous, Messieurs, qui ne savez plus juger comme vos ancêtres, vous prenez tant de faits venus du ciel pour d'insi-

gnifiantes légendes, et vous les repoussez de nos études historiques pour ne vous attacher qu'à des conquêtes bruyantes, aux chimères des fausses politiques, et à d'éphémères transactions ?

Est-ce donc entendre l'histoire que de lui imposer silence sur ses origines ? Si je n'avais rien dit de l'état des choses dans notre Poitou au premier moment où il nous apparaît dominé par l'épée de César ou d'Alaric, vous m'accuseriez d'une omission impardonnable ; vous me demanderiez pourquoi je ne dis rien de ces temps primordiaux par où j'aurais dû commencer, puisque antérieurement à mon récit beaucoup de faits connus auraient dû leur servir d'introduction. Et quand vous invoquez ainsi une règle nécessaire, un point de départ inévitable, et qui, en effet, attire justement toute mon attention ; quand je me suis efforcé de suivre pas à pas les vieilles notions répandues dans nos chroniques les plus anciennes ; quand tout ce que peut réclamer la partie civile de mon *Histoire générale* se développe aussi claire, aussi étendue que possible, vous exigez que je jette un voile épais sur nos origines chrétiennes ! Mes saints, infatigables ouvriers de l'ère nouvelle, vous importunent avec la monotomie, pourtant si variée, de leurs miracles et de leurs vertus ! S'il ne tenait qu'à vous, je reléguerais ces esprits boudeurs en leurs cavernes ou leurs cellules ; je ne dirais ni ce qu'ils ont fait pour leurs contemporains, ni ce qu'ils ont laissé d'héroïques exemples aux temps à venir ! je parlerais des Mérovingiens sans aucune mention de saint Grégoire de Tours, de saint Remy, de saint Médard ! — On ne saurait donc ici comment naquirent les abbayes de Saint-Jouin, de Ligugé et de Saint-Maixent, ni quels furent leurs fondateurs, ni avec elles les commencements de notre littérature et de nos arts ! Avouons que ce serait là une étrange histoire de

notre pays, laquelle laisserait ignorer en même temps et les liens formés par la Providence entre les premières années de notre vie sociale et les périodes suivantes, préparées par elles : dès lors les conséquences ne surgiraient plus des principes, et vous feriez un juste reproche à l'auteur d'avoir oublié ce que vous ne voulez pas entendre.

Est-ce donc que l'histoire, pour représenter des êtres ou des faits qui ne sont plus, peut devenir un squelette indiquant sans chair, sans coloris ni mouvement, cette vie d'autrefois qui manquerait aujourd'hui de tout ce qui constitue son existence? La vie morale de la société humaine, les vertus héroïques ou modestes qui en sont l'essence, sont-elles séparables de son histoire? N'en sont-elles plus la philosophie, et chercherons-nous en vain dans ses pages nécessairement instructives les leçons qu'il ne fut jamais permis d'y feindre ou d'en retrancher? Non, non : L'histoire et la religion, vous le voyez bien, sont les deux yeux de la vérité. N'attendez nul secours en dehors d'elles, et consentez à les voir marcher ensemble sous peine de ne mépriser l'une qu'en altérant l'autre.

Quelques annales qu'on lise, on veut y chercher ce qu'on ignore ou se rappeler ce qu'on a appris. Presque toujours on s'en rapporte au narrateur; on le regarde comme un fidèle témoin de ce qu'il raconte. C'est donc une obligation de conscience pour l'historien de ne rien négliger des moyens qui lui sont donnés de connaître la vérité, de la transmettre et de la dégager autant que possible des obscurités de l'erreur ou des nuages du doute. Bien plus encore doit-il éviter ce scepticisme, plaie si envenimée de notre époque où chacun se fait un système et par lui s'éloigne presque toujours, sciemment et volontairement, des révélations divines qui ont fait le catholicisme. On ne voit pas que ces dogmes religieux, non plus que leurs conséquences morales,

n'ont jamais changé ; qu'en face des révolutions incessantes du gouvernement des hommes et des choses, des dynasties régulières ou conquérantes, le catholicisme seul a dominé toutes les situations et survécu à tous les bouleversements politiques, à toutes les haines, à toutes les attaques. C'est pourquoi nos sages voudraient qu'enfin l'on pût s'en passer. Cette indigne théorie en est venue aujourd'hui à tenter ses derniers efforts. Il ne tiendra pas à ceux qui la préconisent et la pratiquent au profit de l'athéisme et de ses uniques préférences, de tout renverser des meilleures et des plus saintes institutions pour rebâtir selon leur idéal le plus beau monument sans contredit qu'ait jamais reflété la pensée humaine. Déjà à l'œuvre ils ont commencé à refaire l'histoire ; à leur compte tout date des *principes de 89,* qu'un charlatan déclara *immortels,* et dont l'éclosion coïncida avec celle *des droits de l'homme* et le mépris des devoirs envers Dieu. Encore quelques années et ces enseignements du mensonge, si Dieu outragé n'y met obstacle, auront fait de la France une nation revenue à la barbarie, des Etats de l'Europe autant de colonies rivales acharnées en des guerres sanglantes ; et la religion, qui n'a de patrie que le ciel, nous abandonnera à l'anarchie et à tous les malheurs, emportant sur d'autres plages plus dignes d'elle ses éternelles promesses avec le châtiment de notre folle ingratitude.

Grâce à Dieu, je n'aurai pas contribué à cette suprême catastrophe. Fort de notre foi, je me tiens assuré par de longues études qu'elle vient d'En-Haut, qu'elle a béni de toutes les gloires et de toutes les prospérités les peuples qui l'ont aimée, les rois qui l'ont suivie et les sociétés qui virent en elle un gage de leur durée et de leur bonheur. Je n'ai pu aborder ce travail que pour y faire valoir en de nombreuses occasions ces mêmes conditions de grandeur et de salut.

Mais qu'on veuille bien considérer aussi qu'indépendamment de mes croyances religieuses, je ne puis dire que ce qui est, je ne puis me taire que sur ce que je ne puis savoir. Ne rien omettre, ne rien inventer, c'est le sentiment de ma conscience, et je me persuade qu'un jour on me louera, comme beaucoup l'ont déjà fait, d'avoir signalé dans nos origines l'action féconde du mouvement religieux, et ces grandes institutions dont il fut la source. Ce mouvement, comme celui de la politique, gardera sa marche, bien entendu, jusqu'à la fin de mon histoire ; il n'entravera en rien le cours des choses d'un autre ordre, mais je ferai toujours remarquer la connexité nécessaire de ces éléments en apparence si divers et toutefois providentiellement inséparables. N'a-t-on pas vu d'ailleurs maintes fois, dans le cours de mes deux premiers volumes, que je ne veux céder à aucune considération que n'autorise pas la plus stricte impartialité ? Sans rien dissimuler des grands crimes qui déshonorent l'humanité, ai-je faibli devant ceux des membres indignes de ce clergé qui, travaillant à la fondation de la Monarchie, voyait parfois quelques-uns de ses hauts personnages se mêler à des intrigues malfaisantes, remplaçant les vertus sacerdotales par de criminelles ambitions, et se montrant moins évêques ou prêtres qu'hommes du monde ou grands seigneurs ? C'est au milieu de ses défaillances que paraissent mieux les grandes vertus des corps religieux qui se maintenaient vives et fortes en face de ces quelques iniquités dont ils rougissaient, et comme les hommes de foi ne me reprochent pas cette justice, comment ceux qui diffèrent de religion avec nous, m'accuseraient-ils d'avoir osé stigmatiser les criminelles audaces d'usurpateurs sanguinaires, adversaires éhontés de nos saints, persécuteurs de nos églises, s'enrichissant en pleine paix de leurs dépouilles, et préludant avec l'indomptable orgueil

de leur toute-puissance, à ces violences impies dont se paraient leurs imitateurs des derniers temps ? C'est ainsi que sur la terre passera toujours la justice de Dieu. Ce qu'un grand misérable de nos jours osait appeler la *vertumanie*, restera la gloire des honnêtes gens ; les méchants ne seront jamais confondus avec les bons et les vertueux. Si l'histoire ne proclamait pas cela dans toutes ses pages, elle manquerait à sa vocation surnaturelle, et le mensonge, délivré de ses généreuses poursuites, triompherait de la vérité, et le monde étoufferait bientôt sous les étreintes de ces philosophes écervelés.

Qu'on me permette, en finissant, de le redire : à l'encontre de critiques auxquelles je viens de répondre, et sans m'arrêter à quelques sévérités mal placées sur des citations qu'on déclare *fausses*, quoique nettement indiquées par moi avec une exactitude dont je ne me dispense jamais (a), j'ai trouvé en de très sérieux organes de l'opinion publique assez d'approbations explicites pour encourager à ne pas fausser ma route. On a rendu justice aux recherches qui remplissent mes notes, à la clarté de mes exposés, au soin que je me suis donné de semer très souvent autour de notre histoire particulière les faits saillants de l'histoire générale qui s'y rattachaient : et si Dieu me fait la grâce, que j'espère, de mener cette œuvre à bonne fin, on y découvrira, peut-être, que rien ne fut jamais plus cher à l'auteur que la justice et la vérité.

C. A.

26 décembre 1886.

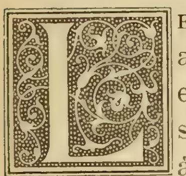
(a) C'est encore M. Caillé qui me reproche ainsi d'avoir parlé des immunités des Poitevins, après la conquête romaine, sans citer l'endroit de Claudien qui m'a fourni cette donnée. Une lecture plus attentive lui fera trouver ma citation très exacte à la p. 72, note 34 du premier volume, auquel il permettra bien que je le renvoie fraternellement.



LIVRE XIV

Depuis l'intronisation du faux roi Childebert en Austrasie, jusqu'a la mort de Childéric II

(De 656 à 673)



Intrigues de Grimoald, maire du palais, contre l'héritier légitime du trône.

Le vertueux Pépin de Landen, mort en 640, avait laissé son autorité à Grimoald, son fils, et celui-ci n'avait hérité en rien des vertus de son père. Ambitieux et cupide, il était parvenu à persuader au roi, en dépit de son jeune âge et d'une santé qui lui permettait l'espérance d'une longue vie, que s'il mourait sans enfants, il devrait transmettre le sceptre à son propre fils Childebert. Mais Dieu ne permit pas que la lignée royale fît défaut. Quatre ans avant sa mort, c'est-à-dire en 652, Himnachilde, sa femme, lui donna un fils qui reçut le nom de Dagobert, en souvenir de son grand-père. L'adoption du jeune Childebert fut aussitôt révoquée, et le nouveau prince considéré comme héritier naturel de son père. Mais l'usurpateur veillait à interrompre à son profit cet ordre légitime. Grimoald avait assisté à la mort du roi, dont il se fit soupçonner bientôt d'avoir été l'artisan perfide. Le mourant lui avait recommandé son fils, dont il lui confiait la conduite et la protection avec une bonne foi digne de rencontrer un plus noble cœur. Des promesses si sacrées, des engagements si solennels

pris en face de la mort, et à l'égard d'un maître qui s'était montré depuis seize ans plus son ami que son roi, ne modifièrent en rien les iniques dispositions du scélérat, et dès ce moment il résolut de travailler sans retard à réaliser le plan qu'il s'était fait.

Il gagna donc une partie des seigneurs de la cour que sa haute position lui soumettait, et, sans perdre de temps, il se fit d'eux, à force de largesses ou de promesses d'avenir, une faction décidée à exclure du trône le fils du roi pour y placer le sien (a). Pour tisser une telle trame, il ne fallait pas moins d'un à deux ans, pendant lesquels il mit en jeu toute l'habileté d'une ambition astucieuse. Après quoi, lorsqu'il fut assuré de réussir, il rappela cette imprudente mais conditionnelle adoption que Sigebert avait faite d'un étranger, sans parler de la rétractation qui avait suivi la naissance du jeune Dagobert (b). Le succès avait d'ailleurs été ménagé avec autant de patience que d'adresse, et des deux moyens qui auraient pu conduire à cette fin détestable, ou une mort violente dissimulée par quelque raison mystérieuse, ou une dépossession motivée par un mensonge politique, ce fut ce dernier expédient qu'on préféra : peut-être fut-il la suite d'un plan moins cruel proposé par un des principaux acteurs de cette infâme trahison.

Complicité de l'évêque de Poitiers dans cet attentat.

Mais qui se serait attendu à trouver l'indigne complice d'un tel dessein dans un évêque parent de la jeune victime qu'il s'agissait de sacrifier, dans l'un des hommes les plus riches et les plus élevés sans contredit de la Gaule mérovingienne, et l'un de ceux aussi qui devait sembler le plus hostile à de si horribles entreprises? Ce fut pourtant ce qui arriva.

Didon, qui occupait toujours le Siége de Poitiers, s'était montré jusque-là beaucoup moins assidu au soin de son diocèse qu'à celui d'en vivre éloigné dans le tourbillon des

(a) Mézerai, ad ann. 656.

(b) Daniel, ad ann. 653.

affaires publiques. Aucuns documents ne témoignent qu'il ait rien fait à Poitiers depuis son avénement, à trente ans de là, sinon d'y avoir laissé la direction des affaires à son neveu saint Léger et à quelques chorévêques dignes de seconder l'action zélée et laborieuse du fervent archidiacre. La cour, avec ses habitudes bruyantes, lui allait mieux que les humbles vertus d'une vie épiscopale qui ne lui eût valu que l'affection de son peuple et l'édification de son Eglise : tout ceci se préjuge légitimement du milieu où nous le rencontrons. Car, quels que pussent être les motifs qui l'associèrent aux perfidies de Grimoald, on le vit s'y engager de la façon la moins équivoque ; et si, ce qui pourrait venir à sa décharge devant l'histoire, il conseilla d'épargner le sang royal du pauvre enfant qu'il aurait dû protéger à tant de titres, toujours est-il qu'il n'eut que la honte de prendre le second rôle dans ce drame déshonorant.

Intronisation du faux roi Childebert.

Les historiens racontent avec plus ou moins de détails les menées sourdes qu'on y employa. Nous les recueillons toutes afin de compléter notre récit de tout ce qu'il doit consacrer à des vérités toujours instructives. Sans voir bien clair dans les motifs que Didon pouvait avoir d'entrer dans une si noire conspiration, nous devons reconnaître le zèle qu'il y déploya. Tous les historiens s'accordent à l'accuser d'avoir comploté avec l'indigne ministre un crime qu'il devait initier par un sacrilége. Quand donc le moment eut paru favorable, Grimoald, qui ménageait son jeu, répandit tout à coup le bruit de la mort du jeune Dagobert séquestré depuis quelques jours. Aussitôt les grands entrés dans le complot adoptèrent ouvertement l'intronisation de Childebert, et, prétextant les droits tirés d'un prétendu consentement du roi défunt, ils procédèrent au couronnement du faux monarque (a). Pendant ces opérations qui occupaient la foule, Dagobert, enlevé secrètement, était remis à l'évêque de Poitiers, qui, d'après les conventions faites, imposait la

(a) V. Mauléon, *Les Mérovingiens et la France sous cette dynastie*, I, 183 et suiv.

tonsure à sa victime et l'emmenait au loin, ne se fiant qu'à lui-même d'une pareille mission (a).

Didon enlève le jeune roi Dagobert et le fait conduire en Ecosse.

L'enfant n'avait que dix ans, il fallait s'en débarrasser, et le seul persécuteur qu'il eût encore répugnait à un assassinat. Didon, usant d'un moyen qu'il crut infaillible pour perdre sa victime, sans avoir à en répondre plus tard, s'en fit accompagner à travers les Ardennes et le Soissonnais, et gagna les bords de l'Océan. Là, aidé par un petit nombre de serviteurs vendus à ses projets ou dévoués au jeune roi, il le plaça avec eux sur une frêle barque, les abandonnant aux dangers des vents et des écueils. Dieu veilla sur l'innocence et la sauva. Les vents dirigèrent l'embarcation vers les côtes de l'Irlande (1). Beaucoup d'exilés s'y réfugiaient alors ; beaucoup de saints y habitaient, et ce fut l'un d'eux, Wilfrid, évêque d'York, qui accueillit le pauvre enfant, lui servit de père ; et ainsi ce fut un évêque vénéré pour sa sainteté et ses pieuses aumônes qui répara les fautes d'un évêque ambitieux et mondain. Au reste, le tendre intérêt de Wilfrid pour l'orphelin français ne se démentit pas pendant près de vingt ans ; il alla jusqu'à lui procurer une alliance avec la fille d'un seigneur de sang royal qui habitait au fond de l'Ecosse, et dont le prince exilé partagea désormais la vie retirée et paisible (b). Nous l'en verrons revenir à la suite de nouveaux malheurs de sa dynastie, pour reprendre son trône en ce même temps où Didon avait déjà comparu devant Celui de qui relèvent toutes les puissances de ce monde.

Châtiment providentiel de Grimoald.

L'Austrasie était donc occupée une fois encore par un tyran dont l'astuce doublement criminelle consistait à s'emparer pour lui-même d'un trône envahi sous un autre nom. Mais Dieu ne permit pas que l'usurpateur jouît

(a) Sigebert. Gemblac., *Chron.*, ad ann. 657. — Longuerue, *Annal. Franc.* ad h. ann. — Schœpflin, *Alsacia illustrata,* I, 118.

(b) *Vita S. Wilfridi*, III, Sæc. Bened., Henschen., ad Diem 12 octob. — Cardinal Pitra, *Hist. de saint Léger,* p. 85 et suiv.

longtemps de son triomphe. Par une de ces singularités si fréquentes dans le cœur humain, cette ligue formée pour nantir du pouvoir suprême un politique aussi menteur qu'ingénieux, se tourna contre le chef qui l'avait formée. L'ambition satisfaite engendra dans Grimoald l'insolence. Son orgueil s'accrut de tant de succès si longuement préparés. Son humeur altière s'égara jusqu'au despotisme, et il ne tarda pas à mécontenter ses complices devenus jaloux de sa puissance, autant qu'obligés de fléchir sous lui. Ce qui se produit en pareil cas ne manqua pas d'arriver : une réaction s'opéra ; la méfiance d'abord, puis la colère, protestèrent contre le nouveau maître, et l'on détesta hautement cette position qu'un crime avait faite et que tant d'autres ambitions déçues ne pouvaient plus supporter. En tête des mécontents devait être la mère désolée du jeune roi qu'on commençait à regretter. Himnechilde éclata donc la première, poussée d'ailleurs par les leudes, devenus en grand nombre les ennemis de Grimoald. Courageuse et énergique, elle se dirige vers Paris, où sainte Bathilde, veuve de Clovis II depuis plusieurs mois, tenait la régence de Neustrie pour son fils aîné Clotaire III. C'était une femme d'une grande vertu, parente et fidèle imitatrice de sainte Radégonde, dont la famille était la sienne. Sa sainteté, son amour de la justice la rendaient plus capable que personne d'accueillir les ardentes réclamations d'une mère justement désolée. Elle n'hésita pas à prendre des mesures de répression dont Erchinoald fut chargé. Il s'entendit préalablement avec les seigneurs mécontents de la cour d'Austrasie ; puis il s'avança suivi de troupes suffisantes jusque sur le territoire usurpé. En même temps, on s'emparait de Grimoald, qui lui était livré. Emmené à Paris et jeté dans un cachot, il y expia bientôt par une mort violente les crimes qui avaient signalé son pouvoir. Après quoi son fils fut détrôné et disparut, enfermé sans doute dans quelque monastère où ses partisans ne pouvaient plus se servir de lui pour susciter de nouveaux troubles.

Caractère de la sainte reine Bathilde.

Childéric II, vice-roi d'Austrasie.

Comme rien n'avait révélé la vérité au sujet du jeune prince exilé qu'on croyait mort, Bathilde, aussi prudente que juste, et qui n'avait pas voulu partager la Neustrie entre ses trois enfants Clotaire III, Childéric II et Thierry (a), afin de mieux affermir le gouvernement par la force de l'unité, fit placer sur le trône d'Austrasie son second fils Childéric, âgé alors de deux ou trois ans, dont la tutelle fut donnée à Wulfoad, qui devint maire de son palais (b). Mais ce prince ne fut en réalité qu'un vice-roi. Les deux grandes portions de la France ne firent qu'une seule France que la régente gouverna en même temps au nom de Clotaire III, et par là le Poitou appartint moins à l'Austrasie qu'à cet immense royaume devenu plus fort par l'agrégation de tant de provinces. Mais, au fond, l'Aquitaine n'en subsista pas moins. C'était prendre le meilleur moyen de sauvegarder la paix et l'union des peuples sous une même vigilance et une autorité qui sut se faire obéir. Ainsi s'effaçaient encore, pour se fondre en une seule, ces deux races des Romains et des Francs qui, jusqu'alors, s'étaient partagé le pouvoir par une rivalité jalouse, cause de tant de troubles et de guerres sanglantes.

Didon rentre en faveur près de la régente.

Cependant le voyage de l'évêque de Poitiers, emmenant de la cour d'Austrasie le royal parent qu'il trahissait, avait dû être aussi prompt que secret. Il lui importait, pour se couvrir contre les soupçons, de reparaître au plus tôt au centre des affaires qu'il avait si habilement conduites. On peut donc croire que son absence avait été à peine remarquée ; il pouvait se ranger d'ailleurs sans aucun risque parmi ceux qui, en grand nombre, avaient courtisé Grimoald : il eut d'autant moins de peine à se réhabiliter. Rien ne prouve même que cette âme vénale et souple n'aura pas su abuser de la bonté de la reine, se justifiant auprès d'elle, et passant à sa cour, où sa parenté pouvait le

(a) Cf. *Vit. S. Bathil.*, c. V.

(b) Duchesne, I, 782.

faire accueillir avec plus d'indulgence qu'il n'en méritait : car il n'est pas possible de méconnaître que le jeune Dagobert resta oublié, comme nous le verrons, pendant vingt ans, et que cette obscurité dont il ne sortit qu'après la mort du prélat, ne put durer aussi longtemps sans une suite d'intrigues et de précautions nouées par ceux qui s'y trouvaient le plus intéressés. Or, qui pouvait mieux compter parmi ceux-là que le principal fauteur du crime, qui s'était bien gardé, sans doute, d'en confier à qui que ce soit les ressorts inventés par lui? Quoi qu'il en soit, il trouva grâce devant la sainte femme qui crut n'avoir à lui pardonner qu'une erreur d'appréciation sur Grimoald. Il est donc aussi très croyable qu'au milieu de sa nouvelle faveur, Didon ne fut pas étranger au choix que la régente sut faire de son neveu quand elle l'appela bientôt après à partager le fardeau du gouvernement (a).

Il revient dans son diocèse.

Au reste il paraîtrait que Didon, afin de mieux effacer les impressions que devait avoir laissées sa conduite plus ou moins suspecte, était revenu passer quelque temps dans son diocèse, car on s'accorde assez à dire que ce fut sur une lettre de la reine que l'évêque envoya son neveu à Paris. Il faut savoir aussi que quand Pépin de Landen avait formé en 638 une ligue des principaux seigneurs pour protéger Sigebert II contre les intrigues d'une faction et la faiblesse toujours redoutable d'une minorité, Didon était entré dans cette ligue et s'y maintint avec l'élite de la noblesse. Là se trouvaient avec lui Arnoux de Metz, Cunibert de Cologne, Didier de Cahors ; tous de saint exemple et de vie très pure. Mais Arnoux mourut en 640, Didier en 654 ; Cunibert se retira alors dans son diocèse : Didon, seul, était demeuré à la cour avec Grimoald. Ces deux esprits se convinrent malheureusement trop l'un à l'autre ; un contrat plus assidu que jamais fit partager par le premier les vues perfides et les desseins criminels du

(a) Cardinal Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 88, 90.

second. Nous savons à quel point il s'y donna, et c'était prudence à lui de le faire oublier en s'isolant. De là le soin qu'il dut mettre à ménager l'avancement de son neveu.

Saint Léger devient Recteur de l'école du palais.

Il y avait six ans que saint Léger pratiquait avec amour la règle de son monastère, et s'y faisait aimer lui-même par ses lumières et sa douceur. Il ne put résister à l'appel d'une reine aussi sainte, non plus qu'à l'impulsion de son oncle, plus désireux que lui de lui voir un rôle conforme à ses vues orgueilleuses, à sa suffisance et à sa propre sécurité. Le saint abbé prit le chemin de la cour dans de bien autres sentiments. Jaloux d'y porter avant tout le nom et la bonne odeur de Jésus-Christ, il n'y parut que pour mériter aussitôt l'admiration de tous par l'amabilité de ses manières, la gravité de sa conduite et l'élévation de son esprit : toutes choses auxquelles ses belles qualités extérieures ne pouvaient qu'ajouter un plus vif éclat.

Il parut tout d'abord que personne ne convenait mieux à diriger la première éducation des trois jeunes fils de Bathilde, et par cela même, des jeunes seigneurs francs qui continuaient de fréquenter l'école palatine [a]. Il fut donc là ce que l'on appelait alors *Recteur du palais*. L'école qu'il y dirigea n'avait pas cessé d'être célèbre depuis que, trente ans au-delà, Léger l'avait quittée après y avoir pris les premières notions des lettres et de la vertu. C'était de là aussi qu'étaient sortis saint Eloi, saint Filibert, saint Amand, saint Ouen, et tant d'autres illustrations de la Gaule contemporaine, dont la vie et les travaux avaient, parallèlement à celle de Léger, édifié et servi l'Eglise et l'Etat de leur science et de leur dévouement [b].

Zèle de la reine Bathilde pour le bien public.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il importe de nous faire une juste idée de ce qui se passait alors à la

(*a*) Ursin, *Vita S. Leodeg.*, c. v.

(*b*) Bolland., *Vita S. Filiberti*, XX, aug. init. — Mabillon, *Sæc. II, Bened.*, c. I. — Archon, *Histoire de la chapelle des rois de France*, I, 62 et suiv., in-4°, Paris, 1704.

cour de Neustrie, et de la noble conduite que Bathilde y avait toujours gardée. Devenue, depuis 649, l'épouse d'un roi de dix-sept ans déjà perdu dans les voluptés jusqu'aux excès les plus déplorables, elle avait cédé, pour cette union, bien moins aux attraits d'une puissance qu'elle n'aimait pas, qu'à l'espérance de balancer par le bien qu'elle pourrait faire le mal que le jeune roi, très affaibli par ses désordres dans ses facultés intellectuelles, ne savait par lui-même empêcher. Aussi pieuse qu'intelligente, aussi capable de comprendre les choses d'un bon gouvernement que ferme pour en tenir les rênes, elle avait, du vivant même de Clovis, tenu la main à réformer de nombreux abus, et elle ne souffrait pas plus ceux que se permettaient les grands que ceux de certaines autorités ecclésiastiques. Les évêques, tirés alors presque uniquement d'un milieu où la guerre et les goûts mondains l'emportaient trop souvent sur le sentiment des vertus chrétiennes, songeaient en trop grand nombre à leur position, aux richesses de ce monde, et aux moyens de s'avancer, plus qu'aux devoirs si austères de leurs éminentes fonctions. La simonie, surtout, était fort commune parmi ceux qui, après avoir acheté les saints Ordres, les vendaient et profanaient le caractère religieux des Bénéfices. C'était là un instinct aussi naturel à des gens sans vocation qu'à la complicité des leudes, qui y trouvaient leur compte, et à la faiblesse des rois mineurs et de leurs tuteurs intéressés. Dès son élévation, Bathilde s'appliqua à fermer ces plaies tôt ou tard mortelles pour les Etats. Devenue régente, elle s'y employa avec un zèle d'autant plus fécond que personne n'osa lui résister ni ouvertement ni en secret (2). Avec cette volonté si courageuse, elle montrait une bonté que sa piété tournait souvent à l'avantage des pauvres, veillant avec une inaltérable sollicitude sur les besoins publics et particuliers, entretenant la paix et l'union parmi ses sujets et rendant la religion florissante. C'était par tant de motifs qu'elle avait composé son conseil des évêques les plus recommandables et les

Ses réformes à la cour de Neustrie.

plus distingués du royaume, les seuls d'ailleurs qui eussent des lumières, ayant tous suivi les écoles des cathédrales ou du palais. Leur présence n'en excluait pas cependant les hautes capacités qui se remarquaient dans l'aristocratie laïque ; mais celles-ci n'étaient, à beaucoup près, ni aussi intègres ni aussi dévouées. Erchinoald, par exemple, qui ne manquait ni de bravoure ni de dévouement à ses fonctions, y joignait un orgueil et un esprit d'injustice qu'égalaient seules son avarice et sa cupidité (3). Un autre, non moins célèbre, et que nous allons suivre de près à la trace de ses crimes, était ce fameux Ebroïn, aussi violent qu'artificieux, et qu'on vit toujours, malgré de sérieux avertissements du ciel, sacrifier sa conscience aux intérêts de sa fortune (a).

Ebroïn, maire du palais de Neustrie.

Ebroïn tenait étroitement à saint Léger par des liens de famille, car il était comme lui neveu de Didon. Ce titre, qui aurait dû établir entre eux des liens non moins étroits d'intimité chrétienne, et que Léger aurait volontiers resserrés, ne fut pour son cousin qu'un prétexte à une noire jalousie qui s'augmentait encore du contraste que tant d'humilité, de patience et de concessions établissaient avec des crimes d'abord cachés et heureux, mais enfin découverts et cruellement punis. Elevé par les soins de son oncle, et poussé sans doute par lui à la cour, il devait savoir comment s'y prendre pour avancer ; il affecta donc tout d'abord des dehors modestes et une grande piété. Il avait souscrit un privilége en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, et fondé à Soissons un monastère de Notre-Dame. Ces apparences de zèle lui avaient attiré l'attention et l'estime de la reine, et quand vint à vaquer, par la mort d'Erchinoald, la place ambitionnée de maire du palais de Neustrie, Ebroïn dut à la confiance qu'il avait su lui inspirer d'en recevoir l'investiture. Il ne pouvait que s'en montrer reconnaissant et il n'y manqua point, l'imitant autant qu'il le put par sa justice impartiale à l'égard des peuples et ses complaisances

(a) *La France sous les Mérovingiens*, I, 189.

envers les grands. Il se prêta surtout à tous les plans de gouvernement de son auguste bienfaitrice, et enfin il parut s'arranger assez bien, pour un temps du moins, du crédit qu'avait mérité près d'elle le digne abbé de Saint-Maixent.

Sur ces entrefaites, un événement de grande importance attira sur ce dernier l'attention de la cour et changea la marche de sa paisible existence. Saint Léger est nommé évêque d'Autun.

C'était en 659. Saint Ferréol, évêque d'Autun, était mort depuis près de deux ans : il y avait eu aussitôt des troubles dans la ville pour la succession à ce Siége que se disputaient deux ecclésiastiques ambitieux. La régente, qui gémissait de ces désordres et qui se vit secondée par l'unanime opinion des grands qui regardaient saint Léger comme très capable de les apaiser, disposa tout pour le faire élire. Ce fut dans une assemblée d'évêques et des grands du palais, quand on y délibérait sur l'humiliant esclavage de l'Eglise d'Autun, qu'ayant fait comprendre combien était nécessaire à ce Siége un homme de grand ascendant, d'une position illustre, et accoutumé à commander avec autant d'autorité que de douceur, on s'accorda à reconnaître avec elle dans l'abbé de Saint-Maixent celui qu'on pouvait recommander comme digne de cet honneur et de cette charge. Mais cette forme toute laïque n'était pas autorisée par les canons, et la sainte reine n'aurait pas voulu plus que Léger lui-même que ce fût là l'unique raison d'un choix aussi important. Le saint voulut donc passer par toutes les phases d'une élection canonnique, et ce fut à Autun même que, présenté par le métropolitain au clergé et au peuple de sa nouvelle église, on le vit acclamé comme celui qui venait guérir de trop profondes blessures, et ranimer la vie dans ce corps expirant. Le saint abbé avait alors quarante-trois ans. Ce qu'on savait de lui devint une suffisante garantie de ses vertus épiscopales, et ce fut une grande joie à ceux qui le vénéraient, quand aussitôt ils le virent aborder cette œuvre avec un mélange d'énergie et de bonté qui réparait le mal en recommençant le bien, attirait les cœurs et imposait

des convictions : de sorte que l'assentiment unanime qui avait acclamé cette nomination fut confirmé par tout ce qu'on put apprécier dès lors des sentiments et de la conduite de l'homme de Dieu (a).

Mort de saint Eloi.

Cette même année, le 1er décembre, mourait un autre saint que Léger avait aimé pour les rapports fréquents que leurs saintes fonctions, autant que leurs rencontres à la cour, leur avaient ménagés vingt ans durant ; c'était saint Eloi, évêque de Noyon depuis 638. Sa mort fut un deuil universel. Les peuples partagèrent la tristesse des grands. De toutes parts on l'honora comme un saint qui venait de quitter la terre. Nous avons dit, sous cette année 638, la raison et l'éclat de son culte dans notre diocèse.

Saint Léger entre dans le conseil de la reine.

Bathilde, en confiant au saint évêque d'Autun la conduite de son heureuse église, n'avait pas abandonné le dessein de se servir de son appui pour le gouvernement du royaume. De tous ceux qui l'entouraient de ses conseils, nul n'avait plus que lui sa confiance, fondée d'ailleurs sur une piété et un jugement qu'elle avait déjà éprouvés. Quant à lui, il ne pouvait s'y refuser, et tout en agissant avec une réserve pleine de maturité et d'expérience, il évita, autant que sa concience le lui imposait, de froisser personne, autant que de condescendre à des vues ou à des prétentions que la justice n'eût pas avouées. Donc, tout en résidant à Autun, où ses devoirs le retenaient avant tout, il se rendait au vœu de la reine et l'aidait de ces lumières que les saints prodiguaient alors plus que jamais aux bons désirs des princes qui savaient les apprécier.

Jalousie qu'en conçoit Ebroïn.

Mais ce fut là ce qui éveilla la jalousie d'un ennemi qui se démasqua tout à coup. Ebroïn souffrait impatiemment la sévère vigilance de la reine et son action directe sur les affaires ; il était d'autant plus aigri contre Léger, dont il lui semblait que la faveur diminuait la sienne. Par ce motif aussi, il s'était prévenu contre Bathilde, et songeait à la

(a) Mabillon, *Sæc.* II, *Benedict.* — Cardinal Pitra, p. 158 et suiv.

séparer du gouvernement dès qu'arriverait la majorité de son fils, qu'il comptait bien gouverner à son aise.

La grande reine dont il s'éloignait ainsi n'en poursuivait pas moins ses réformes auxquelles saint Léger participait par ses conseils, car il était l'âme préférée qui vivifiait son administration. Sachant mieux que personne qu'il seconderait utilement ses efforts pour le bien public en y associant les communautés religieuses, elle fit des monastères des deux maisons royales de Chelles (4), qu'elle donna à des vierges, et de Corbie (5), qui fut habité par des hommes, l'un et l'autre sous la règle de saint Benoît. Elle en construisit beaucoup d'autres dans ce même but. Car c'était multiplier d'autant les écoles pour l'enfance, les foyers de lumière pour l'instruction des peuples, et les lieux de refuge pour les malheureux, les pauvres et les délaissés. Mais deux objets attirèrent surtout sa sollicitude et prouvent la bonté éclairée de son cœur ; ils méritent que nous nous y arrêtions comme à deux points qui caractérisent également les usages de la société que nous étudions, et les saines idées par lesquelles le christianisme effaçait peu à peu les traditions rétrogrades de l'antiquité païenne.

Bathilde fonde le monastère de Chelles

Nous trouvons donc dans la collection des règlements publiés pendant la régence de Bathilde (a), une ordonnance, datée de 660, pour l'abolition de l'esclavage. Cette institution n'était pas venue de la Gaule avec les Francs, chez lesquels elle était inconnue ; ils l'y avaient trouvée établie par suite de la conquête romaine, les vainqueurs l'ayant favorisée chez les vaincus par leur exemple. Les Wisigoths, les Bourguignons, l'avaient employée pendant leurs longues guerres comme un moyen d'utiliser les peuples envahis et domptés. Vaincus à leur tour par les Francs, ils s'étaient vus, en grand nombre, réduits par eux en servitude. Pour ceux qui succombaient ainsi, c'était ajouter au malheur d'une défaite celui de l'expatriation, de la misère absolue

Elle abolit l'esclavage.

(a) *Collection* d'André Duchesne, I, p. 665-667.

Ce qu'était la servitude à cette époque.

et irrévocable avec la destruction de la famille. L'esclave tombé aux mains d'un maître ne jouissait plus de rien en propre. Attaché au sol qu'il devait seul cultiver, sa femme, ses enfants devaient le seconder dans ces soins pénibles dont aucun ne pouvait se racheter. Les familles s'augmentaient donc de nouveaux enfants, non à leur propre avantage, mais au profit du maître dont elles étaient la propriété. Aussi contraire à l'humanité qu'à la religion, en qui a toujours vécu le principe divin de la charité fraternelle et de l'égalité des hommes devant Dieu, les gouvernements avaient accepté cet état de choses sans songer à y remédier. Il fallait que le trône fût occupé par une âme forte, par un cœur dont les vertus chrétiennes fussent le principal mobile, pour qu'une telle idée fût conçue et mise à exécution. Peut-être aussi la sainte reine eut-elle à comparer ce qu'elle était devenue avec ce qu'elle avait été quand, aux premiers jours de son enfance, elle s'était vue la proie des pirates qui l'avaient vendue à vil prix. Elle fut donc toute à ce projet, et l'accomplit avec une générosité toute royale. Elle facilita l'affranchissement en dédommageant les particuliers des pertes qu'il pouvait leur causer. Ainsi plus du tiers de ses peuples recouvra sa liberté individuelle; personne n'eut plus le droit d'attenter, par suite de cette odieuse institution, à la vie de son semblable, car il n'y avait guère que dans les mains de l'Eglise que cette vie était respectée en dehors des pénalités légales, et c'est vraiment l'Eglise qui s'ingénia la première à une telle réforme, puisqu'elle fut l'ouvrage d'une sainte femme et des évêques dont elle s'inspirait (a).

Elle abolit aussi l'impôt de la *capitation.*

Une autre coutume sujette à des inconvénients graves et invétérés, fut aussi l'objet de son attention. Tout individu qui n'était pas Franc d'origine, ou régi par la loi salique, c'est-à-dire ayant des terres féodales dont le titre venait d'une donation de la couronne comme récompense mili-

(a) Surius, *Concil.*, t. VII, c. I.

taire, était soumis à un impôt appelé *capitation*, parce qu'il se prélevait sur chaque *tête* dans toutes les familles. Ce droit de l'Etat était excessif : par ses conséquences, il se rapprochait beaucoup de la servitude, et il blessait surtout la morale et la prospérité publiques, car, s'il n'empêchait pas toujours les mariages, du moins il diminuait le nombre des enfants et portait fréquemment à les exposer à peine nés. En général, les juifs se chargeaient de ces enfants qu'ils recherchaient pour les vendre, et la plupart tombaient ainsi dans l'esclavage. Un seul moyen pouvait empêcher tant de mal : c'était d'abolir cet impôt. Bathilde y parvint pour le plus grand bien des familles. C'était user avec bonheur de sa prérogative royale. Ces grandes réformes se firent en 661 et l'année suivante.

Fondation de l'abbaye de Saint-Benoît-du Sault.

Une abbaye, qui a figuré quelquefois avec un certain éclat dans nos annales, et qui alors appartiendrait en propre à notre pays, fut fondée cette année (ou à peu près) sur les confins du Berry et du Poitou par un des plus puissants seigneurs de l'Aquitaine. Il se nommait Otherius, et possédait une grande portion du territoire de Sacierges (**6**). Affligé dès sa naissance d'une paralysie des pieds et des mains, il était en outre sourd, muet et aveugle ; de sorte que la vie ne lui était qu'une charge, que la plénitude de sa raison ne lui rendait que plus lourde. Les médecins n'avaient jamais pu apporter aucun soulagement à aucune de ses infirmités. C'était le temps où le corps de saint Benoît, récemment transporté d'Italie à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, opérait journellement des miracles. Touché de ce qu'il entendait raconter de nombreuses guérisons dues à la confiance de beaucoup de pèlerins, Otherius envoya à Saint-Benoît-sur-Loire quelques moines qui visitèrent le saint, et firent un vœu au nom du malade. Ce vœu consistait à engager tout son héritage à l'entretien du monastère, ne s'en réservant que l'usufruit. Les envoyés eurent à peine déposé sur l'autel majeur, au-dessus duquel était exposée la châsse, l'acte conditionnel de la donation,

qu'au même instant, et à la distance des vingt-cinq lieues qui les séparaient, l'infirme recouvra pleinement l'usage de ses facultés avec une santé parfaite. Aussitôt, rendant grâces à Dieu et à saint Benoît, il voulu essayer ses forces et s'en alla dans la forêt voisine prendre le plaisir de la chasse. Les moines revenant de leur mission le rencontrèrent ainsi, maniant son cheval comme un cavalier consommé aurait pu le faire ; des deux côtés on fut bientôt certain que le moment de la guérison avait été celui même de la promesse des moines. La donation accomplie fut l'origine du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, qui était alors du diocèse de Poitiers, mais qui devint abbaye vers 970 et appartint depuis au Berry et au diocèse de Bourges (7).

De si grandes faveurs d'En-Haut ne préservèrent pas Otherius des colères d'une politique sanguinaire. Quelques années après, quand Ebroïn voulut s'emparer de la Neustrie et réunir entre ses mains, en une charge unique, la mairie de ce pays et celle de l'Austrasie, il trouva le vaillant seigneur dans le parti qui défendait l'autonomie de son pays ; et comme par son crédit et ses riches possessions il était un des plus fiers antagonistes du tyran, celui-ci, sous le nom de Clotaire III, le fit mettre à mort en prétextant une trahison dont lui-même était bien plus coupable (a).

Revenons au gouvernement de Bathilde. Heureuse dans ses efforts pour la bonne conduite de ses peuples, elle le fut moins pour les choses intérieures de son palais. Là, pendant qu'elle s'attachait au bien-être de ses deux royaumes, les vices personnels des deux maires Ebroïn et Wulfoad s'exerçaient au profit de chaque ambition, et ils attisaient de concert le mécontentement contre la reine qui maintenait trop leur pouvoir en des limites gênantes. Mais politiques et astucieux avant tout, ils s'arrangèrent de façon à traverser les plans qui lui avaient réussi jusque-là, en suscitant des troubles qui devaient soulever contre elle

(a) Aimoin, *ubi supr.*

de lentes mais sûres oppositions : après quoi elle se verrait dégoûtée d'une puissance qui ne devrait plus lui servir à faire le bien.

Nouvelles intrigues d'Ebroïn.

Ebroïn fut en cela, comme toujours, le principal ouvrier de la trame qu'il fallait ourdir. Il détestait la reine bien plus encore parce qu'elle suivait les conseils de saint Léger que pour sa fermeté contre ses excès. Sa haine ne devait donc pas épargner plus qu'elle l'évêque d'Autun, dont les éclatantes vertus et la vénération publique excitaient sa jalousie. C'était donc triompher de lui en l'éloignant des affaires que de se défaire de la sainte princesse : on résolut d'en venir là (8).

Rétablissement du royaume d'Austrasie sous Childéric II.

Nous avons vu l'Austrasie, quoique aux mains du jeune Childéric reconnu à Metz, demeurer pourtant sous l'autorité de la reine, qui prétendait y éviter ainsi les troubles d'une régence et les intrigues des grands. Ebroïn n'avait donc, à son grand regret, à s'y mêler de rien, et il s'en vengea en excitant parmi les leudes austrasiens des prétentions à une autonomie réelle qu'on leur avait, disait-il, ôtée sans motif. Les seigneurs de Neustrie furent gagnés dans le même sens, et, par des murmures qui précédaient un orage, ils se rangeaient de ce parti sous prétexte des difficultés résultant pour la reine de ce double gouvernement. Il fallait donc modifier le plan d'unité si prudemment inauguré six ans auparavant. Les opinions s'exprimaient toujours plus vivement dans les deux royaumes ; elles étaient aussi contraires au sentiment des évêques qu'à celui de Bathilde elle-même ; mais il valait mieux y céder que d'y être contraint ; et un roi de dix ans fut encore donné à l'Austrasie avec toutes les chances malheureuses d'un règne abandonné aux ardentes convoitises de méprisables compétiteurs. Au reste, un changement de moins grande importance qu'il ne le parût dut se faire dans la nouvelle administration. Comme on se rappelait les funestes agissements de Grimoald, les grands ne voulurent pas de mairie du palais, et l'abolirent pour toujours. Il fallait pourtant

Wulfoald, gouverneur de l'Aquitaine. — Guérin, toujours comte de Poitou.

un régent quelconque sous quelque nom que ce fût. Wulfoald s'était montré trop habile conspirateur pour qu'on le lui refusât : on l'établit sous le *titre* modeste de duc des Austrasiens, avec la *dignité* spéciale de gouverneur de l'Aquitaine. Il semble donc que notre grande province tenait toujours un rang très distingué dans ce grand royaume d'Austrasie qui passait, grâce à tant de mouvements administratifs, par des phases si diverses. Comme Didon était alors plus souvent à Poitiers qu'à Paris, il avait la satisfaction de voir près de lui son neveu Guérin, toujours comte pour le Poitou. On aurait pu croire qu'ainsi l'oncle se dédommageait par ses habitudes de famille de la prudence qu'il croyait devoir garder envers la cour. Nous verrons qu'il n'était pas cependant brouillé avec elle.

Himnéchilde, mère du roi, devint, selon l'usage, régente nominative de l'Austrasie. Elle témoigna la même confiance que sa belle-mère à l'évêque d'Autun, dont le siège était d'ailleurs du nouveau royaume.

Conduite pastorale de saint Léger.

Celui-ci, au reste, ne quittait plus son diocèse que lorsqu'il était mandé à Paris par la reine. Il s'éloigna également, autant qu'il le put, de la cour d'Austrasie, afin de rester étranger à ses affaires autant que sa charge principale l'exigeait. Les auteurs de sa vie, écrite, soit fort peu de temps après sa mort, soit à des époques plus éloignées, ne tarissent pas sur les éloges mérités par sa conduite épiscopale. Il n'avait rien négligé pour consoler son Eglise des maux qu'elle avait soufferts, pour y rétablir la paix et le bon ordre; sa prudence et sa douceur avaient réuni les esprits divisés. Il pourvut à la subsistance des pauvres ; il répara et embellit les sanctuaires; il corrigea divers excès qui s'étaient glissés dans les mœurs du peuple ; il réforma son clergé, y rétablissant la discipline d'après les lois canoniques; il augmenta le culte divin que beaucoup de négligences avaient diminué; enfin, jaloux de maintenir la régularité dans les maisons religieuses, il tint un concile dont les canons, perdus en grand nombre, regardaient

presque tous l'observance monastique (9). On le vit enfin, au milieu de tant de travaux, s'appliquer par des prédications assidues à nourrir son peuple de la parole de Dieu (a). Tel fut le saint évêque, le grand ministre qu'Ebroïn haïssait pour ses vertus, auquel ses historiens ont rendus justice sans restriction, et que des écrivains de nos jours ont osé travestir en courtisan déloyal, en ennemi passionné de quiconque devenait son antagoniste, en homme enfin plus occupé de ses intérêts que de ses devoirs (b), dont ils avaient eux-mêmes trop peu d'idée pour en bien parler (10).

Horrible conduite d'Ebroïn.

Quelle différence avec cet Ebroïn, qu'on a cherché à justifier pour mieux dénigrer sa victime ! Ce malheureux, qui suivait avec soin les traces de Grimoald, est resté pour tous les historiens éclairés et de bonne foi le type complet du malhonnête homme que rien n'arrête dans ses mauvais desseins. L'un d'eux, résumant tous les autres, expose en quelques lignes les traits principaux qui font juger du reste. « *Il est à croire,* dit-il, que le maire Ebroïn avait ourdi » toute cette trame pour demeurer seul maître du gouver- » nement ; car, lorsqu'il n'eut plus de bride, son orgueil, » son avarice, sa cruauté et sa perfidie commencèrent à » régner à masque levé. Il ravissait le bien de tout le » monde ; il vendait la justice et les charges, les ôtant à » ceux qui les possédaient ; chassait les grands qui étaient » à la cour ; défendait aux autres d'y venir sans permission. » Mais, surtout, il haïssait Léger, l'évêque d'Autun, parce » qu'il dédaignait de lui faire sa cour, qu'il improuvait sa » conduite, qu'il était créature de la reine Bathilde, et plus » capable qu'aucun autre de lui tenir tête et de les rallier » tous contre lui (c). »

Ces insupportables défauts faisaient détester le maire,

(a) Cf. Baillet, qui a très bien résumé ce caractère de notre saint, au 2 octobre.

(b) Cf. Guérinière, *ub. sup.*

(c) Mézerai, *Histoire de France,* in-4°, 1740, t. I, *ad ann.* 665. — Daniel n'est pas moins explicite, t. I, *ad ann.* 673.

autant que les vertus de Léger le faisaient aimer de tous. Retiré de la cour, il avait rallié autour de lui toute la noblesse de Bourgogne, qu'il associa puissamment à ses vues et à son dévouement pour Bathilde, pour ses enfants et pour leurs peuples. C'était assez pour qu'Ebroïn fomentât d'autant plus activement les troubles par lesquels il comptait remplir le but qu'il poursuivait depuis si longtemps.

Il fait assassiner l'évêque de Paris.

Un des évêques les plus dévoués à la reine était Sigebrand, nommé quelquefois Sigebaud, qui occupait le siége de Paris : homme intelligent et dévoué, mais le plus parfait contraste, dit-on, par sa présomption et sa hauteur avec la douceur et l'humilité de son collègue d'Autun. Ebroïn, tout jaloux qu'il était de celui-ci, s'indisposait de plus en plus contre l'autre, qui ne lui passait rien et le méprisait hautement. Il se décida donc à s'en défaire. Il osa d'abord semer des soupçons calomnieux sur sa conduite avec la reine, blessant ainsi également la reconnaissance qu'il devait à sa bienfaitrice et la vérité qu'il outrageait contre son ennemi. Il fallait bien, en effet, que celui-ci, pour être si avant dans la faveur d'une reine que sa sainteté faisait respecter de tous, parût avoir des vertus égales à ses talents. Peut-être même ne déplaisait-il à Ebroïn que parce qu'il déjouait ses perfidies et affectait de ne le regarder que comme un orgueilleux parvenu. D'autre part, était-il admissible que Sigebrand osât manifester dans ses rapports avec sa souveraine cette jactance dont on l'accuse dans l'histoire, aussi bien que du parti pris de dédaigner tout ce qui n'était pas lui-même? (**11**) Toujours est-il que de telles imprudences, ne fussent-elles que cela, multipliaient autour de sa personne des adversaires qu'il ne savait pas assez compter : ce fut ce qui le perdit, en faisant entrer dans les desseins d'Ebroïn des mécontents qui l'assassinèrent. Ce grand scandale fut un avertissement pour Bathilde. En butte à tant d'oppositions criminelles, ne sachant qui accuser de ses immenses

chagrins, ou d'Ebroïn qui avait avancé dans la voie du crime sous les dehors d'une dévotion hypocrite et d'un zèle infatigable pour son service, ou des complices qu'il s'était faits de sa jalousie et qui osaient s'applaudir d'un crime qu'elle déplorait; profondément atteinte enfin par un attentat qui n'était pas le premier de ce genre qu'Ebroïn eût commis sous ses yeux, elle résolut de réaliser enfin le projet qu'elle méditait depuis longtemps de se retirer dans sa chère abbaye de Chelles, décidée à s'y soustraire au monde et à s'y vouer uniquement à la prière et à la charité.

La reine Bathilde se retire au monastère de Chelles.

On a dit que les grands qui avaient trempé plus ou moins visiblement dans le complot s'empressèrent d'exiger de Bathilde un départ qui devait les laisser maîtres du terrain. C'est une erreur qu'aucune investigation sérieuse ne peut consacrer (**12**). Elle aspirait à la solitude; il lui tardait de quitter un trône qu'elle n'avait pas recherché; son fils, d'ailleurs, touchait à sa majorité. Et ne semblait-il pas qu'après les crimes qui épouvantaient sa vie, et qui attaquaient jusqu'à son innocence, elle n'avait plus d'autre parti à prendre que d'abandonner un rôle dont la persistance l'eût sans doute rendue victime d'un dernier et non moins horrible attentat? Ce qui est certain, c'est qu'après avoir manifesté plusieurs fois et depuis longtemps le désir de se retirer, désir contre lequel s'étaient toujours élevé les leudes qui aimaient son gouvernement, plusieurs profitèrent des circonstances pour entrer dans ses idées. Parmi eux sans doute un certain nombre, redoutant des recherches et des découvertes qui ne manquent jamais en pareil cas de dévoiler la vérité, vinrent lui témoigner qu'après de telles secousses on comprenait qu'il n'y avait plus à la retenir. C'était une hypocrisie de plus, et c'est tout ce qu'on peut accorder aux incertitudes de quelques historiens (a). La sainte reine n'avait qu'à pardonner; elle le fit avec sa

(a) V. Chifflet, *De Dagoberto*, p. 401. — Henschenius, *De tribus Dagobertis*. — Bolland., *30 janv.*, t. II, p. 737. — Cardinal Pitra, p. 254.

dignité de chrétienne, et se renferma dans l'abbaye qu'elle avait fondée pour y vivre en sainte religieuse et dégagée de tous les honneurs que son rang semblait l'autoriser à y garder. On dit qu'une vision où saint Eloi, qu'elle avait tant honoré, et qui avait été son confesseur, lui indiqua cette retraite comme voulue de Dieu, ce qui l'avait surtout déterminée à ne plus hésiter.

Ebroïn seul maître des deux royaumes. — Ses exactions.

Clotaire III avait quatorze ans quand sa mère se dépouilla de sa tutelle. Un an le séparait donc de sa majorité, fixée à la quinzième année sous la première race. Ebroïn put s'affermir dans son pouvoir de façon à garder sa toute-puissance au-delà du terme où légalement il eût dû la quitter. Cette perpétuité du pouvoir allait si bien à son caractère, qu'il y comptait sans prévoir les revers menaçant tous les ambitieux dans la périlleuse carrière où ils marchent souvent à l'étourdie. Il était donc au comble de ses vœux. Rien ne l'arrêta plus dans ses projets, et il commença à se comporter sans aucune honte, en homme qui n'était plus, dit un historien non suspect, « qu'un monstre d'avarice, de cruauté, de perfidie et d'orgueil (a). »

En montant sur le trône d'Austrasie, Childéric II, ou plutôt Wulfoald en son nom, avait consenti, sur la demande des seigneurs qui venaient de l'introniser, à remettre en vigueur les lois et coutumes du pays qu'avait remplacées, après la mort de Sigebert II, la législation observée en Neustrie. Cette mesure, en effet, était plus conforme aux besoins des peuples, qui s'attachent surtout à leurs institutions judiciaires quand ils les voient plus convenables à leurs intérêts. Les grands, d'ailleurs, parmi lesquels il fallait compter pour beaucoup ces chefs burgondes qui tenaient encore à leur autonomie détruite par les Francs, mais conservée dans la fierté de leurs habitudes, aimaient d'une préférence énergique une sorte d'indépendance qui respirait dans leur ancienne législation. Ce sentiment les attachait

(a) Velly, t. I, p. 284.

surtout au gouvernement d'un roi facile à les écouter, et avec lequel ils sentaient renaître en eux une sorte de dignité personnelle.

Les actes du temps ne nous fournissent pour le Poitou qu'une seule preuve de l'autorité du roi sur ce pays, et nous la rapportons comme un fait dont le souvenir intéresse une de nos paroisses. Il paraît que le domaine royal possédait sur une *curtis* ou fief situé à Ardin (**13**), un impôt ou redevance dont il avait fait l'abandon à la cathédrale du Mans, alors sous le vocable des saints Gervais et Protais [a], afin de subvenir au luminaire de cette basilique. Il ne paraît pas que ce domaine d'Ardin eût rien d'ecclésiastique. Il semble seulement n'avoir été qu'une propriété de la cour, quoique, en qualité de paroisse, il relevât parfaitement du diocèse de Poitiers. C'est donc à la fois comme évêque et comme simple mandataire du donateur que Didon reçut communication de cet acte avec mission de le faire exécuter. Il est daté du 1er mars, dans la septième année du règne de Childéric en Austrasie, c'est-à-dire de 667. C'est un témoignage que l'évêque résidait alors à Poitiers, et qu'il y avait encore la confiance de la cour, ou du moins de Wulfoald, dont l'ancienne liaison durait toujours (**14**).

Quant à ce lieu d'Ardin que nous trouvons ici pour la première fois, il était très important dès les premiers temps de la prédication évangélique dans les Gaules, puisqu'il devint plus tard le siége d'un archidiaconé et d'une viguerie, puis d'un archiprêtré qu'on trouve en 1197, et enfin, au XIVe siècle, un prieuré relevant de l'abbaye de Maillezais. On a d'ailleurs des tricus d'or marqués à ce nom qui prouvent qu'aux VIe et VIIe siècles les Mérovingiens y ont battu monnaie. Les relations établies par Childéric II entre Ardin et l'église du Mans ressortent surtout de la découverte qu'on a faite, sur le territoire du premier, de deniers manceaux frappés dans la capitale des Cénomans. Dans

(a) Cf. Gauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans,* p. 339, in-4o, 1845.

ce titre et dans trois autres qui le confirmèrent plus tard, Ardin est qualifié de *villa.* Au reste, *ardunum* est un mot celtique qui signifie *colline élevée,* ce que justifie très bien sa situation sur une colline escarpée, au confluent de la rivière de l'Autise et du ruisseau du Doré (a).

Ebroïn travaille à usurper l'Austrasie.

Wulfoald étant obligé d'observer Ebroïn, dont il savait que les tendances secrètes, mais souvent très apparentes malgré ses précautions, n'allaient à rien moins qu'à détrôner Childéric pour lui substituer Thierry, le plus jeune des trois frères, demeuré sans couronne, et dont il espérait se faire un appui pour gouverner à la fois les deux royaumes, Wulfoald ne pouvait que perdre sa position par suite de ces menées dangereuses. Saint Léger, de son côté, qui veillait à l'éducation de Childéric, et s'efforçait de lui ménager un règne glorieux, se méfiait autant que personne de l'ambitieux qui ne l'aimait point: son jeune pupille partageait ce sentiment, et n'éprouvait qu'une véritable répulsion pour le maire de Neustrie. En un mot, celui-ci avait d'autant moins l'estime et l'affection des Austrasiens qu'ils vénéraient plus le saint évêque d'Autun, lequel, on le voit, n'était plus tant de ses ennemis, quoi qu'en ait dit Anquetil (si mauvais juge parfois), qu'un ami, honnêtement dévoué à la tâche loyalement acceptée de frayer à l'auguste enfant une voie où il pût faire le bonheur de ses sujets.

Ses menées dans ce but.

Ebroïn avait donc pour double but de détrôner Childéric et de perdre saint Léger. Nous avons vu que, pour y parvenir, il méditait de remplacer Clotaire III, *en cas de mort,* par le jeune Thierry, dont il avait soin de se faire une créature en l'entretenant secrètement de ses projets et l'entourant d'une surveillance qui éloignait de lui tout ce qui venait des Austrasiens. Tout ce système d'un gouvernement à lui se fortifiait de vexations incessantes contre tout ce qui excitait ses soupçons. En 669, il avait fait arrêter, sous prétexte d'espionnage, deux ecclésiastiques, l'un évêque,

(a) V. les *Mémoires* des Antiquaires de l'Ouest, X, 580, 590.

l'autre abbé, chargés tous deux par le pape Vitalien de la commune mission d'affermir et d'étendre la foi dans l'Armorique. Peut-être, dit un docte écrivain de nos jours, leur crime était-il d'avoir traversé la Bourgogne et séjourné quelques jours chez le saint évêque d'Autun?(a)

Mort de Clotaire III.

Comme il savait que les seigneurs burgondes étaient fort attachés à Clotaire III, et que leurs fréquentes visites au palais du prince le contrariaient, il osa les leur interdire, exigeant qu'ils n'y vinssent pas sans être mandés par lui-même. Une telle insolence souleva déjà l'indignation; on soupçonnait quelque machination. On se souvenait de Grimoald, et l'on se demandait ce que deviendrait la Neustrie si le roi mourait, lorsque tout à coup le bruit se répand de la mort de Clotaire : il venait de succomber à une fièvre dévorante, et en même temps on apprenait que Thierry était fait roi. Ebroïn seul avait exécuté ce coup inattendu. Les leudes austrasiens, les barons burgondes, les ducs, les comtes avaient été omis dans ce cérémonial improvisé. Le maire du palais avait seul tenté et accompli ce fait d'une audace inouïe, d'une insolence qui enflamma la colère de tous. Eh quoi! le roi mort à dix-neuf ans, d'un trépas que rien n'expliquait, et qui devait éveiller les plus graves soupçons! Un successeur improvisé que rien ne permettait d'attendre, puisque le roi d'Austrasie devait seul hériter du royaume de France attribué par les lois et coutumes à l'aîné de sa race! Ce roi est moins celui du peuple et des grands que celui d'un ministre dont l'impudence n'a plus de bornes. On prétend réprimer cette insupportable trahison. On veut un roi légitime, qui d'ailleurs a fait ses preuves, déjà aimé de ses peuples, et que de saints conseils ont su diriger. Ce sentiment se traduit par un cri unanime. Les Burgondes se portent sur Metz et envahissent le palais. Secondés par les fidèles de Childéric, ils procèdent à une élection universellement

(a) Cardinal Pitra, p. 268.

Childéric II, roi d'Austrasie.

acclamée ; rien n'est omis de ce que Ebroïn a méprisé dans l'intronisation clandestine de son roi d'un jour. Childéric est amené en triomphe au milieu du cercle de ses leudes ; quatre d'entre eux, les premiers par leur rang, l'arment de la lance et du bouclier traditionnels ; ils le soulèvent sur un pavois, le promènent autour du cercle où toutes les mains s'étendent sur lui en signe d'adhésion et de fidélité..., et Childéric est roi de France !... (a)

Déchéance d'Ebroïn.

Ce coup de main qui avait si bien réussi ne suffisait pas au triomphe de la nouvelle royauté. On se hâta d'arriver au dernier acte, et une armée de Burgondes se porta sur Paris, conduite par les chefs de l'entreprise. Au moment donc qu'on s'y attendait le moins, le palais était investi. Ebroïn, à qui l'on en veut surtout, se réfugie dans une église pendant qu'on pille ses trésors et ses meubles ; de là, il alla lâchement demander la vie à ses vainqueurs, qui, tout en respectant son asile, l'eussent surveillé de manière à le faire mourir de faim. On était peu disposé d'ailleurs à l'écouter, et, pour le sauver, il fallut la généreuse intervention des évêques et surtout celle de saint Léger. C'est la seule part que notre saint eût prise à cette révolution, qu'il devait peu regretter cependant, puisqu'elle rétablissait le droit et la justice dans la famille royale, et que la défaite d'un monstre tel qu'Ebroïn ne pouvait que lui permettre de vaquer en paix à sa mission toute d'impartialité et de dévouement.

Saint Léger lui sauve la vie. — Il est relegué à Luxeuil.

Mais que faire de cet homme pour l'empêcher de conspirer de nouveau, pour le soustraire surtout aux cruelles vengeances de tant de victimes et d'ennemis politiques qui l'auraient bientôt puni de ses crimes par une mort violente? La coutume du temps avait consacré un moyen qui abritait ces grands coupables dont le sang était épargné par une charitable indulgence : on les confinait dans un monastère où ils devaient rester toute leur vie, soit comme prison-

(a) Cf. *Fredegar.*, c. XCIII. — Adrian. Vales, *Rer Franc.*, lib. XX.

niers, entourés, loin des passions terrestres, de tous les moyens de conversion et de repentir qui pouvaient, en les faisant oublier du monde, leur ménager la miséricorde divine. Ils pouvaient aussi, quand leur repentir était sincère, y embrasser la vie monastique et y faire profession pour ne plus s'attacher qu'à Dieu. Touchante pénalité de ces temps de foi, que la charité seule avait su trouver, et qui laissait à de grands coupables la possibilité du repentir et l'expiation volontaire de leurs méfaits! C'est à ce châtiment qu'on se borna envers Ebroïn : il le demandait comme une grâce qui lui procurerait celle de se vouer à la pénitence. Sa retraite lui fut donc accordée, et on lui imposa le célèbre monastère de Luxeuil.

Histoire de ce monastère, et quelle conduite y tient Ebroïn.

Ce bel établissement avait été fondé en 590 par saint Colomban, au milieu des Vosges, sur les confins de l'Austrasie et de la Bourgogne. Deux cents moines y vivaient dans une régularité exemplaire sous la règle du fondateur, à laquelle on avait déjà mêlé quelques perfectionnements tirés de celle de saint Benoît. C'était une pépinière d'évêques et comme un séminaire d'ouvriers évangéliques, d'où sortirent un grand nombre de saints de cette époque (a). Ebroïn l'accepta avec tous les dehors d'une gratitude sincère, heureux de ne payer qu'à ce prix les larmes et le sang qu'on lui reprochait de toutes parts. Il fit plus : il prit l'habit religieux et reçut la tonsure cléricale. Sa femme Lectrude se retira à Notre-Dame de Soissons, que nous avons vu fondée par lui, où était déjà Sigrade, la sainte mère de Léger : ainsi déchus des mêmes honneurs, les deux époux n'avaient plus à songer qu'à leur sanctification. Malheureusement, pour l'un d'eux surtout, cet état de paix allait se changer bientôt en un supplice trop mérité et que de nouveaux crimes devaient attirer sur sa tête.

Clotaire III enterré à Chelles.

Clotaire III était mort, très probablement empoisonné par le scélérat qui seul pouvait y gagner. Il était marié, sans

(a) Longueval, *Hist. de l'Eglise gallic.*, IV, 302; V, 71 et suiv.

que l'histoire nous ait rien dit de cette union qui dura si peu, et dont il n'était resté aucun rejeton. On s'accorde mal sur le lieu de sa sépulture ; les uns indiquent Saint-Denis ; les autres Chelles. Nous préférons ce dernier sentiment, parce qu'il semble naturel que sainte Bathilde ait voulu veiller elle-même sur les restes d'un fils qu'elle considérait sans doute comme une victime de l'ennemi commun de sa famille. Une autre raison non contestable est la présence du tombeau du roi, monument en pierre dont la sculpture semblerait être du IXe ou du Xe siècle, et qu'on voyait encore avant 1789 dans la principale église de la célèbre abbaye (a).

Saint Léger, qui avait été vu de si près par Childéric, en était justement apprécié. Ce prince lui confia donc la mairie de Bourgogne, et fit venir au même titre Wulfoald (b) : il garda néanmoins entre ses mains les deux royaumes toujours séparés de frontières et de coutumes, mais ne faisant plus qu'une France sous le gouvernement d'un seul roi. Il eût paru juste de préposer le jeune Thierry à l'Austrasie et de lui laisser ainsi le titre et le prestige d'une royauté qui l'eût dédommagé de celle qu'il venait de perdre. Mais, craignant de nouveaux troubles, quelques seigneurs s'avisèrent de lui couper les cheveux, ce qui le rendait, pour quelque temps du moins, incapable de régner. Puis ils le présentèrent à son frère, qui lui demanda ce qu'il voulait qu'on fît de lui pour le consoler de son malheur. La réponse fut fière comme pouvait l'être celle d'un roi de quinze ans, dont l'infortune imméritée, mais déjà vivement sentie, semble augmenter l'énergique résignation. « Faites de moi ce que vous voudrez, dit-il, j'attendrai de Dieu qu'il me venge de cette injustice. » Childéric, dont les bons sentiments ne s'étaient pas encore

Thierry relégué à Saint-Denis.

(a) D. Ruinart avait vu ce monument à la fin du XVIIe siècle, et lui donnait une date de sept cents ans. (V. ses *Notes sur le continuateur de Frédégaire*. — Migne, *Patrol.*, t. LXXI, col. 666.)

(b) Ursin, *Vit. S. Leodeg.*, nos 4 et 5.

démentis, lui assigna au monastère de Saint-Denis un appartement princier et une existence digne de son rang, jusqu'à ce que sa chevelure fût repoussée.

Saint Léger, ministre de Childéric II en Bourgogne.

Saint Léger, tout en demeurant en Bourgogne et gardant la résidence habituelle de son diocèse, se dévoua dans les intérêts de la France et de son roi à tous les soins d'une administration active et réfléchie. Il rétablit les lois relatives à chaque royaume, et régla, afin d'éviter les aspirations ambitieuses, peut-être celles de Wulfoald lui-même, que les gouverneurs ne passeraient pas en cette qualité d'une province dans l'autre, et surtout que les enfants ne succéderaient plus aux charges de leur père dans les premiers emplois de la couronne. Par ces mesures, et d'autres non moins empreintes d'une prudente expérience, il affermissait la tranquillité, il détruisait l'hérédité des maires du palais, il opposait l'indépendance des leudes aux entreprises des maires. C'était reprendre habilement les traditions nationales qu'avaient secondées, avec une véritable habileté, Bathilde, Dagobert et Clotaire II; c'était opposer à des exactions trop souvent ouvertes sous le spécieux prétexte du bien public, le contrepoids intéressé d'une aristocratie active toujours indispensable contre la tyrannie d'un seul ou les excès d'une démocratie prête à tout entreprendre.

Concile à Bordeaux.

Un fait historique de ce temps, et qui doit dater de 670 ou 671, nous fait comprendre combien l'Aquitaine, et par conséquent notre Poitou, avaient dû être troublés par tant d'événements tragiques. A peine le calme fut-il revenu, qu'un concile se tint à Bordeaux, sous un archevêque resté inconnu. Les métropolitains de Bourges et d'Eause y assistèrent avec leurs comprovinciaux. Il n'y est fait mention parmi ces derniers que des évêques de Saintes, d'Angoulême et de Périgueux. Celui de Poitiers n'y est pas indiqué, on ne devine pas trop pourquoi, si ce n'est que, déjà octogénaire, il pût trouver dans son âge une raison de s'en exempter, ou qu'il s'était alors réfugié en Gascogne comme nous le verrons bientôt. L'assemblée avait été convoquée

aussitôt après l'avénement de Childéric « pour la stabilité de son règne ». C'est aussi parce qu'il y devait être question du moyen à prendre pour la paix du royaume que le duc Lupin y fut délégué par le roi afin de l'y faire reconnaître (a).

On médite la perte de saint Léger.

Childéric devait trop à saint Léger pour ne pas l'aimer, et cette affection fortifia sa confiance. Il voulut que l'évêque d'Autun se chargeât de l'administration générale des trois royaumes (b). Des rapports très fréquents s'établirent entre le roi et le prélat, qui donnèrent à celui-ci de nombreuses occasions de continuer au jeune prince les sages conseils qui avaient protégé son enfance (**15**). Mais bientôt s'évanouirent les espérances d'un règne vertueux. Certains seigneurs, qui pouvaient pourtant tirer parti, dans leurs propres intérêts, de ces réformes, n'y virent que des entraves au développement de leur puissance ; et, afin de s'y affermir, ils conçurent l'infernale idée d'amollir le jeune roi en corrompant ses mœurs. Ils n'y parvinrent que trop. Childéric donna bientôt l'exemple du mépris de ses propres lois, se jeta dans tous les excès du libertinage, et méprisa les règles canoniques jusqu'à épouser sa cousine germaine Bilichilde, fille de Sigebert II et d'Himnéchilde, sans égard aux représentations de Léger, son meilleur ami, et le saint que vénérait sa cour aussi bien que tout le royaume. Celui-ci ne cessa pas, même après ces noces sacrilèges, de réclamer contre le scandale et la nullité d'une union incestueuse. Il n'en fallut pas plus pour dégoûter l'élève du maître ; et quand la reconnaissance aurait dû parler plus haut que les passions, celles-ci l'emportèrent, et le malheureux prince n'eut plus que de la haine pour un ami qui craignait moins sa disgrâce que le malheur de lui cacher la vérité. Les flatteurs ne manquèrent pas d'attiser avec ce feu impur toutes les colères possibles à un cœur contrarié

Succès funeste de cette conspiration.

(a) Cf. Labbe, ad h. ann. — *Art de vérifier les dates,* 2e partie, t. III, p. 17. — V. nos *Mélanges d'histoire ecclés.*, t. I, nº 4.

(b) Anonyme..., *Vita S. Leodeg.*

dans ses passions. Ils purent lui persuader que le plus fidèle de ses ministres conspirait contre sa vie ; et, l'ayant suivi à Autun, où Léger l'avait invité, selon la coutume observée alors envers les rois, à venir célébrer dans sa cathédrale la grande solennité de Pâques, qui était cette année le 25 avril, ses indignes compagnons de débauche l'enivrèrent dès le matin, à la suite d'une orgie qui avait duré toute la nuit, et l'entraînèrent à la cathédrale, où l'évêque présidait à l'office divin. Le roi y entre en vociférant des blasphèmes et des jurements, appelant le saint prélat d'une voix menaçante. Il l'aborde enfin et l'accable d'injures et de reproches. Léger se défendit avec respect, mais aussi avec la noble fermeté qui sied à l'innocence, et se retira devant un redoublement de violences. Puis, s'étant enfui secrètement pendant que son église était profanée par les désordres des courtisans et remplie de tumulte, il fut poursuivi par ordre de Childéric. Deux officiers étaient chargés de le tuer, lorsqu'on fit entendre au roi qu'il fallait s'éviter un crime inutile. Par grâce donc, on se contenta de l'exiler de la cour et de son diocèse. C'était mieux que de l'assassiner, comme Childéric, dit-on, en avait encore envie quand il fut redevenu maître de lui. L'abbaye de Luxeuil lui fut assignée : il s'y rendit et y trouva Ebroïn ; comme si la Providence avait voulu montrer encore par ce double exemple qu'il lui appartient autant d'éprouver la vertu ici-bas que d'y rappeler le pécheur à la pénitence.

Le saint relégué à Luxeuil.

Cependant tel n'était pas le sentiment que le maire déchu conservait dans son cœur. L'ambition et la haine sont les deux passions qui survivent à toutes les autres dans les âmes perdues. Tout en paraissant se soumettre au frein, il le rongeait impatiemment, et quand il affecta d'accueillir le saint avec une remarquable douceur, quand il l'assura de son amitié en lui demandant la sienne, il n'y avait dans cette âme abjecte et hypocrite que la soif ardente de sortir de prison, de reprendre un rôle, et de se venger enfin de cette victime d'une cruauté impie. Il ne lui avait jamais

Ce qu'Ebroïn y faisait alors.

pardonné d'avoir hérité, pour le bonheur de la France, d'un pouvoir qu'il ne convoitait encore lui-même que pour reconstituer sa fortune aux dépens de l'honnêteté et de la vertu.

Belle conduite d'Emenaire, abbé de St-Symphorien d'Autun.

Le malheureux prince, qui s'était indignement conduit envers celui auquel il avait dû l'honneur de sa jeunesse perdue, aurait bien voulu lui donner un successeur sur le siége d'Autun ; mais les lois s'y opposaient tant qu'un procés en forme n'aurait pas établi de légitimes raisons d'une déposition canonique. Il confia donc le soin de l'Eglise veuve à Emenaire, abbé de Saint-Symphorien, lequel était bien plus qu'on ne le croyait l'ami de l'évêque persécuté. Ce digne religieux s'efforça de conserver les bonnes grâces du roi en feignant de se réjouir de la réclusion du saint. Il l'exhortait même, quand il était quelquefois question de sa délivrance, à maintenir sa captivité... C'est qu'en réalité il devinait les dispositions hostiles de certains courtisans qui n'auraient pas manqué de se défaire de saint Léger dès qu'ils auraient pu craindre de se voir de nouveau désapprouvés par lui (a).

Désordres du royaume et ceux du roi.

Cependant rien n'allait mieux ni dans le royaume, ni dans la conduite du roi depuis qu'il s'était privé du saint ami que personne ne redoutait plus à sa cour. Rien ne modérait en lui les passions les plus effrénées. A la luxure, il unissait la cruauté ; il n'y avait guère de vices dans lesquels il ne vécût habituellement ; il était devenu l'objet du mépris de tous, et si les partisans de ses débauches lui paraissaient encore soumis, c'est qu'ils y trouvaient le profit de leurs propres excès et une garantie pour la perpétration de leurs crimes.

Assassinat de Childéric II.

Les emportements du jeune roi furent cause de sa mort. Comme il ne voulait souffrir aucune observation sur ses débauches non plus que sur ses caprices, Bodillon, un de ses leudes, ayant osé lui représenter le danger d'une

(a) Bolland., *Vita S. Leodeg.* — *Vita S. Præjecti,* 25 januar.

imposition excessive qu'il méditait d'établir, le monarque, furieux, ordonna de l'attacher à une pièce de bois renversée par terre et l'y fit battre de verges : c'était un supplice réservé aux esclaves. Les grands, indignés d'un outrage qu'ils regardaient comme fait à eux-mêmes, conspirèrent pour s'en venger, et ne tardèrent pas à se porter contre lui dans une maison royale non loin de Chelles (**16**). Il s'y trouvait alors avec sa prétendue épouse Bilichilde et un fils de deux ou trois ans qu'il en avait eu. Les conjurés se précipitent dans le palais et massacrent le roi, sa femme, et un de leurs enfants. Wulfoald se sauva à peine et se réfugia en Austrasie. Triste punition d'un inceste qui avait scandalisé tous les honnêtes gens par des violences sanguinaires qui avaient déshonoré ce roi de vingt-trois ans, et un malheur de plus qui accablait cette race de Clovis, si peu reconnaissante envers Dieu des faveurs répandues sur elle.



NOTES DU LIVRE XIV

Note 1

Quelques-uns disent de l'Ecosse, ces deux noms étant alors indifféremment donnés à cette contrée des Iles-Britanniques. On ne s'explique guère d'ailleurs les péripéties de ce voyage aventureux, York *(Eboracum)*, se trouvant en Angleterre à une distance de 320 kilomètres de Londres, il faut que, pour être arrivé au territoire de cette ville, l'exilé ait été entraîné à travers les îles et les rochers du canal Saint-Georges vers la partie méridionale de l'Ecosse dont les communications avec l'Angleterre sont en effet plus naturelles qu'avec l'Irlande. York n'était donc pas plus de l'Ecosse qu'il n'en est aujourd'hui. Son importance était déjà réelle, comme on le voit par son évêché existant dès lors, et par son état florissant sous les Romains, dont deux empereurs, Septime-Sévère et Constance-Chlore, y étaient morts à deux et trois siècles de là. Le chroniqueur que nous suivons n'a donc exprimé ici qu'approximativement le pays où aborda l'esquif lancé par Didon. C'est la proximité de ces îles avec l'Angleterre qui aura fait désigner inexactement le rivage où débarqua Dagobert.

Note 2

V. Baillet, les Bollandistes, et quelques autres historiens. — Quelques-uns, comme Nelly, dont il faut souvent craindre les préjugés de philosophe, la blâment d'« avoir donné presque exclusivement sa confiance au clergé. » A qui l'aurait-elle donnée mieux qu'à des ministres irréprochables, vénérés des peuples, et devenus des saints canonisés par l'Eglise. Plût à Dieu que tous les ministres eussent toujours été de cette trempe-là ! C'est le même sentiment qui a fait blâmer aussi la sainte et sage régente d'une prétendue injustice quand elle plaça momentanément toute la Gaule entre les mains de son fils aîné. C'était alors le seul moyen d'éviter à deux jeunes princes, qu'elle eût forcément abandonnés à des maires du palais, les inconvénients d'une telle régence, et d'épargner aux peuples les conséquences de divisions toujours si funestes jusque-là.

Note 3

On lui attribue plusieurs fondations d'églises et de monastères qui sembleraient une contradiction à ces inculpations sévères de l'histoire, si les écrivains de sa vie ne regardaient ces générosités comme autant de preuves qu'il croyait effacer par elles les rapines impunies qu'ils s'étaient permises sans pudeur. (V. Bolland., *Vit. S. Leodagarii. — Vit. S. Bathildis.*)

Note 4

Ajoutons ici à ce que nous avons déjà dit de cette abbaye, que son trésor, en reliques, ornements et vases sacrés, ne se comparaît qu'à celui de Saint-Denis.

Note 5

Corbie, *Corbeia,* à 4 lieues d'Amiens, sur la Somme, à présent ville de 2 à 3,000 âmes et chef-lieu de canton. Je ne trouve nulle part Corbie indiqué comme maison royale à cette époque, mais c'est par un oubli de ceux qui ont, comme M. Marion, dressé la liste de ces localités si importantes à nos origines. Je trouve pourtant dans Longueval, V, 279, que cette terre, qui sans doute appartenait d'abord à la couronne, avait été cédée à un seigneur nommé Gontlaw. Après sa mort, elle fut réunie au fisc royal, et c'est pourquoi Bathilde en put disposer. (V. aussi le tome I des *Concil. Gallic.,* p. 509.)

Note 6

Sacierges, *Caput cervium,* chef-lieu de commune du canton de Saint-Benoît-du-Sault (Indre). Elle a 1,200 habitants, sur la rive gauche de l'Abloux, petite rivière qui prend sa source près d'Aubepierre, dans le département de la Creuse, et se perd dans l'Anglin, à l'embouchure même de la Sosne, à 6 kilomètres au Nord-Ouest de Vouhat. Il y avait à Aubepierre une abbaye de Bernardins, *Albœpetrœ,* fondée en 1149.

Note 7

L'endroit où les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire vinrent fonder un prieuré était déjà habité vers 660, et se nommait *Salis.* Un bois épais et étendu, *Saltus,* où ils construisirent leur première demeure, lui fit donner le nom de Saint-Benoît-*du-Sault.* Aimoin habita ce prieuré, et c'est lui qui nous a transmis l'histoire d'Otherius. (*De Mirac. S. Bened.,* c. VIII et IX. — V. aussi Mabillon, *Annal. Bened.,* lib. XIV, n° 30.)

NOTE 8

Tous ces détails, dont beaucoup sont indispensables pour faire bien juger d'Ebroïn et de sa haine contre notre saint Léger, nous ont paru ici d'une assez grande importance pour nous autoriser à les reproduire. Par eux, en effet, nous répondons dans l'intérêt de la vérité historique aux diatribes prodiguées à saint Léger pour la défense d'Ebroïn, par cette école nouvelle, — éclose de nos jours sous le nom de libre-pensée, — laquelle tend à ses fins en calomniant de son mieux l'Eglise qu'elle voudrait renverser. Nous n'avons pas cru qu'il fallût laisser ainsi le champ libre à ces projets dignes de leurs auteurs; et, après nous avoir lu, nous affirmons qu'on aura du tyran et de la victime dont nous parlons une juste idée, née de leurs propres actes et prise, avec toute l'attention et l'impartialité possibles, des auteurs qui les avaient suivis de près.

NOTE 9

Ce concile est celui assemblé à Autun en 670 et non en 666, comme on l'a dit assez généralement. Cette date, que nous rectifions ici, a été mieux donnée par Carrenza, dans sa *Somme* (Paris, 1678, p. 812), et en dernier lieu par Mgr Paul Guérin, dans ses *Sources théologiques*, CONCILES, t. I, p. 545.

NOTE 10

Cf. Anquetil, *Hist. de France*, ad ann. 671. — Guérinière, dans sa prétendue *Histoire du Poitou*, I, 15 et suiv., emploie huit grandes pages d'un inqualifiable dénigrement à dénaturer un des plus beaux caractères qui aient honoré l'épiscopat de toute l'époque mérovingienne. Nous ne pouvons oublier d'indiquer surtout M. Duruy, qui, dans le premier vol. de son *Hist.* trop *populaire*, p. 9, fait d'Ebroïn un simple grand homme de génie, sans rien remarquer de son ignoble caractère et de ses haïssables attentats. Ce système se comprend : Ebroïn n'avait-il pas tourmenté et tué les évêques? N'avait-il pas, toute sa vie, fait des révolutions à son profit?... M. Duruy appelle cela « mettre un terme à la turbulence des grands! » C'est ainsi qu'un ministre *de l'instruction publique* entend l'*histoire nationale*, sous le gouvernement révolutionnaire qui l'avait payé par un portefeuille.

NOTE 11

La vérité est bien que ce prélat n'était pas autant un modèle de fidélité et de dévouement, et que l'Eglise de Paris n'eut jamais sujet de s'en glorifier. Mais un tel caractère dont un évêque devait se

garder par dessus tout, autorise-t-il les criminelles idées d'un antagoniste à qui l'histoire n'accorde aucune vertu ? Ce sont, hélas ! de grandes leçons que celles-là, et si les affaires publiques peuvent être utilement conduites par un homme de cette condition, ce ne peut être que moyennant une vertu qui honore leur pouvoir et devient l'unique garantie de leurs succès. (V. *France Pontificale*, diocèse de Paris, I, 56.)

Note 12

C'est Velly qui a dit cela fort légèrement, comme il parle souvent sans assez d'examen. Il est nettement contredit par Gaillard, *Observations sur l'histoire de France*, ad h. ann., et l'*Art de vérifier les Dates*, 2e part., t. V, p. 411.

Note 13

Ardin, *Ardunum*, aujourd'hui chef-lieu de commune et de paroisse de 1,800 âmes du canton de Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres).

C'est une très ancienne localité, située à 3 kilomètres Sud-Est de Coulonges, dans une plaine dont les productions sont moins abondantes que variées, et *élevé* sur une *colline*, comme l'indique son appellation celtique. Beaucoup de haches en bronze ont été découvertes sur son territoire, et indiquent son ancienne origine aussi bien que des dolmens, menhirs et autres pierres sacrées qui prouvent que les druides y avaient leur culte. L'importance d'*Ardunum* aux premiers temps du christianisme me paraît suffisamment démontrée par son érection en archiprêtré à une époque fort ancienne. Le type de ses monnaies est encore reconnaissable dans nos musées sous la forme de tiers de sous d'or avec l'inscription *Areduno*, qui peut remonter à 667, époque à laquelle Childéric II donna Ardin à l'Eglise du Mans.

Ce chef-lieu de *pagus*, bien déchu par suite des circonstances qui agitèrent notre pays après l'invasion des Normands, devint-il une viguerie dans le cours du IXe siècle, *vicaria Arduacensis?* Elle serait au moins une de celles dont il nous reste le moins de premières traces, et, à cet égard, elle n'est pas utile à nos études historiques, ce qui nous fait douter que La Fontenelle ait été bien renseigné quand il l'a placé parmi les vigueries, malgré ses propres doutes qu'il aurait dû mieux écouter. (*Mém. des Antiquaires de l'Ouest*, V, 423.) Au point de vue ecclésiastique, on ne connaît aussi que très peu de détails qui le signalent dans l'histoire du moyen âge. Ses plus anciens titres remontent à 1197, et dans une bulle du pape Célestin III confirmant la donation qui en aurait été faite à l'abbaye de Maillezais. Au reste, l'église de cette époque, et que les guerres

civiles du xvie siècle détruisirent en plus grande partie, était un des beaux spécimens de l'architecture de la transition, et en a gardé de précieux restes dans ses détails d'ornementation d'une sculpture et d'un plan général très remarquables. La paroisse et l'archiprêtré furent attribués en 1317 au nouveau diocèse de Maillezais, dont l'église devint un prieuré de Notre-Dame de l'Assomption, d'après le *Pouillé* de Gauthier de Bruges, au commencement du xiv[e] siècle. Au xvii[e], nous la trouvons sous le patronage de l'abbesse de Sainte-Marie de Saintes, comme prieuré-cure de l'abbaye, qui ne l'avait plus en 1789.

Note 14

Brequigny, dans ses *Notes sur les diplômes des rois de la première race* (Migne, *Patrol.*, t. LXXXVII), regarde ce diplôme comme apocryphe, et s'appuie de plusieurs raisons, parmi lesquelles il exprime que ce ne serait pas à l'évêque de Poitiers, mais à celui du Mans, que cette concession aurait dû être adressée. Nous ne savons ce qui arriva à l'évêque du Mans, qui était à cette date saint Berarius I[er]; il est certain qu'il dut en recevoir la charte de donation. Mais l'affaire provenant du Poitou, il fallait bien que quelqu'un veillât dans cette province à son exécution, et personne n'était mieux posé pour cette affaire que l'évêque, à qui incombaient beaucoup des soins de l'administration de la province. Notre critique infirme aussi, avec cette pièce, celle qui la confirma en 661 (*ub. supr.*, col. 1295). — Il n'en est pas moins vrai qu'en dépit des raisons diplomatiques opposées par lui à l'authenticité de ces diplômes, on n'y trouve rien, quant au Poitou, qui ne s'accorde très naturellement avec ce qui s'y passait alors.

Note 15

Velly remarque ici très judicieusement qu'on a mal cru que Léger avait été maire des palais de Neustrie et de Bourgogne. Cette dignité, qui comportait à la fois l'instruction des causes criminelles, ne pouvait s'allier avec le caractère épiscopal avant l'établissement de la féodalité proprement dite.

Note 16

Frédégaire, c. xcv, nomme cette forêt *Leuconis sylva*, que quelques-uns ont traduit par *Lauconie*, expliquant par ces mots la forêt de Livry, laquelle se trouvait entre Chelles et Saint-Denis. — D. Ruinart, dans ses *Notes* sur ce passage, affirme que c'est plutôt la forêt de Bondy, voisine du village de ce nom, au Nord-Ouest de Paris. — V. aussi Adrien de Valois, lib. XXI, *Rerum Francir.*

—

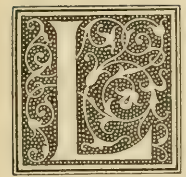


LIVRE XV

—

Depuis l'avénement du roi Thierry III en Neustrie, jusqu'a la mort de Dagobert II en Austrasie

(De 673 à 680)



Etat de la France après la mort de Childéric II.

La mort malheureuse de Childéric fut suivie aussitôt d'une véritable anarchie qui mit dans tout l'empire le trouble et la confusion. Le brigandage le plus violent s'exerça partout sans que la force ou les lois s'y pussent opposer. Ce fut un interrègne de quatre ou cinq mois, pendant lequel nous voyons peu de détails relatifs à notre histoire de l'Austrasie et de l'Aquitaine. Mais, dans cet intervalle, des événements d'une haute importance s'accomplissaient à l'égard de personnages de notre pays que nous connaissons déjà et qui continuent de jeter un vif intérêt sur notre histoire particulière. Pour les bien comprendre, revenons un peu sur des faits antérieurs de quelques jours à l'assassinat de Childéric.

Tentative d'assassinat sur saint Léger.

Nous avons vu le saint abbé de Saint-Symphorien d'Autun, Emenaire, protéger de tous ses efforts la vie de saint Léger soit contre les caprices du roi qui tendaient à le rappeler, soit contre les retours d'une haine qui pensait à se satisfaire par sa mort. Ce dernier parti souriait beaucoup

plus à certains courtisans dont les déréglements secondaient trop les débauches royales, et qui, par crainte d'une réaction toujours possible dans les Etats agités, poussaient le malheureux prince à un crime de plus, semblant devoir assurer l'avenir qu'ils se promettaient. Il y avait d'ailleurs parmi ces criminels impunis des partisans d'Ebroïn qui, sachant bien les désirs secrets du faux moine, continuaient de le servir en persécutant le saint [a]. Un jour donc, cédant à de nouvelles obsessions, Childéric ordonne à deux nobles de sa cour d'arracher Léger de Luxeuil, où le saint évêque avait adopté l'habit et les exercices de la vie monastique, et de le massacrer en dehors du couvent. Ces deux forcenés s'étaient fait accompagner d'un satellite chargé de lui asséner sur la tête un coup de hache. A peine la victime était-elle sur le seuil du monastère, que l'assassin, subitement impressionné d'une terreur inexplicable, tombe tout tremblant à ses genoux, déteste ses abominables serments, et le conjure de lui pardonner.

C'était peu après avoir donné ces ordres sanguinaires que Childéric, courant d'un crime à l'autre, avait porté sa fureur sur le malheureux Bodillon. La révolte avait suivi de près ; le massacre de la famille royale en fut le dénouement, et cette grande perturbation coïncidait avec l'ordre donné d'assassiner l'évêque d'Autun. A peine donc ce dernier venait d'échapper miraculeusement à ses ennemis, et rentré dans sa retraite y bénissait Dieu de l'avoir si bien protégé, que le désordre et les ravages publics envahissaient la France entière, devenue le théâtre d'injustices et de violences qui la mettaient en état de guerre civile.

Saint Léger tiré de la prison et remis en honneur.

Toutefois, ces perturbations qui rendaient les peuples victimes de toutes les exactions et souillaient de sang les villes et les campagnes, ne tardèrent pas à lasser ceux mêmes qui y prenaient la plus grande part. Dans tous les partis, on songea à se munir d'un représentant du pouvoir,

(a) *Anonym. Œduens.*, apud Bolland., 3 octob., nº 6.

et l'on s'y accorda d'autant plus facilement que les prétendants légitimes ne manquaient pas. Le premier besoin qui se fit sentir pour reprendre la voie de l'ordre et de la paix, fut de retrouver des conseillers dignes de la confiance des peuples, et sur l'avis desquels on pût délibérer des mesures à prendre. On commença donc par retirer saint Léger de sa retraite, d'où il ne songeait pas à sortir, et ce furent ces mêmes ducs envoyés par Childéric pour lui ôter la vie qui vinrent se jeter à ses pieds, lui demandèrent pardon, et, malgré sa résistance et sur les instances de l'abbé Windologne, le reconduisirent à Autun, où ils s'armèrent pour sa défense dans le cas de quelque attaque nouvelle contre lui. Ils avaient, en effet, raison de se méfier. Ebroïn, témoin de l'élargissement de l'évêque, et instruit de l'état des choses au dehors, n'avait pas manqué d'en profiter pour s'élargir lui-même. Il quitta Luxeuil le même jour, rassemblant sur sa route, avec un noyau de mauvais sujets réunis à son départ, tous les gens sans aveu excités par la guerre civile et prêts à se donner au premier qui payerait leur enrôlement. Cette sorte de triomphe troubla son cerveau : il se crut déjà maître du pouvoir qu'il convoitait de reprendre. Mais une infernale pensée lui vint en même temps : ce grand évêque dont il voyait le triomphe plus digne, et avec lequel il cheminait vers Autun comme pour l'honorer hypocritement, ne deviendrait-il pas un antagoniste redoutable? Comment allier ses propres desseins avec ce qu'il redoutait du crédit que sa vertu ne manquerait pas de recouvrer? Il résolut donc de confier à un sicaire le soin de lui aplanir toute difficulté. Heureusement, avant d'agir, il s'en ouvrit à saint Genès, évêque de Lyon, qui, déjà plusieurs fois, l'avait empêché de céder à des inspirations scélérates, et qui l'en détourna encore. Mais le criminel ennemi n'en garda pas moins son projet : c'est ainsi qu'il prétendait accomplir le serment d'une amitié désormais inviolable fait à Léger le premier jour de leur rencontre à Luxeuil. Le saint évêque l'avait accueilli avec

Ebroïn quitte Luxeuil ; ses perfidies contre saint Léger.

une bonté angélique : la colombe était tombée sous les griffes du vautour.

Thierry III rétabli sur le trône de France.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait avant tout de mettre un terme à l'anarchie. A peine libre de délibérer, Léger fait comprendre aux seigneurs qui l'entourent qu'il y a à Saint-Denis un jeune prince de la maison royale, ce Thierry qu'on y avait confiné après la mort de Clotaire III, et auquel on avait préféré Childéric II. On n'hésita pas à le reconnaître pour roi de Neustrie et de Bourgogne sous le nom de Thierry III. Un parent de saint Léger, Leudèse, devint son maire du palais, place de confiance que cette parenté lui valut sans doute : il était d'une illustre race, bénie dans la mémoire des peuples, et fils d'Erchinoald qui avait tenu cette charge sous Clovis II.

Retour de Dagobert II en Austrasie ; il y est déclaré roi.

Quant à l'Austrasie, il lui fallait un souverain, auquel Dieu semblait avoir pourvu par une de ces restaurations qui servent dans les desseins providentiels à réparer les fautes des rois, des grands ou des peuples. On se rappelle qu'en 656 Grimoald avait fait disparaître, avec la complicité de l'évêque de Poitiers Didon, le jeune Dagobert, fils de Sigebert II, et que, par suite d'une perfide conspiration, le petit prince, livré aux hasards d'une navigation aventureuse, avait abordé en Angleterre et reçu l'hospitalité de saint Wilfrid, évêque d'York. Le secret de cette disparition avait été si bien gardé, tant en France qu'au-delà des mers, que rien n'en avait transpiré jusque-là : ce furent les événements arrivés en France qui, retentissant jusque dans les Iles-Britanniques, firent comprendre à Wilfrid, qui occupait encore son Siége, la possibilité, pour le pupille qu'il avait si loyalement gardé, d'un retour dans le royaume de ses pères. Il fut aisé de faire connaître son existence à la reine Himnéchilde, sa mère, qui avait conservé un grand crédit à la cour d'Austrasie. Quelle mère, en pareil cas, ne se sent capable de se sacrifier, s'il le faut, pour remettre le pouvoir entre les mains légitimes d'un fils longtemps méconnu? Dagobert reparut dans la première moitié de

l'année 674. Il commença par gouverner un groupe de quelques provinces en Alsace, en deçà et au delà du Rhin; puis il finit par régner, à la suite de quelques arrangements, sur l'Austrasie entière et la partie septentrionale de l'Aquitaine.

Derniers jours de l'évêque de Poitiers Didon.

Nous ne voyons pas figurer Didon au milieu de ces événements qui pourtant devaient l'intéresser. C'est que, en effet, il n'était plus à Poitiers, exilé par Ebroïn du siége dont tant d'intrigues criminelles l'avaient rendu indigne (a). On attribue généralement cet acte violent d'Ebroïn à la crainte qu'il avait conçue que Didon, en revenant à la cour, n'y abusât contre lui du crédit qu'il y aurait recouvré et peut-être ne rejetât sur Ebroïn seul la perfidie de sa conduite passée. Le comte Guérin avait cessé aussi de gouverner le Poitou. Devenu, comme son frère saint Léger, un objet de haine aveugle pour le maire de Neustrie, il avait cédé à la crainte trop fondée de succomber à ses poursuites, et il s'était retiré au fond de l'Occitanie (1), dans les montagnes des Pyrénées, où regnaient les descendants de Charibert, second fils de Clotaire II. C'était l'asile ordinaire de tous les grands que les troubles de la Neustrie et de l'Austrasie forçaient de fuir ces deux pays. On pense que ce fut là aussi que Didon se réfugia, ne pouvant guère se séparer sans retour d'un neveu enveloppé dans la même disgrâce, et que son âge de quatre-vingt-dix ans lui rendait indispensable. Cet exil pouvait d'ailleurs être considéré par lui-même comme un châtiment de celui auquel il avait si injustement condamné l'orphelin royal de Neustrie. Chassé de son Siége par Ebroïn, dont il avait servi l'unique ambition au mépris de ses devoirs d'évêque, cette sévérité, peut-être injuste alors, n'en était pas moins de la part de Dieu une amère punition de ses complaisances de courtisan. On est heureux de croire qu'il aura pu, en réfléchissant chrétiennement sur ces retours d'un passé trop coupable, les rendre salutaires

(a) D. Bouquet, *Rer. Gall.*, II, 692.

aux derniers jours de sa vieillesse. Il paraît d'ailleurs que peut-être par un sentiment de repentir pour sa conduite envers Dagobert, qu'il pouvait croire mort après dix-neuf ans de silence, il s'était associé au vœu de Léger et de Guérin pour rendre la couronne de Neustrie à Thierry (a). Mais il n'en fallait pas plus à Ebroïn pour se défaire à la fois des trois adversaires qui devaient désapprouver ses nouvelles menées. C'est donc loin des siens et hors de son diocèse que Didon expira en 673. On dit qu'il le fit saintement : c'était une grande grâce ; puisse-t-elle lui avoir été accordée ! Ce n'est pas peu d'avoir à rendre devant le Tribunal Suprême des comptes assez embrouillés d'un épiscopat de soixante ans, tel que nous avons vu le sien, et d'emporter devant l'histoire, avec la renommée d'un courtisan inique, celle « non pas d'un évêque, mais d'un profanateur des Poitevins, » selon l'énergique expression d'un moine de son temps (2).

Il meurt loin de son Siège.

Nouvelles perfidies d'Ebroïn.

De son côté, Ebroïn allait recommencer le cours de ses intrigues, de ses perfidies et de ses assassinats. Méprisé de tous pour son apostasie, car il était sorti de Luxeuil malgré les vœux qui devaient l'y retenir, il feignit d'abord une certaine indifférence pour une position élevée ; il affecta même de garder sa robe monastique. Rentré dans ses biens, il semblait s'en contenter, et s'était retiré en Austrasie, auprès de sa femme, sortie elle-même du monastère de Soissons. Mais sous ces apparences de modération et de paix, il cachait les ressorts devant servir de nouvelles intrigues. Cette placidité inspira au palais de Neustrie une sécurité malheureuse. Thierry et son maire Leudèse parcouraient sans escorte et presque sans armes les bords de l'Oise et de la Seine, où de charmantes villas les recevaient tour à tour ; la paix était partout avec ses loisirs et ses illusions. Mais ayant ainsi tout préparé, le monstre se jette au milieu de l'hiver de 674 sur les maisons

(a) Besly, *Evesq. de Poit.*, p. 13, cite sur ce point le témoignage de Sigebert de Gemblours, *ad ann.* 657.

royales qu'il dévaste ; il pénètre, après avoir passé l'Oise au pont de Saint-Maxence, jusqu'à la ville de *Novientum* (**3**), où était la cour ; là il massacre un corps de garde endormi, et marche droit au quartier du roi dont il dissipe les gardes et pille le trésor. Bientôt il force le château de Crécy, que le roi avait pu gagner avec Leudèse, et, sous prétexte d'une entrevue qu'il demande à celui-ci, il l'aborde avec de douces paroles et l'assassine de sa propre main (*a*).

Il intronise un compétiteur au roi de Neustrie sous le nom de Clotaire III.

Le but de ces crimes était de s'approprier le pouvoir sans compétiteur. Après s'être défait de Leudèse, dont la probité et la position le gênaient, et afin d'opposer un rival à Thierry, il suscite aux regards de ses partisans et du peuple, et fait couronner sous le nom de Clovis, un jeune enfant qu'il prétend être fils de Clotaire III. Thierry le voit venir bientôt pour le détrôner en faveur de ce nouveau maître : il n'a d'autre ressource, pour échapper à Ebroïn, que de donner au traître la succession de Leudèse. L'indigne rebelle redevient donc maire du palais de Neustrie ; aussitôt le prétendu fils de Clotaire III disparaît sans laisser de traces. Ce qui peut donner une idée des excès dont ce scélérat était capable, c'est qu'il menait à sa suite dans son armée de brigands, avec des gouverneurs de provinces, certains évêques séduits par ses promesses, et qui n'avaient pas honte de seconder ses exactions. Ceci se passait en 675 ; saint Léger était alors dans sa ville épiscopale, gémissant de tels désordres, et réunissant autour de sa personne tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens en Austrasie, où s'étaient même réfugiés beaucoup de personnages qui redoutaient le tyran.

Il envoie assiéger saint Léger dans Autun.

Comme le saint évêque était le point de mire d'Ebroïn, il fut bientôt prévenu qu'il allait être assiégé dans sa ville même. Ce fut alors une seule et même volonté de tous de s'y défendre et d'y protéger le prélat. Celui-ci, durant un siége de quelques jours poussé vigoureusement, reçut de

(*a*) Fredeg., *Continuat.*, nº 96.

la part d'Ebroïn des propositions insidieuses : on voulait l'amener à reconnaître l'usurpation ; à ce prix, on promettait de se retirer. Léger répondit qu'il ne trahirait pas son serment de fidélité, et sur ce que les troupes recommencèrent l'attaque avec furie, voyant que l'heure était venue de consommer son sacrifice, il dit adieu à son clergé, prit la sainte communion, et, décidé à éviter de plus grands malheurs à son peuple, ayant distribué aux pauvres toute sa vaisselle d'argent, il se rendit en procession à la porte de la ville où il se livra à Ebroïn. Le lâche vainqueur usa de sa victoire avec un raffinement de cruauté digne de lui seul. Avant d'entrer dans le détail de ces méchancetés employées contre sa victime, il faut comprendre une de leurs causes qui enflammaient surtout la vengeance de l'usurpateur : il ne pouvait pardonner à Léger l'opposition que celui-ci lui avait toujours faite à l'égard des bénéfices ecclésiastiques prodigués aux plus indignes de ses favoris pour s'en faire des partisans. Ebroïn donnait les évêchés aux nobles, à qui il suffisait ensuite de recevoir l'ordination sans aucune des études préliminaires, ni des vertus qui honoraient tant d'autres saints pasteurs : c'était offrir en prime à des complices de ses crimes les biens des clercs et des pauvres, les donations saintes, faites dans un but pieux, et introniser des intrus sans pudeur sur les Sièges les plus vénérés du corps ecclésiastique. Ce détestable abus alla même jusqu'à céder les revenus des églises à des seigneurs qui les faisaient gouverner à prix d'argent par des évêques peu scrupuleux ne recevant qu'un mince salaire pour ce service simoniaque. Tel était le duc de Champagne Waimer, ennemi personnel de saint Léger qui l'avait repris de ces désordres ; tels encore Didon (nom malheureux), évêque de Châlons-sur-Saône, et Bobbon de Valence. A leur instigation, Ebroïn s'était décidé à envoyer contre Autun l'expédition dont ils s'étaient proclamés les chefs. On juge du mal que durent faire aux églises ces intrusions qui, se continuant pour plusieurs titulaires

Le saint se livre à ses ennemis ; on lui arrache les yeux.

Ebroïn met le premier les bénéfices en *Commandes*.

successivement, jetèrent tant de troubles dans l'épiscopat, et qui avait été jusqu'à créer, dans les diocèses, des guerres civiles comme celles qui, pendant trois ans, avaient désolé celui d'Autun avant qu'on n'y envoyât saint Léger. Telle fut la malheureuse origine des *Commendes* et des droits prétendus que s'attribuèrent dès lors les rois toujours prêts à chicaner l'Eglise sur ses plus chères prérogatives. Nous ne cesserons désormais de rencontrer les abus de ce genre avec leurs funestes conséquences sur la paix sociale. C'est à Ebroïn que l'histoire doit le triste spectacle de tant d'intrusions qui désoleront l'héritage de Jésus-Christ et deviendront une de ses plaies les plus sanglantes.

Saint Léger enfermé dans un monastère.

Le duc Waimer, les évêques nommés ci-dessus, et quelques autres qui ne valaient pas mieux, avaient préparé leurs sicaires au coup monté contre Léger. A peine le martyr fut-il sorti de la ville, qu'une foule de malfaiteurs se précipitèrent sur lui et lui arrachèrent les yeux après les lui avoir percés. Ce premier forfait accompli, on avait ordre de le confier à Waimer, qui devait le conduire dans une forêt voisine pour l'y laisser mourir de faim; mais quand le saint eut passé trois jours de cruelles souffrances et d'exténuation, les troupes s'étant éloignées, Waimer, qui avait sa demeure dans le voisinage, vint, ému de pitié, pour s'assurer du sort de son prisonnier. Il le trouva non loin du lieu où il l'avait abandonné. Touché de la patience de cet admirable persécuté, il voulut le recueillir dans sa maison, où il reçut de lui et de sa femme tous les soulagements possibles. C'était un effet de la crainte de Dieu qui revenait au cœur du bourreau et lui valut une conversion subite, à tel point qu'il remit aux mains de sa victime tout l'argent qu'il avait eu du pillage de la ville. Léger l'envoya distribuer aux pauvres par un clerc qui l'était venu visiter en secret. Quelque temps après, le duc, devenu l'ami de son auguste victime, le conduisit dans un monastère voisin, mais qu'on ne nomme point, où nous le retrouverons après deux ans de solitude, de prière et d'héroïque résignation.

Ces grands événements qui se passaient en Neustrie, et nous intéressent pourtant par la grande part qui y était faite à saint Léger, nous ont séparés de notre contrée propre, toujours liée à l'Austrasie. Il nous faut y revenir pour goûter le rôle plus consolant d'autres personnages qui nous y attendent.

Gouvernement de Dagobert II en Austrasie.

En effet, les choses se passaient en Austrasie bien autrement que dans le royaume voisin. Dagobert II, élevé sous les auspices du saint évêque Wilfrid, doué de vertus puisées dans son éducation éloignée des grandeurs, faisait le bonheur de ses peuples, qui goûtèrent en paix le caractère paternel de son gouvernement. Il était sagement secondé d'ailleurs par sa mère Himnéchilde, et la justice éclata dans tous ses actes, de façon qu'on ne fit pas difficulté de le regarder comme un saint. La paix de son règne le favorisa au reste pour la fondation de beaucoup de monastères. Nous avons vu quel intérêt les rois et les peuples prenaient aux créations de ce genre. Affable, bon et miséricordieux aux malheureux, il ouvrit son cœur et son royaume aux exilés forcés de quitter la Neustrie, et quoique son règne n'ait pas été marqué par des événements saillants, quoique l'histoire ait perdu beaucoup des pièces écrites qui nous les eussent fait connaître, les historiens de son temps s'accordent à louer sa piété sincère et son amour des intérêts du peuple. Agé de vingt-trois ans en 675, accoutumé aux travaux sérieux, il se rendait compte des affaires, ne restait étranger à aucune, et s'aidait volontiers des conseils de personnages dignes de sa confiance et assez éclairés pour le seconder.

Ses belles qualités.

Ses ministres Pépin d'Heristal et Martin.

Parmi eux on distinguait surtout les deux principaux membres de la famille de saint Arnoux, que nous avons vu engagé dans le mariage, puis évêque de Metz et ministre d'Etat de Dagobert Ier, faisant le bonheur du peuple par sa sage administration. Cet esprit s'était perpétué depuis le commencement du siècle dans ses petits-fils et ses neveux : on le remarquait surtout en deux cousins germains,

descendus de lui directement, et tenant à la cour une conduite qui ne démentait pas cette noble origine. L'un d'eux était Pépin, petit-fils par sa mère du B. Pépin de Landen, maire du palais sous Sigebert II, d'une modestie égale à son mérite et que l'histoire honore sous le nom d'Héristal, qui était celui d'un de ses châteaux aux environs de Liége (4). L'autre également petit-fils d'Arnoux, et qu'on croit fils de Wulfoald, était Martin, digne autant que son cousin de gouverner soit au milieu de la paix, soit dans la période des tempêtes.

Ansoald, XXXe Evêque de Poitiers.

Ce ne fut guère qu'en 674, c'est-à-dire plusieurs mois après la mort de Didon, qu'Ansoald lui succéda sur le siége de Poitiers. Nous savons peu de ses antécédents, sinon qu'il était de la famille de Didon et de saint Léger, puissant donc par des alliances qui durent l'acheminer à cette dignité. On a dit qu'il était abbé de Saint-Hilaire de Poitiers quand il y fut promu. Rien ne le prouve; rien ne pourrait l'infirmer. Ce qui est moins douteux, c'est qu'ayant eu un rang distingué à la cour de Dagobert Ier, ce prince l'avait chargé d'une ambassade en Italie. Les historiens ne disent pas en quelles circonstances. Néanmoins, nous pouvons croire qu'il fut cet officier dont parle Mézerai (a), envoyé en Lombardie pour s'entendre, en 631, avec le roi Ariovald, contre Samon, roi des Esclavons, qui avait insulté des marchands français dans une guerre d'invasion chez les peuples de la Thuringe, voisins de l'Austrasie. Né entre 600 et 610, Ansoald aurait pu avoir de vingt-cinq à trente ans quand il fut chargé de cette mission qui réussit, et il en avait plus de soixante quand il reçut l'épiscopat. Sans doute que les troubles du temps avaient motivé un intervalle de plusieurs mois entre la mort de son prédécesseur et sa prise de possession. Quoi qu'il en soit, le nouvel élu, devenu le trentième de nos évêques, se montra bien différent de son prédécesseur, favorisa le bien sans faire

(a) *Histoire de France,* I, 385, in-4o.

aucun mal, et ne se servit en ces temps difficiles de son autorité et de son crédit que pour mûrir les fruits de son ministère. Ce n'est pas qu'il parût tout d'abord avoir abandonné le monde en abandonnant les libertés de l'état laïque. Il en avait gardé certaines habitudes de luxe et de faste dont on se défait moins facilement à cet âge, et qui entraient naturellement dans ses allures précédentes ; mais au moins des grâces lui furent ménagées aussitôt, qui lui persuadèrent une salutaire réforme. Zélé pour la gloire de l'Eglise, le salut des âmes et le bien public, on ne le verra pas mêlé aux intrigues des cours, où ne l'appelleront de temps à autre que le devoir de son rang et le désir de quelques bonnes œuvres. Nous allons le voir, en saint et en évêque, prendre une part active au mouvement religieux qui va se développer dans son diocèse.

Travaux de saint Filibert. Il est persécuté par Ebroïn,

Notre saint Filibert, après avoir fondé Jumièges, y avait passé une quinzaine d'années dans le travail de perfectionnement qu'il devait à son œuvre. Tout avait fleuri entre ses mains, et au milieu de cette Neustrie si agitée par d'incessantes commotions, il avait joui d'une paix relative en même temps que de l'ascendant mérité par ses vertus (a). Cette sainte autorité le fit respecter de tous. Affligé, comme son saint ami l'évêque de Rouen et tant d'autres, des désordres jetés dans le sanctuaire par les vices que tant de mauvais évêques communiquaient au clergé séculier, il appliquait ses moines à la prédication des dogmes et de la discipline attaqués dans l'intérêt des mauvaises mœurs par les hérésies les plus dissolvantes. Les manichéens et les monothélites parurent d'abord dans le Midi de la Gaule. Ils dogmatisèrent en la remontant, jusqu'à Châlons, Autun (5) et Orléans (6). C'était le renversement de l'Incarnation divine et de la Maternité miraculeuse de Marie. Des conciles les condamnèrent sans retard. La foi se soutenait ainsi, mais c'était grâce aux efforts des saints qui, en grande majorité,

(a) Surius, *Vita S. Filiberti*, c. xv.

occupaient les sièges épiscopaux, et dont le zèle était efficacement secondé par les communautés dont ils étaient sortis après y avoir fait de fortes études et puisé les habitudes de la prière et de l'enseignement. Saint Filibert s'était constamment appliqué à ces grandes choses, en y formant ses nombreux disciples : sa réputation s'en était accrue de plus en plus, et il n'y avait personne qui ne l'estimât au niveau des plus saints évêques. Ebroïn lui-même, qui traitait volontiers ceux-ci en inférieurs, dont il voulait être obéi, et qui ne craignait pas de se défaire par des crimes de leurs vertueuses importunités, se montra moins barbare envers l'abbé de Jumièges, dont il savait d'ailleurs que plus d'une fois Dieu lui-même semblait avoir pris la défense. On se rappelait encore, par exemple, que quelques années auparavant, quand deux impies s'étaient élevés contre lui parce qu'il désapprouvait leurs scandales, l'un avait été à l'instant même frappé de la foudre, l'autre, quelques instants après, avait rendu ses entrailles, comme il était arrivé à Arius (a).

Mais ces leçons ne sont pas toujours utiles à certaines âmes perverties de qui les avertissements divins ne sont plus compris. Ebroïn devait être de celles-là. Un jour, Filibert se rendit à la cour pour solliciter une grâce qui dépendait du roi. L'occasion se présenta d'y reprocher au maire du palais l'intrusion de tant d'évêques indignes dans les Eglises qui en gémissaient. Ebroïn dissimula ce qu'il ressentait de cette sainte hardiesse, et cacha même ses desseins jusqu'à lui offrir des présents. C'était un genre d'injure qui s'aggravait par cette affectation d'indifférence dédaigneuse. Le saint les refusa en renouvelant ses reproches antérieurs. Le barbare ministre ne tarda pas à s'en venger.

Qui le brouille avec saint Ouen.

Il s'était toujours attaché à conserver quelques liaisons avec saint Ouen; non que celui-ci partageât aucunement les vues politiques ou administratives d'un homme de cette

(a) Mabillon, *Vita S. Filiberti, Annal. Bened.*, Sœc. III, n° 22.

valeur, mais parce que sans doute il pouvait en obtenir pour son Eglise et pour ses pauvres des ressources qu'un pasteur ne peut dédaigner. Le saint évêque, d'ailleurs, n'avait rien perdu de son affection pour le fondateur de Jumiéges, et avait tiré un grand profit pour son ministère du dévouement de l'abbé et de ses moines. Ebroïn parvint à tromper le prélat sur cet ami si honorable. Il n'était guère possible de le chasser de son abbaye par la force, on se fût révolté contre une iniquité aussi manifeste. Il préféra user de la perfidie astucieuse qui lui était habituelle, et fit si bien par des clercs infidèles, près de l'évêque de Rouen, que le saint, calomnié par lui et ses adhérents, en vint jusqu'à être méconnu, même de celui qui l'avait le plus aimé. Emprisonné sur des lettres du prélat, on le jeta dans un cachot si rarement habité, que le saint, en y entrant, se sentit entouré de chauves-souris et infecté d'une odeur insupportable (7). Plus fort que ces premières impressions, il entonna aussitôt un psaume, et les bêtes importunes disparurent, l'air fut purifié et le saint put se livrer à la méditation. Saint Ouen, néanmoins, après l'avoir ainsi retenu longtemps, écouta des amis communs qui fournirent au saint abbé les moyens de se défendre et de se disculper. Ce qui avait surtout ouvert les yeux du prélat, c'est que deux abbés commandataires, c'est-à-dire deux complices d'Ebroïn, s'étaient déjà succédé dans cette charge. Le premier, en s'en emparant, avait été frappé d'une maladie subite et mortelle ; le second attendait encore son châtiment qui ne tarda pas à arriver. Cette conduite du tyran ne suffisait-elle pas pour éclairer sur la valeur de l'accusateur et des accusations ? Mais comment rendre au saint abbé sa crosse usurpée et son abbaye confiée à des mains indignes ? Le saint se décida à fuir de nouvelles persécutions et se tourna en 676 vers une contrée où le pouvoir était plus doux et la vie plus tranquille. Le Poitou, pays aimé où Dieu le dirigeait secrètement, avait d'ailleurs d'autres attraits qui l'appelaient.

Il est emprisonné à Rouen.

Il est rendu à la liberté.

Il avait connu Ansoald par ses relations avec Didon et saint Léger. Il espéra en être bien reçu à Poitiers, et il ne se trompait pas. Il semble même, d'après quelques données des écrivains de sa vie, qu'en quittant Jumièges il fut accompagné par un certain nombre de ses religieux qui, sans doute, goûtaient peu le nouveau régime des abbés commandataires. Il trouva bientôt à les établir dans le monastère relevé en 653 par saint Achard dans le vallon de Quinçay. Nous ne savons guère comment s'étaient passées les quelques années qui avaient suivi cette restauration jusqu'à la visite de saint Filibert. Son historien (a) le représente appliqué à y détruire des erreurs ou habitudes peu supportables qui faisaient sentir le besoin d'une réforme. Quelles qu'elles fussent, l'évêque y apporta un zèle qui avait manqué sans doute à son prédécesseur, et seconda utilement celui de cet envoyé de la Providence. Il reconnut d'ailleurs qu'il avait dans cet homme de Dieu un grand maître de la vie spirituelle, et un de ces conseillers, trop rares auprès des grands, qui ne leur cachent pas la vérité, et préfèrent à leur faveur le bonheur de travailler près d'eux à la gloire de Dieu. C'est ainsi que voyant dans Ansoald des dispositions au luxe et à des prodigalités inutiles, avec une trop grande attache aux grandeurs humaines, il ne fit pas difficulté de l'en reprendre en secret ; il lui prédit même des événements qui arrivèrent, de sorte que de plus en plus charmé de ce caractère de sainteté qui brillait dans ce moine, devenu son hôte, l'évêque se lia avec lui d'une touchante amitié à laquelle le saint correspondit de toute son âme : car les cœurs solidement vertueux se sentent, se devinent et s'entendent toujours pour le bien. C'est ce qui le porta à consentir pour l'église cathédrale à un échange de biens et de maisons que le clergé de cette Eglise voulut bien faire avec Filibert, alors occupé de sa fondation de Quinçay, et qui étaient plus à la convenance des deux

Il se réfugie auprès de l'évêque de Poitiers

Il réforme l'abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay.

(a) Surius, *Vit. S. Filib.* c. XVII, *ad ann.* 675, *Veteris deturbatis erroribus.* Le moine de Jumièges Hermant...., dans les *Bollandistes*, 28 aug.

parties. La confiance du prélat alla plus loin. Il songea, malgré le genre de vie auquel il était lié, à se mettre sous la direction du saint abbé; il voulut se soumettre à la régle, et l'on vit un évêque se faire, par un louable désir de sa propre perfection, le novice et le disciple d'un religieux qui consentait à devenir son supérieur (8). Admirable simplicité! Il en sortit un bien véritable pour l'un et pour l'autre. Ansoald résolut d'employer un tel maître aux œuvres qu'il entendait le mieux, et de le rendre ainsi très utile à l'amélioration de son diocèse. Il avait même le désir de l'attacher au clergé de sa ville épiscopale. C'est dans ce but qu'il aimait à l'y garder, en ne lui confiant d'abord que des entreprises qui ne l'éloignaient que rarement et pour peu de temps du lieu où ses propres devoirs le retenaient. Cette assiduité même lui fit reconnaître de plus en plus, dans ce pieux et intelligent confident de toutes ses pensées, un ouvrier des plus habiles auquel il s'attachait toujours davantage. Mais ces doux épanchements accordés par un ami de ce mérite ne purent maîtriser la vocation que Filibert se sentait toujours pour une vie retirée. Il fit comprendre ce besoin, parla ouvertement de ses tendances vers le silence d'une solitude, et il fallut que l'évêque cédât, mais non sans tourner encore au profit de son zèle pastoral ces aspirations de son saint ami. Sept ou huit ans se passèrent ainsi, de 675 à 682 au plus tard, pendant lesquels Filibert continua de gouverner son abbaye de Quinçay.

Fondation du monastère de Noirmoutier.

Nous avons parlé des origines chrétiennes de ce beau pays de Vendée, où la religion avait pénétré dès les premiers temps, et qui la virent se développer dès le commencement du IVe siècle par l'apparition, moins légendaire que probable, d'essaims religieux abordant sur ses plages solitaires. Là étaient des îles, habitées d'abord par des pirates, mais où déjà, au temps d'Ansoald, n'existaient plus que de petits groupes de pêcheurs dont les communications avec le continent devenu chrétien avaient fait éclore

la foi avec des mœurs plus paisibles. De ces îles, la plus petite et la plus septentrionale, que son aspect au milieu de l'Océan avait fait nommer *île du Pilier*, possédait, antérieurement à Ansoald, une petite maison de solitaires, liée uniquement par une sorte de promontoire naturel au territoire d'Hério. Mais la mer ayant détruit peu à peu ce moyen de communication, on avait songé à quitter pour cette dernière, bien plus vaste et plus habitée, le petit asile du Pilier, en se transportant dans l'île voisine (**9**). C'est celle d'Hério qui fixa l'attention de l'évêque. Elle était la plus considérable de cette partie de l'Océan poitevin. Située en face de la côte du Poitou, tout au Nord-Ouest de la province, elle avait trois lieues de long du Nord au Sud, et une lieue dans sa plus grande largeur qui se rétrécissait beaucoup vers le milieu. Cette île était la propriété d'Ansoald; mais il paraît qu'elle appartenait aussi, du moins en partie, à l'Eglise de Poitiers, car un auteur atteste que l'évêque lui donna en échange d'autres terres qu'il possédait ailleurs (**10**).

Ansoald, en offrant son île à Filibert, désirait surtout y former un centre de prédication évangélique en faveur des populations environnantes. Cette nouvelle mission sourit à l'apôtre. Elle commença en 677. Outre la demeure commune à édifier, il y avait encore à se faire sur ces rochers couverts d'une végétation équivoque, un sol fertile dont les produits pussent suffire à la nouvelle famille. Cette entreprise se fit, comme toujours, par le travail des nombreux disciples qui se présentèrent. On construisit une église, on édifia un monastère, on défricha des forêts, on transporta, du continent, des terres végétales dans les interstices et à la surface du roc, on y sema des céréales; et quand ces travaux furent terminés, conduits à la fois par les libéralités pieuses de l'évêque et l'active direction de l'abbé, les saints cantiques furent entendus, la vie austère de la pénitence et du travail fut offerte en exemple à cette population de matelots appelée à mieux connaître le Dieu

inconnu. C'était, pour ces gens grossiers et ignorants, une création nouvelle qui associait leur vie à celle des saints. Un fait remarquable, c'est que l'église abbatiale consacrée par Ansoald sous le vocable de Notre-Dame était la première de ce nom qui s'élevât dans cette partie de l'ancien diocèse de Poitiers.

Retour de saint Achard à Quinçay.

Ce ne fut pas tout. L'ardeur religieuse des deux amis ne devait rien négliger des mesures propres à entretenir le bien si heureusement accompli. Comme Ansoald visitait de temps à autre son île de prédilection, ainsi Filibert revenait à Poitiers où le monastère de Quinçay gardait toujours ses affections et marchait dans la meilleure voie de la perfection religieuse. Cette régénération était admirée de toutes parts ; on parlait, au-delà même des bornes du Poitou, des mérites et de la sainteté de Filibert. Une circonstance qui semblait être dans les desseins de Dieu vient encore ajouter à ces joies pieusement senties. Saint Achard, le premier auteur de cette réforme, et qui a disparu dans les obscurités inexplicables de ces temps difficiles, revient à Quinçay, sans doute après la visite d'autres monastères ; peut-être aussi après s'être éloigné de ce cher foyer par les mêmes raisons qui en avait exilé l'évêque Didon et d'autres victimes de la méchanceté d'Ebroïn. Sachant alors qu'un nouvel évêque était préposé à cette Eglise qu'il aimait, il se persuada que son retour y serait utile à ses frères ; et, en effet, nous voyons combien il avait souffert pendant son absence, mais comment Ansoald et Filibert s'étaient employés à tout redresser. Quels ne durent pas être sa joie et son étonnement lorsque revenu, à Quinçay, il y trouva tout en un tel état de rénovation et tellement différent de ce qui se passait ailleurs, au milieu des déchéances imposées à la discipline par les troubles publics. Il ne douta point que Dieu n'eût mis la main dans le champ où son serviteur avait semé. De plus en plus épris du désir d'y rentrer lui-même, il voulut se ranger sous la conduite de ce second fondateur. Celui-ci, de son

côté, fut charmé de cette rencontre. Il regarda comme un envoyé de Dieu cet homme dont la prudence autant que la capacité et la vertu lui indiquaient un maître consommé dans la vie spirituelle. Achard avait d'ailleurs soixante-quatre ans; précieuse garantie d'une expérience qui, indispensable à la bonne direction des autres, donne aussi toujours une plus grande autorité à la vertu. Donc, d'un commun accord, Ansoald et Filibert convinrent de confier la direction de Saint-Benoît au saint homme : c'était pour le digne prélat un double moyen de conserver l'un sans perdre l'autre; car il fut convaincu que Filibert se donnerait tout entier à la fondation de Noirmoutier pendant que Quinçay resterait absolument sous la conduite de son saint ami.

Dont il accepte la direction.

Ainsi, des deux côtés, les importantes entreprises ne manquèrent pas de fleurir. Bientôt, près de Poitiers, l'abbé de Saint-Benoît fut connu et apprécié. L'odeur de sa piété et de la sagesse de son gouvernement attira vers lui un grand nombre de personnes avides de se ranger sous sa conduite. Cette colonie, jointe à quelques moines venus de Jumièges afin de lui apporter l'esprit de la même règle, devint pour la ville épiscopale un utile voisinage, et fit ressentir à toute la contrée l'heureuse influence d'une vie tout angélique.

Première floraison des deux monastères.

Il en était de même aux environs de Noirmoutier. Les rapports formés entre l'île et la côte poitevine, par les moines dont les travaux incessants y nécessitaient de fréquents voyages, répandirent le sentiment religieux dans les îles voisines et sur le continent. Les environs eurent aussi de nombreux missionnaires, et peu à peu participèrent aux avantages d'une prédication qui ne se fit pas moins par des exemples que par les exhortations de la foi. Mais nous savons qu'alors aucune mission ne valait une fondation religieuse, qui implantait dans un sol nouveau une nouvelle germinaison du christianisme. C'est pourquoi le zèle infatigable d'Ansoald sut se servir de celle qu'il avait faite à Noirmoutier pour jeter non loin de là les fondements d'une

autre institution dont le nom devait un jour devenir plus célèbre dans l'histoire que celui même de Noirmoutier.

Fondation du monastère de Luçon.

C'est l'ordre à mettre dans notre récit qui nous oblige de placer ici la fondation du monastère de Luçon qu'il faudrait réellement dater de 682, d'après la chronologie la plus habituelle. Une grande incertitude règne d'ailleurs sur la véritable époque des faits que nous suivons, quoique les dates s'en rattachent certainement à l'épiscopat d'Ansoald : c'est du moins un point auquel nous pouvons nous en rapporter. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle institution allait bien à Filibert, dont les fréquentes courses dans le pays y avaient divulgué le nom et le zèle apostolique. Nous avons dit les commencements chrétiens de l'antique bourgade, et comment vers l'an 320, cette côte sauvage battue par l'Océan, et à peu près déserte, avait pu recevoir avec sainte Hélène, une petite famille de solitaires autour desquels s'étaient réunis lentement quelques groupes d'habitants et de pauvres cabanes abritant leurs instruments de pêche et de chasse. C'était à peu près là toute la vie de ce coin de terre désolé. Placée à l'extrémité septentrionale d'un golfe où se formèrent plus tard les marais qui entourent depuis longtemps la petite ville, cette localité n'avait eu aucun rôle dans les affaires humaines du pays, l'occupation romaine n'y ayant apporté jusqu'alors que de rares idées de son existence (a). Non loin de là, à quatre ou cinq lieues vers l'Ouest, était la localité la plus importante à l'époque gallo-romaine, le Langon (b), où des fouilles récentes ont fait découvrir des tombeaux, des armes, des bijoux et des restes de constructions monumentales, preuve d'une civilisation antique. Luçon n'a rien révélé de semblable. Il était donc isolé, par la mer ou les marais, de l'espace qui s'étendait derrière lui vers le Midi et devait rester étranger au mouvement social qui s'y opéra fort anciennement.

(a) Aillery, *Pouillé de Luçon*, p. 26.

(b) *Chroniques du Langon*, dans les *Chroniques fontenaisiennes* de La Fontenelle, in-8°, 1841, p. 3.

Filibert le gouverne.

C'est sur cette plage à peu près ignorée que Filibert vint prendre, comme noyau de la nouvelle communauté, les quelques solitaires qui s'y étaient maintenus depuis trois siècles dans la paix de leur vie retirée et laborieuse. Leurs travaux avaient dû nécessairement subvenir aux besoins matériels d'une vie sobre et pénitente. Il est croyable que la petite famille s'augmenta aussi de quelques membres de celle de Jumièges dont le transfert à Noirmoutier et à Saint-Benoît avait déjà si bien réussi (a). Ce ne dut être d'abord, il est vrai, que comme une sorte de prieuré dépendant de la grande abbaye voisine. Tout le prouve, car, outre que les abbés de Luçon restent inconnus jusque vers le milieu du XI[e] siècle, l'église fut mise elle aussi sous le vocable de la sainte Vierge (**11**).

Origine des prieurés.

A propos des prieurés, dont nous parlerons souvent, il est bon d'en donner dès à présent une notion exacte pour en faire comprendre le but et l'esprit. Il arriva souvent dès l'origine des monastères que des domaines plus ou moins considérables leurs furent donnés par la piété des fidèles, toujours à condition d'un devoir ou redevance de prières et quelquefois de services matériels. Ces domaines devaient être cultivés, et, dans ce but, on y envoyait une colonie du monastère, destinée à défricher les bois, à disposer les terres et à en tirer un revenu. Mais il fallait s'y loger et suivre la règle de la maison-mère. De là, nécessité d'y construire un petit monastère disposé, autant que possible, sur le modèle de la maison principale, et surtout une église où l'Office divin se célébrait toujours dans les mêmes conditions d'heures et de régularité. En un mot, le travail la prière, toutes les habitudes monastiques y étaient les mêmes qu'à l'abbaye. Il arriva même souvent que l'église reçut pour patron le même saint. C'est ainsi que par un nombre plus ou moins considérable de religieux attachés à ces maisons secondaires, se sont défrichées les forêts de

(a) V. D. Rivet, *Histoire littéraire de la France,* III, 439.

la France, non moins que par les abbayes elles-mêmes, et que l'esprit du catholicisme s'est établi en des contrées souvent encore païennes et barbares. Le nom de prieuré leur fut donné de ce que le directeur de ces petites maisons devait se regarder, non comme le supérieur, mais seulement comme le premier, *prior*, entre ses égaux. On aimait généralement ces petits établissements, d'où sortaient souvent les curés et autres prêtres employés au ministère des âmes. Plus tard les fondateurs et les évêques s'étant réservé la nomination de sujets choisis par eux pour ces fonctions ecclésiastiques, les prêtres séculiers les obtinrent en plus grand nombre, même des abbayes auxquelles dès lors ils étaient soumis avec obligation d'une certaine redevance.

Ce n'est d'abord qu'un prieuré de Noirmoutier.

Tels furent donc les commencements de l'abbaye de Luçon. Nous la suivrons dans le cours des siècles avec les chances tantôt déplorables, tantôt consolantes de ses fortunes diverses. Toujours est-il que les desseins d'Ansoald s'accomplissaient, ainsi pressé par son zèle et secondé par celui de ses saints amis. Les souvenirs du temps nous y font voir le parti qu'il sut tirer pour ces établissements de l'adjonction des moines de Jumièges à ceux qui s'y étaient appliqués depuis longtemps aux exercices de la vie érémitique; c'est que les études y prospérèrent comme elles avaient fait depuis vingt ans dans le grand monastère de Normandie. C'était une condition forcée de l'application du religieux à l'instruction des peuples; et comme ce but entrait toujours dans l'institution des monastères, ceux qui étaient pourvus d'un personnel plus nombreux regardaient comme une vocation d'aller partout où les appelait la sainte obéissance, afin d'y professer les sciences, c'est-à-dire l'Ecriture Sainte, la patristique et la théologie. A l'aide de ces enseignements, on forma à Noirmoutier, comme à Saint-Benoît, des prédicateurs, des hommes apostoliques qui évangélisèrent les campagnes. Luçon devint aussi un de ces centres qui porta le feu sacré à des populations incultes, et fortifia, en l'étendant sur cette contrée encore

presque sauvage, l'action du christianisme avec des mœurs plus dignes de lui.

Rien n'établit la part active que les trois monastères de Quinçay, de Noirmoutier et de Luçon prirent dès leur naissance dans le mouvement scientifique dont l'Eglise était alors animée. Il est croyable qu'ils y restèrent d'abord étrangers, car ce n'est pas dès les premiers jours de ces fondations que les lettres peuvent s'y cultiver : les soins pénibles d'un établissement où tout est à faire, ne permettaient pas d'y employer des heures de repos encore introuvables. Nous les verrons plus tard se mêler à ce genre de bien qui tenait à leur mission. L'essentiel était alors qu'ils jetassent autour d'eux l'impulsion des vertus et des conseils évangéliques.

Mort de saint Amand.

Rappelons ici qu'au commencement de l'année 677, le 7 février, mourait au monastère d'Elnon un saint évêque parti du Poitou pour évangéliser les contrées septentrionales des Gaules. Saint Amand, âgé de quatre-vingt-onze ans, retiré depuis quatre ans dans cette maison qu'il avait fondée dans sa jeunesse, y terminait sa pieuse et active carrière. Nous en avons parlé sous l'année 649 (a) : il est resté une des gloires de notre diocèse, qui l'honore comme un de ses meilleurs ouvriers évangéliques, et digne de ceux qui continuaient d'illustrer le Siége de saint Hilaire. On le loue, dans l'histoire de son temps, pour son zèle éclairé à étendre l'Ordre monastique, à faire fleurir les études. C'est dans ce but qu'il demanda au pape saint Martin, avec lequel il avait d'affectueuses relations, des livres afin d'en pourvoir les monastères qu'il avait fondés. En 670, lorsqu'il se fut définitivement fixé à Elnon pour y travailler à sa bonne mort, il dicta son testament à Baudémont, prêtre et moine de ce monastère, lequel était alors son secrétaire, et devint, deux ans après, abbé de Blandinberg, monastère fondé à Gand, vers 610, sous la règle de saint Benoît. Ce

(a) V. ci-dessus, t. II, p. 382 et 410.

fut ce même Baudémont qui, quelques années seulement après la mort du saint évêque, composa sa vie, plus fidèle et mieux écrite pour son temps que bien exécutée quant à la méthode et à la chronologie, qui y est fort confuse. Cette vie a été reproduite par les Bollandistes et plusieurs autres hagiographes (a).

Fondation de Saint-Michel-en-l'Herm.

Revenons à Ansoald : c'est encore à son épiscopat et à son action directe et toute personnelle qu'il faut attribuer l'origine de Saint-Michel-en-l'Herm (12), petite localité posée non loin de la mer, au Sud-Ouest et à quatre lieues de Luçon, où un monticule reçut de ses soins, secondés par ceux de saint Filibert, un petit monastère qui devint dès lors une succursale de Luçon pour les besoins spirituels de ce petit pays. On le dédia à saint Michel, le prince des archanges, qu'on a toujours aimé à rapprocher des sanctuaires de la sainte Vierge. Les fondateurs de Noirmoutier s'en étaient souvenu quand ils avaient construit un lieu saint sous ce glorieux patronage, non loin de l'église abbatiale dédiée à la Reine des Anges. Donc cette nouvelle fondation, rattachée dans la suite au continent par le retrait de la mer, était alors une petite île entourée de quelques autres moindres encore ; toutes étaient peuplées de pauvres pêcheurs qui n'avaient aucuns rapports avec la terre ferme. Rien n'était donc plus désert que ce groupe d'écueils où la culture était à peine connue : c'est pourquoi il fut surnommé avec raison *en-l'Herm (in Eremo);* mais une pensée touchante avait présidé à toutes ces œuvres par lesquelles allait s'accomplir le salut de tant d'âmes. Elles mettaient ce bas Poitou, encore si peu connu, si peu fréquenté, sous la double protection des deux noms les plus augustes du christianisme. C'était inaugurer, sous d'heureux auspices, l'introduction définitive de cet humble coin du monde aux sentiments et aux habitudes de la grande famille du Christ (b).

(a) Cf. D. Rivet, III, p. 428 et 642.

(b) Cf. M. l'abbé du Tressay, *Histoire des Moines et des Evêques de Luçon*, I, 83.

Cette dévotion à Marie et à l'Archange qui avait comme elle brisé la tête du serpent, était toute dans le cœur d'Ansoald ; elle fut toujours celle des âmes que la charité sut émouvoir et guider à de saintes œuvres. Celles que nous lui avons vu opérer depuis son événement devaient soulager les âmes et leur assurer le ciel. D'autres ne devaient pas moins l'intéresser parce qu'elles tendaient au soulagement des infirmités corporelles et aux consolations dont les pauvres ont besoin dans leur difficile pèlerinage sur la terre.

Fondation de l'hôpital Saint-Luc, à Poitiers.

C'est à une inspiration de ce genre que Poitiers dut l'établissement du premier hôpital dont il soit fait mention dans ses annales : ce dut être de 676 à 679, que le pieux évêque en jeta les fondements, si toutefois il n'y consacra pas des bâtiments déjà dépendants de sa maison épiscopale. Cette fondation fut faite pour douze lits dont chacun devait être occupé continuellement, de façon qu'un malade étant mort ou guéri, était remplacé aussitôt par un autre qu'on devait chercher si nul ne se présentait. Cette maison de zèle et de prière occupa près de l'église et de l'évêché l'emplacement où l'on voit encore les restes d'une ancienne église qui fut l'oratoire de l'hôpital, au coin des rues depuis longtemps nommées de Saint-Pierre et de Saint-Savin (**13**). Une ingénieuse attention lui fit donner par le fondateur le vocable de saint Luc, qui, ayant été médecin, semblait devoir être le protecteur naturel du pieux asile. Il fallait pourvoir aux dépenses de nourriture, de vêtements et d'entretien nécessaires à un tel établissement. Le fondateur assigna donc, tant aux frais du culte qu'à ceux du personnel, la propriété de cinq domaines ruraux de son patrimoine, dont quatre situés en Poitou et un dans l'Angoumois. La charte de fondation, qui ne nous est parvenue que mutilée, est assez complète cependant pour nous laisser sur ce fait toutes les notions essentielles. On ne peut faire à travers les obscurités de ces noms de lieux que des conjectures sur leur situation dans le pays. Une certitude paraît cependant

acquise à ce sujet : c'est qu'alors ces localités, qui sont devenues ensuite des paroisses, n'étaient pas encore pourvues d'églises, ce qu'on n'aurait pas omis d'exprimer comme leur donnant une bien plus grande valeur. Tout étant ainsi réglé, l'administration de l'hôpital fut commise à un clerc de la famille épiscopale nommé Gombaud, à qui le donateur entend accorder par là, comme il le dit lui-même, une preuve de sa confiance (**14**).

Renouvellement du monastère de Mazerolles, uni à celui de Mairé.

Ansoald n'aspirait pas seulement à des fondations nouvelles. Son ardeur du bien lui faisait considérer comme non moins importantes les rénovations des anciens établissements d'où le bien moral émanait toujours au profit de son peuple. C'est ainsi qu'après les soins donnés à Saint-Benoit-de-Quinçay, dont la floraison fut un résultat excellent de son épiscopat, il jeta encore les yeux sur des ruines de moindre importance peut-être, mais dont la restauration fut une nouvelle source de secours spirituels à une contrée qui peut s'en souvenir encore. Nous avons aperçu, dès l'année 507, la petite cellule de Mazerolles posée au bord de la Vienne, à deux kilomètres Ouest de Lussac-les-Châteaux. Là avaient habité des solitaires ; là de fréquents pèlerinages s'étaient rendus au tombeau de saint Sylvain, qui y avait eu un culte célèbre, tombé en désuétude nous ne savons comment. Des ruines, une solitude complète, le silence au lieu des voix qui avaient béni Dieu et chanté ses louanges, c'est tout ce qu'y avait trouvé le bon évêque en visitant cette partie de son diocèse. Mais une occasion de relever ces débris se présenta quand à peine ils venaient d'attrister ses regards. Un évêque inattendu, Ecossais d'origine, et probablement un de ces régionnaires que nous avons vus se dévouer aux missions lointaines (**15**), vint à Poitiers vers l'année 680 (**16**). Il était suivi d'un grand nombre de pèlerins, clercs sans doute, qui s'étaient attachés à sa suite. Il se nommait Romain, et Bède, historien de cette époque, pense que ce pieux voyageur avait étudié dans les écoles de la France et de

l'Italie les sciences ecclésiastiques, et qu'il fut le premier à combattre en 664 contre Colman, autre évêque écossais, au sujet de quelques rites sur la tonsure et la célébration de la pâque, alors controversée entre le clergé d'Ecosse et celui de la Grande-Bretagne (a). Etait-ce un asile que Romain venait demander à Ansoald pour lui-même et pour ses compagnons, ou bien, comme tant d'autres, ne comptait-il que passer quelque temps dans le Poitou, sous l'obéissance de l'évêque, selon les règles pratiquées en pareil cas? Nul ne l'a dit. Mais Ansoald ne manquait pas de travaux à lui offrir, et il trouva dans cette rencontre imprévue une occasion de réaliser sa pensée sur le petit monastère abandonné. Il en parla donc comme d'un asile qu'il ouvrait à Romain et à ses clercs, et d'où ils pourraient devenir les prédicateurs de la contrée. Romain en fut nommé supérieur, avec promesse par lui et les siens de demeurer fidèles et persévérants dans leur sainte entreprise. Mais après la mort de ce premier chef de la communauté, il ne se trouva aucun de ses membres capable de le remplacer, et Ansoald ne vit rien de mieux que de les unir à l'abbaye de Mairé, qu'il aimait, et qui était encore dans toute sa ferveur primitive.

Ce qu'était devenu celui-ci.

Quoique nous ne sachions plus rien de positif sur cette maison depuis saint Junien et saint Aurémond qui lui avait succédé au milieu du siècle précédent, et malgré la perte de ses dyptiques détruits par les troubles profonds qui suivirent le VIIe siècle, nous voyons cependant qu'à l'époque dont nous parlons, elle existait encore, et ne manquait ni de régularité, ni d'un certain éclat, puisqu'elle devint à l'évêque une ressource contre l'impossibilité pour les religieux de Mazerolles de se continuer une existence propre. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute de cette annexion à Mairé, que date pour Mazerolles le titre de paroisse qu'elle possède de temps immémorial. A ce titre, elle put

(a) Cf. Venerab. Bedœ, *Histor.*, lib. III, c. XXV et suiv.

revendiquer les reliques de saint Romain, qu'on y vénéra jusqu'au dernier siècle, dans la persuasion que son corps y avait été inhumé. Une raison de le croire, c'est que la paroisse actuelle qui a succédé au prieuré, encore indiqué dans le *Pouillé* de 1648, est restée sous le vocable de saint Romain, dont la fête patronale s'y célèbre le 1er juin.

Incertitude de l'histoire sur ces deux maisons.

Ne quittons pas Mazerolles sans remarquer qu'on ne pourrait que s'égarer en croyant tout ce qu'ont rapporté les écrivains du pays sur les premières phases de sa vie religieuse. Ils sont pleins à cet égard de variantes qu'on ne sait comment concilier, aussi bien que sur Mairé, dont l'existence, après avoir absorbé celle du petit établissement des bords de la Vienne, s'est fondue elle-même dans Nouaillé, lorsque cette autre petite maison de cénobites devint en 779 le grand monastère sorti des mains de Charlemagne. Ce fut alors que Mairé, uni à ce dernier avec toutes ses dépendances, disparut complètement, ennoblissant Nouaillé des reliques de saint Junien qui y furent transportées avec la communauté qu'il avait fondée. Il n'en est pas moins vrai que la liste des abbés de cette maison a dû subir comme tant d'autres, des vicissitudes des temps malheureux : elle s'est tellement effacée, que c'est à peine si l'on en rencontre quelques lignes jetées au hasard dans les pages de nos chroniques où l'on irait moins les chercher. C'est ainsi que le nom de Chroscelme apparaît dans la charte d'Ansoald, comme celui de l'abbé de Mairé qui reçut de lui le couvent de Mazerolles avec tout ce qui en dépendait.

Etat du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, à cette époque.

Ce qu'on a dit aussi de notre évêque Ansoald relativement au monastère de Saint-Hilaire, n'est fondé que sur des conjectures qu'il est bon de n'accepter qu'à leur juste valeur. C'est Dufour surtout qui a exercé son imagination sur ces *peut-être* plus qu'équivoques. Selon lui, on pourrait croire qu'Ansoald était abbé de saint Hilaire avant son épiscopat, parce que cette communauté possédant des terres

aux environs de Lussac, Mazerolles *aurait bien pu* se trouver parmi elles, ce qui eût rendu toute naturelle l'intervention de l'abbé dans cette œuvre. On comprend le vide d'une telle raison. Quant à Saint-Hilaire de Poitiers qui n'était encore qu'une sorte de prieuré, on n'en connaît pas les abbés depuis saint Porchaire jusqu'à l'abbatiat de Bertin, en 778; c'est dire que son histoire reste tout à fait obscure jusqu'aux abords du IXe siècle. A peine quelques débris d'inscriptions ou de sculptures dont deux ou trois se rattachent à ses primitives origines, nous laissent-ils apercevoir des ombres illustres dont le nom même n'est pas toujours certain. La cause de ces obscurités est due aux invasions des Vandales, qui, en 410, pillèrent et incendièrent à Poitiers tous les établissements publics (17). En réunissant les détails jetés çà et là par les quelques chartes qui nous restent de ces temps reculés, on trouve au nombre des premiers abbés de Saint-Hilaire des personnages que nous avons déjà mentionnés avec soin, dont plusieurs devinrent évêques de Poitiers, ce à quoi ils durent au moyen âge d'être représentés en des fresques récemment découvertes aux murs et aux piliers de la célèbre collégiale. Mais ce qu'on sait très pertinemment par les plus graves historiens, c'est qu'à Poitiers, où brillait toujours à cette époque une école épiscopale, une autre se faisait admirer encore dans le monastère même de Saint-Hilaire sous la direction du moine Ansfrid, qu'on nous dit aussi remarquable par son savoir que par sa sainteté. C'est de là, nous l'avons vu, qu'était sorti saint Achard. A Ligugé, on faisait aussi de bonnes études; elles ne florissaient pas moins à Ansion, où se formèrent quelques évêques et plusieurs abbés. Nous parlerons de l'un de ces derniers, Ursin ou Ursicin que nous verrons bientôt écrire la vie de saint Léger à la prière d'Ansoald (a).

Ces récits de paix chrétienne, de vie solitaire et innocente

(a) Mabillon, *Act. Bened.* II, 954. — Bolland., 1er fév., p. 222. — D. Rivet, III, 429.

contrastent singulièrement dans l'histoire avec les scènes de tyrannie et de violents désordres auxquels il nous faut maintenant revenir. En effet, pendant que dans notre tranquille province, les soins d'un pasteur selon le cœur de Dieu créaient une vie nouvelle de travail et de sanctification dans ces solitudes de la Vienne et de la Dive, d'autres spectacles continuaient à effrayer par de sanglants scandales le monde de la cour et ses agitations passionnées.

Ebroïn continue ses intrigues.

C'était toujours Ebroïn qui gardait toute l'autorité en Neustrie, et s'aidait habilement, pour y entretenir les troubles qui le servaient, des secours que Wulfoald lui fournissait d'après un accord formé entre eux dans cette intention. Cette complicité n'empêchait pas le paisible et honnête Dagobert II, d'entretenir l'Austrasie en des conditions de prospérité relative qu'elle devait aux belles qualités de son roi. Malheureusement celui-ci était impuissant à prévenir comme à réparer le mal qu'augmentaient toujours dans le royaume voisin les crimes du monstre qui s'en était fait le maître. Saint Léger était encore la victime alors la plus en vue des méchancetés d'Ebroïn.

L'ordre des événements qu'il ne fallait pas séparer, nous a forcément distrait du saint prélat, quant aux dates qui se rattachent à lui. Nous aurons soin de les indiquer exactement pour ne rien ôter au lecteur de la véritable chronologie des événements.

Ses nouvelles persécutions contre saint Léger,

Nous avons vu comment le duc Waimer s'était senti touché de compassion pour de si grandes infortunes, en admirant malgré lui l'angélique patience du saint prélat. Après l'avoir gardé quelque temps chez lui, il craignit que ce séjour ne fût découvert, et qu'une telle hospitalité ne devînt funeste à son prisonnier et à lui-même. Il le conduisit donc secrètement dans un monastère de Champagne, tenu si secret que l'histoire n'a pas redit son nom. Le saint y devint l'édification de tous, quoique sa vie de douleurs y fût encore éprouvée par de grandes souffrances morales auxquelles il n'opposa que la patience et la soumission

d'une piété toute sacerdotale. Pendant que Léger se résignait ainsi, Ebroïn qui gouvernait sans opposition, abandonna son Clovis III, dont il n'avait plus besoin et qui disparut sans laisser aucune trace, pour retourner à Thierry, qui poussé à outrance, et redoutant de tomber entre ses mains, le reprit comme maire du palais, et le laissa, malgré lui, signaler son retour au pouvoir par des actes réitérés de noires perfidies et de sanglantes cruautés. Un des crimes les plus remarquables de l'infâme ministre en cette funeste période fut de réunir, en 675, un conciliabule dans une des maisons royales qu'on ne nomme point, dans l'intention de frapper de nouveaux coups ceux que sa haine persistait à persécuter (**18**). Il avait composé cette assemblée de tout ce qu'il avait à ses ordres de ces prélats sacrilèges que l'impiété et l'ambition lui attachaient depuis longtemps. Instruit depuis peu que saint Léger vivait encore, il commença par mettre à mort le duc Waimer qui ne s'était pas montré assez sanguinaire. Devenu l'objet de la haine aveugle du tyran, ce malheureux avait été privé par lui de tous ses honneurs civils, et comme châtiment de son peu de zèle, Ebroïn l'avait fait sacrer évêque de Troyes, en même temps que son autre complice Didier ou Didon était intrus sur le siége de Châlons-sur-Marne, pour prix de ses indignes complaisances (a). Quand Ebroïn crut arrivé le moment d'exercer d'un seul coup sa vengeance sur tous ceux dont la vie lui rappelait chaque jour des remords importuns, il songea à s'en défaire sans retour. Sous prétexte donc de rechercher les assassins du roi Childéric II, dont la mémoire ne l'avait guère intéressé depuis plus de deux ans qu'il l'avait fait assassiner lui-même, il fit comparaître devant ses seïdes ceux dont il ne voulait plus souffrir ni les vices, ni les vertus (b). Saint

(a) Du temps, *Egl. de Fr.*, IV, 575. — *Les Méroving.*, I, 200. — *Art de vérifier les dates*, v. 416.

(b) Anonyme d'Autun, *Vit. S. Leodeg.*, nº 12.

Léger fut un des premiers; mais, pour mieux jouir du succès de ses menées, il voulut l'interroger lui-même, faisant comparaître en même temps son frère Guérin qu'il avait fait épier avec soin, et qui, chargé de chaînes, accusé d'avoir trempé comme l'évêque et à son instigation, dans l'assassinat de son roi, s'entendit reprocher le crime de félonie, au nom de cette dignité de comte de Poitou dont il s'était pourtant acquitté avec tant de fidélité et de conscience. Au mépris de ces souvenirs dont toute une province pouvait rendre témoignage, et de sa réputation de probité, le digne homme s'entendit accuser de l'attentat qu'il avait détesté, dont son juge était seul coupable, et Léger impliqué dans la même calomnie, dut essuyer la même injure de cette bouche impie qui avait prononcé tant de blasphèmes et ordonné tant de forfaits. Mais ces malheurs qui n'adoucissaient en rien le bourreau, sa dignité outragée, l'audace révoltante de son accusateur, enfin la douleur de voir son vertueux frère accablé des mêmes injustices, tout faisait un devoir au saint prélat de revendiquer les privilèges de son auguste caractère, et de faire entendre à ce juge qui ne voulait que des victimes, le langage de la vérité saintement indignée. Il reprocha donc hardiment à Ebroïn ses crimes et ses cruautés, rejetant sur lui seul les inculpations qu'il avait osé formuler contre tous ceux qui n'avaient pas voulu partager ses crimes; il le menaça des justes vengeances du Seigneur. Ebroïn furieux, n'écouta plus que sa colère; humilié par la noble attitude des deux frères, il les fit séparer pour leur ôter la consolation de se voir encore et de se soutenir mutuellement. Ce ne fut pas sans que Léger exhortât Guérin à la patience et à la résignation afin de se faire un moyen de salut des souffrances qu'il allait subir et de la mort qu'il prévoyait pour lui. En effet, à peine soustrait aux regards de leur ennemi, ils eurent à souffrir l'un et l'autre tout ce que le génie du mal peut inventer de plus horrible au service d'une haine infernale. Le comte fut saisi, attaché à un poteau, mutilé de la manière la plus

Et contre son frère saint Guérin.

horrible et lapidé par les soldats jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Tant que dura ce supplice, il ne cessa de louer Dieu et de prier pour ses bourreaux. Ce calme d'une âme héroïque, cette générosité à pardonner sa mort à ceux dont il ne voulait être qu'une victime semblable à celle du calvaire, persuadèrent dès lors que le noble prince était mort comme un martyr, et l'Eglise l'a toujours honoré publiquement à ce titre le 2 octobre. On n'a rien de certain sur ses reliques. Des mains pieuses recueillirent ses chairs et ses ossements brisés qui furent conservés longtemps au château de Vergy (**19**), non loin d'Autun, dans un tombeau honoré des populations environnantes. Des temps difficiles ont passé sur ces souvenirs, et y laissent beaucoup d'incertitude. Les religieuses de Notre-Dame de Soissons ont prétendu longtemps posséder sa tête avec celle de saint Léger. Il n'y aurait rien d'étonnant puisque Sigrade, la mère des deux saints, habitant ce monastère, rend très probable la participation qu'on y disait avoir de ce trésor si précieux pour de telles âmes. Nous verrons, en parlant des reliques de saint Léger, comment celles-ci et celles-là ont pu être revendiquées par plusieurs maisons sans que, ni les unes, ni les autres, puissent être taxées d'erreur sur un sujet qui les intéressait toutes. Disons toutefois dès à présent, que l'office de saint Guérin ne tarda pas à entrer dans la liturgie.

Martyre de celui-ci honoré comme saint.

Après ce crime, Ebroïn aurait bien voulu se défaire aussi vite du prélat que de l'ancien gouverneur du Poitou : il lui restait cependant à tourmenter sa dernière victime avec un raffinement de méchanceté digne de sa haine. Il voulait, à force de tortures lentes, le jeter dans le désespoir pour compromettre son salut éternel ; mais cette pensée infernale n'aboutit qu'à montrer d'autant plus la patience angélique du saint homme. Après l'avoir fait comparaître devant l'inique assemblée, qu'il faut dater de 675, il eut l'audace de la présider et d'y faire condamner à la dégradation le modèle des évêques de son temps (**20**). Pour mieux assurer

Tourments infligés à saint Léger.

son triomphe, il avait mêlé aux indignes juges un assez grand nombre d'évêques et d'abbés qu'entourait la vénération publique, mais dont il savait bien que les votes, efficacement combattus par une majorité vendue, donneraient au moins une apparence d'impartialité au jugement dicté par lui. Aucune forme juridique n'y fut suivie. Le saint s'y défendit avec autant de modération que de charité, n'y vit aucun accusateur, et n'eut à subir qu'une sentence qu'aucuns débats ne purent motiver (**21**). Cet arrêt, sans exemple depuis celui qui avait frappé le Sauveur, fut à peine rendu, que le monstre, créant de lui-même des supplices pour ce condamné si patient dans son innocence, le fait traîner pieds nus, et à travers un chemin hérissé de cailloux aigus ou tranchants, dans une piscine d'où il ne sort que les pieds mutilés et ne pouvant plus se soutenir ; il lui fait couper les lèvres, déchirer le visage qui disparaît sous le sang échappé de ses plaies. Ce n'est pas assez : il veut qu'on lui arrache la langue ; puis on le dépouille de ses vêtements ensanglantés, on le traîne dans les rues fangeuses, on l'expose sur les places publiques. Le saint, toujours patient, ne donne aucun signe de désolation, n'articule pas même un murmure, et se console, humble et résigné, avec Dieu seul dont il attend la couronne des martyrs. Enfin le persécuteur, voulant le laisser vivre avec ses douleurs afin de prolonger sa vengeance, charge un leude nommé Waning, gouverneur du pays de Caux, d'emmener sa victime et de la lui réserver pour un jour où ses épreuves ne finiraient que par le dernier supplice.

Il est transféré en Champagne ;

Waning se sentit touché de tant d'infortunes et de vertus. Accoutumé, en noble et généreux Franc qu'il était, à soustraire d'autres malheureux à la fureur homicide d'Ebroïn, il réussit, par son habileté, à cacher Léger, qu'il transporta d'abord en Normandie, dans un hospice qu'avait fondé sa famille. Là le saint captif fut traité avec une charité égale à la vénération qu'il inspirait ; il put recevoir les visites de quelques-uns de ses amis du clergé, et

goûter les consolations qu'apportent toujours à une âme élevée la pitié et les soins de cœurs généreux qui la comprennent. Mais quelle ne fut pas l'admiration de tous quand, malgré la privation de sa langue, on l'entendit prononcer distinctement les prières de l'Office canonial, converser avec son entourage, et rendre grâces à Dieu du miracle qu'il opérait ainsi en sa personne (**22**). Toujours calme et résigné, le saint trouva dans cette solitude un nouveau mérite. Mais, dans la pensée de Waning, il n'y devait rester que provisoirement, et l'abbaye de Fécamp lui paraissant plus convenable à un hôte si honorable, il avait toujours songé à l'y établir. Cette abbaye, au reste, était de la fondation même de ce pieux seigneur, qui l'avait élevée en 658 sur un fonds de son patrimoine (**23**). Elle était habitée par des religieuses, qui regardèrent comme un grand bonheur de participer à la vie et aux prières du saint martyr. Il y était à peine que, ne doutant pas de sa mort prochaine, et l'attendant comme la récompense de ce qu'il avait enduré pour la cause de Jésus-Christ, il voulut remplir un devoir filial qui était encore une œuvre d'apostolat. Nous avons dit que sa mère Sigrade avait embrassé la vie cloîtrée à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Le saint devait croire que la voix publique l'aurait instruite des souffrances de ses enfants, et qu'elle devait avoir besoin des consolations surnaturelles de la grâce. Ce fut ce fils lui-même qui se donna la tâche de les lui apporter par une lettre digne d'être écrite en caractères d'or dans les fastes de la plus héroïque charité, de la patience la plus magnanime, et de la plus sublime résignation. Cette lettre, écrite sous la dictée du vieillard aveugle, par la main dévouée de quelqu'un des religieux d'Autun qui étaient venus le visiter, est la seule œuvre littéraire qui nous soit restée de lui. Nous devons, au moins, l'analyser ici pour donner une plus complète idée de ce juste que de téméraires historiens n'ont pas craint de calomnier et de travestir

Puis à l'abbaye de Fécamp.

Lettre de saint Léger à sa mère.

Il commence par une formule qui paraît avoir été propre aux évêques de son temps, en se disant d'abord « Serviteur des Serviteurs de Jésus-Christ. » (24) Puis, contrairement aux sentiments habituels de la nature humaine, il se réjouit de souffrir ; il félicite sa mère, en attestant tous les témoignages des Ecritures, de la foi dans laquelle Dieu permet qu'elle souffre ; et avec une indicible délicatesse, n'exprimant rien de ce qu'elle a certainement appris de la mort de ce fils si cruellement tourmenté, il entre dans l'éloge de cette mort sainte qui donne la vie, de ces afflictions qui ouvrent le ciel, de ces combats où l'athlète ne peut succomber. Mais que serait une gloire aussi complète, si Dieu qui la donne ne voyait pas rayonner d'une auréole plus belle encore que toutes les victoires celle que nous trouvons non-seulement dans le pardon des injures, mais dans l'amour même de nos ennemis, sans laquelle on ne serait ni digne de Jésus-Christ ni capable de mériter le pardon de ses propres fautes ? N'est-ce pas là un caractère qui convient surtout à ceux que Dieu a dégagés dans la vie religieuse et par un abandon complet de toutes richesses, des soins de ce siècle ou rien n'est solide que de servir Dieu dans la plénitude de ce saint renoncement ? Faire son œuvre, nous tenir aux pieds du Sauveur avec Marthe dont la part meilleure est devenue la nôtre, suppose une âme plus disposée à la contemplation et au désir des choses célestes, plus attentive *à tenir la lampe allumée* et à *ouvrir la porte à l'Epoux quand il viendra y frapper* (a).

« Au reste, ajoute-t-il, une mère telle que la sienne que Dieu a daigné appeler à une vocation sainte, où les femmes du monde qui la servaient en si grand nombre sont remplacées par des sœurs dévouées et par une mère comme la sainte abbesse Ithérie, où les labeurs de la vie agitée du monde disparaissent devant la paix de la vie cloîtrée, où l'Ecriture et la prière assidue consolent de la

(a) Mathieu, XXV, 7. — Luc, XII, 37.

perte de tous les biens : cette mère n'a-t-elle pas autant de motifs de se consoler de tout, et de n'avoir plus que des actions de grâces pour celui qui, en disposant de toutes choses, nous assure les trésors des siècles éternels? »

Comment cette lettre justifie le saint des calomnies de ses ennemis.

Telles étaient les pensées du saint deux ans avant sa mort, c'est-à-dire en 676, quand il souffrait toutes les douleurs et toutes les humiliations dont l'abreuvait son persécuteur, quand il n'attendait plus que la fin de son martyre de la même main qui l'avait commencé. Et dans ces pages si touchantes, rien ne perce de la moindre accusation contre le bourreau qui a privé Sigrade d'un de ses fils, qui a mutilé l'autre et lui réserve une fin prochaine, seule capable d'assouvir sa vengeance. Pas une plainte de ce qu'il souffre, pas un murmure, pas une simple impatience. En vain Ebroïn y avait compté : la charité n'abandonnera pas un instant ce cœur formé sur celui de son divin maître. Et voilà l'homme qu'on veut faire passer de nos jours pour un astucieux politique, pour un ambitieux émule d'un maire du palais qui ne se vengeait pas tant d'un rival incommode et d'un fidèle ministre des rois légitimes que d'un criminel convaincu de malversations poussées jusqu'au régicide !

Aussi bien que les miracles dont il est l'objet.

Les saints ont des voies marquées par une disposition exceptionnelle de la Providence : celle-ci prend soin de les soutenir dans leurs épreuves et de les justifier contre les calomnies de leurs ennemis. Dieu ne manqua pas pour saint Léger à cette conduite habituelle de sa bonté : il l'avait manifestée par un miracle à l'hospice de Waning; il la continua en le perfectionnant, pour ainsi dire, dans le nouvel asile qui lui était ouvert. Ainsi à Fécamp, le saint ne chanta pas seulement les cantiques du chœur avec les religieuses, il put encore remplir l'office de la prédication publique, il assistait assidûment aux heures du jour et de la nuit, offrant journellement le Saint Sacrifice; de sorte qu'on voit clairement que la parole revenue à sa bouche malgré la mutilation de sa langue, était parfaitement

articulée : les peuples émus accoururent, des pécheurs se convertirent, et Waning lui-même en se retirant de la cour, donna à Dieu les restes d'une vie déjà sanctifiée par les œuvres de la Foi et de la Charité. Il mérita, et dut sans doute à la compassion qu'il avait montrée à son glorieux protégé, de mener une vie pleine de saints exemples, de pénitence et d'abnégation qui lui valut les honneurs d'un culte public (a).

Pendant que se passaient ces horribles scènes d'abus de pouvoir et de sanglantes exécutions envers les serviteurs de Dieu, des événements de haute importance se consommaient dans l'ordre des choses civiles, et Dieu qui ne devait pas soustraire son fidèle évêque à la couronne du martyre, ménageait toutefois dans les deux royaumes d'Austrasie et de Neustrie des événements qui allaient tourner à la confusion de ses ennemis.

Remontons un peu plus haut pour juger de cet ensemble.

Dagobert II et ses succès contre Thierry

Dagobert II, l'exilé d'York, que nous avons vu intronisé en 674 dans le Nord des Gaules, et qui semblait n'y avoir qu'un royaume trop étroit pour n'être pas provisoire, gouvernait en paix et rendait heureux les peuples soumis à son sceptre jusque dans la partie aquitanique de l'Austrasie. Possédant dans la première Aquitaine des villes considérables, telles que Nevers (**25**), Autun et Châlons-sur-Saône, il n'avait pas tardé à se faire jour dans l'orient de l'Austrasie ; après Cologne (**26**) et Utrecht, l'Alsace tout entière s'était ouverte à lui. Pendant qu'Ebroïn profitait, chez les Neustriens, de la mort de Childéric pour consolider sa tyrannie, Dagobert parcourait ses nouveaux Etats, y multipliait les fondations religieuses, et se rattachait ainsi par un sentiment de piété où les calculs intéressés n'entraient pour rien, les gens paisibles, les seigneurs honnêtes et les religieux, tous d'autant plus disposés à le seconder qu'ils détestaient plus Ebroïn. Celui-ci, de son côté, après

(*a*) Mabillon, Sæc. II, Bened. — *Vit. Sancti Wæningi*, c. VII.

s'être séparé de Thierry III, qui l'avait privé de sa mairie, et s'être rapatrié avec lui pour la recouvrer, l'avait jeté contre Dagobert, en 676, dans une guerre dont nous avons vu les principaux détails. Mais les succès des Neustriens ranimèrent la confiance du vainqueur, qui était bien moins le roi Thierry qu'Ebroïn lui-même, lequel n'en usa que pour peser d'une violence plus absolue que jamais sur les grands et sur le peuple. Cette conduite ne tendait à rien moins, pour le maire de Neustrie, qu'à conquérir l'Austrasie et à s'y créer, à l'aide de ses partisans, une domination qui eût mis en danger le trône de Dagobert. Ce prince, qui avait toute la vigueur de la jeunesse et un caractère énergique dont il se servait pour gouverner par lui-même, vit venir à lui un des plus puissants leudes de la cour de Thierry : c'était Athalric, que les circonstances avaient attaché à ce prince, quoique d'origine austrasienne, et qui, outré des froides et interminables lâchetés d'Ebroïn, ne crut pas trahir la royauté nominative de Thierry en s'élevant contre le ministre qui s'arrogeait l'autorité royale. Il s'entendit avec Dagobert pour rendre la paix à la France, et ne faire, s'il le fallait, dans ce but, qu'un seul royaume des deux Etats réunis (27). Dagobert avait d'ailleurs plus d'un juste motif de guerre, tenant à recouvrer, comme c'était son droit, plusieurs villes importantes du royaume de Bourgogne qu'Ebroïn lui retenait (a) ; puis, sollicité par un grand nombre de leudes refugiés à sa cour de leur faire rendre, contre la persécution d'Ebroïn, une justice que Thierry leur avait toujours refusée (b). Deux corps d'armée se formèrent donc et partirent ensemble de Metz. Le roi alla droit au centre de la monarchie voisine. Laon, qui se défend, est prise, perdue et reprise définitivement par l'agresseur. A Châlons-sur-Marne, à Reims, tout cède aux conquérants, et désormais ces deux importantes cités

Rôle d'Athalric dans cette guerre.

(a) Mézerai, I, 406.
(b) *Les Mérovingiens,* I, 203.

appartiendront à l'Austrasie (a). Athalric, après avoir soumis la Bourgogne, pénètre jusqu'en Provence où il fait de nouveaux partisans à la cause de ces populations qui avaient appartenu aux rois d'Austrasie et leur étaient restées attachées (b).

Par un de ces mystères qu'expliquent à peine des conjectures fort incertaines, on vit alors les deux évêques Bobon, de Valence, et Didier, de Châlons-sur-Saône, deux des plus détestables séides d'Ebroïn, abandonner son parti, et seconder l'action d'Athalric pour reconstituer le royaume de Bourgogne, où sans doute ils comptaient faire une bonne part à leur inique ambition. Quoi qu'il en soit, cette expédition, par la faute du chef et le discrédit de tels auxiliaires, ne réussit pas. Mais Dagobert, plus heureux en Neustrie, se vit demander la paix par Thierry, qu'Ebroïn y poussait d'ailleurs par la crainte d'une catastrophe qui l'aurait entraîné lui-même.

Indignation générale contre Ebroïn.

Mais ce mouvement qui s'était étendu dans toute la Gaule et avait pénétré jusqu'à Poitiers et bien au-delà, tout en devenant favorable à Dagobert, avait d'autant plus exposé le parti d'Ebroïn contre lequel s'était faite une véritable réaction. Il n'y avait guère de provinces, même en Austrasie, qui n'eussent à récriminer justement contre lui. En Poitou même, on lui reprochait de s'être vu plusieurs années sans évêque par suite de l'exil du vieux Didon. Le scélérat voyait se former autour de lui une ligue menaçante, et s'il fit la paix pour éviter un nouveau revers, il ne s'en vengea que mieux en dépouillant Athalric au profit d'un monastère, ce qui lui donnait le double prestige d'une austère justice et d'un louable désintéressement. Mais ce ne pouvait être qu'une insuffisante diversion à ses justes inquiétudes, car il se sentait exposé à une haine implacable des proscrits de la France qui, après s'être réfugiés au-delà de la Loire, en Poitou et ailleurs, rentraient à la hâte et conspiraient tous

(a) V. Aubert-Lemire, *Diplom.*, p. 127. — Cardinal Pitra, p. 357.

(b) Mabill., Sæc. Bened., II, *Vit. S. Beniti Episc. Arvernor.*

à lui faire payer cher tant de fortunes compromises et les flots de sang qu'il avait répandus partout[(a)].

Tous ces événements avaient occupé l'année 676 et une partie de la suivante. Ebroïn observait tout avec sa politique ordinaire, et après quelques mois de répit imposé à la haine publique par le calme subit d'une paix inespérée, sentant le flot remonter contre lui, il entreprit de se sauver en abandonnant des complices méprisés à l'action d'une justice que Dieu leur réservait depuis longtemps. Ecoutant donc les réclamations qui lui arrivaient de toutes parts il résolut de leur donner une satisfaction solennelle dans laquelle il se réservait la double jouissance de se réconcilier les grands et les évêques mécontents de sa conduite, et d'écraser de faux amis sur lesquels il ne pouvait plus compter.

Nouveaux traits de sa politique astucieuse

C'est pourquoi il persuada à Thierry de convoquer par un diplôme, donné au milieu de septembre 677, à Marly-le-Roi, près Paris (**28**), une assemblée d'évêques où fussent appelés tous ceux de Bourgogne et de Neustrie. Parmi eux beaucoup d'intrus se trouvèrent qui prétendaient bien y soutenir leurs usurpations, comptant sur Ebroïn qui les avait toujours ou inspirées ou protégées. Mais les plus saints évêques des Gaules s'y trouvèrent aussi, et déconcertèrent leur assurance en déjouant leurs intrigues. On y examina la conduite d'un certain nombre, parmi lesquels Waimer de Troyes et Didier de Châlons-sur-Saône, qui furent, d'après les canons, dégradés, condamnés et déposés solennellement par toutes les formes que nous avons vu employer si injustement contre l'innocent évêque d'Autun. Mais pour ceux que nous venons de nommer, et que le bras ecclésiastique n'avait dépouillés de leurs dignités que pour les livrer au sentiment d'une juste pénitence, Ebroïn, dont la vengeance n'était bien satisfaite que par le sang, ne se contenta pas de si peu. A peine les Pères du Concile

Concile de Marly-le-Roi.

(*a*) Anonym. Œduens, *Vit. S. Leodeg.*, c. XIV.

étaient séparés, qu'il fit prendre Waimer : il fut par ses ordres battu de verges, étranglé et pendu à une potence élevée (a). L'indigne Didier, après avoir été tondu en signe de déshonneur et dégradé, subit une mort violente : n'était-ce pas aux yeux de tous les honnêtes gens un châtiment d'En-Haut pour les iniquités de ces misérables qui avaient fait de leur épiscopat simoniaque le scandale des Gaules, et qui n'avaient pas craint de commander au siége d'une ville épiscopale contre le modèle des évêques de leur temps ?

Nouveaux crimes d'Ebroïn.

Ainsi ce Concile de Marly fut un des plus importants, sans contredit, du VIIe siècle. Il protesta par des doctrines trop oubliées alors, et par des actes sévères, contre la simonie, l'ambition et l'intrusion dans les bénéfices, crimes qui désolaient l'Eglise en déshonorant tant de clercs. C'est la réflexion très juste d'un savant cardinal dont nous avons suivi les traces dans le récit de ces faits aussi instructifs que dramatiques (b). Toutefois, et en dépit de ces grandes leçons, Ebroïn, qui prétendait en donner à tous sans en recevoir de personne, ne s'arrêtait point dans la voie du crime. Les assassinats ne lui coûtaient rien, il allait jusqu'à rechercher dans ce but les amis de Dagobert comme autant de victimes, afin de leur faire payer le mépris et la méfiance qu'ils lui témoignaient. Ainsi avait-il tenté le meurtre de saint Wilfrid, cet évêque d'York à qui Dagobert avait dû son retour au trône ; ainsi, chaque jour, d'autres moins illustres, mais frappés de la même horreur pour ses méchancetés, tombaient sous ses coups sans qu'il fût toujours possible de les lui attribuer publiquement. Il lui arrivait même de se mettre à la tête des bandes furieuses qu'il excitait à tous les excès, et de parcourir le pays sous prétexte de rendre la justice par des plaids partiels (29), jetant sur son passage l'effroi et la désolation dans les malheureuses contrées dont les habitants fuyaient ou se cachaient à son

(a) Anonym. Œduens, c. XIV.

(b) Cardinal Pitra, *Hist. de S. Léger*, p. 356 et suiv.

approche. C'est ainsi qu'il arriva dans les environs de Fécamp, et là le souvenir de saint Léger lui revint et il résolut d'en finir avec cette gloire qui l'importunait toujours. Il convoqua donc deux assemblées distinctes de ses évêques parjures et de ses leudes dévoués. On fait comparaître l'illustre accusé, d'abord devant ses pairs ; là on lui impute encore le régicide ; il proteste de son innocence dont Dieu est témoin. — Bientôt on le produit devant la seconde assemblée où le même interrogatoire n'obtient que la même réponse aussi humble que ferme, et le même appel au tribunal de Dieu. On se hâta de terminer un tel procès, résolu d'avance, en réunissant les deux assemblées en une seule, selon la coutume judiciaire. Et comme si les formes mêmes de la plus haute juridiction n'eussent pu imposer à Ebroïn le respect de l'accusé et le soin de sa propre réputation en une chose si grave, le méchant homme ne pouvant obtenir de ce tribunal, composé pourtant à sa guise, un arrêt conforme à ses désirs, osa mépriser toutes les règles favorables aux accusés. Il retira sa victime du milieu qui l'aurait absoute faute de preuves, et ce fut dans un entretien secret, auquel Thierry eut la faiblesse de conniver, environné de quelques séïdes subalternes, que se passèrent les dernières scènes de cette passion à laquelle semblait ne devoir manquer aucun des traits qui devaient la rapprocher de celle du divin Maître (a).

Il reprend le procès de saint Léger.

Alors, en effet, recommencèrent les invectives furieuses d'Ebroïn qui ne garda aucune mesure et ne trouva dans son adversaire qu'un calme dont le prochain martyre augmentait la dignité et fortifiait la constance. Celui-ci prit le parti de se taire devant un juge dont il n'attendait que des supplices ; outré de ce silence, Ebroïn ordonna de déchirer la robe du saint, qu'un autre tribunal n'avait osé lacérer. Puis s'adressant à Robert, comte du palais, il le commit à sa garde en proférant des menaces de mort (b).

Admirable conduite du saint évêque.

(a) *Anonyme Œduens*... c. XIV. — Cardinal Pitra, p. 378.

(b) Ursin, *Vit. sancti Leodeg.* — Bolland., 2 octobre, c. XIX.

Dieu soutient évidemment dans ces grandes épreuves ceux qui soutiennent sa cause, et, avec celle de son Eglise celle de la justice et du devoir: il les honore même souvent, comme ses premiers martyrs, de signes éclatants de son approbation. Comme on ramenait l'humble et doux agneau de ce prétoire d'iniquité, accablé de fatigue et de soif, il trouva sur sa route une âme compatissante qui le soutint en lui donnant à boire. A ce moment une grande lumière sembla descendre du ciel et se reposa sur la tête du martyr qu'elle entoura comme une auréole. Des milliers de témoins admirèrent ce fait comme une preuve de la sainteté de Léger. Ce fut bien autre chose quand le comte Robert l'ayant conduit dans sa maison en Artois, afin que sa présence y fut une bénédiction, tous ceux qui l'habitaient ressentirent l'influence intérieure qui convertit les âmes, et rentrèrent en eux-mêmes en commençant de dignes fruits de pénitence.

Dieu se plait à le justifier.

Cruauté d'Ebroïn à son égard.

Mais la dernière sentence ne devait pas se faire attendre. Ebroïn l'envoya à l'officier palatin, et redoutant par dessus tout que le peuple ne regardât le saint évêque comme un martyr, il voulut qu'on le conduisit dans le plus épais de la forêt qui avoisinait la demeure du comte, qu'on y recherchât une vieille citerne, et qu'après avoir décapité sa victime on y jetât son corps en le recouvrant de pierres et de terre afin de le rendre introuvable (**30**). Tels furent les ordres donnés au comte Robert, et que sa position à la cour ne le laissait pas libre de décliner. Ce ne fut pas sans regrets néanmoins qu'il y obtempéra; sa pieuse femme surtout ne pouvait s'en consoler dans la pensée que Dieu vengerait sur sa maison ce crime auquel son mari allait participer; le saint la consola en l'assurant que Dieu bénirait plutôt elle et tous les siens, si elle prenait soin de donner à son corps une pieuse sépulture.

Il la quitta après en avoir reçu la promesse, pressé par quatre satellites que Robert avait chargé de le mettre à mort. Ils le conduisirent dans la forêt qu'on parcourut

longtemps par des sentiers inconnus sans trouver de citerne. Dieu le permettait sans doute pour que la promesse du saint eût son effet, et que le mérite en revînt à la généreuse femme qui devait rester fidèle à la sienne. Après cette longue course, le saint s'arrêta et dit avec une grande douceur à ses bourreaux ce peu de mots inspirés par les paroles du divin Maître : « Mes enfants, ne vous fatiguez pas plus longtemps, ce que vous êtes venus faire, faites-le promptement. » A ces mots, trois des meurtriers se jettent à ses pieds, implorant de lui qu'il leur pardonnât et les bénît : comme il leur accordait cette double grâce, le quatrième nommé Wadhard, se tenait debout, le glaive nu, impatient d'accomplir son œuvre impie. Le saint imposa pourtant à cette nature féroce un sentiment de respect, puis s'agenouillant, il s'inclina, fit une courte et fervente prière en acceptation de son sacrifice, et se releva pour avertir le bourreau qu'il pouvait agir. Il n'avait pas fini de parler qu'il eut la tête tranchée. Elle tomba, et le corps restait debout, le bourreau le jeta à terre d'un coup de pied ; mais cet acte barbare qui s'accomplissait le 2 octobre 678, ne resta pas sans une punition exemplaire. Le malheureux fut pris d'une terreur soudaine qui le jeta dans un vertige et une frénésie de plusieurs jours, après lesquels il alla se précipiter dans un four à chaux, où il périt au milieu des flammes.

Le saint est martyrisé.

Ainsi mourut la plus illustre et sans doute la plus sainte victime que se soit faite, parmi tant d'autres, l'incomparable malice de cet ambitieux ministre qui, sans être roi, exerçait tous les furieux emportements de la plus odieuse royauté. Tous les calculs du méchant furent déjoués après ce dernier crime. Fidèle à sa promesse, l'épouse de Robert avait déposé les restes du saint dans un petit oratoire. Bientôt des lumières miraculeuses, des voix d'En-Haut répétant les premières paroles du *Gloria in excelsis*, étonnèrent le prêtre chargé du service de la chapelle, il ne put s'en taire, et le redit avec serment sans pouvoir retenir ses larmes. Dès lors on

Miracles qui suivent sa mort.

accourut de toutes parts, des guérisons merveilleuses et variées s'opérèrent près du tombeau. Le bruit en vint aux oreilles d'Ebroïn qui voulut s'en assurer par un émissaire. Ce trop fidèle serviteur, aussi impie que son maître, fut conduit au tombeau qu'il cherchait par un homme qui venait d'être guéri d'une cécité et ne quittait plus le sépulcre vénéré. Le malheureux, au lieu d'adorer les desseins de Dieu, blasphéma en niant le prodige et s'en retourna. Mais il mourut en chemin, et celui qui l'avait envoyé sut à quoi s'en tenir des nouvelles qu'il attendait (a).

Ces faits évidemment miraculeux, durèrent deux ans et demi, pendant lesquels le Ciel se plut à établir la sainteté de son serviteur à qui il réservait d'autres gloires que nous raconterons bientôt.

Mort de sainte Bathilde.

Nous avons vu, en 666, la reine Bathilde abandonner le monde qui lui pesait depuis longtemps et se retirer pour toujours à son monastère de Chelles qu'elle avait fondé dans l'intention d'y finir ses jours. A peine s'y était-elle renfermée, après s'être séparée des grands qui l'y avaient accompagnés pour lui rendre les derniers honneurs, qu'elle avait abdiqué toute marque de souveraineté, et remplacé ses vêtements royaux par le voile et le simple habit des religieuses.

Dès lors elle aima à s'abaisser au-dessous de toutes ses sœurs, cherchant dans les pratiques d'une humilité exemplaire à leur rendre tous les services possibles, et n'en laissant échapper aucune occasion. Elle aimait surtout à donner ses soins aux malades de l'infirmerie ; elle se renferma dans une aimable simplicité, ne laissant jamais rien voir de son passé, remplissant comme la dernière des converses tous les devoirs de la maison, donnant chaque jour toutes les heures que lui permettait la règle, soit dans sa cellule à la lecture des Pères et des auteurs spirituels, soit au Saint-Sacrement dans le recueillement de la

(a) Anonym. Œduens, c. xv.

méditation et de la prière. Elle était demeurée ainsi pendant quatorze ans, fidèle au soin de sa perfection, lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie dont les douleurs aiguës éprouvèrent pendant plusieurs semaines sa patience et sa confiance en Dieu. On n'entendit pas une plainte sortir de sa bouche ; on la vit s'offrir à Dieu, redoubler ses prières, et ce fut en élevant ses yeux et ses mains vers le ciel qu'elle rendit son dernier soupir. Ce devait être le 26 ou le 27 janvier 680.

Et de sa filleule sainte Radégonde de Chelles.

Le même jour mourait aussi près d'elle et dans des circonstances merveilleuses une jeune sainte dont on a ignoré longtemps la personnalité, et sur laquelle on peut reprocher des fautes graves à la chronologie des hagiographes. Nous devons en parler pour rétablir les véritables notions devenues inséparables de sainte Bathilde dans l'histoire de notre pays.

Histoire de cette jeune fille.

La sainte veuve, déjà religieuse depuis huit ans, avait adopté et tenu sur les fonts du baptême une jeune enfant dont nous ne savons pas l'origine, mais qui devait être alliée de près à la famille royale de Neustrie comme nous en verrons la preuve. Peut-être l'avait-elle demandée à ses parents pour être consacrée à Dieu dès ses premiers jours, comme il arrivait souvent en ces temps-là (31). Sa dévotion à sainte Radégonde qui lui avait fait consacrer l'abbatiale de Chelles sous le vocable de Sainte-Croix, s'était révélée en tous les autres points de ressemblance par lesquels elle se complaisait à imiter autant que possible la grande épouse de Clotaire. Sortie comme elle de l'esclavage pour occuper un trône qui était déjà le plus beau de l'univers, comme elle aussi, elle avait renoncé au gouvernement de sa communauté, y préposant une jeune abbesse qui s'y sanctifia comme sainte Agnès à Poitiers, et dont elle ne resta pas moins la conseillère et le soutien. Après quoi, elle n'usa pas moins de son crédit et de ses richesses pour soulager les pauvres qu'elle préférait à tous ; elle enrichit sa maison de reliques venues à grands frais de l'Orient et d'ailleurs ; elle établit à Corbie un monastère

d'hommes, dont elle-même institue l'abbé. Enfin, comme Radégonde encore, elle a une mystérieuse vision qui lui annonce sa mort prochaine, et par une dernière conformité, une merveilleuse lumière inonde d'une clarté éblouissante la pauvre cellule où s'exhale son dernier soupir. Cette même dévotion à la mémoire de la reine de France qui l'avait précédée de cent ans, l'avait portée aussi à donner le nom de l'auguste patronne de Poitiers à cette filleule qui fut élevée sous ses yeux, aussitôt que son âge lui permit de vivre près d'elle, et qui montra bientôt par sa piété et ses précoces vertus des preuves qu'une prédilection divine l'avait placée en de si bonnes mains.

Bathilde avait conçu à l'égard de la jeune fille de pieux desseins : elle s'était promis de l'enlever au monde corrompu de son époque, où de nombreux périls auraient compromis son salut éternel, et souvent, pendant qu'elle veillait sur les premiers jours de l'aimable et innocente créature, accoutumée à l'entendre l'appeler sa fille, sa petite fille (**32**), la fervente recluse demandait à Dieu que cette enfant ne lui survécût point. Cette prière fut exaucée. Un jour, quand la petite Radégonde avait sept ans, Bathilde, étendue sur son lit de mort, où trois heures la séparaient à peine de l'instant suprême, la manda près d'elle, conjura le Dieu de miséricorde de l'appeler à lui aussitôt, et, comme autrefois saint Hilaire, de qui sans doute elle s'inspirait, elle la vit expirer tout à coup, et le petit cercueil accompagna le plus grand dans la tombe. Alors on eût dit que l'union de ces deux âmes les avait suivies jusque dans la mort. A leur tombeau des miracles simultanés s'opérèrent. Près d'elles deux on pria avec une égale confiance. Si bien qu'au IXe siècle, la princesse Gisèle, fille de Charlemagne, devenue religieuse à Chelles, fit transporter de l'église de Sainte-Croix en celle de Notre-Dame, qu'elle venait de construire dans l'enceinte même du monastère, le corps vénéré de sainte Bathilde. A cette occasion, on plaça celui de la petite sainte Radégonde dans la sépulture royale laissée libre : c'était un 26 février,

mais on ne sait en quelle année [a]. Quand les Normands arrivèrent autour de Paris, en une de leurs quatre ou cinq invasions, opérées de 845 à 886, l'abbaye de Chelles fut détruite, mais toutes les reliques en avaient été transportées à Dijon, qui était à 60 lieues de Paris, et dont les fortifications offraient une garantie contre le pillage (33). Elles y furent réinhumées dans l'église de Sainte-Bénigne, enveloppées d'une toile enduite de cire. Mais enfin Dijon lui-même fut pris et saccagé. Ce ne fut qu'en 1001 que les ruines de l'église furent relevées, les reliques tirées des décombres et rendues à Chelles, qui n'était pas non plus restée sans une reconstruction. Placée en arrière de l'autel majeur, les ossements des deux saintes remplirent deux magnifiques châsses [b]. On avait mis en chacune d'elles une inscription qui devait les distinguer. Celle de la jeune vierge portait ces mots : *Hic requiescit sancta Radegundis regina*, ce qui fit croire plus tard que c'était là le tombeau de sainte Radégonde de Poitiers, et embarrassa les plus savants critiques d'autrefois comme quelques-uns même de nos jours (34). Nous ne savons plus ce que sont devenus depuis l'époque néfaste de 1793 les reliques de sainte Radégonde de Chelles, conservées pourtant sans aucun doute jusqu'en 1631, près de celles de Bathilde et dans la même église de cette même abbaye. Quant à ces dernières, la tête en fut séparée un 28 de mars, à l'occasion de l'ouverture du tombeau, et renfermée dans une riche capse d'argent. Plusieurs fois le dépôt de la grande châsse avait été diminué par beaucoup de générosités accordées à diverses églises. En 1856, l'évêque de Poitiers obtint de Monseigneur Mallou, évêque de Meaux, dont l'église cathédrale a gardé ce précieux dépôt depuis la Révolution, une des côtes de la sainte à qui les souvenirs de sainte Radégonde avaient été si chers. C'est ainsi qu'on put enrichir à Poitiers la basilique si

Et de son culte à Chelles et à Poitiers.

(*a*) Pour tous les détails qui précèdent V. Bolland., 26 janv., t. II, p, 738, 747 et 749.

(*b*) Longueval, *ad ann*. 665.

célèbre sous ce dernier vocable. Comme cette translation s'est faite au jour même anniversaire de celle du 28 mars, c'est à ce jour que la fête de la sainte se célèbre à Poitiers sous le rit double. A Chelles, malgré les autres dates qu'on regarde comme celle de sa mort, la solennité a continué de se faire le 30 janvier, selon l'ancien usage, ce qui autorise à croire que ce jour fut bien celui de sa mort (**35**).

Ecrivains de la vie de sainte Bathilde.

La vie de sainte Bathilde fut écrite huit ans après sa mort, par un moine anonyme du monastère d'hommes qu'elle avait fondé près de celui de Chelles. On en fait l'éloge comme étant d'une grande simplicité de style et d'une remarquable bonne foi quant au récit. Cet écrivain fut suivi d'un autre, anonyme comme lui, et qu'on croit avoir été du couvent de Corbie, qui devait également sa fondation à Bathilde. Celui-ci, étant contemporain de la sainte, avait connu des particularités échappées au premier, et a su y joindre avec agrément des parallèles intéressants entre la reine religieuse et les autres reines qui se sont sanctifiées sur le trône comme Clotilde, ou dans le cloître comme Radégonde de Poitiers (a). Ces deux vies ont été la source qu'ont reproduite ou consultée les écrivains modernes (b).

Mais ces intéressants épisodes se passaient en dehors de notre province, et personne ne soupçonnait alors quel intérêt ils y exciteraient plus tard. Revenons sur notre sol, et suivons-y encore la marche d'événements que nous ne pouvons laisser oublier.

Mort du roi Dagobert II.

Le plus important de tous par ses conséquences fut sans contredit la mort du roi Dagobert II. Nous avons dit comment, pour arracher des mains d'Ebroïn des villes importantes de l'Austrasie qui lui appartenaient et supportaient avec peine le sceptre dissimulé du tyran, il s'était engagé dans une guerre qui n'avait pas été toujours heureuse, et dont son

(*a*) D. Rivet, III, 638. — V. Bolland., 26 janv., p. 733, n° 3. — Mabillon, *ann.* lib. XVI, n° 5.

(*b*) Notamment MM. de Fleury et de Bussières.

royaume surtout avait beaucoup souffert. A ces désastres Ebroïn qui avait toujours un moyen sûr d'obliger ses ennemis à la paix, ajouta celui d'une mort malheureuse : il le fit assassiner près de Sedan (**36**), le 23 décembre 679. C'était au retour d'une chasse, le jeune roi était entouré de beaucoup d'officiers de sa cour parmi lesquels figuraient un certain nombre de factieux gagnés à ce crime. On prétend que parmi ces conjurés se trouvaient quelques seigneurs qui avaient contribué, avec Grimoald, à l'exil du prince et ne pouvaient lui pardonner son retour (a). Cette assertion ne ferait qu'impliquer plus avant dans ce meurtre l'action d'Ebroïn qui avait secondé la déloyauté de Grimoald. Le malheureux prince n'avait encore que vingt-sept ans, et son règne ne datait que de quatre ou cinq. L'Austrasie perdit tout alors, puisqu'elle retombait sous la domination nominale de Thierry, que son maire inspirait toujours. Mais Dieu préparait des actes de sa toute puissance qui allaient changer la face des choses et acheminaient la France à une nouvelle dynastie. Contentons-nous ici de cet aperçu, et n'anticipons point, car ces révolutions, quelque subites qu'elles paraissent à nos regards inattentifs, ne se préparent que lentement et par une succession d'épisodes que l'histoire doit dérouler avec soin pour mieux nous instruire à les apprécier.

(a) Daniel, I, 442.



NOTES DU LIVRE XV

Note 1

L'Occitanie était, au moyen âge, le même pays qu'on appela plus tard Languedoc, que cotoyait, au Sud-Est, la Méditerranée, et dont Charlemagne fit une portion du royaume d'Aquitaine lorsqu'il l'érigea en 778.

Note 2

Pictavorum profanatorem, non dico Episcopum. (Cf. d'Achery, *Spicileg.*, IV, 418.) Ces paroles sont d'Hariulfe, moine de Saint-Riquier en Ponthieu, qui, dans la chronique de son monastère, trouve l'occasion de s'exprimer ainsi à l'égard de Didon. Saint-Riquier s'était appelé d'abord *Centula, Centulum,* lors de sa fondation en 640. — Cf. D. Baunier, *Recueil des Bénéfices royaux,* t. II, p. 635. — D. Cellier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques,* XIV, 1re part., p. 234.

Note 3

Novientum, indiqué ici par Frédégaire, n'est pas *Saint-Cloud,* qui se trouve au Sud-Ouest de Paris, et qui était aussi une villa royale. C'est *Nogent-les-Vierges,* ainsi nommé des corps de sainte Maure et de sainte Britte conservés dans son église. Ce dernier village est de l'arrondissement de Senlis (Oise), et à une demi-lieue de Creil. Il est du diocèse de Beauvais, et possède une population de 8 à 900 âmes. (V. Baillet, *Vies des Saints,* in-4°, au 13 juillet, et t. X, p. 183.)

Note 4

Liège, *Leodunum* ou *Legio,* ce dernier nom est le plus ancien et lui venait d'une légion romaine qui y avait séjourné au IIe siècle. Ville aujourd'hui de 95,000 âmes, capitale de la province de Liège, en Belgique, au confluent de la Meurthe et de l'Ourthe. Habitée d'abord par les Eburons et les Condruses, entièrement détruits par César, qui les remplaça dans le pays par une colonie tirée du pays de Tongre.

Note 5

Autun, l'ancienne *Bibracte* de César, capitale des Œduens, ce qui la fit appeler plus tard *Augusta Œduorum.* Elle fut l'une des plus considérables cités de la Gaule Lyonnaise. On la trouve parfois sous le nom d'*Augustodunum*, et alors, quant à ce dernier nom, il ne faut pas la confondre avec Troyes, dont ce fut aussi la dénomination romaine. C'est aujourd'hui le siège d'un évêché suffragant de Lyon, sous-préfecture de Saône-et-Loire, et peuplée de dix mille habitants.

Note 6

Orléans est l'ancien *Genabum*, déjà importante avant la conquête romaine, et que ce nom a fait confondre par quelques-uns avec *Gien*, qui en est éloigné de 58 kilomètres. Son nom actuel, *Aurelianum*, lui fut donné par l'empereur Aurélien, mort en 235. Elle devint remarquable parmi les cités de la quatrième Lyonnaise, et fut sous les rois de la première race la capitale du royaume d'Orléans. Orléans possède 45,000 habitants, sur le bord de la Loire, et est le chef-lieu du département du Loiret.

Note 7

Ce cachot était situé près du mur de la ville, et d'une des portes de sortie appelée la *Poterne.* On y bâtit depuis une chapelle dédiée à saint Hubert. (Baillet, au 20 août.)

Note 8

V. *Gallia Christiana*, II, col. 1153 et suiv. — Dufour, qui ne comprend pas toujours les choses ecclésiastiques, semble incertain sur ce qu'il faut penser de ces mots de l'auteur original : *Sub religionis norma Ansoaldus episcopalem cœpit inclinare potentiam.* Nous donnons à notre récit le véritable sens de ce texte. On vit plus tard des évêques sortis du cloître, garder les habitudes de leur règle et même l'habit de leur ordre, autant qu'il pouvait se concilier avec les insignes de leur dignité. (V. encore Surius, *Vit. S. Filib.*, c. XVIII.)

Note 9

L'abbé Aillery nous semble avoir confondu les deux îles du *Pilier* et de *Noirmoutier*, en cette dernière qui en fut toujours fort distincte, et dont les chroniqueurs établissent très clairement ce que nous disons. C'est la translation des moines de l'une à l'autre qui a pu causer cette confusion : au fond la distinction subsiste dans son

origine qu'il faut reporter plus loin même que l'époque d'Ansoald et non-seulement au XII[e] siècle comme l'a fait le *Pouillé de Luçon*, p. 23.

Note 10

« Locum Ansoaldus vir apostolicus magnis muneribus ditavit ex rebus propriis facta etiam commutatione cum Ecclesia Pictavensi. » (*Vit. S. Filib.*, apud Surium, c. XVII.) Il ajouta à ce don de riches générosités particulières. C'est la seconde fois que nous trouvons mentionnée dans cet histoire l'action de l'*Eglise de Poitiers* coopérant avec les évêques et de ses propres deniers, à une fondation commune qui ne peut être accomplie sans son consentement. Nous l'avons déjà vue en 420 pour la fondation de la Celle d'*Angeriacum*, autrement dite Saint-Jean-d'Angély.

Note 11

Du Tems, t. II, p. 550 — *Gallia Christiana*, Eccles. Pictav. — La Fontenelle, *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, I, 15. — On voit par une vie de saint Filibert écrite peu de temps après sa mort, que l'auteur, abbé de Noirmoutier, appelle Luçon *notre bourg* et le traite comme étant une dépendance de l'abbaye.

La critique n'adopte pas partout l'attribution qu'on a faite de cette vie à Ermentaire, abbé de Hermoutier. La Fontenelle l'a cru, et en parle dans ce sens; mais D. Rivet (*Hist. litter.*, IV, 40 et suiv.) l'attribue par des raisonnements solides à un moine contemporain qui aurait écrit à Hermoutier même, et aurait reçu ses documents très circonstanciés de l'abbé Coschin, successeur immédiat de saint Achard dans l'abbatiat.

Note 12

Saint-Michel-en-l'Herm, *Sanctus Michaël in Eremo*. C'est aujourd'hui un bourg de 3,000 âmes, dans le canton de Luçon. Là est un petit port, et près des côtes voisines sont des dunes de dix mètres de haut et d'une lieue d'étendue, formées d'immenses amas d'huîtres fossiles dont l'origine a exercé, sans beaucoup de succès, la sagacité des géologues et des antiquaires.

Note 13

Cette ancienne église est devenue une grange à la façade de laquelle se distingue encore deux petites statues engagées dans le mur, et qui peuvent avoir fait partie de l'ornementation du portail. Ce sont deux bustes d'anges, assez grossièrement sculptés du temps de Louis XIV; ils occupent maintenant les deux angles de la

façade s'élevant en équerre sur la rue S[t]-Pierre et la rue S[t]-Savin. Cette demeure des pauvres était sans doute la demeure épiscopale. Il n'en est fait aucune mention dans nos plus anciens *Pouillés*. On sait seulement que le petit hospice étant devenu un des bénéfices de l'abbaye de Nouaillé, comme nous le verrons plus tard, il est cité à ce titre dans une bulle du pape Gélase II, donnée à Marseille, le 23 octobre 1119. (V. *Gall. Chr.*, II, inter *Instrum.*, n° 29, p. 347; cité aussi par Dufour. *De l'anc. Poitou*, p. 264.

Note 14

Pour compléter ces renseignements en faveur des paroisses actuelles qu'ils pourraient intéresser, nous donnons ici les noms de ces cinq localités, avec nos conjectures sur chacune d'elles.

Voici d'abord le texte de la charte : *Xenodochium pauperum, id est ægrotorum et debilium, intra muros pictavis civitatis nostro opere constructum, in quo et Oratorium in honore Sancti Lucæ evangelistæ ædificari jussimus et constituimus..., Locella vero quæ ad sustentationem ipsorum pauperum, unde victum et vestitum habere passint quorum sunt vocabula :*

1° « Asinaria *in pago Briocense* » ; c'est à présent Asnières, canton, et à 6 kilomètres de Brioux, paroisse de 600 âmes, réunie à Paisay-le-Chapt (Deux-Sèvres.)

2° « Orcandogelus, *in pago Ingolismense, quam illustris matrona Cartoria nobis donavit.* » — Ce doit être Orgedeuil, à 3 ou 4 kilomètres Nord de Montbron, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême. On y trouve des vestiges de villas romaines et une belle église du XII[e] siècle. — 600 habitants.

3° « Pranciaco, *villa quæ est super amnem vedauna.* » Pranzai, situé sur la Vonne, dans la ville basse de Lusignan, dont elle formait une grande partie. La cure qui fut réunie à Notre-Dame de Lusignan, dépendait de Nouaillé : nous en dirons la cause en son lieu. L'église n'existe même plus, ayant été fondée vers 1520, et ruinée par les protestants qui avaient démantelé le château en 1574. — Pranzai avait aussi un hôpital de Saint-Louis pour les pauvres, confié avec ses 18 lits par l'évêque de Poitiers, La Poype de Vertrieu, aux hospitalières de Poitiers.

4° « Lentiaco, *quem Leotbertus clericus nobis habere firmavit.* » Rien de topographique ne nous éclaire ici ; seulement on peut conjecturer que *Lentiaco* pourrait être le même que *Leziaco*, Saint-Médard-de-Lezay, canton de Chey (Vienne), cure-prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Séverin, aujourd'hui dans la Charente, mais relevant alors du diocèse de Poitiers.

5° « Lucaniaco *quem Erpoaldus per nostrum beneficium habuit.* » — Ce lieu semblait changer de destination, le possesseur qui l'avait accordé comme un bénéfice, révocable à volonté, le retirant des mains d'Erpoal pour le conférer à l'hôpital de Saint-Luc. Ce pourrait être ou Luchapt, près Confolens (Charente), ou Saint-Hippolyte-de-Luché, petite paroisse de 200 habitants, dans le canton de Brioux, ou enfin Saint-Hilaire-de-Luché-Thouarsais, cure de 400 à 500 âmes, dans le canton de Saint-Varant (Deux-Sèvres), appelé *Luciacum, Luciagum,* qui sont aussi, aux VIII[e] et X[e] siècles, les noms de Lussac-les-Châteaux (Vienne).

Note 15

D. Lobineau (*Vies des Saints de Bretagne,* I, 154) conclut l'impossibilité que Romain ait été évêque de ce qu'il n'était pas ordinaire de voir un évêque abandonner son siège pour la vie érémitique. Nous avons vu plusieurs fois que si ce fait n'était pas *ordinaire,* au moins se présentait-il assez souvent. Mais ce qu'il faut surtout observer ici, c'est que le saint Ronan dont l'auteur parle au 1[er] juin, et que D. Fonteneau a cru le même que saint Romain, parce qu'en Bretagne la fête de saint Ronan se célèbre le 1[er] juin comme celle de saint Romain en Poitou, n'a aucun rapport par sa légende avec celui dont nous parlons. Rien n'y ressemble, sinon l'origine irlandaise, le caractère épiscopal, et la vie érémitique. Mais l'un mourut à Mazerolles, qu'il n'avait pas quitté depuis son arrivée vers 679, et l'autre en Bretagne, d'où il ne paraît pas qu'il soit venu en Poitou. Et après tout de tels évêques pouvaient bien n'être que des régionnaires, ou chorévêques, comme nous l'avons vu plus d'une fois.

Note 16

Cf. D. Fonteneau, XXI, II, en observant pourtant que le docte Bénédictin s'est trompé de près de vingt ans en datant cette pièce vers 696.

Note 17

Il ne faut donc pas attribuer ces désordres aux Huns de 455, qu'on s'obstine trop à faire venir à Poitiers quoiqu'ils n'y aient jamais mis le pied, leur dispersion après la mort d'Attila en ayant délivré la France dès 558. On trouve cette erreur dans Thibaudeau (t. I[er], p. 34, 2[e] édition), et dans M. de Longuemar, qui l'a copiée de trop bonne foi (*Mém. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXIII, p. 25).

Note 18

L'*Art de vérifier les dates* indique ce conciliabule en 674 au plus

tôt. Rien n'autorise ce chiffre. Il faut adopter celui de 675, ou le commencement de 676, qui concorde mieux avec le contexte des événements. C'est bien en 676 d'ailleurs qu'on marque la comparution de saint Léger devant cette assemblée et la mort de son frère Guérin.

Note 19

Vergy, *Verziacum castrum,* ancienne forteresse démolie en 1609, avait une collégiale dont les chanoines furent alors transférés à Nuits (Côte-d'Or). C'est tout près de là que saint Guérin avait été lapidé. (V. le Cardinal Pitra, p. 441.)

Note 20

Cette dégradation consistait alors à prononcer solennellement une sentence qui condamnait l'évêque reconnu prévaricateur à avoir sa tunique déchirée, ce qui s'exécutait par des satellites séance tenante. Après quoi on le déclarait privé de son siège et condamné à l'exil. En plusieurs rencontres, Ebroïn, usant de ce moyen, ne s'était pas contenté de ces rigueurs canoniques, il les avait fait suivre, par une législation improvisée, de la mort violente de ceux qui lui avaient déplu.

Note 21

Le cardinal Pitra fait remarquer justement que Sismondi, dans son *Histoire des Français,* s'est plu à dénaturer, au profit du protestantisme, dont il était, la vérité historique sur tous les détails les plus honorables de la vie de saint Léger. A l'entendre, il avait réellement trempé dans le meurtre de Childéric, et y avait mêlé son frère. Il dénature aussi la conduite du conciliabule de Vergy, et, enfin, il compose un roman et une diatribe dignes de son livre si renommé, quoique si léger d'études et si partial dans ses opinions. Ce qui n'est pas moins malheureux, c'est de voir qu'un auteur poitevin qui pouvait mieux conclure des sources qu'il cite en partie, et devait, comme tous les hommes sérieux, honorer la gloire d'un grand homme et d'un grand saint, s'est plu à l'entourer des mêmes sarcasmes impies et des mêmes mensonges que Sismondi n'a pas craint d'inventer par esprit de parti. Guérinière, dont nous avons déjà parlé ci-dessus, se faisait ainsi des opinions qu'il croyait libérales, et composait, sous prétexte d'une *Histoire du Poitou,* un mauvais livre destiné à prêcher avec une emphase souvent ridicule, les idées prétendues libérales qui faisaient fortune de son temps. Tout ce système est pitoyable. Heureusement un homme plus autorisé que Guérinière, l'abbé Rohrbacher, a rencontré le livre de

Sismondi, et par cela même celui de cet étourdi qui se l'est ingéré, et l'a réfuté sans réplique dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t, X, p. 321-324.

Ce procès vaut mieux que celui que l'impiété systématique ou irréfléchie fait de gaîté de cœur à deux saints dont l'Eglise s'est toujours fait un devoir d'honorer la mémoire par un culte que rien ne diminuera.

Note 22

Ce fait attesté fort au long par un moine de Saint-Symphorien d'Autun, peu après la mort du saint, et à la face même des nombreux témoins qui l'acclamèrent, ne peut laisser aucun doute, et ressemble d'ailleurs beaucoup à d'autres semblables, arrivés aux martyrs des premiers siècles. (V. *Anonyme d'Autun*, nº 13.)

Note 23

Fécamp, *Fiscamnum*, est aujourd'hui une petite ville, chef-lieu de canton de 1200 âmes, de la Seine-Inférieure, à vingt lieues Ouest de Rouen. Wading, honoré comme Bienheureux le 9 janvier, avait fondé l'abbaye pour des vierges, sous la conduite de sainte Hildemarque, qui en fut la première abbesse. Au xᵉ siècle, elle fut donnée à des chanoines réguliers, et revint en 1015 sous la règle monastique en recevant des bénédictins.

Note 24

Servus servonum Christi. Cette formule avait été employée par saint Augustin, le premier qui paraisse s'en être servi avant 429. — Le saint roi Gontran la met aussi en tête de quelques actes de son règne, et entre autres de celui de la fondation du monastère de Saint-Marcel de Châlons-sur-Saône. Enfin saint Grégoire le Grand, mort en 602, prit cette qualité pour opposer un acte d'humilité à l'orgueil du patriarche schismatique de Constantinople, Jean IV, qui se parait du nom d'évêque œcuménique, lequel ne peut convenir qu'aux papes. Ceux-ci, depuis le commencement du viiᵉ siècle, ont toujours gardé l'habitude de s'inscrire en tête de leurs bulles « Serviteur des serviteurs de Dieu. » (V. Longueval, *Hist.* IV, 175, et l'*Art de vérifier les dates*, IV, 79.)

Note 25

Nevers est le *Noviodunum* des Gallo-Romains, puis le *Nivernum* du ivᵉ siècle, ville de 7,000 habitants, sur la Loire, chef-lieu de la Nièvre, et d'abord faisant partie de la première Lyonnaise. Nevers

fut successivement possédé par les Bourguignons et par les Francs, devint, en 987, un comté du duché de Bourgogne, et fut érigé en duché par François Ier en 1538.

Note 26

Cologne est l'ancienne *Colonia Agrippina,* ainsi nommée de l'impératrice Agrippine, qui y était née, et y plaça une garnison de vétérans. C'était la capitale de la seconde Germanie, qui s'étendit sur les bords du Rhin, où elle est encore située. Elle appartient aujourd'hui à la Prusse, avec 115,000 habitants.

Note 27

Les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates* appellent cela une félonie commise par Athalric ; ils ne considèrent pas assez qu'Ebroïn n'était pas du tout un roi légitime ; que celui au nom duquel il régnait n'était qu'un prête-nom, incapable de rien opposer à la ruine de son autorité ; et, qu'en pareil cas, le salut de tous doit être la loi suprême. On s'étonnerait peu que Thierry, après une victoire, eût traité Athalric de félon et lui ait enlevé ses biens par une confiscation qui était dans les mœurs du temps : mais n'était-ce pas encore Ebroïn qui agissait là dans les intérêts de sa propre querelle, et lequel des deux l'histoire accuse-t-elle plus justement de félonie et de trahison ?

Note 28

Marly. Quelques critiques ont cru que ce *Marlacum*, indiqué dans le diplôme de convocation, était *Morlay*, près de Toul, en Lorraine, mais le P. Pagi s'est mieux arrêté à Marly-le-Roi, petite ville de Seine-et-Oise, à 2 lieues au Nord de Versailles. Il est vrai que ceux qui ont tenu pour Morlaix, village sur la frontière de Champagne et de Bourgogne, ont pu se laisser tromper par l'identité du nom qui est le même pour les deux endroits *Marlacum, Morlacum.* Mais Marly avait déjà une maison royale, et était près de Paris, ce qui a déterminé l'opinion de Pagi, de Bréguigny et de l'abbé de Longuerne.

Note 29

Plaid. On a fait ce mot qui a subsisté dans le droit civil français jusqu'au XVIIe siècle du mot latin *placita ;* lequel venait de *placitum*, parce que les diplômes ou ordonnances de convocation de ces assemblées commençaient généralement par la formule : PLACITUM EST NOBIS. *Il nous a plu...* C'était des assemblées indiquées d'abord par Clovis pour traiter des affaires d'Etat, de la paix et de la guerre, etc. Plus tard, elles s'étendirent au soin de rendre la justice, et on

les établit dans les provinces; puis, comme on y vidait aussi les différents entre particuliers et que chaque partie y défendait sa cause, on appela ces réunions *placita*, d'où les mots *plaider, plaideurs, plaidoyer*. C'est dans ce sens que Loysel expose le sens du mot *plaid*. (V. Ducange, *V. Placitum.*)

Note 30

La forêt d'Arras s'appelait alors *Sarcingum*, que les auteurs ont varié en *Sarchinium* et *Sarcinium*. Elle se trouvait sur les confins des diocèses de Cambrai et de Térouenne, et prenait son nom du village de *Sercin*, actuellement *Saint-Léger*, du canton de Croisilles, dans le Pas-de-Calais. Près de là, est encore un bois, reste de l'ancienne forêt, toujours connu sous le nom de bois de Saint-Léger. Une belle toile conservée encore dans l'église de Notre-Dame à Chauvigny, et qui vient de l'ancienne église de Saint-Léger de la même ville, représente le saint au milieu de cette forêt, et entouré de sicaires qui s'apprêtent à le frapper.

Note 31

On nommait *donnés* ou *oblats* des enfants que leurs parents offraient par dévotion aux monastères pour y être élevés et embrasser plus tard la vie religieuse. Ces engagements pris par les parents au nom de leurs enfants étaient rendus irrévocables plus tard quand ceux-ci ayant atteint l'âge de raison étaient obligés de les renouveler. Au IXe siècle, cette discipline se modifia, sans doute parce que certaines résistances s'étaient manifestées, et arrivés à l'âge de confirmer leur vœu, ces enfants pouvaient choisir un autre état. Il y avait aussi depuis longtemps, au VIIe siècle, des lois relatives aux enfants trouvés, qui, abandonnés et recueillis par pitié en des familles riches et pieuses, devaient être forcément gardés par elles, à partir du dixième jour après leur acceptation. On pourrait croire que c'était peut-être une enfant de cette dernière condition qu'avait adoptée la reine Bathilde, si le fond de l'histoire ne persuadait le contraire. (V. Fleury, l. IX, ad ann. 1191. — Longueval, VII, 183).

Note 32

Filia, filiola. Ce titre de *fils*, de *fille*, donné à un enfant tenu au baptême, et qui en latin ne se dit pas autrement que celui de *filleul*, qui en est une reproduction complète, établit une sorte de paternité et de filiation spirituelles entre les deux personnes; mais ils sont bien différents quant au sens, puisque l'un est dû à la nature et

l'autre à une alliance purement religieuse. C'est ce que n'ont pas assez compris ceux qui ont fait de la petite Radégonde, une fille de sainte Bathilde, sans réfléchir que celle-ci était veuve depuis 656, s'était retirée du monde en 665, et ne pouvait avoir en 680 une fille de sept ans.

NOTE 33

Greg. de Tours appelle souvent Dijon *Castrum divionense,* ce qui implique l'idée d'une place fortifiée. (V. *De gloria conf.,* c. XLII ; et saint Isidore de Séville, *Castra sunt ubi milites steterunt.* Orig. c. IX, n° 3).

NOTE 34

V. notre dissertation sur l'*Anneau de sainte Radégonde*, contre les assertions de M. Quicherat, ci-dessus, *Appendice* du t. II. Ce fut le titre de *reine* donné à la petite vierge de Chelles qui la fit confondre avec la sainte veuve de Poitiers par ceux qui oubliaient qu'à leur époque on ne désigna pas seulement ainsi les épouses du roi, mais aussi les princesses de la famille royale. (V. sur ce point saint Grégoire de Tours, *Hist. franç.*, l. V, c. L. — D. Ruinart dans ses *Notes* sur ce passage, et Ducange, *Glossar.* V. *Regina*).

NOTE 35

Mgr Guérin, *Petits Bolland.,* t. II, p. 175. — Baillet, II, 427. — Le *Propre de Poitiers* de 1856 a fait une plus grosse faute en établissant la mort de la sainte vers la fin du VIIe siècle. *Juxta finem septimi seculi.* Il aurait pu dire avec certitude *en 680*, dont la date est celle des meilleurs juges.

NOTE 36

Sédan, *Sedanum*, aujourd'hui sous-préfecture des Ardennes, peuplée de 14,000 âmes, elle est sur la Meuse. Elle est fortifiée, et son vieux château, où naquit Turenne, sert d'arsenal à la ville.

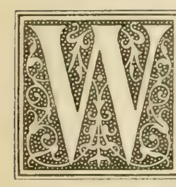




LIVRE XVI

Depuis la séparation de l'Austrasie sous Pépin d'Héristal, jusqu'a l'avénement au trône de Childebert III

(De 680 à 700)



Etat des esprits en Austrasie après la mort de Dagobert II.

WULFOAD, maire d'Austrasie, était mort peu de temps après Dagobert II. Celui-ci ne laissait pas d'enfant qui pût lui succéder, car il n'avait eu qu'un fils, mort avant lui, et quatre filles que la loi salique excluait du trône. Le rameau d'Austrasie se trouva donc desséché. Par cela même le royaume tombait aux mains de Thierry, le seul héritier légitime de la branche collatérale. Mais ce principe ne convenait pas plus aux seigneurs d'Austrasie qu'au peuple lui-même qui, par affection, s'était attaché au gouvernement juste, paisible et sincèrement religieux de son jeune roi. Ceux qui se sont fait une fausse idée qu'on professe encore en tant de médiocres livres politiques, des sentiments des peuples anciens sur la liberté civile, se persuadent mal qu'ils n'en avaient aucune estime, qu'ils en ignoraient même les éléments, et les supposent très gratuitement abâtardis dans une indifférence complète sur cette espèce de bien moral. Ces peuples savaient au contraire distinguer très naturellement entre la paix d'une vie pro-

Idées des libertés publiques dans le peuple de cette époque.

tégée et les exactions de maîtres exclusivement ambitieux et avares, entre les impôts excessifs et les charges supportables d'un gouvernement paternel, enfin entre les malheurs de tant de guerres qui les enlevaient à leurs foyers, et le calme de leurs travaux et de leurs champs. Pour eux, le meilleur roi, le seigneur le plus commode, les maîtres préférés en un mot, étaient ceux qui savaient le mieux favoriser leurs besoins, les instincts légitimes de leur nature, et ce sentiment si doux, si consolant de la vie chrétienne qu'entretenaient toujours efficacement les exemples venus de haut. Les prétentieux et aveugles faiseurs de notre siècle parlent beaucoup de morale et de probité ; ils ont été jusqu'à vouloir séculariser la vertu en la désintéressant de Dieu, qui est son principe et sa source, et dont on ne la sépare jamais sans arriver à l'athéisme et à la plus abjecte animalité. Bien autres étaient ces populations du VIIe siècle, si malheureuses sans doute des troubles auxquels tant d'ambitieux les mêlaient forcément, mais croyant toujours aux vérités de la foi, et ne passant jamais de ces orages à une paix nouvelle sans revenir aux saines idées. Elles les retrouvaient avec bonheur comme un bien dont on ne comprenait pas qu'on pût les priver pour longtemps.

Telles étaient les populations de l'Austrasie après les commotions si longues et si graves qui avaient précédé le règne de Dagobert II. A travers le prestige d'un retour providentiel, elles avaient vu leur jeune roi aimant la justice, répandant la civilisation par l'érection de nombreux monastères qui en devenaient le plus actif élément, et les mettant ainsi en rapport avec un plus grand nombre de ces hommes éclairés, laborieux et dévoués, de qui leur venaient le bien-être et la consolation dans leurs épreuves. Elles l'aimaient aussi d'autant plus qu'il avait plus chéri sa mère Héménichilde et favorisé ses efforts pour rappeler son fils de l'exil et lui rendre le trône. Ces dispositions ne servirent pas peu à former l'esprit public qui se trouva très disposé par ses souvenirs d'un passé tout récent et les craintes fondées

d'un avenir plein de périls, à refuser énergiquement le joug de Thierry sous lequel on était près de se courber de nouveau. Et ce joug était celui d'Ebroïn.

Commentet pourquoi Pépin d'Héristal seconde ce mouvement.

Car c'était Ebroïn surtout qui leur était à charge. On n'ignorait pas ses liaisons avec les meurtriers du malheureux prince ; on savait que lui seul, toujours roi par le fait, allait s'emparer pour lui-même de l'Austrasie et de la Bourgogne, et on résolut de s'y opposer. Pour bien comprendre la légitimité de cette détermination, il faut considérer que ces deux royaumes qui réellement n'en faisaient qu'un, avaient leur autonomie propre, qu'ils n'avaient jamais été attaqués par les rois de Neustrie qu'au mépris de ce caractère toujours respectable que l'ambition des conquérants avait pu méconnaître, mais que n'autorisait à violer aucun des motifs politiques trop souvent invoqués contre la justice et le droit. Nous sommes donc peu disposé à regarder comme usurpée l'autorité dont va s'emparer, à défaut de possesseur légitime, le grand homme qui par sa valeur et ses autres belles qualités se dispose, peut-être sans y penser, à substiuer cette dynastie déchue, jadis conquérante par le glaive, à une autre qui inaugurerait son gouvernement par l'épée de la défense nationale, et les nobles instincts d'une forte et intelligente civilisation. En principe, il s'agissait moins d'attaquer une légitimité acquise par le droit héréditaire, que d'échapper, sous la tutelle d'un souverain sage, humain et dévoué au bien public, à ces tourmentes continuelles dont souffraient également les grands et le peuple. Tous les titres de famille n'empêchaient pas Thierry de n'employer sa bonne volonté et son énergie même que sous le bon plaisir d'un maire qui régnait en réalité, et n'avait d'ordres à recevoir de personne. Cet état prolongé depuis cent ans n'avait produit que l'anarchie qui n'est pas un gouvernement, et des guerres incessantes qui désolaient la patrie : tout semble donc avoir autorisé la résistance des Austrasiens à un nouveau maître, et la préférence qu'ils donnèrent

à un homme éprouvé, sur un prince dont l'autorité nominale n'aurait pu que leur apporter des fléaux de plus.

Pépin et Martin défaits à Leucofao par Ebroïn,

Nous avons vu que les ducs Martin et Pépin d'Héristal étaient devenus les ministres de Dagobert. Wulfoad, qui les dominait par son titre de maire, leur laissait par sa mort un champ plus vaste à exploiter, celui du pouvoir absolu dont il avait joui. Ceux-ci comprirent autant que les leudes de leur entourage que c'était moins aux mains de Thierry qu'allait tomber leur patrie, qu'à celles d'Ebroïn, dont plus que jamais ils détestaient la personne et redoutaient la tyrannie. Pour éviter ce malheur, les grands d'Austrasie convinrent unanimement de n'avoir plus de roi, du moins jusqu'à nouvel ordre, et de laisser le pouvoir à ces deux hommes qui avaient fait leurs preuves et qui d'ailleurs étaient les petits-fils d'anciens ministres dont la mémoire n'avait cessé d'être honorée de tous. Ebroïn ne trouvait pas son compte à de tels arrangements. Donc en 679, il s'était hâté de prendre les armes, avait marché contre les deux maires jusque dans les plaines de Laon (1) où il les avait mis en déroute en un lieu appelé alors Leucofao (2). Martin s'était renfermé dans la ville qu'il rendit bientôt par composition sous condition expresse d'avoir la vie sauve. Ebroïn qui en avait donné sa parole la viola comme de coutume, et fit périr son malheureux rival. Plus heureux, Pépin d'Héristal n'eut garde de s'enfermer derrière des murailles où l'ennemi l'aurait bientôt soumis par un assaut ou par la famine. Il tint la campagne, livrant des combats et se retranchant pour attendre de nouvelles troupes qui lui arrivèrent de toutes parts. Sa valeur et son énergie enflammèrent ses partisans, et ses succès firent craindre à Ebroïn des revers dont il prévoyait les conséquences. Il résolut donc de marcher en personne contre cet adversaire redoutable, lorsque tout à coup Dieu arrêta sa marche en lui infligeant la juste punition de ses crimes.

Qui est assassiné peu après.

Il y avait à la cour de Neustrie un comte du palais,

nommé Ermanfroi, qui avait été surpris dans quelques malversations pour le maniement des deniers publics. Ebroïn l'avait frappé d'une amende qui comprenait toute sa fortune personnelle. Le comte, devenu furieux, apprit en outre que des menées étaient préparées contre lui et que sa vie y était compromise (a). Il n'hésita plus. Un samedi soir, comme le maire du palais se rendait à l'église selon l'usage observé alors, pour y assister à l'office de la nuit, Ermanfroi se tint en embuscade sur son passage, secondé par un groupe de vauriens gagés dans ce but. Au seuil même de son palais, Ebroïn fut assailli par cette troupe. Le comte lui fendit la tête d'un coup d'épée et se sauva en Austrasie (b).

Joie publique qui suit cet événement.

Ainsi périt, à la suite d'un assassinat qui ressemblait à beaucoup des siens, un monstre couvert de crimes innombrables, et qui, durant plus de vingt-cinq années, avait mérité par ses injustices révoltantes l'exécration de la France. Tout le pays en fut ému. On se souvint surtout, pour applaudir à ce châtiment de la Providence, des cruautés détestables dont il s'était donné la jouissance dans le martyre de saint Léger. On regarda sa mort comme un bienfait public, et sans qu'il fût permis d'en féliciter l'assassin, il n'y eut qu'une voix pour s'en réjouir à Autun, à Lyon, à Rouen et partout où le tyran s'était fait craindre; à Poitiers surtout, où l'ancien archidiacre avait laissé des souvenirs qui n'étaient pas près de s'effacer (c). A peine trois ans s'étaient passés depuis cette série impardonnable de barbares iniquités, et le glaive dont il avait tant abusé venait renverser en un clin d'œil celui qui n'avait jamais usé de sa position exceptionnelle que pour sacrifier sa propre éternité à tout ce qu'il pouvait y

(a) Fredegar., *Chronic. contin.*, c. XCIII. — Cardinal Pitra, p. 389.

(b) Daniel, I, 443. — Mézerai, I, 407. — Velly, I, 299. — *Chroniq. S. Médardi, ad h. ann.*

(c) *Anonyme Œduens*, c. XVI. — *Art de vérifier les dates*, t. V., p. 416. — Cardinal Pitra, p. 390.

avoir dans une âme vindicative de perfidie sanguinaire et d'audacieuse impiété.

Pépin en profite pour fortifier son autorité.

Cette mort, arrivée au moment où Ebroïn se disposait à envahir l'Austrasie, délivra Pépin d'un ennemi dangereux, et l'aida singulièrement à s'assurer ce pays dont le trépas de Martin lui avait procuré l'entière possession. Il y était aimé pour ses bonnes qualités, entre lesquelles il fallait compter surtout l'amour de la justice, pour une prudence consommée et un grand courage qui les secondait heureusement. Il employa avec zèle plusieurs années à la réforme des abus; il rappela les exilés qui recouvrèrent leurs possessions; il réprima les entreprises de certains seigneurs contre les biens de l'Eglise, se déclara contre la simonie et les intrusions des ambitieux dans l'épiscopat, et tout en laissant à Thierry l'éclat du trône et la majorité de son pouvoir, il maintint Waraton, qui avait succédé à Pépin de Landen comme maire de Neustrie, dans les limites d'un pouvoir qui ne pût rien sur l'Austrasie. En un mot, il ne lui manquait que le nom de roi.

Caractère élevé de ce grand homme.

Nous ne pouvons l'accuser, avec des historiens que leur gravité habituelle ne sauve pas à nos yeux d'une certaine témérité, d'avoir songé à la royauté qu'il se préparait naturellement, car c'est un malheur de certains esprits accoutumés à voir dans l'histoire tant de caractères égoïstes et personnels, de ne pas assez comprendre ceux qui n'y sont que des exceptions honorables : ils peuvent à peine croire à la vertu et au désintéressement, parce que le plus grand nombre y manque. De là beaucoup de faux jugements et de sévérités imméritées. Si Pépin, d'ailleurs, avait aspiré au sceptre, qui l'eût empêché de le prendre ? Entouré d'égaux qui lui devaient le bonheur d'une position assurée et d'inférieurs heureux de son gouvernement, rien ne lui eût été plus facile que de saisir la puissance et de monter sur le pavois. S'il ne le fit pas, c'est que la modération de son caractère, le désir sincère du bien public et les principes chrétiens de sa conscience lui persuadèrent que le bonheur public lui

suffisait et devait exclure tout ordre de choses qui servirait longtemps encore peut-être de prétexte aux factions, en renouvelant des oppositions qui ne manquent jamais à un sujet devenu roi.

La paix était donc rétablie dans toute l'étendue des deux moitiés de la France. Waraton, maire de Neustrie, y favorisait le développement des prospérités publiques, et surtout y tendait par les saintes entreprises qui multipliaient l'action civilisatrice des monastères. On voyait cette partie de la Neustrie, qui fut appelée plus tard la Normandie, se prêter surtout à ce genre de bien par ses tendances chrétiennes et le succès des fondations qui s'y étaient conservées malgré les troubles récents. Jumièges y avait entre autres une belle existence de ferveur. Le nombre de ses religieux s'y était maintenu, mais ils aspiraient avant tout à voir revenir leur saint abbé Filibert. Celui-ci de son côté ne désirait pas moins son retour à cette ruche qu'il avait posée dans les grandes forêts de sa seconde patrie, et où de laborieuses abeilles formaient depuis huit ans un miel qu'il ne pouvait plus recueillir. Saint-Ouen, qui siégeait encore à Rouen, l'en sollicitait, désireux de réparer les involontaires injustices dont le saint abbé avait souffert par les calomnies d'Ebroïn. Filibert quitta donc le Poitou et se dirigea une fois encore vers ses frères des bords de la Seine. Une réconciliation toute fraternelle s'opéra entre lui et l'évêque de Rouen, qu'il ne manqua pas d'aller embrasser tout d'abord, et qui lui fit d'humbles excuses des erreurs dont il avait été victime. Il revit cette grande solitude tant désirée, où le saint évêque lui ménagea une réception solennelle, tous les moines venant au-devant de lui en portant des lumières et chantant des psaumes dont le sens faisait allusion à son retour. C'est peu à près son arrivée que Waraton, dont la piété était active, lui donna, auprès d'Harfleur (3), un terrain demeuré jusque-là sans culture pour y construire une nouvelle communauté de vierges, sous la règle de saint Benoît et le vocable de

Bon gouvernement de Waraton en Neustrie.

Saint Filibert retourne à Jumièges.

Il fonde le monastère de Montvilliers,

Notre-Dame. Il y ajouta de riches dots pour un grand nombre de jeunes filles qui se trouvèrent prêtes à y entrer. La beauté du site, à l'extrémité d'une charmante vallée qu'arrosait le cours d'une rivière, attira bientôt un troupeau nombreux (4).

Mais il n'est pas probable que de si importantes constructions se soient achevées pendant le peu de temps que Filibert passa dans le pays, car rien ne put lui faire oublier le Poitou. A peine, en effet, avait-il confié ces travaux à un des moines de Jumièges, à peine était-il remis en possession de la chaire abbatiale, que deux intrus avaient occupée en sa place, il sentit encore la lourdeur de ce fardeau, la gravité de ses occupations non interrompues au milieu desquelles la solitude lui devenait impossible, telle qu'il n'avait cessé de l'envier comme un indispensable moyen de vaquer à la prière et à la méditation dont il avait toujours fait le fond de sa vie. Il comprit que rien ne lui allait mieux que le silence et le recueillement de Noirmoutier, où tout le mettait plus à couvert de l'importunité

Et revient à Poitiers.

des hommes. Ce fut la cause de son retour à Poitiers; mais il n'y fut peut-être pas moins déterminé par Ansoald, qui lui fit une visite à Jumièges, et l'aura peut-être influencé dans quelques conversations intimes où ces regrets de l'amitié se seraient exhalés avec des instances que le solitaire était d'ailleurs peu disposé à combattre. Si bien que l'évêque revenu dans son diocèse, y put accueillir bientôt l'ami dont il aimait tant la douceur. Là, ils prirent de concert une grande résolution. Ensemble ils allèrent à Quinçay, et firent comprendre à saint Achard, qui le gouvernait encore, qu'il fallait se sacrifier au maintien de la discipline si bien observée à Jumièges. Le bon religieux ne put s'y refuser, partit immédiatement et fut remplacé dans sa petite abbaye par un moine de Jumièges, formé par Filibert, et dont le nom n'a pas été gardé (5).

Origine de la paroisse de Tourtenay.

Il faut dater de ce temps l'origine d'une de nos plus anciennes paroisses du diocèse, de Tourtenay qui fait

partie depuis longtemps de l'archiprêtré de Thouars (6). C'était alors une villa appartenant à un seigneur du Poitou, nommé Astasius, et dont le nom semble se rattacher à celui de quelque notabilité celtique. Élevé sur un tertre qui lui faisait dominer toute la contrée, dont la plaine baignée par la Dive s'étendait à plus de dix lieues à l'entour, cette maison avait sur tout le territoire voisin des domaines qui en faisaient une possession opulente. Une charte de 682 (a), constate que cette villa fut donnée alors à l'abbaye de Jumièges, ce qui fait croire que le propriétaire était ami de saint Filibert. Or, une abbaye ne recevait pas de tels dons sans en faire un prieuré, et ce dut être la première paroisse fondée en ce lieu. Il est vrai que nous voyons dans ces derniers temps l'église de Tourtenay relever de l'abbaye de Bourgueil. Mais si l'on considère que maintes fois, comme nous l'avons vu, des monastères ont échangé quelques-unes de leurs possessions éloignées par d'autres plus rapprochées d'eux, et dont la direction devenait ainsi plus facile, on est porté à croire que vers le xe siècle, quand Bourgueil fut fondé par un comte de Poitiers, sous la règle de saint Benoît, une de ces transactions aura livré Tourtenay à Bourgueil, pendant que celui-ci dédommageait l'abbaye normande par quelques prieurés des bords de la Seine, où les abbés avaient exercé leur juridiction.

Sa mort à Noirmoutier.

Quant à Filibert, revenu dans son île, il s'y appliqua de plus en plus au bon gouvernement de ses frères. Pendant le peu de temps que Dieu devait l'y conserver à leur direction, il se donna aussi aux soins des monastères de Luçon et de Saint-Michel-en-l'Herm, qui datent de 681, et dont nous avons raconté les commencements. Occupé de tant de travaux, il n'en avait pas moins l'esprit de recueillement et de prière : ce qu'il conseillait aux autres, on le lui voyait toujours accomplir le premier. S'il parlait, on croyait entendre Jésus-Christ ; l'Esprit-Saint semblait souffler sur son cœur

(a) Citée par Mabillon, *ann. Bened.*, I, 568.

et ses pensées (a). Aussi quand bien même sa vie n'eût pas été glorifiée par les nombreux miracles qui la signalèrent, on y aurait reconnu des caractères de sainteté qui l'eussent fait honorer de son vivant. C'est là qu'il mourut le 20 août 684, au milieu de ses religieux, après soixante-huit ans passés sur la terre. D'autres prodiges, tels que la toute puissance divine les multiplait en ces temps de foi pour honorer ses élus, ne laissèrent pas douter dès lors qu'il ne fallût le ranger parmi eux. C'est ce qui lui fit décerner un culte public aussitôt après sa mort bienheureuse. A la fin du VIIIe siècle le pape Jean VIII l'indique au nombre des saints et illustres confesseurs, et Alcuin, l'un des hommes les plus distingués de ce temps (7), le cite parmi les Pères de la Vie religieuse (b).

Histoire de ses reliques et de son culte.

Le corps du saint, conservé jusqu'en 836 dans l'église souterraine de Noirmoutier, en fut enlevé le 14 février de cette année, par précaution contre les Normands qui menaçaient l'île, et transporté dans le monastère de Deas (8), petite ville du comté d'Herbauge, en Bas-Poitou. Pendant ce trajet, qu'on célèbre au jour susdit, d'admirables guérisons remplirent de joie les populations à Beauvoir-sur-Mer, à Varennes, à Paulx et dans tous les lieux que traversa le saint corps jusqu'à l'abbaye de Tournus, en Bourgogne, où les moines furent se réfugier avec leur précieux trésor (c). On l'y conserve encore en partie, et monseigneur Soyer, évêque de Luçon, en ayant obtenu une parcelle, elle est vénérée dans l'église de Noirmoutier, qui porte le nom du saint, et dans la crypte de laquelle on voit encore avec attendrissement le vieux sépulcre de pierre qui abrita si longtemps ce corps sanctifié par la chasteté et la pénitence.

Un fait politique ajoutant son importance à tant d'autres contre le déplorable système de gouvernement pratiqué

(a) Surius, Bolland. et alii, ad diem, XX, aug.

(b) Alcuin, *Epist. ap. Canisium*, I, 123.

(c) M. l'abbé du Tressay, *Hist. des Moines et des Évêques de Luçon*, I, 90 126 et suiv.

sous les Mérovingiens, doit être remarqué ici comme une nouvelle preuve de cette impuissance royale qui devait nécessiter l'avènement d'une nouvelle dynastie.

Gislemar s'empare du pouvoir en Neustrie.

Waraton était maire de Thierry III depuis deux ans à peine, lorsqu'il fut dépouillé de son autorité par son fils Gislemar. C'était commencer une autre série de réactions malheureuses contre lesquelles Thierry ne pouvait se garantir. Son inaction entretenait les troubles nés de rivalités successives, et tandis que Pépin d'Héristal se maintenait et battait tous les antagonistes qui lui venaient de Neustrie, l'Austrasie n'en payait pas moins les frais de guerres sans cesse reprises. Il n'y avait pas un an depuis l'usurpation de Gislemar sur son père, que déjà cet indigne fils, aussi vicieux que ce père était loyal et pacifique, livrait de nouveau par sa mort prématurée le pouvoir à celui qu'il en avait dépouillé. La mort de celui-ci, à deux ans de là, devait amener des changements fondamentaux dans les affaires de la France, dont nous ne tarderons pas à parler.

C'est en 683 que les historiens font partir saint Achard de Quinçay pour Jumièges. Nous dirons, en racontant les circonstances de sa mort, quelle fut sa vie dans ce nouveau poste, et comment il sut y continuer l'administration douce, ferme et sage du digne ami qu'il y remplaçait.

Mais avant de quitter le Poitou, il put être témoin d'un grand événement dont la date est restée célèbre dans nos chroniques.

Translation des reliques de saint Léger à Saint-Maixent.

Depuis la mort d'Ebroïn, Thierry III, mieux éclairé sur la valeur de son indigne ministre par l'animadversion publique soulevée et persistante de toutes parts contre lui, était revenu par cela même sur le compte de saint Léger, dont les miracles avaient d'ailleurs leur retentissement jusqu'à la cour. Ansoald, qui n'ignorait pas ces dispositions, voulut en profiter pour rapprocher de lui et recouvrer pour son diocèse les restes vénérés de l'illustre poitevin. Le roi s'était senti épris pour le martyr d'une si grande dévotion que, cédant à ce sentiment, et sans doute afin de réparer

autant que possible les préventions qu'il avait trop écoutées, il aurait voulu que le saint corps fut transféré dans une chapelle de son palais où déjà, selon la coutume du temps (7), les fidèles accouraient pour le vénérer.

Ce n'étaient pas sans que diverses stations eussent été imposées à ce corps si justement glorifié. Du temps d'Ebroïn, quand on avait tout à craindre de ses oppositions vindicatives, on avait transporté secrètement le cercueil à l'abbaye de Breuil, nouvellement bâtie sous le vocable de saint Jean, entre l'Artois et la Flandre (8). C'était de là que le roi repentant l'avait fait apporter à Paris, dans sa propre demeure. Le prince trouva une nouvelle occasion de témoigner ses regrets à l'égard de son ancien maître et de l'ami de sa sainte mère. Une grande assemblée d'évêques et de seigneurs venait d'être convoquée près de lui pour un autre objet ; il la présidait. On ne manqua pas d'y parler des miracles qui préoccupaient tout le monde, et Ansoald profita de l'occasion pour demander que les restes de saint Léger lui fussent donnés en faveur de son diocèse. Outre qu'il était, lui, évêque, le parent du saint, c'était à Poitiers que celui-ci avait fait les premiers essais de son zèle apostolique, et à Saint-Maixent qu'il avait rempli sa charge d'abbé.

L'Eglise de Poitiers tout entière avait donc les titres les plus légitimes à le revendiquer après sa mort. Mais là était aussi Armentaire, cet ancien abbé de Saint-Symphorien d'Autun, resté si fidèle à Léger pendant sa vie, et qui siégeait aujourd'hui à sa place dans cette ville qu'il avait tant aimée : il réclamait la préférence pour ce troupeau à qui son pasteur devait vouloir être rendu. Puis venait aussi Vindicianus, alors évêque d'Arras, sur le territoire duquel le bienheureux avait souffert les dernières douleurs de son martyre, et qui était honoré de tant de miracles dont le souvenir restait désormais inséparable de son tombeau. Toutes ces raisons semblaient d'un grand poids aux évêques présents, et pour finir cette contestation toute semblable à celle qui s'était élevée à l'occasion de saint

Martin, on recourut au sort des saints, pratique alors très usitée par une piété qui ne permettait pas de *douter* que Dieu ne décidât lui-même en un cas semblable pour l'Eglise dont les droits semblaient le mieux établis. On posa donc selon l'usage sous la nappe de l'autel les noms inscrits en trois billets de chacune des églises prétendantes. Après des jeûnes et des prières de trois jours auxquelles s'étaient unies les nombreuses populations attirées par l'intérêt de l'événement, le Saint Sacrifice ayant été offert, un diacre fut chargé de prendre sous la nappe l'un des billets demeurés à couvert, et ce fut le nom d'Ansoald qui fut lu en présence de tous. L'abbé de Saint-Maixent, Audulfe, qui avait accompagné son évêque à Paris, fut chargé des détails de la translation, son monastère ayant été choisi pour recevoir le précieux dépôt. C'était vers le milieu de mars 682. Ansoald retourna à Poitiers pour se préparer à y recevoir la pieuse escorte. Sur la route qu'il fallut parcourir, accompagné d'un nombreux cortège de moines et de fidèles, les prodiges se renouvelèrent. Au chant des psaumes, à la flamme des cierges, on voyait accourir de toutes parts les malades, les pécheurs, des villages entiers suivant le cercueil sacré, des gens de toutes conditions enthousiasmés par les guérisons prodiguées à plusieurs, ou consolés eux-mêmes par celles dont ils étaient l'objet. Près du Poitou, et sur son propre territoire, ces manifestations divines se continuèrent. Aux abords du diocèse de Tours, qu'il fallait traverser, on vit l'évêque Robert venir au devant du saint martyr et le recevoir à la tête de son clergé et d'une foule considérable. Il en fut récompensé par de grandes grâces. A Joué (**9**), non loin de Tours, et comme on avait déjà repris la marche sur Poitiers, un boîteux et un paralytique recouvrèrent en même temps le libre usage de leurs membres. Non loin de là, à Sonnay (**10**), une femme fut délivrée du démon. A Ingrande (**11**), en Poitou, un autre boîteux fut guéri, et Ansoald ayant voulu réconforter cette troupe nombreuse qui suivait le saint martyr,

Audulfe, abbé de Saint-Maixent, accompagne et reçoit le saint corps dans son abbaye.

Sa marche illustrée par des miracles.

vit le vin se multiplier merveilleusement. Enfin on arriva à Cénon (12), où se trouve le confluent du Clain et de la Vienne. Il fallait traverser cette rivière pour gagner la rive droite du Clain et arriver à Poitiers: les flots agités se calmèrent subitement, et un aveugle-né reçut l'usage de la vue. Mais ce fut surtout aux portes de Poitiers, où le triomphateur fut présenté à la tombée de la nuit, que l'émotion n'eut plus de bornes. Ansoald l'accueillit entouré de tout son clergé, à la clarté des flambeaux et des torches. Un paralytique y recouvra la santé. De là, suivant les boulevards par dessous les murs de défense, on arriva à Sainte-Radégonde, où se fit une halte de plusieurs jours. On se rendit ensuite à Saint-Hilaire, où une autre station se fit encore, puis enfin quittant la grande cité, où semblaient l'avoir accueilli eux-mêmes l'illustre confesseur de la foi et la grande reine que le saint pouvait compter parmi les gloires de sa famille, il continua, honoré de tous, les éclatants prodiges qui partout avaient signalé son passage. Ce fut sur ses épaules, aidé par ses clercs, qu'Ansoald voulut transporter le saint corps de la basilique de Saint-Hilaire à la porte méridionale de Poitiers, où l'attendaient les moines de Saint-Maixent. De là, il l'accompagna encore jusqu'à un village prochain qu'on ne nomme pas, mais qui pourrait être Croutelles (13), et bientôt le précieux fardeau fut déposé, avec toute la pompe imaginable, dans l'église abbatiale. Il y resta tout le temps que fut en construction une église nouvelle destinée à le recevoir définitivement, et qui après un laps de moins de deux ans, fut consacrée sous le nom de Saint-Léger, et était encore en 1789 une des églises paroissiales de la ville.

Son passage à Poitiers.

Division de ses reliques.

L'éloge que font les chroniques du temps des vastes dimensions de cette église et de son élégance, indiquent assez quel intérêt et quel zèle l'évêque de Poitiers apporta à cette mémorable entreprise (14). Mais bientôt les reliques furent dispersées en nombreuses portions plus ou moins considérables, réclamées de toutes parts au nom des villes

et des communautés. Ce qui en resta à Saint-Maixent fut néanmoins la partie la plus insigne. Mais il fallut souvent, du IXe au XIe siècle, les cacher aux recherches des Barbares qui osaient ravager la France. Associé donc dans beaucoup de voyages au corps de saint Maixent, celui de saint Léger fut ainsi déposé en plusieurs provinces ; de là les religieux souvenirs conservés de lui avec les parcelles de ses ossements en Bretagne, en Auvergne et en Bourgogne. Ramené une fois dans le Poitou, il y demeura jusqu'à la fin du Xe siècle. Alors les bénédictins de Saint-Maixent ayant appris qu'un monastère en son honneur venait de s'élever à Bruel (**15**), petite ville de l'Auvergne et du Bourbonnais, ils consentirent à l'y envoyer en ne gardant qu'une partie de ses ossements. Notre ancienne église abbatiale en conserve encore quelques fragments dans le tombeau placé avec celui du saint patron dans la crypte que surmonte le maître-autel (a).

Histoire de son culte en France et en Poitou.

Quoi qu'en ait voulu prétendre l'esprit de parti, et de prétendus historiens au service d'un philosophisme étroit, la gloire de notre saint est une des plus chères à l'Eglise de France. Plus de soixante monastères ou paroisses ont donné son nom à des villes, à des bourgs, et à de simples villages. Le seul diocèse de Poitiers est compris pour un cinquième dans ce nombre où l'on distingue surtout l'abbaye appelée depuis Saint-Liguaire, fondée à une lieue de Niort en 961, soumise dès lors aux abbés de Saint-Maixent, et qui appartint ensuite, jusqu'en 1790, au diocèse de Saintes, sur le territoire duquel elle se trouvait (**16**).

Son histoire à Autun, par un moine de Saint-Symphorien.

L'histoire de notre saint reçut ses principaux éléments des divers recueils que ses contemporains avaient faits des actes de sa vie si agitée ; mais l'intérêt des grands et du peuple fut nourri surtout des derniers miracles qui s'étaient opérés lors de sa première translation. Un moine inconnu de Saint-Symphorien d'Autun s'en était

(a) *Bulletin monumental,* t. XLII, p. 845 et suiv.

ému dans sa cellule, d'où il regardait tout pour le décrire. C'est lui que nous avons souvent cité dans ce récit (a). Le sien est plein d'animation, de gravité, et quelquefois d'onction religieuse; toujours vrai d'ailleurs, puisque en outre de ses propres observations, il s'était alimenté aussi des renseignements authentiques écrits sur les lieux mêmes pendant la translation à Poitiers et à Saint-Maixent (**17**).

A la prière d'Ansoald, Audulfe, abbé de Saint-Maixent, qu'en avaient sollicité les fidèles du diocèse de Cahors, et nommément l'abbesse Hermenance (**18**), écrivit la relation de ce voyage avec ses principales circonstances; de sorte que tout ce qui regarde la vie, la mort et les miracles de saint Léger, n'a que des témoins oculaires et dignes de foi. Audulfe qui semble avoir tenu un rang distingué parmi les hommes instruits de son temps, crut agir pour la plus grande gloire du saint et de son propre monastère en envoyant ses notes au bon religieux d'Autun qui en fit usage pour compléter les siennes. Mais ce secours, en n'ôtant rien à la simplicité naïve de son style, ne lui donne pas une élégance qui lui manquait, ni la clarté dont il a souvent besoin: c'est ce qui engagea Ansoald et Audulfe lui-même, à employer une autre plume plus exercée, pour donner à l'ancien archidiacre de Poitiers un historien plus digne de lui.

Autre vie par Ursin, abbé de Ligugé.

Sans sortir du diocèse on pouvait y choisir dans ce but parmi un certain nombre d'hommes instruits sortis de nos écoles, car on y exerçait encore l'art difficile mais si méritoire de l'enseignement. L'école de Poitiers florissait toujours sous la direction de ce moine de Saint-Hilaire, nommé Ausfrid, que nous avons vu déjà y professer avec succès, et donner un véritable lustre à son beau monastère. Il paraît, d'après ce qu'on peut lire de ces temps caractérisés par des troubles si profonds, que leur retentissement n'avait pas arraché du Poitou, comme des provinces centrales de

(a) Bolland., 2 octobre.

l'Austrasie et de la France, les habitudes paisibles qu'ont toujours aimées ses habitants; les études s'y étaient donc mieux maintenues, et la paix des cloîtres n'avait pas cessé de leur être favorable (a).

Tout près de Poitiers, le monastère de Ligugé avait aussi son école, où les lettres étaient cultivées, et une bibliothèque où de nombreux manuscrits reproduisaient les ouvrages des Pères et des Docteurs de l'Eglise au service des religieux ou des jeunes gens qui s'y portaient comme à une source d'intelligence et de savoir. Ansoald, qui avait témoigné maintes fois de son goût pour les lettres, ne fut-ce qu'en prenant soin de conserver à la postérité la belle vie et la mort, partout honorées, de son illustre parent, songea à y trouver un homme à qui pussent être confiés utilement les matériaux rassemblés jusque-là, et qui ne lui semblaient pas encore, non plus qu'à Audulfe, assez dignement élaborés. Ils y voulaient plus d'ordre, de clarté et de style. C'est ce qu'ils trouvèrent au petit monastère de Saint-Martin. Là était un abbé Ursinus ou Ursin, qui dirigeait aussi habilement les études que les consciences de ses frères. Il avait vu sortir de ses mains saint Achard, successivement abbé de Quinçay et de Jumièges, dont la science et la sainte vie lui faisaient honneur. Ses disciples reconnaissent avec empressement son zèle à les inspirer dans la carrière de l'étude, et à les encourager quand ils y marchaient (b). Il était donc érudit par la science, autant que régulier par son amour des observances monastiques (c). Contemporain et sans doute ami de saint Léger, il regarda comme une tâche aussi douce qu'utile un travail qui lui venait de tels maîtres, et qui glorifierait le saint évêque d'Autun. C'est à ce bon vouloir que nous devons la *Vie de saint Léger,* qu'il s'empressa de composer sur les

Où fleurissent les études.

Caractère de ce religieux.

(a) D. Rivet, *Hist. litt.*, III, p. 429, 630, 655.

(b) Defensor, *Scintillarum liber,* prœfat. — Ap. Migne, *Patrol,* t. LXXX.

(c) V. Bolland., 1 fév., p. 222, nº 86.

manuscrits qu'on lui donna. Il y a plus de détails que dans l'anonyme d'Autun, quoique celui-ci serve beaucoup, et que l'un et l'autre se contredisent quelquefois en des faits sur lesquels leurs documents ont différé : ainsi notre moine de Ligugé prétend que Léger fut maire du palais, ce qu'aucun autre n'a dit, parce que cela ne fut jamais, comme nous l'avons prouvé (a).

Mais outre que la diction d'Ursin est bien meilleure, il faut dire encore que l'un et l'autre se complètent et deviennent indispensables à qui veut bien connaître les actes, le caractère et les souffrances du serviteur de Dieu. Ajoutons que ce double travail est d'un haut intérêt pour l'histoire de France, dont l'esprit et le caractère en ce temps nous fussent arrivés, sans eux, privés d'utiles documents qui les font comprendre.

La langue rustique de ce temps.

Nous ne savons rien de la vie ni des derniers jours d'Ursin qui paraît, avant et après son ouvrage, s'être renfermé dans l'humble obscurité qu'il aimait, et où il devait mourir en 676 (b). Les quelques inexactitudes de son récit peuvent donc venir de cette complète solitude, un des mérites de son état, qui n'aura laissé parvenir jusqu'à lui qu'avec un certain vague quelques détails relatifs à son héros qu'il pouvait avoir perdu de vue depuis que, jeune encore, il le voyait sans doute venir à Ligugé de temps à autre. Une observation importe encore pour l'histoire littéraire de ce temps : c'est que le latin clair et élégant d'Ursin démontre que les études n'étaient en rien négligées dans son monastère. On y trouve même la preuve, par la préface ou épître dédicatoire adressées à Ansoald, que parmi les lettrés de ce temps, il n'y avait rien qui pût sembler trop élevé dans le style pour être compris de tous. C'est qu'alors, s'il y avait une langue latine que tout le monde parlât encore avec toutes les inélégances d'un langage populaire où les barba-

(a) Voir ci-dessus, *ad ann.* 664, p. 18 et suiv.

(b) Dreux du Radier, *Bibl.*, I, 147. — D. Rivet, *ub sup.*

rismes ne manquent pas, les gens cultivés conservaient du moins dans leurs écrits et dans leur conversation des habitudes littéraires qui, dans la suite, furent moins respectées, comme nous aurons plus d'une occasion de le remarquer (**19**).

Pendant que l'Ouest de la France, avec l'Austrasie tout entière se livrait à la joie religieuse que leur apportait la mémorable translation de leur grand saint; d'autres faits moins consolants agitaient la Neustrie et y modifiaient de plus en plus la face des choses au profit d'une dynastie nouvelle, élargissant les voies qui la menaient au souverain pouvoir. De sorte qu'en dépit de ses enthousiasmes religieux, notre Austrasie elle-même ne restait ni sans angoisses, ni sans gémissements.

Berthaire, maire de Neustrie, continue la conduite d'Ebroïn.

En effet, la mort de Waraton, dernière ressource de Thierry, en fait de serviteurs honnêtes et intelligents, venait de priver ce prince d'un appui qu'il crut remplacer convenablement par le gendre du maire défunt. Mais Berthaire, c'était le nom de ce gendre, n'avait aucune des bonnes qualités nécessaires, et manquait à la fois de jugement et d'esprit, ce qui favorisait malheureusement en lui beaucoup de vices et de travers. Dans son élection qui s'était faite, comme toujours en pareil cas, à la majorité des suffrages, c'était la brigue qui l'avait emporté beaucoup plus que les mérites du prétendant et les voix de ses pairs. Aussitôt donc que la nomination de Berthaire eut été proclamée, quelques-uns des opposants craignirent sa vengeance et passèrent en Austrasie sous la protection de Pépin d'Héristal, qu'ils furent trouver à Metz, le priant de les protéger contre les suites de cette démarche dont le moindre résultat devait être la confiscation de leurs biens. Après des instances plusieurs fois réitérées, et que Pépin n'admettait que très discrètement pour ménager les susceptibilités de Thierry, il consentit enfin à leur faire rendre justice, après toutefois des tentatives de conciliation sur le succès desquelles il espérait. Il conseilla donc aux mécontents de déléguer

Il engage Thierry dans une guerre funeste.

quelques-uns d'entre eux vers le roi pour plaider leur cause avec beaucoup de soumission et de déférence. Il députa lui-même vers Thierry une ambassade chargée d'appuyer cette supplique, le priant de recevoir en grâce ceux que la persécution d'Ebroïn et les dernières opérations de son gouvernement avaient privés de leur pays et de leurs biens (a). Mais au lieu du roi, les envoyés trouvèrent Berthaire qui les reçut avec dureté, refusa de rien écouter, et fit dire à Pépin qu'il n'aurait pas la peine de renvoyer les rebelles : on devait aller les chercher jusque chez lui et lui prouver qu'on n'était pas à ses ordres (**20**).

Ces insolences n'épouvantèrent point le maire d'Austrasie qui ne demandait qu'à en finir avec Berthaire, d'autant plus qu'il avait mis à réfléchir et à se déterminer contre lui une sage lenteur qui avait duré près de deux ans. Il était d'ailleurs encouragé par le grand nombre de seigneurs neustriens qui réclamaient pour leur existence, par ceux de Bourgogne qui partageaient sa politique aussi loyale que modérée, enfin par les évêques et le clergé des deux royaumes qui, à la pensée de leurs églises, de leurs terres et de leurs maisons pillées et détruites par les désordres des guerres précédentes, approuvaient fort l'occasion qui se présentait de repousser enfin le joug insupportable de tyrans qui faisaient tant de mal sous le nom du roi. Pépin prit donc enfin son parti, et pendant que Berthaire se préparait à l'attaquer au plus tôt, il réunit ses troupes, marche à la frontière, y dispose, avant de la franchir, son armée dans une vaste plaine voisine d'une forêt qui séparait les deux pays ; puis assemblant autour de lui tous ses officiers, il proteste contre toute idée d'ambition qu'on pourrait lui attribuer, fait voir que cette guerre est devenue nécessaire, et par des prières publiques, il en demande à Dieu le succès. Cela fait, il commence les opérations.

Bataille de Testry, gagnée par Pépin d'Heristal.

La forêt près de laquelle on était arrivé se nommait

(a) Mézerai, I, 407.

Charbonnière. Elle faisait partie de celle des Ardennes dont elle était l'extrémité occidentale (21). Placée sur la limite septentrionale des deux royaumes, elle se dessinait de l'Est à l'Ouest sur une chaîne de hautes collines qui semblait un rempart naturel à l'une ou à l'autre contrée : la dépasser, était envahir le pays voisin. Pépin donne ses ordres, on se lance au-delà de la forêt dont l'ennemi ne dispute point le passage ; on envahit le territoire, on porte partout le ravage en s'avançant jusqu'à la Somme. Là était entre Péronne (22) et Saint-Quentin (23) le village de Testry (24) qui servit de centre à l'armée, et autour duquel se livra une bataille qui fut gagnée par Pépin, grâce à son habileté, non moins qu'à sa bravoure et à celle de ses soldats (a).

Modération de Pépin avant et après la bataille.

Là encore le maire d'Austrasie avait montré de grandes preuves de son amour de la paix. Avant de donner le signal de l'affaire, il envoyait de nouveau vers le roi, insistant sur ses premières demandes en faveur des exilés et des églises dépouillées de leurs propriétés ; il offrait même de compenser par des sommes considérables les dommages déjà causés en Neustrie sur le territoire envahi, prêt, disait-il, à se retirer pour éviter à la France une guerre civile et le sang de tant de braves gens d'une même nation sur le point de s'égorger les uns les autres.

Mais, encore un coup, c'était moins à Thierry qu'à Berthaire que s'adressaient ces propositions. L'orgueilleux et tout-puissant ministre les fit repousser par les plus mauvaises raisons qui toutes couvraient le sentiment de son intérêt personnel (b). Le conflit s'engagea donc, que suivit la plus éclatante des défaites. Les Neustriens trompés par un adroit stratagème du général ennemi, tombèrent entre ses mains quand ils se croyaient sûrs de la victoire ; ils furent taillés en pièces et forcés de fuir à la hâte.

(a) Fredeg., cont., c. c. — *Gesta Franc.,* c. XCVIII.

(b) V. Daniel, I, 445.

Berthaire y reçut la mort des mains de ses propres soldats. Selon d'autres, il fut victime peu après son retour à Paris d'une conspiration par laquelle on prétendait punir ses injustices et sa défaite uniquement due à son orgueil (a). Enfin le camp fut pillé, les trésors du roi qui suivaient toujours, selon les habitudes du temps, la tente du chef de l'armée, tomba au pouvoir du vainqueur qui distribua à ses troupes ces riches dépouilles, et poursuivit Thierry jusque dans sa capitale. Paris ouvrit ses portes ; les leudes et le peuple las d'un gouvernement qui n'en était plus un, se voyant dans l'impossibilité d'être régis par un autre système que celui des maires du palais devenus odieux, livrèrent d'eux-mêmes le malheureux prince à l'heureux triomphateur qui, maître de la personne du roi le devint de toute la France (b). Le Poitou qui jusque-là avait appartenu à l'Austrasie lui resta cependant et continua de lui appartenir comme faisant partie de l'Austrasie aquitanique, dont nous voyons peu l'action particulière dans ces grands événements. Ce qui précède s'accomplit dans l'automne de 687.

Sa justification contre les reproches de quelques historiens.

Pépin ne manqua pas, au milieu de ce mémorable succès, au beau caractère que nous lui avons toujours vu. Généreux et désintéressé, après avoir payé les frais de la guerre avec l'argent pris dans le camp de Thierry, il ne garda rien des richesses acquises. Un grand nombre d'ennemis s'étaient réfugiés en divers asiles, surtout dans les abbayes de Saint-Quentin et de Péronne : il accorda aux deux abbés la grâce de ces réfugiés qu'il reçut avec bonté, et qu'il fit rentrer dans tous leurs biens, n'en exigeant que le serment de lui rester attaché. Mais surtout il se montra d'une réelle magnanimité envers le malheureux roi dont personne ne voulait plus qu'aucun ambitieux se fît un instrument de règne. S'il l'eût retenu prisonnier et se fût mis à sa place sur le trône brisé des Mérovingiens, il y eût été acclamé,

(a) V. Mézerai, Daniel et *les Mérovingiens*.

(b) Daniel, *id ibid*.

l'usurpation était consommée et une nouvelle race intronisée sans retour : c'eût été la sienne dans sa propre personne (a). Il laissa au contraire à Thierry le titre de roi avec tous les honneurs du rang suprême. Ce pouvait être d'une bonne politique, mais ce n'est jamais celle que suivent les ambitieux et les usurpateurs : c'était celle d'un homme intelligent qui profitait pour le rétablissement d'une paix durable de l'impossibilité où se trouvait d'agir par ses propres inspirations un prince qui avait fait ses preuves d'incapacité, et dont la puissance fictive n'avait favorisé jusque-là que des ministres avides et sanguinaires. Doué d'une énergie qui seconda toujours ses qualités exceptionnelles, Pépin l'employa aussitôt à rétablir dans leur équilibre, depuis si longtemps oublié, tous les éléments d'ordre qui font un bon gouvernement. Il entra dans tous les détails de l'administration, rétablit l'économie dans les finances, la discipline dans l'armée, et abolit les abus partout où ils s'étaient introduits (b)(25). « En peu de temps, dit un historien sérieux, la France changea de face, et on n'y vit jamais plus d'ordre et de tranquillité (c). »

Concile de Rouen auquel assistent Ansoald et saint Achard.

Dans ce même but, saint Auspert, évêque de Rouen, et successeur immédiat de saint Ouen qui était mort le 24 août 683, tint en 687 un concile de sa province. On n'en sait pas les détails, les actes en ayant été perdus, et quelques chroniques l'ayant mal daté en le reportant jusqu'à 692. Mais on y régla beaucoup de points disciplinaires soit pour les moines, soit pour le clergé régulier. Seize évêques y assistèrent sous la présidence du Métropolitain, et il y en eut dont les sièges étaient en d'autres métropoles comme Ratbert de Tours et Ansoald de Poitiers. Il pouvait se faire que la présence de ce dernier en

(a) *Annal. Metens,* ub sup. ad ann. 688.

(b) Erchamberti *Chronic.* apud Migne, *Patrolog.,* t. CXXIX, ad h. ann.

(c) Daniel, I, 446 et suiv.

Normandie tint alors à ce que sans doute il était à Jumièges, se donnant quelque joie paisible dans l'intimité de saint Achard. Celui-ci dut se trouver aussi au concile, car il y avait quatre abbés dont il devait être, ne fût-ce qu'à cause de son titre et de la célébrité de son abbaye (a).

Mort de S. Achard; son gouvernement à Jumièges.

Saint Achard, auquel il nous faut revenir maintenant, mourut cette même année le 15 septembre, à l'âge de 64 ans environ. Nous l'avions vu quitter Quinçay où il faisait du bien, et la ville de sa naissance où des affections légitimes l'attachaient naturellement. L'obéissance lui avait fait dédaigner toutes ces considérations, et les fruits d'un sacrifice méritoire ne tardèrent pas à paraître. Jumièges, déjà florissante, conserva sous sa conduite son silence et sa ferveur, quoique habitée par ses neuf cents moines et ses quinze cents serviteurs (b) ou colliberts, mais qui faisaient autant que les frères eux-mêmes l'objet des sollicitudes et des soins de l'abbé. Achard, fournissant à tout par son zèle et par sa charité, s'y montra toujours le maître des affaires, le guide vigilant et éclairé de tous, agissant avec un admirable discernement sur les tempéraments divers et les différents caractères; se donnant tout entier à chacun, écoutant toutes les ouvertures, dissipant les doutes et les inquiétudes, mettant de toutes parts la lumière dans les consciences et la paix dans les cœurs; allant même quelquefois jusqu'à modérer les exigences de la règle, s'il croyait qu'elle pût se plier à la faiblesse de certains, qu'il espérait gagner d'abord pour les mieux corriger plus tard.

Les forces d'une âme affermie par le zèle peuvent suffire sans doute à de si grands travaux, mais le corps s'use et se vieillit vite sous des préoccupations de tous les jours. Celui du saint religieux s'affaissa vite sous le poids de sa charge, et il ne gouverna guère que quatre ans le troupeau qu'une main amie avait confiée à la sienne. Filibert l'avait

(a) Longueval, ad ann. 687.

(b) Bolland., 15 septembre, Baillet, VI, 166.

précédé au ciel en 684. Il fut l'y rejoindre, mourant à Jumièges, et laissant à sa famille éplorée, avec la vivante influence de ses exemples, les longs regrets qu'inspire toujours un père qui sut se faire aimer de tous.

Son corps fut inhumé dans l'église abbatiale où son culte ne tarda pas à s'établir, et au IXe siècle une autre fut construite en son honneur dans l'enceinte du monastère. La crainte des Normands fit transporter ses reliques à Haspres, dans le Cambraisis, où elles furent conservées. Quelques portions en furent données à Saint-Benoît de Quinçay, où on les avait encore avant la révolution de 1789. Un faubourg de Poitiers et un pont sur la Boivre portent toujours le nom du saint dont la famille s'est perpétuée depuis le VIIe siècle où il commença à l'illustrer, jusqu'à ses derniers représentants en Angoumois, en Normandie et en Poitou, où ces trois branches se reconnaissent pour être issues de la même souche (**26**).

Les colliberts; caractère de leur servitude.

Il nous semble utile d'interrompre un moment notre récit pour bien exposer ce qu'était une des positions infimes de la société de ce temps, à laquelle nous avons fait naguère une courte allusion. Parmi le grand nombre de serviteurs de l'abbaye de Jumièges, nous avons parlé des colliberts, et ce mot, dont le sens n'a pas toujours été suffisamment expliqué, a besoin de l'être dès à présent pour l'intelligence des nombreuses mentions qui en seront faites dans la suite.

Les esclaves des premiers temps de l'occupation romaine dans la Gaule étaient attachés en plus grand nombre, comme dans l'empire lui-même, à la culture des propriétés rurales dont ils ne pouvaient rien posséder. D'autres constituaient la domesticité des familles libres. Tout porte à croire que les colliberts, dont l'origine paraît aussi incertaine que l'étymologie, datent de l'époque mérovingienne, et sortirent des rangs des esclaves par une sorte d'affranchissement qui, sans leur rendre une liberté complète, les délivra pourtant de l'esclavage proprement dit en

les laissant sous la dépendance de leurs maîtres, mais aussi en leur donnant entre les serfs et les hommes libres une position intermédiaire.

Ainsi quand le serf, dépendant en tout de son maître en qualité de colon inséparable d'un domaine, était vendu et livré avec la terre, lui, sa femme et ses enfants sans pouvoir se racheter ; quand il ne pouvait aspirer à sa délivrance que par un affranchissement accordé dans les formes légales, le collibert, sans être débarrassé du joug, y jouissait de certains adoucissements qui rendaient moins pénible son travail, toujours déterminé, mais en des conditions moins dures. Ayant une partie de la récolte, il pouvait faire des économies, acquérir même quelques portions de terre, et les laisser en héritage avec ses profits, à sa famille autorisée à en jouir comme lui, sous la domination du même seigneur, lequel cependant pouvait toujours en disposer par donation ou par vente à l'avantage de qui s'en arrangerait avec lui. On comprend que cette dernière condition supposant toujours un lien de domesticité obligatoire, le collibert ne pouvait fuir la maison de son maître, et n'était repris dans ce cas que pour subir un châtiment déterminé par des lois locales. D'ailleurs, la culture des terres n'était pas la seule occupation qu'on leur imposât. En grand nombre ils exerçaient des métiers utiles, se livrant à la confection des habits, des chaussures. Ceux-ci se donnaient à la chasse, à la garde des forêts, ceux-là à l'exploitation des moulins, à la boulangerie, à la pêche des rivières ou des marais. Tant d'occupations variées et d'autres plus ou moins fructueuses étaient des ressources pour l'existence des colliberts, mais ils n'en travaillaient pas moins en cela pour le maître qui se réservait un droit de fisc sur tout ce que ce demi-esclave pouvait faire ou cultiver.

Saint Grégoire le Grand, qui gouverna l'Eglise de 590 à 604, se sert de la dénomination de *collibert,* au rapport de Ducange, qui le cite. Dès cette époque donc, on connaissait

ce degré de servage (a). Nous ne serions pas éloigné de croire qu'il faudrait remonter bien au-delà pour trouver cette modification de l'esclavage romain dans les malheureux bouleversements que dut subir alors toute la surface des Gaules. Devant les hordes envahissantes, les campagnes dévastées durent voir leurs laboureurs se réfugier au loin ; mais quand la tranquillité revenue les fit aspirer à un retour vers le sol forcément abandonné, beaucoup étaient morts, bien d'autres n'osèrent pas revenir, et pour trouver à exploiter encore les domaines ravagés ou les terres demeurées en friche, les seigneurs durent attirer, par des avantages inouïs jusque-là, les colons auxquels ils auront proposé d'améliorer leur sort en leur donnant une espèce de liberté relative. De là, selon nous, les *colliberts,* dont le nom dut exprimer une sorte de *coaffranchissement* ou de modification *simultanée* de leur existence antérieure. Nos conjectures se trouvent ici fortifiées par ce qui arriva du IXe au XIe siècle dans presque toute la France après les dévastations des Normands. Tout le bas Poitou était devenu désert, les populations riveraines de l'Océan s'étant dispersées devant le fléau. Quand on n'eut plus à le craindre, les comtes de Poitou s'évertuèrent à en réparer les désastres en y fondant des abbayes et y rappelant les anciens colons par le don gratuit de terres à cultiver en leur offrant l'affranchissement. Cette double mesure, et surtout peut-être la dernière, repeuplèrent le pays et y ramenèrent la vie et la prospérité. Nous raconterons en son lieu cette mémorable métamorphose. Jusque-là nous doutons peu que les mêmes moyens aient servi dès le Ve ou VIe siècle à établir cet adoucissement au servage qui fut désigné sous le nom de *collibertisme* (**27**). Nous verrons cette marche progressive vers une liberté entière favorisée surtout par l'Eglise, en qui furent toujours les véritables notions de la liberté, jusqu'à ce que, vers la fin du XIe siècle, le servage

(a) V. Ducange, *Glossar.* v° *Colliberti.* — S. Grégor., *Dialog.,* lib. III, c. XXIV.

absolu commença à disparaître devant l'affranchissement des communes (**28**).

Gouvernement de Boggis et de Bertrand en Aquitaine.

Pendant qu'au-delà de la Loire tant de dissensions s'étaient prolongées, l'Aquitaine et le Poitou, qui dépendaient plus de son gouvernement que de celui d'Austrasie, avait été à l'abri de la tyrannie d'Ebroïn, grâce à l'indépendance que s'y étaient acquise les deux fils de Charibert que nous avons vus, en 637, nantis du gouvernement de ce royaume à titre de ducs souverains. La cour de ces jeunes princes qui avaient commencé dans la sagesse et dans la paix, grâce aux conseils et à l'alliance de leur vertueux aïeul Amand, duc de Gascogne, ne s'était pas toujours maintenue dans une louable habitude d'honneur et de dignité. Mais comme à Metz et dans les différentes cités de la Bourgogne, les seigneurs persécutés en Neustrie avaient trouvé un refuge assuré auprès des deux frères, dont l'indépendance les protégeait. Cette bienveillance les avait fait aimer de tous, et, sous leur gouvernement, les peuples jouissaient sans interruption bien marquée d'une paix qui méritait d'ailleurs leur attachement à cette naissante dynastie.

Commencements de saint Hubert.

Les deux princes avaient pour grand-oncle saint Amand, évêque de Maëstricht, qui leur avait fait épouser deux sœurs d'une famille illustre du pays de Liége, nièces de sainte Bathilde. Odette, l'aînée, fut donnée à Boggis ; Figberte, la cadette, à Bertrand. Celle-ci, qui n'eut pas l'honneur d'être inscrite au catalogue des saints comme son aînée, eut du moins la gloire de donner le jour à l'un de nos saints les plus populaires. Figberte était devenue mère d'un fils unique qui fut saint Hubert, si connu des chasseurs parce que, pendant sa jeunesse, il aimait de préférence à tous les jeux ce métier émouvant de la chasse. Sa hardiesse dans cette sorte d'exercice n'avait point de rivaux qui l'égalassent. C'est dans une de ces courses que, s'étant reposé un jour dans un hermitage de la forêt, il reçut de l'ermite la communication d'un·

remède composé d'herbes qu'il lui indiqua, et qui guérissait de la rage les hommes et les animaux. Son rang et sa famille étaient un prestige favorable à son avancement. Il eut donc, à la cour de Neustrie, une position respectée ; il y épousa une parente de Pépin d'Héristal pendant que celui-ci y était maire, et exerça lui-même la charge importante de comte du palais (29). On le vit longtemps se mêler à la vie peu édifiante qu'y menaient les leudes de Thierry, ou plutôt d'Ebroïn. Il put voir les orgueilleuses cruautés de ce meurtrier toujours impunies ; mais, tout en les réprouvant, il n'en imitait pas moins le dévergondage de ses impardonnables séïdes. Néanmoins, il finit par éprouver un tel dégoût pour le monstre qui se couvrait de sang et de mépris, qu'il passa en Austrasie, où Pépin venait de ramener la paix et la sécurité en 686. Il s'attacha dès lors à ce digne restaurateur des mœurs et de l'autorité, et traversa ainsi les graves événements qui agitaient la France, jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur, qui avait besoin de ces natures énergiques pour l'œuvre de son Eglise, le rappela à lui par un de ces moyens qui lui sont familiers, et dont la singularité, objet de sourires pour les incrédules, s'accompagne toujours de graves conséquences qui se chargent de la justifier.

Sa conversion et sa retraite.

On raconte, d'après les traditions les plus anciennes, qu'un jour de Noël, le jeune chasseur se lança, au mépris des grandes solennités de ce jour, dans la forêt des Ardennes (30), précédé d'une meute considérable, et accompagné d'une nombreuse escorte de chasseurs aussi ardents que lui. Au moment où la poursuite d'un cerf était plus animée, l'animal se retourna tout à coup de son côté, et, s'arrêtant, lui présenta un crucifix fixé sur son front entre ses bois. Une voix l'avertissait en même temps que, s'il ne se convertissait, il tomberait bientôt dans les abîmes de l'enfer. Le jeune homme descendit aussitôt de cheval, s'agenouilla devant la sainte image, et promit de se convertir. Mais un tel changement n'était guère possible

en conservant les habitudes et les fréquentations où il était depuis si longtemps engagé. Il s'empressa donc, sans plus tarder, de se rendre près de Lambert, évêque de Maëstricht, qui avait une grande réputation de sainteté, et se rangea sous sa discipline. Soit qu'alors il fût veuf, soit que sa femme ait consenti, selon les lois canoniques, à entrer aussitôt dans un monastère, il s'engagea dans la cléricature, où il s'efforça sans relâche de pratiquer les vertus qui devaient faire de lui un saint et un des évêques les plus illustres de son temps. Cette conversion s'était opérée en 688 ; c'est donc à cette même année qu'il faut reporter la cession que fit Hubert de tous ses droits à la succession de l'Aquitaine en faveur du duc Eudes, son cousin germain ; car Boggis, père de celui-ci, et Bertrand, père d'Hubert, étaient morts cette même année, et ce dernier renonçait ainsi à ce bel héritage à l'heure même où il était appelé à en jouir. Nous le retrouverons dans une vocation bien différente.

Eudes, duc d'Aquitaine, s'empare de plusieurs provinces de l'Austrasie.

Avant de devenir possesseur de la plus belle moitié de ce que nous appelons la France, Eudes avait épousé, du vivant de son père, Waltrude, cousine germaine de Pépin d'Héristal. Cette alliance qui unissait les deux parents dans une amitié sincère n'empêcha pas le duc d'Aquitaine de réfléchir à ce qui pourrait arriver si le vainqueur de Thierry et de Berthaire prenait envie de s'attribuer quelque chose des provinces situées au Sud de la Loire. Ce ne pouvait être qu'un prétexte à des vues d'ambition qui le poussaient à s'agrandir lui-même ; car, en considérant même cette puissance que Pépin avait su affermir par son habileté et ses vertus, il n'en devenait pas réellement plus à craindre, étant certainement un des hommes de son temps qui donna les plus grandes preuves de modération et de justice. Eudes n'en conçut pas moins la pensée de s'agrandir et de se rendre plus redoutable au besoin. Il s'empara donc successivement, ou à la fois, par des généraux habiles, du Berry, du Limousin et du Rouergue, provinces importantes

qui, recouvrées en 507 sur les Wisigoths après la bataille de Voulon, appartenaient depuis lors à l'Austrasie, et dont la prise diminuait d'autant le territoire gouverné par Pépin. Plus tard, la crainte qu'on avait en Provence des Sarrazins lui livra ce beau pays, aussi bien que celui d'Uzès, qui tous deux avaient appartenu aux rois de France depuis 534. Toutes ces provinces étaient administrées, comme Poitiers même, par des comtes, qui résidaient dans la ville principale, pour les rois de Neustrie ou d'Austrasie, auxquels ils étaient soumis ; de sorte que les Etats du nouveau duché n'eurent plus en partie, dès l'an 692 ou un peu plus tard, d'autres bornes que la Loire au Nord, le Rhône au Sud-Est, la Septimanie qu'occupaient au Midi les Wisigoths, enfin les Pyrénées et l'Océan. Il se fit donc de l'Aquitaine et de ces conquêtes comme un royaume dont il comptait rester le maître absolu : il y affecta tous les droits de la souveraineté, datant ses actes des années de son règne, et des historiens du temps lui donnent en effet le titre de roi (a).

Premières armoiries de l'Aquitaine.

Nous avons quelques raisons de croire que ce fut à l'occasion de ces guerres et de ses prétentions à une royauté contestée qu'Eudes voulut se distinguer en adoptant pour ses étendards un lion dont il fit un symbole de son esprit entreprenant, et qui devint pour la suite la pièce noble des armoiries de l'Aquitaine (b). C'est la première fois que nous voyons apparaître dans notre histoire ces germes d'armoiries qui ne remontent cependant pas au-delà du xe siècle, et que les croisades durent nécessairement développer. Mais c'était là du moins un excellent moyen de distinguer dans les combats les chefs et les soldats qui les suivaient. Rien de plus naturel que ces particularités invoquées en des circonstances solennelles et qui ne devaient pas tarder à devenir une institution.

(a) V. Fredeg., contin. *ad h. ann.* — *Les Mérovingiens,* I, 209.

(b) V. Gaujal, *Mémoire sur un tombeau de l'abbaye Saint-Martial de Limoges*, in-8°, 1833, p. 36.

Différence entre les conquêtes d'Eudes et celles de Pépin.

Quelques auteurs semblent justifier Eudes de ces entreprises par le mauvais exemple que leur avait donné, disent-ils, Pépin d'Héristal en entreprenant le premier des conquêtes auxquelles il n'avait pas plus de droits que le duc d'Aquitaine sur les pays qu'il s'empressa de s'annexer. Il y a pourtant cette différence que Pépin sauvait son pays de l'anarchie, rétablissait l'ordre et la paix, faisait succéder la justice à l'arbitraire, une administration légale et des conseillers éclairés à un gouvernement agité par toutes les mauvaises passions d'une politique égoïste et désordonnée. Il ne s'emparait pas d'un sceptre qu'il fut avide de porter, et le laissait, avec le plus grand respect d'une royauté même inutile, aux mains du possesseur légitime dont il n'était réellement, et du consentement de la nation, que le tuteur très utile et toujours très désintéressé. En était-il ainsi du conquérant qui, sous prétexte de protéger ses Etats contre des éventualités douteuses, s'emparait violemment de provinces encore dépendantes de cette Austrasie, si longtemps victime des caprices insensés de ses maires, qui presque tous étaient pour elle autant d'ennemis, et qui ne respirait que depuis la paix que Pépin lui avait rendue. Ces deux positions ne se comparent pas. Le véritable usurpateur était bien celui qui en revêtait tous les caractères, et non celui en qui l'on n'en pouvait reconnaître aucun.

Celui-ci s'y oppose en vain. — Il répudie sa femme légitime pour épouser Alpaïs,

Pépin ne devait donc pas hésiter à prouver qu'il ne sanctionnait pas une telle fortune. Mais de graves empêchements l'entravèrent d'abord et s'opposèrent à ce dessein. Dès 688, après avoir réglé toutes choses en Neustrie, avant même que le duc d'Aquitaine eût commencé à exécuter ses plans d'expéditions militaires, il s'était marié à Metz avec Alpaïs, sœur d'un de ses officiers, dont la beauté l'avait séduit, et malheureusement c'était aux dépens de son union légitime avec Plectrude dont il avait déjà deux enfants. Nous savons que les rois francs avaient retenu cette détestable habitude de leurs pères, et qu'en abjurant le paganisme ils étaient demeurés adonnés au concubinage comme à une

coutume dont ils semblaient ne pouvoir se défaire. Mais quelle excuse pouvaient-ils avoir en face de la religion qui condamnait ce désordre, et de ses ministres qui les avertissaient ? Saint Lambert, placé alors sur le siége de Maëstricht, n'épargna pas les reproches à l'adultère, dont un tel exemple ternissait la gloire : il paya de sa vie cette fermeté apostolique, la femme adultère l'ayant fait assassiner, non sans qu'on accusât Pépin d'un crime dont, après tout, il ne pouvait rejeter sa part de responsabilité. Enfin, après trois ou quatre ans, elle fut renvoyée. Pépin rappela Plectrude, et la coupable fut confinée dans un monastère, où elle eut le bonheur de faire une éclatante pénitence. Elle avait laissé à Pépin deux fils, dont l'un fut plus tard Charles Martel (a).

Malgré les remontrances de saint Lambert.

D'autres soins après celui de cette union réprouvable, avaient retenu à Metz le maître absolu des deux royaumes. Il y prépara une incursion chez les Frisons, peuples qui habitaient les bords de l'Océan septentrionnal, autour du lac Flévo, et qui avaient donné à d'autres petites nations des frontières de l'Est l'exemple de l'indépendance, se refusant, à la faveur des troubles de l'Austrasie, à reconnaître la suzeraineté de ses souverains. C'est pendant qu'il les soumettait, que, de son côté, le duc d'Aquitaine grossissait, comme nous l'avons vu, son territoire de plus de moitié aux dépens des rois de France. Pépin s'était bien promis de ne pas laisser le conquérant dans une paix qui semblerait une approbation de ses actes et un encouragement peut-être à les continuer. Mais il crut plus urgent, aussitôt la guerre contre les Frisons terminée, de faire régler à Compiégne par une assemblée d'évêques et de seigneurs qu'il y convoqua, beaucoup d'affaires regardant le bien de l'Eglise, sa discipline et ses intérêts temporels, lesquels, nous l'avons vu, avaient beaucoup souffert des troubles qui venaient de s'éteindre. Ce ne fut donc pas un

Expédition contre les Frisons.

Assemblée d'évêques et de seigneurs à Compiègne.

(a) V. Bolland., 17 septemb., *Vita S. Lamberti.*

Concile, car on n'en trouve aucune trace dans les écrivains à l'époque où nous sommes. Aussitôt ces grandes affaires arrangées, Pépin songea à revendiquer les provinces enlevées par Eudes. Il se dirigea dans ce but vers le Berry, et s'empara de Bourges, comptant bien ne pas s'en tenir là. Mais le duc d'Aquitaine arriva, le poursuivit et le força de repasser la Loire. Pépin dut rentrer à Paris ; toutefois la lutte n'était pas finie : ce n'était que le commencement de cette rivalité de près d'un siècle entre les descendants de Pépin et la ligne mérovingienne des ducs d'Aquitaine.

Quoique le Poitou ne paraisse pas souvent par une action propre dans ces guerres que se livrent entre eux les princes de qui il dépend et les ennemis qui les provoquent, il ne faut pas oublier qu'il y est nécessairement mêlé par le contingent des troupes qu'il était obligé de fournir en pareil cas. Il est vrai que les ducs ou gouverneurs n'étaient pas toujours d'une remarquable fidélité à remplir ce devoir de leur position. Soit désir de se soustraire aussi bien que leurs sujets à des charges toujours onéreuses, soit parce qu'ils approuvaient moins cet esprit de conquête, ou qu'ils sentaient le besoin de se garder eux-mêmes contre la turbulence de leurs voisins, on les voyait se récuser fréquemment et ne prendre aucune part à ces démêlés peu profitables aux partis qui s'y commettaient. C'est pourquoi Pépin après ces dernières expéditions où il avait pu remarquer peut-être que beaucoup des ducs inférieurs avaient manqué à son appel, entreprit de faire disparaître cet abus qui pouvait compromettre en temps et lieu les armes de la France. Il s'y prit avec son habileté ordinaire, et s'ingénia de renouveler les grandes assemblées appelées *champs de mars*, parce que tous les ans, comme nous l'avons vu, on avait coutume de convoquer le premier jour de ce mois les Etats du royaume, c'est-à-dire les principaux de la nation, pour y conférer des affaires publiques : c'était là surtout, autant qu'on pouvait s'en entretenir d'avance, que la guerre était décidée, ou qu'on réglait les négociations qui devaient

Rétablissement des *champs de mars.*

aboutir à des traités. Cet usage, aussi ancien que la dynastie de Clovis, avait été aboli par les maires du palais. Pépin le rétablit, ne doutant pas qu'il ne reçût l'approbation des leudes, toujours désireux de participer aux affaires. Les évêques d'abord n'y avaient pas pris part, étant presque tous Gaulois d'origine et d'habitudes ; mais alors ils avaient assez fait leurs preuves; ils jouissaient du plus grand crédit par l'éminence de leurs talents, leur influence sur les peuples et la part si grande qu'ils prenaient à la civilisation de la France, non moins créée par eux que par les Mérovingiens et leurs Francs.

Réforme du droit public.

Il faut bien considérer d'ailleurs qu'en succédant au pouvoir romain les rois nouveaux n'avaient pu se dispenser, pour mieux faire goûter leur autorité, d'adopter les coutumes populaires et surtout les usages des tribunaux jugeant toujours en dernier ressort, tout en se conformant en partie aux lois apportées par les différentes tribus venant d'au-delà du Rhin. Ainsi le droit romain fut modifié quelque peu d'abord par la législation des Gaulois, des Wisigoths et des Bourguignons. Mais l'élément romain avait fini par l'emporter, tout étant romain, gouvernement, tribunaux, légion, citoyens livrés au commerce, à la banque, à l'agriculture. Le clergé avait naturellement participé à cette vie civile, se recrutant d'ailleurs dans les rangs des plus élevés, et unis par des relations journalières avec les patriciens et les magistrats venus de Rome et apportant les habitudes et les idées de l'empire. On s'accoutuma donc à voir toute la vie sociale influencée par les constitutions des empereurs et les livres des jurisconsultes. Ces livres n'échappèrent pas à l'attention des évêques qui y virent une science civilisatrice, devinrent d'habiles légistes, et méritèrent par là, plus que jamais, de siéger dans les conseils des princes qui trouvaient en eux la double garantie de la science du droit et d'une intégrité irréprochable. On voit ici comme déraisonnent encore ceux qui reprochent au clergé de s'être immiscé dans les affaires civiles. Sa présence y fit valoir maintes fois la raison souve-

raine d'une jurisprudence éclairée, jointe à un esprit de justice et de douceur qui était encore l'esprit de l'Evangile, et prépara ainsi peu à peu cette habile jurisprudence qui nous amena progressivement aux capitulaires de Charlemagne, aux ordonnances du roi de France et aux édits souvent si remarquables des parlements. Il faut reconnaître, en dépit d'adversaires en vérité trop systématiques, que de tels hommes n'étaient pas trop déplacés dans les assemblées de la nation (a).

Pépin eut donc encore le talent de s'attacher d'autant plus par son champ de mars toutes les hiérarchies de la noblesse, et ce fut le renouvellement d'une coutume capitale qui, dès lors, et dans la suite, devait entourer le pouvoir d'un prestige qu'on ne peut jamais trop lui ménager. Les plus importantes décisions de cette assemblée qui fut tenue à Paris, regardèrent les gouverneurs des provinces qui durent à l'avenir, dès qu'ils auraient reçu les ordres du roi, transmis par le duc Pépin, se tenir prêts, afin qu'un second avis survenant, on pût les conduire au rendez-vous indiqué et entrer aussitôt en campagne.

Valeur morale de Thierry III.

Nous ne voyons pas qu'Ansoald soit cité nulle part comme ayant assisté à cette réunion; mais tout fait croire que son rang à la cour, sa réputation, et la part qu'il prenait à tant d'œuvres l'y auront fait venir. A tout ce qui s'était passé depuis treize ans, Thierry n'avait eu qu'une très mince part, ne sortant de la tutelle universellement détestée d'Ebroïn que pour passer sous celle plus supportable, mais non moins absolue, de Pépin. Celui-ci du moins n'avait pas avili le caractère de la royauté dont il se réservait l'exercice. Rien ne s'était fait par lui qu'au nom du Roi, et en laissant à ce dernier l'honneur de sa position, tant dans les actes publics, toujours émis en son nom, que dans les relations plus intimes de la cour et du gouvernement journalier. Presque continuellement renfermé à Maumaques (**31**), an-

(a) V. Fleury, *Histoire du Droit français*, passim.

cienne résidence royale du Noyonnais, le prince n'en sortait que pour reprendre sa place avec la couronne et le sceptre dans les assemblées solennelles, et alors il s'y rendait sur un char traîné par quatre bœufs, voiture habituelle des femmes de la cour, mais dont les rois n'avaient pas usé avant lui. Cette vie inactive, que lui et ses deux enfants suivirent, malgré eux peut-être, mais qui pourtant indiquait en eux assez peu d'intelligence de leur position, leur a fait donner le nom injurieux de *Fainéants*. C'est une question qu'on a discutée de savoir jusqu'à quel point ils le méritaient. Malgré les conjectures plus favorables qu'ont émises à ce sujet les historiens modernes (**32**), on comprendrait difficilement que des natures énergiques, fortes de leur droit et sachant le faire valoir, se fussent volontiers soumises à une sorte de dégradation morale contre laquelle elles n'eussent trouvé aucuns partisans disposés à les défendre.

Pourquoi le nom de *fainéants* donné à certains rois.

C'est dans cet état d'abaissement politique, et pendant qu'aux yeux du monde lié avec la France par les relations internationales, Pépin était le véritable roi et négociait seul les affaires, que Thierry III, après un règne oisif de dix-sept ans, mourut à l'âge de trente-neuf ans, laissant de sa femme Doda, deux fils, Clovis et Childebert, qui régnèrent après lui successivement, pour n'avoir l'un et l'autre qu'un rôle frappé de nullité. Ce fut Clovis qui remplaça son père; il n'avait que dix ans, et était le troisième de son nom. Pépin le fit régner à l'exclusion de Childebert qui se fût trouvé, dans l'ordre habituel et consacré de la monarchie, roi d'Austrasie et de Bourgogne. Il est très vrai que ces deux royaumes distincts eussent été une nouvelle occasion de troubles, car il eût fallu un maire à chacun d'eux, et celui de Neustrie aurait pu s'élever en rival contre le maître absolu des deux gouvernements.

Mort de Thierry III. — Avénement de Clovis III.

Pépin garda donc pour lui tout le pouvoir en conservant au nouveau roi toutes les apparences de la souveraineté. Rien ne fut changé dans les habitudes précédentes, et la

Qui règne sous la tutelle de Pépin.

partie austrasienne de la Gaule aquitanique (c'était en grande partie le Poitou), resta sous le gouvernement du même chef. S'il peut y avoir dans cette conduite de l'unique ministre une apparence d'absolutisme et d'ambition, il faut bien considérer aussi que le passé n'autorisait guère une politique différente. Peut-être encore, selon la remarque d'un historien, que les Français, usant de leur ancien droit, lui avaient déféré la souveraineté en Austrasie (a). Quoi qu'il en fût de ce fait qui se conclut moins d'aucune chronique contemporaine que de conjectures fondées, les peuples voisins de l'Austrasie par l'Est et le Nord secouèrent le joug et refusèrent les tributs qu'ils avaient payés jusque-là. Pépin aima mieux le souffrir que d'user beaucoup d'efforts, d'hommes et d'argent à les soumettre encore, au risque de les voir se remuer de nouveau quelque temps après. Il se pressa donc très peu à les remettre dans le devoir. Sa préoccupation principale était de s'affermir, de s'attacher les grands, et de s'en faire, par les bienfaits dont il les comblerait, autant de grands vassaux toujours prêts à l'écouter et à le suivre au besoin. C'est dans ce but qu'il convoqua, en 693, toujours au nom du jeune roi, et en l'y entourant d'une magnificence somptueuse, l'assemblée de Valenciennes (33) qui fut comme un champ de mars où siégèrent, avec les évêques et les leudes, les ducs, comtes, juges, sénéchaux (34), administrateurs de la justice et des finances. Il y a pourtant ceci à remarquer, à propos de cette assemblée, c'est que Pépin n'y siégea pas et s'y fit représenter, tant il était sûr de son pouvoir, par un des seigneurs de ses plus fidèles ; car tout à coup on avait appris que les mouvements tentés par les Frisons s'étaient accentués de nouveau et entraînaient les autres peuples au-delà du Rhin. Sans perdre de temps, il partit et, conseillé par une sage politique, au lieu de les frapper, il ménagea une alliance avec Ratbod, leur duc, et le chef le plus

Assemblée de Valenciennes.

(1) Mézerai, I, c. LXIV.

accrédité de ces contrées encore barbares. La paix fut convenue au moyen d'un mariage entre Théodelinde, fille de celui-ci, et Grimoald, fils de Pépin. Ainsi, le plus redoutable de ses ennemis se trouva engagé à modérer l'humeur guerrière de ses compatriotes. Le christianisme fit le reste. On envoya de pieux missionnaires vers ces peuples barbares qui avaient maintes fois résisté aux influences salutaires de la Croix; c'était la première fois que la fraternité des peuples s'établissait sur les véritables bases que lui ait données la Providence (a).

Et paix conclue avec les peuples du Nord.

L'assemblée de Valenciennes renouvela les ordonnances rendues à Paris, en 690, pour la levée des troupes et la vigilance plus hâtive de leurs chefs. Certains seigneurs, dans quelques provinces, avaient déjà une indépendance réelle de leur duc et de leur comte, et conduisaient eux-mêmes les milices de leurs terres. On donna aussi, à raison de ces terres seigneuriales, les mêmes prérogatives aux évêques et aux abbés; mais, quoiqu'elle leur fût accordée en considération de leur titre et de leurs propriétés, il fut bien entendu qu'à cause de leur caractère, ils rempliraient ce devoir par des vidames *(vice-domini)*, qui se chargeraient du soin de rassembler les troupes, de les discipliner et de les mener, aussitôt la guerre annoncée, au camp où elles seraient attendues.

On voit poindre ici une nouvelle phase de la féodalité qui prend un certain développement et asseoit en quelque sorte, quoique encore restreinte, son existence définitive. Pépin prenait en cela une initiative qui alla bien plus loin. Jusque-là, les rois avaient apanagé les grands de concessions temporaires, de domaines appartenant à la couronne, qu'ils leur accordaient à vie, et qu'ils se réservaient même le droit de retirer à volonté. C'était un infaillible moyen de se faire des partisans que de rendre héréditaires et irrévocables ces donations. En leur donnant ce caractère, Pépin rendit plus

Nouvelles tendances au gouvernement féodal.

(a) Mauléon, *Les Mérovingiens*, I, 213.

puissants les comtes et les ducs, devenus dés lors des seigneurs inamovibles, dépendant du souverain toutefois, et dont la fidélité présumée était une des conditions essentielles de telles faveurs. Le pouvoir central en pouvait tirer de grands avantages pour sa propre défense et celle de l'Etat. Seulement on ne prévoit pas toujours les déceptions inhérentes à ces graves innovations, qui ont leurs revers comme toutes les bonnes choses de ce monde. En effet, elles créaient des familles souveraines, dispersées sur le sol du pays, à qui une indépendance naturelle ne manquerait pas de persuader tôt ou tard les avantages d'une complète autonomie. Nécessairement des lois devront plus tard intervenir contre les abus possibles de cette féodalité désormais consacrée ; mais Pépin lui-même, en travaillant à l'agrandissement de sa famille, aura, sans le savoir, ménagé ainsi pour ses successeurs une source d'inconvénients dont eux-mêmes subiront les funestes éventualités.

Nature et caractère des dignités qu'il admet.

Puisque nous arrivons à cette époque de notre histoire où reviendront fréquemment les titres de dignités et de noblesses héréditaires dont nous voyons ici l'origine renouvelée des coutumes romaines, on trouvera utile que dés à présent nous établissions des notions claires et précises sur chacun d'eux, afin que le lecteur n'avance dans la suite de notre récit qu'à la lueur d'idées distinctes et positives. Nous nous contenterons de traiter succintement de celles de ces qualifications qui s'appliquaient aux classes supérieures de la noblesse, les autres titres et dignités, soit civiles, soit administratives ou judiciaires, devant trouver leur application à mesure que l'histoire nous en fournira l'occasion (35).

Les Ducs.

Les Ducs *(duces)*, étaient les plus élevés dans la hiérarchie administrative. Leur création, comme celle des autres dignités dont nous allons parler, remontait aux Romains. Tacite, Suétone, et les autres historiens du grand peuple, nous les montrent établis à la tête des armées qu'on envoyait au loin pour les guerres de conquête, ou pour

tenir garnison dans les provinces soumises. Ils avaient leur quartier général dans les métropoles déjà classées en tête des grandes divisions territoriales de la Gaule. C'est de là que leurs ordres émanaient. C'étaient des préfets militaires de qui tout dépendait, et auxquels obéissaient tous les autres officiers, mais qui réglaient aussi et souverainement toutes les affaires d'administration civile.

On sentit tout d'abord qu'il fallait à ces chefs suprêmes des aides qui pussent les seconder ou les remplacer au besoin : ce furent les Comtes *(comites)*, dont le nom exprimait les fonctions principales, et qui cependant furent chargés de beaucoup de fonctions secondaires, soit pour la milice, soit pour les choses civiles. Ainsi, on en fit des gouverneurs des villes capitales des provinces. Pendant que les ducs, dont ils étaient les coadjuteurs, siégeaient dans les métropoles, comme les ducs d'Aquitaine à Toulouse, les comtes eurent sous leur juridiction une des provinces qui en dépendaient; ils siégeaient dans leur capitale, comme les comtes de Poïtou à Poitiers; ils gouvernaient dans l'ordre politique; ils établissaient les magistratures inférieures dans les lieux de leur ressort; ils avaient et déléguaient le soin de réunir les troupes, de recueillir les impôts. Depuis le règne de Clovis Ier, un grand nombre d'évêques furent préposés, à cause de l'illustration de leur famille, au comtat de leur ville épiscopale, et c'est le témoignage des chroniqueurs de ce temps, comme on le voit souvent dans Grégoire de Tours, que soit comme ducs, soit en qualité de comtes, leur administration fut aussi habituellement paternelle qu'énergique et ferme, quand il s'agissait de défendre leur territoire contre l'ennemi, ou de faire valoir à l'intérieur les droits de la justice en faveur des pauvres et des opprimés. Théodose, en envoyant saint Ambroise, alors un des principaux officiers de sa cour, vers une ville révoltée, lui avait dit : « Agissez moins en général qu'en évêque. » L'Eglise n'avait rien de mieux

Les Comtes.

à faire, en s'établissant au milieu des peuples dont elle voulait la paix, que d'y conformer son administration à celle de l'ordre civil, auquel elle rendit ainsi de plus sérieux et plus durables services. Les duchés, les comtés établis par les Romains dans les conditions d'amovibilité nécessaire furent le modèle des métropoles ou archevêchés établis à la tête des provinces ecclésiastiques, des évêchés placés dans les villes principales. Les subdivisions qui survinrent ensuite en archidiaconés, en archiprêtrés et doyennés, ne furent que des émanations de ces principales sources, destinées à réaliser dans l'administration générale les idées d'ordre et de simplicité qui assurent le succès d'un bon gouvernement.

Les Vicomtes.

Mais, outre les grandes cités qui marchaient sous la direction de ces magistrats les plus élevés, il y en avait d'autres assez considérables pour réclamer des soins administratifs auxquels les chefs des grands centres n'auraient pu suffire. On créa donc les *vicomtés*, appelés d'abord *vicariats*. Cette juridiction secondaire ne vint guère qu'au IXe siècle, et semble n'avoir pas existé avant Charlemagne. Les vicomtes, eux aussi, rendaient la justice et dirigeaient les administrations de leur ressort. Nous les verrons arriver, comme leurs supérieurs hiérarchiques, à une indépendance qu'expliquait d'ailleurs leur titre de seigneurs d'un pays plus ou moins étendu, et où leurs propriétés personnelles étaient forcément héréditaires.

Les Marquis.

Quand les populations s'augmentant eurent donné plus d'importance aux grandes villes, et absorbé d'autant plus les soins et la vigilance des grands officiers de l'intérieur, on s'aperçut qu'il fallait confier à des délégués spéciaux la garde des frontières, appelées alors les *marches (marchiæ)*, et on créa les *marchiones*, que nous nommons encore les *Marquis*, quoique leurs fonctions soient rentrées depuis longtemps dans celles des gouverneurs locaux ou de nos lieutenants-généraux. Cette fonction date aussi du IXe siècle, où on la trouve définie en ses attributions par Aimoin,

Hincmar et les actes publics de cette époque (a). On leur donna entre autres fonctions celles de porter dans les guerres l'étendard de l'empire. On vit des abbés, par la raison exposée ci-dessus à propos des comtes, avoir le titre de marquis, par cela même que leur monastère se trouvait sur les limites de deux pays. L'importance de leur rôle, et les occasions fréquentes de s'opposer aux invasions étrangères, les fit particulièrement considérer par les ducs, qui leur donnèrent souvent le pas sur les comtes, et qui finirent par les mentionner avant eux dans les constitutions et autres chartes. Il s'agissait, pour les titulaires, de mettre en mouvement leurs vassaux et de les faire commander, au besoin, par des chevaliers ou barons qui dépendaient de leur domaine.

Car il est un autre titre de Baron *(warones)*, qui, dans l'état actuel de la hiérarchie nobiliaire n'est plus que le dernier degré de cet ordre, et qui fut d'abord employé d'après son origine germanique (b) pour désigner des personnages élevés, des *leudes*, entourant toujours le roi, formant sa cour, et tenant le premier rang dans les provinces de sa dépendance. Ce fut, sous la première race, moins une dignité qu'une appellation honorable par laquelle on indiquait d'une manière générale ces hommes d'élite au milieu desquels le roi prenait au besoin des délégués qui formaient le noyau des assemblées solennelles, marchaient avec lui dans les guerres, et ne manquaient jamais aux grandes assises de la paix. Les Barons.

Cette qualification de Baron exprima donc dans toutes les monarchies de l'Europe la haute noblesse attachée au souverain comme une famille dont il était le chef et comme l'aîné : ce fut le principe de la chevalerie dont les hauts faits et les idées furent une des plus glorieuses manifestations du moyen âge.

Le règne de Clovis III fut de courte durée; il mourut au Mort de Clovis III.

(a) *Marchiones, marchisi.*

(b) *Varones,* puis *barones.*

commencement de mars 694, à Choisi, maison royale à une lieue de Compiègne, après quatre années d'un règne nominal. Son âge lui interdisait toute gestion, et eût-il été plus âgé et plus capable, il est probable que les intrigues de cour et les précautions prises par Pépin l'eussent paralysé comme ses frères. On ne l'a classé parmi les rois *fainéants* qu'à cause même de cette inaction, et c'est encore une occasion de redire qu'une telle qualification est moins un reproche de l'histoire que la constatation d'un fait qui explique le peu d'estime de la postérité pour un prince qui passa absolument inaperçu dans une si courte période d'une puissance aussi inutile qu'éphémère.

Avénement et règne inaperçu de Childebert III.

Le second fils de Thierry III, frère de Clovis III, et nommé Childebert, n'est âgé que de douze ans : Pépin reconnaît son droit légal à la couronne. Le titre de prince et duc des Français, que celui-ci portait avec le consentement des leudes, le rendait maître absolu du gouvernement. Souvent occupé au loin, c'est-à-dire en Austrasie, dont nous savons que les frontières devaient être surveillées, il avait proposé en qualité de maire du palais un de ses plus dévoués serviteurs pour veiller, en son absence, sur Thierry III. C'était Nortbert, auquel il continua cette charge sous Childebert. Nortbert étant mort, Pépin le remplaça près du nouveau roi par son plus jeune fils Grimoald. En même temps il établit Drogon, son fils aîné, comme duc en Champagne et en Bourgogne. C'était prendre ses précautions pour toute l'Austrasie, qui ne pouvait qu'agréer un système politique si capable de lui conserver la paix en la préservant des caprices des ambitieux et en la faisant jouir de tout ce qu'une administration juste, ferme et dévouée au bien public pouvait lui donner de prospérité et de bonheur.

Drogon, préposé à la surveillance de l'Aquitaine.

Il paraît que Drogon, que nous voyons ici duc de Champagne et de Bourgogne, le fut aussi d'Aquitaine, c'est-à-dire, sans doute, que tout en s'occupant de gouverner ces deux provinces, il fut chargé comme d'une

surveillance générale sur le pays aquitanique, où l'on avait toujours à soupçonner, au-delà du Poitou, de l'Angoumois et du Quercy, quelques menées des Gascons et des Septimaniens, qui en habitaient la partie la plus méridionale. Nous ne connaissons guère ce Drogon que par une charte de 691, par laquelle il donne à l'église Saint-Arnould de Metz des immeubles faisant partie de sa villa de *Mariolas* (36). A ce sujet, il est bon de voir ici, une fois pour toutes, comment se constituaient ces donations, qui reviendront si souvent dans cette histoire, et dont la formule était devenue régulièrement la même, parce qu'elle s'accompagnait d'une foule de précautions destinées à sauvegarder les nouveaux possesseurs contre les chicanes possibles des héritiers naturellement jaloux de ces faveurs.

« Je donne, disait Drogon, au Bienheureux Arnould de Metz et à son Eglise, tout ce que je possède dans la villa de Mariolas, en bois, champs, habitations, vignes, terres et labours, avec les serfs de l'un et de l'autre sexe, cours d'eau, moulins, et tout ce qui s'y rattache; tout ce qui, dans cette villa, m'est venu de mes père et mère ; ce que j'ai pu y ajouter par des acquisitions et autres moyens légitimes ; afin que le tout devienne à l'avenir et à toujours la propriété de ladite Eglise et du clergé qui la dessert. Que si quelqu'un de mes héritiers ou quelque autre personne quelconque en conteste les effets en quelque manière que ce soit, j'appelle sur eux la colère de Dieu et celle des saints Apôtres saint Jean et saint Jacques, protecteurs de cette Eglise, et de saint Arnould ; je le condamne d'avance envers la même Eglise à une amende d'une livre d'or et deux livres d'argent à déposer aux mains du trésorier, etc. »

Cet acte était daté du 10 des calendes de mars (22 février) 691. — On voit que rien n'y manquait, ni l'énumération des moindres détails de la propriété, ni les motifs de foi qui devaient intéresser la famille ; et souvent il arrivait que le père auteur de l'acte le faisait signer par tous ses enfants et alliés, et les obligeait par serment à ne jamais y contre-

venir par aucune revendication. Telle était la teneur de ces diplômes, qui nous donnera pour l'avenir une idée complète de tous ceux que nous aurons à mentionner. Ajoutons pourtant (a), pour faire connaître aussi une des formes ou protocoles de ces sortes d'actes, qu'en 715, Hugues, fils de ce même Drogon, étant prêtre de cette église de Saint-Arnould où était inhumé son père, lui faisait don d'une villa avec toutes ses dépendances, qu'il énumère. « Chaque fois, dit-il, qu'un homme disparaît de ce monde, selon la condition de notre fragile nature, il charge ses héritiers d'acquitter envers les lieux saints certains devoirs, destinés à devenir le remède de son âme et un sûr moyen d'augmenter ses mérites pour le ciel. C'est pourquoi moi, Hugues, humble prêtre, etc. » La fin est encore plus expressive que celle de Drogon. « Que si quelqu'un de nos neveux, si loin de notre temps que ce fût, avait l'audace de contrevenir à notre volonté ou de l'attaquer sur le moindre détail, qu'il encoure la colère du Dieu tout-puissant, qu'il devienne étranger au séjour des saints, qu'il se dessèche dans sa racine pour ne jamais fleurir dans ses rameaux, et qu'il soit imposé envers l'Eglise de cinq livres d'or et de dix livres d'argent. » On voit que cette espèce d'amende en or et en argent était usitée à cette époque, ce qui disparaîtra plus tard. Une telle clause supposait qu'il s'agissait de résister à des exacteurs riches et capables de payer une somme considérable en ce temps-là et susceptible d'arrêter la cupidité des réclamants.

Mort inaperçue de Childebert III.

Nous n'avons pas à suivre le règne très peu illustre de Childebert III, nouveau titulaire de la couronne de France. Une vie de vingt-sept ans, terminée en 711, et pendant laquelle il semble avoir mérité, en quelques actes aujourd'hui ignorés, le surnom de Juste, ne s'entoura d'aucuns traits qui rattachent son histoire à la nôtre, et si ce qui précède, sans être toujours de l'histoire du Poitou,

(a) Mabillon, *Acta Benedict.*, sæc. VII et VIII, instrum. — Migne, *Patrol.*, t. LXXXVIII, col. 1222.

devait servir pourtant à relier à notre province et à l'Aquitaine les faits obscurcis qu'il nous fallait au moins indiquer, nous ne voyons plus rien dans le cours de ce règne et des suivants, jusqu'à la fin de la race mérovingienne, qui puisse fixer notre attention en dehors des événements qui feront de l'Aquitaine et du Poitou le théâtre de scènes intéressantes. Toutefois, arrêtons-nous ici à quelques faits généalogiques, dont peut s'honorer une très ancienne famille de notre pays.

Il y avait, vers le ve siècle de notre ère, dans la Frise orientale, une peuplade réduite à de très petites proportions, parce qu'au-delà de trois ou quatre cents ans elle avait été détruite par les peuples voisins. Mais elle se releva dans le IIIe siècle, reparut aux bords du Rhin, et entra dans la ligue des Francs, qui commençaient alors à se rendre redoutables à la Gaule sous le règne de Valérien. C'étaient les *Bructères,* qui, ayant fait leurs preuves plus d'une fois contre les Romains, se mêlèrent activement aux invasions d'outre-Rhin, et qui ne revinrent dans leur pays, après des guerres où les Francs leur infligèrent de fréquentes défaites, que pour y succomber tout à fait sous les hostilités des Frisons. De la petite nation çà et là fugitive, quelques débris se réfugièrent dans la Gaule, s'y établirent comme ils purent, s'allièrent aux Francs, et y furent connus vers la fin du VIe siècle sous le nom de *Bothari* ou *Borthari.* Dès l'an 695, on trouve des traces de leur passage en Artois, en Normandie, dans l'Ile-de-France, dans le Maine, et enfin dans le Poitou, où quelques-uns se fixèrent vers la fin du XIe siècle. Alors le petit peuple s'était entièrement effacé. Quelques anciens chefs seulement se rattachaient à l'origine commune par les formes variées d'un nom appellatif, *Bructerius, Brotherius, Bothareus,* qui se retrouve encore aujourd'hui dans l'honorable famille dont le chef, M. l'ingénieur Brothier de Rollière, habite à la Jonchère, dans la commune de Dissay (**37**). Ce XIe siècle vit les Brothier se fixer dans une terre qui prit leur nom, *Boteria,* paroisse

de Vausseroux (38), entre Saint-Maixent et Parthenay. De là, ils se répandirent à Saint-Maixent, à Montmorillon, à Fontenay ; en 1113, on les voit habiter le château de la Mothe-Saint-Héraye. C'est un Aldebert Brothier de la Mothe qui, par acte du 11 novembre, abandonne en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent des droits qu'il avait sur le village de Saint-Germain (39). Cet Aldebert paraît être devenu plus tard prévôt, c'est-à-dire économe de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes, alors récemment fondée, et on croit que c'est lui dont le nom figure en 1121 parmi les doyens de l'Eglise de Poitiers (a) et signant dans une charte de Saint-Laon de Thouars (40). Lorsqu'en 1095 survint le mouvement des croisades, Ludvin Brothier vendit sa terre de Brotera et partit à la tête de ses vassaux. Il devint gouverneur d'Apamée en Syrie, en 1107, et, pendant les divisions des princes chrétiens, s'étant vu défait par Tancrède, il se retira à Antioche, dont il prit le commandement, mais non sans de fâcheux revers : car Tancrède ayant pris cette ville, Ludvin tomba entre ses mains, où il demeura plusieurs mois, et n'en sortit que moyennant une rançon dont le souvenir resta longtemps dans les armoiries de cette branche de la famille, telles qu'elle les portait encore en 1394 : *d'azur à trois besans d'or, au chef d'argent chargé de trois lances posées en haut.* Depuis le XVIe siècle, les Brothier occupèrent plusieurs postes honorables dans l'armée et la magistrature (41).

Revenons avant la fin de ce siècle à quelques détails de notre histoire ecclésiastique et à certains personnages dont le cours des événements nous a forcément séparés.

Mort d'Audulfe, abbé de St-Maixent

Nous avons vu l'abbé de Saint-Maixent, Audulfe, indiqué sous le numéro 5 ou 7 parmi les dignitaires de cette maison, s'occuper avec zèle de la vie de saint Léger, et en confier la rédaction à Ursin, abbé de Ligugé. Lui-même aussi en avait écrit une relation, à la prière de quelques

(a) V. *Gallia christ.*, II, col. 1215.

fidèles du diocèse de Cahors, secondés dans cette pieuse curiosité par une abbesse Ermenance, de quelque communauté du Quercy qu'on ne dit pas. Audulfe est donc un témoin oculaire de plus, quant aux miracles opérés devant lui (a). Il mourut en 685, et nous ignorons quel fut son successeur; la liste interrompue ici, et perdue dans les bouleversements des VIIIe et IXe siècles, ne laissant aucun renseignement possible sur les affaires du monastère jusqu'à l'époque de ses plus grands malheurs par les Normands. C'est à peu près le sort de tous nos établissements religieux en Poitou et ailleurs. Quelques éclairs inattendus, jaillissant à peine de vagues données, dissiperont difficilement çà et là les ombres de notre histoire ecclésiastique. Elles affectent d'autant plus notre Vendée, où nous avons vu les monastères fondés par Ansoald fleurir par ses soins. Nous ne suivrons pas plus leurs développements que ceux des autres maisons de cette contrée, les mêmes malheurs ayant occasionné les mêmes pertes. Plus de dyptiques, plus de souvenirs, plus rien qui, dans ces contrées privées d'habitants, attire notre attention et fasse diversion à cette profonde solitude. Toutes les traditions semblent s'éteindre et ne sont renouées qu'en partie, au moyen de renseignements venus de sources ignorées, quand la paix revient avec Charlemagne pour repartir avec lui, et ouvrir une nouvelle voie à de nouvelles confusions.

Défensor, moine de Ligugé, et son livre des *Etincelles*.

C'est en 696 qu'il faut placer, d'après les meilleurs juges, la mort d'un savant du Poitou dont le nom ne doit pas nous rester inconnu. Nous voulons parler de Défensor, moine de Ligugé, auteur du livre, fort utile de son temps, intitulé : *Les Etincelles* (a). C'était un élève de cet Ursin que nous avons vu écrivant, non sans élégance, une *Vie de saint Léger* qui servit de modèle à plusieurs autres. A ne juger cet écrivain peu connu que par sa manière de parler de lui,

(a) *Ibid.*, Sœculi VII et VIII, apud Migne, *Patrol.*, LXXXVIII, col. 1262.

(a) *Defensoris, Locogracensis monachi Scintillarum liber.* Apud Migne, *Patrol.*, t. LXXXVIII.

on ne peut que le louer pour son esprit et pour son cœur. C'est avec un sentiment de touchante reconnaissance qu'il parle de son maître, dont il loue les soins et les inspirations ; il l'appelle naïvement son père nourricier, et lui reporte modestement tout le mérite de son travail, en ayant reçu de lui, dit-il, la première idée, qu'il avait acceptée avidement et remplie de son mieux. Ursin, en effet, avait remarqué de quelle utilité serait un recueil de sentences tirées de l'Ecriture et des Pères, étudiées, transcrites et publiées au double point de vue de l'étude et de la prédication. Défensor, encouragé par lui à le composer, se livra avec ardeur à ces recherches qui supposent que déjà la bibliothèque de son monastère était abondamment pourvue d'une riche collection d'auteurs sacrés, dont ce travail n'était qu'un résumé fort judicieux. Son but avait été d'éviter à ses lecteurs la longue et fastidieuse peine de trouver en d'énormes volumes ce qu'il y avait découvert pour eux. Déjà on possédait plusieurs encyclopédies : celles dont le vénérable Bède (a), après saint Isidore de Séville (b), donnait en ce temps-là un modèle que beaucoup d'autres avaient précédé ; Défensor y ajoutait un livre de plus, et non des moins intéressants. Nous connaissons donc l'auteur poitevin moins par lui-même que par cet écrit dont quelques pages, aussi bien que sa très courte préface, témoignent de son caractère et des dispositions habituelles de son âme ; et tout cela à son avantage. Il a voulu, dit-il, faire de toutes les sentences qu'il réunit au profit de ses frères, comme autant d'*étincelles* jaillissant d'un foyer ardent et actif, un réservoir et comme un fleuve de sciences composé goutte à goutte, tantôt pour réchauffer les cœurs, et tantôt pour rafraîchir les intelligences. Enfin il a mis son nom sur une de ces pages, il s'est déclaré l'élève et le protégé de son bien-aimé père Ursin, non pour en tirer une

(a) De 672 à 735.

(b) De 570 à 636.

vaine gloire, affirme-t-il encore, mais pour donner à son travail une marque d'authenticité indiscutable, et aussi dans le but d'exciter la charité de ses lecteurs qui daigneront prier pour lui (42).

Ce livre a été souvent imité, complété par des développements plus ou moins considérables (a), mais le même ordre qu'on y a toujours suivi n'avait été indiqué à Défensor par personne qui ait ouvert la même voie. C'était une excellente idée de mettre à la suite des passages bibliques ceux des Pères de l'Eglise qui avaient traité le même sujet, et d'ouvrir par là les sources de la tradition en même temps que celles de la parole divine. Ainsi, chaque chapitre consulté pour un travail de théologie ou d'ascétisme devient un trésor d'où s'échappent les vérités anciennes et nouvelles qui constituent le fond de la morale évangélique. Quatre-vingts chapitres partagent ce livre, qui pourrait servir encore de manuel aux étudiants, et même très souvent à des hommes plus familiarisés avec la science. On ignore tout ce qui regarde la vie et la mort de cet écrivain. Ses biographes se sont moins occupés de lui que de son livre. Mabillon place sa mort vers 732 ; mais cette date semble trop reculée à D. Rivet, et nous croyons avec ce dernier qu'il faut la reporter vers la fin du VII[e] siècle. C'est pourquoi nous l'avons placée ici.

Culte de saint Claude dans le Poitou.

Cette même année 696 vit mourir saint Claude, évêque de Besançon (43), dont les relations avec l'Eglise de Poitiers sont inconnues, quoique son culte s'y soit maintenu, ce qui indique probablement qu'il y fut apporté à l'occasion de quelques reliques, ou bien qu'ayant été honoré dès longtemps dans quelques portions septentrionales du diocèse d'Angoulême qui appartinrent au nôtre jusqu'en 1790, on put le regarder, pour cela même, comme étant du diocèse de Poitiers. Il était de la famille des sires de Salins (44), seigneurie qui dépendait alors du royaume de Bourgogne.

(a) *Flores Bibliorum, Flores Patrum.*

Dégoûté du monde dès ses premières années, il pratiqua dès l'adolescence les vertus chrétiennes, ce qui le fit entrer dans le clergé de Besançon, et bientôt dans le Chapitre de la cathédrale. Il n'avait que trente-deux ans lorsque le Siège de cette ville ayant vaqué par la mort de saint Gervais, une voix du ciel le désigna très distinctement, et mit fin à une discussion très vive élevée entre le clergé et le peuple au sujet de cette élection. Il fut donc nommé d'un commun accord, et il justifia par la sainteté de sa vie et la sagesse de son administration la conduite de la Providence si évidemment manifestée. Il fut le deuxième de son nom sur le siège de Besançon, ce qui l'a fait confondre par quelques auteurs avec son homonyme, qui gouverna la même Eglise à peu près cent ans auparavant, et y est honoré le 6 juillet. Les succès de son ministère ne le retinrent pas dans cette haute position, qu'il abandonna par attrait pour la vie religieuse. Il se démit de sa charge pour pratiquer la pauvreté et l'obéissance au monastère de Condat, qui datait du commencement de ce siècle (**45**). Il comptait y trouver l'obscurité d'une vie aussi retirée que celle de ses frères; mais la mort de l'abbé Injuriosus, sous la conduite duquel il avait espéré vivre et mourir, lui fit décerner sa place, et il s'acquitta des devoirs qu'elle impose jusqu'à sa mort, qui fut suivie de guérisons miraculeuses. Le monastère de Condat prit bientôt après lui le nom du saint qui l'avait illustré; la petite ville de Saint-Claude le garde encore comme celui de son patron et de son protecteur. Dans le diocèse de Poitiers, on fait mémoire de lui au 6 juin (**46**).

Mort d'Ansoald, évêque de Poitiers.

Quelques vagues raisons tirées de diverses circonstances locales et de l'histoire de ce temps, semblent indiquer suffisamment que le Siège de Poitiers devint vacant, en cette même année 696, par la mort d'Ansoald, que nous ne voyons plus figurer à partir de cette année. Nous avons vu toutes les incertitudes chronologiques dans lesquels semblent flotter les documents relatifs à ses actes les moins contestés : elles se sont multipliées, comme tant d'autres,

jusqu'à laisser douter les plus attentifs de la valeur de presque toutes ses dates. Si, comme l'ont dit avec quelque hésitation D. Fonteneau et d'autres qui l'ont suivi de très près, c'est vers 696 que fut rétabli le petit monastère de Mazerolles, et fondé l'hôpital de Saint-Luc, à Poitiers, ce que nous ne croyons pas, il faudrait bien accorder qu'à cette date il vivait encore, et concilier ces fondations avec le soin qu'il continuait à prendre de son diocèse. Ce qui ne peut être contesté, c'est qu'il vivait encore le 6 mars 696, qui est la date d'une réunion d'évêques dans un lieu du diocèse de Chartres, qu'on croit être Blois (47), où il s'agissait de confirmer certains priviléges accordés à une abbaye de cet endroit. Parmi les noms de ces prélats, se lit celui d'Ansoald. On voit que ce serait très peu de temps avant sa mort (a).

De quelque façon qu'on s'attache aux conjectures qui se rapportent à Ansoald, nous voyons qu'elles ne pourraient aider au systéme des historiens qui le font mourir à Noirmoutier, aprés y avoir fait sa profession monastique (b). Cette affirmation repose sur les termes, trop amplifiés, selon nous, du moine de Jumiéges, écrivain de la vie de saint Filibert, qui, à une distance très capable d'expliquer cette erreur, aura pris pour une profession monastique les assiduités d'Ansoald au monastère qu'il a dû aimer jusqu'à la fin, et l'empressement qu'il avait mis tout d'abord à se placer sous la direction spirituelle de son saint ami. Mais on parle aussi d'un voyage qu'il fit dans sa famille qu'il était venu visiter, et au sein de laquelle il serait mort (c). Ce voyage, où l'aurait-il conduit? où habitait cette famille sur laquelle nous n'avons eu que de si légères

(a) D. Fonteneau, *ub. sup.*

(b) M. l'abbé du Tressay, *Hist. des Moines et des Evêques de Luçon,* I, 81 et suiv. — Besly, *Ev. de Poitiers,* p. 16. — D. Estiennot, *Antiq. Bénédict.*, ad h. ann.

(c) Longueval, V, 414. — Cet auteur recule de deux ans de trop le règne de Childebert III, et ferait ainsi mourir Ansoald en 698.

données? Etait-ce hors de Poitiers, d'où ce voyage se serait fait quand il en était encore évêque ; était-ce à Poitiers même, où il serait venu remplir un devoir de famille, quand peut-être, il s'était retiré depuis quelques années dans la paix du monastère vendéen? On voit de combien de nuages s'entourent les derniers jours de ce prélat. Quoi qu'il en soit de tant de doutes, la mémoire d'Ansoald fut bénie par ses contemporains et par les âges suivants, car au XIIe siècle, le moine de Saint-Maixent qui écrivit la *Chronique* faussement appelée *de Maillezais* (a), parlant, sous la date de 877, de la ruine de Saint-Michel-en-l'Herm, attribue sa fondation « à saint Ansoald, évêque de Poitiers ». Le plus sûr de tout cela, c'est que rien que nous sachions dans sa vie épiscopale ne vient démentir ce titre de saint que nous lui voyons donner ici. Son empressement à toutes les bonnes œuvres, son amour des saintes règles de l'Eglise, de la vie intérieure, des pauvres et des serviteurs de Dieu ; son abnégation du faste des grands au milieu duquel il se trouva si souvent hors de chez lui, dans ses relations avec la cour et avec les parents qu'il y avait, seraient autant de raisons pour admirer sa vie passée dans la prière, dans les soins de son ministère pastoral, et dans l'éloignement des intrigues et des ambitions. Il est donc de ceux que son diocèse peut louer en s'honorant de ses exemples et comptant sur lui comme sur un de ses protecteurs qui, sans avoir reçu les honneurs posthumes de l'Eglise, peuvent néanmoins l'écouter encore et l'offrir à Dieu dans le ciel.

Monastère de Saint-Emmeran à Ratisbonne.

Ansoald, qui avait mis tant de zèle à honorer saint Léger, n'eut pas le bonheur de voir un autre saint évêque de son diocèse recevoir une autre réparation que ses miracles avaient amenée d'ailleurs depuis longtemps, aussi bien que la dévotion publique, mais qui s'amplifia beaucoup en 697. La paix s'était faite avec la Bavière, par les rois d'Austrasie, ou plutôt par Pépin, qui les remplaçait. Elle laissa

(a) V. Besly, *Ev. de Poitiers*, p. 16 ; et sur cette *Chronique* dite *de Maillezais*, notre *Etude sur les historiens du Poitou*, p. 63 et suiv.

à un prince de ce pays le loisir de sages réflexions sur le culte que ses sujets rendaient depuis quarante-quatre ans à saint Emmeran, victime des colères aussi brutales qu'injustes de son grand-oncle Lambert, frère de Théodon IV. Le cinquième duc de ce nom, qui était monté sur le trône ducal en 695, fit, de l'église Saint-Georges de Ratisbonne, une abbatiale qu'il entoura d'un monastère consacré sous le nom du saint. Cette maison devint, en 739, le siége d'un évêché où saint Boniface de Mayence fit placer saint Garibald, dont la fête s'y célèbre au 8 janvier. Plusieurs autres saints illustrèrent ce siège, qui demeura fixé dans l'abbaye jusqu'à la fin du VIIIe siècle. Sous Charlemagne, il fut transféré dans l'église de Saint-Etienne de la même ville, qui n'a pas cessé depuis lors d'en être la cathédrale. On y a longtemps conservé l'usage d'élire alternativement pour évêque un chanoine de la cathédrale et un religieux de Saint-Emmeran.

Longré, prieuré, puis abbaye dépendante de Saint-Hilaire de Poitiers.

L'histoire doit s'arrêter aussi vers cette époque sur une dépendance du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers. On en a déjà reconnu les premières traces au commencement du VIe siécle. Nous voulons parler de Longré (48), dont nous avons vu Clovis doter, après sa victoire de Voulon, l'église aux priéres de laquelle il avait pu attribuer le succès de la fameuse bataille. Cette donation, comme celle de la terre de Milon à Saint-Maixent, avait dû inspirer aux religieux de Saint-Hilaire d'en prendre possession aussitôt, en y fondant une maison dépendante de la leur. Saint Tétrice, évêque d'Auxerre, qui siégea de 692 à 707, en parle, dans une description de son diocèse, comme d'un monastère déjà connu depuis plusieurs années. On le retrouve maintes fois, dans la suite des temps, mentionné de telle sorte qu'on lui suppose une certaine importance. En 890, Ebles, abbé de Saint-Hilaire, fit aux chanoines un partage des terres de cette église, au nombre desquelles est celle de Longré. En 1080, les chanoines réguliers ayant remplacé assez généralement les religieux bénédictins, par des raisons que

nous ne tarderons pas à exposer, le monastère poitevin consentit à ce changement dans la communauté auxerroise, et lui donna son prieuré avec toutes les terres qui en dépendaient, à condition que le prieur, élu par eux, serait accepté par le Chapitre, que chaque année ledit prieur viendrait à Poitiers célébrer, dans le monastère principal, les trois fêtes du saint patron (**49**), et que là seulement seraient réglés, s'il y avait lieu, tous les différends qui auraient pu s'élever parmi les frères. Pour cela, les députés de ces derniers auraient une prébende à Saint-Hilaire et une stalle assignée au chœur.

Ses relations avec le Chapitre poitevin.

Ces bons rapports ne cessèrent d'exister entre la maison de Poitiers et celle de Longré. On vit bientôt cette dernière citée, non plus à titre de prieuré, mais d'abbaye, qu'elle tint, en 1095, de Robert de Nevers, évêque d'Auxerre. Elle est appelée dès lors Saint-Laurent-des-Aubats *(de Abbatia)*, ce qui ne l'a pas empêchée de conserver en Poitou des possessions qui lui venaient du Chapitre de Saint-Hilaire, entre autres les vignes situées aux arcs de Parigny (**50**). Dans l'intervalle qui s'écoula entre cette fin du XIe siècle et le milieu du XIIe, des dissentiments s'étaient élevés entre les deux maisons; celle qui avait reçu le nom et les privilèges d'abbaye voulant qu'une autonomie complète lui fût reconnue : mais cette nouvelle condition était contre les usages du temps où l'on concevait peu une telle séparation de la part d'un établissement qui devait à l'autre son existence et sa fortune. Allain, évêque d'Auxerre, s'employa, en 1161, à vider ce différend. Sous ses inspirations, un acte de fraternité rétablit la paix, renoua les relations spirituelles et la communauté de prières qui avaient toujours existé avant ces discussions. Une prévôté dépendante du trésorier de Saint-Hilaire, qui déjà avait fait succéder ce titre à celui d'abbé, comme première dignité du Chapitre (**51**), fut établie dans les domaines de Longré. En 1246, le trésorier Philippe céda les revenus de cette prévôté et plusieurs autres pour quelques terres dans le Loudunais, qui étaient mieux à sa

convenance et d'une administration plus facile. Mais rien ne modifia la dépendance d'une maison à l'autre ; en 1618, nous voyons le Chapitre prélever un revenu sur Longré, et, en 1789, il y jouissait encore d'une rente de quatre mille livres (**52**).

Reliques de saint Hilaire, de saint Nectaire et de saint Libère, évêques de Poitiers.

Une dernière et non moins curieuse remarque se rattache à cet antique monastère de Longré, c'est qu'avec les reliques de saint Hilaire qui y furent portées dès les premières invasions des Barbares du Nord dans notre pays, on y avait transporté aussi celles de saint Nectaire et saint Libère, qui y furent révérées d'un culte public comme reposant dans l'église monastique. Elles y restèrent jusqu'aux ravages sacrilèges de ces autres Normands que la prétendue Réforme lança contre les Eglises de Jésus-Christ. Ce furent eux qui, en détruisant tout, en profanant les reliques et pillant les sanctuaires, nous privèrent pour toujours de ces regrettables restes. Des manuscrits des XIIIe et XIVe siècles composant la liturgie de Longré en font foi, aussi bien que des honneurs religieux rendus alors à ces premiers représentants de l'autorité épiscopale dans le Poitou (a).

Quelques saints d'une époque incertaine ne doivent pas être omis à la fin de ce siècle dans le cours duquel aucune date précise ne nous a permis de les placer. Nous allons dire ce que nous avons pu découvrir de chacun d'eux.

Saint Mérulfe ou Mérault de Boismé.

Le plus ancien, ou qui nous semble tel par son nom, et qui pourrait bien remonter jusqu'au commencement du VIIe siècle, est saint Mayrulfus ou Mérault, qui a laissé des souvenirs dans les environs de Bressuire : il paraît avoir été originaire de ce pays, et même de la paroisse de Boismé (**53**). Les traditions locales, quant à saint Mérault, appuient seules les quelques notions de son histoire. Il était moine d'Ansion (Saint-Jouin-de-Marnes), où il se sanctifia, et à défaut d'autres titres dans la mémoire des

(*a*) Dreux du Radier, *Bibliot. histor. du Poitou*, I, 9 et suiv.

hommes, il y laissa du moins cette réputation de sainteté qui en établit de plus solides pour le ciel. Cette vénération qu'il s'était attirée pendant sa vie lui fit élever après sa mort, à Boismé même où il fut inhumé, une église qui attira longtemps la foule des fidèles. Elle est mentionnée en 1028 par une Charte où un savant prêtre du pays, le fameux Raoul Ardent, donna à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers quatre autres églises qui dépendaient de lui, et la moitié d'un pré adjacent à celle de Saint-Mérulfe qui était une de celles-ci. Une bulle d'Alexandre III, accordée en 1778 en faveur de ce même Saint-Cyprien, nomme cette église parmi celles de l'abbaye dont il lui confirme la possession. Le tombeau de saint Mérulfe était encore honoré au XVIIe siècle. Dans le cimetière de Montcontour, une chapelle était aussi élevée sous ce vocable et dépendait de l'abbaye de Saint-Jouin (**54**).

Faut-il placer ici, comme appartenant à ce même VIIe siècle que nous terminons, la vie de sainte Verge, encore connue par le nom qu'en a gardé une paroisse des environs de Thouars? (**55**). C'est une question que nous ne décidons pas, tout en paraissant la résoudre affirmativement. Nous la plaçons, croyons-nous, à l'extrême limite qui lui soit possible, et assez persuadé pourtant qu'elle a pu la précéder d'un ou deux siècles.

Sainte Verge, honorée en Poitou.

Sainte Verge passe dans la contrée, où sa vie n'est connue que par des traditions populaires, pour avoir été une grande demoiselle que les persécutions de sa famille (**56**), peut-être païenne, forcèrent de s'aller cacher dans les bois, où une vache de la maison la nourrit longtemps de son lait, qu'elle lui apportait tous les jours. Mais plus généralement on la regarde comme une simple bergère, qui se sanctifia, comme sainte Néomaye et d'autres, par les vertus obscures d'une piété dont ses miracles révélèrent l'éminence sur son tombeau même. Ce tombeau, entouré d'abord de tant de respects, est devenu après sa mort le lieu d'une église paroissiale qui subsiste encore avec ce titre, et possède une popu-

lation de mille à douze cents âmes, à une lieue au Nord de Thouars. Les révolutionnaires de 93 renversèrent le tombeau et dispersèrent ses cendres. Ce qui reste de ce sépulcre en pierre est réduit insensiblement en poussière par les fidèles du village et des environs, qui le râclent fréquemment pour en mêler les débris à l'eau d'une fontaine portant le nom de la sainte dans le parc du château voisin. Ce breuvage est donné contre la fièvre.

Les annales du diocèse de Metz mentionnent qu'une partie des reliques de la jeune sainte y sont parvenues, sans doute par suite de quelque voyage entrepris pour les sauver pendant les troubles du IXe siècle. En ce même diocèse, un village, près de Dieuze (57), porte le nom de *Vergaville,* et avait autrefois une abbaye de Bénédictins. Ce nom indiquerait-il quelque rapprochement possible avec celui de la sainte poitevine? Sainte Verge est honorée dans son église paroissiale le 7 janvier, qui est sans doute le jour de sa mort, sous le titre de vierge, du rit double. Dans le diocèse, on en fait mémoire le même jour.

Sur les confins que le diocèse de Poitiers garda jusqu'en 1790, quand il s'étendait vers l'Est jusqu'à la Creuse, une paroisse, aujourd'hui annexée au diocèse de Bourges, montre son modeste clocher aux bords riants de cette rivière, entre l'antique et belle abbaye de Fontgombaud et le village de Saint-Martin-de-Tournon, assis tous deux sur la rive opposée. C'est Notre-Dame de Luray (58), église paroissiale de l'ancien château, qui fut cédée au Xe siècle par une dame du lieu, Bertrade, à son fils Frottier II, évêque de Poitiers. Or, en 936, Testelong, évêque de Tours, ayant consacré à Poitiers une nouvelle église abbatiale de Saint-Cyprien pendant l'absence du même prélat, cita dans l'acte une église de sainte Fercinte située dans ce même lieu de Luray, et qui était à cette occasion donnée à cette abbaye.

Sainte Fercinte de Luray.

On ne sait rien de bien positif sur sainte Fercinte, sinon que son culte était fort ancien à Luray, où elle avait, dans

l'église paroissiale de Notre-Dame, une chapellenie desservie sous son invocation. On croit que la sainte était originaire d'Espagne, qu'elle y vécut au IVe siècle, et souffrit pour la défense de sa virginité sous le proconsulat de Dacianus, dans la même persécution que le diacre saint Vincent (59). C'est donc au transport de ses reliques à Luray, en des circonstances ignorées aujourd'hui, que son culte a dû de s'être répandu dans le pays. Elle fut toujours honorée à Luray le 13 novembre. Ce jour-là, jusqu'en 1780, une procession annuelle à l'église ou avait été ses reliques s'était maintenue sans interruption, mais elle était devenue le prétexte ou l'occasion de nombreux désordres et de débauches populaires, qui la firent supprimer par l'évêque de Poitiers, Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire. Dès lors, le culte de la sainte fut oublié, et le bref du diocèse, non plus que celui de l'abbaye de Saint-Cyprien qui avait la nomination à la chapellenie, n'en parlait plus dès l'année 1775.

Mais elle avait dû inspirer une dévotion réelle et prolongée dans le pays, car on l'honora aussi dans l'abbaye de Saint-Savin, où un autel, parmi ceux qui garnissent le rond-point absidal, indique par une inscription du XIe siècle qu'il renfermait entre autres reliques celles de notre sainte. Cet honneur n'était pas le seul qu'on lui eût rendu dans cette église. A l'entrée de la crypte contenant les reliques et les anciens tombeaux placés sous le grand autel, on voit parmi les peintures murales qui décorent cette chapelle souterraine l'image en pied de sainte Fercinte, dont le nom désigne évidemment la même personnalité.

Ainsi la jeune vierge est une victime sacrée des persécutions de Dioclétien en Espagne ; elle a pu être apportée en Poitou plus tard, vers les Ve ou VIe siècles, époque la plus connue de son existence liturgique. Maintenant son culte, oublié parce que les monuments qui l'avaient consacré n'existent plus, ne garde aucun souvenir que dans les archives muettes des monastères effacés, dans les églises dont les ruines même ont disparu, et dans les pages si

concises de notre présente histoire, qui du moins lui garderont son souvenir.

Une particularité remarquable semble, au reste, se rattacher à ce nom qui semblerait moins celui d'une personne qu'une sorte de qualificatif destiné à remplacer le nom inconnu d'un corps saint transporté de loin. *Fercincta* ou *Ferrocincta*, comme dit Estiennot, venait-il de ce qu'on avait recueilli son corps après le martyre encore entouré des chaînes de sa captivité, ou de ce qu'on l'avait trouvée, en la dépouillant, ceinte d'une chaîne de pénitence? Les deux sont possibles, ayant des analogies; car, à Saint-Savin, nous verrons bientôt le cercueil du saint martyr Marin enveloppé d'une chaîne de fer qui sans doute avait là aussi l'un ou l'autre de ces motifs (**60**).



NOTES DU LIVRE XVI

Note 1

Laon, chef-lieu du département de l'Aisne, ville de 10,000 habitants, autrefois capitale du Laonnais, et siège d'un évêché. C'est l'ancienne *Bibrax* décrite par César, qui fut appelée ensuite *Lugdunum clavatum,* puis *Laudunum,* mais de ce dernier nom seulement à l'époque carlovingienne. D'abord simple forteresse, mais d'une grande importance, elle ne prit le rang de cité que lorsque saint Remy l'eut érigée en évêché suffragant de Reims, vers l'année 500. (V. Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.,* lib. I, c. XIV. — Longnon, *La Gaule au VI*e *s.,* p. 421.)

Note 2

Leucofao. Diverses variantes se rattachent à ce nom ainsi écrit par Frédégaire. (*Chronic. continuat,* c. XCVII, éd. Ruinart). On croit que c'est aujourd'hui Loizy, hameau d'une trentaine d'habitants, dans la commune de Besny, et du canton de Laon. D'autres, séduits par la ressemblance des noms, veulent que ce soit Luffaur, dans le voisinage de Toul (Meurthe). D. Ruinart regarde ce sentiment comme plus vraisemblable, toujours, sans doute, par suite de l'analogie entre *Luffaur* et *Leucofao*. Mais le contexte historique semblera bien plus favorable à Loizy, très rapproché de Laon, qu'à Luffaur, qui en est fort éloigné. Il est vrai encore qu'il y a un village de Laffau appartenant aujourd'hui au Soissonnais, et qui revendiquerait bien mieux ce souvenir par sa position près de Laon, ce qui semble réunir très bien l'histoire et l'étymologie. — Au reste, c'était la seconde bataille dont ce lieu fut le théâtre; nous avons vu ci-dessus, t. II, p. 251 et 285, qu'une première action s'y était livrée en 596 entre Théodebert et Frédégonde. Nous complétons donc ici la note 2 du livre XI.

Note 3

Harfleur, *Hareflorum,* ancienne ville de 1,800 âmes, à l'embouchure de la Lézarde, dans la Seine-Inférieure : les Anglais la possédèrent à plusieurs reprises, et Charles VII la leur enleva définitivement en 1450.

Note 4

Le petit pays où fut établi le monastère était alors dans le *pagus Caltinus*, pays de Caux, et le lieu même était connu sous le nom de *Villare*. C'est sur une des deux collines bordant la vallée que fut établie la maison ; de là le nom de *Montivilliers* (Seine-Inférieure), et dans les anciens actes celui de *Villare in pago Caltino*. C'est l'origine d'un chef-lieu de canton de 4,000 âmes, dans l'arrondissement du Havre, à 8 kilomètres N. E. de cette ville, qui alors n'existait pas encore. (V. pour ces détails D. Beaunier, *Abbayes de France*, II, 701. — *La France pontificale*, diocèse de Rouen, p. 456. — Longueval, V, 595. — Surius, *Vit. S. Filib.*, c. XXI.)

Note 5

Les listes des abbés de Quinçay établissent après Achard un certain *Probus*, après lequel vient immédiatement Isembert Ier, évêque de Poitiers en 1027. On reconnaît dès lors qu'on n'a aucune raison de regarder Probus comme le second abbé, rien n'indiquant à quelle distance il doit être de celui qui le précède ou qui le suit. (V. *Gall. christ.*, t. II, *Eccles. Pictav.* — Du Tems, *ibid.*)

Note 6

Tourtenay est appelé dans les anciennes chartes *Tortoniacum*, *Turtiniacum*, et même *de Turre Talniaci*, ce qui donnerait à ce nom une origine latine, le nom de *Thalna* ou *Talna* étant connu des Romains. C'est aujourd'hui un chef-lieu de commune à 8 ou 10 kilomètres au N. E. de Thouars (Deux-Sèvres), d'une population de 5 à 600 âmes. L'église est sous le double vocable de saint Pierre et de saint Fort, le même probablement que saint Fortunat. Une chapelle de saint Fort conservait autrefois dans cette église les reliques du saint, qui furent reconnues et authentiquées le 30 avril 1751 par M. la Poype de Vertrieu, évêque de Poitiers. Avant 1780, cette église relevait de l'abbaye voisine de Bourgueil, à qui elle était passée, depuis longtemps sans doute, par quelque échange entre elle et l'abbaye de Jumièges.

Tourtenay est posé dans une charmante situation, sur un mamelon d'où se découvrent à dix lieues d'étendue les clochers des antiques paroisses du pays Thouarsais et les nombreuses rivières qui le fertilisent.

Note 7 (p. 112)

Alcuin n'est pas encore de ce siècle et ne nous apparaîtra que vers la fin du VIIIe ; mais nous le ferons connaître dès à présent,

puisque son nom nous apparaît pour la première fois. Il était Anglais d'origine, maître de l'école fameuse d'Yorck, et fut connu à son retour de Rome par Charlemagne, qui s'était arrêté à Parme, et se l'attacha en 782 : ce fut un génie digne du grand empereur; il organisa dans le palais impérial l'école appelée pour cela *palatine,* et s'adonna à écrire sur les choses de son temps des œuvres estimées qui furent imprimées en deux volumes in-folio. Il mourut en 804, et malheureusement dix ans avant Charlemagne, dont il avait écrit une vie qui s'est perdue; les passages qui en sont restés ne sont que des fragments recueillis par des auteurs contemporains.

Note 8 (p. 112)

Deas, ancien nom de *Saint-Filbert-de-Grand-Lieu,* chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, de 3 à 4,000 âmes. Elle avait eu un monastère d'hommes fondé vers 820, sous la règle de saint Benoît, connu dans les chartes de ce temps sous la désignation de *Monasterium Deense.* Nous le verrons succomber, en 846, aux irruptions des Normands, lesquels ayant commencé à détruire Noirmoutier, se portèrent contre les autres villes et abbayes de tout le littoral de l'Océan.

Note 7 (p. 114)

La canonisation se fit d'abord par ce qu'on appelait *lever le corps de terre ;* à l'évêque appartenait l'initiative de cette cérémonie. Mais trop d'empressement apporté quelquefois par la dévotion populaire, fit craindre des abus, et en 993, le pape Jean XV se réserva le droit exclusif de prononcer en pareils cas. Les métropolitains conservèrent cependant le droit de canoniser jusqu'en 1150, que Eugène III l'attribua irrévocablement au Saint-Siège. (V. Baillet, t. X, 305).

Note 8 (p. 114)

Breuil, *Broilum,* n'est plus qu'un village du Pas-de-Calais, dont l'abbaye n'a laissé aucune trace.

Note 9

Gaudiacus, Joué ou Joug, petite bourgade de 2,000 âmes du canton de Tours.

Note 10

Solnæus, Sonnay, canton de Château-Renaud, village aujourd'hui de 7 à 800 âmes.

Note 11

Ingorande, Ignoranda, Ignorandis, c'est le village du canton de Dangé (Vienne) dont nous avons parlé ci-dessus, *ad ann.* 635, tome II, p. 356.

Note 12

Cenon, *Sanone, Sannoria,* bourg de la Vienne, canton de Vouneuil-sur-Vienne, ancienne localité gallo-romaine. (V. ci-dessus, t. I, p. 171 et plus loin, *ad ann.* 507.

Note 13

Croutelle, *Cruptellæ, Cruptellas,* village de la Vienne à 6 kilomètres de Poitiers et de son canton Sud. Ancien prieuré-cure de Saint-Barthélemy, dépendant de l'abbaye voisine de Fontaine-le-Comte, ordre de Saint-Augustin, avec une aumônerie desservie par un chanoine de la même abbaye. Maintenant paroisse de 300 âmes, rétablie en 1844. Elle était près de la voie romaine de Poitiers à Saintes.

Note 14

Comme tant d'autres, cette basilique, plusieurs fois victime des guerres et autres événements regrettables, avait toujours été rebâtie par les soins des religieux et des fidèles ; elle le fut en dernier lieu, de 1628 à 1638, après la démolition complète que les protestants en avaient faite dans la fatale année 1562, et après son autre ruine, elle tomba aux mains de la secte, qui s'en fit un temple. On n'avait donc plus aucune idée juste de cette première magnificence célébrée par les contemporains d'Ansoald. Ce n'est qu'à l'inspection des fouilles faites en 1875, qu'on a pu reconnaître, dans la belle crypte découverte alors, les caractères architectoniques d'un monument du xe ou xie siècle où avait reposé sans doute le corps du saint avant de venir occuper dans l'abbatiale voisine la place que nous lui verrons plus tard, à côté de saint Maixent lui-même. C'est dans l'église de Saint-Léger, restée paroissiale jusqu'en 1772, que furent inhumés depuis des siècles les familles les plus respectables de la bourgeoisie de la ville, où elles comptent encore de nombreux représentants. Cela n'a pas empêché le conseil municipal démocrate, à qui l'avait cédée le petit groupe de protestants qui n'avait su que la laisser tomber en ruines, de la mettre à l'encan. C'est un des actes les plus détestables de ces libres-penseurs qui détruisent une église catholique en faveur des dissidents formant à peine la dixième partie d'une population administrée au nom du suffrage universel et de la liberté des cultes.

Note 15

Brueil, Ebreuil, *Ebrovilus*, nommé encore *Bresle* ou *Blesle* (Du Tems, III, 220), était une abbaye de femmes du diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, que M. Babinet (*Vie de saint Léger*, p. 24, in-8°, Poitiers, 1834) a mentionné avec raison comme étant le lieu de sépulture dont nous parlons. Le terrain en avait été acheté par les moines de Saint-Maixent fuyant devant l'invasion de leur propre pays par les Normands ; il y avait une église qu'ils acquirent pour soixante sous ; ils y déposèrent le saint corps. Cette villa avait appartenu pendant le ve siècle à Sidoine Apollinaire. (V. Bolland., au 2 octobre, *S. Leodeg. comm. prœv.*, § 22, n° 346.)

Note 16

Saint-Liguaire est aujourd'hui une paroisse du deuxième canton de Niort, sur la Sèvre, avec 1,200 âmes. Elle a pour vocable sainte Marie-Madeleine, qui était celui de l'ancienne paroisse. L'église actuelle est celle de l'ancienne abbaye ; l'abbé en était présentateur. Elle fut dès son origine du diocèse de Saintes.

Note 17

Le cardinal Pitra, p. 396 et 397, parle d'une certaine abbesse Hermenance d'un monastère du Quercy, laquelle, sur le passage du saint corps, rédigea de la bouche même de plusieurs malades guéris les détails de ces miracles. Nous ne savons où pouvait être ce monastère de femmes, ni à Autun, où celui appelé *Cheriacum* était *Chéray* ou *Chary*, de l'ordre de Saint-Benoît, ni dans le diocèse de Poitiers, où rien n'a jamais ressemblé à ce nom.

D. Rivet (*Hist. littér.*, III, 630) nous donne la preuve qu'il y a ici une inadvertance du docte cardinal, qui a pris le Quercy pour un nom d'abbaye, lorsqu'il s'agissait uniquement de la *province de Quercy*, où se trouvait le monastère gouverné par Hermenance. Toujours est-il qu'on peut se demander comment, pour venir d'Autun ou de Paris à Saint-Maixent, on aura été traverser le Quercy.

Note 18

D. Rivet, *ub sup.* Il faut croire que cette Hermenance, la même évidemment que l'Hermenance du cardinal Pitra, se trouvait en Poitou, peut-être à Sainte-Croix de Poitiers, quand y arriva le saint corps.

Note 19

C'est ce que Dreux du Radier semble n'avoir pas compris lorsqu'il s'est étonné (*Bibl. hist. du Poitou*, I, 149) de ce langage si poli

d'Ursin, qui prétend de son côté avoir écrit en langue rustique, *rustico sermone*, afin que l'élévation d'un style plus élégant n'empêchât personne de le comprendre : *Ut rustici et illeterati me possint intelligere.*

N'oublions pas qu'un livre, écrit même par un savant de ce temps, ne devait pas être facilement compris du peuple, dont l'immense majorité ne savait même pas lire. Ursin parle ici de ses frères en religion, de Ligugé ou d'ailleurs, à qui ces sortes d'écrits étaient destinés et qui en traduisaient les détails édifiants dans leurs instructions populaires ou dans leurs conférences aux religieux inférieurs de la communauté, comme les convers, les serfs et autres serviteurs. On voit donc que Dreux du Radier se livre à une conjecture toute gratuite quand il suppose que nous n'avons pas le véritable ouvrage d'Ursin, mais une traduction, élégante et faite après coup, de ce qu'il appelait lui-même par humilité *rusticus sermo*. Il faudrait en dire autant de l'anonyme d'Autun, dont le style parfois grossier et presque toujours d'un latin assez pauvre, n'était pas non plus destiné au peuple et devait lui être interprété.

Note 20

Cf. *Continuat. Fredegar.*, c. xcvii et suiv. — *Annal. Metens.*, ad ann. 689. On sait que ces *Annales* furent écrites au ixe siècle par un moine anonyme de Saint-Arnould de Metz, et font partie des *Histor. français* de Duchesne, t. III, et des *Script. rerum Gall.* de D. Bouquet, t. II.

Note 21

Sylva Carbonaria. Grégoire de Tours en parle au l. II, c. ix, de l'*Hist. de Fr.*, col. 203, comme d'une importante partie de la forêt des Ardennes. Beaucoup de Francs y avaient péri dans l'invasion tentée en 388 contre la Germanie.

Note 22

Péronne, *Péronna*, ville forte, sous-préfecture du département de la Somme, sur cette rivière, avait déjà au viie siècle un château où nous verrons enfermés Charles le Simple et plus tard Louis XI. Elle a 4,000 habitants.

Note 23

Saint-Quentin, *Oppidum sancti Quintini*, vieille ville romaine, *Augusta Veremanduorum*, dans la seconde Belgique, capitale des Varomands. (V. ci-dessus, t. I, p. 483.)

Note 21

Tertry, que Daniel et quelques géographes appellent *Testry*, était alors *Textricum* ou *Textricium*, sur la petite rivière de Daumignon *(Dalmanionem)*, qui se jette dans la Somme à deux lieues au couchant. C'est maintenant une commune du canton de Ham, ayant 5 à 600 habitants avec une église de Saint-Omer. (V. les *Notes* de Dom Ruinart sur Grég. de Tours. — Migne, *Patrol.*, t. LXXI, col. 671).

Note 25

Erchambert, qui nous sert ici de guide, était au IXe siècle un évêque de Frisingue ou Freysing en Bavière. Avant son épiscopat, il avait été professeur. Il mourut en 853, et laissa une *Chronique* de son temps peu connue avant que l'abbé Migne, qui a rendu de si grands services aux lettres et aux études, la publiât dans le tome CXXIX de sa *Patrologie*. Dom Rivet n'avait pas parlé de cette *Chronique* dans son *Hist. littéraire de la France*, tout en attribuant à Erchambert un livre sur la grammaire et un commentaire de l'Evangile de saint Jean.

Note 26

Cf. Beauchet-Filleau et de Chergé, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, I, III et suiv. — Nous ne pouvons cependant nous contenter de ces documents, et, comme les scrupuleux auteurs de ce livre si important quoique si incomplet, nous recourrons aux nobiliaires de Saint-Allais, de la Chesnaye-des-Bois et autres, pour établir sinon une filiation suivie des différentes branches de cette antique famille, au moins un ensemble des notions générales qui rentre dans l'objet de notre histoire locale.

Nous avons vu que saint Achard était né vers 623, à Poitiers, d'une famille dont le chef était un des principaux officiers du roi Clotaire II. Ce dignitaire habitait ordinairement Poitiers avec sa famille. Dans ce même siècle, un Achard occupe le siège épiscopal de Noyon ; un autre, au siècle suivant, chasse les Sarrazins de l'Angoumois. Au IXe, nous trouvons un Achard seigneur de la Mothe-Achard, en bas Poitou, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne. Nous suivrions ainsi leurs héritiers et successeurs apparaissant dans un grand nombre de chartes où ils tiennent, par leur signature, un rang distingué en Poitou et en Angoumois jusqu'au XIIe siècle : l'un d'eux est alors gouverneur de Poitiers. Vers ce temps, on les voit figurer en Normandie, où ils s'établissent par des alliances, et c'est alors que la famille se divise en deux branches, dont l'une acquit, dans le comté d'Evreux, la

seigneurie de la Haye, que porte encore un de ses descendants, Antoine-Charles Achard, marquis de la Haye, lequel ayant acquis la terre de Purnon, près Mirebeau, revint en Poitou en 1767, habita le château qu'il y avait fait bâtir, et y mourut en janvier 1816. Il laissa un fils qui devint l'unique héritier de cette branche, et y fut le dernier de son nom, n'ayant eu que trois filles et un frère mort à 17 ans.

La branche d'Angoumois s'attacha au parti des Anglais qui occupèrent l'Aquitaine; mais Charles Achard l'abandonna, resta fidèle ensuite à Charles VI, et se distingna à la bataille de Rosbecq, gagnée en 1384 sur les troupes du révolté Philippe Artewelle. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches, dont l'une s'établit en Dauphiné au XIV[e] siècle, et s'est éteinte en 1805.

Toutes les branches de la famille Achard avaient la même devise, une de celles qu'on n'abandonne jamais : EX VIRTUTE NOBILITAS, et pour cri de guerre *Achard Hache*, ce qui leur avait fait prendre quatre *haches* pour supports. — Ses armoiries avaient éprouvé des variantes selon des circonstances diverses qui avaient motivé ces modifications. Mais aujourd'hui les deux branches du Poitou et de Normandie, qui nous intéressent surtout ici, portent *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules, à deux fasces de gueules brochant sur le tout.*

NOTE 27

Cf. Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. III, passim. — Et une intéressante étude sur les Coliberts, *Mém. des Ant. de l'Ouest*, XXXIX, 3 et suiv. — Pierre de Maillezais, *De antiquitate et commutatione in Melius Malleacensis insulœ*, lib. I, c. II. — Et apud Besly, *Comtes de Poict.*, p. 287.

NOTE 28

Quoi qu'il en soit, le nom de *collibert* ne s'est pas entièrement effacé de notre pays. Dans la portion de la Vendée appelée marais poitevin, au sud du département, on le donne encore à une petite population de *cabaniers* vivant le plus souvent dans leurs barques, suivant dans de fréquentes incursions les canaux où s'exercent, avec l'industrie de la pêche, la coupe des osiers et des joncs et la culture de quelques plantes qui servent à leur nourriture et à celle de leurs bestiaux. C'est une agglomération de quelques mille âmes vivant presque à part des populations voisines, et restant pauvres et dans une vie uniforme à l'abri des saules qui ombragent leurs canaux étroits et sinueux.

Note 29

On a dit à tort qu'il avait même été maire du palais; mais on ne verrait pas comment ni quand ces fonctions lui auraient été confiées.

Note 30

Il y avait en effet dans la forêt des Ardennes une maison de chasse des rois mérovingiens appelée *Belsonaneum :* ce pourrait être *Bulson,* petite commune de 3 à 400 âmes dans le canton de Rancourt (Ardennes). — Le nom de la forêt est dans Grégoire de Tours *Sylva ardoennensis.*

Note 31

Maumaccœ, Mamaccœ, Maumaques, palais royal sur l'Oise, entre Compiègne et Noyon, en face de la forêt de l'Aigle.

Note 32

Velly, I, 303. — Obrecht, *Altasicarum, rerum prodromus.* In-4°, 1681, p. 127. — Obrecht prétend que l'histoire justificative des rois fainéants se trouverait dans les archives des anciens monastères de ce pays. Nous n'avons pas entendu dire que, depuis deux cents ans, on y ait fait de découvertes à cet égard.

Note 33

Valenciennes, *Valentiniana,* était une des places que Valentinien I[er] avait fait fortifier, de 364 à 375, pour protéger le Nord de la France contre les invasions des Barbares. Elle est devenue une des villes les plus considérables et les mieux fortifiées de l'ancien Hainaut. Peuplée de 25,000 âmes, elle est devenue l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département du Nord.

Note 34

Les sénéchaux étaient des officiers supérieurs de la maison royale qui n'ont pas toujours eu les mêmes attributions sous la première race. Le vieux mot *senescalkus,* dont on a fait *sénéchal,* indique bien le plus ancien des officiers à qui était commis le soin et la surveillance des autres serviteurs domestiques du prince. Cette marque de confiance s'étendit plus tard à d'autres fonctions, qui, après l'abolition des maires du palais, ne regardaient plus seulement l'intendance de la maison, mais la direction et le commandement des armées, comme nous le verrons de Chandos, qui devint le sénéchal d'Aquitaine, quand cette province fut occupée, au XIV[e] siècle,

par les Anglais. Enfin les sénéchaux devinrent des officiers supérieurs de l'ordre judiciaire. En cela ils partagèrent, dans le temps féodal, la charge des baillis qui rendirent la justice au nom du seigneur féodal, et remplacèrent parfois les *missi dominici,* que nous verrons créer par Charlemagne pour inspecter les provinces et voir si la justice s'y rendait convenablement. Enfin, en dernier lieu, et à l'époque où cessa le régime féodal, les titres de sénéchal et de bailli n'étaient plus qu'honorifiques, surtout lorsqu'au XVIII[e] siècle on eut cessé de convoquer le ban de la noblesse, dont les sénéchaux avaient le commandement dans leur circonscription territoriale.

Note 35

Nous empruntons tous ces détails au savant livre d'Hauteserre : *De Ducibus et comitibus Provincialibus Galliœ.* In-4°, Tolosœ, 1643, *passim.*

Note 36

Ce *Marochias,* dont nous ignorons l'emplacement positif, pouvait être le même que *Maricolas, Marechias,* aujourd'hui *Maroilles,* bourg de 2 à 3,000 âmes, dans le département du Nord, canton de Landrecies. Il était depuis 653 un monastère bénédictin sous le patronage de la sainte Vierge et de saint Pierre.

Note 37

Dissay est nommé dès l'année 673 *Dissio,* et a conservé ce nom jusqu'à présent sans variantes bien considérables. C'est maintenant une commune de 1,100 habitants, du canton de Saint-Georges-les-Baillargeaux, dans une agréable situation sur la rive droite du Clain. Au XV[e] siècle, le cardinal Georges d'Amboise dota son frère Pierre, évêque de Poitiers, d'un magnifique château qui fit abandonner pas nos prélats celui de Chauvigny, lequel, dès lors, vit commencer sa ruine. Dissay, au contraire, reçut de considérables développements, et devint le siège d'un archiprêtré composé de 23 paroisses environnantes. Cet archiprêtré était annexé à un canonicat de la cathédrale après 1475, et cette année encore l'archiprêtre était le curé de Dissay. Mais plus tard, quand l'évêque en devint seul titulaire, on l'appela *l'archiprêtré du siège (archipresbyteratus sedis),* et on trouve des traducteurs assez osés pour traduire ce latin très régulier par un français qui l'était assez peu pour devenir inintelligible. Ce fut tour à tour l'archiprêtré de Lapsie, de Lassie, de Lassée, de la Sée. Ainsi les copistes préparent des tortures aux géographes futurs. — Les évêques de Poitiers étaient

seigneurs du lieu ; l'église du château, qui date du même temps, reçut le vocable de saint Pierre. Elle fut fortifiée comme le château lui-même en vertu de lettres-patentes données en 1431 par Charles VII à notre évêque Hugues de Combarel. L'un et l'autre existent encore. Outre l'église, qui était de la collation de l'évêque, il y avait aussi une maladrerie de fondation royale. (V. Redet, *Dict. de la Vienne.* — Beauchet-Filleau, *Pouillé.*)

Note 38

Vausseroux, *de Valle Sororum, Vallée des Sœurs,* village de 700 habitants, canton de Ménigoute, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), et de l'ancien archiprêtré de Sanxay. Nous voyons par les origines de cette localité que son nom actuel semble lui venir de ce qu'elle fut d'abord un simple prieuré donné à Sainte-Croix de Poitiers, et qui prit alors le vocable de Sainte-Radégonde, que son église porte encore. L'abbesse fut jusqu'en 1789 collatrice de ce bénéfice. On manque de renseignements historiques sur ce lieu, dont nous savons seulement, par une copie d'un acte authentique conservé dans la famille de Linieres, que la maison noble du Plessis, située dans la paroisse, avait en 1688 une chapelle domestique dont la bénédiction se fit le 5 mars par l'évêque de Poitiers, François-Ignace de Baglion de Saillant. La vallée, qui a pris le nom de Vausseroux, est très agréable par la fraîcheur qu'y répandent plusieurs cours d'eau et par la fécondité qu'ils y apportent.

Note 39

Il s'agit sans doute ici de Saint-Germain-de-Longue-Chaume, paroisse du canton et à 12 kilomètres Nord-Ouest de Parthenay (Deux-Sèvres), qui n'a pas plus de 4 à 500 habitants, et dont la cure relevait de l'abbaye d'Airvault. Comme dans toute cette contrée qui a beaucoup de prairies, la population y vit de l'élève des bestiaux dans de vastes prairies et des bois nombreux.

Note 40

Saint-Laon ou Laun *(S. Laudus)* de Thouars était une abbaye d'Augustins fondée alors depuis trois ou quatre ans, car elle ne date que de 1117. Nous en parlerons à cette époque.

Note 41

La branche de Rollière, encore représentée en Poitou par M. Raoul Brothier, de Dissay, porte aujourd'hui *d'azur au chef componé de sable.* Les variantes observées dans le blason des diverses branches

des Brothier viennent de leurs alliances en divers temps. Mais les preuves de noblesse y ont toujours été reconnues authentiques, soit par des lettres royales données en plusieurs occasions, soit par les contrôles de d'Aguesseau et de d'Hozier. Nous nous sommes renseigné d'ailleurs pour ce point de notre histoire par les nombreuses notes reçues de M. Raoul Brothier de la Rollière, où les sources sont citées avec autant de soin que d'exactitude généalogique, et reconnues par les juges les plus compétents.

NOTE 42

V. *Prologus*, apud Migne, *ub. sup.* — D. Rivet, III, 654. — Fabricius, *Biblioth. mediæ et inf. ætatis*, v° *Defensor*. — Dreux du Radier, *Biblioth.*, I, 151. — Ce dernier, aussi bien que Fabricius, énumère les éditions des *Etincelles* dans une savante notice bibliographique dont nous n'aurions que faire ici ; mais qu'on peut lire en entier cette liste dans l'édition de l'abbé Migne, tome LXXXVIII.

NOTE 43

V. *Act. Bened.*, lib. XVIII, n° 44. — Besançon, ancienne *Bisuntio* ou *Vesontio*, ville métropolitaine du royaume de Bourgogne, dans la grande Séquanaise. C'est une des plus anciennes de la Gaule, entourée d'un côté par le Doubs qui la traverse maintenant en plusieurs endroits, et défendue d'autre part d'un rocher considérable sur lequel est établie sa citadelle. Elle est actuellement le chef-lieu du département du Doubs ; ancienne capitale de la Franche-Comté, 30,000 habitants. On regarde saint Ferréol comme son premier évêque, vers l'an 180.

NOTE 44

Salins, *Salinæ*, petite ville de la Bourgogne, appartint d'abord, et jusqu'en 920, aux ducs souverains de cette province. Elle doit son origine, qui date du VI[e] siècle, à l'abbaye de Saint-Maurice, fondée par saint Sigismond, roi de Bourgogne. Son nom lui vient des salines considérables qui l'entourent. Incendiée par accident en 1825, elle se releva au moyen d'une souscription faite par toute la France, et a encore de 6 à 7,000 habitants. C'est un chef-lieu de canton du Jura.

NOTE 45

Condat, *Condatisco*, *Condate*, à cause de sa position au confluent de la Bienne et de l'Alière. Monastère du Jura, bâti dans l'endroit nommé le Mont-Joux, avant 450, par les saints frères Romain et Lupicius. Il porta le nom de Saint-Oyant, qui fut son troisième

abbé, jusqu'au XIIe siècle, où l'éclat des miracles de saint Claude, dont on avait retrouvé le corps, lui fit donner ce dernier nom, que garde encore la petite ville créée autour de l'abbaye. Cette ville de 6,000 âmes fut érigée en évêché en 1742, et a conservé ce titre.

Note 46

Il avait une chapellenie dans l'église de Saint-Laurent de Bernezais ou des *Trois-Moutiers*, non loin de Loudun. Deux autres avaient été fondées dans la collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers; elles étaient à la collation du sous-chantre. (V. les *Pouillés* du diocèse.)

Note 47

Le siège de Blois ne fut créé qu'en 1697.

Note 48

Monasterium Longo-Retense ou *Longo-Reti, Longum-Rete, Longum-Reti,* au XIe siècle, qu'il ne faut pas confondre avec *Longoretum, Lonrey,* ou saint Cyran en Brenne, abbaye de Bénédictins, fondée en 641, dans le Berry, sur la Claise, aujourd'hui canton de Châtillon-sur-Indre (Indre). Ce nom est souvent le même dans les chartes que *Sanctus Sigirannus.*

Note 49

Ces trois fêtes étaient fixées au 13 janvier, jour de la mort du saint, au 26 juin, où furent trouvées ses reliques par saint Fridolin, et sans doute une autre translation qui se rapportait à quelque voyage nécessité par les ravages des Normands. Quoi qu'il en soit, dès le milieu du siècle suivant, on ne parle plus dans les chartes que de deux fêtes de Saint-Hilaire, celle d'hiver et celle d'été. Ce sont les deux premières que nous venons d'indiquer.

Note 50

On appelait *arcs de Parigny* les arcades gallo-romaines qui s'élèvent encore au Sud de Poitiers, mais à l'état de ruines, et qui soutenaient l'aqueduc destiné à porter à la ville les eaux potables et toujours abondantes des sources de Fontaine-le-Comte, et de Fleury, surgissant à 6 kilomètres de là. Une maison voisine, appelée l'*Ermitage*, a donné son nom à ces ruines qui se prolongent vers le Sud avec des apparences plus ou moins reconnaissables. Ce lieu de Parigny était, au Xe siècle, et probablement depuis longtemps, une villa *Pariniaco,* qui figure dès 942 dans certaines chartes locales.

Note 51

Le trésorier d'un Chapitre dans les cathédrales et dans les monastères, était chargé d'abord de ce qu'on appelait le *trésor*, c'est-à-dire l'ensemble des choses précieuses de l'église, comme les vases de l'autel, les reliques, les chartes, les livres, et tout ce qui constituait le mobilier sacré ou profane. Dès le VII[e] siècle, Isidore de Séville voulait que le trésorier veillât à la conservation et à l'entretien de ces choses. Le soin de l'église tout entière lui était dévolu, aussi bien que des domaines ruraux et autres propriétés : il était donc comme un économe général. L'importance de ces fonctions fit dès lors de ce titre une véritable dignité qui supposait la confiance de la communauté. C'était en réalité un supériorat, puisqu'on y disposait de tout ce qu'elle avait de plus précieux. Il arriva que par cela même le supérieur fut le véritable trésorier, et quand les monastères se furent transformés en chapitres, l'abbé abdiquant cette qualification, retint celle de trésorier, qui devint la première de la compagnie. Alors celui qu'on avait désigné jusque-là comme prieur devint le sous-trésorier. Toutefois, le titre d'abbé de Saint-Hilaire, qu'avaient pris les comtes de Poitiers, n'empêchait pas que dès le X[e] siècle il n'y eût un trésorier; mais alors ce dernier titre était déjà dévolu à des membres de la communauté, qui le conservaient à cause de son importance, même lorsqu'ils étaient devenus évêques, comme nous le verrons à la fin du X[e] siècle.

Note 52

V. *Chartrier de Saint-Hilaire*, passim., t. XV et XVI des *Mém. des Antiq. de l'Ouest*. — *La France pontificale*, diocèse d'Auxerre, p. 156.— Aujourd'hui Longré est tellement tombé dans l'oubli qu'on ne le trouve plus ni dans les grands ouvrages de géographie, ni dans les statistiques même du département de la Nièvre, par M. de Soultrai. Ce n'est maintenant qu'un hameau de la commune de Saint-Quentin-des-Marais (Nièvre), lequel ne vit plus que dans les vieilles chartes qui nous ont prêté ces détails.

Note 53

Boismé, *Curtis de Bomniaco*, dans un titre de 1028. Cette qualification de *Curtis*, comme celle d'*Alodum* et *Sala* (la Salle, la Selle, la Cour) indiquent toujours un point habité dès l'époque mérovingienne. Une autre preuve de l'antiquité de Boismé se trouve dans le vocable de saint Pierre, qu'a toujours gardé son église, quand le nom celtique de la localité n'en serait pas un premier et irrécusable

témoignage. Cette église tombait de vétusté en 1028. C'est maintenant le chef-lieu d'une commune de 4 à 500 habitants, à 10 kilom. Sud-Est de Bressuire. La localité est nommée quelquefois en des chartes de la dernière partie du moyen âge, *Boscum medeum,* d'où l'on a fait *Boismé,* ce qu'expliquerait peut-être sa position au milieu des bois.

Note 54

Cf. pour tous les détails, D. Fonteneau, t. VI. — Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers,* p. 38. — *Chartrier de Saint-Cyprien,* (arch. hist. du Poit.), p. 116. — Ledain, *Hist. de Bressuire,* (Mém. des Antiq, de l'Ouest), t. XXX, p. 230. — Dufour, *Hist. gén. du Poitou,* p. 424.

Note 55

Sancta Virgana que nous traduirions mieux par *Virgane* que par *Verge,* comme on l'a fait de temps immémorial dans le Poitou, et encore mieux que par *Vierge*, que quelques hagiographes ont préféré, nous ne savons pourquoi.

Note 56

Ce détail qu'il ne faut pas négliger dans la critique historique, reculerait nécessairement de deux ou trois siècles, comme nous le pensons, l'existence de la sainte dont les parents, appartenant à une grande famille, n'auraient pas été païens au VIIe siècle. Alors, sans doute, il pouvait y en avoir encore dans les campagnes, comme les actes des conciles en font foi ; mais les familles patriciennes professaient toute la religion de la cour, très décidément chrétienne depuis Clovis.

Note 57

Dieuze, *Septempagi,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Salins (Meurthe), sur la Seille, peuplée de 4,000 habitants.

Note 58

Castellum Ludriacum, indiquée comme paroisse dès 914; aujourd'hui commune de 5 à 600 âmes, dans le canton de Tournon (Indre), arrondissement du Blanc.

Note 59

D. Estiennot, *Not. ad litanias Pictonicas.* — D. Fonteneau, t. VIII, c. LXX et LXXXI. — Châtelain, dans son *Martyrologe* (édition de la Société de l'Histoire de France, 1856, p. 178), indique sainte Fercinte *(Fercincta)* comme ayant vécu au VIe siècle. On le voit

aussi par la *Liste générale des saints* de M. Edouard Dupont (*Annuaire* de l'Histoire de France, 1858 p. 176.) Les Martyrologes d'Adon et d'Usuard se taisent absolument sur ce nom, ce qui ferait croire qu'il n'aurait été l'objet que d'une dévotion locale. Le *Dictionnaire hagiographique* de M. l'abbé Petin l'attribue aussi au VIe siècle. Ce serait peut-être une copie faite sans plus d'examen de la date donnée par Châtelain. Mais nous serions volontiers de cet avis, et nous préférerions le VIe siècle, depuis surtout qu'une découverte toute récente semble nous autoriser contre le savant bénédictin qui annota les *Litanies des saints du Poitou.* Celui-ci, il est vrai, semble fondé à tenir pour le commencement du IVe, alors que Dacien était préfet du Prétoire en Espagne et avait ordonné entre autres martyres celui de saint Vincent de Sarragosse. Mais ce nom de *Fercincta* ne serait-il pas celui d'une même famille connue au VIe ou VIIe dans les environs de Saint-Savin en Poitou? Ce lieu est très rapproché du village d'Antigny, dont le cimetière, fouillé en 1855 par le Père de la Croix, a procuré la lecture d'une pierre tombale indiquant la sépulture d'un certain *Ferrocinctus* qui ne manque pas d'une évidente analogie avec la sainte de Luray, situé dans les mêmes parages. (V. le rapport sur de *Nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny* (*Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* 1885, p. 156.) — Le Père de la Croix, dans ce rapport précité, prétendait que « ce n'était pas le lieu de demander à son honorable collègue historiographe du diocèse de vouloir bien indiquer les sources auxquelles il a puisé les éléments de cette note d'après lesquelles sainte Fercincte aurait été martyrisée au VIe ou au VIIe siècle. » Cette question, émise ici sous une forme qui laisse supposer des doutes fondés contre mon assertion, devait trouver sa réponse dans le récit qui précède et dans les notes qui l'accompagnent. A mon tour, je prends la liberté de faire observer à notre savant confrère qui s'étonne de l'orthographe donnée par moi et par d'autres à *Luray,* que cette orthographe française est une conséquence du mot latin *Lurayum, Lvdriacum,* et que tous les *Lurais* possibles, écrits avec un S final par des lexicographes peu difficiles sont une corruption de la véritable orthographe, qui est venue jusqu'à nous donner *Luzay, Lussau,* et même *Luzou.* Il faut peu s'étonner de rencontrer ces belles variantes dans le *Grand-Gauthier,* qui est de trop peu d'autorité quant à la langue française. C'est lui qui semble avoir dérouté les pouillés et les dictionnaires des siècles suivants. Les savants comme nous écriront *Luray,* et pourront se dispenser à l'avenir de tout commentaire sur sa syllabe finale, fût-ce en dépit des géographes qui aspirent très peu à devenir en cela des guides sûrs.

Note 60

Toujours est-il qu'il faudrait encore compter avec le nom trouvé à Antigny, dont la découverte semble nettement indiquer un nom propre d'homme qui aurait correspondu à un nom de femme. Mais ne pourrait-il pas être que ce nom de *Ferrocincta* ou *Fercincta,* qui est certainement le même, fût devenu un nom de baptême surtout dans la contrée où la sainte était honorée depuis plusieurs siècles, et que l'épitaphe de l'un fût une preuve du patronage de l'autre ? S'il en était ainsi, ce ne serait ici, entre les deux personnes, qu'une parenté spirituelle, et laisserait toute sa valeur à l'opinion de D. Estiennot, qui fait martyriser sainte Fercinte au IVe siècle et se trouve d'ailleurs parfaitement d'accord en cela avec le proconsulat de Dacien, qui présida en Espagne à la persécution de l'an 302. (V. D. Ruinart, *Act. Sinc. martyr.,* ad h. ann.) — Mais contentons-nous d'avoir cité de bonne foi ces incertitudes, et que chacun, sur ce fait comme sur tant d'autres, adopte l'opinion qui lui paraîtra la meilleure après les consciencieuses recherches que nous venons de résumer.



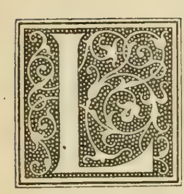


LIVRE XVII

—

Depuis l'épiscopat d'Eparchius jusqu'a la bataille de Poitiers

(De 697 à 732)



Les saints personnages dont nous venons de parler, quoique venus jusqu'à nous au milieu de nuages qui nous les cachent en partie, n'en conservent pas moins tous une vie propre qui garde à leur mémoire les traits principaux capables de leur ménager dans l'histoire un véritable intérêt. Ils doivent peut-être ce pénombre à leur dispersion en des contrées diverses où la plupart de leurs titres ont pu échapper partiellement aux catastrophes ordinaires des invasions, des incendies et des guerres locales. Il n'a pu en être ainsi des noms plus illustres de beaucoup d'évêques dont les dyptiques se sont perdus tous à la fois, et souvent très nombreux, par suite des mêmes malheurs, envahissant les villes où ils avaient siégé. Là, depuis longtemps, aucun anneau ne les rattache plus à la chaîne des traditions diocésaines. Leurs noms y sont à peine restés, grâce à quelques manuscrits qui nous les révèlent comme par hasard, mais n'éclairent en rien leur caractère et leurs actions. Quand cette particularité nous arrête tout à coup dans nos vieilles chroniques, il semble qu'on en peut conclure que de grands troubles ont fatigué à cette époque

Obscurités de l'histoire des Evêques de Poitiers aux VIIe et VIIIe siècles ;

Leurs causes, qui ne sont pas les mêmes pour les monastères.

le pays ainsi dépourvu d'un lambeau plus ou moins large de son histoire. C'est ce qui doit être arrivé pour le Poitou. Nous voyons cette province et sa capitale ne figurer nominativement que très peu dans les événements malheureux qui signalèrent en Aquitaine la dernière moitié du VIIe siècle et une partie du suivant. C'est peut-être que Poitiers et son territoire n'en eurent que plus à souffrir, et que des ravages plus complets et assez réitérés les auront jetés en des malheurs dont les archives détruites n'auront même pas conservé la moindre mention. Comment en eût-il été autrement quand le Poitou se trouvait, par ses routes et ses rivières, le point que devaient traverser les hordes armées venues du Nord de la France, et ne vivant guère sur les pays traversés par elle que du pillage des villes et des campagnes ? Poitiers, ville de ressources, pouvant contenir une forte garnison, dut se trouver souvent exposée à ces haltes des armées étrangères, et subir les premières avanies, souvent les plus formidables. C'est à quoi, sans doute, nous devons attribuer la perte de nos renseignements historiques sur le temps où nous voici arrivés.

Evêques mentionnés à cette époque.

Huit évêques dont on sait les noms, et peut-être un plus grand nombre restés entièrement inconnus, manquent ici à notre chronologie. Celui qui paraît avoir succédé immédiatement à Ansoald, vers le milieu de l'année 696, est un Eparchius qu'on trouve dans quelques actes favorables au petit prieuré de Nouaillé. C'est tout ce que nous savons de lui, sinon les confusions nombreuses dont son nom a été le prétexte en plusieurs écrivains mal renseignés (1). Sept autres de ses successeurs apparaissent dans le cours du VIIIe siècle sans faire plus d'éclat ; ce sont Maximin, Gausbert, Godon, Magnibert, Bertaud ou Bertaldus, Benoît, et Jean II, qui dut gouverner au commencement du règne suivant. On n'a sur aucun d'eux assez de détails pour nous les faire connaître. Nous les rencontrerons parfois et au nombre seulement de deux ou trois indiqués à une date certaine. Ils semblent n'être là que pour constater au moins

Eparchius, XXXIe Evêque de Poitiers.

que la série de nos pères dans la foi n'a pas été interrompue par les troubles de leur époque.

Maximin, XXXII Evêque de Poitiers.

Le Maximin que nous venons de nommer dut succéder à Eparchius, on ne sait quand. Ce que nos traditions ont conservé de lui, c'est qu'il était de la famille, toujours florissante alors dans le Loudunais, d'où étaient sortis son homonyme, le saint évêque de Trèves du IVe siècle, notre saint Jouin, fondateur d'Ansion, et quelques autres dont nous avons parlé (a).

Gausbert, XXXIII. Evêque de Poitiers.

Gausbert serait venu ensuite, sans qu'on puisse lui attribuer aucune date précise. Les auteurs du pays qui semblent avoir eu encore, il y a trois ou quatre cents ans, des indications aujourd'hui perdues, lui attribuent cinq œuvres liturgiques, hymnes ou proses, qu'on chantait encore dans les offices du XVIe siècle, et que des manuscrits de la bibliothèque de Nouaillé conservaient alors avec un grand éloge du mérite littéraire de l'auteur (b).

Pourquoi les archives monastiques se sont mieux conservées

En général, les archives des monastères se sont mieux conservées que celles des évêchés. Lorsque dans ceux-ci on gardait avec un soin relatif à leur importance des actes fondamentaux, témoignages authentiques de transactions entre la maison épiscopale et l'église diocésaine, représentée par les Chapitres ; c'était dans les cloîtres que vivaient surtout ces hommes de doctrine, appliqués aux sciences sacrées et profanes, écrivant les chroniques de leurs temps, créant ainsi nos recueils biographiques, et jetant enfin dans le champ de l'histoire ces semences fécondes dont la moisson s'est faite par nous. C'est pourquoi si quelques pages de l'histoire monastique se sont parfois égarées, et manquent encore à nos investigations, au moins nous avons une suite mieux ordonnée de ces annales curieuses, où se développent avec la connaissance des hommes impor-

(a) V. Fauveau, *Calendrier de la cathédrale,* mihi, p. 230. — Loup de Ferrière, ap. *Bolland.,* 20 mai.

(b) Bouchet, *ad ann.* 697.

tants de chaque siècle, celle du progrès des sciences et des moyens de la vie spirituelle.

La règle de saint Benoît généralement adoptée.

Un de ces moyens les plus actifs fut l'adoption à peu près générale à cette époque dans les monastères de l'importante règle de saint Benoît. Nous avons parlé de sa première apparition, et dit comment vers la fin du VIe siècle on en reconnut la beauté inspirée, et l'action vivace pour la vie religieuse. Ce sentiment ne fit que s'accroître et reçut un complet développement par les fondations multipliées qui se firent dans les deux siècles suivants. On avait dû cet élan au monastère de Glanfeuil, établi en 543 par saint Maur, disciple de saint Benoît, en Anjou, sur les bords de la Loire (2). De là la fameuse règle se répandit et partout on la préféra, on l'adopta. Aucun monastère ne fut plus fondé que sous les saintes influences de ce gouvernement marqué au coin de la sagesse divine, et chez nous, il présida à la naissance ou aux progrès de nos abbayes de ce temps ; à Mairé fondé par Saint-Junien, à Ligugé sous les successeurs de saint Martin qui suivirent en cela l'impulsion du célèbre monastère de Tours ; enfin elle fut reçue à Saint-Benoît-de-Quinçay par saint Filibert, et à Saint-Maixent par saint Léger. C'était le prélude d'un triomphe plus glorieux encore, car nous verrons, dans le cours du siècle que nous abordons, des conciles ordonner que cette règle soit désormais la seule que puissent adopter les familles religieuses (3). Quant aux monastères qui avaient été fondés par saint Colomban, et qui suivaient sa règle, ils tombèrent sous le coup des décrets conciliaires, et comme les malheurs du temps y avaient singulièrement affaibli la discipline, on profita de cette occasion pour les réformer sous cette nouvelle loi. De sorte que vers l'an 700, il n'y avait guère plus en France, en Angleterre, en Ecosse et en Espagne, que des monastères de Bénédictins (a).

(a) D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, IV, 80.

Extension de la vie monastique et des paroisses.

C'était là certainement une source de succès véritable pour l'Eglise à qui les œuvres de la vie monastique étaient un si grand secours. L'esprit de piété qui s'était accru en France par les exemples du saint roi Gontran, par la douceur et la justice de la reine Bathilde, n'avait pas peu contribué à ce résultat d'efforts généreux, et cette époque est en même temps celle d'innombrables fondations monastiques et celle de l'établissement des paroisses qui, en plus grand nombre, eurent déjà leur circonscription à la fin du VII[e] siècle. Ainsi, les deux clergés se vouèrent à la fois au salut des âmes ; l'évangélisation de tous les points les plus obscurs jusqu'alors se fit au grand profit de la civilisation et du bonheur des peuples. Eglises, couvents, hôpitaux, s'assirent sur le sol français à des distances rapprochées, et c'est à ces puissants éléments de bien social qu'on dut alors de voir briller les premiers éclats de ce caractère national qui s'est formé chez nous d'un heureux mélange de l'esprit chevaleresque qui rend aimable, et des doctrines catholiques qui le tempèrent par leur douce gravité. C'était l'épanouissement d'un grand peuple, et quand ces caractères propres s'effacent, comme de nos jours, sous la pression malheureuse de doctrines opposées, ne voit-on pas que le peuple se rapetisse, s'amollit et marche vers sa propre destruction ?

Origine des exemptions et immunités monastiques.

Un usage inouï jusqu'alors, et qui put naître de besoins réels, commença à s'établir aussi vers ce temps. Ce fut celui de certaines exemptions de la juridiction épiscopale en faveur de quelques monastères. Jusque-là, les évêques avaient eu un droit plein et incontesté sur tous les établissements religieux de leurs diocèses, depuis la plus simple paroisse jusqu'à la plus importante abbaye. Une telle autorité était la sauvegarde indispensable de la hiérarchie, et nous avons vu que, dès les premiers temps, des décrets conciliaires y avaient pourvu quant à la circonscription des diocèses. Mais cette autorité pourtant avait dû se modifier par des dispositions légales. Une des plus anciennes dispo-

sitions de ce genre s'appliquait à l'administration des biens temporels. Comme il n'était pas possible à aucune église de vivre sans un revenu suffisant, non plus qu'à chaque clerc en particulier, les premiers fondateurs, à l'exemple du grand Constantin, avaient attaché à leurs fondations des biens-fonds ou des rentes qui leur furent assurés à perpétuité, et qui s'augmentèrent plus tard des générosités des grands et des riches du monde. Rien de plus légitime que ces concessions que les cathédrales et les monastères, aussi bien que les plus minces paroisses, méritaient assez par les services rendus à la société en défrichant le sol, en instituant l'agriculture, en propageant les études, en donnant au monde le profit de leurs méthodes et de leurs ingénieuses inventions. Mais l'Eglise, qui est toujours assistée d'une sagesse surhumaine, n'avait pas attendu que des abus se manifestassent pour obvier à l'arbitraire qui pouvait les engendrer. Comme elle n'avait pas voulu qu'un monastère ou une église nouvelle se fussent établis sans le consentement de l'évêque, et que d'ailleurs celui-ci avait naturellement l'administration des biens qu'on leur adjoignait, il avait paru indispensable de poser des règles à cette administration pour en assurer la prudente économie. Et comme les plus anciens Conciles avaient voulu que l'évêque fût toujours assisté d'un conseil de ses prêtres avec lequel il traitât des affaires de son Eglise (4), elle avait réglé aussi qu'il ne pourrait, sans le consentement de ses clercs (de son Chapitre), procéder à aucune vente ou échange des biens qui en faisaient le revenu. Mais le laps des temps devait changer quelques-unes de ces règles, ou du moins certaines conséquences qui en découlaient. Ainsi ceux des fondateurs qui prévoyaient la nécessité de protéger l'existence perpétuelle de leurs œuvres voulaient donner à leurs établissements des moyens de subsistance, mais non les confier à l'évêque, lequel toujours libre, d'après les canons, de disposer des revenus de son Eglise selon son appréciation, aurait pu, par lui-même ou par ses successeurs, négliger le monas-

tère pour favoriser d'autres besoins. Ce fut ce qui donna lieu aux exemptions, c'est-à-dire à des concessions faites, soit par les évêques eux-mêmes, soit par le Saint-Siège, obligé assez souvent d'intervenir entre les moines dotés de biens indispensables et les évêques usant arbitrairement d'un droit qui devenait un abus. Quelquefois aussi il arrivait qu'à l'égard de monastères composés d'un grand nombre de laïques vivant sous la règle sans participer en rien aux titres de la cléricature, l'Ordinaire serait intervenu indûment dans une direction à laquelle l'abbé seul devait être préposé. C'est pourquoi, vers la fin du ve siècle, un concile d'Arles avait sagement réglé qu'à Léreins l'abbé qui était élu par la communauté aurait le gouvernement exclusif de ses frères, et les présenterait seul à l'ordination, mais que de son côté l'évêque de Fréjus, sur le territoire duquel se trouvait le monastère, y pourrait exercer les fonctions épiscopales, c'est-à-dire conférer les ordres et la confirmation (a).

Leurs premiers exemples en France.

Tel fut, paraît-il, le premier acte d'immunités accordées à un monastère en dehors de la loi commune. Un autre, bien plus célèbre dans les chroniques de cette époque, est donc considéré à tort par Mézerai comme le premier exemple de tels privilèges (b). Il s'agissait de l'immunité accordée en 652 par une charte de Clovis II à l'abbaye de Saint-Denis. Cette charte inspirée par la reconnaissance du prince pour le lieu où son père Dagobert I[er] et sa mère Nanthilde avaient leur sépulture, confirma par vingt-deux évêques, dans une assemblée des grands et du clergé tenue à Clichy (5), toutes les donations que Dagobert et ses successeurs avaient faites au célèbre monastère, défendit aux évêques de s'en attribuer aucuns meubles ou immeubles, le tout à condition qu'on y rétablirait la psalmodie continuelle telle qu'on l'avait observée d'abord. Ce fut la

(a) Cf. Sirmon, *Concil. Arelat.*, t. IV, col. 1723.

(b) *Hist. de France*, I, 415, in-4°.

véritable origine de ces prières continuelles faites à Saint-Denis pour les rois de France, et que la République de 1884 n'a pas craint d'abolir *par respect* pour la liberté de conscience. Parmi les évêques signataires de cet acte, on remarque Landry, évêque de Paris, qui peut-être aussi bien que certains de ses prédécesseurs, était une cause plus ou moins directe de cette exemption; car on peut conclure du texte même qu'on voyait assez fréquemment les ornements d'autel et les vases sacrés portés à la ville épiscopale où ils servaient au culte public, comme autant d'objets que l'autorité diocésaine croyait pouvoir s'attribuer (a). On voit aussi par cet exemple que les exemptions n'étaient pas sans quelque charge imposée en retour à ceux qu'elles favorisaient. Telle est ici la psalmodie continuelle qui devenait onéreuse, tant par les frais du culte que par l'obligation qu'elle imposait à tous les moines. Bientôt les mêmes raisons firent concevoir l'utilité des mêmes mesures au profit des autres monastères, et l'on n'en établit guère plus sans les sauvegarder par ce moyen contre l'abus que les évêques et quelquefois même les familles des fondateurs se croyaient permis et ne manquaient pas d'exercer. Corbie, Agaune, Luxeuil, Saint-Martin de Tours, Fontenelle près Rouen, appelé plus tard Saint-Wandrille, furent des premières maisons assistées de la sorte, et les papes, dont le premier cité en pareil cas fut Adéodat en 672, ajoutèrent leur approbation aux nouvelles transactions de ce genre. Adéodat approuva de tels arrangements déjà pris avant lui pour d'autres monastères, contrairement aux canons, disait-il, mais parce qu'ils devenaient nécessaires en présence d'exactions trop nombreuses depuis quelque temps, et auxquelles il fallait bien opposer une force morale, seule possible à ceux qu'on dépouillait. Ces nouvelles règles empêchèrent beaucoup de mal; mais les injustices se renouvelèrent avec le temps, et

Raisons de leur extension.

(a) V. Longueval, V, 260. — *Concil. gallic.*, ad ann. 652.

il fallut recourir à un moyen que nous verrons employé constamment dans toute la durée du moyen âge, celui de faire confirmer par les papes, les évêques et les familles même des bailleurs les actes soit de donations, soit d'acquisitions et de ventes, dans lesquels figuraient les églises et les communautés. Mais le temps devait venir où ces confirmations par l'Eglise n'arrêtèrent plus la cupidité et l'ambition de certains seigneurs : on dut terminer les chartes par des formules d'excommunication contre ceux qui auraient l'audace d'en méconnaître la teneur.

Exemptions de la juridiction épiscopale.

Il y eut aussi d'autres exemptions de la juridiction épiscopale. Celles-là étaient plus graves, puisqu'elles devaient soustraire les communautés à une action quelconque de l'évêque, la distrayant pour ainsi dire du diocèse, et n'en permettant le gouvernement qu'à l'abbé ou aux Chapitres-généraux de l'Ordre. De si importantes exceptions à la règle générale n'avaient pu se faire que par suite d'abus considérables, venus de certains prélats dont l'arbitraire devait être réprimé avec toutes ses fâcheuses conséquences. Il n'était pas rare, en effet, et par suite des singularités anticanoniques des temps troublés, de voir des évêques traiter leurs prêtres, et même les monastères comme s'ils eussent été leur chose et n'eussent uniquement dépendu que de leur volonté. Sous prétexte de droits de visites qui entraînaient à leur profit de lourdes dépenses, ils s'attribuaient sur ces maisons des impôts qui devenaient des charges insupportables. Quand ces conciles ou assemblées épiscopales eurent porté, comme celles de Toulouse en 844 (a), de sages prohibitions à ces injustices, et que néanmoins elles subsistèrent, il fallut bien qu'un pouvoir supérieur avisât. C'est ce que firent les papes, en usant, pour maintenir l'ordre et le droit dans la famille monastique, de leur toute-puissance de juridiction temporelle et spirituelle. Un des plus anciens et des plus illustres exemples d'un tel fait, sinon le premier,

(a) V. *Concil. gall.*, t. VII, col. 1780.

eut lieu en faveur de l'abbaye de Charroux, que nous verrons placée en 787 sous la protection immédiate de Léon III et de Charlemagne (a). Ces exemples durent se multiplier d'autant plus dans les siècles suivants que les entreprises des grands furent plus audacieuses ; et comme le cœur humain est malheureusement toujours le même, c'est jusqu'à notre XIXe siècle que ces moyens ont dû servir à maintenir parfois les prétentions par trop absolues dictées à certains prélats par l'esprit de parti et les doctrines nouvelles de la politique révolutionnaire.

Nous nous sommes arrêté un peu longuement sur ces considérations, parce qu'elles doivent éclairer d'avance la marche que l'histoire va prendre devant nous, à partir du siècle où nous entrons. Revenons maintenant aux événements que nous devons y raconter.

Esquisse des événements civils du commencement du VIIIe siècle.

Ils sont assez rares, quant à notre objet. Pépin le Bref continue de batailler avec succès contre les nations limitrophes de ses frontières neustriennes : ce mouvement guerrier se continue jusqu'en 713, année singulièrement remarquable, parce que son cours est signalé par une paix que rien ne trouble nulle part. Childebert III, mort en 711, laissait à Pépin l'occasion de mettre à sa place Dagobert III, qui n'avait que onze ans et joua le même rôle que ses prédécesseurs pendant un prétendu règne de quatre années. Durant ces règnes éphémères et si obscurs, Pépin, que nous avons vu continuer le système de gouvernement qui l'avait mis lui-même à la place de plusieurs rois, et qui avait bouleversé les habitudes nationales en donnant à l'Austrasie des maires Neustriens, à la Neustrie des Austrasiens, et à la Bourgogne des étrangers de l'un ou de l'autre pays ; Pépin, disons-nous, soulevait les mécontentements des grands et du peuple, qui n'étaient plus consultés en rien, et souffraient de ses caprices jusqu'à songer à son renversement. La mort de ce maître si absolu,

(a) V. Dom Ruinart, *præf. inopp. Gregor. Turon.* — Notre *Histoire de l'abbaye de Charroux*, c. I, nº 15.

arrivée en 714, le 16 décembre, mit fin à ces dangereuses conspirations. Après plusieurs péripéties, où le Poitou ne semble pas avoir eu de rôle, tout se passant dans les régions de la France supérieure, enfin après une guerre civile qu'y alluma l'ambition d'une femme autrefois compromise dans les amours de Pépin, nous verrons surgir tout à coup un fils de ce dernier, Charles, qui recevra plus tard le nom de Martel, et qui se prépara, après s'être fait nommer duc d'Austrasie, aux grandes destinées qu'il ambitionnait.

Mais avant de dérouler les causes et les suites de ce grand événement par lesquelles il importe de nous faire une juste idée de ce personnage dont la vie aura une grande influence sur notre Poitou, arrêtons-nous encore à quelques détails de nos fastes ecclésiastiques.

Episcopat de saint Hubert à Maëstricht, puis à Liège.

Nous avons vu qu'Alpaïs, la concubine de Pépin, avait fait assassiner le saint évêque Lambert de Maëstricht pour se débarrasser de ses remontrances, et que l'époux adultère n'avait pas semblé étranger à ce crime. En dépit de quelques fausses dates données à cet égard par la chronique de Sigebert de Gemblours (6), c'est bien, comme le prouvent d'autres historiens mieux instruits, à l'année 707 qu'il faut reporter cet événement (a). Le saint qui fut assassiné dans son oratoire, mourut le 17 septembre, et peu de mois après il était remplacé sur son siège par ce jeune duc d'Aquitaine, dont nous savons déjà la vie et la conversion (b), et devenu si célèbre sous le nom de saint Hubert. Disciple de saint Lambert, sous la direction duquel il s'était employé à sauver de l'idolâtrie les populations à peu près sauvages des Ardennes, le peuple et le clergé le vénéraient pour son zèle et sa piété ; ils l'aimaient pour ses vertus : il n'en fallut pas plus pour décider que lui seul devait succéder au prélat qu'on regrettait tant. Il fut donc élu en 708, et sacré le 9 juillet. Après avoir inauguré son épiscopat par d'abondantes aumônes, il résolut d'honorer spécialement les

(a) Longueval, V, 436.

(b) V. ci-dessus, ad ann. 688.

reliques de saint Lambert, dont la mort avait été suivie de miracles tels que Dieu en accordait fréquemment à ces époques de fondations où ils contribuaient si puissamment à la diffusion du christianisme. Le saint était mort à Liège (7), mais il avait été transporté aussitôt à Maëstricht, où il reposait depuis trois ans. Plusieurs fois des songes avaient averti Hubert de l'honorer par une translation solennelle au lieu où son martyre avait été consommé. Il crût donc obéir à la voix de Dieu en ménageant à ce corps vénéré un retour définitif sur le théâtre de son sacrifice, et il fut, après un jeûne général dans le diocèse, replacé dans l'église de Liège, dédiée aux saints Cosme et Damien (8). Un superbe tombeau y fut élevé, et, peu après, Hubert, désireux de se rapprocher encore de celui qu'il n'avait pas cessé d'aimer, retira son siège de Maëstricht pour s'établir à Liège en 721. Il continua durant tout son épiscopat l'œuvre excellente de la rédemption des âmes, et fit de longues et nombreuses courses dans le Brabant pour en donner le plus qu'il pouvait à Jésus-Christ. Ce fut ainsi qu'il vécut en de continuels travaux de zèle et de courageuse abnégation jusqu'en 727, qu'il mourut un vendredi 30 mai, en une visite pastorale aux environs de Liège. Il fut enterré dans cette ville où il avait souhaité reposer près du tombeau de son maître ; mais dans le premier quart du IXe siècle, le 30 septembre 825, son corps fut demandé par les moines de l'abbaye d'Andin (9), fondée dans les Ardennes en 687. Ces moines étaient fervents, et leur prière fut écoutée, parce que l'église de Saint-Pierre de Liège, où se conservait le corps, était petite, fort basse, et ne suffisait pas au nombreux concours de fidèles qu'y attirait la dévotion à saint Hubert. C'est de là que vint au monastère le nom de Saint-Hubert des Ardennes, qu'occupaient en 1789 les Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne (10), et où de nombreux pèlerinages, très en vogue surtout depuis le XIe siècle, se faisaient pour implorer la protection du saint contre les suites de l'affreuse maladie de la rage (11).

Sa mort.

Quelques villages dans le Nord et dans le Midi de la France portent le nom de ce saint, qui est honoré le 3 novembre. Il est remarquable, et nous devons le regretter, qu'il soit entièrement oublié dans le Poitou, sa dévotion n'y ayant pour tout aliment qu'un simple petit autel de la chapelle du Vieux-Pont, dans la paroisse des Aubiers, encore n'était-ce qu'une simple fondation d'une famille du pays, et qui ne laisse plus un seul souvenir (**12**). Quoi qu'il en soit, nous devions à saint Hubert de le suivre fidèlement dans sa vie mémorable, à double titre de compatriote et de l'un des plus saints représentants de l'antique famille de nos premiers souverains d'Aquitaine.

Une singulière coïncidence rapproche l'épiscopat de saint Hubert, dont la consécration se fit en 708, de la mort d'une sainte femme qui appartenait à l'Aquitaine et fut cacher sa grandeur dédaignée loin de son pays qui l'avait honorée pour ses vertus. Nous voulons parler d'Odette, veuve de Boggis, duc d'Aquitaine. Elle était tante de saint Hubert et d'une illustre famille austrasienne habitant le pays de Liége et alliée à celle de France. On se souvient que saint Amand, parent des deux jeunes ducs d'Aquitaine Boggis et Bertrand, avait ménagé leur alliance avec deux sœurs, dont l'une était Odette, qui épousa Boggis. Elle en eut deux fils, Inictarius, qui mourut jeune, et le fameux Eudes, à qui saint Hubert avait cédé ses droits à son duché héréditaire. Après la mort de Boggis, en 688, Odette retourna dans son pays, où déjà saint Hubert allait demander un refuge, contre les dangers d'une vie trop extérieure, au saint évêque de Maëstricht. Pendant que le neveu se mettait ainsi sous la protection d'un saint, la tante menait une vie retirée, tout occupée de la prière et des bonnes œuvres à Huy (**13**), petite ville des Pays-Bas, où on l'appelait la mère des églises et des pauvres. Après avoir fondé, dans un domaine qui lui appartenait, un monastère de la Sainte-Vierge et de Saint-Georges, elle y mourut saintement, et fut dès lors honorée d'un culte

Sainte Odette.

public à Huy même et à Méhégne, petite localité voisine sur la rivière de même nom qui se jette dans la Meuse au-dessous de Huy. Sainte Odda ou Odette mourut en 708, et est honorée dans le Brabant le 16 octobre.

Saint Bonnet, évêque de Clermont, honoré en Poitou.

Un autre saint intéresse bien plus l'église de Poitiers, quoiqu'il lui soit étranger par son origine et n'y ait sans doute été naturalisé que par la possession de quelques parties de ses reliques et la construction de quelques lieux saints en son honneur. Saint Bonnet, appelé aussi saint Bout à Paris, à Moulins et à Bourges, était né à Clermont en 623, d'une famille sénatoriale aussi considérée dans toute l'Auvergne par sa piété que par sa noblesse. Ayant perdu son père, il fut attiré vers 645 à la cour d'Austrasie, où régnait Sigebert II, dont nous avons vu la sainteté. Un tel souverain ne manqua pas de remarquer celle de ce nouveau courtisan, et lui donna la charge de Référendaire, c'est-à-dire qu'il devint chancelier, et reçut pour insigne, selon l'usage du temps, l'anneau d'or gravé au nom du roi, et qui était le sceau de l'Etat. Il eut ensuite de Childéric II, qui régna de 656 à 673, le gouvernement de Marseille et de la Provence. Là, comme à la cour, il pratiqua les vertus chrétiennes, surtout la charité envers les pauvres et les esclaves, dont il racheta un grand nombre. Sa bonté et sa douceur étaient telles envers tous, qu'il fut généralement aimé pour le soin qu'il se donnait surtout de réconcilier les personnes et les familles qui étaient en dissensions : si bien qu'en 688, son frère, saint Avit, évêque de Clermont, se voyant très vieux et infirme, obtint sans peine de son clergé et de son peuple d'être remplacé par le pieux gouverneur de Provence, qui fut élu à l'unanimité. Cette élection obtint l'assentiment général, surtout celui du roi Thierry III et de Pépin d'Héristal, déjà maire du palais, qui avait apprécié le digne magistrat dans l'exercice de ses difficiles fonctions.

Les goûts mondains et la dissipation du siècle faisaient de l'épiscopat, pour un trop grand nombre, plutôt un

honneur qu'une charge ; d'autres le considéraient cependant du côté sérieux et ne s'en dissimulaient pas la responsabilité. Ceux-ci étaient de ces saints dont la vie, incessamment active et pure, dédommageait l'Eglise de ses déceptions, et maintenaient dans le clergé et le troupeau les traditions de la foi pratique et de la sainteté des mœurs. Bonnet fut un de ceux-là, il s'appliqua à l'instruction de ses clercs, les pénétra de l'esprit des saints canons, veilla sur l'innocence de leur conduite, sur leur zèle pastoral, et leur inspira tous les exemples de vertu qu'ils devaient faire briller dans les paroisses. Il demeura ainsi dix à douze ans, usant de sa faveur et de son crédit sur les âmes pour le plus grand bien de son diocèse. Mais étant devenu plus qu'octogénaire, et pris de scrupules au souvenir de son élection, qui lui semblait s'être entachée d'une sorte d'hérédité interdite dans les charges ecclésiastiques (**14**), il se démit de son siège dont il n'avait jamais aimé l'éclat ni le prestige, et se retira au monastère de Manlieu (**15**), où il redoubla ses austérités et ses prières. Pressé, quatre ans plus tard, d'aller satisfaire sa dévotion au tombeau des saints apôtres, il partit pour Rome, répandant sur sa route l'édification, les miracles, les aumônes et le rachat des captifs. Ce fut au retour de ce voyage que, forcé de s'arrêter à Lyon par une attaque de goutte, il y mourut à quatre-vingt-six ans, le 15 janvier 709. On l'enterra dans le monastère des religieuses de Saint-Pierre, et un paralytique recouvra la santé à ses funérailles.

Son culte dans le diocèse de Poitiers.

Plus de trente paroisses de France s'appellent Saint-Bonnet, ce qui prouve combien son culte s'étendit du moment où ses reliques furent recherchées. C'est sans doute aussi à l'acquisition qu'on put faire de quelques parcelles, que dut son nom le Puy-Saint-Bonnet (**16**), bourg de 800 âmes, situé dans le diocèse de Poitiers, et limitrophe de celui d'Angers. C'est peut-être l'origine de la paroisse. Une chapelle du même vocable avait été fondée vers 1580 dans celle du château de la Tour de Germigny (**17**) par le

seigneur du lieu, qui y présentait. Là, comme au Puy, la fête du saint se célèbre le 15 janvier [a].

Du temps que saint Bonnet gouvernait l'église de Clermont, on vit se renouveler en Auvergne quelques rejetons de l'hérésie de Novatien qui, au IIIe siècle, avait professé l'opinion qu'on devait refuser la pénitence à ceux qui étaient tombés après le baptême, et proscrivait les seconds mariages comme opposés à la sainteté chrétienne. Le saint évêque combattit ces erreurs dans un Traité qui fut longtemps gardé à l'abbaye de Manlieu, et dans lequel il réfuta ces deux hérésies. L'auteur de sa vie, écrite une quinzaine d'années après sa mort et qui garda l'anonyme, parle de cet écrit comme étant du prélat qu'il a connu, et en fait l'éloge comme d'un livre où la vérité était bien défendue. C'est tout ce que nous en pouvons savoir, ce travail n'étant point venu jusqu'à nous. Mais tout fait regretter cette perte, si l'on s'en rapporte à ce que les contemporains nous apprennent de la science du saint et du zèle qu'il mettait à la communiquer à ses clercs en des conférences où s'étudiaient le droit canonique et la discipline des Eglises. Il est rare que de tels esprits laissent échapper une occasion de maintenir devant les peuples exposés à des erreurs théologiques, les principes dont ils sont les dépositaires et les défenseurs obligés [b].

Mauvais état des affaires domestiques de Pépin.

Revenons maintenant à ce qui se passait en Aquitaine. Pépin voyait sa prospérité traversée par des malheurs trop mérités par l'immoralité de sa conduite, et aussi par les vues ambitieuses de sa politique personnelle. Dieu sembla le jeter dans une suite d'épreuves d'autant plus amères, qu'elles devinrent pour lui autant de déceptions. Il avait donné à Drogon, l'aîné de ses enfants légitimes, le gouver-

(a) Cf. Bolland., 15 janv. *Vita S. Boniti*. — Longueval, V, 427 et suiv. — D. Rivet, *Hist. litt.*, IV, 42.

(b) Cf. *Gallia christ.*, t. II, p. 248. — Mabillon, *Act. bened.*, III, 99. — Mocquer, *Chronol. Eccles.*, ad ann. 251. — D. Rivet, *Histoire littér. de la France*, IV, 43.

nement de la Champagne et de la Bourgogne. Ce prince mourut jeune et laissa à son père de profonds regrets. Celui-ci gardait toujours son Alpaïs, au mépris des liens sacrés qui l'avaient uni à Plectrude ; mais cette femme dénaturée ne fut qu'une marâtre insupportable aux enfants du premier lit. Elle s'opposa à ce que ceux de Drogon eussent l'héritage de leur père, et, par cette méchanceté introduisit dans la famille des haines et des rivalités qui devaient y entretenir des troubles continuels. Quelque activité que Pépin mît aux affaires, quelques soins qu'il se donnât pour maintenir entre ses mains le pouvoir qu'il ravissait au véritable roi de France, il lui fallait revenir souvent à ses intérêts domestiques et trouver dans sa conscience de chrétien de graves motifs de s'attribuer des épreuves qui semblaient en effet un châtiment de ses fautes. Mais parmi les grands hommes qu'aveuglent l'ambition, et par conséquent l'orgueil, combien en est-il qui ouvrent leurs oreilles à de tels avertissements de la grâce et rentrent dans des vues plus sages de modération et de désintéressement? Pépin d'Héristal, habile politique et tendant à son but qui était le trône, sinon pour lui, au moins pour sa dynastie, n'abandonna rien de son système de gouvernement. En 711, Childebert III, qui régnait sous lui depuis dix-sept ans, et qu'il avait tenu sans interruption dans une inaction déplorable, mourut âgé de vingt-huit ans, à Choisy, où il fut enterré dans l'église de Saint-Etienne, à côté d'une épouse restée plus obscure que lui, puisqu'on ignore jusqu'à son nom. En disparaissant ainsi, le pauvre roi accusait Pépin devant la postérité d'avoir effacé, sous les calculs de son astucieuse prudence, une vie qui parfois avait dû laisser entrevoir des aptitudes à un bon gouvernement, puisque les historiens du temps se sont plu à honorer Childebert du surnom de Juste (a).

Mort de Childebert III.

Quand arriva cette mort, Pépin avait entrepris une expédition militaire contre Wilicaire, duc des Allemands,

Mort de Pépin d'Héristal.

(a) Cf. *Les Mérovingiens,* I, 221. — *Annal. Metens.,* ad ann. 711.

qui avait tenté encore de secouer le joug. Il se hâta de suspendre la marche des troupes et revint à Paris, où il ne manqua pas d'introniser sous le nom de Dagobert III le fils du prince défunt, âgé de onze à douze ans. Puis, afin de vaquer plus librement à la guerre qu'il reprit aussitôt contre les révoltés d'outre-Rhin, il créa maire du palais son propre fils Grimoald, qui était aussi celui de Plectrude, et qui ne faisait rien sans l'assentiment du véritable maître. Après quoi, ayant vaincu de nouveau les Frisons et leurs alliés, quand il revenait heureux de ses rapides succès, la mort le saisit lui-même et anéantit ces grandes espérances qu'il s'était faites d'un pouvoir suprême à prendre pour lui et à donner aux siens. S'étant voulu reposer quelques jours à Jupil (18), maison de campagne construite au bord de la Meuse, en face du château d'Héristal où il était né, il y tomba malade d'une fièvre violente qui mit bientôt ses jours en dangers. Quand il s'avouait à lui-même qu'il n'y échapperait pas, une autre douleur vint préluder au fatal événement. Son fils Grimoald, accouru auprès de lui, fut assassiné par un Frison qui croyait venger ainsi la défaite des siens en tuant le fils de leur vainqueur (a). Pépin voulut braver l'opinion qui regardait ce malheur comme une désapprobation céleste de ses égarements, et ne craignit pas de nommer maire du palais son petit-fils Théodebald, enfant de cinq ans, que Grimoald avait eu d'une concubine. Mais de telles secousses amenèrent une rechute qui le fit succomber le 16 décembre 714.

Jugement sur son caractère et ses actions.

L'histoire qui admire, dans sa juste impartialité, les hommes dont les grandes qualités favorisèrent les belles actions, ne saurait pourtant mentir à la postérité en se taisant sur les iniquités de ces personnages tant vantés, mais à qui leur époque même n'a jamais manqué de rendre justice. On ne peut donc méconnaître que Pépin d'Héristal ait été un véritable homme d'Etat dans la paix et dans la

(a) Mauléon, *Les Mérovingiens*, I, 224.

guerre. Bon et équitable envers les peuples, il sut pourtant s'en faire craindre et respecter, ce qui tourna souvent à leur avantage, soit en leur persuadant la paix en des circonstances scabreuses, soit en forçant leur obéissance quand elle devenait nécessaire à ses desseins. Remplaçant les rois, on peut le louer d'avoir porté en leur nom des régles sévères et efficaces contre les désordres capables de troubler la vie sociale. C'est ainsi qu'un vol devait être puni de la perte d'un œil, un second, de l'amputation du nez, un troisiéme, de la peine de mort (19). Mais qui l'excusera d'avoir préparé l'avénement de sa propre famille par l'avilissement et la spoliation des princes mérovingiens? Pendant vingt-huit ans il gouverna la France plutôt en souverain qu'en ministre; trois des successeurs de Clovis furent traités par lui avec un respect apparent, et ne furent cependant que des fantômes de rois, privés d'un pouvoir dont il s'attribua les avantages. Adroit autant qu'audacieux, il n'osa consommer l'usurpation en ceignant la couronne, parce qu'un acte de ce caractére aurait soulevé, par la jalousie des grands, une opposition encore redoutable; mais il disposa tout pour que le diadéme d'une race dont il prolongea les malheurs, fut bientôt placé sur le front de ses fils qu'il y avait préparé. De tels coups de mains ne se font jamais qu'au détriment de la paix publique qui importe tant à un bon gouvernement; ils ne peuvent se consommer sans en flétrir les fauteurs qui osérent en prendre la responsabilité devant Dieu et devant les hommes.

Sa politique ambitieuse.

Il est vrai que dans ces renouvellements de règne on faisait toujours jouer un ressort qui conciliait le systéme si utile et si important de l'hérédité en ligne droite avec celui de l'élection, qui semblait réserver les droits anciennement consacrés des leudes, élisant réellement le nouveau roi qu'ils acceptaient, et du peuple, dont l'acclamation plus ou moins routinière exprimait le consentement. Cette élection se faisait donc toujours par le conseil et l'approbation des Etats, composés des évêques et des autres

Comment il cherche à concilier le principe de l'hérédité royale avec ses usurpations.

grands du royaume. Mais nous avons vu jusqu'à présent, surtout depuis l'institution des maires, que l'initiative de tels moyens venait d'eux seuls, et que les grands diversement intéressés, soit par leur position personnelle, soit en vue du bien public et de la paix du royaume, ne refusaient jamais leur adhésion à ces apparences de régularité que semblaient protéger la loi et les coutumes. Ce sont ces apparences qui couvrirent pendant plus de cent ans cette supercherie politique. Elle devait aboutir à l'anéantissement de la race mérovingienne et porter ses fruits amers jusque dans l'existence de la dynastie qui allait la suivre. Cette remarque est d'une haute importance pour le jugement que le lecteur devra faire des changements constitutifs que de tels usages ne manquèrent pas d'amener.

Règne de Dagobert III.

Dagobert III n'avait que onze ans quand on lui donna de continuer le rôle de son père (**20**). Relégué dans le palais de Choisy-sur-Oise, sous la garde de Plectrude, il était censé gouverner la Neustrie et la Bourgogne, et ne parut d'abord que dans quelques cérémonies d'éclat. Mais après la mort de Pépin il eut occasion de se montrer, n'ayant encore que seize ans, avec une énergie qui eût été plus heureuse, si les grands avaient su mieux le seconder. Ils préférèrent entrer dans les vues de Plectrude, qui, de Cologne où elle s'était récemment établie, soutenait son petit-fils Théodebald, dont le jeune âge laissait aux leudes une plus grande liberté et annulait à leur profit le titre de maire du palais. Plectrude, se voyant soutenue par la plus grande partie des amis de Pépin, s'appliqua à garder le pouvoir à son petit-fils, et maltraita les autres enfants que son mari avait eus d'Alpaïs. Parmi ces derniers était ce Charles-Martel (**21**) qui, déjà âgé de vingt-huit ans, lui paraissait un compétiteur dangereux : elle le fit arrêter et retenir prisonnier à Cologne. D'autres violences firent comprendre aux seigneurs à quoi les soumettrait bientôt le joug d'une femme et le magistère d'un enfant de cinq ans. Ils songèrent donc à reconnaître Dagobert, le mirent à la tête

d'une armée convoquée à la hâte, et s'applaudirent d'autant plus de ce parti que le jeune roi ne se montra ni irrésolu ni incapable de commander. Ce fut donc une querelle à vider entre les Neustriens, guidés par ce roi de seize ans, devenu tout à coup un guerrier aussi intelligent que brave, et les Austrasiens, à la tête desquels Plectrude faisait marcher le pauvre Théodebald, qui ne pouvait encore rien comprendre à son rôle. Une rencontre dans la forêt de Compiègne, où Dagobert se battit avec le courage d'un soldat, décida de la contestation. Les Austrasiens furent défaits, Théodebald sauvé à grand'peine, et le vainqueur allait ajouter à la Neustrie le pays des vaincus pour en faire un seul royaume, lorsque Charles-Martel parvint à quitter sa prison, excita autour de lui l'enthousiasme commandé par de belles qualités, et fut reconnu avec le titre de duc comme le chef d'une ligue nouvelle, qui allait repousser les efforts des triomphateurs. Rainfroi, qui avait remplacé Théodebald comme maire du palais, se confiait beaucoup dans les heureures dispositions du prince qu'il allait gouverner ; mais pendant qu'il prenait ses mesures avec autant d'habileté que de prudence, Charles s'affermissait de plus en plus, et se trouva favorisé par la mort imprévue de Dagobert, en 716.

Charles-Martel devient duc d'Austrasie.

A peine âgé de dix-sept ans, ce roi, qui s'était montré déjà digne de l'être, laissait d'une épouse inconnue un fils nommé Thierry encore au berceau. Mais ce fils ne pouvait servir aux desseins de Rainfroi pour s'opposer à ceux de Charles, qui ne cachait pas ses intentions sur la Neustrie. Le petit Thierry fut donc éloigné et relégué au monastère de Chelles, où son éducation commença dans l'obscurité. On lui substitua sur le trône de Neustrie un fils de Childéric II, échappé, encore enfant, en 673, à la fureur des assassins de son père. Depuis lors il était resté et avait grandi sous le nom de Daniel (a) dans le monastère de

Mort de Dagobert III.

Règne de Chilpéric II.

(a) Longueval, V, 456. — Dufour, *Hist. générale du Poitou*, 336. — Mézerai, I, 423. — *Les Mérovingiens*, I, 228.

Saint-Denis, où il avait fait profession. Il avait donc près de quarante-cinq ans. Les seigneurs français, qui le nommèrent Chilpéric II, exigèrent de Rainfroi, conservé par eux maire du palais, que ce roi improvisé fût mis à la tête des affaires et de la milice. Il en était digne par sa bravoure et son entente du gouvernement (a). Il comprit tout d'abord le besoin d'affaiblir Charles-Martel, et se mit en campagne contre lui. Mais, valeureux et actif, celui-ci défait son rival à Amblève (**22**), dans les Ardennes, et non loin de là encore à Stavelo (**23**). Des pourparlers suivirent ces actions importantes. Charles aurait voulu être rétabli par Chilpéric dans les dignités qu'avait eues son père, et qu'on destituât Rainfroi, à qui le nouveau roi devait tout. Il était d'un cœur généreux de dédaigner de telles exigences. Chilpéric n'y manqua pas. Une nouvelle bataille s'en suivit, donnée à Vinci (**24**), village du Cambrésis, le 19 mars 717, où les troupes moins exercées des Neustriens furent de nouveau battues par celles de leur antagoniste. Celui-ci poursuivit les vaincus jusque sous les murs de Paris. Là il pouvait en finir, mais il crut mieux de revenir en Austrasie, où quelques mouvements intérieurs pouvaient être ménagés par Plectrude. Il se dirige donc à la hâte vers Cologne, s'en fait ouvrir les portes, et s'empare des trésors de Pépin, qui lui furent d'un grand secours pour la suite de son entreprise (b).

Succès de Charles-Martel contre lui.

Eudes, duc d'Aquitaine.

Tout cela se passait loin du Poitou, et cette province n'eut pas à souffrir beaucoup des troubles qui agitèrent le pays d'outre-Loire. Mais les conséquences de tels événements allaient s'y faire sentir. Eudes, duc d'Aquitaine, s'était maintenu dans ce poste à travers beaucoup de compétitions. Fils du duc Boggis, dont l'autorité s'était établie sur le pays en 637, petit-fils de Charibert qui en avait été roi, arrière-petit-fils de Clotaire II, chef enfin de

(a) *Annal. Metens.*, ad ann. 716.

(b) Mauléon, *Les Mérovingiens*, p. 231 et suiv.

la branche ducale issue des Mérovingiens, il s'était persuadé qu'il pouvait bien se faire dans les vastes provinces qu'il gouvernait une position indépendante et héréditaire, et il s'était affranchi de l'hommage que Dagobert Ier n'avait exigé que de ses deux neveux Boggis et Bertrand, dépouillés par lui du royaume de leur grand-père. C'était donc un tiers de la France qu'Eudes possédait : il prétendait s'y maintenir, en dépit des revendications possibles des rois de Neustrie. Chilpéric, dans la détresse où le jetaient ses revers de fortune, ne pouvait songer à récupérer jamais la suzeraineté depuis si longtemps contestée ; il crut d'une politique plus sage d'acheter un secours opportun, et dépêcha vers Eudes, auquel il offrit de reconnaître sa souveraineté sur le pays qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées, de l'Océan au Rhône, et englobait au-delà de ce fleuve une partie considérable de la Provence. Pour confirmer cette proposition, il lui envoyait entre autres présents une couronne d'or, marque distinctive de la royauté. Eudes devait reconnaître cette concession en s'unissant à Chilpéric pour réprimer l'ambition de Charles-Martel. Sans hésiter, il embrassa un parti avantageux à sa maison, et une ligue fut conclue. Il devait passer la Loire au printemps et se joindre à son parent contre l'ennemi commun [a].

Chilpéric cherche à s'en faire un appui.

Ce fut alors, pensons-nous, que le duc devenu roi songea à se faire couronner à Limoges, dont il avait fait son séjour habituel depuis qu'il avait compris le besoin de se faire un centre d'où il atteignît plus facilement aux extrémités Nord et Sud de ses vastes Etats. Cette cérémonie, qui était présidée par l'évêque de Limoges, dans l'église Saint-Sauveur, devenue depuis Saint-Martial, prouverait du reste qu'Eudes avait bien été reconnu roi d'Aquitaine, et qu'on a eu tort de lui contester ce titre. C'est pour cette même raison que ses fils Hunald et Waifre reçurent aussi dans la même église cette même couronne, l'un avant de

Eudes se fait couronner roi d'Aquitaine

(a) Duchesne, III, 269. — *Annal. Metens.*, ad ann. 718.

se soumettre à Charles-Martel et de devenir son vassal, l'autre aprés la mort de son père, dont il prétendait mal à propos avoir hérité la dignité royale [a]. C'est pour la même raison que nous verrons les ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou se faire couronner à Limoges aussitôt leur avénement. [b].

Quoi qu'il en soit, Limoges gagna à cette cérémonie, dont nous verrons plus tard l'intéressante liturgie, des conditions d'existence plus dignes d'une capitale. Eudes en fit relever les murailles, les garnit de tours, les entoura de fossés, renferma dans son enceinte l'église du Querray. Ces précautions se conçoivent de la part d'un roi de fortune qui veut garder ses avantages conquis. Quant aux fleurs symboliques placées par lui, dit-on, à la porte de l'église de Saint-Sauveur, nous verrons plus tard s'il ne faut pas les attribuer à Louis le Débonnaire, dont le couronnement devait avoir lieu dans cette même église en 814.

Suites malheureuses de l'alliance de Chilpéric et d'Eudes.

La campagne convenue s'ouvrit au mois de mars ; les deux alliés envahirent l'Austrasie. Mais Charles les avait devancés et les attendait entre Reims et Soissons, où une bataille sanglante força à la retraite Eudes et Chilpéric, qui se sauvèrent à peine. Il fallut encore négocier. Le vainqueur obtint des victimes de la guerre, qui s'étaient réfugiées en Aquitaine, que Chilpéric, dont il avait besoin pour colorer son usurpation, reviendrait en Neustrie, et que Eudes garderait en Aquitaine sa souveraineté que Charles s'engageait à respecter. De telles offres étaient honorables pour les vaincus, et leur acceptation ne prouve pas du tout que Eudes se fût rendu coupable par ce compromis de perfidie et de trahison, comme le lui ont reproché quelques historiens (**25**). Quoi qu'il en soit, Chilpéric semblerait n'avoir rien perdu à ce revers, puisqu'il fut reconnu à la fois par les soins de Martel, qui avait ses raisons, roi

(*a*) Cf. Besly, *Comtes de Poictou*, p. 16.

(*b*) Cf. Besly, *ub. sup.*, p. 17 et suiv.

de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie. Mais ce n'était là qu'une habileté du maître. Charles se fit maire de ces trois royaumes, qui n'en firent qu'un sous sa domination absolue. Chilpéric tint paisiblement sa cour dans le château royal d'Attigny (**26**). Charles régna effectivement, et, tout en mûrissant le fruit qu'il ne voulait cueillir qu'à temps, il consolida son autorité : tous les actes se passèrent au nom du roi, et portèrent les années de son règne; mais le maire avait soin de le tenir dans l'inaction malgré son penchant pour la vie active dont il avait donné des preuves, et qui lui eût fait prendre volontiers une part honorable dans les guerres où furent défaits, en 720, les Saxons et les Allemands. De là, pour l'ambitieux fauteur de tant d'effronteries, une responsabilité devant l'histoire que ne purent atténuer les brillants succès de sa longue et mémorable carrière.

Mort de Chilpéric II.

A peine retiré de cette guerre, il se tourna encore contre les Frisons et autres petits peuples voisins dont l'esprit remuant le forçait une fois de plus à leur infliger les rudes châtiments d'une victoire qui les affaiblit de nouveau. Ce fut le dernier exploit du règne de Chilpéric. Ce prince mourut à Attigny, âgé de cinquante et un ans, plus humilié qu'aucun de ses prédécesseurs de l'infériorité qu'il avait supportée malgré lui pendant un règne de six ans, parce que, en pleine expérience de la vie et de la raison, jouissant d'une intelligence que ses études monastiques avaient singulièrement développée, il devait mieux sentir l'infimité de sa position et supporter plus impatiemment les insolences d'un tuteur : d'autant plus malheureux d'ailleurs qu'il méritait moins une pareille abjection, ayant les qualités essentielles d'un grand roi, unissant à une exquise bonté une véritable sagesse, et sachant au besoin joindre à une spontanéité ferme et active le courage qui fait réussir les grandes entreprises.

Avénement de Thierry IV.

Chilpéric II laissait un fils né d'une femme inconnue (**27**). Mais Martel, qui voulait un simulacre de roi, l'éloigna du trône pour y mettre un descendant direct de Clovis, dont

la mémoire exerçait toujours sur le peuple un véritable prestige. Il tira donc de Chelles le fils de Dagobert III, que Rainfroi y avait relégué, lequel n'avait que sept ans, et qui n'était pas plus capable de tenir le sceptre que celui à qui on le préférait, Charles trouvant plus commode de régner en réalité que d'avoir le titre de roi, contre lequel il n'aurait pas manqué de murmures et d'oppositions. Il l'intronisa sous le nom de Thierry IV, et on le distingue dans l'histoire sous celui de Thierry de Chelles.

Comme il importe beaucoup de bien connaître le caractère de Charles-Martel, nous ne devons pas omettre les traits saillants qui le dessinent. Son côté remarquable est certainement l'ambition du pouvoir, soif ardente qui inspire toujours les moyens violents propres à la satisfaire. Par goût ou par calcul, et pour imposer sa réputation aux foules qu'il voulait dominer, il entretint des guerres incessantes, soit à l'intérieur pour le soin de ses propres affaires, soit contre les petites nations du Nord et de l'Est de la France qui semblaient renaître de leurs propres débris et se soulever toujours par de nouvelles irruptions, lorsque à peine elles avaient guéri leurs blessures sanglantes et dispersé les cendres de leurs incendies. C'est le propre des conquérants, qui suivent bien plus leurs théories personnelles que le sentiment réfléchi de la justice, de tout sacrifier à leurs plans préconçus, et de ne travailler que pour eux-mêmes au mépris de l'amour du peuple et du bonheur public. Les succès à poursuivre légitiment à leurs yeux toutes les calamités qui les précèdent, les accompagnent et les suivent. Charles-Martel fut de ceux qui pensèrent et agirent toujours ainsi. Maître du triple royaume qu'il avait uni sous ses mains, quel que fût le titre qu'il prît ou qu'on lui donna, de Duc des Français ou de Maire du palais, il agit en tout comme chef suprême ; il fascina les grands accoutumés à le laisser faire, les peuples formés à obéir, et autant pour mieux affermir sa toute-puissance qu'afin de se porter plus rapidement vers l'ennemi, quel qu'il fût, il

entretint continuellement à ses ordres des armées permanentes prêtes à le suivre vers tous les points où son autorité était méconnue. Rien de plus louable sans doute dans un souverain légitime agissant pour la défense de ses frontières et la protection de ses peuples. Mais comment apprécier ces mêmes actes lorsqu'ils ne servent qu'aux vues intéressées d'un maître absolu et aux menées d'une politique égoïste? Les peuples n'en recueillent que des malheurs avec une sorte de servitude; les guerres dévastent la face du pays, où elles entretiennent des troubles qui jettent chaque jour de nouveaux désordres dans l'Etat. Et quels fléaux ne sont pas la suite de ces monstrueux dérèglements de l'ambition et de l'orgueil!

Conduite répréhensible de Charles-Martel envers le clergé.

En observant de près la conduite de Charles, on serait tenté de lui reprocher une de ces politiques astucieuses dont il aurait donné l'exemple à beaucoup de princes, et dans laquelle on découvrirait une certaine dose de cette hypocrisie qui, pour avoir parfois des succès passagers, ne ruinent pas moins pour toujours la réputation d'honnête homme qu'un souverain doit ambitionner avant tout. On l'a beaucoup loué, par exemple, d'avoir ménagé aux peuples vaincus par lui, au-delà du Weser et du Rhin, les lumières de l'Evangile par des missionnaires qu'il les força de recevoir et d'écouter. Il pouvait y voir là un excellent moyen de leur faire comprendre que les guerres injustes ne sont pas plus permises que la violation des serments et les outrages aux mœurs publiques. Mais comment concilier ces légitimes préoccupations du salut de ces peuples par la foi chrétienne avec les moyens mis en œuvre, quand on le voit lui-même assurer les dépenses de ses armées par le pillage effréné des territoires qu'elles traversent, par la ruine des églises et de leurs richesses, par celle des abbayes et des grands établissements de charité qu'elles soutenaient de leurs générosités et de leur travail? Comment l'excuser d'avoir dépouillé ces maisons de prière et de bonnes œuvres du fruit de leurs sueurs, de leurs propriétés acquises par de laborieux défri-

chements, des donations que leur avait faites la piété des contemporains, et de la paix même de leur vie religieuse? N'était-ce pas autant d'objets du respect de tous, qu'il méprisa, sans égard à la réprobation de sa conscience, à celle de ses sujets et aux réclamations de l'Eglise? En effet, tous les historiens l'accusent d'avoir récompensé ses officiers avec les abbayes, dont il leur abandonna les revenus, quelquefois même y joignant le titre d'abbés, avec les évêchés donnés à des laïques, et les biens des paroisses à ses soldats qui en dotaient leurs filles [a]. Qui dira les malheurs qui suivirent ces hardiesses impies? Les moines furent dispersés par la soldatesque; les maisons d'hospitalité se fermèrent; la cupidité s'attaqua aux bénéfices ecclésiastiques; les clercs furent réduits à la mendicité. Telles furent les sources des désordres introduits dans la discipline religieuse et dont nous verrons les tristes effets dans un avenir prochain.

Justes reproches de ses contemporains.

De telles audaces rapprochées du zèle de conversion employé en faveur des Bavarois et des Frisons, laissent nécessairement des doutes sur la sincérité et la foi chrétienne d'un conquérant qui traite l'étranger beaucoup mieux que son propre pays. Il ne faut donc pas s'étonner si les chroniqueurs de l'époque l'ont traité sévèrement et parurent douter de son salut. Les moines, uniques auteurs des histoires du temps, ne purent ni cacher ces exactions ni les regarder comme justes, et ils n'exagérèrent peut-être pas trop la justice de Dieu en déclarant que de pareilles œuvres avaient pu compromettre le salut du conquérant prévaricateur. N'est-ce pas, en effet, exposer son âme que de violer la sainteté des asiles monastiques, de relâcher les liens de la discipline, de mêler la simonie au mépris des lois canoniques, d'autoriser dans l'Eglise les mauvais pasteurs, et de faire tout cela en abusant d'une autorité qui doit toujours servir à empêcher le mal autant qu'à faire le bien?

(a) Longueval, V, 456. — Mézerai, ad ann. 720. — Anquetil, I, 125.

On le voit, l'Aquitaine, qui nous intéresse nécessairement, puisque notre province en est une partie importante, ne pouvait pas nous rester inconnue quant aux événements que nous venons d'abréger, parce que nous y devions faire connaisance avec des personnages qui nous appartiennent. Le Poitou avait cet avantage d'être, par la Loire et par ses limites de l'Est et de l'Ouest, séparé du théâtre habituel des guerres civiles ou étrangères. Il était aussi, par la protection que lui offraient ses extrêmes limites du Midi, savoir le Quercy, le Limousin et l'Angoumois, beaucoup moins sujet aux mouvements belliqueux dont souffraient la Gascogne et la Septimanie. Mais, dans ces dernières contrées, de graves conflits vont s'élever, dont le Poitou subira les conséquences sans y prendre toujours une part active. Il est temps de raconter comment se préparèrent quelques périodes des plus célèbres de son histoire.

Irruption des Sarrasins en Espagne.

L'Espagne venait de subir une révolution qui l'avait soumise à la domination des Arabes, connus aussi sous le nom de Maures ou de Sarrasins (**28**). A l'appel d'un comte du pays insulté dans la personne de sa fille par l'incontinence du roi Rodrigue, ils y étaient venus, de l'Afrique où ils habitaient, en conquérants dont les habitudes cruelles ne respectaient rien et portaient partout chez les peuples vaincus la désolation et la mort. C'était en 711 que ce grand événement avait épouvanté l'Ibérie (**29**), jeté dans l'esclavage les Wisigoths incapables d'une résistance prolongée, et remplacé le christianisme qu'ils professaient par l'islamisme et les mœurs désordonnées de ces hordes mahométanes ou idolâtres. Après avoir détruit au-delà de nos Pyrénées l'empire des Goths, ils eurent envie de nouvelles conquêtes, avides qu'ils étaient des richesses du Midi de la France. Ils s'emparèrent donc, en 719, de la Gaule narbonnaise, tuèrent les hommes, emmenèrent captifs les femmes et les enfants, et se portèrent ensuite sur Toulouse, qu'ils assiégèrent (a).

(a) *Chronicon Moissiacense,* ad h. ann., apud Bouquet, t. II, p. 654.

Cette ville, capitale de toute l'Aquitaine, avait une grande importance. Elle fut l'objet d'efforts d'autant plus ardents de la part de Zama, leur général. Il en fit battre les murailles par un grand nombre de machines de guerre, pendant que des frondeurs habiles lançaient une prodigieuse quantité de pierres pour écarter les défenseurs de leurs remparts. Ceux-ci n'en résistèrent pas moins, et leur intrépidité, secondée par l'horreur qu'ils avaient de tels ennemis, donna à leur souverain le temps d'accourir à leur secours. Eudes, aux premières nouvelles, quitte sa résidence de Limoges, où il avait réuni depuis plusieurs mois des troupes nombreuses du Poitou, du Quercy, de l'Angoumois et du Limousin. A leur tête, il se hâte vers Toulouse, y arrive pour tomber aussitôt sur les assiégeants, les taille en pièces, étend un nombre prodigieux de morts sur le champ de bataille avec Zama lui-même, et comme un grand nombre de fuyards emportaient une partie du butin qu'ils avaient fait dans le cours de cette campagne devenue si désastreuse pour eux, il les poursuit sans relâche au-delà des Pyrénées, les force de tout abandonner, et recouvre l'intégrité de ses États (a). On était alors au mois de mai de l'année 721. La Septimanie, qui souffrait depuis douze ans sous le joug tyrannique des Musulmans, et aussi l'Aquitaine trop souvent témoin et victimes de leurs incursions, se virent ainsi débarrassés de ces maîtres qui ne témoignaient pas moins de haine contre les chrétiens que d'ardeur à les ruiner par d'affreux pillages. Mais ces peuples nomades furent encore pendant quelques années comme ces mauvais rejetons d'un arbre dont une main prudente élague parfois l'ombre nuisible : ils repoussent tant qu'on n'a pas détruit les racines : et nous les verrons bientôt revenir pour tenter chez nous de nouveaux établissements, cause dernière d'une décisive expulsion.

Eudes les défait à Toulouse.

C'est vers ce temps, en 722 et 723, que saint Hubert

Charles-Martel seconde l'apostolat de saint Hubert dans les Ardennes.

(a) Duchesne, II, 7.

appliquait les soins de son épiscopat à la conversion des païens dont le pays des Ardennes et le Brabant étaient infestés. Les mœurs de ces peuples, les contrastes de leur vie sociale avec la civilisation chrétienne des pays adjacents, étaient d'une trop mauvaise influence pour qu'un souverain ne comprît pas la nécessité d'une opposition vigoureuse. C'est pourquoi Charles-Martel seconda énergiquement les efforts du saint évêque de Liége. Il favorisait aussi les prédications de saint Boniface de Mayence, envoyé à sa demande, par le pape Grégoire II, aux Thuringiens et autres peuples idolâtres de la Germanie. Une lettre de ce Pontife à Charles le qualifie de « Duc et Maire de la Maison royale de France, » et le remercie du zèle qu'il mettait en œuvre au profit de la vérité chrétienne et du salut des âmes. En effet, par ses ordres, dans tout le canton de la Gaule Belgique, entre Liége et Bois-le-Duc, il fit abattre tous les temples, renverser les idoles et détruire toutes les autres marques de la superstition païenne, entre autres les arbres vénérés comme signe de la protection des faux dieux. Tout cela tournait évidemment à l'avantage du christianisme, et les Papes qui s'en réjouissaient n'avaient pas plus à soupçonner les intentions de Charles que saint Hubert, secondé par lui dans sa mission évangélique, ne voyait dans la politique du protecteur l'ennemi de sa propre maison, continuellement hostile à Eudes, son cousin germain. Ce qui résulte de ces faits, c'est que la vraie religion éclaira ces peuples, contribua à leur bonheur en adoucissant leur caractère, et qu'une fois entrée chez eux, elle n'en est pas sortie, n'étant devenue que plus florissante après y avoir fait des nations attachées sincèrement jusqu'à notre temps à la foi qu'elles avaient reçue alors.

Nouveaux ravages des Sarrasins.

Toutefois ces succès dans le Nord n'empêchaient pas d'énormes catastrophes de bouleverser le Midi de la France. Les Sarrasins ne s'étaient point découragés de leurs pertes si considérables éprouvées devant Toulouse. Un nouveau chef, Ambiza, entra dans l'Aquitaine et vengea la défaite et

la mort de Muza par des dévastations qui font frémir. Une partie de son armée passa le Rhône en 725, saccagea la Provence et les îles adjacentes, détruisant les maisons, les églises et les monastères. Près de cinq cent quarante religieux furent égorgés dans l'île de Lérins. L'île Barbe (**30**), au territoire de Lyon, Luxeuil, dans les Vosges, et beaucoup d'autres des plus célèbres furent ravagés tour à tour. C'est au milieu de ces horreurs que fut martyrisé l'un des saints moines que le Poitou a le droit de revendiquer parmi les siens, et dont il importe de raconter les intéressantes destinées (**31**). Il s'agit de saint Marin, dont la mémoire aurait dû rester chère à notre diocèse, et qui n'y a plus le moindre honneur depuis que l'impiété révolutionnaire du XVIIIe siècle a dispersé le reste de ses reliques. Sa vie est pleine de curieux incidents qui méritent d'être racontés par l'histoire et appréciés par les hommes de foi.

Vie de saint Marin.

On ne sait rien d'assuré quant à sa patrie ; on croit cependant qu'il était Italien d'origine, et il dut naître en cette belle contrée dans la dernière moitié du VIIe siècle. Sa famille avait un rang élevé dans le monde ; mais Dieu, par une générosité qui dut exciter à bien juste titre sa reconnaissance, lui donna, en le faisant naître de parents chrétiens et vertueux, une plus haute marque de prédilection et lui ouvrit les sources de la grâce. Marin, tout jeune encore, profita de ces prévenances miséricordieuses et donna par ses inclinations un présage de ses progrès futurs.

L'Italie septentrionale était agitée alors par les Lombards, dont les rois ariens ne ménageaient pas les catholiques et désolaient les provinces voisines trop faibles pour leur résister (a). Mais la Providence tire toujours du bien des maux qu'éprouvent ses enfants ; et, en présence de ces dangers, les peuples comprenaient mieux le besoin de se rendre Dieu favorable. De toutes parts, des écoles étaient

(a) *Art de vérifier les dates,* IV, 384 et suiv.

fondées dans les monastères, et Rome, capitale du monde catholique, donnait l'élan à ces dispositions civilisatrices. C'est là surtout qu'en dépit des nombreux malheurs causés par la convoitise et les assauts des Barbares, restait le foyer de la science et le rendez-vous de ceux qui la recherchaient ; ce fut là aussi que les parents du jeune Marin voulurent conduire leur fils pour développer dans son cœur et dans son esprit les précieuses qualités qu'ils y admiraient.

Ses études à Rome.

A Rome donc, Marin fut confié aux soins d'Elidius, saint évêque chassé de son Eglise par les Maures, et qui, en peu de temps, forma son élève à la sainteté et aux connaissances humaines ; et celui-ci y avança si bien qu'à vingt ans, et par une exception aux règles canoniques déjà établies, il reçut malgré lui et par obéissance à la direction de ses maîtres le caractère sacré du sacerdoce.

Ce fut une nouvelle raison pour lui d'avancer dans la perfection. Il la chercha surtout dans la pénitence et la pratique des vertus austères d'un prêtre selon le cœur de Dieu. Une telle vie toucha beaucoup Elidius, qui, ayant pu revenir dans son diocèse, y emmena Marin et mourut bientôt après. Le disciple fut jugé digne de remplacer le maître, et il n'y eut qu'une voix pour l'élire à sa place. Mais plus on est digne de l'épiscopat, et moins on croit l'être. Marin s'effraya de ces desseins, laissa tout son bien aux pauvres, et fut, selon un désir qu'il éprouvait depuis longtemps, se cacher dans l'obscurité paisible d'une vie solitaire..

Il se retire dans une solitude des Alpes.

Ce fut en Bourgogne qu'il se réfugia d'abord. Mais bientôt, avide d'une solitude plus profonde, il revint sur ses pas vers l'Italie jusqu'aux confins de la Savoie, dans le pays de Maurienne. Il trouva là de grandes forêts, de hautes montagnes avec leurs vallées profondes. Dans une de ces vallées abritées par les Alpes, il rencontra le monastère de Champdoré (**32**), où de paisibles religieux suivaient la règle de saint Benoît. L'abbé l'accueillit, devina

avec cette intuition dont les saints ne manquent jamais, tout le mérite de l'humble étranger, et le retint parmi ses frères. De fréquents entretiens ne tardèrent pas à lui faire connaître combien ce nouveau disciple avait de science, surtout en théologie, et il l'appliqua à en faire un cours suivi aux novices et aux profès. Mais bientôt le saint eut peur de ses succès. Il eut une vision où la Sainte Vierge l'avertissait de chercher dans la montagne voisine une solitude plus étroite, tandis que, de son côté, l'abbé, par une révélation de saint Benoît, permettait à l'heureux solitaire de s'éloigner de lui, se soumettant par là à un sacrifice dans lequel il voyait la volonté divine.

Marin pénétra donc dans l'épaisseur d'une forêt voisine, et s'y façonna, avec des branches entrelacées, un ermitage dont il célébra la dédicace par un jeûne de trois jours. Après quoi, raconte la légende que nous suivons, deux ours apportèrent dans sa cellule un pain et des rayons de miel dont il put se nourrir, et ils renouvelèrent pendant longtemps cet acte d'une intelligente prévoyance que Dieu, plus d'une fois, avait manifestée en certains animaux, depuis le corbeau qui nourrit le prophète Elie jusqu'aux lions qui creusèrent la tombe du premier ermite de la Thébaïde (**33**).

Pendant qu'ainsi dérobé au monde, dont il ne savait nulle nouvelle, il vivait de pénitence et de méditation, il avançait dans le détachement de lui-même, et en vint jusqu'à désirer le martyre. Ce sentiment absorbait toutes ses prières, et Dieu lui offrit bientôt un moyen de le réaliser.

Il y est martyrisé par les Sarrasins.

Les Sarrasins, qui dévastaient le Midi de la Gaule, avaient envahi la Bourgogne ; ils y pillaient les monastères et les campagnes, massacrant les paysans, et ne faisant pas grâce aux moines, dans lesquels ils voyaient encore surtout des ennemis de Mahomet. Ils franchirent bientôt les limites de la Maurienne et détruisirent l'abbaye de Champdoré. Marin, qui n'était pas loin, mais que protégeait

l'ombre de rochers inaccessibles, eût pu se dispenser de paraître, et, par ce silence permis, il eût sauvé ses jours. Mais les saints ne se conduisent pas par les inspirations ordinaires ; le nôtre sentit que le moment du combat si ardemment désiré était venu, et il fut confirmé dans cette pensée par un ange qui vint lui dire de s'y tenir prêt et qu'il devait aller au-devant des Barbares pour leur prêcher la foi de Jésus-Christ.

On devine comment il en fut reçu. Les soldats répondirent à ce zèle par de mauvais traitements, le chargèrent de fers, et le conduisirent à leur chef. Celui-ci était un certain Egidius, dont le nom latin trahissait un apostat. A peine le saint était-il en sa présence, qu'on vit tomber miraculeusement ses chaînes, et la horde impie fut elle-même renversée à ses pieds par une puissance invisible. C'était de quoi inspirer de sérieuses réflexions. L'officier crut donc devoir essayer la douceur pour persuader à son prisonnier de renoncer à Jésus-Christ et de le suivre. De telles promesses, écoutées avec dédain, tournèrent en rage cette fausse bienveillance. Aussitôt donc, emporté par la colère, le musulman ordonne à ses satellites de jeter Marin dans une fournaise voisine, qu'il fit activer sous ses yeux. Mais le bras de Dieu n'est jamais raccourci quand il veut défendre ses serviteurs. Il renouvela pour le généreux confesseur la protection sensible accordée jadis aux jeunes Hébreux de Babylone, et plus récemment à saint Polycarpe de Smyrne, que les flammes avaient respecté sur le bûcher (34). Alors, pour se donner raison contre Dieu, il fallut que l'infidèle, aveuglé en face d'une si admirable lumière, ordonnât de trancher la tête du bienheureux martyr, ce qui fut exécuté le 24 novembre 731. Nous verrons bientôt comment Dieu sut venger sa mort dans une défaite mémorable de ses cruels vainqueurs.

Le corps du saint, laissé par les Barbares sur le lieu de son supplice, fut recueilli par ceux de ses frères de Champdoré qui avaient pu échapper à la persécution. Toute la **Histoire de son culte en Poitou.**

contrée vint avec confiance à son tombeau, où s'opérèrent des miracles. C'est au récit de ces miracles que Charlemagne, traversant en 774 le territoire de la Maurienne en revenant de Rome, obtint que le saint corps lui serait donné pour enrichir notre abbaye de Saint-Savin, qu'il venait de fonder. Là elles furent honorées dignement jusqu'à ce que, vers 815, il fallut, pour les soustraire à l'impiété des Normands, les porter à Bourges. Elles en revinrent après quelques années; mais bientôt de nouvelles craintes les firent cacher sous le pavé de la basilique. Elles suivirent plus tard les vicissitudes du monastère, exposé aux persécutions des Anglais des XIVe et XVe siècles et des protestants du XVIe. Enfin Dieu permit qu'en des jours moins néfastes on recouvrât ces précieux restes dans un tombeau de pierre qu'une construction en maçonnerie avait dérobé à tous les regards. C'était en 1670. Sur le cercueil était gravé le nom du défunt, et il était entouré d'une chaîne de fer, peut-être la même dont les Sarrasins l'avaient chargé et avec laquelle il était mort. Un autel qui existe encore fut dressé en l'honneur du saint dans une des chapelles de l'église abbatiale, et sur sa tranche on grava la même inscription qui s'y lit toujours en caractères du IXe siècle : « Ici repose Marin, l'illustre martyr. » Il appartenait aux révolutionnaires de 1792 de vider la belle châsse dorée où étaient déposés les ossements sacrés, d'en profaner le trésor, et de les disperser si bien que nulle parcelle n'en est restée.

La Savoie a, du moins, gardé le respectueux souvenir du saint qui l'avait illustrée. Non loin de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'emplacement de l'ancien ermitage de Marin, une simple et modeste chapelle est demeurée riche des nombreux témoignages de guérisons miraculeuses et d'autres grâces qui s'y obtiennent. Des *ex-voto* sont appendus aux murs du rustique édifice, et le *Bon Saint* continue d'y être invoqué par les malades, les pauvres et les malheureux de la contrée.

Depuis 1857, le culte de saint Marin a été solennellement

autorisé dans la paroisse de Saint-Savin. On y honore sa mémoire le 24 novembre (a).

Les grands malheurs de l'Aquitaine et de la France de l'Est, dont ce que nous venons de raconter n'est qu'un épisode, se généralisèrent de façon à couvrir d'incendies et de décombres ces belles contrées devenues si fréquemment le théâtre des guerres les plus dévastatrices. Notre malheureux pays s'en ressentit surtout, car il servait de passage du Midi au Nord à ces hordes indomptées, et souvent il n'était pas mieux traité par ses propres soldats que par l'ennemi qui aspirait à ses dépouilles (b).

C'est vers ce même temps, et de 726 à 730, que se fonda dans l'île de Ré le monastère de Notre-Dame, par le comte d'Aquitaine Eudes, et sa femme Waltrude, parente de Charles-Martel (c). Les deux époux l'avaient établi comme une solitude où ils pourraient se reposer quelquefois pendant leur vie et recevoir un dernier asile après leur mort. L'église en fut dédiée à la Sainte Vierge, et ce premier établissement fut encore assez modeste : on semblait prévoir le malheureux sort que les pirates du Nord lui devaient faire vers le milieu du siècle suivant. Mais de meilleures destinées l'attendaient trois siècles plus tard : les seigneurs de Mauléon en Poitou (35) qui l'étaient aussi de la Rochelle, secondèrent, au XIIe, le zèle des moines de Citaux, qui reconstruisirent l'établissement sur ses anciennes ruines ; et enfin le XVIe siècle, témoin de tant de catastrophes infligées au catholicisme par les prétendus réformateurs, vit renverser de fond en comble la sainte maison, dont les biens, n'ayant plus d'objet, furent réunis par Louis XIII à l'Oratoire de Paris, en 1625.

Fondation du monastère de l'île de Ré.

Ici l'histoire de deux jeunes sœurs se rattache à celle de

(a) Cf. nos *Vies des Saints de Poitiers*, p. 500 et suiv.

(b) Vaissette, *Histoire du Languedoc*, ub. sup. — Dufour, *Hist. gén.*, 309. — Bouquet, *Histor. gall.*, II, 654. — Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*, 155.

(c) D. Bouquet, t. VIII, 470 et suiv. — D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. VII, p. 400. — Mauléon, *les Mérovingiens*, I, 209.

deux villages des environs de Niort, et doit nous arrêter quelques instants. Nous voulons parler de sainte Pezenne et de sainte Macrine. Beaucoup d'incertitude planent sur leur légende. Nous la rapporterons telle que nos traditions nous l'ont laissée (a).

On sait positivement qu'elles naquirent d'une famille noble vers le commencement du VIIIe siècle. On est moins sûr de leur patrie, que quelques-uns disent avoir été l'Espagne, d'autres l'Armorique ou petite Bretagne. Le cours du récit nous dira comment nous préférerions cette dernière. Quoi qu'il en soit, elles s'enfuirent de leur pays, à peine âgées de vingt ans, pour échapper aux persécutions soit des Maures ou Sarrasins, soit des habitants encore peu civilisés de quelques-unes des villes de l'Ouest. Toujours est-il que les vieilles chroniques les font aborder le Poitou après sept jours de marche (**36**). Elles arrivèrent ainsi aux bords de la Sèvre qu'elles traversèrent, d'après une tradition encore existante dans le pays, près du village de Surimeau (b), et à un lieu encore appelé *Pocron*. L'aspect boisé du paysage les séduisit, et elles s'y arrêtèrent, résolues d'y pratiquer une vie ignorée du monde. C'est là qu'elles furent bientôt rejointes par une de leurs compagnes nommée Colombe, qui, instruite de la direction qu'elles avaient prise, résolut de s'associer à leur pieuse vie. Quelques autres femmes ou jeunes filles sollicitèrent bientôt, comme nous l'avons vu déja arriver souvent, de venir partager les mérites de cette existence toute céleste, et ainsi se forma une petite communauté qui dut demeurer quelque temps en paix, mais dont l'existence fut pourtant révélée trop tôt à nous ne savons quel chef de brigands qu'on désigne sous le nom d'Olivarius, et dont l'ardeur fanatique ne manqua pas d'être excitée par une telle nouvelle (**37**). Des soldats furent envoyés à leur recherche. Colombe, dont on n'a rien su dans la suite,

(*a*) Cf. *Bolland.*, 25 juin.

(*b*) Dans la commune actuelle de Sainte-Pezenne.

tomba la première entre leurs mains et fut emmenée pendant que la petite communauté se dispersait, effrayée, dans les profondeurs des antres et des bois. Pezenne et Macrine ne se séparèrent point. Elles s'éloignèrent ensemble et marchèrent longtemps, s'arrêtant quand la fatigue les y forca, et se nourrissant à peine du pain que leur donnait parfois la charité de rares paysans en des plaines encore presque inhabitées. Mais ignorantes du pays qu'elles parcouraient au hasard, elles s'arrêtèrent et se retrouvèrent après quelque temps aux mêmes lieux qu'elles avaient quittés et près d'une villa nommée alors *Tauriacus*, sur la rive droite de la Sèvre (38). C'est là qu'épuisée de lassitude, succombant aux privations et au jeûne, Pezenne se sentit défaillir, et succomba entre les bras de sa sœur. Celle-ci voulut lui rendre les derniers devoirs, assistée par quelques habitants du pays que cet événement avait rassemblé autour d'elle. On raconte qu'un prodige signala cette marche funèbre et en fit un sujet de triomphe pour la religion. Une colombe, qui fait peut être allusion à celle qu'un martyre encore ignoré venait de couronner dans le ciel, apparut tout à coup et se mit à voltiger longtemps des pieds à la tête de la jeune défunte et ne s'en sépara qu'à l'entrée de l'église, ce qui fut regardé par les assistants comme une preuve de sa sainteté. Mais un miracle bien plus frappant suivit celui-là. Un des satellites d'Olivarius était à la recherche des deux vierges. Survenu pendant la marche du convoi, il allait s'emparer de Macrine, lorsque frappé subitement de cécité, au grand étonnement de l'assistance, il eut le bonheur de se convertir aussitôt et ne profita de la lumière qui lui fut rendue que pour unir ses actions de grâces aux prières de tant de témoins émerveillés. Pour Macrine, après les oraisons communes faites à l'église, elle déposa dans le saint édifice la précieuse dépouille de sa sœur qui ne tarda pas à y être vénérée sous le nom qu'on lui avait connu, et qui devint celui du lieu. Telle fut l'origine de la paroisse de Sainte-Pezenne, dont la population s'augmenta, comme

toujours, sous l'influence de cette dévotion qui y persévéra par un culte public à travers les vicissitudes de douze siècles (**39**).

Après la mort de sa sainte sœur, Macrine dut se pourvoir d'un asile pour y continuer la vie retirée qu'elle sentait être dans sa vocation. Cette aspiration à une retraite absolue qui est déjà un miracle dans la sainte, la conduisit vers une île qui lui paraissait déserte, et qui, quoiqu'elle dut la séparer de la tombe de sa sœur, lui procurait, semblait-il, un entier repos favorable à la prière et à la mortification. Elle repassa donc la rivière au Nord de Sainte-Pezenne, à travers des marécages formés par les abords du fleuve, restes des anciens envahissements de la mer. C'était l'île de Magné (**40**) que ce même cours d'eau environnait de tout côté, presque dépeuplée alors, car quelques pauvres colliberts s'y occupaient de leurs pêches et du soin de leurs bateaux (**41**). Elle n'hésita pas à gagner cet asile. Au milieu d'un sol à peine cultivé, un plateau élevé lui offrait à la fois un air plus pur, un vaste spectacle de ces grandeurs de la nature auquel se plaisent les âmes méditatives, et de lointains et immenses paysages où la pensée du créateur devient inséparable des beautés que nous lui devons. Trois fontaines s'échappaient des flancs de la montagne ; ces forêts touffues pouvaient y cacher un ermitage. Ce fut là qu'une cabane de roseaux, tressés à la hâte, abrita bientôt la courageuse pénitente décidée à y vivre et à y mourir. Nous ne savons combien de temps elle y attendit sa récompense. Quelques-uns disent qu'elle lui fut donnée vers 750, ce qui supposerait un espace de plus de vingt ans passés dans la pratique des difficiles vertus de la vie érémitique.

Les notions écrites autrefois sur le culte de sainte Macrine se sont perdues et n'auraient plus guère de traces anciennes que dans un calendrier possédé à la fin du XIIIe siècle par l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, où sa fête est marquée au 6 juillet, qui est sans doute le jour d'une

translation (a). Mais, depuis ce temps, les traditions se sont fidèlement conservées dans ce pays, grâce au pèlerinage annuel et si fréquenté qui s'y perpétue de temps immémorial, et qui, lorsqu'en 1508 on fonda à Magné un Chapitre de quatre chanoines destiné à entretenir la dévotion à notre sainte, la charte de fondation parla de ce pèlerinage comme ayant déjà alors une illustration très ancienne. On y vient encore de très loin implorer des guérisons miraculeuses dont les exemples ne sont pas rares (b).

Quant aux reliques de la sainte, elles n'avaient plus aucune trace dans la mémoire du pays, lorsqu'un jour, vers 1818, elles furent retrouvées dans un tombeau de pierre au cimetière qui longeait une ancienne chapelle de la sainte, bâtie au XIIIe siècle et détruite en 1793. C'était le squelette entier d'une femme qu'on reconnut pour celui de Macrine, d'après une charte de la famille de Lusignan, à qui avait appartenu le village de Magné. Cette charte remontait à la reconstruction du XIIIe siècle dont nous venons de parler. Ce fut le vénérable M. Soyer, alors vicaire capitulaire de Poitiers, et depuis évêque de Luçon, qui fit renfermer ces ossements dans un coffre en bois soigneusement travaillé, lequel fut remis dans le cercueil de pierre et encastré aussitôt dans la maçonnerie de l'autel de l'église paroissiale (c).

Les Sarrasins battus par un évêque de Sens,

Il faut encore nous résoudre à voir les Arabes se perpétuer sur notre sol et les populations souffrir de leurs cruautés, écrasées par leurs rapines sanglantes et leurs insatiables violences. En 728, un parti considérable d'entre eux avait passé le Rhône, remonté ce fleuve, puis la Saône, et assiégeait Autun, qui était pris et ruiné ; puis ils arrivèrent devant Sens (42), qu'ils voulurent traiter de la même façon. Là, ils avaient compté sans une nature énergique dont le

(a) Dom Fonteneau, t. LVI, p. 161.

(b) L'abbé Picard en raconte plusieurs dont il a été témoin, p. 30 et suiv.

(c) L'abbé Picard, *ub. sup.*

dévouement et le courage rendirent nuls leurs efforts. Saint Ebbon était alors évêque de cette métropole. De la famille des comtes de Tonnerre (43), il avait, avant son entrée dans les ordres, pratiqué la vie militaire dont il se ressouvint dans cette circonstance. Ses habitudes pénitentes sur le siége épiscopal, son humilité et sa douceur habituelles dignes de son caractère et de ses fonctions, ne l'empêchèrent pas de voir le danger de son peuple et de le secourir. Quand les assiégés se décourageaient et parlaient de se rendre, il ne songea qu'aux malheurs dont cette reddition serait suivie ; après l'incendie de ses faubourgs déjà réduits en cendres, il offrit de se mettre à la tête des combattants, enleva le camp des infidèles et les poursuivit bien loin de là en faisant des fuyards un horrible carnage (a). Il est vrai qu'il fut aidé dans ce succès par Charles-Martel, qui, prévenu de tant de ravages causés sur son territoire, arriva au moment où commença la poursuite, et détermina la retraite de l'ennemi jusqu'au fond de la Provence. De son côté, Eudes, hâtant leur passage à travers ses Etats, les reçut à la pointe de l'épée, et les força à fuir sans s'arrêter jusqu'aux Pyrénées.

Secondé par Charles-Martel et par Eudes d'Aquitaine.

Mais ce triomphe contre l'ennemi commun devait avoir un triste résultat pour le Poitou et les provinces voisines. Martel, qui s'était montré si empressé contre les Maures, avait, en les poursuivant, une arrière-pensée. Sous prétexte de les harceler jusqu'à une complète extinction, mais en réalité pour se venger d'Eudes, dont il n'aimait pas la domination sur ce pays, il les poursuivit au-delà de la Loire, où étaient ses limites naturelles. A son tour il porta le ravage dans le Poitou d'abord, où son armée se conduisit comme sur une terre conquise, pillant la campagne et les villes sans aucun respect des hommes et des choses sacrées ; puis poussant les mêmes dévastations sur toute la surface du Berry et du Limousin pour remonter bientôt sur l'Aus-

(a) Fisquet, *France Pontificale*, Archid. de Sens, p. 17.

trasie. De telles victoires n'apportaient pas seulement aux pays ravagés les ruines présentes, la pauvreté actuelle aux habitants et le renversement des monuments méprisés et des habitations dévastées : elles y laissaient encore des traces durables dans les exactions ruineuses et les injustices sacriléges du vainqueur. Là, en effet, il fallait payer ses soldats, récompenser leurs officiers, et attacher d'autant plus à sa fortune les uns et les autres, qu'on tenait ainsi tout prêts à recommencer au besoin. C'est dans ce but que Martel donna « à ses gens d'armes aucuns des bénéfices » et des dîmes, moyennant qu'ils promissent que si Dieu lui » donnait vie et grâces de venir au-dessus des dicts » Sarrasins, ils les restitueraient, et plus grands biens y » donnerait (a). »

Ainsi Eudes se trouvait au milieu de ses Etats entre deux ennemis également redoutables : Charles, au Nord, dont l'humeur guerrière et l'ambition démesurée l'attaquait lorsqu'il pouvait moins le craindre, et, au Sud, ces infatigables Barbares revenant sans cesse vers ce beau pays abandonné à leur profit par les Wisigoths disparus à jamais. C'étaient deux extrémités également fâcheuses. Une autre non moins grave était la vieillesse déjà avancée du prince, qui n'avait guère cessé de guerroyer depuis son avénement au pouvoir, et harassé de continuelles fatigues jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans. Enfin, la dernière agression de Martel, injuste autant qu'inattendue, et contre la foi des traités qui les liait également, l'avertissait du degré de confiance qu'il devait lui accorder et le détermina à prendre un parti qui lui sembla le plus sage. Il se décida à chercher l'alliance des Sarrasins, y compromettant d'autant mieux son honneur que la défaite de ceux-ci donnait à sa démarche un caractère plus désintéressé en la colorant de l'intérêt unique de ses peuples. Embarras du duc d'Aquitaine.

Un traité dont nous ne savons pas la teneur fut donc Il s'allie avec un chef musulman,

(a) Belleforet, *Chroniques et Annales de France,* in-f°, Paris, 1600, f° 51.

Et lui donne sa fille.

passé avec Manuzza, un des plus habiles généraux arabes qui commandait pour l'Espagne, la Catalogne (44) et la Gaule narbonnaise. Un tort que Eudes aurait pu s'éviter comme chrétien, car il compromettait sa foi aux yeux des Barbares eux-mêmes, ce fut de cimenter cette alliance en sacrifiant sa fille Lampagie, jeune princesse d'une grande beauté et d'une piété plus remarquable. En dépit de ses résistances et de ses prières, il la donna en mariage à Manuzza. C'était mettre la politique et le dépit à la place de la religion; et si ce sont là des fautes que les hommes croient pouvoir se permettre par une raison politique, elles attirent presque toujours la juste vengeance de Dieu sur ceux qui les commettent au mépris de leur conscience et du sentiment public.

Funestes suites de cet accord.

Quoique victime désolée, la jeune épouse du général sarrasin ne trouva d'autre compensation à son malheur que de profiter de l'affection de son mari pour lui parler d'une conversion au christianisme, motivée sur l'horreur qu'inspiraient aux nations civilisées les mœurs désordonnées et la tyrannie de ses compatriotes. Ce n'était point un zèle indiscret que cette prédication intime de Jésus-Christ par une femme qui songeait au salut d'une âme dont elle ne pouvait plus se séparer. Manuzza se laissa convaincre; mais comment abjurer au milieu et sous les yeux des musulmans, dont la haine pour les chrétiens allait jusqu'à la férocité? Il n'y avait qu'un moyen d'y parvenir; c'était de se faire une souveraineté à part, de proclamer son indépendance, et avant tout de se créer des partisans disposés à le soutenir et à le défendre au besoin. Dans cette vue, et avant de rien entreprendre, il commença par s'emparer de plusieurs biens appartenant au fisc, et à se ménager ainsi des ressources pécuniaires pour son entreprise. Ce fut ce qui le perdit.

Mort malheureuse des deux époux.

L'Espagne, occupée par les Maures, était gouvernée par des généraux que déléguaient les Califes. Depuis l'an 729, ce délégué était Abdérame, dont le nom va devenir illustre

dans notre histoire, et Manuzza gouvernait sous ses ordres. Il n'était guère possible que ce dernier, dont les desseins ultérieurs n'étaient probablement plus un secret pour tout le monde, n'eût pas été dénoncé à son chef hiérarchique. C'est pourquoi il vit fondre sur lui à l'improviste, et avant même qu'il eût pu le soupçonner, un corps d'armée envoyé par Abdérame, avec ordre de se saisir de sa personne. Il prit la fuite avec Lampagie, et gagna les Pyrénées. Mais on était sur sa piste. On le poursuivait sans relâche, et pourtant sa femme, qu'il ne voulait pas abandonner, retardait sa marche. Se voyant sur le point d'être atteint au sommet d'un rocher élevé qu'ils avaient gagné ensemble, le désespoir s'empara de lui, et prévoyant d'horribles supplices s'il tombait aux mains de ses ennemis, il se précipita dans un abîme, non loin de la colline où s'établit plus tard la petite ville de Puycerda (**45**), sur les frontières de France. Le sort de la malheureuse Lampagie fut plus à plaindre. Elle devint prisonnière, et sa beauté, qui lui sauva la vie, la fit diriger par Abdérame, à qui elle fut conduite, vers Damas, où Hesham, seizième calife depuis Mahomet, avait sa cour et son sérail. Elle devint une de ses esclaves.

Pendant que s'accumulaient ces ruines dans le haut Poitou, d'autres musulmans embarqués sur les côtes de l'Ouest et du Nord se portaient sur les îles de notre littoral et y faisaient des descentes. Là, c'était un ouragan inattendu ; point d'attaques prévues, point de défense préparée. Les malheureux habitants de Noirmoutier, de Ré et d'Yeu furent massacrés ou réduits à l'esclavage, les monastères brûlés, les saintes reliques dispersées, et les richesses des églises grossirent celles de ces diaboliques pillards (a).

(a) M. l'abbé Du Tressay, *Hist. des Moines et des Evêques de Luçon*, I, 96.



NOTES DU LIVRE XVII

Note 1

Dufour, p. 349, *Hist. gén. du Poitou*, a confondu cet Eparchius avec le solitaire d'Angoulême qui eut le même nom, appelé aujourd'hui saint Cybard, et qu'il reculerait ainsi de plus d'un siècle.— Du Tems, t. II, p. 409, s'était déjà trompé sur le même fait. — Mabillon cite dans ses *Annales bénédictines*, XI, 715, un Eparchius mentionné dans le nécrologe de saint Etienne d'Auxerre comme étant mort à Angoulême la treizième année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire en 781. — On voit que nous serions loin de compte en le confondant avec celui de 693. — Au reste, le *Gallia christiana* le qualifie de saint, ce qui n'est peut-être qu'une confusion de plus avec le solitaire d'Angoulême; et Bouchet, qui n'est pas toujours très fort en chronologie (f° 47, éd. de 1557), ne fait qu'un groupe des huit évêques cités ici en les reculant jusqu'à l'an 656, ce qui est impossible. Le rang que nous gardons à chacun dans notre récit est celui que leur ont conservé les historiens, et que semblent autoriser les apparitions successives de quelques noms dans l'histoire de ce VIIe siècle auquel ils appartinrent tous.

Note 2

Glanfeuil, plus récemment Saint-Maur-sur-Loire, *monasterium Glannafoliense*, autrement *Sancti-Mauri ad Ligerim*. C'est maintenant un village de 200 habitants, dans le canton et à 10 kilomètres Sud-Ouest de Gennes (Maine-et-Loire).

Note 3

« Visum est nullum construere monasterium, neque ædificare vel constituere, vel oratoriam Domum prœter sententiam ipsius civitatis Episcopi. » (*Conc. œcum. Chalcedon.*, ann. 451, can. 4.) — Et ainsi dans plusieurs autres Conciles qu'on peut consulter dans Cabassut, *Synops. Conc.*, I, 437, 478. In-8°, Paris, 1838. — V. aussi d'Héricourt (*Lois ecclésiastiques*, p. 186), où sont indiquées de nombreuses sources.

Note 4

« Irrita erit donatio Episcoporum, vel venditio, vel commutatio, absque conniventia et subscriptione clericorum. » (Quatrième Concile de Carthage, ann. 398, can. 32.)

Note 5

Clichy, *Clippiacum,* village de l'arrondissement de Saint-Denis (Seine), à 7 kilomètres Nord-Est de Paris. Il est sur la Seine, et a une population de 3,000 âmes à laquelle a beaucoup contribué cette proximité de la capitale. L'église paroissiale y a été bâtie vers 1612 par saint Vincent de Paul, qui en avait été curé. C'est Clichy-la-Garenne, qu'il faut distinguer de *Clichy-en-Launoy* (Seine-et-Oise).

Note 6

Sigebert était l'un des plus savants Bénédictins du XIe siècle, étant né vers 1030 dans le Brabant, et avait pris l'habit monastique dans l'abbaye de Gemblours *(Gemblacum),* au diocèse et à 4 lieues Nord-Ouest de Namur. C'est aujourd'hui une petite ville de Belgique. Sigebert, aimé de tous pour ses bonnes qualités non moins que pour son amour de l'étude et l'usage qu'il en sut faire, écrivit dans cette solitude un grand nombre d'ouvrages fort appréciés, et surtout sa *Chronique,* qu'il fit pour servir de suite à celle d'Eusèbe, et conduisit de l'an 381 à 1112, année où il mourut le 5 octobre, à quatre-vingt-deux ans, ayant mené sa longue vie sans infirmité et sans arrêter jamais ses fructueuses veilles. Sa Chronique a été souvent imprimée dans le *Recueil historique de l'Allemagne et de la France,* dans les *Bollandistes,* dans Mabillon; il en est amplemement parlé dans l'*Histoire littéraire* de D. Rivet, et une édition particulière en a été donnée, in-4°, à Anvers, en 1608, par Aubert Lemire. C'est celle dont nous nous sommes servi pour consulter cet historien.

Note 7

Liège, *Leodium, Legio.* C'était une bourgade qui, au VIe siècle, fut érigée en évêché, mais n'en avait pas augmenté son importance à cause de sa position dans un pays alors peu abordable. La translation qu'on y fit de l'évêché de Maëstricht commença à la relever, et depuis elle est devenue considérable par sa population, qui est de 50,000 habitants,par sa position au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, par son commerce et ses embellissements. Son évêché, qui avait dépendu de Cologne, est maintenant suffragant de Malines. Elle était, en 1789, indépendante, formant une espèce de république

dont l'évêque était le chef élu par le Chapitre, les bourgmestres et les sénateurs.

Note 8

Côme et Damien étaient frères et médecins, et furent martyrisés en 275 sous l'empire de Dioclétien. Leurs noms furent insérés dans le canon de la messe et témoignent du culte que l'Eglise rendit dès ses premiers jours aux saints de toute la hiérarchie catholique. Leur fête se célèbre le 27 septembre dans tout le monde chrétien.

Note 9

Andin, *Andaginum* ou *Ambra*, fondé par l'évêque de Liège Walkand, aujourd'hui petite ville de Belgique de 1,500 âmes : elle doit son origine et sa célébrité à son monastère, qui était de la congrégation de Saint-Vanne. Elle est à 60 kilomètres Sud-Est de Namur.

Note 10

Cette congrégation était une branche de l'Ordre de Saint-Benoît fondée en 1600 dans l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun (Meuse) suivant une réforme opérée par Dom Didier de Lacour, et d'où est sortie celle de Saint-Maur.

Note 11

Nous avons vu comment, vers 688, Hubert avait reçu d'un ermite de la forêt des Ardennes un remède propre à guérir la rage. Il n'est pas douteux qu'il n'en ait fait maintes fois usage pendant sa vie. Mais ce qui est certain, c'est que depuis sa mort les guérisons se sont multipliées très nombreuses, et continuent encore dans le pays de Liège. En 1883, *La Gazette* de cette ville publia un article ayant pour titre *Saint Hubert et la rage*, à propos des nombreux accidents de ce genre qui désolaient cette contrée. A ce propos, l'auteur faisait observer, d'après le *Journal des sciences médicales* de 1874 (p. 491), qu'il y avait en France, par année, 418 cas. En présence d'un si horrible fléau, un moyen de guérison persiste depuis plus de mille ans, aussi facile qu'infaillible, et il faut être arrivé à une époque où le bon sens devient aussi rare que la foi, pour que l'humanité reste dans une stupide indifférence devant un moyen que tant de victimes auraient dû se procurer.

Il est vrai qu'il faut parler ici d'un miracle, et d'un miracle permanent, lequel peut affronter tous les défis de l'incrédulité, et se renouveler chaque fois que l'occasion se présente d'y recourir. Il ne s'agit que d'accepter la facile condition de réussite.

Or, dans la forêt des Ardennes, la province de Luxembourg en Belgique possède encore une petite ville de Saint-Hubert. Elle a 2,000 âmes. C'est le reste de l'ancienne abbaye dont l'église, devenue paroissiale, conserve la châsse et les reliques du saint. Parmi ces reliques, il en est une dite *l'Etole de saint Hubert*. Ce n'est plus qu'une bande de soie blanche de 5 à 6 centimètres de large, sur une longueur de 85. Ce n'est donc plus qu'un reste de l'ancien ornement sacerdotal qu'avait porté le saint évêque. Ce reste diminue tous les jours, car le merveilleux traitement consiste à en insérer un fil dans une incision faite au front de la personne atteinte d'hydrophobie. A cette opération doivent se joindre de la part de cette même personne, et pendant neuf jours, une suite de pratiques soit d'hygiène, soit de piété, comme d'abstinence et de mortification, ou de précautions prises par révérence pour le fragment de relique introduit dans le front du malade. Là se trouvent peut-être quelques détails qui paraîtraient minutieux à qui ignore certaines pratiques de la discipline ecclésiastique et des pénitentiels des temps rapprochés de saint Hubert. Mais c'est là une preuve irrécusable de l'ancienneté de ces observances.

Que les esprits forts ne crient pas ici à la superstition, car c'est là une pratique de dix siècles ; il est évident que ses succès continus ne peuvent s'expliquer que par une puissance cachée et surnaturelle, qu'il n'est pas possible de contester. Car il est avéré que dans le pays de Liège on ne recourt pas à d'autre remède contre la rage, si bien que de 1869 à 1883, on a relevé sous l'administration du Révérend doyen actuel de Saint-Hubert, 1,400 recours à la Taille (c'est ainsi qu'on nomme l'opération susdite) ; que vers 1845 on *taillait* encore annuellement de 130 à 140 personnes, et à cette date, en une période de dix ans, 6 personnes sur près de 1,400 étaient mortes après avoir été *taillées*, mais toutes 6 pour n'avoir pas accompli exactement les prescriptions de la neuvaine. D'après le registre tenu dans l'église, du 1[er] janvier 1845 au 12 octobre 1860, le nombre de guérisons s'était élevé à 4,700.

Que si nous remontons jusqu'au VIII[e] siècle, nous attestons encore la continuité du prodige ; à la fin du XVII[e], des commissions de docteurs en théologie du diocèse de Liège et de l'université de Louvain en reconnurent solennellement le caractère religieux et la réalité, sur la demande de l'évêque Jean-Louis d'Elderen, qui confirma leurs conclusions par un acte public du 4 octobre 1690. Au début du XVI[e] siècle, la même attestation avait été donnée dans une bulle du pape Léon X, et ainsi peut-on remonter avec le cours des âges, à une suite non interrompue d'attestations les plus expresses

des témoins les mieux informés. Un manuscrit du XIe siècle, l'une des plus précieuses chroniques de la bibliothèque de Bruxelles, et bien connue des érudits sous le nom de *Cantatorium*, nous détaille par la plume d'un témoin oculaire diverses guérisons du même genre obtenues en 1068 et postérieurement par la taille et par la neuvaine dont elle doit être accompagnée. D'autres documents prouvent que vers 779, 70 ans seulement après la mort de saint Hubert, ces guérisons merveilleuses s'obtenaient déjà dans les mêmes conditions qu'à présent.

Ce sont ces documents, si bien faits pour répondre à toutes les mauvaises plaisanteries de l'incrédulité, qui ont servi de base à l'intéressant ouvrage de Mgr Dechamp, cardinal-archevêque de Malines, qu'il intitula *La sainte Etole vengée*, et dans lequel, en remontant jusqu'à l'origine du miracle, il cite les faits d'une incontestable authenticité qui en établissent les garanties. C'est aussi de ce miracle, trop peu connu hors de la contrée où il est si populaire, que M. l'abbé Hallet a établi le caractère et l'histoire dans un volume intitulé : *La Rage conjurée par l'œuvre de saint Hubert*. Ce livre a été publié en 1882, et devrait être lu aussi bien que celui du cardinal de Malines par tous les hommes de bonne foi, par tous ceux qui préfèrent la vérité à de mauvaises raisons.

Nous ne prétendons pas qu'on n'ait pas souvent, dans un faux zèle et avec des convictions mal éclairées, surchargé quelques vies de saints, de saint Hubert lui-même peut-être, d'une teinte de faits merveilleux trop peu autorisés. Nous savons qu'il n'y a guère d'histoires sans légendes, pas plus que de légendes sans une histoire qui en soit le fond réel. Il s'agit, en de telles choses, de savoir user de discernement. Des gens d'esprit et de sciences spéciales l'ont prouvé, comme M. Henri Boulay, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (v° *Rage*), disant « qu'il n'y a pas à protester au nom de la science et de la raison contre ces pratiques », puisqu'en effet elles ont des résultats qu'on ne peut nier. Ce dont on pourrait s'étonner maintenant, ce serait de l'indifférence que les rationalistes apporteraient encore devant un facile examen. Vingt-quatre heures au plus séparent la France de Saint-Hubert des Ardennes. C'est le cas d'y aller voir.

Au moment où nous écrivons ces lignes (octobre 1885), le savant M. Pasteur vient de prouver que ses laborieuses recherches et sa docte pratique de l'inoculation de la rage touchent à un succès auquel ses savants confrères de l'Institut ont justement applaudi : personne ne l'en félicitera plus que nous. Mais nous osons affirmer que ce mode de guérison ou de préservation n'ôtera rien au crédit

de notre saint Hubert, et que les populations de la Belgique ne répudieront pas l'Auguste Médecin qui les a guéries depuis si longtemps.

Et enfin on pense bien que si nous avons traité si complètement ici de saint Hubert, c'est qu'il est bien notre compatriote, et remplit un assez beau rôle dans notre histoire. (V. les ouvrages cités plus hau t et les *Annales catholiques*, de M. Chantrel, t. XLIII, *passim*.)

NOTE 12

Sanctus-Melanius de Alberiis, église paroissiale de Saint-Mélaine, au doyenné de Châtillon-sur-Sèvre, sous l'ancien patronage de la Trinité de Mauléon (Deux-Sèvres). Celle-ci était uue abbaye d'Augustins donc la belle église est devenue celle de la paroisse. Il y avait aussi une chapelle de Saint-Hubert à Nieul-sous-Passavant, village du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), limitrophe du diocèse de Poitiers par le côté Nord des Deux-Sèvres, mais du diocèse d'Angers. Cette chapelle était à la nomination du seigneur voisin de la Roche-Boilleau.

NOTE 13

Huy, *Huyem*, *Huum* et *Huyonum*, a aujourd'hui 6,000 habitants, à 5 lieues Sud-Ouest de Liège, et à même distance Nord de Namur. Elle était fortifiée d'un château, et avait une collégiale fondée vers 1525 par l'évêque de Liège Erard de la Marck.

NOTE 14

Ce scrupule était certainement des moins fondés; car, en interdisant les intrigues au moyen desquelles ces charges étaient transmises à des parents ou à des favoris, les Conciles (entre autres celui d'Antioche, en 341, can. 19) n'avaient pas prétendu empêcher les nominations pourvues comme celle de saint Bonnet de toutes les conditions que nous lui avons vues, la sainteté du sujet, l'acclamation unanime des clercs et des laïques, confirmée par l'agrément d'un souverain comme Thierry III et d'un ministre comme Pépin d'Héristal. Il est vrai que saint Bonnet trouva non loin de Solignac, abbaye du Forez, un saint ermite à qui il s'ouvrit de ses anxiétés, et qui lui conseilla d'abdiquer; mais cette décision était plus conforme à la perfection religieuse qu'obligatoire pour la conscience, et prouve une fois de plus combien étaient solides, dans les saints, l'humilité et le renoncement, surtout quand ces vertus s'illustraient encore d'un épiscopat rempli de tant de bonnes œuvres et d'exemples si édifiants.

Note 15

Manlieu, *Magnus locus*, abbaye de Bénédictins fondée en 660 par saint Ganez, évêque de Clermont, sur la Dore, vers les limites du Forez ; c'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom, auquel l'ancienne abbaye sert d'église sous le vocable de saint Sébastien.

Note 16

Puy-Saint-Bonnet, *Podium Sancti Boniti*, du doyenné et à 6 kilomètres Nord-Est de Châtillon-sur-Sèvre. Cette église relevait autrefois de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et fut longtemps du diocèse de Maillezais.

Note 17

La Tour de Germigny, *de Germaniaco*, ancien fief de la seigneurie des Courtils, est encore un hameau de la commune de Sérigny, canton de Laigné-sur-Usseau, dans l'arrondissement de Châtellerault (Vienne).

Cette paroisse de Sérigny, *Seriniacum*, était d'abord (avant 1790) de la Touraine, et appartenait en partie à la duché-pairie et à l'élection de Richelieu, et en plus grande partie au duché de Châtellerault. Elle avait une église de Saint-Etienne, cure et prieuré dépendant de l'abbaye de Noyers en Touraine, dont le cartulaire édité par M. l'abbé Chevalier parle, à la date de 1154, à propos d'un partage des offrandes à observer entre l'abbé et les religieux. Le titre paroissial aboli par la Révolution fut rendu à Sérigny en 1840.

Note 18

Jupil, *Jobvilla, Jopile* ou *Juppila*, actuellement gros bourg non loin de Liège en Belgique.

Note 19

Ces dispositions furent renouvelées plus tard, en 799, dans un capitulaire donné à Héristal. (V. *Conc. gallic.*, t. II, *ad h. ann.*)

Note 20

Ce Dagobert est indiqué par Daniel et quelques autres comme n'étant que le second de son nom. Nous avons vu comment il doit être réellement le troisième, puisque Dagobert II avait régné à son retour d'Ecosse en Austrasie, de 674 à 679, entre Childéric II et Thierry III.

Note 21

L'origine de ce surnom n'est pas très sûre, les historiens variant sur la cause qui le fit prendre ou donner au fils de Pépin. Les uns prétendent que le mot *Martel* est le même que *Marteau,* et fut donné au prince après sa victoire sur les Sarrasins à la bataille de Poitiers que nous verrons en 732; d'autres, comme Feller, veulent que Charles l'ait porté dès son enfance comme synonyme et diminutif de Martin, *Martinus* et *Martellus,* comme diminutif : *le petit Martin.* Quelques-uns encore veulent que ce soit en cette année 716 que l'idée du marteau soit venue de la défaite que Charles imposa dans la forêt des Ardennes aux Neustriens réfugiés dans cette même forêt au petit village de Stavelo dont nous allons parler. Plus il y a de contradictions sur un sujet de ce genre, moins il importe d'en chercher l'éclaircissement. Toujours est-il que nous donnerons désormais son double nom à Charles-Martel, ce qui servira plus d'une fois à éviter des confusions avec certains autres Charles.

Note 22

Amblève ou Amblef était une maison royale fortifiée, sur la rivière de ce nom qui arrosait Malmedi et Stavelo dont parle la note suivante.

Note 23

Stavelo, *Stabulum, Stabulatum* et *Stabulense monasterium,* abbaye d'hommes enclavée dans le pays de Liège, fondée vers 650 sur un terrain où étaient de vastes étables et pâturages pour les troupeaux de la maison royale d'Amblève. Les fondateurs furent saint Sigisbert, roi d'Austrasie, qui avait offert pour cet établissement 12 lieues d'étendue, et par saint Remacle, qui n'en accepta que 6, et en fut le premier abbé. C'était au diocèse de Maëstricht. — Stavelo est maintenant une petite ville de 3,000 âmes, environnée de montagnes et de marais. — A deux lieues de là était une autre abbaye de Malmedi, *Malmudarium,* fondée vers le même temps par les mêmes personnages.

Note 24

Vinci, *Vinciacum, Vinceecum,* entre l'Escaut et la Sambre, canton de Rosoy-sur-Serre (Aisne), a 400 âmes de population. C'est aujourd'hui la *Cense de Vincy,* près Crèvecœur.

Note 25

Daniel, I, 461. Ce reproche serait démenti d'ailleurs par ce que nous verrons de la conduite du duc d'Aquitaine.

Note 26

Attigny, *Attiniacum*. C'était en même temps un palais des rois, une villa de plaisance et un lieu où se recueillaient les revenus du fisc. C'est une petite ville des Ardennes, chef-lieu de canton de 1,200 âmes. Nous y verrons quelques Conciles.

Note 27

Plusieurs historiens, entre autres Velly, prétendent qu'il n'avait pas laissé d'enfants; mais Mabillon a très bien prouvé le contraire (V. *Analectæ*, t. III), et nous verrons son fils régner sous le nom de Childéric III, de 741 à 752, après un interrègne de trois ans. — V. *les Mérovingiens*, I, 238, 240 et 260. — Velly, I, 324. — Daniel, I, 457.

Note 28

Ainsi nommées des anciens Arabes dont ils descendaient et qui s'étaient formées après le déluge dans la partie occidentale de l'Arabie déserte.

Note 29

L'Isbérie ou Hispanie, *Iberia, Hispania*, est le nom ancien de la péninsule du Sud-Ouest de l'Europe, qui comprend aujourd'hui l'Espagne et le Portugal.

Note 30

L'île Barbe, *Insula Barbara*, abbaye de Bénédictins, qui n'était encore qu'une solitude de cénobites. Ils prirent en 771 la règle de saint Benoît, en se constituant en monastère, lequel, après d'autres vicissitudes, fut rétabli en 985.

Note 31

Assez généralement, on s'accorde à reporter à l'an 731 l'invasion des Sarrasins dans la Provence et les désordres qui s'en suivirent. Il est clair qu'en observant bien la marche des événements, c'est trop tard, et qu'il vaut mieux avec Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, I, 696, l'attribuer à l'année que nous adoptons de préférence et qui est d'ailleurs celle des Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates*, VI, 469 et suiv. Il s'en suit aussi que le martyre de saint Marin doit être avancé jusqu'en 725, contre la date de 731 adoptée par les hagiographes et les martyrologues, puisqu'il dut souffrir pendant une invasion des Barbares dans la Maurienne.

Note 32

Ce monastère, après bien des ruines successives et autant de réédifications, fut connu depuis sous le nom de Prieuré du Châtel, dans

la paroisse de ce nom, et tout près de la ville épiscopale de Saint-Jean-de-Maurienne.

Note 33

Et factum est Verbum Domini ad Eliam dicens : Abscondere in Torrente Carith... et ibi de torrente bibes, corvis que prœcepi ut pascant te ibi (III, *Reg.,* xvii, 3). — Duo Leones ex interiore eremo, rapido cursu ad beati Pauli corpus feruntur... qui certatim terram pedibus effodientes, foveam quœ hominem commode caperet effecerunt. (*Brev. Rom.,* 15 janvier.)

Note 34

Angelus Domini fecit in medium fornacis quasi ventum roris flantem, et non tetigit eos omnino ignis, neque contristavit, nec quidquam molestiœ intulit. (Daniel, III, 49 et suiv.) — Ministri ignem accenderunt. Cum vero ignem flamma emicasset, ignis, fornacis speciem prœbens, tanquam navis velum a vento repletum atque sinuatum undique circumdedit martyrii corpus. Cernentes autem impii flammis non posse consumi... etc. (Eusèbe, *Hist. eccles.,* l. IV, c. xv.)

Note 35

Cette seigneurie de Mauléon a pris en 1717, ainsi que la petite ville de 1,500 âmes qui en était le siège, le nom de Châtillon-sur-Sèvre. Elle est chef-lieu de canton de l'arrondissement et au Nord-Ouest de Bressuire (Deux-Sèvres). La petite ville, qui a beaucoup souffert des guerres de la Vendée, était déjà connue à l'époque romaine sous le nom de *Mons-Leonis.* Nous parlerons en son lieu de l'illustre famille des Mauléon, qui compte parmi les plus remarquables du Poitou.

Note 36

Ces sept jours ne laissent pas supposer une distance aussi grande que celle des Pyrénées à Niort, surtout pour deux jeunes filles peu accoutumées à de telles courses faites à pied et à travers bien des difficultés de chemins très fréquentés. De la Bretagne, au contraire, il n'y avait jusqu'à nous qu'un trajet très court, ces deux provinces étant limitrophes, surtout si elles habitaient la côte méridionale de la première.

Note 37

Ce que nous avons vu des premières irruptions des Sarrasins en Aquitaine et de leurs entreprises sur Toulouse autoriserait à croire que déjà quelques partis de ces dangereux étrangers avaient pu pénétrer jusque vers la Loire, sans trouver d'opposition, en se

glissant jusque dans le Poitou à travers les forêts qui dissimulaient leur marche. Pleins de cette ambition qu'ils savaient à leurs chefs d'arriver à posséder les Gaules par des plans que personne d'entre eux ne devait ignorer, ils auraient préludé ainsi à la grande expédition dont le résultat devait en délivrer la France quatre ou cinq ans après. Tout semble donc porter à croire que nos jeunes héroïnes furent attaquées par une de ces bandes établies dans le Poitou et le rançonnant en attendant mieux.

Note 38

Ce lieu de *Tauriacus* n'est pas à chercher, puisqu'il fut bientôt identifié avec le village de Sainte-Pezenne. Au reste, ce nom gallo-romain ne devait pas être très rare alors, car un autre encore se trouve dans le canton et à 8 kilomètres Sud-Est de Celles, avec une population d'un millier d'habitants. — Un autre village de Thorigni se remarque dans le voisinage d'Avon, village peuplé de 300 habit., dans le canton de la Mothe-Saint-Héraye. Celui qui nous occupe ici a aussi son homonyme dans un hameau de la commune de Coulon, limitrophe de Sainte-Pezenne. Leur étymologie commune est certainement dans le nom d'une villa d'un *Taurinus* quelconque, dont le nom a été plus d'une fois recueilli dans les inscriptions de Gruter.

Note 39

Sainte-Pezenne est devenu le centre d'une commune du premier canton de Niort et du doyenné de Saint-André, à 3 kilomètres de cette ville. Le bourg a 1,700 âmes, au bord de la Sèvre et jouit d'agréables environs. On n'a que des notions assez vagues sur la marche de cette paroisse depuis sa fondation jusqu'à nous. Nos plus anciens documents nous apprennent que la cure y fut toujours donnée par l'évêque, soit de Poitiers jusqu'en 1317, soit ensuite de Maillezais ou de Luçon, car elle était, d'après le *Grand Gauthier*, de l'archiprêtré d'Ardin, qui passa, lors de la division de notre diocèse, à celui de Maillezais. On y avait fondé aussi, à une époque inconnue un prieuré de Saint-Martin qui relevait de l'abbaye augustinienne de la Couronne en Angoumois.— Sainte Pezenne a une date sur laquelle les hagiographes varient, aussi bien par conséquent que pour celle de sainte Macrine. Elle est placée par les uns au VIe siècle, qui est beaucoup trop tôt; par les autres au VIIIe, que nous préférons ici, parce qu'il est autorisé par les *Bollandistes* et ceux qui les ont suivis. Quel que soit le parti à prendre sur ces opinions si diverses, elles n'ôtent rien maintenant à ce que les siècles ont conservé sur le culte même de notre jeune sainte. Il se répandit sans doute à des époques diverses

en d'autres diocèses que le nôtre. Sous les noms identiques de sainte Pazanne ou Posanne, Paccine ou Pechine, on a voulu voir la même personnne que sainte Persévérande ou *Perseveranda*, parce que ce nom se voit au martyrologe romain le 25 juin. Cette prétention ne nous semble pas de toute évidence.

Ainsi, sainte Pezenne est honorée et garde encore ce nom à Saint-Quentin (Aisne), où un comte de Vermandois lui éleva une église au XII[e] siècle ; à Sainte-Pazanne, canton du Pellerin (Loire-Inférieure), et sans doute en d'autres lieux plus ou moins considérables. Elle a dans le martyrologe une seconde fête qui se fait le 26 juin. C'est sans doute celle d'une translation.

L'incertitude où l'on est resté sur le pays d'où venaient les deux sœurs quand elles se jetèrent dans le *pagus* de Niort, n'est pas facile à éclairer, non plus que la nationalité de ces ennemis qui les poursuivirent, ni la personne de cet *Olivarius* qui semble avoir été le chef d'une soldatesque désordonnée. Pour passer la Sèvre au-dessus de Niort, elles ne pouvaient arriver après sept jours de marche que du haut Poitou ou du Limouzin, et nous ne voyons pas que vers cette époque, qui coïncide avec le premier quart du VIII[e] siècle, elles pussent avoir affaire à des nationalités venues en armes de quelqu'une de ces contrées, sinon peut-être, comme nous l'avons dit, de quelques hordes de Sarrasins qui y préludaient à leur invasion de 732, et avaient bien pu pénétrer déjà dans le haut Poitou par la Marche limousine.

Un des derniers curés de Magné, M. l'abbé Picard, mort à Poitiers en 1879, avait publié à Niort, en 1847, une petite brochure populaire sur la vie de sainte Pezenne et de sainte Macrine.

Note 40

Magné, *Magniacum*, très vieux village de 500 âmes, de l'ère celtique, aujourd'hui chef-lieu de commune du canton de Niort. Sa première époque est indiquée par deux voies romaines de Poitiers à Saintes et à l'Océan, et par un tumulus voisin d'un rocher presque entièrement effacé, élevé sur son territoire. Le moyen âge s'y trouve par son église romane plusieurs fois remaniée, et la Renaissance par les souvenirs historiques d'une ancienne tour ruinée, qui, prise en 1568 par les protestants, fut reprise par le comte du Lude le 20 juin 1569. Le sol de cette charmante petite île est très fertile, et d'agréables demeures établissent entre elle et la ville de Niort des rapports de villégiature qui entretiennent sa vie. On y aborde par une chaussée du gué de Mallevau, que les naïves traditions de la contrée attribuent aux prières de sainte Macrine. Ce qui est plus sûr, c'est que des bois

y portent encore son nom, aussi bien que la colline sanctifiée par l'ermitage de la sainte, et que la piété populaire ne cesse pas d'y aller en grande confiance lors du pèlerinage annuel. Là jusqu'à la fin du XIe siècle s'opérèrent de nombreux miracles au tombeau qui avait reçu sa sainte dépouille. Par suite des malheureux événements qui bouleversèrent notre pays durant les IXe et Xe siècles, le monument fut oublié ; on ne le retrouva qu'en 1098, ce qui parut assez important pour que les chroniques de l'époque en fissent mention. (*Chronic. malleac.* — Labbe, *Bibl. manusc. nov.*, t. II, p. 215 et suiv.)

Note 41

Les colliberts ont un rôle intéressant dans notre histoire locale et méritent que nous en parlions avec quelques détails. C'est dans les marais du Poitou et de la basse Saintonge qu'on les rencontre dès le VIe siècle occupés aux travaux de la terre et à la modeste navigation de ces ilôts qui, vers Luçon et le pays d'Aunis, partagent le sol couvert d'arbres, et se relient entre eux par des canaux où se pratiquent surtout des pêches abondantes qui sont à peu près l'unique ressource de ces pauvres habitants : cette population s'est perpétuée jusqu'à nous sous le nom de *huttiers*. Les colliberts furent eux-mêmes les représentants, disons mieux les remplaçants de ces colons, qui vers l'époque de décadence de l'Empire romain, formèrent une classe intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves. Par suite des formes légales devenues obligatoires dans une société qui se démembrait de toutes parts, des sujets de basse condition s'attachèrent exclusivement à l'agriculture négligée, à tous les soins ruraux momentanément désertés. Mais bientôt on se trouva forcé d'y ramener ces hommes que les troubles de la guerre et la licence qui l'accompagne avaient éloignés et déshabitués du travail des champs. On en était là, lorsque les Francs apportant avec eux l'usage généralement suivi d'appliquer aux basses occupations du servage les prisonniers de guerre devenus esclaves, unirent ceux-ci à ceux qu'ils trouvaient dans une position identique sur le sol conquis, et peu à peu, et afin de les intéresser d'autant plus au colonage et à la culture, ils leur firent des privilèges au moyen desquels, sans être entièrement soustraits à l'esclavage, ils jouirent cependant d'une certaine liberté; et comme ils formaient sous leurs maîtres comme une grande famille ayant les mêmes droits à la même existence, on leur donna le nom de colliberts, c'est-à-dire proprement *libres du joug* ou *affranchis*, selon Ducange. Cela n'empêchait pas qu'ils ne fussent assujettis à la condition absolue des serfs *(servi)*, en tant qu'ils suivaient la condition de ceux-ci, restant entièrement à la disposition de leur maître qui pouvait les

vendre ou les échanger, soit avec les terres qu'il cédait, soit séparément de toute transaction domaniale. C'est pourquoi les chartes nous offrent souvent de ces exemples de donations de terres avec des colliberts qui y restaient attachés. Au reste, ils pouvaient eux-mêmes posséder des propriétés foncières qu'ils avaient le droit de cultiver, mais qui était frappées pour leurs héritiers de droits de main-morte, dont les propriétés féodales étaient exemptes. (V. pour le développement de ce fait, Guizot, *Essais sur l'histoire de France,* IV, § 6, p. 167. — Guérard, *Prolégomène du cartulaire de Saint-Pierre de Chartres,* § 32. — Giraud, *Traité du droit français au moyen âge,* t. I, p. 162.)

Note 42

Sens, *Agendicum, Senones,* métropole de la quatrième Lyonnaise, et aujourd'hui de Troyes, de Nevers et de Moulins, faisant partie de l'ancienne Champagne, au confluent de la Vanne et de l'Yonne. C'est une sous-préfecture de l'Yonne, avec une population de 12,000 âmes. Son archevêque a le titre de primat des Gaules, ce qui atteste son ancienne importance.

Note 43

Tonnerre, *Tornodurum,* ancienne ville romaine dont on sait peu de chose ; mais devenue un chef-lieu d'arrondissement de l'Yonne, elle a à peine 5,000 habitants, sur l'Armançon et près du canal de Bourgogne. Son histoire ne se dessine guère que depuis le XIIIe siècle, et a pris depuis lors un rôle assez actif dans l'histoire de France, grâce aux guerres des Anglais et aux démêlés de Jean-sans-Peur avec ses nombreux antagonistes.

Note 44

Catalogne, en espagnol *Cataluna,* province septentrionale de l'Espagne, que les Pyrénées séparent de la France, et dont le chef-lieu est Barcelone, ville forte de 250,000 hab., sur la Méditerranée.

Note 45

Puycerda, *Augusta, Podium Ceretanum,* en Catalogne. C'était une ville fortifiée comme frontière, mais qui n'a pas plus de 200 habitants.



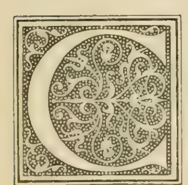


LIVRE XVIII

—

Depuis la bataille de Poitiers jusqu'a l'avénement de Pépin le Bref

(De 732 à 752)



EPENDANT Abdérame, enhardi par ce succès inattendu, et qui avait des bataillons toujours prêts à le suivre, se décida d'autant plus vite à une campagne, qu'il regardait le duc d'Aquitaine comme le promoteur de la conjuration qu'il venait d'étouffer. Il pénétra d'abord en Gascogne (1) par la Navarre (2), détruisit les principales villes de ce pays et du Béarn (3), du Bigorre (4) et du Comminges (5). Ensuite il se porta sur Agen, et, suivant le cours de la Garonne, il arriva devant Bordeaux. La florissante et riche cité résista en vain. Emportée d'assaut, elle fut livrée au pillage, à l'incendie et à tous les malheurs qui suivent l'un et l'autre de ces fléaux. Que de dommages pour la science et pour l'histoire dans ces regrettables catastrophes! C'est sans doute à ces malheurs qu'est due la perte des archives de cette métropole de la deuxième Aquitaine. On ne retrouve plus ni ce qui intéresse ses évêques, ni ce qui regarde ses comtes et son administration civile depuis la fin du VIe siècle jusqu'à l'épiscopat de Sichaire en 816, et dans cette privation même de tous documents historiques, ces grandes

Ravages d'Abdérame dans l'Aquitaine.

Prise, incendie et pillage de Bordeaux.

infortunes sont écrites en caractères qui n'ont pu s'effacer (a).

Eudes défait et repoussé jusqu'en Poitou.

Attaqué à l'improviste, Eudes avait dû quitter Toulouse et se retirer au-delà de la Dordogne pour y former ses moyens de défense : c'est là qu'il espérait arrêter Abdérame et sauver les provinces septentrionales de ses Etats. Mais Abdérame, qui avait formé le dessein d'envahir toute l'Aquitaine et ensuite la France entière, était suivi d'une formidable armée à laquelle son adversaire ne put résister. A peine arrivé en présence des forces beaucoup moindres de celui-ci, un choc épouvantable, une action sanglante eut lieu et força les Aquitains de reculer après des pertes considérables. Ce fut une réelle débandade et comme un sauve-qui-peut général. Eudes se réfugia jusqu'à l'extrémité du Poitou, d'où il apprenait chaque jour qu'on dévastait les provinces qu'il venait de laisser derrière lui, le Périgord, le Quercy (6), la Saintonge, l'Angoumois. L'Arabe marchait en toute hâte vers Poitiers, d'où il comptait gagner la Touraine et se faire bientôt une proie de la vaste

Il se ligue avec Charles-Martel.

étendue que bordent la Manche (7) et l'Océan (8). Eudes s'efforce alors de rassembler de nouvelles troupes, et en même temps il se porte vers la Loire, d'où il dépêche vers le duc des Français, en dépit de ses répugnances naturelles, pour lui donner avis de ce qui se passe, lui faire comprendre le danger commun, et l'adjurer de venir défendre la France, aussi bien que l'Aquitaine, contre le fléau qui les menace (9). Charles n'avait pas à hésiter. Peu désireux de secourir un rival qu'il n'aimait pas, il comprit pourtant que le feu qui incendiait les terres de son voisin allait gagner les siennes ; que devant les agresseurs qu'il allait avoir en tête il valait mieux attaquer que se défendre ; et grâce enfin à l'habitude qu'il avait prise d'avoir toujours sur pied des troupes disciplinées et aguerries, il passe la Loire, se porte d'abord à Tours et aux

(a) Du Tems, II, 192. — *Gallia christ.*, II, *Eccles. Pictav.*

environs, de manière à protéger la ville et le tombeau de saint Martin contre la dévastation qui les menace. C'était là qu'Eudes l'attendait, ayant composé son armée de tout ce qu'il y avait de disponible dans le haut Poitou. La jonction des deux princes se fit le 25 septembre, près de Tours (10), sur la rive gauche du fleuve; puis ils s'avancèrent ensemble vers Poitiers, où déjà l'armée ennemie causait d'affreux ravages (11).

Ceux-ci incendient les faubourgs de Poitiers,

En effet, les bataillons sarrasins, guidés par Abdérame, furieux des défaites de ses compatriotes et encouragés par ses propres succès, étaient arrivés devant cette ville vers la mi-septembre. Ils l'avaient trouvée en état de défense, protégée par des fortifications redoutables au pied desquelles les tentatives d'un siége ne réussirent pas. L'ennemi avait commencé par en incendier les faubourgs qui furent détruits. La population se vit réduite à l'esclavage ou à la fuite. On saccagea les campagnes; on tua les hommes et les animaux. Quant à la ville, si elle résista à un assaut de plusieurs jours, les habitants purent voir du haut des remparts leur chère église de Saint-Hilaire livrée aux flammes avec les bâtiments considérables qui l'enceignaient. Le même malheur frappa le monastère et la basilique de Sainte-Radégonde, où tout fut détruit, et qui mit, comme Saint-Hilaire, plus de cent ans à réparer ce désastre (a).

Et marchent sur la Touraine.

Cependant un autre but appelait plus loin les hordes gorgées de pillage. Elles n'ignoraient pas quelles richesses s'étaient accumulées dans le trésor de Saint-Martin, et l'espoir de s'en emparer les poussait vers l'opulente cité qui tremblait à leur approche. Ainsi les deux armées marchaient l'une vers l'autre, et probablement celle des Arabes, qui ne pensaient plus au duc d'Aquitaine disparu, songeait encore moins au secours qu'il avait su se ménager. Mais la même sécurité n'existait pas pour les deux alliés. Marchant de

(a) Dufour, *Ancien Poitou*, p. 354. — *Gallia christiana*, II, col. 1301. — Frédégaire, *Chronic.*, ad ann. 732. — Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, I, 696, not. 84. — Valois, *Rerum Franc.*, lib. XXIV, p. 486.

concert vers la Vienne, dont ils devaient descendre le cours par sa rive droite, ils la traversèrent à Cénon (12) où elle se joint au Clain, car là était un pont se rattachant à la voie romaine de Poitiers à Tours, laquelle s'offrait naturellement à l'ennemi. C'est probablement lorsqu'ils furent parvenus dans cette espèce de delta formé par les deux rivières, qu'ils apprirent de leurs espions qu'ils n'avaient plus qu'à six ou sept lieues devant eux les masses auxquelles il s'agissait de tenir tête. Il fallut donc songer à choisir promptement un terrain favorable pour les atteindre et les maintenir (13).

Description du champ de bataille. Plaine de Moussais.

Le Vieux-Poitiers, palais mérovingien encore florissant, situé au bord du Clain qui pouvait le protéger, et non moins rapproché de la voie romaine de Poitiers à Tours que devaient suivre forcément les barbares, dut paraître aux confédérés un point central d'où ils pouvaient dominer les plaines voisines et surveiller les approches de l'ennemi. De vastes terrains intervallés de bois, d'espaces découverts et de collines d'inégale hauteur s'offraient à eux avec leurs avantages militaires et les positions les plus enviables. Les nombreuses habitations qui animent aujourd'hui cette vaste plaine n'existaient pas encore, et des hauteurs prises comme d'autant d'observatoires, on pouvait s'éclairer sur la marche et l'arrivée de l'armée arabe. C'est là qu'on jugea plus convenable de s'arrêter pour l'attendre. Elle ne tarda pas d'apparaître. C'était une masse flottante, composée, pouvons-nous croire, d'une centaine de mille combattants (14), que suivaient, selon leur coutume, tout un peuple de femmes et d'enfants plus nombreux encore, toujours guidés dans les invasions des armées par l'espérance du pillage qu'ils se partageaient, et d'un riche établissement dans le pays à conquérir. Charles et Eudes étaient loin d'être en si nombreuse compagnie. Ce dernier n'avait guère pu recueillir que vingt mille hommes de ses provinces affolées. Son énergique associé s'était fait suivre à la hâte, sans trop apprécier les forces ennemies, de trente mille de

Les deux armées en présence.

NO

PLAN & ENVIRONS

DU CHAMP DE BATAILLE

DE POITIERS

en 732.

Légende.

Armée des Francs

Armée des Sarrasins.

Echelle en Mètres ($\frac{1}{40.000}$)

0 500 1000 2000 3000

OUEST

Route de Bordeaux à Paris

Moulin de

Moussais-la Bataille

le Clain Rivᵉ

Voie Romaine

Fou

les Achenaux

Mⁱⁿ de la Perrière

la Basse Flotte

Tumulus

le Pin

Donjon

St. Cyr

la Bourdillière

la Haute Flotte

la Poupetlrie

Menhir

Bois du F

la Minguis

la Renaudrie

la Truanderie

Saint-Hypolite fecit.

S

D



l'Abbé Auber, recogn. et dir.

ces Francs et Germains des pays rhénans qui, maintes fois déjà, s'étaient joints sous son commandement aux troupes de la Neustrie, de l'Austrasie et de la Bourgogne, et dont l'ardeur courageuse était sagement tempérée par les véritables règles de la guerre et l'habileté expérimentée des chefs. D'ailleurs, si les hordes irréfléchies qu'ils avaient en tête s'animaient de leur ardeur habituelle au brigandage et au butin, les Francs n'avaient-ils pas leurs foyers à garder avec leur religion de toutes parts outragée, et à venger le sang de tant de victimes versé à torrents dans les cités brûlées et les campagnes ravagées de l'Aquitaine ?

On raconte que le pape Grégoire II, qui n'occupait le Saint-Siège que depuis un an, savait les dangers que couraient la France, et le comte Eudes en particulier, qu'il aimait pour ses bonnes qualités dont on l'avait entretenu. Il lui envoya des eulogies, c'est-à-dire une sorte de pain qu'il avait bénit et qu'il l'exhortait à faire manger par petites portions à celles de ses troupes qui devaient combattre les Sarrasins ; et quelques heures plus tard on put observer qu'aucun de ceux qui en avaient mangé n'avait été tué ni blessé dans le combat. On expliquerait donc par un miracle le petit nombre de guerriers français et aquitains tombés sur le champ de bataille (a). Anastase rapporte que Eudes, en remerciant le Pape, lui raconte dans sa lettre cette merveilleuse particularité.

Positions prises par chacune d'elles.

Cependant l'avant-garde musulmane dut apercevoir bientôt celle des Français que tout nous indique ici s'être portée à mi-chemin entre le Vieux-Poitiers et Moussais (**15**), à peine séparés d'une lieue (**16**). Les bataillons s'avancèrent alors les uns contre les autres, mais avec précaution et comme des gens qui veulent s'observer avant d'en venir aux mains, et ne pas hasarder un choc violent sans s'être comptés autant que possible et avoir médité les ressources

(a) Anast. le biblioth., *in Grég. II*. — Paul Diacre, *Hist. Longob.*, in h. ann. — Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, v, 503.

que chaque position offrait à ses occupants. De là sans doute, des hésitations qui durèrent six ou sept jours, pendant lesquels les Français ménageaient leurs mouvements, tandis que les Arabes, moins instruits de la topographie locale s'engageaient forcément dans une gorge étroite formée par des coteaux qui, d'un côté, longeaient le Clain, et, de l'autre, abritaient des bois d'assez vaste étendue et s'avançant du Sud au Nord non loin des premières lignes des Français. Ce peu d'espace devait nuire au développement des forces musulmanes dont la cavalerie, toujours considérable, ne pouvait être d'aucun secours. Martel, au contraire, et le duc d'Aquitaine étaient fort à l'aise dans leur camp qui semblait une barrière au moindre mouvement en avant qu'aurait voulu tenter le général ennemi. Pour celui-ci, il avait à combattre sur un terrain qu'il n'avait pas choisi : ces circonstances, dont les résultats n'échappaient pas aux habiles chefs des deux armées, durent remplir les uns d'appréhensions, les autres de confiance. Il s'agissait donc pour les Arabes de s'établir de leur mieux, et tout d'abord de poser derrière eux les non combattants, objet nécessaire d'une sollicitude gênante, mais inséparable de leur cause. Cette position leur fut faite entre Velaudon (**17**) et le bois du Fou (**18**), où se trouve encore une vallée très propre alors à les abriter. Quant aux troupes, on peut croire avec un narrateur de ce grand fait militaire [a], qu'elles furent divisées en cohortes formant un hémicycle depuis Moussais jusqu'à Pudeux (**19**), occupant ainsi quelques rares villages de la plaine qui déjà peut-être s'étendaient au Sud et à l'Est. Plus haut, en face de ce camp, et à peine éloigné d'un quart de lieue, les Français s'étaient massés de façon à ce que, tout en combattant dans ce milieu redoutable, ils pussent s'élancer sur les flancs et en même temps tourner par des détachements l'ennemi occupé à se défendre, et jeter le désordre et la mort dans ce peuple de

(a) Voir la carte.

femmes et d'enfants qui devaient y attendre le succès des leurs.

Elles s'ébranlent pour le combat.

Enfin l'affaire s'engagea le 4 octobre, qui était cette année un samedi (20). Cette longue impatience de sept jours, qui s'était encore accrue de fréquentes escarmouches, où les deux armées semblaient essayer leurs forces dans une expectative fatigante, ne rendit le choc que plus terrible. Abdérame en donna le signal. Martel qui l'attendait, se jeta en avant. Les Francs, qui avaient sur les Arabes l'avantage d'une haute taille et d'une force proportionnelle, attaquèrent avec leurs armes habituelles, la masse d'armes, la hache et leurs épées plates et longues, qui blessaient horriblement à chacun de leurs coups. Ce premier élan fut difficile à supporter pour des hommes de stature beaucoup moindre, et qui ne se servaient de préférence que de javelots, d'arcs, et d'épées courtes et légères. Aussi leurs premiers rangs souffrirent tout d'abord de ces formidables atteintes et reculèrent effrayés; mais ils se ralliaient bientôt, et se défendaient héroïquement, ranimés d'ailleurs par Abdérame, qui se multipliait dans les rangs, remplaçant les vides par des troupes fraîches de ses nombreuses réserves. De son côté, Charles s'efforçait de ne pas perdre l'avantage du terrain, et retenait sagement l'ardeur de ses troupes qui ne s'avançaient pas sur l'ennemi sans que les postes fussent gardés aussitôt par de nouveaux bataillons prêts à les soutenir. Cette prudence, maintenue énergiquement, finit par triompher de la courageuse résistance des étrangers. Vers le milieu de la journée, Charles commença à espérer la victoire en voyant les terribles effets sur l'ennemi des positions qu'il avait su prendre à loisir, et qui lui formaient des fortifications et des remparts. Pendant que l'affaire se poursuivait ainsi de part et d'autre avec autant d'habileté que d'acharnement, l'avantage semblait se prononcer du côté des Francs, qui n'avaient pas à remuer d'énormes masses comme celles des Arabes, mises avec beaucoup de peine en bataille sur ce terrain qui les favorisait moins, et

dont une grande partie formée en réserve dans les plaines et sur les collines au-delà du Clain, demeurait forcément inactive, incertaine si elle aurait à donner. Quant à leur corps de batailles, resserré par le fleuve à leur gauche, et à droite par des hauteurs peu favorables à leur nombreuse cavalerie, il était encore gêné pour reformer ses bataillons embarrassés dans leur propre camp, au-delà duquel ils ne pouvaient manœuvrer sans se voir vigoureusement repoussés. L'armée franque, au centre, tout en se comportant bravement dans la plaine, profitait des collines qu'elle occupait pour atteindre de traits innombrables les troupes ennemies dont les rangs s'éclaircissaient beaucoup sans pertes sensibles pour elle-même. A ces attteintes incessantes, l'Arabe répondait à peine par des coups qu'il fallait bien diriger au-dessus de sa tête, et le plus souvent au hasard.

Acharnement des deux côtés. Eudes tourne l'ennemi et le déconcerte.

La journée commencée vers neuf heures du matin, se prolongeait ainsi jusqu'à quatre heures du soir, lorsque Martel, saisissant chez l'ennemi un moment où il s'affaiblissait, chargea le duc d'Aquitaine d'aller tenter une attaque avec ses Poitevins sur le flanc droit des Musulmans et sur leurs derrières moins bien gardés depuis que l'affaire s'était échauffée. Cette diversion se pouvait faire aisément à l'abri de ces hautes collines qui s'élevaient à droite de l'ennemi, et s'affaissaient précisément vers le Sud comme pour en faciliter les abords. Elle eut donc l'effet attendu. Le camp dressé en arrière fut envahi ; on y massacra sans merci les femmes et les enfants, puis, sans s'y arrêter plus, Eudes se reporta vers le théâtre de la mêlée, où l'ennemi subitement enveloppé, se trouva obligé dès lors de repousser derrière lui ces nouvelles et vigoureuses attaques sans aucun moyen de reculer devant ceux qui continuaient de les fatiguer en avant. Ce fut sur ce point le signal du plus grand désordre. Du camp enlevé à la pointe de l'épée et où s'étaient faits tant de massacres, la multitude effarée s'était portée vers ses défenseurs naturels, beaucoup tombant dans ce court mais difficile trajet sous les coups des soldats francs,

tous jetant des cris d'épouvante et implorant un secours qu'ils ne pouvaient obtenir. Ce fut donc une effrayante commotion pour l'armée arabe qui tenait encore, et qu'on vit promptement faiblir et céder. On s'en ressentit bientôt au fort de l'action, où Abdérame qui, sans s'épargner, se portait partout, s'élança encore pour encourager les siens en payant de sa personne : c'était là que la mort l'attendait. Un javelot l'atteignit dans le flanc, au défaut de la cuirasse, et le fit chanceler au milieu d'un groupe d'ennemis qu'il immolait et dont il avait formé un monceau autour de lui. En ce moment Martel, qui l'avait reconnu, accourait sur lui et le renversait d'un coup d'épée. Il tomba donc percé de coups, dans la mêlée, après s'y être montré avec toute la valeur qu'il avait su faire redouter, et digne d'une meilleure cause. Cette mort bientôt connue découragea ses soldats et leurs officiers qui commencèrent à plier et même à se débander sur quelques points. Néanmoins l'acharnement des deux côtés prolongeait le conflit que la nuit seule put interrompre. Alors chaque armée se retira dans ses quartiers, et les Français comptaient bien reprendre aux premières lueurs du jour leurs avantages, qu'ils regardaient comme le commencement d'une victoire décisive.

Abdérame tué par Charles-Martel.

Mais les Arabes ne pouvaient s'arrêter au même dessein. Ils laissaient sur le champ de bataille un nombre considérable des leurs, que personne ne porte plus à trois cent soixante-quinze mille hommes, comme l'ont prétendu deux contemporains, mal renseignés sans doute, mais qui dut être très considérable. D'autre part, quelle ne dut pas être leur stupeur lorsque le camp où ils revenaient n'offrit plus à leurs regards que le lugubre spectacle de leurs femmes et de leurs enfants terrassés sans vie, nageant dans des flots de sang, au milieu du désordre inexprimable qu'un tel massacre avait dû causer ! Le lendemain pouvait compléter leur ruine et celle du camp où étaient leurs richesses. Il n'y avait donc pour eux qu'un parti à prendre, et il ne s'y attardèrent pas. Profitant des ténèbres et du repos dont les

Déroute des Sarrasins.

Français avaient besoin, ils reprirent le chemin du Midi, se sauvant en désordre et donnant aux provinces naguère ravagées par eux, le spectacle d'un irréparable revers. Mais celles-ci payèrent bien cher cette consolation qui ne pouvait être sans mélange de nouvelles infortunes. En retraversant les terres aquitaniques déjà victimes de leur premier passage, les vaincus se vengèrent de leur défaite en y laissant les plus horribles marques d'une fureur animée encore par la honte de leurs déceptions, et ils y réparèrent en partie la perte de tant de butin laissé à Moussais. Là, en effet, et pour plus de promptitude, ils n'avaient pas même pris le temps de décamper. Leurs tentes restèrent dressées en arrière de Moussais avec tous leurs bagages et les dépouilles triomphales ravies à travers toute l'Aquitaine. Tout devint la proie des troupes franques qui, au point du jour, étonnées du silence profond gardé dans le camp ennemi, s'aperçurent enfin de sa fuite aussi complète que précipitée.

Leurs nouveaux ravages dans leur fuite.

Résultat politique de cette victoire pour l'Europe entière.

Ce furent alors des cris de joie et de victoire. La Gaule chrétienne était sauvée ; la barbarie repoussée de ses villes opulentes, de ses campagnes fertilisées depuis quatre siècles par la civilisation de la Croix ; le mahométisme n'avait plus à espérer aucun des triomphes sanglants signalés jusque-là par tant de larmes et de revers, et que cependant il avait encore espérés. Les historiens du temps disent en effet que le dessein d'Abdérame était d'exterminer en France tous les habitants qui n'auraient pas embrassé l'islamisme, et de repeupler le pays par cette multitude qu'il n'avait traînée à la suite de ses soldats que pour leur donner le pays dont ils croyaient la conquête aussi facile que celle de l'Espagne (a). Où leur marche se fût-elle d'ailleurs arrêtée, s'ils s'étaient emparés de la France ? Nous savons bien que, récemment encore, des écrivains plus ou moins accrédités, ont cherché à nier ces redoutables conséquences d'un triomphe rêvé par les conquérants de l'Ibérie : mais c'est là

(a) Paul Diacre, *Hist. Longob.*, lib. VI, c. XLVI. — Roderic, *Hist. Arab.*, c. XIV, cités par Daniel, I, 474 et suiv.

un de ces systèmes par lesquels on s'est accoutumé à dénigrer le christianisme dont on s'efforce d'atténuer l'importance comme moyen providentiel du gouvernement des hommes. Que peuvent d'ailleurs ces théories hasardées contre le témoignage des contemporains et les notions historiques recueillies de toutes parts ? A cet égard, les appréciations des anciens se fondaient sur une connaissance réelle des choses de leur temps ; les idées de nos théoriciens modernes sont trop partiales pour leur être opposées avec succès devant la calme et juste philosophie des chrétiens sages et éclairés.

Le lendemain de cette mémorable affaire, le camp fut abandonné par Charles Martel à ses troupes qui s'en partagèrent les dépouilles. La campagne était couverte des cadavres des deux armées ; on n'accuse du côté des chrétiens qu'une perte de mille cinq cents morts, ce qui semble une exagération aussi peu croyable que les trois cent soixante-quinze mille Sarrasins. Doit-on comprendre d'ailleurs parmi ces derniers le personnel du camp massacré pendant la bataille ? Quoi qu'il en soit, on put voir dans les pertes relativement beaucoup moindres des bataillons français une protection sensible de la Providence et un effet des eulogies de Grégoire II.

L'emplacement de cette grande action militaire prouvé par des fouilles locales.

Nous ne savons si Martel, avant de quitter ce sol où venait de ce décider le sort de la France, songea à faire inhumer les nombreuses victimes de cette terrible bataille ou s'il en laissa le soin, comme il est plus probable, aux Aquitains. Mais c'est un fait constaté par des recherches modernes que différentes fouilles, opérées dans les champs qui environnent Moussais, ont révélé des cuirasses, des piques, des épées, et une grande quantité d'ossements humains. Le désordre de ceux-ci prouvait qu'on les avait remués à plusieurs reprises, car beaucoup de sarcophages y étaient vides, mais quelques-uns contenaient encore des crochets, des boucles, des agrafes, des chaînes et chaînettes, des pommeaux d'épées et autres débris d'armes et

d'armures. Ces découvertes ont renouvelé les traditions anciennes de la contrée où se trouvent d'ailleurs jusqu'à nos jours des endroits appelés *bataille. La Bataille,* ce même surnom donné à Moussais (21) et *la Fosse-au-Roi* qu'on semble oublier désormais sur nos cartes, et qu'on montre encore, sur le chemin de Cénon à Jumeaux, comme étant le lieu où fut inhumé le fameux émir des Croyants (22). Tout cela forme un ensemble de preuves qui ne laissent guère de chance à ceux qui tiennent à attribuer cette bataille aux environs de Tours et non au voisinage de Poitiers (23).

Au reste, ces débris durent se retrouver bien ailleurs dans le Poitou. La fuite des vaincus fut si inattendue et si rapide, l'empressement de fuir un danger qui menaçait leur vie ou au moins leur liberté fut tel pour les Arabes, que, dans leur marche rétrograde, ignorants du pays témoin de leur désastre, encombrant les routes trop étroites dans un tel désordre, ils ne suivirent pas tous la même direction, où beaucoup purent craindre de se voir poursuivis. Ils se divisèrent donc en plusieurs groupes épars, se répandirent dans les campagnes, d'abord en fugitifs, puis, bientôt ravisés, ils se reformèrent en bataillons et rançonnèrent les hameaux et les villages épouvantés de ces invasions improvisées. C'est ainsi qu'un détachement assez nombreux se jeta vers l'Ouest à travers des chemins ravinés et des fondrières, s'abrita sous des vastes et épaisses forêts qui séparaient le Châtelleraudais de la Gâtine, et s'arrêtèrent dans les environs de Bressuire, à une mansion assez considérable et déjà nommée Saint-Sauveur. Là était un *chiron* ou rocher très élevé avoisinant un château fortifié et que la tradition indique comme le témoin d'un autre fait historique. La cohorte sarrasine trouva ce lieu isolé à sa convenance, et s'empara de la forteresse. Mais bientôt les habitants du pays, excités par le patriotisme et s'animant de la haine qu'inspiraient les Barbares, accoururent en grand nombre, assiégèrent le château, et le pressèrent jusqu'à sommer l'ennemi de se rendre. Celui-ci,

qui se sentait encore assez capable de continuer la résistance, répondit ironiquement qu'il se rendrait quand il y aurait du givre. Or, ajoute la légende, « on était en mai, » et, malgré la température élevée de la saison, un ormeau se couvrit de glaçons. Les Poitevins, encouragés par ce miracle, redoublèrent leurs efforts, et la garnison, obligée d'ouvrir ses portes, fut heureuse de pouvoir s'enfuir encore et de disparaître pour ne plus revenir (a) (24).

Après sa victoire, Charles-Martel ne tarda pas à repasser la Loire et à rentrer dans les Etats de Thierry ou plutôt dans les siens propres. Eudes revint aussi en Aquitaine, mais il semble avoir subi les conséquences d'une sorte de conspiration des écrivains français qui parlent peu de lui sur cette fâmeuse bataille où pourtant il ne fut pas sans gloire. Les Espagnols lui rendent plus de justice, l'honorent pour la part qu'il prit au combat, et établissent que son intervention en temps opportun décida de la journée. Quelques-uns ont prétendu même qu'il n'assista pas à l'action; ils sont contredits par Paul Warnefride, l'un des historiens les plus accrédités de ce temps (b), et après cet accord si nécessaire à leur succès, et qui ne se démentit plus jusqu'à leur mort, les deux souverains se séparèrent dans les meilleurs termes, heureux d'une victoire qui couronnait la vieillesse de l'un, et affermissait de plus en plus le prestige et le pouvoir de l'autre.

Quelle part importante prit Eudes à cette victoire.

Martel n'était pourtant pas sans envieux. En Bourgogne surtout, on n'aimait pas ce maire du palais qui s'attribuait toute l'autorité royale, et les leudes les plus puissants désiraient, malgré sa gloire, et peut-être à cause d'elle, se soustraire à sa dépendance. Une ligue secrète, ayant ses ramifications dans le Dauphiné, le Lyonnais et la Provence, avait pour chef principal Mouronte, comte de Marseille. Charles qui savait tout, alla en Bourgogne, y agit avec

Martel fortifie son pouvoir contre les conspirations.

(a) Touchard, *Recherches historiques sur Bressuire, etc.* (*Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* VI, 294.)

(b) Voir encore Paul Diacre, ub. sup. — Mauléon, *les Mérovingiens,* I, 247.

vigueur, remplaça les magistrats ligués contre lui par des gouverneurs dévoués, et comprima les efforts qui auraient détruit l'unité de gouvernement, considérée par lui comme le meilleur moyen de s'affermir au pouvoir. Ce pouvoir, d'ailleurs, dont il usait presque toujours à l'avantage de ses armes, prenait un nouvel éclat de son dernier triomphe. Sa réputation s'agrandit encore dans l'estime de l'Europe chrétienne, qui, en présence des invasions barbares, était anxieuse comme la France épouvantée; car cette guerre n'était rien de moins qu'une guerre de religion, et dans ce pays où le christianisme vivait autant dans les cœurs que dans les mœurs publiques, on devait lui savoir gré d'avoir terrassé des ennemis si redoutables. Grégoire II, qui avait trouvé Martel si favorable à la conversion des Saxons par saint Boniface de Mayence, parce que le duc des Français voyait dans ce changement un excellent moyen de les assujettir, dut envoyer au vainqueur de Poitiers d'ardentes félicitations avec celles de toute la chrétienté (a). Mais cette glorification, méritée à ce titre, n'empêcha pas le glorieux ministre de suivre ses habitudes quant à la disposition des biens ecclésiastiques. Il n'en continua pas moins de dépouiller les évêchés, les monastères, les paroisses, et de disposer des gouvernements et des charges pour dédommager ses fidèles des frais causés par la guerre; frais minimes pour des gens qui s'enrichissaient toujours sur le territoire occupé par eux, tandis que rien ne venait compenser après la guerre le mal qu'ils y avaient fait aux propriétés et aux personnes. — C'était une ingratitude de plus envers l'Eglise, comme on en verra dans tous les siècles de la part de ces ambitieux conquérants que les succès enivrent et pour qui leur propre gloire semble légitimer les plus détestables injustices. L'histoire doit toujours réclamer pour l'avenir contre ces aveuglements volontaires, que n'excusent pas de prétendues raisons politiques, sous

(a) Cf. Migne, *Patrol.*, t. LXXXIX, col. 498 et suiv.

lesquelles se cachent toujours de criminelles passions et d'inexcusables cupidités.

Un épisode qui a droit à notre attention vient ici varier les attachants détails que nous venons d'exposer. Il se rapporte à l'histoire de notre célèbre abbaye de Sainte-Croix.

Les religieuses de Sainte-Croix se réfugient à Jard et y portent les reliques de sainte Radégonde.

Nous l'avons vue prise d'assaut, puis incendiée et détruite par les Musulmans lors de leur passage sous Poitiers, où leurs efforts ne purent triompher de la résistance de ses murailles et de ses habitants. Les religieux de Saint-Hilaire, également victimes du feu et de la hache, avaient pu, à la lueur des flammes, ou pressentant déjà leur infortune, se réfugier soit dans la ville, soit dans les nombreux prieurés qu'ils possédaient aux environs. La même ressource avait manqué à Sainte-Croix, dont les prieurés étaient plus rares et l'installation en ville plus difficile. L'abbesse, dont le nom n'a pas survécu à ces désastres, ni à tant d'autres qui les suivirent, comprit très bien que la fuite ne lui était permise ni vers le Midi, d'où elle savait que venaient les hordes redoutées, ni au Nord, d'où s'avançait l'armée de Charles-Martel, ni vers l'Est enfin, déjà envahi par les Arabes vainqueurs de Toulouse et de Bordeaux, qui comptaient, après la victoire espérée sur le duc de France, opérer leur jonction avec Abdérame pour l'aider à s'emparer de la Neustrie et de la Gaule méridionale. La seule voie ouverte à nos pauvres religieuses était donc celle de l'Ouest, où le littoral pouvait leur offrir quelques chances d'embarquement vers les îles peu éloignées de la côte, pour peu que l'ennemi se répandît sur le territoire d'Herbauge.

Il y avait d'ailleurs entre le rivage de l'Océan et la chaîne de collines qui le côtoient du Sud au Nord depuis l'embouchure de la rivière de Saint-Benoît jusqu'au Talmondais, une villa que nos religieuses avaient reçu du domaine royal, où une certaine force de résistance semblait leur promettre un asile sûr. Cette villa était connue sous le nom de Jard (**25**). Ce lieu et ses environs sont encore pleins du souvenir du monastère, et rappellent ce voyage

que la contrée devait voir monumenter par d'impérissables témoignages. C'est que la sainte colonie n'y arrivait pas seule. Elle emportait avec elle les restes précieux et encore intacts de son illustre mère sainte Radégonde, qu'elle prétendait soustraire comme elle-même aux outrages de l'impiété. Après avoir marché cinq ou six jours pendant lesquels eut lieu l'incendie de leur chère demeure abandonnée, elles gagnèrent les bords du Lay, qu'il fallut passer à la Claye (26), à trois lieues de Jard, où elles arrivèrent le 1er octobre, comme l'affirmait encore avant 1789 une procession solennelle renouvelée tous les ans au même jour en mémoire de cet événement. Les alentours de cet asile gardent encore, dans la dénomination de plusieurs lieux-dits, des vestiges de ce séjour. Elles durent y rester jusqu'à la fin du mois d'octobre, lorsque, instruites de la victoire de l'armée chrétienne, elles sentirent le besoin de revenir vers leur maison désolée. Elles repartirent donc très probablement le 27, jour consacré encore dans le pays à une fête de sainte Radégonde. Il paraît qu'une certaine étendue de terrain appartînt alors ou peu après au prieuré de Jard, car on y trouvait naguère, soit des chapelles, soit des ruines constatant des traditions de la sainte, et même de sainte Agnès, sa compagne fidèle et son amie. Cette dernière avait une chapelle élevée sous son vocable (sainte Agne), vis-à-vis de la Claye, sur la rive droite du Lay. Non loin de là est un champ, nommé dans les titres du xve siècle *le cahu* (bâtiment) *de sainte Radégonde.* D'autres indices de ce genre éveillent dans ces parages, qui ne s'en doutent pas, des conjectures qui paraissent établir suffisamment les faits que nous rappelons ici.

En revenant à leur abbaye, les filles de Sainte-Radégonde y rapportèrent les précieuses reliques dont nous verrons que ce pèlerinage ne devait pas être le dernier (a).

(a) Mauléon, I, 246, 275. — *Biographie universelle* de Michaud, XIII, 463. — Daniel, I, 478. — M. l'abbé Du Tressay, *Histoire des moines et des évêques de Luçon,* I, 102.

Reprenons les événements politiques. Eudes, de retour en Aquitaine, s'efforça d'entretenir la paix qui y était revenue, fournit à ses peuples les moyens de réparer leurs désastres, et tendit à effacer les dernières traces des dévastations récentes. Mais il ne crut pas devoir se contenter de ces travaux de bonne administration. Déjà plus qu'octogénaire, la guerre n'avait pas coûté à sa valeureuse vieillesse pour défendre ses Etats ; il n'hésita pas à revendiquer des Sarrasins vaincus ce qu'ils avaient espéré garder de leurs conquêtes antérieures. Résolu de leur arracher Bordeaux, qu'une forte garnison avait occupé pendant leur expédition avortée dans le centre de la France, et où ils s'étaient réfugiés après leur défaite (**27**), il y réussit, et confirma ainsi la paix de ses derniers jours (**28**) ; mais ils ne devaient pas être de longue durée. Il mourut au commencement de l'année, en 735, laissant après une vie agitée où il ne manqua ni de bravoure dans la guerre ni d'habileté dans le gouvernement, une réputation que n'épargna pas toujours l'injustice des partis. Quoi qu'il en soit, il doit celle qu'il avait méritée beaucoup moins à nos écrivains nationaux qu'aux historiens espagnols, qui l'avaient vu d'aussi près que personne. Ce fut donc un grand prince, dont les exploits mêlés de revers, comme ceux de tous les princes guerriers, n'eurent aucune tache à effacer, non plus que sa conduite morale, où il se laissa toujours guider par les principes si rarement appliqués de l'honnêteté publique, de la religion, et d'une honorable loyauté. On ne lui connaît qu'une épouse, Waltrude, de laquelle il eut trois enfants, dont la malheureuse Lampagie, et deux fils, Hunold et Hatton, qui lui succédèrent, non sans contradiction, comme nous le verrons bientôt (**29**). Waltrude, cousine germaine de Pépin d'Héristal et sœur de saint Wandrille, fondateur de l'abbaye normande de Fontenelle, était morte avant Eudes. Elle avait été inhumée dans l'église abbatiale de Notre-Dame de l'île de Ré. C'est là que voulut aussi reposer son époux. Ses cendres n'y furent

Eudes travaille au bon gouvernement de l'Aquitaine.

Sa mort ; son caractère.

Sa sépulture dans l'île de Ré.

en paix que cent ans à peine, c'est-à-dire jusqu'à ce que les Normands, avant le milieu du siècle suivant, eussent saccagé l'île et le monastère. Néanmoins, son sépulcre, engagé sous le pavé de l'église, et qui renfermait son squelette entier, n'avait jamais été ouvert lorsqu'on le découvrit par hasard en 1731. Il occupait l'emplacement qu'il avait eu d'abord, mais où n'étaient plus même les ruines du monastère, près lequel on creusait des fondements pour agrandir la maison du gouverneur (a). La couronne dont sa tête était encore parée y adhérait fortement; elle était en bronze doré, ornée de pierreries, et parlait encore de cette royauté qu'un roi lui avait décernée, qu'il avait maintenue avec tant de constance dans ses bonnes et mauvaises fortunes, et qui semblait toujours protester contre les injustes revendications de ses ennemis. Le fait est que de nombreux actes de son temps lui donnèrent le titre de Roi, que les auteurs espagnols le lui appliquent souvent, et qu'il avait à cet égard des droits que ses principaux compétiteurs n'eurent jamais (b).

Partage de ses Etats entre ses deux fils.

La royauté d'Aquitaine avait été partagée par Eudes, quelques jours avant sa mort, entre ses deux fils, mais en deux portions fort inégales, sans doute proportionnées aux aptitudes de chacun, ou peut-être à leur âge réciproque. Ainsi, Hatton, qui était le plus jeune, ne reçut que le Poitou et le Limousin, et fixa son séjour à Poitiers (c). Hunold eut tout le reste, du Rhône à l'Océan, et de la Charente à la Garonne : c'était presque toute la première et la seconde Aquitaine, la troisième étant aux Gascons, qui possédaient le pays entre la Garonne et les Pyrénées. On pouvait se contenter d'un tel royaume dont les deux princes avaient également le titre de ducs d'Aquitaine. Mais à la vue de ces jeunes frères encore inexpérimentés autant du gouver-

(a) Mauléon, *les Mérovingiens,* I, 209, 273.

(b) Frédégaire, *Contin.,* ad h. ann. — Aimoin, *Annal. Franc.,* lib. IV, c. LIII. — *Art de vérifier les dates,* IX, 225 et suiv.

(c) Duchesne, III, 273. — Valois, *Rerum Franc.,* lib. XXIV, p. 497.

Conduite inique de Charles-Martel contre les deux frères.

nement que de la guerre, les desseins ambitieux de Charles-Martel, mieux cachés depuis quelque temps, se ranimèrent. Il avait toujours convoité la riche et belle province dont il songeait à ne faire qu'un royaume sous sa domination avec celles qu'il gouvernait tyranniquement. Quand la paix commençait à rapporter ses fruits, que les laboureurs avaient repris leurs travaux des champs, et les villes leurs habitudes de commerce et d'améliorations civiles, ce repos allait être de nouveau troublé par les caprices de l'insatiable usurpateur qui ne reculait devant aucune injustice. A peine délivré des Sarrasins et des Bourguignons, il avait terrassé une fois de plus les Frisons révoltés, tué leur duc et couvert leur pays de cendres et de carnage. C'est à la fin de cette expédition qu'il apprit la mort d'Eudes et l'intronisation de ses enfants. Alors, sans égard au souvenir de la confraternité avec leur père et du secours que celui-ci lui avait donné à Poitiers avec autant de dévouement que de valeur, il entre sur leurs terres avec une armée et s'y conduit à guerre ouverte sans l'avoir déclarée (**30**). Il s'avança ainsi jusqu'à Bordeaux, où il s'établit, aussi bien qu'au château de Blaye, après avoir désolé sur son passage la Touraine, notre Poitou et l'Angoumois. Cette surprise ne s'était pas faite sans que l'envahisseur eût pris ses mesures pour s'établir en un droit factice d'agir ainsi. Avant tout, disent les *Annales de Metz* (a), il avait voulu colorer cette violence d'une apparence de légitimité. C'est dans une assemblée des grands de son gouvernement qu'il avait fait prendre la résolution d'obliger par la force les deux frères Hatton et Hunold à rendre à Martel la foi et l'hommage qu'il avait en vain sollicitées de leur père. Ceux-ci auraient pu s'étonner s'ils n'avaient pas su leur ennemi capable de tout. Pressentis sur cet acte de soumission qui détruisait l'intégrité de leur héritage et les droits d'indépendance qu'ils tenaient de la position de leur père, ils s'y étaient refusés ; c'est alors que

(*a*) Ad ann. 736.

l'envahisseur, qui s'y attendait, s'était jeté sur l'Aquitaine avec des forces qui ne permirent pas de lui résister. Il pénétra jusqu'en Provence, maître de tout ce qu'il laissait derrière lui, et termina cette première campagne enrichi de tout le butin qu'il y put faire. Ces dépouilles devenaient toujours la récompense de ses soldats ; quant aux officiers et aux seigneurs de sa suite, c'étaient les domaines de la noblesse qu'il leur abandonnait, aussi bien que les monastères et les évêchés, maltraitant et exilant les évêques dont la morale réclamait contre la sienne, comme il avait fait à Lyon, à Vienne, à Auxerre et à Orléans (a). De ces guerres résultaient le plus souvent dans les diocèses envahis l'absence de tout gouvernement religieux, et les désordres qui s'ensuivent nécessairement. Les évêques de ces temps malheureux sont donc restés inconnus, et quand on a retenu leurs noms, on ne peut les placer qu'au milieu d'incertitudes et d'embarras qui rendent ces noms eux-mêmes inutiles à l'histoire.

Contre la noblesse et le clergé qu'il dépouille.

Second envahissement par lui du domaine des princes aquitains.

L'année suivante, Charles, voyant que les deux frères ne semblaient pas disposés à se soumettre, repassa la Loire et reprit le cours de ses dévastations. Ce ne fut pas néanmoins sans alternatives de revers, car, en Aquitaine, on avait profité de l'hiver pour rassembler des troupes et se tenir prêt contre un retour prévu. Hunold et Hatton se défendirent donc cette fois courageusement ; mais toutes les chances étaient à leur rival, que rien n'avait épuisé de troupes et de moyens de les solder : il leur fallut donc céder à une force brutale, et consentir à cette vassalité dont l'idée leur avait paru insupportable. Ce fut le plus jeune, paraît-il, qui, fatigué de la guerre, résolut le premier d'en finir, et fit un traité particulier avec Charles, auquel il demeura désormais attaché et comme lié pour le Poitou et pour le Limousin, par un serment d'entière et irrévocable dépendance. Cette défection entraînait forcément la soumission

(a) Mézerai, I, 431. — Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*, p. 156. — Dufour, 316. — Mauléon, I, 249. — Flodoard, *Chronic.*, lib. II, c. XII.

de l'aîné, qui en conserva dès lors un ressentiment secret, cause de ses malheurs. Il demanda la paix malgré lui, commandé par la nécessité et la prudence, mais jurant dans son cœur, conformément à son indomptable fierté de caractère, de ne jamais rester soumis que dans l'impossibilité de faire autrement (a). En attendant, il conservait le duché d'Aquitaine, comme Hatton les deux premières provinces données par son père, mais à condition de foi et hommage à Charles-Martel et à ses enfants. Ce qui démontre bien que celui-ci ne songeait qu'à ses intérêts et ne s'astraignait plus à aucune mesure, c'est que dans l'acte passé entre eux, on ne retrouve pas une seule fois le nom de Thierry IV, tant était devenu complet l'abaissement où ce malheureux prince était réduit. Hatton obligé de se soumettre.

Hatton, qu'il faut regarder en fait comme le comte du Poitou, continua de résider à Poitiers. Il avait épousé Vandrade, la plus proche héritière de Sadragésile, que nous avons vu en 625 gouverneur de l'Aquitaine sous Clotaire II. C'est comme devenu membre de cette famille que Hatton réclama les terres confisquées sur les enfants de ce leude, dont on se rappelle les fautes et les infortunes sous Dagobert I[er]. Mais on sait aussi qu'après cette confiscation ces terres avaient été données à l'abbaye de Saint-Denis, et Hatton fut obligé d'y renoncer, la donation ayant été irrévocable. Pour les lui rendre, il aurait fallu dépouiller le prieuré de Saint-Denis-en-Vaux, et Martel, qui se brouillait volontiers avec tant d'abbayes, n'osait pas apparemment toucher à celle du patron de la France. Il demeure comte de Poitou.

La soumission des deux frères aquitains s'opéra en 737. Cette même année, mourait, à quelques lieues du Poitou, un saint solitaire que sa réputation y fit honorer aussitôt, et dont nous devons parler comme patron titulaire d'une paroisse du Poitou.

C'est saint Pardoux, connu alors sous le nom de *Pardulfus*. Saint Pardoux.

(a) Mauléon, I, 249, 277.

Honoré en Poitou. Il était né vers 658, de pauvres laboureurs, à Gardenne, village de la Marche limousine (31). Tout jeune encore, il jouait avec des enfants de son âge, lorsqu'un accident, causé par une branche d'arbre, le priva de la vue pendant quelque temps. On admira avec quelle soumission à la volonté de Dieu il supporta cette épreuve et en profita pour se sanctifier de plus en plus. Il dut à un miracle de la Providence de recouvrer après plusieurs années l'usage des yeux. Mais pendant le temps qu'il en avait manqué, il avait trouvé dans la solitude l'amour de la retraite et de la prière, et un goût plus prononcé pour la charité envers les pauvres, auxquels il donnait souvent la nourriture de ses repas ; on remarque aussi son amour de la mortification qu'il pratiqua toute sa vie. Ce ne fut pas sans en être récompensé par des grâces extraordinaires, telles que la guérison des malades au moyen d'une huile bénite, et quelquefois même par la seule imposition des mains. Mais, comme tant d'autres, soit qu'il eût peur de sa réputation de sainteté, soit qu'il trouvât dans ses vertus le germe d'une vocation que Dieu voulait utiliser pour sa gloire, il se sépara de sa famille vers l'âge de vingt ans, et s'étant pratiqué un petit ermitage en un lieu retiré, il y continua ses exercices de pénitence.

Il y vivait ainsi depuis deux ou trois ans, et déjà la sainteté du jeune ermite le faisait vénérer de la contrée, quand Lauthère (32), comte de Limoges, ayant fait bâtir l'abbaye de Waract, l'obligea par des instances réitérées, non moins que les moines eux-mêmes, d'en prendre la direction. Comme il avait toujours eu à cœur de s'appliquer aux règles austères des premiers solitaires de l'Orient, il dirigea avec une ferveur d'autant plus grande la famille religieuse qu'il avait acceptée, lui donnant l'exemple de la pénitence, sans obliger tous ses disciples à l'imiter en toutes ses austérités, mais s'adonnant surtout au silence, à la méditation et à la retraite des anachorètes. Aussi ne sortit-il plus de l'enceinte monastique depuis qu'il y fut entré ; longtemps il ne prit de

nourriture qu'une fois la semaine, et encore n'était-ce que des fruits desséchés; enfin il macérait son corps par de fréquentes disciplines, ce que les auteurs de sa vie remarquent comme une particularité d'où l'on doit conclure que ce genre de mortification corporelle n'était pas encore généralement en usage dans les communautés.

Telle était la vie du saint abbé, lorsque en 732 les Maures, battus près de Poitiers et fuyant les armes victorieuses d'Eudes et de Charles-Martel, reprirent en hâte le chemin de la Gaule narbonnaise, se vengeant sur les provinces naguère pillées par eux de l'effroyable revers qui les frappait. Cette fois, n'ayant plus rien à prendre, il massacrèrent et incendièrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur portée. Le monastère de Waract se trouvait sur leur passage. A la nouvelle de leur approche, les religieux préparèrent, pour leur vénérable chef octogénaire et incapable de les accompagner dans leur fuite, un chariot qu'il refusa, ne voulant point sortir du monastère, et les autorisant à chercher ailleurs un lieu de sûreté. Il resta donc seul, et se mit en prière avec un domestique demeuré près de lui; mais à l'instant où les Barbares s'approchaient de la sainte demeure, ils firent halte comme si un pouvoir surnaturel les eût arrêtés, et ils passèrent outre, empêchés malgré eux de nuire au saint patriarche, dont ils avaient, sans le savoir, ressenti la puissance plus forte que leurs instincts de destruction.

Le saint mourut cinq ans après, le 6 octobre 737, au milieu de ses disciples revenus près de lui, et plus heureux que tant d'autres victimes qu'ils avaient vues succomber autour d'eux.

Le monastère de Waract devint célèbre après sa mort, parce que le bruit de sa sainteté y attira de nombreux malades qui furent guéris en vénérant ses reliques. Une petite ville s'y forma bientôt, qui fut appelée Guéret (33), par une modification de son nom primitif, et devint la capitale de la haute Marche.

Le corps du saint fut enterré dans son monastère. Diverses translations s'en firent, pour différentes causes, à des époques assez éloignées de sa mort, soit au monastère d'Arnac (34) en Limousin, soit à Limoges, et partout des guérisons miraculeuses s'opérèrent; si bien qu'en 1094, quand le *mal des Ardents* (35) sévissait en Aquitaine, les reliques furent portées en procession publique jusqu'à Saint-Martial de Limoges, où s'opérèrent beaucoup de miracles (a). Nous avons peu à douter que ce soit de cette époque, où le Poitou souffrit particulièrement de la cruelle maladie appelée alors mal des Ardents et feu Saint-Antoine, qu'il faille dater, soit la fondation de l'unique paroisse qui porte dans notre diocèse le vocable de Saint-Pardoux, soit au moins la possession de reliques du saint qui l'y auront fait choisir pour patron (36).

Hunold se ligue avec les Sarrasins contre Charles-Martel.

En dépit de ces saints exemples et du sérieux amour de la paix chrétienne qu'ils auraient dû inspirer à un monde capable de les admirer, les choses humaines n'en allaient pas moins sous la pression funeste d'événements malheureux. La pauvre Aquitaine n'en avait pas fini avec ses troubles, quand Charles-Martel, au printemps de cette même année, s'étant porté de nouveau au-delà du Rhin pour y réprimer les nouvelles révoltes de la Germanie, les seigneurs de la Gaule méridionale, toujours mécontents de son despotisme, crurent le moment favorable pour reprendre leurs anciens projets. Moronte, gouverneur de Marseille pour le duc d'Aquitaine Hunold, et par conséquent pour Charles-Martel, avait fait secrétement avec Yussif-Abdérame, gouverneur de Narbonne pour les Sarrasins, un traité qui parut enfin au grand jour. Les rebelles avaient livrés plusieurs places aux Maures, et ceux-ci devaient à leur tour protéger l'indépendance des seigneurs. C'était aussi peu chrétien que peu patriotique, puisqu'on s'aventurait ainsi à remettre tôt ou tard en question la soumission de la Croix au Croissant.

(a) *Proprium Lemovic.* — Baillet, au 6 octobre. — Giry et Guérin, *Vies des Saints.* — Longueval, V, 504.

Yussif, en effet, passa le Rhône ; Avignon lui fut livré ; il s'empara par ruse de la ville d'Arles, qui appartenait à Hunold. De là, rien de plus facile que d'envahir la Provence et le Dauphiné. Enfin, les Orientaux s'avancèrent jusqu'aux portes de Lyon, non sans dévaster encore une fois ces belles campagnes et rançonner cruellement les forteresses qui n'avaient pu se défendre. Mais ils avaient trop compté sur l'éloignement de leur adversaire le plus redoutable. Charles avait été prévenu. Il laissa des moyens de sûreté militaire chez les Allemands, soumis de nouveau en peu de jours, envoya en avant-garde à travers la Bourgogne son frère Childebrand, qui était de presque toutes ses expéditions, et le suivit de près (37). Quand il l'eut rejoint, Avignon, déjà investi, ne tarda pas à succomber ; tous les Sarrasins qui s'y trouvaient furent passés au fil de l'épée. Alors, sans perdre de temps, Charles poursuit leurs compatriotes en fuite vers Narbonne, à travers les diocèses d'Uzès (38), de Nîmes (39), de Maguelonne (40), d'Agde et de Béziers. Narbonne était la métropole de la Septimanie, le refuge des Sarrasins, et avait une forte garnison, commandée par le général maure Athima, disposé à une résistance vigoureuse, d'autant plus qu'il attendait de Tarragone (41) du secours qui ne tarda pas à lui arriver. Mais Charles, prévenu de cette expédition, se sépare du siège, arrive à Sigeac (42), à trois lieues de Narbonne, où elle venait de débarquer, la taille en pièces et va droit au général qu'il étend mort à ses pieds. Prompt comme l'éclair, il revient vers Narbonne, qu'il compte emporter d'autant plus vite. Mais Athima résista, et le lasse par une défense pleine d'intelligence et de valeur. Cette fermeté inattendue déconcerte les plans de l'infatigable guerrier : de pressantes affaires le rappelaient à Paris ; il laissa donc en face de Narbonne Childebrand avec un corps d'observation, et reprit le chemin de la Neustrie. Ce ne fut pas sans laisser derrière lui tout le mal qu'il y put faire, brûlant et démantelant toutes les places près desquelles il passa, traitant en ennemi ce territoire dont le souverain,

Charles les défait de nouveau.

pour être devenu son vassal, n'en devait être traité qu'avec plus d'indulgence, et marquant sa marche rétrograde par bien plus de désastres que si les Sarrasins eux-mêmes s'y fussent portés de nouveau (a). Les otages nombreux qu'il s'était donnés auraient dû lui suffire, si un conquérant de profession pouvait jamais s'arrêter à la modération dans la victoire.

Mort de Thierry IV.

L'affaire qui rappelait si promptement Charles-Martel au centre de son gouvernement n'était autre que la mort de Thierry IV, qui venait de quitter, à la fin de septembre, une vie de vingt-trois ans, et un règne de dix-sept, pendant lequel son maire du palais n'avait manqué que rarement de faire entrer son nom dans tous les actes publics d'un gouvernement imaginaire. L'obscurité dans laquelle il fut toujours effacé, le silence de toute son existence, qui ne fut qu'un prétexte à la royauté réelle du plus élevé de ses sujets, n'ont laissé aucune histoire possible de son passage sur un trône sans prestige. On ignore même s'il fut marié. On l'enterra à Saint-Denis, qui commençait à être le seul tombeau destiné à la famille royale (b), et même, comme nous le verrons, à ceux qui n'en étaient pas.

Interrègne ménagé par Charles dans ses intérêts.

Le moment arrivait où l'usurpation définitive devait se ménager moins secrètement. Un dernier rejeton de la famille de Clovis, fils de Chilpéric II, pouvait remplacer le dernier roi, à défaut de sa propre lignée ; mais personne n'aurait osé songer à lui, ni même prononcer son nom avant le retour à Paris du maître sous lequel tout pliait : tant était fort l'ascendant pris sur les leudes, et tant il est vrai aussi que ces derniers pénétraient parfaitement la politique égoïste qu'ils acceptaient avec une soumission intéressée ! Charles profita de ces dispositions qu'il avait su faire. Il commença à recueillir le prix de ses libéralités abusives, et ne trouva aucune opposition quand il témoigna par son indifférence à

(a) Cf. Mauléon, *les Mérovingiens*, I, 251.

(b) Mauléon, *les Mérovingiens*, ub. sup.

trouver un roi, du dessein arrêté de n'en donner d'autre à la France que lui-même. Et cependant il fallait dater les actes publics. Un biais, comme en trouvent toujours les princes peu soucieux du sentiment populaire, lui devint une ressource : on data de la mort du dernier roi, disant, par exemple, « la première, la seconde année depuis la mort du roi Thierry » (43).

Il y eut donc un interrègne dans la suite des titulaires légitimes de la couronne de France. Il dura de cinq à six ans, pendant lesquels il est bon de revenir à ce qui se passait dans l'Aquitaine et le Poitou, sans omettre de mentionner cependant de nouvelles invasions des Maures au-delà du Rhône, où, grâce à un traité avec Luitprand, roi des Lombards d'Italie, Martel les força de rentrer dans la Narbonnaise, après avoir repris par la force Arles et Avignon (44).

Celui-ci surveille l'Aquitaine et ses ducs

Pendant que notre duc Hatton, paisible par caractère et s'attirant d'autant moins d'avanies, gouvernait sans trop d'embarras ses provinces de Poitou et de Limousin, son frère Hunold vivait en de tout autres conditions, et ne laissait pas de s'attirer de la part du prince des Français une surveillance aussi gênante qu'active et dissimulée. Celui-ci, cachant ses intentions sous les apparences d'une considération distinguée, et voulant savoir nettement ce qui se passait à la cour de Toulouse, avait envoyé près de son jeune vassal, en qualité d'ambassadeur, Lanfred, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Ce titre imposait moins à Hunold que l'humiliation qu'il en concevait. Mais il se sentait le moins fort et rongeait son frein, quoique provisoirement. Ce qui lui coûtait surtout était la perte de sa ville d'Arles, qui était de son territoire, et que le conquérant prétendait garder à titre de conquête. C'est que, aussi, Charles se regardait déjà comme le premier des Carlovingiens ; chaque jour son pouvoir s'amplifiait, et, en Aquitaine, on devait s'apercevoir que toutes ses tendances préparaient pour lui et les siens l'absorption d'une entière souveraineté. Hunold

le supportait impatiemment, car il ne pouvait se persuader que de telles allures ne cachassent point des projets dont son héritage souffrirait de sérieuses atteintes.

Ses vues ambitieuses très apparentes ;

Charles ne tarda pas, en effet, à confirmer ces trop légitimes soupçons. Il porta l'audace, au milieu de l'interrègne où sa politique gouvernait seule, jusqu'à manifester ouvertement ses projets d'usurpation au profit de sa race. Ayant rassemblé les grands à Verberie (45), près de Compiègne ; après avoir acheté au préalable leur consentement par des largesses, toujours faites au préjudice des Eglises, il fit apparaître ses trois fils, Carloman, Pépin et Griffon. Aux deux premiers il donna, en s'en dépouillant presque, le royaume d'Austrasie avec toutes ses dépendances au-delà du Rhin ; au second, la Neustrie, la Bourgogne et la partie de la Provence reprise sur les Sarrasins. Pour Griffon, qu'il avait eu d'un second mariage avec Sonechilde, fille d'un roi de Bavière, il l'exclut de cette succession royale et ne lui donna que des domaines séparés, enclavés dans les territoires accordés à ses frères. Cette exclusion aura des conséquences sanglantes pour le prince deshérité, qui ne pardonnera pas à sa famille un acte qui le rapetissait aux yeux de tous. Quoi qu'il en soit, l'Aquitaine ne fut pas comprise dans le partage, ayant son souverain particulier. Hunold n'eut donc pas à se plaindre, non plus que son frère Hatton. L'Aquitaine était pour les deux nouveaux princes une terre à part qu'ils devaient respecter. Mais on s'acheminait à des événements qui ne tarderaient pas à troubler ce calme trompeur.

Il partage la France entre ses trois fils.

Troubles en Italie sous les Lombards.

Léon III (l'Isaurien), empereur de Constantinople, avait embrassé l'hérésie des iconoclastes, persécutait les catholiques et brisait toutes les saintes images de leurs églises. L'Empire romain appartenait encore aux princes d'Orient ; mais l'Italie était occupée par les Lombards, qui régnaient à Milan ; elle avait à se garder également contre eux et contre les Grecs poussés aux erreurs théologiques par les souverains de Byzance, que deux grands papes, Grégoire II et

Grégoire III, avaient tâché d'éclairer et enfin excommunier. Léon donna ordre à Luitprand, exarque des Lombards, qui était son sujet, d'agir contre le Souverain Pontife. Le Barbare ne demandait pas mieux. Il s'empara de Ravenne et d'autres villes d'Italie, et menaça Rome. Le Pape se souvint alors que Martel avait sauvé naguère la chrétienté ; il lui envoya deux nonces, les premiers qu'on eût vus en France (a), pour implorer sa protection en faveur de l'Eglise menacée. C'était le père demandant à son fils un secours dans sa détresse, et usant en cela d'un droit sacré qu'un roi catholique ne saurait méconnaître sans abdiquer son plus beau titre. Pourtant le grand seigneur se fit prier, car il croyait devoir ménager Luitprand, qu'il opposait aux Sarrasins de la Septimanie, et peut-être aussi voulait-il obtenir du Pape plus que des lettres touchantes l'appelant au secours de l'Eglise. Ce ne fut qu'après avoir reçu dans une seconde ambassade les clefs du tombeau de saint Pierre et les chaînes de l'apôtre, conservées à Rome avec une grande vénération, qu'il se décida à écouter ces prières ; il entrevoyait dans ces symboles une promesse de l'Eglise, dont il ne tarderait pas à tirer parti en qualité de *protecteur*. Il fit donc prier Luitprand de quitter la Campagne romaine (b). Ce fut là le commencement de cette faveur empressée que la France devait montrer au Saint-Siége pour établir sa puissance temporelle. Il est vrai que cette protection à laquelle la Providence l'avait destinée, elle la paiera cher quelquefois ; elle en aura de cruelles compensations dans les attentats de certaines grandes impiétés couronnées. Il n'est pas moins utile d'en étudier les origines pour voir d'autant mieux combien furent ingrats et coupables les souverains à qui tant de mauvaises passions firent oublier le rôle glorieux que le ciel leur avait donné dans ce monde.

Le pape saint Grégoire III implore le secours de Martel,

Qui l'accorde non sans se faire prier.

(a) *Art de vérifier les dates,* V, 424.

(b) Mauléon, I, 255. — Chantrel, *les Papes du moyen âge,* t. II, p. 174 et suiv.

Cette étude, quoique rapide, entrera bientôt dans les nécessités de notre récit.

Mort de Charles-Martel.

Cependant on allait voir s'arrêter le cours des grandes prospérités de Charles-Martel. Quand le triomphateur ajoutait un si grand éclat à sa renommée, Dieu assignait un terme à cette vie mêlée de si étranges contradictions. Il était encore dans la vigueur de l'âge, ayant à peine cinquante-quatre ans. Mais tant de fatigues d'une ardeur incessante, les préoccupations journalières d'une ambition démesurée, les agitations inséparables de ses guerres l'avaient usé promptement, et depuis plusieurs mois sa santé déclinait ; c'était surtout la cause de son empressement, quand la vieillesse ne l'y forçait pas encore, à établir sa famille sur les ruines de l'édifice mérovingien. Après avoir langui, pendant deux mois surtout, dans une inactivité qu'il n'avait jamais connue, il mourut le 22 octobre 741, dans le palais de Quiercy-sur-Oise (**46**), après vingt-six ans de domination, pendant lesquels on ne peut compter une seule défaite dans les nombreux combats qu'il eut à livrer. Enterré à Saint-Denis, il y reposa près de trois souverains effacés par lui [a], et dont l'autorité, grâce à sa sagacité astucieuse, s'était perdue dans la sienne. Il eut le bonheur de se voir guidé en ses derniers moments par Alphonse, abbé de Castres, en Albigeois, qui était son conseiller et avait toute sa confiance. Il mourut donc chrétiennement, et put ouvrir les yeux, pour se repentir, sur les mauvais côtés d'une vie mêlée de trop de mal et de bien pour qu'elle ne dût pas être devant Dieu d'un compte assez difficile.

Son caractère, ses qualités et ses défauts.

En effet, s'il fut brave guerrier, ce ne fut jamais tant pour le soutien de la justice que pour réprimer des entreprises contraires aux intérêts de sa politique et de son ambition. S'il eut le mérite et la gloire d'honorer ses derniers jours par un éminent service rendu à la religion, il mérite de sévères reproches pour ses rapines envers l'Eglise, dont

(*a*) Chilpéric II, Clotaire IV et Thierry IV.

il foula aux pieds les droits et le caractère à l'avantage des soldats devenus par lui les possesseurs des biens monastiques. En s'inféodant les dîmes et les revenus destinés au clergé et aux pauvres, c'est-à-dire en les donnant comme des fiefs à des laïques qui en rendaient hommage à l'usurpateur, et parfois lui payaient une sorte de tribut sur le revenu ; en jetant des abbayes en pâture à des leudes qui l'avaient aidé de leur épée, et même à des femmes qui en entretenaient ses bâtards, il troubla profondément l'ordre social, multiplia de criminels scandales, et porta à la discipline ecclésiastique de cruelles atteintes qu'il ne fût pas aisé de guérir (47). Cette manie de payer les services des laïques avec les terres et les revenus des églises, donna lieu à ce déplorable usage de certains évêques d'aller à la guerre pour conserver à ce titre les bénéfices de leur mense et de leur Eglise, ce qui ne contribua pas médiocrement au relâchement des clercs et des réguliers (a). Des historiens peu scrupuleux comme Mézerai (b) et Velly (c), paraissent oublier ces grandes fautes en faveur de ses qualités militaires ; ils le regardent comme un héros parce qu'il batailla beaucoup, et heureusement ; comme un vaillant chrétien parce qu'il interdit aux Lombards d'entrer à Rome, et parce qu'il seconda la mission de saint Boniface pour la conversion des Allemands qu'on voyait indomptables sans le christianisme. Mais on oublie trop que pour satisfaire sa cupidité et ses passions mondaines, il priva les premières Eglises de France d'évêques et de pasteurs, et donna l'exemple du mépris le plus absolu des règles de la justice et du droit. Quand ces entreprises deviennent familières à un souverain, il s'aliène l'estime des peuples et il trace dans l'histoire des doctrines dont les méchants useront plus tard pour autoriser les mêmes

(a) Daniel, I, 490. — Mauléon, I, 256.

(b) Tome I, p. 434.

(c) Tome I, p. 338 et suiv.

désordres. Et cela n'empêche pas des historiens qui se croient philosophes, de dénaturer, sous le nom d'héroïsme, les plus condamnables excès de puissance, et d'excuser le cynisme d'un dévergondage politique sans limite et sans frein.

Jugement de ses contemporains.

En face de tels faits, ne trouvons pas étonnant que les mémoires du temps n'aient point tous exprimé le même enthousiasme sur le grand homme dont le vulgaire lui-même n'était probablement pas autant ébloui. Ses exactions laissèrent sur sa mémoire de justes récriminations, et donnèrent lieu à des bruits populaires qui mettaient en doute son salut. Au fond, ce sont des jugements plus justes maintes fois que des apothéoses trompeuses, et qui, du moins, vengent la vérité, aux yeux des peuples, de ces héros qu'elle n'adopte pas. Pour nous, qui ne nous arrêtons peut-être un peu longuement sur ces pensées que parce qu'elles sont une des plus grandes vérités de l'histoire, nous ne consentons à regarder comme un grand homme et un héros, que celui dont la gloire consiste dans la modération des désirs, dans un désintéressement et une générosité qu'on ne démentit jamais; qui trouve dans les vertus chrétiennes, seules solides, la pratique d'une vocation qui tourne toute à la gloire de Dieu et au bonheur des gourvernés; qui, par cet ensemble d'une vie utile et généralement honorée, laisse une mémoire sans tache, emporte les regrets de sa patrie, et qui enfin sait se ménager l'indulgence pour quelques fautes de fragilité passagères par l'éclat de l'honnêteté morale et la droiture des intentions.

Conduite déloyale du duc d'Aquitaine Hunold.

Nous avons vu le duc d'Aquitaine Hulnold obligé de recevoir et de garder à sa cour, sous le titre spécieux d'ambassadeur, un abbé de Saint-Germain-des-Prés, dont Martel avait fait un surveillant du prince, et sur le rôle duquel celui-ci ne se trompait pas. Après l'avoir souffert pendant deux ans, bien malgré lui, et avoir rendu son rôle officieux assez difficile, fâché surtout de ce que le diplomate n'avait pu obtenir le retour de la ville d'Arles à la couronne d'Aqui-

taine, il céda à ses mécontentements, et n'eut rien de plus pressé, en apprenant la mort de son suzerain, que de faire jeter Lanfred dans un cachot où il resta plus d'un an. C'était déjà comme une déclaration de guerre aux enfants de Martel. De leur côté, les deux princes ne s'y trompèrent pas et convinrent de suivre, en réponse à ces préliminaires de révolte, le plan que leur père s'étaient proposé de ne tenir Hunold en surveillance que pour le dépouiller à l'occasion de ses Etats, où il agissait plus en souverain qu'en vassal. Des deux côtés, il y avait mauvaise foi, quoique inégalement. Les fils de Charles, tout en prétendant succéder aux droits de leur père, ne pouvaient ignorer qu'il avait usé de fraude et de violence pour réduire les enfants d'Eudes à une position inférieure ; mais il faut reconnaître aussi que Hunold, en cédant, quoique malgré lui, aux dures conditions de sa dépendance, avait sauvé par là sa position, et que le contrat l'obligeait, puisqu'il l'avait volontairement signé. Il donna donc prétexte aux rigueurs des jeunes rois français en agissant contre le droit des gens par l'emprisonnement d'un ambassadeur. Il fit plus : profitant des dispositions qui se réveillaient, à l'avénement de tout nouveau règne, dans le peuple soumis, il tourna les armes des Gascons d'abord, puis des Allemands et des Bavarois, contre les nouveaux maîtres de l'empire, et s'arrangea de façon à s'en faire des auxiliaires. Pépin et Carloman n'hésitèrent pas devant cette espèce de défi. D'ailleurs l'hommage qu'il devait à toute mutation de règne n'avait pas été renouvelé par lui, quelque avertissement qu'il en eût reçu ; il l'avait même implicitement refusé en incarcérant l'abbé de Saint-Germain. Tout autorisait donc contre lui une expédition militaire. Le duc avait rassemblé en Berry les troupes qu'il y commandait. Cette province lui appartenait en partie, et il pouvait y utiliser de fortes positions, comme celles de Châtillon et de Loches. Mais les deux frères ne lui en laissèrent pas le temps. Ils passèrent la Loire à Orléans, suivis d'une armée de Francs aguerris, accoutumés à être

Il s'attire l'inimitié de Carloman et de Pépin,

Qui envahissent ses Etats.

bien commandés, et qui ne voyaient pas sans un certain orgueil à leur tête les fils également valeureux du chef renommé par tant de victoires. Hunold ne put résister malgré ses fortes positions, d'où on sut l'attirer dans la campagne. Ses troupes furent battues. On ne put prendre Bourges, mais on en incendia les faubourgs ; tout le Berry eut le même sort, y compris la ville et le beau château de Loches (48), dont les habitants furent emmenés prisonniers. Ensuite, tournant l'Auvergne, ils rejetèrent Hunold par les bords de Vienne dans le Poitou, qui devait encore être le témoin et la victime de ses sanglantes querelles. Mais, à l'instant même, celui-ci imposait aux deux alliés une diversion qui pouvait les compromettre : les Saxons soulevés par lui, lesquels n'ayant pu faire encore leur jonction, arrivaient pour l'opérer selon leur promesse. Il fallut donc aux jeunes rois abandonner la poursuite des Aquitains pour se porter à la rencontre de ces nouveaux adversaires. Hunold profite de ce mouvement pour repasser la Loire, et, pendant que trois chefs Saxons des plus renommés tenaient tête aux Français, Hunold, entré en Neustrie, ravageait la Beauce et mettait Orléans au pillage. Il s'était même établi à Chartres, prise d'assaut, lorsqu'il apprit que Pépin et Carloman revenaient vainqueurs. Alors il se hâte de piller l'antique cité, y fait mettre le feu, et rentre dans ses Etats (a). Il faut avouer que cette façon de faire la guerre pouvait paraître une représaille de celle employée contre les malheureuses provinces ruinées par les deux frères. Mais Hunold ne se donnait réellement en cela qu'un tort de plus, car il n'était qu'un révolté que son caractère impérieux pouvait seul aveugler contre ses devoirs de vassal et ses intérêts de souverain. Tant de désastres cependant lui firent craindre de tout perdre s'il ne faisait des concessions, et il finit par demander la paix, qu'on lui accorda malgré ses torts, et qu'il cimenta par un nouveau serment

Guerre en Berry et en Poitou.

Hunold ravage la Neustrie.

(a) Michelet, *Histoire de France,* I, 302 et suiv. — Mauléon, *les Mérovingiens*, I, 263. — Frédégaire, *Contin.*, cap. C.

de fidélité. Ce traité se fit en 744 (a). Il n'améliora pas le cœur de l'orgueilleux vassal, qui en donna bientôt une terrible preuve.

Le duc Hatton, frère de Hunold, paisible à Poitiers, où était sa résidence habituelle, n'avait en rien secondé cette révolte. Autant donc que possible en pareil cas, le Poitou et le Limousin avaient été ménagés dans l'expédition des Francs. Mais ces égards, cette paix et la neutralité dans laquelle il s'était maintenu avaient excité la haine et la jalousie de Hunold. Pour se venger, il ne recula pas devant un crime. Peu de temps après avoir contracté sa soumission aux rois francs, il invite son frère à le venir voir, et, sur la résistance qu'il lui voit, il lui promet avec serment qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'infortuné duc quitte donc Poitiers et part pour Bordeaux, où se tenait la cour d'Aquitaine. Dès que son perfide frère l'aperçoit, il se saisit de sa personne, lui fait crever les yeux, et le confine dans une étroite prison où le malheureux prince ne tarda pas à mourir dans les douleurs de ce cruel supplice (b). Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martial de Limoges. Il laissait trois enfants, dont pas un ne lui succéda dans le gouvernement.

Il assassine son frère.

Un tel forfait ne pouvait laisser longtemps en paix un prince élevé dans les sentiments de la foi chrétienne, seule capable d'en inspirer le repentir. Quelques jours après, le coupable, pris de remords, abdiquait la couronne ducale, se retirait dans le monastère de l'île de Ré, fondé par son père, et y prenait l'habit religieux. Que n'y prenait-il aussi l'esprit qu'il suppose pour éviter d'autres fautes et d'autres malheurs! Ceci se passait en 745. Mais il nous faut revenir sur deux ou trois des années précédentes en faveur d'événements importants.

Il abdique la couronne et se retire dans l'île de Ré.

C'est après leur expédition contre Hunold dans le Berry que, s'avançant vers le haut Poitou, Pépin et Carloman

Partage des Etats entre Carloman et Pépin au Vieux-Poitiers.

(a) D. Vaissette, *Histoire du Languedoc,* ad h. ann. — *Art de vérifier les dates,* IX, 226.

(b) *Annal. Metens.,* ad ann. 744, p. 687.

profitèrent de quelques jours de repos qu'ils voulurent prendre au Vieux-Poitiers. C'est là qu'avant de se livrer séparément au gouvernement de leurs Etats, ils convinrent de leurs limites réciproques afin d'y bien établir les droits respectifs que chaque souverain ne devrait point dépasser. Un tel accord était né d'un bon sentiment : il fut précédé d'un acte de générosité, dicté peut-être par une pensée de religion qui devait attirer les bénédictions de Dieu sur leur règne. Avant tout, et dès qu'ils furent installés dans la célèbre mansion, ils rendirent la liberté à tous les prisonniers de Loches (a), plus heureux, ces pauvres gens, s'ils n'avaient pas dû retrouver en cendres le pays tout entier dont ils avaient été arrachés par les tristes violences de la guerre.

Ce qu'était alors cette résidence.

Le Vieux-Poitiers subsistait encore en son entier, avec son castellum, son enceinte murale, ses fortifications. Peut-être était-il déjà, par ces caractères mêmes, une maison royale, comme il le fut certainement au IXe siècle, d'après un diplôme de Charles le Chauve, donné en juin 849 (b). Nous pouvons croire à cette attribution dès l'année 742, où se passent les événements que nous écrivons, car il semble que les souverains français durent être attirés jusque-là par un droit de propriété déjà ancienne, ou que peut-être ils s'y installaient par droit de suzeraineté. Peut-être aussi excerçaient-ils une sorte de confiscation sur le duc d'Aquitaine, qu'ils considéraient comme en fuite, et coupable d'ailleurs du meurtre de son frère devenu leur allié.

Naissance de Charlemagne.

C'est pendant ces courses guerrières des deux fils de Charles-Martel, qu'un fils naissait à Pépin le Bref, de Berthe, son épouse, au palais d'Ingelheim (49), sur le Rhin. Ce fils devait être Charlemagne, et, monté sur le trône de France, le modèle idéal de la souveraineté royale, appuyée à la fois sur le génie du commandement et la piété chrétienne qui le sanctifie et le modère.

(a) Chalmel, *Tablettes de Touraine,* p. 35.

(b) Dufour, *Histoire gén.,* p. 201.

Episcopat de Maximin et de Gausbert à Poitiers. XXIII° et XXIV° Evêques.

Pendant que tant de guerres, de violences et de troubles se succédaient sans interruption dans le Poitou et autour de lui, que devenait l'Eglise attristée de Poitiers? Elle paraît à peine dans nos annales, et il faut rester dans une complète incertitude sur le nom et les gestes d'un certain Mesmin ou Maximin qui, demeuré inconnu, aurait été le trente-troisième de nos évêques ; puis Gausbert, le trente-quatrième, et qu'on ne cite que sous ce nom sans plus de renseignements. Bouchet, auquel était parvenue une vague notion sur ce personnage, l'a prétendu « homme de grand savoir », parce que lui, Bouchet, aurait trouvé, « dans un livre de la *Librairie* de Nouaillé », qu'il fit cinq proses, encore chantées au XVIe siècle, une entre autres pour la fête de Saint-Hilaire (**50**).

Triste état de la discipline ecclésiastique.

C'est tout ce que nous savons à cette époque de notre histoire ecclésiastique. On devine à travers ce silence que les lettres, la discipline, la vie monastique et cléricale durent y souffrir, comme partout ailleurs, des invasions militaires si nombreuses, toujours violentes, aussi bien que par la ruine des monastères et des églises. Tristes épreuves dont les pages sanglantes ne passent sous nos yeux qu'en nous laissant des notions bien affaiblies, et dont nous ne pouvons comprendre l'horreur qu'aux époques néfastes où les mêmes maux se reproduisent sous nos yeux et nous frappent des mêmes infortunes.

Concile de Lestines ou de Liptines. — Institution des *Précaires*.

Cette même cause de désordre était partout ; partout on avait besoin de ramener aux règles d'un bon gouvernement et d'une paix salutaire, soit pour les affaires civiles, soit pour celles de l'Eglise. Les nouveaux souverains en comprirent le besoin en indiquant pour la Neustrie et pour l'Austrasie des conciles qui devaient cicatriser de si profondes blessures. Carloman en prit l'initiative en réunissant autour de lui, le 1er mars 743, une assemblée d'évêques et de seigneurs à Liptines, où était un palais royal dans le Hainaut (**51**). Elle fut présidée par saint Boniface de Mayence, qui avait toujours, près des rois de France et surtout d'Austrasie, une délégation permanente du Saint-

Siége. On y renouvela pour toutes les communautés l'obligation imposée au concile d'Autun, en 676, de se soumettre à la règle de saint Benoît. Mais, là aussi, l'Eglise recouvra un droit trop méconnu de Charles-Martel, et dont les enfants de celui-ci comprenaient bien qu'ils ne devaient plus la spolier. Ce fut elle-même qui décida par une entente qu'inspira la politique adroite de Pépin, un nouveau mode de secours accordé volontairement aux besoins que les guerres, devenues indispensables contre les nombreux ennemis de l'Etat, créaient de plus en plus dans chaque gouvernement. Quatre canons établirent donc que désormais le prince, afin de se mettre en état de soutenir la guerre contre les Sarrasins, les Saxons et les Bretons qui infestaient toujours le royaume de Neustrie, prendrait, pour un temps, une partie des biens de l'Eglise, à titre de *précaire* et de *cens,* à la charge de payer annuellement à l'Eglise et au monastère un sou, ou douze deniers, c'est-à-dire de deux à trois francs de notre monnaie actuelle, par chacune des familles auxquelles les fonds seraient distribués (**52**), mais à la condition qu'à la mort de ceux qui les auraient possédés, ils seraient restitués à l'Eglise, pouvant toutefois être donnés de nouveau, au même titre de précaire, si le besoin de l'Etat l'exigeait et que le prince l'ordonnât. Ainsi se conciliait sans aliénation véritable, sans spoliation aucune, les besoins du gouvernement, le patriotisme de l'Eglise et le droit sacré de la propriété individuelle. Ce précaire était donc une sorte de fief accordé à un homme de guerre pour faire le service, et seulement à vie. Sur ce précaire, il devait au prêteur une redevance annuelle qui consacrait la propriété et devenait la garantie du propriétaire. On voit que par là on revenait des abus qui avaient rendu odieux le despotisme du dernier gouvernement, et que personne n'avait plus à s'attribuer la prétention de s'enrichir au mépris de la probité et de la religion. Le Concile voulait même, dans cette pensée, qu'on examinât, avant d'employer cette concession, si elle n'exposerait pas à l'indigence les Eglises ou les

Désintéressement patriotique de l'Eglise dans cette occasion.

monastères à imposer, car, dans ce cas, on ne devait diminuer en rien leur revenu (a). Nous ne devons pas omettre ici une remarque importante : le Concile, dans sa préface, laisse voir ouvertement que Carloman s'attribuait le pouvoir absolu, en déclarant « qu'avec le conseil de la noblesse il avait assemblé les évêques de ses Etats. » Mais ce qui perce surtout ici, on le voit, c'est que l'Eglise ne s'est jamais refusée aux devoirs de la charité. L'abandon de ses biens pour les besoins publics ne l'empêchait pas d'user de son superflu en faveur des pauvres ; par là, elle a toujours rempli les intentions de ses bienfaiteurs, stipulées dans les actes de fondations ou de donations volontaires. Quelle injustice donc à ses ennemis de lui reprocher ses richesses et de la dépouiller, comme si ces possessions n'avaient pas l'origine la plus sûre, consacrée encore par des travaux séculaires et les immenses améliorations du sol !

De son côté, Pépin prit le même soin pour la Neustrie Concile de Soissons. de rétablir l'ordre et les lois conformément aux règles de la vie chrétienne publique et particulière. Par ses ordres, l'année suivante, un Concile se réunit à Soissons, le 2 mars, et fit dix canons sur les mœurs à reconstituer des ecclésiastiques et des laïques (b). Ce Concile est daté, pour la première fois, de l'année de l'Incarnation, ce qu'on n'avait pas encore fait, les dates se prenant jusqu'alors de l'année du règne. Celui-ci est daté en outre de la deuxième année de Childéric III, ce qui paraîtrait extraordinaire si déjà n'avait pas eu lieu un événement qui trouve sa place ici, et qu'il est temps de raconter (53).

Aussitôt après la mort de Charles-Martel, personne ne cherchant à contester la souveraineté partagée entre ses fils, les évêques et les grands l'avaient reconnue dans l'assemblée de Verberie. Carloman avait pris possession de l'Austrasie, Pépin de la Neustrie, et nous avons vu

(a) *Art de vérifier les dates*, III, 25.

(b) Labbe, t. VI, *ad ann.* 744, p. 543.

comment ils avaient continué les traditions de leur père en gouvernant d'un commun accord, sans souci d'aucun membre de la famille royale. Mais ces errements ne devaient pas durer. Carloman, sous le titre de duc et de prince (a), agit dans ses Etats sans plus d'embarras que s'il les eût toujours eus : personne ne lui fit la moindre opposition. Il en fut autrement du côté de Pépin. Sa petite taille lui avait mérité le surnom de *Bref,* que le peuple lui avait donné par une de ces licences intelligentes qui lui font saisir le côté saillant de ses maîtres ; le prince n'en avait pas moins une grande vivacité d'action, une initiative pleine d'ardeur, un caractère résolu et déterminé qui devait le distinguer dans les principales phases de sa vie. Mais à cette intrépidité il joignait la réflexion et la prudence ; il était observateur, et dès qu'il eut remarqué son entourage, il se convainquit aisément que l'absolutisme de Carloman n'était pas de mise en Neustrie, où les seigneurs, comme ceux de Bourgogne, s'accoutumaient peu à voir un maire du palais se passer de roi, surtout d'un roi de la descendance de Clovis. Nettement renseigné sur ce point, il résolut de rétablir cette royauté qu'un interrègne de six ans n'avait pu faire oublier. Mieux valait d'ailleurs élever sur le pavois un de ces personnages sans importance, comme on en avait intronisé si souvent, que d'accepter d'une confédération des leudes un monarque moins facile peut-être à diriger. Il choisit donc pour ce rôle un enfant, fils présumé de Thierry de Chelles, car sa filiation est très incertaine. Il le nomma Childéric III. Ce jeune prince, tout en paraissant à ce titre très suffisant aux partisans de la royauté, ne valait pas mieux cependant par ses aptitudes personnelles que ses derniers prédécesseurs. Ce fut de son nom toutefois qu'on orna dès ce moment les diplômes et les chartes royales, comme nous venons de le voir lors du concile de Soissons.

Règne de Childéric III.

Carloman laissa à son frère la conduite de ce plan conçu

(a) Cf. *Conc. gallic.,* ad ann. 744.

par lui seul, et ne songea point à s'associer un pareil simulacre dont personne autour de lui ne sentait le besoin. Le nom de Childéric ne fut même pas reconnu en Austrasie.

Cependant, que se passait-il en Aquitaine et en Poitou pendant ces mouvements qui agitaient le Centre et le Nord de la France ?

Waifre, duc d'Aquitaine. Il y constitue sa famille.

Hunold, en portant ses remords dans sa solitude de l'île de Ré, n'avait pas négligé d'assurer à sa famille la succession de l'Aquitaine. Il en investit son fils unique Waifre, alors âgé de vingt ans ; en même temps, il exigea de lui qu'en expiation de ses fautes il fondât à Limoges le monastère de Saint-Sauveur : c'est celui qui prit dans la suite le nom de Saint-Martial. Ce devait être en même temps une collégiale et un lieu de sépulture pour sa famille (a). Waifre ne tarda pas à accomplir le vœu de son père, car son oncle Hatton, que nous avons vu mourir peu de temps après le supplice qu'il avait enduré, fut enseveli dans cette église (b), qui n'existe plus, ayant été démolie à une époque récente.

Hunold, qui tenait surtout à réparer autant que possible son fratricide, songea aussi à la descendance de Hatton, qu'il lui sembla juste d'établir ; mais ne voulant pas lui abandonner le Poitou et le Limousin, qu'il regardait comme les perles de l'Aquitaine, il réserva à Waifre ces deux provinces, et donna à Loup, fils de Hatton, et par conséquent son neveu, le duché de Gascogne, qui s'étendait entre l'Océan et la Garonne, du Bordelais aux frontières d'Espagne. En même temps, il ménagea le mariage de Waifre avec sa cousine Adèle, fille de Loup. Tant de précautions ne devaient pas assouplir le nouveau gouvernement à des principes meilleurs que ceux de son passé. Les inconstances du cœur, les irrégularités du caractère sont, pour les princes surtout, de mauvais conseillers qu'ils n'écoutent jamais

(a) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, I, 425.

(b) V. la *Charte d'Alaon*.

qu'aux dépens de leur bonheur et de leur gloire. Plût à Dieu que ce ne fût pas aussi aux dépens de leurs provinces !

Carloman abdique le trône et fait profession au Mont-Cassin.

Cette même année 745 vit se dérouler d'autres faits qui allaient acheminer la France à de nouvelles destinées. Carloman, qui avait toujours eu les armes à la main pour garder l'Austrasie contre les peuples du Nord annexés à ses Etats, les avait plusieurs fois vaincus sans les assujettir entièrement. Usant d'abord d'une grande modération, il finit par être sévère, et, après une dernière victoire, il fit mourir les auteurs de la rébellion pour retenir les autres par la crainte du supplice. Mais des succès achetés si cher fatiguèrent son cœur naturellement pacifique, et lui firent prendre en aversion le pouvoir souverain. Ses chagrins s'augmentèrent encore de la mort d'une épouse qu'il aimait tendrement. Donc, dès le commencement de son veuvage, et en 746, il prit la résolution de quitter le monde, et résigna l'Austrasie à son frère en lui confiant plusieurs enfants dans la pensée de leur faire un sort digne de leur naissance. Puis il partit pour Rome, où il demanda la tonsure au pape Zacharie, qui venait de succéder à Grégoire III, et se retira à l'abbaye bénédictine du Mont-Cassin, encore tout embaumée des premiers souvenirs de son saint fondateur [a].

Cette retraite n'empêcha pas Carloman de garder avec son frère des relations amicales, et même de lui donner parfois des conseils réclamés sur des matières de gouvernement. Pourtant le souverain fut injuste jusqu'à la cruauté envers les neveux dont il venait d'accepter la tutelle. Ce fut une forme de son ambition de les enfermer dans des cloîtres d'où leurs noms ne sortirent jamais, car l'histoire ne les mentionne même pas. C'était un moyen aussi perfide que sûr d'anéantir des compétiteurs possibles pour un avenir incertain. C'en était un autre sans doute, pour accorder ses tendances despotiques avec un respect apparent envers le Saint-Siége, que de se faire autoriser à nommer les évêques

(a) *Annal. Metens.*, ad ann. 747. — Mauléon, I, 264 et suiv.

des deux portions de la France réunies sous son sceptre. C'est du concile de Soissons que cette demande fut adressée à Rome. Le pape Zacharie était en relations continulles avec saint Boniface, qu'il chargeait de reconstituer en France la rigueur des règles canoniques depuis longtemps oubliées. Il savait ce que l'Eglise avait souffert, sous le gouvernement précédent, de la simonie, de l'intrusion des laïques et des scandales dont les tristes conséquences affligeaient encore la France entière de plus en plus catholique. Le droit qu'avaient eu jusque-là l'épiscopat et le peuple de choisir les évêques avait dégénéré en de véritables abus depuis que les brigues s'en étaient mêlées en faveur de sujets indignes, plus remarqués pour leur ambition que pour leurs mérites. C'était d'ailleurs par saint Boniface qu'était présentée cette supplique ; elle venait d'un prince qui donnait, dès son avénement au pouvoir, des marques de piété et de dévouement au Saint-Siège. Il y avait à penser que, bien conseillé par les saints évêques encore nombreux autour de sa personne, Pépin n'userait de cette condescendance que pour le plus grand bien de la religion dans ses Etats. On voyait donc de bonnes raisons pour ne pas lui refuser cette faveur : malheureusement aussi, elle devait être un précédent auquel il fut difficile de ne pas se conformer dans la suite, et qui devint entre les mains de plus d'un prince une source d'abus nouveaux et de mauvaises actions [a], car, de la sorte, on ne revint pas à cet esprit de l'Eglise qui recrutait son clergé par elle-même. Elle se trouva assujettie, pour une de ses libertés les plus importantes, au seul vouloir de patrons laïques, incompétents de leur nature, et qui chercheraient moins les intérêts de la religion que ceux de leurs préférences et de leurs passions.

Le Pape permet à Pépin de nommer les évêques dans ses Etats

Revenons à notre Aquitaine que nous avons forcément abandonnée quelquefois pour mieux éclairer ses chroniques par une connaissance plus exacte de ce qui se passait

(a) V. Longueval, V, 544. — Loup de Ferrière, *Epist. 81.*

autour d'elle, et des personnages qui l'ont serrée de si près.

Caractère du duc Waifre, et ses griefs contre Pépin.

Waifre, fils de Hunold, commença à y régner, comme sur la Gascogne, aussitôt après l'abdication de son père, c'est-à-dire en 745. Personne n'était plus disposé par sa nature et par ses sentiments à continuer, dans sa politique contre les princes français, les dispositions de sa famille. Jeune, il avait été accoutumé à ne regarder Martel et sa race que comme des gens heureux à qui manquait la légitimité du pouvoir, usurpé dans leur seul intérêt, avec une persistance de fourberies que n'autorisent jamais les grands succès. C'était là, aux yeux de Waifre, un attentat impardonnable. N'était-il pas d'ailleurs le descendant de ce Caribert II, dont l'Aquitaine était devenue le patrimoine depuis plus d'un siècle (a), et n'était-il pas, par conséquent, le légitime héritier des princes mérovingiens persécutés par les maires, et de ce sang dont Charles-Martel et les siens n'avaient pas une seule goutte ? Celui-ci n'avait donc été qu'un heureux conspirateur à qui les princes d'Aquitaine devaient tout au plus leur inimitié et leur mépris.

Injustice de ses préventions.

Telles étaient certainement les pensées de Waifre auxquelles on aurait pu opposer cette objection sérieuse : que son père s'était soumis à Martel, favorisé contre lui par la fortune des armes ; qu'il lui avait promis un hommage et une obéissance toujours déclinés, et que son fils ne pouvait hériter de droits qu'il avait cessé de tenir. Mais ce n'est pas toujours la raison qui éclaire ces prétentions sur lesquelles on s'aveugle si facilement pour soi-même. La haine du jeune homme augmenta en proportion de la puissance de Pépin qui se doublait de l'abdication de Carloman. Un autre motif contribua beaucoup à nourrir en lui ce mauvais sentiment et à le conduire à sa perte : c'est que sans s'y attendre, il trouva dans l'ingratitude d'un frère de son ennemi une occasion de s'en faire un complice dont le rôle devait finir aussi mal que le sien.

(a) En 638. Voir ci-dessus, tom. II, p. 367.

Ingratitude de Grippon.

Nous avons vu que Martel, en partageant la France à ses fils aînés, n'avait donné au troisième, Grippon, que des domaines peu importants dont l'enclavement en Neustrie impliquait pour leur possesseur une dépendance complète du frère qui possédait ce grand territoire. Cette différence, fondée sur ce que ce troisième fils n'était né que d'une seconde femme, devait, aux yeux du père, empêcher toute prétention possible contre les deux aînés. Il s'en fallait que cette prévision fût la prudence même. Grippon, remuant par caractère, et excité par sa mère Sonnechilde, mécontente d'un partage qui l'humiliait, ne cachait pas ses murmures sur un pareil lot, et ses deux frères s'étaient entendus pour y mettre un terme. Ils l'avaient relégué avec sa mère dans la ville de Laon, puis dans une forteresse des Ardennes, et s'étaient adjugé l'apanage de leur prisonnier. Mais Carloman s'étant retiré de la scène, Pépin, devenu l'unique souverain, crut sans danger de rendre la liberté au captif ; il le reçut à sa cour, et lui donna des terres suffisantes pour reprendre un rang digne de sa naissance : c'était la ville du Mans avec douze autres villes qui en dépendaient à titre de comtés. Mais, toujours inquiet et mécontent, Grippon n'en songeait pas moins à s'emparer de l'Austrasie et travaillait à s'y faire des partisans pendant que Pépin, se livrant aux soins d'une administration si longtemps délabrée, faisait de sages règlements en faveur des pauvres, des veuves et des orphelins, rétablissait les églises ruinées par la guerre et des tribunaux pour rendre dans les provinces la justice que tant de calamités y avaient fait négliger.

Il se ligue avec Waifre contre son frère.

Grippon savait la haine de Waifre pour ce maître également importun à tous deux. Il espéra donc trouver à lui ouvrir sa pensée, et disparut un jour pour aller chercher en Gascogne un asile que, d'ailleurs, le duc d'Aquitaine lui avait offert. Ils convinrent bientôt de lever l'étendard de la révolte. Cependant Pépin veillait sur tous leurs mouvements, et, tout en se tenant prêt à s'y opposer au besoin, il méditait un coup d'Etat qui devait mettre le

comble à sa fortune et réaliser un rêve qui lui souriait depuis longtemps.

Pépin aspire ouvertement à la royauté.

Dans l'estime de Pépin, le jeune enfant qu'il avait salué du nom de Childéric III vivait trop longtemps. Il pouvait arriver à un âge où il serait plus difficile de lui imposer une abdication ; il valait mieux en finir avec le double rôle d'un roi qui ne faisait rien et d'un ministre qui faisait tout sans être roi. C'est pourquoi il se décida enfin à déclarer son projet, non sans s'être assuré du consentement des grands, qu'y avaient déjà préparés ses belles qualités, sa douceur habituelle et le soin qu'il avait toujours pris de se les attacher par des faveurs et des libéralités fréquentes. D'abord, il fit courir le bruit que le roi devenait fou, puis, qu'il voulait embrasser l'état monastique. Etait-ce de son plein gré, ce qu'expliqueraient assez les déboires de sa vie obscurcie et sans le moindre prestige de la royauté? Sur ce point, des incertitudes semblent résulter des contradictions de ses contemporains. Quoi qu'il en soit, Pépin seul paraissait capable de le remplacer, et cependant Childéric III avait un fils de trois ans, nommé Thierry, que certains partisans de la monarchie mérovingienne lui auraient naturellement substitué. Mais il fallait en finir, et il faut avouer que depuis trop longtemps la France n'avait que des destinées pleines d'incertitudes et d'aventures. Pépin convoqua donc une assemblée générale, une sorte de Parlement, à Soissons. Là, du consentement unanime des évêques et des grands, il fut proclamé roi, élevé sur le bouclier traditionnel, et montré au peuple suivant l'ancienne coutume des Francs. Childéric, démissionnaire ou déposé, fut revêtu de l'habit monacal et conduit dans le monastère de Sithiu (**54**), à Saint-Omer. On relégua, pour y être élevé, le jeune Thierry dans celui de Fontenelle (**55**), au diocèse de Rouen, où son nom s'est perdu. Childéric ne survécut que trois ou quatre ans à sa chute.

Il détrône Childéric III et se fait déclarer roi à Soissons.

Extinction de la première race des rois de France.

Ainsi tomba le trône de la première race de nos rois, qui avait régné trois cent trente-six ans depuis Pharamond,

et deux cent soixante-dix depuis Clovis. En jugeant ce grand événement au point de vue de la justice et de la conscience, on n'y peut voir qu'une usurpation véritable, ménagée de loin par les agissements frauduleux d'une famille qui avait dû convoiter le pouvoir royal dès qu'elle s'était attribué l'administration du royaume, soit en aidant la faiblesse des monarques, soit en les annulant perfidement à son profit. On doit se rappeler en effet que les rois qu'on se plaît à surnommer *fainéants* ne le furent pas tant, comme nous l'avons vu, par leur propre incapacité que par l'astucieuse violence qui les retint dans l'ombre et leur imposa l'humiliante inaction que la plupart ne supportèrent qu'à regret. Ils n'en eurent pas moins, et cela par un insidieux calcul de leurs premiers ministres, le titre de rois, avec les apparences d'une autorité souveraine, parce que ce devait être à l'abri de ces moyens spécieux qu'on devait détacher insensiblement de la famille légitime les serviteurs de la couronne, en les accoutumant à des rapports continuels, immédiats et exclusifs avec l'unique dépositaire de l'autorité gouvernementale. Un roi qui ne commande pas, que ses sujets ne voient jamais, et dont le nom n'était que rarement aperçu au bas de quelques chartes ignorées des masses, n'était pas tant roi que celui qui contresignait ses actes, et dont on voyait bien que la main ne tenait pas moins le sceptre que la plume. C'est par ce jeu habilement conduit que depuis Ebroïn, qui, sans doute, avait lui-même ces vues ambitieuses, jusqu'à Charles-Martel et à Pépin, les maires du palais remplaçant ce titre par celui de ducs et de princes des Français, s'étaient acheminés à la majesté suprême, et définitivement assis à la place du premier roi chérétien.

Comment il faut juger le rôle de Pépin.

Pépin le Bref, qui était certainement un esprit élevé, et qui ne poussait pas la souplesse jusqu'à l'hypocrisie, n'en avait pas moins compris qu'un avénement au pouvoir royal devait toujours s'appuyer sur la religion aux yeux du peuple, qui sent plus qu'il ne raisonne, à qui la foi chrétienne est une condition vitale, et qui comprend très bien que sa propre

sécurité exige de ses gouvernants le respect de leurs consciences, puisé dans la crainte de Dieu. Il avait donc songé à faire légitimer son usurpation par la plus haute autorité de ce monde, persuadé qu'une telle voix serait écoutée, et que ces populations, qui avaient vu ses bonnes qualités et ses exploits, n'hésiteraient pas à acclamer celui dont le Pape et leurs évêques auraient sanctionné l'élévation.

Il consulte le pape Zacharie.

Après avoir fait jeter dans le public les bruits d'abdication ou d'idiotisme de Childéric III, il députa vers le pape Zacharie Burcard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, abbé de Saint-Denis, pour savoir son sentiment sur son projet de se substituer à l'antique dynastie.

A une telle question, et en présence des principes encore incertains de la succession au trône, probablement même devant des ambassadeurs qui généralisèrent ces termes et omirent peut-être les circonstances de la cause qui auraient pu entraver une solution nette et précise, que pouvait répondre le Pape, sinon qu'en effet le titre de roi, qui entraînait de si sérieuses conséquences pour tant de nations à gouverner à la fois ou à soumettre définitivement à un sceptre salutaire, allait mieux à celui qui, ayant déjà le pouvoir, savait comme il le fallait manier, et, par son habileté autant que par l'affection de ses sujets, effaçait de tout son éclat le successeur incapable de tant de rois toujours inutiles et avec lesquels aucune autorité internationale n'avait jamais traité ?

Grâce à cette décision, la France vit renaître pour la première fois depuis 558, où Clotaire avait réuni dans ses mains toute la monarchie des Francs, l'unité si désirable du gouvernement monarchique. Pépin prépara le grand règne de Charlemagne, et celui-ci, quoique ses successeurs ne fussent pas tous dignes de lui, imprima au pouvoir royal cette énergique fermeté qui devint un de ses caractères distinctifs. Tant de résultats découlèrent de ce changement d'une dynastie dégénérée en une autre dont

la verdeur fut le principe de notre gloire nationale ; et tout en distinguant les vues ambitieuses et réellement usurpatrices du nouveau roi des motifs qui firent adopter à Zacharie la sage décision qui sauva la France, nous ne pouvons méconnaître dans ce meilleur ordre de choses le doigt de Dieu qui allait développer les moyens du christianisme, aider l'extension de son Eglise, et faire servir soit les passions humaines qu'il ne suscite pas, soit l'esprit de ses saints qui les réprime et les dirige, à la plus grande gloire de son nom et au progrès réel de la civilisation par la foi.

Ainsi encore, et il ne faut pas l'oublier devant tous les historiens qui prennent toujours parti contre l'Eglise, parce qu'elle est l'Eglise, le Pontife n'ôta ni ne donna le royaume, il déclara uniquement qu'il devait être donné à celui qu'il jugeait en avoir le droit. On ne demandait que cela, et il ne dit pas autre chose.

Sacre de Pépin et de la reine Berthe, sa femme.

Pépin, salué roi des Français et installé suivant les usages de la nation, jugea, sans doute par le conseil de saint Boniface, qu'il y avait encore à sanctionner aux yeux de ses peuples enfin liés par les bienfaits de l'unité gouvernementale, l'assentiment que le chef de l'Eglise venait de donner à son intronisation. Il se rappela le sacre des rois d'Israël fait sous les auspices de Dieu lui-même, et désira appeler aussi la religion à son secours et revêtir un caractère qui lui vînt d'elle, en formant entre lui et les sujets un engagement sacré, capable de légitimer son pouvoir aux yeux de tous. Il reçut donc l'onction royale des mains de l'archevêque de Mayence, vénéré de tous pour sa sainteté. C'était au mois de mars 752, peu de jours après son élection. En même temps que lui fut sacrée sa femme Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon (**57**). Cette auguste cérémonie, qui reçut depuis tant d'éclat, et dont nul de nos rois légitimes ne s'est dispensé dans la suite, se fit alors pour la première fois (**58**). C'est à Philippe Ier qu'il faut reporter, en 1059, le premier sacre conféré dans

la basilique de Reims, qui n'a pas cessé depuis lors d'avoir cet honneur et de s'en faire un privilége exclusif.

Disette générale causée par les maux de la guerre.

Un des plus tristes fléaux de ces temps malheureux, inséparable de tant de guerres et qui s'aperçoit à peine dans l'histoire parce qu'on s'y occupe trop peu des détails qui tiennent au bien-être des peuples, c'est la disette de vivres qui se manifesta surtout en 743, et désola les territoires parcourus par les armées. C'était d'ailleurs une des plus indispensables conséquences de ces affreux désordres. Il est vrai que, dès 741, l'année, remarquable par la mort de Charles-Martel l'avait été aussi par une disette presque générale (a). En 751 et 752, elle était revenue à la suite des catastrophes du même genre. Les campagnes dévastées, les laboureurs tués ou réduits en esclavage, les femmes et les enfants des serfs disparus eux-mêmes dans ces tempêtes civiles; les moines enlevés à leurs tranquilles et fructueuses exploitations, enfin les couvents ruinés et devenus incapables de nourrir, comme de coutume en pareil cas, les pauvres de leurs contrées, laissaient le sol impuissant à recevoir les semences et à les reproduire. De là une désolante famine qui se fit ressentir dans tous les pays qu'avaient occupés et dépeuplés tour à tour les hordes de Francs et d'Arabes, de Gascons et d'Aquitains, lancées à tant de reprises les unes contre les autres. Les mêmes causes avaient souvent amené les mêmes malheurs signalés plus d'une fois dans Grégoire de Tours (b). Mais jamais la famine n'avait été ni aussi générale ni aussi longue, s'étant étendue cette fois pendant trois ans dans la Neustrie, l'Austrasie, la Bourgogne et l'Aquitaine, jusques, et y compris la Gascogne, la Provence et la Septimanie. Enfin les semailles purent se faire en 753, et d'abondantes récoltes réparer les maux soufferts par les populations rendues à la paix depuis deux ou trois ans. Pépin, qui,

(a) Cf. Vén. Bede, *Chronolog. continuat.*, apud Migne, t. XCV, col. 291.

(b) Cf. *Apud Migne*, t. LXXI, nos 369 et 518.

sans doute, s'identifiait d'autant plus avec le sentiment public depuis que son titre de roi lui imposait de montrer pour les peuples des dispositions de père, écrivit en octobre, à tous les évêques, une circulaire pour qu'ils remerciassent Dieu par des prières publiques de l'abondance de la dernière récolte (a). C'était inaugurer son règne par un acte de religion digne d'un prince chrétien, et d'un excellent effet sur les peuples. Ces démonstrations, que nous croyons sincères parce qu'elles découlent nécessairement de la foi, ne devaient pas moins avoir de ces contrastes qu'inspire trop souvent aux maîtres du monde l'oubli de tout ce qui n'est pas eux. Nous verrons Pépin le Bref les réitérer fréquemment sans autre mesure que l'usage abusif de son pouvoir souverain.

(a) *Hist. littér. de la France,* IV, 628.



NOTES DU LIVRE XVIII

Note 1

Gascogne, *Vasconia*, province du Sud-Ouest de la France, tire son nom des Gascons ou Vascons qui, chassés au VIe siècle de l'Ibérie par les Wisigoths, s'établirent dans la Novempopulanie à qui ils donnèrent leur nom. Elle fut comprise, en 630, dans le royaume d'Aquitaine. Sous Charlemagne elle devint un duché dont nous aurons à parler longuement.

Note 2

La Navarre, province d'Espagne, entre la France et les Pyrénées. Les habitants restèrent fidèles aux Romains jusqu'à ce que, au Ve siècle, ils subirent le joug des Wisigoths. En 778 ils passèrent sous celui de Charlemagne; leur existence politique fut ensuite très agitée, et nous en retrouverons quelques phases dans cette histoire.

Note 3

Le Béarn, *Beneharnum*, a pris ce nom d'une ancienne capitale qui n'existe plus et qui à ce titre a été remplacée par *Pau*, chef-lieu des Basses-Pyrénées, ayant une population de 19,000 âmes, et qui fut l'ancienne résidence du roi de Navarre. Ce département des Basses-Pyrénées et celui des Landes forment aujourd'hui l'ancien Béarn.

Note 4

Le Bigorre est une portion de l'ancienne Gascogne, et entre aujourd'hui pour une moitié dans le département des Hautes-Pyrénées, ayant pour chef-lieu Tarbes, sur l'Adour, ville de 13 à 14,000 habitants. Le Bigorre dépendit longtemps du duché d'Aquitaine, et fut réuni à la couronne de France par Henri IV, en 1589.

Note 5

Le Comminges, partie de la Gascogne qui avait pour capitale Saint-Bertrand-de-Comminges, d'abord *Lugdunum Convenarum*, parce que Pompée, son fondateur, y réunissait ses assemblées

(convenæ) de tout le pays. Le Comminges est représenté aujourd'hui par les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers.

NOTE 6

Quercy, province de l'Aquitaine, divisée en haute et basse, la première ayant pour capitale Cahors, et la seconde Montauban. Elle fut habitée, du temps des Romains, par les *Cadurci*, réunie à la couronne de France en 1271, sous Philippe III (le Hardi). Ce sont les deux départements du Lot et du Tarn-et-Garonne qui représentent maintenant le Quercy.

NOTE 7

La Manche, ainsi nommée de la forme qu'elle prend sur les cartes, est ce bras de l'océan Atlantique que les anciens nommèrent *océan Britannique*, qui sépare la France de l'Angleterre et qui va joindre à l'Est la mer du Nord, entre la Norwège et le Danemarck, par le détroit du Pas-de-Calais.

NOTE 8

L'océan Atlantique baigne la côte occidentale de la France et de l'Angleterre, entre lesquelles se trouve le Pas-de-Calais, nommé autrefois *Sinus Gallicus*.

NOTE 9

Mauléon, *les Mérovingiens*, I, 345. — Marca, *Hispanica*, p. 58. — Isid. du Béja, dans D. Bouquet, II, 720 et suiv. — Roderic, *Hist. arab.*, c. XIII. — On trouve ici la preuve que Eudes n'avait pas attiré les Sarrasins pour se venger de Martel, quoi qu'en aient dit plusieurs annalistes dont tous ne lui étaient pas contemporains, ces derniers ayant écrit sous l'impression de leurs préventions austrasiennes. Pagi croit que ces auteurs, dans les *Annales de Fulde, de Metz, de Fontenelles*, et Adhémar de Chabannais lui-même, qui ne mourut que plus tard (en 1030), se sont aidés de l'anonyme qui a écrit l'appendice à la *Chronique de Frédégaire*, lequel écrivait sous l'influence des premiers Carlovingiens. — V. Mauléon, p. 245. — Dufour, p. 392.

NOTE 10

On s'accorde malgré quelques divergences à dater la bataille du 2 au 4 octobre; à faire arriver les deux armées en présence sept à huit jours auparavant, ce qui nous donne à un jour près celui que nous indiquons ici.

Note 11

Il devait être en effet, d'une bonne stratégie de couvrir la ville de Tours en s'en éloignant le plus possible, et de secourir Poitiers qu'on savait tenir courageusement contre les assiégeants.

Note 12

Les historiens arabes indiquent cette localité sous le nom de *Sanam*, écrit *Senum*, dans une charte de 1097, ce qui ne peut convenir qu'au *Cénon* actuel que nous allons retrouver sur le théâtre de l'événement. — V. *Congrès archéol. de France*, tenu à *Loches* en 1869, in-8°, p. 5. — Cartulaire de Saint-Cyprien dans les *Archives historiques du Poitou*, III, 13. — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XX, 72.

Note 13

En présence des opinions diverses qu'ont émis les dissertateurs sur le lieu de la bataille, on se trouve embarrassé en de multiples contradictions parmi lesquelles il est difficile de choisir à des historiens qui ne connaissent pas le pays. M. de Saint-Hippolyte, officier d'état-major, qui, en 1811, étudia au point de vue stratégique le *local* que nous adoptons, s'appuie pour le préférer aussi sur l'affirmation d'un auteur arabe, Cid-Osmin, présent à l'affaire, et qui parle de Cénon comme étant le point où s'était arrêtée l'avant-garde des musulmans. Il prétend que là, Abdérame apprit que Martel s'avançait en Touraine pour le tourner et le prendre par ses derrières afin de lui couper la retraite. Qui ne voit qu'il y a là pour Cid-Osmin, quant à Cénon, une confusion sur un nom qui a dû se mêler à beaucoup d'autres dans sa mémoire, mais s'y classer imparfaitement ? En effet, c'était bien en deçà de la Loire que Charles devait venir attendre l'ennemi pour lui interdire l'entrée de ses Etats ; rien n'eût été moins avantageux que de le laisser s'y introduire et de le tourner par une marche longue et difficile qui l'eût éloigné de la grande voie militaire, au risque d'ailleurs de voir la moitié de l'armée ennemie se retourner contre lui, et l'autre moitié porter le ravage au milieu de la France, privée de son plus précieux secours dans la personne de son valeureux défenseur. C'est donc convaincu par ce raisonnement, par la visite attentive des lieux, et par l'inspection des cartes que nous prenons ici notre champ de bataille qui, au reste, n'est plus acceptable dans la Touraine même, dont les preuves ne reposent que sur des traditions locales, trop peu éclairées, nous semble-t-il.

Note 14

Les auteurs du temps qui affirmaient pour les troupes maures un nombre de 400,000 hommes, se sont laissés tromper de bonne foi sans

doute, par des exagérations qui grossissaient tout d'abord la gloire de Charles-Martel. En admettant ce chiffre, il faudrait supposer que les esclaves, les femmes et les enfants qui suivaient l'ennemi étaient au moins 200,000. On ne voit pas facilement comment une telle expédition était possible, ni comment elle fut arrivée jusqu'en Poitou après des sièges et des combats où elle avait dû se diminuer considérablement ; enfin, comment en une seule journée de huit à dix heures, tant de morts auraient pu couvrir un champ de bataille. — Ceux qui, avec Paul Warnefride et Anastase, ont accusé 350,000 tués, ont confondu avec cette bataille celle de Toulouse où ils devaient être bien plus nombreux qu'à Poitiers. C'est l'opinion de D. Vaissette, *ub. sup.*

Note 15

Moussais ou mieux Moussay, nommé *Musciacus* dès 673, et comme aujourd'hui en 1438, avait au VIIe siècle une église de Saint-Hilaire, qui devint paroisse dans ces derniers siècles, puis à cause de la diminution sensible de sa population, annexe du fief voisin de Baudiment, et s'est vue réunie enfin à Vouneuil-sur-Vienne. Ce n'est plus qu'un hameau d'une vingtaine de feux sur la rive droite, et à quelques centaines de mètres du Clain. Son surnom *La bataille*, est significatif, car on ne trouve dans les traditions du pays aucun souvenir d'un fait de guerre autre que celui dont nous parlons.

Note 16

C'est l'opinion de Dufour, *Hist.*, p. 407. — M. de Saint-Hyppolite voudrait que les Arabes se fussent avancés jusqu'à Cénon. Nous avons démontré l'impossibilité de ce mouvement.

Note 17

Velaudon, *Alodus, Domus, de Velaudon prope veteres Pictavos,* ferme de la commune de Vouneuil-sur-Vienne, ancien domaine de la commanderie d'Auzon. (Redet, *Dictionnaire de la Vienne.*)

Note 18

Le nom de ce Bois-du-Fou lui est commun avec le château et le village qui l'avoisinent dans la commune de Vouneuil-sur-Vienne, à 2 kilomètres au plus vers le Nord-Ouest du théâtre de la bataille. Au XVe siècle, ces lieux étaient encore nommés *Armenteresse,* qu'on trouve dans des chartes du XIIIe. Le Fou ne remplaça cette vieille dénomination qu'en 1470, où Jacques du Fou, sénéchal du roi Louis XI, reçut une lettre-patente pour la reconstruction de son

château et la nouvelle dénomination qu'on lui donna. Le Fou était un fief du marquisat de Clairvaux, dont les ruines se voient près du village de Scorbé-Clairvaux, chef-lieu de canton de la Vienne.

Note 19

Pudeux, hameau de la commune de Vouneuil-sur-Vienne, appartenant en 1579 à la cathédrale.

Note 20

V. *Art de vérifier les dates*, in-8°, t. I, p. 156, et III, p. 74. — L'exactitude de ce calcul résulte des lettres dominicales F E, qui étaient celles de l'an 733, combinées avec le calendrier solaire du mois d'octobre. Or, ce samedi était bien le 4 et non le 3, comme l'ont dit quelques-uns.— C'était la cent quinzième année de l'Hégire, que les musulmans comptent depuis la fuite de Mahomet à la Mecque, le 16 juillet 622.

Note 21

M. de Saint-Hippolyte regarde comme possible que ce nom lui vienne de celui du chef arabe *Moussa*. Mais quelle apparence qu'un chef secondaire ait laissé là son nom, lorsque Abdérame n'y a même pas le sien? Et, d'ailleurs, n'avons-nous pas vu *Musciacus* employé dans nos chartes dès l'année 673. (V. Redet, *Dict. de la Vienne.*)

Note 22

A quelques mètres au Sud-Est du Vieux-Poitiers, et à égale distance entre ces ruines et la rive gauche de la Vienne. — Voir *Affiches du Poitou*, 1773, p. 118; et 1775, p. 183. — André, *Mém. sur cette bataille*, dans les *Bulletins* de la Société académique de la Vienne, t. II, p. 138 et suiv.

Note 23

Au reste, nous devons exposer exactement ici un détail de topographie qui importe à l'intelligence de notre champ de bataille. Ce nom de *Fosse-au-Roi* donné à l'endroit cité par les historiens comme étant celui où tomba Abdérame, fait penser au lecteur que là était le tombeau, encore visible peut-être sous telle ou telle forme, de l'illustre chef des Arabes. Il n'en est rien. Peut-être, à travers douze siècles, un monument quelconque destiné à rappeler ce souvenir a-t-il disparu, ne laissant que son nom au sol qui semble le retenir à jamais. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui aucune trace n'en

reste, et qu'on en chercherait vainement le moindre vestige. *La Fosse-au-Roi* n'est plus qu'une assez vaste étendue de terrain transformée en pacage ou en labour, dont la dépression fort sensible peut faire, en hiver, un réceptacle des eaux de pluie, mais qui, en été, est absolument desséché et laisse croire que *la Fosse* a dû être plus profonde à une époque éloignée. On ne parle d'aucune fouille qu'on y ait faite, mais le moindre paysan de la contrée désigne ce lieu sans hésitation comme étant *la Fosse-au-Roi,* sur laquelle il n'a pas la moindre idée à émettre.

Note 24

Tel est le fait légendaire que racontent toujours aux étrangers les habitants de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai dont la commune porte encore ce double nom. Une seule objection très sérieuse s'élèverait ici. Comment les Sarrasins se seraient-ils trouvés à Saint-Sauveur au mois de mai 732, puisqu'ils n'y avaient pu venir qu'au mois d'octobre ? Mais cette question ne saurait infirmer l'événement. Il est plus que probable que les coureurs, une fois maîtres du château, l'auront gardé pendant l'hiver qui suivit la bataille de Poitiers. Cette conjecture s'autorise très bien encore des traditions locales indiquant certaines terres voisines de Saint-Sauveur sous le nom de *Château-Sarrasin* et de *Camp-des-Sarrasins*. Ces dénominations sont devenues authentiques en des actes de vente de ces mêmes terres et ne laissent aucun doute sur leur origine ; car l'histoire ne nous a gardé aucun autre souvenir qui se rattache à la présence des Arabes dans le pays. C'est de la sorte qu'on reconnaît dans la légende populaire des données que l'historien ne doit jamais négliger.

En fait, le chef-lieu de cette commune est aujourd'hui un centre d'habitation pour 4 à 500 âmes, au Sud-Ouest et à 6 kilomètres de Bressuire (Deux-Sèvres). Un petit ruisseau sans nom l'arrose et va se perdre après un court trajet dans le Thouaret, un des affluents du Thouet qui s'y perd à 4 ou 5 kilomètres vers l'Est. Le sol granitique y est resté longtemps peu favorable à la culture, et s'est beaucoup amélioré dans ce siècle. L'église paroissiale de Saint-Sauveur est sous le patronage de la sainte Trinité, et succursale de Bressuire. Son style indique le XIe siècle. Elle était d'abord à la nomination de l'évêque de Poitiers ; elle passa à celui de Luçon après la division du diocèse faite en 1317. Elle eut aussi un prieuré qui fut réuni au Chapitre de Luçon. Depuis le XIIIe siècle, Saint-Sauveur avait une châtellenie dont le ressort s'étendait sur presque toute la paroisse.

Note 25

L'abbé Aillery, *Pouillé de Luçon,* p. 121. Nos vieilles chartes l'appel-

lent *Gard* et *de Jardo*. C'est un bourg de 1,100 âmes, dans le canton de Talmont, appartenant d'abord à l'époque celtique et à la période romaine. Un peu au Sud-Est était l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard, *de Loco-Dei-in-Jardo*, fondée vers 1208 par Richard Ier, roi d'Angleterre, sous l'invocation de la sainte Vierge, pour des religieux de Prémontré. Saccagée et détruite en 1562 par les protestants, elle ne se releva qu'à peine pour être réunie vers 1730 au collège des Prémontrés, à Paris. La cure de Jard est encore de sainte Radégonde. Le prieuré était à la nomination de l'abbesse de Sainte-Croix. Gilbert de Clérambaut, évêque de Poitiers mort en 1680, avait été abbé de Lieu-Dieu.

Note 26

La Claye *(Claia)*, paroisse de 180 âmes, annexe de Mareuil, était, dès 1221, Saint-Hilaire de Claie. Elle dépendait du prieur de Saint-Michel-en-l'Herm, et relevait de l'abbaye, comme la cure.

Note 27

Thibaudeau, I, 138, prétend que Eudes, après son retour dans ses Etats, rentra en Neustrie en ennemi, brisant ainsi de nouveau avec Charles-Martel ; qu'il fut battu, et que le vainqueur mit l'Aquitaine à feu et à sang, ce dont Eudes mourut de chagrin. C'est là une grave confusion avec les événements qui suivirent la mort de ce prince, comme nous ne tarderons pas à le voir.

Note 28

Bolland., au 13 août. — Fillon *(Poitou et Vendée)*, *Jard*, p. 3 et 4. — L'auteur de ce dernier document s'est beaucoup égaré sur le jour de la bataille de Moussais, qu'il conjecture mal s'être donné à la fin d'octobre. Nous avons prouvé ci-dessus (note 20) que c'était le 4 octobre.

Note 29

Un troisième fils se serait nommé Rémistang, à qui nous verrons bientôt jouer un triste rôle ; mais des historiens prétendent qu'il ne fut que le frère de sa femme Waltrude. S'il en eût été autrement, en effet, on ne voit pas ce qui l'aurait fait exclure de la succession de son père. (V. Mézerai, I, 431.) — Les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates* regardent toutefois Rémistang comme le troisième fils du duc. (IX, 225.) On peut être Bénédictin et se tromper.

Note 30

Mézerai a mal présenté ces détails (I, 13), et établit à tort que Charles avait été attiré en Aquitaine avant la mort d'Eudes et pour

se venger d'une trahison de celui-ci. — Daniel fait plus mal encore; il n'en parle pas, et, par une singularité étonnante dans un écrivain sérieux, il s'occupe beaucoup des guerres de Charles en Aquitaine et en France contre les Gascons, sans dire un seul mot de son expédition contre les jeunes ducs. Ce sont de ces oublis que l'histoire locale peut seule réparer.

Note 31

Gardenne est aujourd'hui *Saint-Ardent,* chef-lieu de commune du canton de Pontarion, dans la Creuse. Ce bourg a 2,000 âmes de population. Il est à 12 kilomètres Sud-Est de Guéret.

Note 32

Ce Lauthère est l'un des plus anciens comtes du Limousin, et ses successeurs n'apparaissent guère dans les annales du pays que vers le milieu du xe siècle, où les documents commencent à s'éclaircir.

Note 33

Varactum, Varacte, Monasterium Varactense, c'est Guéret, le chef-lieu du département de la Creuse, très petite ville de 5,000 hab. La Marche était, avant le milieu du xe siècle, une partie du Limousin, qui eut à cette époque ses seigneurs particuliers, et bientôt après ses vicomtes (*Art de vérifier les dates,* X, 224). Cette petite province était limitrophe du Poitou au Sud, et du Berry à l'Est.

Note 34

Arnac, *Arnacum*, abbaye de Bénédictins fondée vers 1020, au diocèse de Tulle, près Pompadour.

Note 35

Le *mal des Ardents.* Nous parlerons de cette peste en temps et lieu. Il suffit de dire ici qu'à son occasion eurent lieu beaucoup de supplications publiques et de pèlerinages, et que le mal fut si grand que le pape Urbain II créa l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois en Dauphiné, dont les religieux se consacraient généreusement à soigner les malades que la peur de la contagion faisait reléguer hors des villes, en des hôpitaux spéciaux.

Note 36

On peut regarder généralement une paroisse comme fondée, ou son vocable comme établi à l'époque où son patron titulaire com-

mence à prendre une certaine célébrité par ses miracles ou la divulgation de ses reliques. Nous disons *généralement* parce que beaucoup d'églises, des plus anciennes, n'ont souvent pris le nom de saint Hilaire et de saint Martin, par exemple, qu'entraînées par la réputation du saint dont la vie était encore, pour ainsi dire, sous les yeux des peuples qui l'invoquaient avec une confiance pleine de ferveur. — La paroisse de Saint-Pardoux forme aujourd'hui une commune du canton et à 5 kilomètres de Mazières-en-Gâtine, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). Elle a une population de 1,800 âmes. Le bourg s'élève au pied d'un coteau arrosé par la Viette, ruisseau qui se jette dans le Thouet par sa rive droite, au-dessous de Parthenay-le-Vieux, près de Parthenay.

Note 37

Ce Childebrand, que nous voyons ici pour la première fois, était fils de Pépin d'Héristal et d'Alpaïs, mère aussi de Charles-Martel. Ce dernier, qui était l'aîné, aimait beaucoup ce frère, qui le quittait peu, était brave, et méritait toute sa confiance.

Note 38

Uzès, *Ucetia,* évêché fondé à la fin du ɪᴠ[e] siècle, suffragant de Narbonne. — A présent sous-préfecture du Gard de 6,000 habitants, cette ville fut un duché-pairie érigé en 1565, et démantelée en 1629 par Richelieu, qui enleva ainsi aux calvinistes une de leurs plus importantes forteresses.

Note 39

Nimes, *Nemausus,* ancienne ville considérable de la Gaule narbonnaise. Déjà splendide du temps d'Auguste, elle reçut de lui une colonie, ce qui lui donna tous les avantages d'administration dont jouissait la ville même de Rome. Elle a aujourd'hui 55,000 âmes. Son évêché, suffragant de Narbonne, date du ᴠ[e] siècle. Elle est le chef-lieu du département du Gard, et fut aux xᴠɪ[e] et xᴠɪɪ[e] siècles un des boulevards du calvinisme.

Note 40

Maguelonne, *Magalona,* évêché du ᴠɪ[e] siècle transféré en 1536 à Montpellier. Ce n'est plus qu'un village de l'Hérault, de la commune de Villeneuve, près Montpellier.

Note 41

Tarragone, *Tarraco Augusta,* très ancienne ville maritime de l'Espagne, sur la Méditerranée, à une quinzaine de lieues au-dessus

de l'embouchure de l'Ebre. Aujourd'hui capitale de la plus grande des provinces de ce pays. Elle a 11,000 âmes, et conserve des ruines intéressantes de ses monuments romains.

Note 42

Sigeac, aujourd'hui Sigean, petite ville de 2,000 âmes, chef-lieu de canton de l'Aude, au Sud de Narbonne.

Note 43

Cf. Mansi, *Collectio Concil.*, t. XII. — Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 499. *(In notis varior.)* — On a une charte de Martel lui-même, du 17 septembre 741, par laquelle il donne sa villa et le village de Clichy à l'abbaye de Saint-Denis. Cet acte est daté de la cinquième année après la mort du roi Thierry. (Daniel, I, 489.)

Note 44

Avignon, *Avenio*, sur le Rhône, chef-lieu du département de Vaucluse, a 32,000 âmes. Elle est encore entourée de ses murs, construits au moyen âge et très bien conservés. Les papes y résidèrent de 1309 à 1376. Son siège épiscopal remonte au IIIe siècle, et l'archévêché à 1476.

Note 45

Verberie, *Verberiacum, Vermeria, Verembria, Verimbria,* palais royal entre Compiègne et Senlis; aujourd'hui bourg du département de l'Oise, peuplé de 1,500 âmes. C'était une de ces *villa publica* qui constituait, outre la maison royale, un village doté d'une certaine population de serfs qui en cultivait les terres.

Note 46

Quelques auteurs modernes ont écrit avec trop de légèreté *Crécy-sur-Oise*. C'est une confusion à éviter. Il n'y a pas de Crécy-sur-Oise, mais il y a Quiercy-sur-Aisne, dans le département actuel de l'Aisne, et autrefois en Picardie. Là se tinrent plusieurs Conciles, parce que c'était, sous les rois de la première et de la deuxième race, un palais et une villa; maintenant c'est un bourg de 800 âmes. — Crécy, au contraire, est dans l'ancien Ponthieu. C'est le *Crisiacum* devenu fameux par la bataille gagnée en 1346 par Edouard III contre Philippe de Valois. Il est sur la *Maye,* et non sur l'*Oise,* et est un chef-lieu de canton de 1,500 habitants, dans la Somme, à 16 kilomètres au Nord d'Abbeville.

Note 47

L'abus alla jusqu'à faire passer ces biens, ainsi ravis à l'Eglise, aux héritiers des légitimes possesseurs : on les vendit comme on les avait achetés. Lorsqu'on mariait une fille, on lui donnait en dot une cure, dont elle affermait la dîme et le casuel. » (Velly, *Histoire de France*, t. I, p. 342.) Et il s'est trouvé des historiens pour justifier ces abominations, sous prétexte que « ces donations faites aux Eglises par les *indiscrètes* (!) *libéralités* des fidèles *enrichissaient trop les ministres des autels...* » C'est le même auteur, Velly, qui dit cela en affirmant que « pour rétablir le trésor royal épuisé par la guerre, Martel se vit *obligé* de recourir aux biens ecclésiastiques... » Une telle morale serait moins odieuse si elle n'avait compromis que des bénéfices comme ceux dont jouissait l'*abbé* Velly. Cet historien, qui couvre ses préventions de janséniste sous les dehors d'un style agréable et d'une élégance qui seconde bien l'érudition, manque toujours, aussi bien que ses successeurs Villaret et Fantin des Odoarts, du sentiment chrétien et de l'impartialité qu'il lui aurait donnée. Son plus grand malheur est d'être devenu, par cette facilité à excuser les dilapidations de Martel et de beaucoup d'autres, un des précurseurs trop écoutés de ces *réformateurs* qui, à l'Assemblée nationale de 89, firent rafle avec la même délicatesse du bien du clergé à la suite de M. le prince-évêque de Talleyran.

Note 48

Loches, *Locca, Luccœ, Luca*. Saint Eustoche qui siégea à Tours de 417 à 461, avait établi une église dans ce village. Vers la fin de ce même siècle, saint Ours vint du Quercy s'établir aux bords de l'Indre, dans une cellule où il eut bientôt des disciples. De là, peu après, un monastère que suivit la construction d'un *castrum* dont parle Grégoire de Tours (*Vit. Patr.*, c. XVIII, § 1). Au temps de Grégoire, les possédés et les aveugles imploraient saint Ours à son tombeau et s'en retournaient guéris (*ibid.*, § 2.) La ville se forma peu à peu, et est devenue une sous-préfecture d'Indre-et-Loire (quelle gloire !!!) et un archiprêtré de 5,000 âmes. La collégiale, bâtie au XIIe siècle par Foulques Nerra, comte d'Angers, à qui Loches appartenait, est aujourd'hui l'église archipresbytérale et porte encore le nom de saint Ours. Elle est très remarquable parmi celles du XIIe siècle par ses coupoles et le curieux symbolisme de ses sculptures.

Note 49

On est peu d'accord sur le lieu et la date de la naissance de Charlemagne ; le plus grand nombre la place, non à Salzbourg, château de la

haute Bavière, mais à Ingelheim que nous préférons, et où était alors un palais des rois mérovingiens, entre Beingheim et Mayence. Quant à l'année, le P. Longueval a prouvé clairement que c'était bien 742 qu'il fallait adopter. (*Hist. de l'Egl. gall.,* VI, 108.)

Ingelheim, *Ingelemum,* est à présent un bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur la Salza, à 4 lieues Sud-Ouest de Mayence. Charlemagne y bâtit un château, aujourd'hui en ruines, ayant été brûlé en 1689, pendant la guerre du Palatinat.

Note 50

Cette prose commençait par *Qui in sanctis...;* une autre par *Patrem, Natum, Paraclitum,* et semble avoir été destinée à la fête de la Trinité ; enfin, une troisième pour la fête d'un martyr, s'entonnait par ce premier vers : *Jubilemus lœtabundi.* — Une quatrième était : *Cujus laus,* et la cinquième d'une Vierge : *Laudes ejus Virgo casta.* — Bouchet peut avoir écrit ceci d'après ses propres notes ; mais il se perd en cet endroit de ses *Annales* en une confusion de dates très remarquable sur la succession de quelques-uns de nos évêques. (V. son livre, éd. de 1557, au verso du folio 47.)

Note 51

Liptinœ, aujourd'hui Lestines, près Cambrai, à environ une lieue au Nord d'Ath. Ce n'est plus qu'un hameau de quelques feux.

Note 52

Le mot *famille, casata,* est pris ici pour une habitation ayant une étendue de terre suffisante pour nourir une famille de serfs. (V. Ducange, v° *Casata.* — Fleury, *Hist. eccl.,* IX, 307.)

Note 53

Les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates* ont fait remarquer (III, 27) que le concile de Leptines et celui de Soissons avaient été datés mal à propos de la deuxième année de ce prince, et que c'était réellement de la première année qu'il fallait dire. C'est que peut-être à Soissons et à Leptines, c'est-à-dire en Neustrie et en Austrasie, on commençait l'année, soit à Noël, soit au 1er janvier ou au 1er mars. Cependant le vénérable Bède, mort en 735, avait déjà employé dans son *Histoire d'Angleterre* l'an de l'Incarnation.

Note 54

Monasterium S. Bertini, abbaye de Bénédictins, fondée dans un endroit nommé Sithiu, en 626 ; elle prit le nom de saint Bertin, son

deuxième abbé, mort en 709, et fut l'origine de la ville de Saint-Omer, devenue épiscopale en 1559. — Cette ville est une sous-préfecture du Pas-de-Calais, et a 20,000 habitants.

Note 55

Fontenelle, *Monasterium Fontanellense*, au pays de Caux en Normandie, fondé en 618, au diocèse de Rouen, par saint Wandrille ou Wandregisile, dont elle prit le nom après sa mort, en 667. — C'est un bourg de 1,100 à 1,200 âmes.

Note 56

C'est ici que l'historien doit nettement dessiner la position et le caractère de chacun des intervenants sur cette scène où va se dérouler un acte si important de l'histoire du monde.. La clarté est d'autant plus nécessaire que l'esprit de parti, l'antagonisme d'adversaires passionnés de l'Eglise, la partialité de ses ennemis, et même en beaucoup d'écrivains de bonne foi, l'ignorance des principes sans lesquels on ne devrait jamais traiter de telles matières, ont souvent obscurci la question, et même l'ont fait résoudre au désavantage du droit, de la justice et de la vérité.

Donc, pour bien juger de la réponse du pape, il faut nous mettre en face de considérations qui ne purent lui échapper dans une circonstance aussi grave.

Et, d'abord, des auteurs contemporains tels que l'Ecrivain des *Annales de Metz* et Eginhard racontent que dans l'importante assemblée de Soissons on convint, avant que rien ne fût décidé, de consulter le Saint-Siège, et que ce sentiment universellement adopté fut communiqué au peuple, qui le partagea. En rapprochant cet acte de religion du bruit répandu de l'abdication de Childéric, rien ne paraissait plus naturel que le peuple et les grands, dégagés de leur serment de fidélité, s'unissent pour se donner un souverain qui eût, pour prendre le pouvoir, la double sanction de la nation intéressée et de l'oracle le plus auguste du monde. Que si l'on considère d'ailleurs que depuis l'origine de la Monarchie, les Français avaient toujours eu le droit de se choisir un roi dans la famille royale, sans égard à l'ordre de primogéniture, établi seulement sous la deuxième race, on trouve à ce grand acte toutes les apparences de la justice et de la loyauté ; car, en admettant qu'il y eût encore un roi assez équivoque de trois ou quatre ans, ce n'était pas un moyen de conjurer l'anarchie, qu'un tel régime, au contraire, pouvait ramener au détriment de tous. C'était donc comme un résumé de ces raisonnements que les ambassadeurs de Pépin apportèrent au pape lorsqu'ils lui

demandèrent, au dire de tous les historiens, « lequel devait porter la couronne, de celui qui, ayant le nom de roi, n'avait ni pouvoir, ni capacité, ou de celui qui, n'en ayant pas le nom, avait à un haut degré, et les qualités nécessaires et une puissance acquise par son travail et la confiance des peuples. (V. Mézerai, Daniel, Anquetil, Velly, et les auteurs originaux qu'ils citent tous très exactement).

Maintenant envisageons la question à un autre point de vue qui doit avoir sa valeur en pareil cas. On a vainement cherché, pour appliquer les fausses théories d'une politique antichrétienne, à retirer la papauté des intérêts de ce monde. La théorie catholique professée par des génies comme Bellarmin et saint Thomas, est tout autre : elle a toujours été celle de l'Eglise, et, dans ces derniers temps, a résisté victorieusement par des faits à ces fausses données, si funestes depuis le XIIIe siècle à la paix et à tous les intérêts des sociétés chrétiennes. Au reste, rien ne nous semble plus raisonnable que la doctrine du pouvoir *indirect* ou *extraordinaire*, développée par le savant cardinal (*De summo Pontifice*, lib. V, c. I et VI), et qui donne au Pape le pouvoir de décider ces difficiles matières dans les cas, assez rares pourtant, où le bien des âmes y est compromis. Si saint Thomas d'Aquin était plus explicite en admettant le pouvoir direct, on en peut voir les témoignages, et ceux d'autres théologiens de renom, dans le livre de Bellarmin ci-dessus indiqué, c. I et V. — Pour nous, il nous semble que ce dernier sentiment est le plus conforme au bien de la société chrétienne, et que par cela même il est seul dans les vues de Dieu sur son Eglise, dont le gouvernement du monde matériel ne doit jamais être séparé ici-bas. — Il n'en pouvait être autrement aux âges où la foi était le plus cher héritage du monde, où tous faisaient d'elle la règle unique de la famille et de la société. Alors le Pape était la suprême autorité vivante, représentant sur la terre le pouvoir de Jésus-Christ lui-même qui régnait et gouvernait en triomphant de toutes les passions mondaines. Il se souvenait que les grands intérêts des consciences lui étaient confiés comme au pasteur spirituel des rois et des peuples ; que le serment était un acte de religion essentiellement de sa compétence ; et que, pour sauver un peuple des longues horreurs de l'anarchie, lui rendre ou lui conserver cette liberté de la foi et de la paix sans laquelle il n'y a pour lui qu'un rude et ignominieux esclavage, sa parole était souverainement puissante, et ses décisions sans appel, parceque, en ce monde, aucun tribunal n'est au-dessus de Celui qui décide les questions morales. C'est ainsi qu'on pensait depuis longtemps, lorsqu'au XIIe siècle on vit la même doctrine émise par Guillaume, archevêque de Sens, disant au pape Adrien IV, à propos de l'assas-

sinat de saint Thomas de Cantorbéry par le roi d'Angleterre Henri II, « *super reges et regna constituti..... ad alligandos reges eorum in compedibus et nobiles eorum in manicis ferreis.* » — Saint Bernard ne parlait pas autrement à Eugène III dans son livre *de la Considération.* (V. D. Cellier, *Histoire des Auteurs ecclésiastiques*, XIV, 850, col. 2.)

Telles furent les considérations d'un ordre si élevé qui dictèrent la décision de Zacharie et non pas certainement les misérables calculs que lui ont prêtés des historiens prévenus. Il est vrai, car les témoignages de l'histoire en font foi, et nous n'avons pas envie de le méconnaître, le Saint-Siège était menacé par les Lombards et d'autres ennemis aussi redoutables ; il avait besoin d'un appui et il pouvait compter sur celui de Pépin, bien plus éclairé, et plus spontané aussi, que n'avait été celui de Charles-Martel. Pépin avait donné d'ailleurs des preuves de piété dans son zèle à convertir les nations d'outre Rhin, à réduire les Sarrasins, non moins hostiles à l'Italie qu'à la France, à réparer les méfaits de son père par le soin qu'il prenait de reconstituer l'ordre dans la discipline ecclésiastique, aussi bien que dans le gouvernement des choses temporelles. Il en donnait un autre témoignage en exposant les difficultés actuelles de son gouvernement et leur solution encore douteuse au seul juge dont tout le monde respectait les arrêts. Zacharie, qui, d'ailleurs était un saint, et que l'Eglise romaine honore à ce titre le 4 mars, voyait en même temps dans sa décision un double avantage pour l'Eglise et pour la France, et nous ne pouvons voir en de tels motifs une suspicion légitime contre son impartialité et sa vertu.

On peut lire utilement à la suite de ces observations une dissertation sur la réponse de Zacharie et l'usurpation de Pépin dans les *Recherches historiques* de M. l'abbé Faillon, sur *le Pouvoir des Papes au moyen âge*, in-8°, p. 726 et suiv., Paris, 1845. — L'auteur, qui regarde le pouvoir des papes sur les rois moins comme inhérent à leur autorité divine que comme l'effet d'un consentement alors universellement accepté, soutient aussi que Pépin n'usurpa point le trône, puisqu'on le lui offrait. Mais il est certain qu'il ménagea tous les moyens de se le faire offrir par l'exclusion systématique et déloyale de celui que les usages consacrés par la nation devaient faire prendre dans la famille régnante. Aux yeux d'un catholique instruit, la meilleure raison sera toujours que le Pape, compétent par son autorité spirituelle, et parfaitement édifié sur les motifs, avait jugé cette mesure nécessaire au bien de la France et en même temps de l'Eglise. Si un tel principe n'était pas admis, le monde aurait manqué de son appui le plus solide, et la Providence se serait trompée.

Note 57

Annal. S. Bertini, ad h. ann. — Bertrade est la même que cette *Berthe au grand pied* (elle avait en effet un pied plus grand que l'autre) ainsi nommée par les romanciers du siècle suivant, qui en ont fait, avec ses bonnes qualités réelles, une héroïne imaginaire, et surtout une géante merveilleuse par ses aventures. (V. les *Romans de chevalerie.*)

Note 58

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que « nul des historiens du temps, *qu'ils ont bien consultés*, ne parle de cette cérémonie comme d'une chose nouvelle. » Ils en concluent qu'elle pouvait être antérieure. Mais ce n'est là qu'une preuve négative ; ils s'appuient même assez mal d'un texte tiré d'un ancien annaliste (D. Bouquet, V, 33) qu'ils nous semblent avoir mal compris. Car si Reginou a dit : *Pipinus secundum morem Francorum electus est Rex et unctus*, ne semble-t-il pas que l'élection attestée ici est la circonstance qui se rattache aux termes *secundum morem*, et non pas à *unctus*, qui devrait en être séparé par une virgule, et en reste parfaitement distinct ? C'est d'ailleurs le sentiment général que nous suivons ici, exprimé formellement par Mézerai (I, 446), Daniel (I, 515), Velly (I, 353), Anquetil (I, 149).



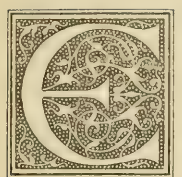


LIVRE XIX

Depuis l'avénement au trône de Pépin le Bref jusqu'a la mort de Carloman

(De 753 à 771)

Commencements chrétiens du règne de Pépin le Bref.



En avançant vers l'époque prochaine où le Poitou, si absorbé jusqu'à présent dans l'histoire générale de l'Aquitaine ou de la France septentrionale, va recevoir de Charlemagne une autonomie qui dessinera plus distinctement son histoire propre, nous sommes obligés de nous arrêter encore à ce qui regarde les commencements de cette seconde dynastie qui va d'abord se mêler à tout pour mieux affermir son établissement. Nous devons donc suivre Pépin le Bref dans quelques manifestations de sa vie si laborieuse qui se rattachent d'ailleurs nécessairement à celle de nos provinces du Midi.

Les rois ne travailleraient que plus solidement à leur gloire, s'ils comprenaient que les plus fermes appuis d'un trône sont la valeur pour le défendre au dehors et la religion pour le conserver au dedans. Pépin mit l'une toujours en pratique par tempérament, et l'autre fort souvent tantôt par sentiment, tantôt par calcul. Il vit dans les évêques des conseillers naturels, « qui firent la France » en lui inspi-

rant de légitimes réparations d'un passé malheureux et un respect mieux senti pour les droits de l'Eglise et des particuliers.

Il rend aux Eglises les biens perdus pendant les guerres précédentes.

Saint Boniface le décida à rendre à plusieurs évêques la moitié des biens de leurs Eglises dépouillées par son père ; à d'autres seulement le tiers (a). Il fallut qu'un grand nombre se contentât de promesses soumises aux conjectures d'un avenir incertain. Après quoi il résolut de rendre un nouveau et réel service à la religion non moins qu'à l'Etat en chassant les Sarrasins de la partie des Gaules qu'ils avaient conquise sur les Goths, et où ils se maintenaient après leur défaite de 732, par la terreur de leur nom et la faiblesse des souverains de second ordre qui environnaient leur territoire. Pépin effaça cette tache en s'emparant de toutes leurs villes jusqu'au-delà des Pyrénées ; mais cette conquête, qui ne put s'achever qu'en 759, dura six ans de persévérance et de travaux difficiles, pendant lesquels des victoires réitérées ramenèrent la Gaule entière sous sa domination.

Nouvelle défaite des Saxons.

Toutefois n'en restaient pas moins au Nord les Saxons et autres peuples congénères toujours difficiles à maintenir dans la soumission qui leur avait été si souvent imposée. A la suite d'une nouvelle révolte, ils venaient, un an après l'intronisation de Pépin, de chasser les missionnaires envoyés par le roi et de brûler toutes les églises. Il ne leur laissa de quartier, après avoir détruit leur forteresse, qu'en leur faisant jurer qu'ils ne s'opposeraient plus au ministère évangélique. Cette expédition menée vigoureusement, ne fut que de très courte durée. Un concile de Verberie, maison royale dont nous avons parlé, le suivit de près. Entre autres règlements, on y décida beaucoup de questions sur les mariages, d'où l'on put conclure d'abord que les mœurs avaient perdu beaucoup au milieu des troubles prolongés de la France, et ensuite que les évêques appelés

Premier concile de Verberie.

(a) Cf. Bolland., *Annal. SS.*, ad 1 jun, p. 488.

à formuler des décisions sur ces matières avaient dû souffrir aussi dans leur instruction, ce qui paraît clairement aux aberrations de leur théologie (1).

Mort de Grippon, frère de Pepin.

Cette même année, et quand à peine venait de ce terminer la guerre si bien conduite contre la Saxe, de nouveaux malheurs fondirent sur l'Aquitaine. Grippon, frère de Pépin, toujours irascible et ambitieux, ne pouvait demeurer en paix avec le roi, quoique celui-ci lui eût prodigué toutes les marques d'une tendresse qui allait jusqu'à une trop grande confiance. En 751, pendant que tout succédait à souhait à ce frère, et qu'on adoptait avec enthousiasme cette royauté qui aurait pu améliorer de beaucoup sa position, il s'indigna follement contre cette gloire de sa propre famille, et toujours épris de ses relations avec Waifre, il se sauva en Aquitaine, demandant un refuge qui lui fut donné avec empressement. Là une nouvelle et sourde conspiration se fit entre les deux cousins ; qui employèrent tout ce que la haine et l'orgueil blessé peuvent inspirer d'intrigues et d'artifices contre un ennemi détesté. Pépin, qui n'ignorait pas ces menées, entreprit de se faire remettre le révolté, et dépêcha au duc d'Aquitaine dans ce but. Celui-ci se défendit de le livrer. Pépin n'hésita plus et se mit en mesure de passer la Loire pour venir le chercher lui-même. Grippon vit son hôte consterné à cette nouvelle, et jugeant bien que la politique pourrait lui être contraire, il se décida à abandonner la cour d'Aquitaine, se cacha quelque temps en divers asiles, puis, las de cette vie inquiète et humiliée, il rassembla, non peut-être sans l'aide de Waifre, ce qu'il put de troupes, et prit avec elles la route d'Italie pour aller se jeter entre les bras d'Astolphe, dont il savait qu'une armée attendait Pépin en Lombardie. Mais le roi s'était douté de cet expédient, car il entrait dans le jeu du révolté de lui susciter ainsi un ennemi plus fort que le duc d'Aquitaine. Il envoya donc l'ordre à Théodon, gouverneur de Vienne (2), métropole de la province de ce nom, et à Frédéric, qui commandait la Bourgogne transjurane (3), de s'opposer à

tout prix au passage de Grippon. Or, celui-ci, qui ne se savait pas épié de si près, avait pris sa route par la Savoie, et il trouva, dans la vallée de Maurienne, les deux comtes à la tête de troupes nombreuses disposées à lui en interdire l'entrée. Son ardeur opiniâtre parut en cette rencontre, comme partout, un entêtement irréfléchi. Quoique beaucoup moins fort que l'ennemi, il voulut forcer le passage. La mêlée s'engagea et fut si sanglante, que les trois chefs y restèrent, c'est-à-dire les deux commandants de Pépin et Grippon lui-même. Cette mort termina la guerre (a), mais non les malheurs qu'elle devait amener en se renouvelant bientôt.

Le pape Etienne II se réfugie en France.

En ce même temps, le Pape Zacharie venait d'être remplacé sur le trône pontifical par Etienne II. Ce Pape semble être celui de tous qui nous a laissé le plus ancien souvenir de son intronisation telle qu'elle a été pratiquée dans la suite, au moins quant à l'usage du siège portatif sur lequel il fit son entrée à la basilique Constantinienne (b). Il paraîtrait même que ce fut l'origine de la même cérémonie pratiquée en France pour tous les évêques, et nous verrons, en 975, notre évêque Gislebert user de ce même cérémonial dans son installation à Poitiers. Le moyen âge introduisit dans ces coutumes certaines habitudes de la féodalité dont nous ne manquerons pas de parler à l'occasion. Etienne II, en butte aux persécutions d'Astolphe, roi des Lombards, qui avait entravé son élection, ne pouvait être protégé contre lui par l'empereur Constantin Copronyme, plus attentif à seconder les iconoclastes (4) qu'à se défendre lui-même contre ses propres ennemis. Il recourut donc à Pépin, qui le reçut en France avec de grands honneurs, lui montrant une filiale soumission. Ce fut alors que le pontife invoqua le secours du roi pour être délivré de la tyrannie d'Astolphe, qui avait envahi la ville de Rome, fait prisonniers d'importants per-

Pépin l'y accueille généreusement.

(a) *Annal. Met.*, ad ann. 751. — Mauléon, *les Mérovingiens*, I, 279. — *Art de vérifier les dates*, V, 435.

(b) V. Besly, *Comtes de Poict.*, p. 69.

sonnages, et pillé les trésors de l'Eglise (5). Le roi s'engagea avec les grands de sa cour à délivrer incessamment l'Eglise romaine de cette oppression ; mais on était au mois de novembre, et la saison forçait de retarder une expédition qui fut entreprise au mois de mars suivant, après une assemblée tenue à Quiercy-sur-Aisne (6).

Il reçoit une nouvelle consécration royale par le Pape.

Pendant qu'on s'y disposait, Pépin profita de la présence du souverain Pontife pour affermir une fois de plus son autorité aux yeux des grands et du peuple. Il obtint du Pape qu'il le sacrât une seconde fois, lui, sa femme et les deux princes ses fils, ce qui réunissait toute la famille sous un même prestige. Il ne faut pas regarder cette cérémonie comme une répétition inutile de la première ; c'était assez la coutume alors que les rois, aux grandes fêtes de l'Eglise, auxquelles ils assistaient assidûment, reçussent par acclamation une nouvelle promesse de fidélité qui sanctionnait une fois de plus une bénédiction solennelle de l'évêque officiant. C'était ce rite qui se renouvela, mais rendu plus solennel par la circonstance et amplifié selon le besoin du moment. Le Pape y ajouta, en témoignage de reconnaissance envers les Français et leur nouveau roi, une nouvelle expression du caractère sacré reçu par celui-ci en bénissant les grands du royaume. Il les conjura au nom de saint Pierre, dont le Seigneur lui avait confié l'autorité, de maintenir la paix de la France avec la couronne dans la famille de Pépin, que Dieu, par une providence particulière, avait choisi pour la défense de l'Eglise et du Saint-Siége. De son côté, Pépin promit solennellement au Pape, avec les deux princes ses fils, d'être les défenseurs du Saint-Siége et de regarder comme leurs ennemis tous ceux qui le seraient du Pape et de ses légitimes successeurs (a). Il reçut en même temps, aussi bien que ses deux fils, le titre de patrice honoraire des Romains pour eux et leurs successeurs (7).

(a) Daniel, I, 523. — Anast. Biblioth., *ad ann.* 754.

Campagne d'Italie où le Saint-Siège est délivré.

On marcha donc en corps d'armée vers les Alpes par Lyon et par Vienne. Après bien des combats et des sièges, Astolphe, renfermé et pressé de près dans Pavie (8), consentit enfin à rendre à Pépin l'Exarchat de Ravenne. Le roi n'eut rien de plus pressé que d'en faire une donation au Pape et au Saint-Siège, fit reconduire le Pontife avec une escorte imposante à Rome, dont il reprit possession, et repassa les Alpes avec son armée. A peine avait-il touché son territoire qu'il apprit la perfidie d'Astolphe, revenu sous les murs de Rome qu'il assiégeait de nouveau, oubliant ses serments. Aussi prompt que l'éclair, Pépin revient sur ses pas, rentre dans la Romagne, et, laissant les Lombards sous les murs de Rome qu'ils ne pouvaient prendre, il marcha sur Pavie, vers laquelle Astolphe se porta pour ne pas perdre une ville qui était sa dernière ressource. C'est là qu'obligé une dernière fois de demander la paix, il ne se la vit accorder qu'à condition de revenir au premier traité, et d'ajouter aux sept villes de l'Exarchat celle de Comacchio (9), qui fut donnée avec les autres à l'Eglise romaine, aussi bien qu'un tribut annuel de douze mille sous d'or (10) et une somme considérable pour les frais de la guerre. Alors Pépin renouvela sa donation, y ajouta, outre Comacchio, la Pentapole (11), c'est-à-dire les cinq villes de Rimini (12), de Pesaro (13), de Fano (14), de Sinigaglia (15) et d'Ancone (16). Cette cession fut mise de nouveau par écrit, « et nous avons, dit Anastase (17), dans » nos archives l'acte de cette donation bien conservé » jusqu'à présent. »

Pépin renouvelle la donation de Constantin Ier.

Il rejette les prétentions de Constantin Copronyme.

Un des détails curieux de ce mémorable épisode, c'est que Constantin IV, qui n'avait pas eu le courage d'envoyer des troupes contre les Lombards envahisseurs de ses Etats et de Rome, où il était suzerain, voyant Pépin victorieux, lui envoya une ambassade pour lui redemander l'Exarchat et les autres domaines de son territoire, enlevés à Astolphe avec tant de dépenses et de labeurs. Pépin répondit qu'il n'était pas venu en Italie sollicité par l'empe-

reur, qu'il avait emporté d'assaut les villes résultat de sa conquête, qu'il en était maître, qu'il les donnait au Pape, et que celui-ci les garderait sous sa protection.

Réflexions sur la puissance temporelle de l'Eglise.

Telle fut l'origine de la puissance temporelle des Papes, événement providentiel s'il en fût, car il arrivait au moment où cette nation des Lombards, plus entreprenante que jamais, absorbait, sous la conduite d'un roi impie, les domaines pontificaux, et s'agrandissait aux dépens de l'Italie tout entière. C'était le temps aussi où les ambitions des princes allaient, ou chercher dans l'Eglise un appui qu'elle refusa toujours à la cupidité orgueilleuse des conquérants injustes, ou s'élever contre elle pour se venger de ses refus. En outre, une nouvelle constitution sociale tendait à faire bientôt d'une foule de grands seigneurs des tyrans scandaleux contre lesquels devrait se prononcer une autorité indépendante. Dieu savait bien le rôle qu'il allait donner au successeur de saint Pierre, et il ne fallait pas que des doctrines hostiles, des prétentions hérétiques ou d'iniques triomphateurs pûssent venir affirmer un droit d'usurpations contre la faiblesse ou entreprendre dans un but sacrilége des conquêtes qui eussent mis chaque jour en question le libre exercice du gouvernement des âmes. C'est pourquoi, au moment où il fondait cette nouvelle monarchie placée au-dessus de toutes les monarchies chrétiennes, le divin Auteur de l'Evangile préparait dans les rois de France une dynastie dont la force devint une protection permanente de son Eglise, un adversaire décidé de ses adversaires, et *un avoué* qui les fit reculer devant le Père des princes et des nations. Qu'on suive bien dans l'histoire la marche constante de cette idée. On la verra se réaliser pour les rois qui ont soutenu l'action du Saint-Siége dans la direction de l'humanité, et contre ceux qui, désertant ce devoir imprescriptible chez les nations évangélisées, se sont mis au ban de la Providence et ont payé par d'illustres malheurs cette révolte contre la première loi de l'univers civilisé.

Elle a été providentielle pour la France.

C'est là surtout une page émouvante de l'histoire de notre

France. Ses grandeurs ont brillamment reflété celles des Papes ; ses abjections ne lui sont venues que du mépris qu'elle en osa faire. Quand lui sera-t-il donné d'en sortir ? On voit que si le grand fait que nous venons de rapporter appartient très peu à l'histoire du Poitou, nous ne pouvions pas le négliger ici, parce qu'il y éclaire pour l'avenir une question trop souvent controversée et qu'il importe d'apprécier à sa juste valeur devant les trop nombreux adversaires qu'ont faits au Saint-Siége l'ignorance ou la mauvaise foi. Les affaires de l'Eglise deviendront de plus en plus inséparables désormais de celles de l'Etat, et il faut qu'on sache bien à quoi s'en tenir sur les bases si fragiles d'une opposition qui manque presque toujours, dans les historiens modernes de justice et de dignité.

Origines de la famille Pérusse des Cars.

Quelquefois, au milieu de ces tourmentes qui secouent la vie politique des peuples, surgissent des incidents de famille destinés à y prendre une importance relative en perpétuant d'honorables illustrations. C'est ainsi qu'après la conquête de la Lombardie et des pays adjacents dont nous venons de parler, un seigneur souverain de Pérouse, quittant son pays qui venait d'être donné au Saint-Siége, se retira en France, et donna son nom à la terre et vicomté de Pérusse (18), situé dans la province de la Marche, à huit lieues au Sud-Ouest de Limoges (19). Là se trouvait aussi le très ancien comté des Cars, terre considérable, enclave du comté de Poitou, dont elle relevait. C'est dans les commencements du IXe siècle que ces deux seigneuries appartinrent définitivement et à titre de fiefs incommutables à la maison de Pérusse, dont en voit que le nom actuel n'y a pas traversé jusqu'à nous moins de neuf cents ans. Il y a peu de familles, dit saint Allais, qui figurent avec autant d'éclat, qui aient fourni autant de personnages célèbres, et qui aient contracté d'aussi belles alliances. Ces dernières répandirent les Pérusses dans les plus importantes familles de l'Aquitaine, telles que celles de Lusignan, de Limoges, d'Albret, de Conserans, de Parthenay-l'Archevêque, de Foix,

de Vauguyon, de Pompadour, et de beaucoup d'autres. De telles unions ménagèrent aux des Cars les premières positions du royaume, qu'ils occupèrent avec distinction, si bien que plusieurs d'entre eux reçurent le titre *de cousins* des rois Charles IX et Henri IV. Nous verrons au XVIe siècle le siége épiscopal de Poitiers occupé de 1564 à 1569 par un Charles de Pérusse *d'Escars,* qui fut Commandeur du Saint-Esprit, et dont le portrait figure parmi ceux de nos évêques dans la salle capitulaire de la cathédrale (a). A de tels titres, cette noble et antique famille s'est méritée en tout temps la noble devise qu'elle a portée autour de ses expressives armoiries. Celle-ci se définissent : *de gueules au pal de vair,* avec le cri : *sic per usum fulget (il brillera en proportion de ses services).* L'autre, dont nous ignorons l'origine, et qui semble plus récente, portait : *Fais ce que dois, advienne que pourra ;* elle résume bien une vie longuement consacrée au devoir, et qui, pour la remplir, ne se refuse à aucun sacrifice (b).

M. le duc des Cars, chef actuel de la branche poitevine, tient son titre de son père, officier général et pair de France sous la Restauration, qui se distingua comme chef de la seconde colonne d'attaque à la prise du Trocadéro et à celle d'Alger. Il avait été créé duc par ordonnance du roi Charles X du 30 mai 1825.

Revenons à notre grande ligne historique.

En dépit de ces tempêtes du monde, et quand il avait si grand besoin de relever ses ruines morales, il se trouvait toujours des âmes prêtes à continuer leurs bonnes œuvres ou disposées à en créer d'autres sous les inspirations de la foi. Le Poitou en vit alors un exemple dont le souvenir mérite de vivre dans ses annales.

(a) Notre *Histoire de la Cathédrale de Poitiers,* I, 444.

(b) Voir saint Allais, *Nobiliaire universel de France,* tome IX, p. 193, 219. — Willaville, *Armorial historique de la Noblesse de France,* p. 184. — Moreri, *Dictionnaire historique,* II, 651. — La Chesnaye des Bois, et les autres généalogistes.

Près de Poitiers, et dans une de ces localités voisines dont le nom ne nous est pas resté, vivait un comte illustre par sa naissance et sa réputation militaire non moins que par sa piété. C'était Wibert. Ce titre de comte, dont on ne sait pas l'attribution, lui était conservé sans doute d'après quelque charge analogue qu'il avait pu remplir quand Hatton possédait le Poitou en propriété ducale. On peut croire qu'après la mort malheureuse de son jeune souverain, il n'avait pas su cacher à Waifre ses sentiments sur cette cruauté fraticide de son père, et que cette franchise l'avait mal placé dans l'esprit du nouveau duc ; si bien que par lui-même et par un certain nombre de gens de son entourage, celui-ci ne négligeait aucune occasion de lui ménager des avanies. Les âmes élevées formées par le christianisme cèdent plus volontiers devant la colère qu'elles ne s'en vengent. Wibert était de celles-là ! Vivant habituellement à la cour de Pépin, y donnant, avec sa femme Adda, d'une noble race poitevine comme lui, et leurs trois enfants, d'édifiants exemples de vertus, il ne passait à sa villa de Poitiers qu'une partie de l'année ; mais ces courtes apparitions leurs procuraient tant de mauvais vouloir dans leur voisinage, que la famille résolut d'abandonner le pays. Wibert s'épancha donc avec le roi sur ces déplaisirs, et obtint de lui une terre du domaine royal dans le Hainaut (**20**) et la Thierache (**21**). Il s'y établit en famille. De ses deux filles, la plus jeune, Berthe, se maria bientôt à un seigneur de Bourgogne qui aurait d'abord voulu épouser sa sœur Hiltrude, dont la beauté était recherchée de bien d'autres. Mais la jeune fille, désirant se sanctifier dans la virginité, avait refusé ce parti et persisté à n'avoir d'autre époux que le Sauveur. Elle alla donc, du consentement de ses parents, recevoir le voile des mains de Godefroy, évêque de Cambrai (**22**). Cependant Wibert et sa sainte femme, touchés peut-être par ce remarquable exemple d'abnégation que Dieu leur donnait dans leur propre famille, avaient songé aussi à quitter le monde et à édifier, sur leur

Sa fille sainte Hiltrude.

propre terrain, un monastère d'hommes sous le vocable de saint Lambert, évêque de Liège, dont le nom était resté très célèbre dans la contrée. Ils fondèrent cette maison sur la petite rivière d'Herpres, à deux lieues d'Avesnes (23), en un site déjà nommé *Lœtitia* ou *Lessia,* à cause de ce qu'il avait de riant et d'agréable (24). Le comte s'y fit moine avec son fils Conrad, à qui il voulut donner la charge abbatiale. Nous ne savons ce que devint Adda, qui dut, selon l'usage du temps et la discipline de l'Eglise, embrasser sans doute de son côté la vie religieuse ; et comme son mari s'était mis humblement sous la conduite de leur fils, elle aura probablement renfermé sa vie dans le monastère de femmes qu'Hiltrude fonda à côté de celui de son frère. Pour celle-ci, embrassant la règle dans une austérité plus grande que celle de ses sœurs, elle se fit recluse dans une cellule attenant au monastère de Saint-Lambert. Là, une fenêtre ouverte sur l'église lui permettait d'assister aux saints mystères et de recevoir la sainte Communion de temps en temps ; aussi elle y vaquait à des entretiens spirituels avec son frère, qui dirigeait ainsi cette âme d'élite près de laquelle venaient s'édifier également les personnes de sa famille et les amis pieux qu'elle avait laissés dans le monde. Elle vécut ainsi dix-sept ans dans le silence et la méditation, et, étant morte le 27 mars 771, son corps fut enterré dans l'église du monastère, où on le conserva plus de trois siècles, vénéré de tout le Nord de la France. En 1092, le saint lieu, qui avait beaucoup souffert des Normands, fut restauré par Thierry, seigneur d'Avesnes (25), et sa femme Adda de Roussy, qui y firent adopter la règle bénédictine (26). Le saint corps fut alors levé de terre par Gérard II, évêque de Cambrai, qui le transporta dans une église bâtie en son honneur sur un fonds donné près de l'abbaye par deux nobles époux nommés Adelard et Ermentrude (*a*).

(*a*) Baillet, VI, 370.

Episcopat de Godon de Rochechouard, XXXIVe Evêque.

En ce temps-là était évêque de Poitiers Godon de Roche-Chouard, ainsi nommé dans le Pouillé du B. Gauthier de Bruges, parce que sans doute il était, non seigneur de cette localité, qui n'existait pas encore à titre de seigneurie féodale, mais originaire et peut-être natif de ce même lieu (**27**). Ce surnom avait d'ailleurs été ajouté dans le manuscrit par une main plus récente, ce qui prouve qu'il était là comme une indication bien plus que comme un nom patronymique. Il souscrivit en 757, dit-on (a), à une charte accordant un privilége à l'abbaye de Gorze (**28**). Comme cette abbaye se trouvait au diocèse de Metz, il fallait qu'à cette époque Godon résidât momentanément dans l'Austrasie, et tout fait croire qu'il y assista au concile de Verneuil (**29**) tenu en 755, le 11 juillet, où se virent réunis presque tous les évêques des Gaules, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, dont Pépin s'occupait activement. On conçoit le zèle que les évêques durent mettre à s'y rendre, quand on voit par les vingt-cinq canons de cette assemblée en quel pitoyable état les désordres publics avaient jeté les Eglises de France (b). Mais pourquoi faut-il reprocher aussi à Pépin d'y avoir contribué par de mauvais exemples ? Lui-même avait à se reprocher des excès que l'aveuglement des grandeurs explique souvent, mais n'excuse jamais. C'était un déplorable scandale que d'oublier sa foi devenue si évidente par tant de bonnes œuvres, jusqu'à en dégoûter la reine Bertrade, bonne et vertueuse, et à parler de la répudier pour épouser une Anglaise sans mœurs et d'habitudes criminelles avec lui. Ces amours coupables dataient déjà depuis plusieurs années, et ce projet de mariage ne fut abandonné que sur les observations du pape Etienne, pendant son séjour en France. Et pourtant, par une de ces faiblesses qui laissent garder trop souvent aux adultères une affection qui s'abstient des sensualités défendues, il osa donner à cette femme perdue l'abbaye de Bèze, dont elle

Conduite peu chrétienne de Pepin opposée à ses sentiments

(a) *Gallia Christ. (Dioc. Pict.)*, t. II.

(b) V. Longueval, VI, 49 et suiv.

devait toucher les revenus au détriment du personnel monastique et des pauvres qu'il nourissait (30). Les moines, indignés d'avoir pour abbé une femme, surtout de cette valeur, se retirèrent à Luxeuil, abbaye voisine dans le diocèse de Besançon; mais les vieillards demeurés malgré eux interdirent à cet étrange dignitaire l'entrée de leur maison. Ayant osé passer outre, l'Anglaise se sentit brûler les entrailles par un feu intérieur. Elle se fit porter dans la rivière pour y prendre un bain qui ne diminua en rien ses souffrances. Il fallut pour se trouver soulagée qu'elle reconnut son péché, et se proposât de faire du bien au monastère, ce qu'elle ne tarda pas à accomplir. L'auteur qui rapporte ce fait, dit Longueval [a], assure l'avoir appris de ceux mêmes qui en avaient été les témoins.

Ce que nous venons de dire de Godon est tout ce qu'on en peut savoir. Nous ne voyons pas comment, selon l'assertion de Dufour (31), on l'aurait surnommé *Tullensis,* comme s'il fût né à Toul, ou qu'il y eût étudié. Cette particularité cependant pourrait expliquer comment il assista à l'assemblée de Verneuil, car, outre que le roi y avait convoqué tous les évêques de ses Etats, Godon aurait pu se trouver alors dans ce pays par suite des relations antérieures qu'il devrait y avoir formées. Ne pourrait-on pas soupçonner aussi qu'il avait été abbé ou au moins religieux dans le monastère de Saint-Evre (32), près de Toul, où étaient des Bénédictins ? On le voit, ce sont là de simples conjectures qui n'éclaircissent en rien les ténèbres dont se couvre à cette époque notre diocèse.

Ce qu'étaient les Conciles à cette époque.

Il est à remarquer pour ce temps que ce qu'on y appelle Concile était une assemblée mixte des évêques et des seigneurs où le roi se trouvait presque toujours et présidait, mais sans exclure parfois la présidence d'un évêque. C'était une sorte de diète où les deux pouvoirs s'entendaient très bien dans le même but. On y traitait des affaires de l'Eglise

(a) *Hist. de l'Eglise gallic.*, VI, 57. — D'achery, *Chronic. Besense ;* Spicileg., I, 503.

et de l'Etat qu'alors on n'en croyait pas devoir séparer. On y cherchait donc le bien commun par la direction des mœurs chrétiennes, des habitudes sociales ; c'est en cela surtout que les évêques ont fait la France, car ils y avaient, comme le roi lui-même, l'initiative de toutes les propositions gouvernementales ou ecclésiastiques. Après une discussion qui amenait les votes et les décisions demandées, le prince promulguait un décret signé de lui et de tous les prélats. Ces décisions devenaient dès lors obligatoires. Ces assemblées coïncidèrent souvent avec celles qu'on appelait le *champ de mars,* parce qu'on les indiquait ordinairement au 1er mars, et que Pépin porta un peu plus tard au 1er mai comme plus commode aux voyages et aux mouvements des troupes dont on y décidait la levée (a). Ainsi se formait, du concours de toutes les lumières et du zèle patriotique du clergé et des grands, ce gouvernement fort et imposant dont le peuple recevait l'impulsion, dont les modifications s'accentuèrent avec les besoins différents des siècles et des évolutions politiques, mais qui firent, sans être exempts toujours d'abus inséparables des institutions humaines, la sécurité des classes populaires, la gloire de la France, et le fond si longtemps respecté de ses traditions nationales.

Episcopat inconnu de Magnibert, XXXVe Evêque.

L'évêque Godon eut, entre 757 et 760 ou un peu plus tard, un successeur nommé Magnibert, dont on ne sait rien de plus. Il paraît que ce serait pendant son épiscopat qu'on aurait vu pour la première fois en France un orgue composé d'après le système encore en usage, c'est-à-dire de tuyaux de métal et de soufflets, imitant les sons de divers instruments qui se mariaient à la voix des chanteurs, et qui causèrent un ravissement sans pareil. C'était l'empereur Copronyme, qui, voulant se ménager les bonnes grâces de Pépin pour recouvrer l'Italie, lui envoyait, en 757, des ambassadeurs chargés de lui offrir cette merveille. Le Pape, qui était Paul Ier, élu de cette même année, n'ignorait pas

Premier orgue en France.

(a) Daniel, I, 533 et 537.

ces intrigues, et les déjoua par ses lettres à Pépin, réclamant la continuation de sa protection pour le Saint-Siége, et lui envoyant de beaux et précieux manuscrits, entre lesquels les livres de l'Office divin, qui devaient établir dans les Eglises de France l'usage de la liturgie romaine. Cette liturgie, quant aux cérémonies et au chant, avait de grandes différences avec la nôtre, qui s'était établie peu à peu dans les Eglises et les monastères selon les inspirations des évêques et des abbés, et ne pouvait avoir l'uniformité qui s'allie si bien avec celle de la prière. Pépin seconda ce désir du Pape ; car, lorsque Etienne II était venu en France, le roi avait admiré maintes fois la majesté du chant romain, et avait souhaité que les chantres de la chapelle pontificale donnassent des leçons aux Français : ce qui s'était fait aussi bien que pour d'autres Eglises et monastères dont les clercs et les moines vinrent se former à cette école [a]. Il ne faut pas omettre cependant que tout en se rendant à cette unité, qui fit d'autant plus de Rome le centre commun de l'expression catholique, certaines Eglises conservèrent toujours quelques-uns de leurs usages particuliers, dont le maintien consacrait des traditions et des souvenirs toujours précieux à la piété des fidèles. Les Papes ont toujours favorisé ces exceptions, qui n'attaquent en rien l'esprit de l'Eglise-mère, puisque tout le reste lui est soumis.

Commencements de la liturgie romaine.

Ces détails sont d'un intérêt général et ne peuvent rester étrangers à aucune de nos Eglises de France. Nous les établissons ici comme le point de départ auxquels pourront se reporter les souvenirs de nos lecteurs, quand nous verrons s'agiter parmi nous quelques questions qui s'y rattachent et poindre des faits qui en pourront être l'occasion.

Il importe aussi de prendre à cette même époque une idée précise d'une institution dont plus tard nous comprendrons

Commencements des Chapitres.

(a) Longueval, VI, 73 et 76.

mieux la valeur. Nous avons vu en quelques occasions le Chapitre de Poitiers agir, soit seul, soit d'accord avec l'évêque, pour la disposition de certains biens appartenant à leur Eglise. Le nom de *Chapitre* ne paraît pas encore, mais il a ses synonymes dans l'*Assemblée des prêtres,* dans le *Collège de l'Eglise,* et il indique assez par ces termes une réunion de prêtres qui vivent en commun sous une même règle et dans des habitudes uniformes de chaque jour, et cela sous la dépendance de l'évêque aidé par eux dans son administration et ses travaux. Ces prêtres s'appliquent à la prière publique, y vaquant aux heures convenues et réglées par l'Eglise. Ils ne diffèrent presque pas des monastères, si ce n'est par la vie extérieure qui leur est indispensable pour les affaires du diocèse. Telle était la règle qu'avait faite saint Augustin aux clercs réunis autour de lui dans sa propre maison. Ainsi faisait dans le même temps saint Eusèbe de Verceil (a). Mais ces règles faites tout d'abord par l'esprit de foi, et qui n'étaient qu'un reflet des lumineuses traditions des Pères du désert, s'étaient affaiblies à travers les quatre ou cinq siècles suivants ; elles avaient trouvé de trop nombreuses interruptions pendant les guerres qui avaient troublé jusqu'à la discipline des monastères : elles avaient besoin d'être reprises et reconstituées par quelque main sainte et habile qui, du milieu de ces ruines, fît sortir un nouvel édifice où s'abritât une rénovation de la ferveur primitive.

Règle de saint Chrodegand pour les Chanoines reguliers.

C'est à quoi voulut travailler saint Chrodegand, qui occupait, en 758, le siège de Metz (33), avec une réputation d'éloquence et de savoir égale à sa noblesse, car on le dit beau-frère du roi Pépin. C'était lui que ce prince avait député en 753 pour amener en France le pape Etienne II. Comme tous les évêques, il avait autour de lui un clergé nombreux, pour lequel il composa une règle tirée de celle de saint Benoît et rendue propre aux clercs employés au

(a) *Bolland.*, 1er et 2 aug.

service de l'église. Cette règle se répandit bientôt ; elle devint commune à toutes les Eglises ; et, comme elle était exprimée en des petits chapitres qui en caractérisaient les prescriptions, et qu'on appelait en latin *capituli* ou *canones*, les variations de la langue amenèrent les dénominations de *Chapitres* et de *Chanoines*. Ces pieuses associations devinrent donc, sous le nom de *Chanoines réguliers*, autant de monastères dans chaque évêché, et il arriva que des moines exilés de leur couvent pendant les guerres, désireux de rentrer dans une vie régulière, s'entendirent pour la reprendre en des conditions moins austères, et obtinrent, en l'adoptant sous le bon plaisir des supérieurs diocésains, une mitigation considérable aux rigidités de leur première vie. Ainsi ces chanoines n'étant pas obligés à une pauvreté absolue, se réservèrent l'usufruit de leurs biens donnés à l'Eglise. Les prêtres avaient la disposition des aumônes données soit comme honoraires de leurs messes, soit pour la confession ou l'assistance des malades. Aucune femme n'entrait dans leur cloître, aucun laïque même, sans permission. Le Chapitre se tenait tous les jours au sortir de l'office de prime, et chacun allait ensuite au travail qui lui était prescrit. La règle est très circonstanciée sur la nourriture : elle permet deux repas par jour depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, et de manger de la chair pendant ce temps, excepté le vendredi, l'abstinence du samedi ne remontant pas en Occident au-delà du IXe siècle. A l'égard des vêtements, la règle porte qu'on donnera tous les ans aux anciens un manteau neuf ; les jeunes porteront ceux que les anciens auront laissés. Les chanoines doivent se confesser à l'évêque deux fois l'année. Si quelqu'un se rendait coupable de quelque grande faute, on le punissait par les verges ou la prison (a).

Tel était l'esprit de ces temps de foi : tout était commun

(a) Cf. Rivet, IV, 128 et suiv. — Macquart, *Abrégé de l'hist. ecclésiastique*, I, 268. — *Chrodeg. reg.*, apud Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 1059 et suiv. — Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1446. — Longueval, VI, 89 et suiv.

entre l'évêque et ses clercs, l'un donnant l'exemple aux autres avec les formules et les règles d'une vie parfaite et toute monastique, et ceux-ci s'appliquant à les suivre avec fidélité, parce qu'ils y trouvaient le principe d'un entraînement et d'une ferveur exemplaires. Ainsi, selon l'esprit de l'institution, et comme il doit être encore d'après les docteurs (a), le Chapitre ne faisait qu'un même corps avec l'évêque, et par cela même se rattachait étroitement au Siège apostolique. Nous verrons au XII[e] siècle ce régime modifié par les exigences du temps sans rien perdre de sa pensée originelle. Au reste, la règle de saint Chrodegand, portée dans toutes les villes épiscopales, y assura la réforme ecclésiastique (b).

Indigne conduite de Waifre en Aquitaine.

Cependant Waifre, que nous avons vu peu d'accord avec Pépin et entêté d'une indépendance que sa loyauté n'aurait pas dû lui permettre de soutenir, puisque son père y avait renoncé, maintenait toujours son hostilité. Il refusait obstinément, et en dépit de plusieurs sommations, de reconnaître l'autorité royale en se regardant comme son inférieur. Pépin dissimula cet outrage et remit à s'en venger après la conquête de la Septimanie qu'il méditait sur les Sarrasins. Il avait d'ailleurs d'autres griefs qui retombaient sur le duc d'Aquitaine de tout le poids d'une persistante déloyauté. Ce malheureux prince, pour mieux agir en souverain absolu et indépendant, s'était emparé en Berry et en Auvergne, qui, tout en faisant partie de l'Aquitaine, appartenaient à Pépin, de biens considérables, propriétés des Eglises du pays. Enfin il avait fait mourir injustement plusieurs Goths dépendant du domaine royal, et donné asile à des transfuges qui, fuyant la justice de Pépin, avaient sollicité et obtenu de lui un asile et une sauvegarde. Le roi n'avait pu laisser de tels méfaits sans réclamations. Il prétendait que les biens ravis aux Eglises et aux pauvres

(a) Thomassin, *De Antiq. eccles. Discip.*, III[e] part., lib. II, c. CXV, ad fin.

(b) V. Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 297.

leur fussent rendus, que le meurtre des Goths fut expié par la composition (34) due en pareil cas, et que les déserteurs lui fussent rendus. Waifre s'était refusé avec hauteur à reconnaître ses torts et à les réparer, recevant mal les envoyés et ne leur témoignant que du mépris des ordres de leur maître (a). Pépin s'y était attendu, et n'hésita pas à punir le vassal rebelle. La haine ne raisonne pas. Celui-ci exposa son pays à de grandes catastrophes qui ne devaient finir qu'avec de grands déboires et terminer sa vie malheureusement.

Pépin le force à se soumettre.

Pépin avait mené de front ces négociations infructueuses par une courte et décisive expédition en Septimanie que les Sarrasins tenaient encore. Il leur avait repris Narbonne; après quoi, délivré de ces infatigables ennemis qu'il fit reculer jusqu'au-delà des Pyrénées, il songea à demander compte à Waifre de sa conduite outrageante. Il resserra donc l'Aquitaine de tous côtés, soit par les troupes qu'il avait laissées dans la Gascogne et le Toulousain, soit en la reprenant lui-même du côté Nord, qu'il envahit en passant la Loire entre Tours et Angers. Puis il s'avança jusqu'à Doué (35), ancienne maison royale des Mérovingiens située presque à la limite de l'Anjou et de notre province. Cette marche si rapide fut plus puissante que les ambassadeurs. Waifre, qui n'avait pas eu le temps de s'y préparer, ne trouva rien de mieux qu'une prompte soumission. Pépin s'en contenta et consentit à se retirer avec des promesses garanties par des otages. Waifre livra en cette qualité au roi de France ses deux cousins Artalgaire et Ithier, petits-fils du duc Eudes comme lui-même.

Il s'arme néanmoins de nouveau, et attaque les domaines du roi.

Mais cette paix n'était pas sincère du côté du vassal. Il se promettait bien de la rompre, en dépit des périls où il laisserait ses ôtages, dès que l'occasion semblerait s'en offrir à lui. Elle ne tarda pas. Dès l'année suivante, pendant que Pépin, appelé par de nouvelles révoltes des peuples

(a) Frédégaire, *Continuat.*, ad ann. 760. — Eginhard, *Annal.*, eod. ann. — *Lex Salica*, tit. XLIII, art. 6 et 7, apud D. Bouquet, *Script. Rer. Gall.*, I.

germaniques, était occupé dans la France transrhénane, Waifre ordonna à Chunibert (36), comte de Berry, et à Blandin, comte d'Auvergne, de rassembler des troupes aux environ de Clermont. En même temps Amanugue, comte de Poitou, devait défendre en deçà de la Loire les abords de la Province; Blandin, garder les Marches de la Bourgogne, et Maucion, beau-frère de Waifre, celles du Languedoc. Cet Amanugue nous apparaît ici pour la première fois avec ce titre de comte. Il l'avait reçu de Waifre, qui n'avait rien changé à la police générale de l'Aquitaine, où, depuis Clovis, des comtes avaient présidé à l'existence politique des grandes cités. Celui-ci paraît avoir servi son maître avec un dévouement qui fait sa seule notoriété dans l'histoire, mais qui l'entraîna en des affaires toujours malheureuses (a).

Amanugue, comte de Poitou.

Quoi qu'il en soit, on voit que ces mesures indiquaient un plan médité. Quand Waifre les vit complétées, il se mit lui-même à la tête des troupes rassemblées par Chunibert et Blandin, et les conduisit dans la Bourgogne, ravagea tout le territoire entre la Loire et la Saône, d'Autun à Châlon, brûla les faubourgs de cette dernière ville avec le château de Melcy, qui appartenait à Pépin (37), et, chargé de dépouilles conquises sur les populations surprises et incapables de se défendre, il rentra dans l'Aquitaine satisfait de sa vengeance et sans en prévoir assez le prompt et juste châtiment.

Ravage de la Bourgogne.

Pépin exerce de terribles représailles.

Ceci, en effet, se passait au mois de mai. Pépin se trouvait alors à Duren (38), où il tenait l'assemblée ordinaire de cette époque de l'année. Il y apprit ce nouveau parjure, ces nouvelles énormités. Il n'eut pas de peine à faire passer dans tous les cœurs l'indignation qui l'enflamma aussitôt. Il fait donc ordonner aux troupes de se tenir prêtes à marcher, va les passer en revue à Troyes (39), les conduit à Nevers (40), où il traverse la Loire, et se trouve en quelques jours sur les terres du duc. Il y exerça de terribles repré-

(a) D. Clémencet, *Art de vérifier les dates*, X, 87.

sailles en désolant le Bourbonnais, l'Auvergne, le Berry et tous les lieux où s'élevaient des forteresses capables de résistance, et qu'il fit raser. De là, passant dans la Touraine à travers le Loudunais, il ruine la partie méridionale de cette riante province qui appartenait à l'Aquitaine ; après quoi, il traverse la Creuse chargé de butin, et, suivi d'un nombre considérable de prisonniers, revient à Paris où il prend ses quartiers d'hiver, la saison étant déjà trop avancée pour songer à poursuivre des opérations qui, en considérant le caractère indomptable de Waifre, ne devaient pas lui sembler les dernières. Il était d'ailleurs lui-même décidé à en finir avec un adversaire sans pudeur et sans foi.

Sa troisième invasion en Aquitaine.

Celui-ci ne lui en offrit que trop de raisons. En vain le roi avait démantelé ses places jusqu'à Limoges, lui ôtant ainsi tous ses meilleurs moyens de défense, et le surveillant pour l'empêcher de les relever ; en vain le prince épuisé voyait ses forces militaires singulièrement affaiblies par le grand nombre de soldats qu'on lui avait tués ou emmenés en esclavage. Waifre ne voulut ni abandonner ses prétentions avec une autonomie devenue impossible, ni s'accommoder des conditions, fort dures sans doute, qui lui étaient faites. Dès le printemps de l'année suivante, Pépin repassa la Loire pour la troisième fois, et recommença la campagne par le siège de Bourges. Chunibert défendait cette place rendue très forte avec une nombreuse garnison. Elle tint longtemps contre les efforts des béliers et les assauts réitérés ; beaucoup d'hommes y furent tués des deux côtés ; mais les murailles fracassées laissèrent entrer enfin les assiégeants. Ceux-ci n'en finirent pourtant que par une capitulation qui permit aux troupes vaincues de se retirer sans armes dans les places voisines déjà démantelées. Le comte Amanugue, soit qu'on ne l'eût pas voulu comprendre dans la capitulation, soit qu'il fût bien aise de se soustraire à un maître dont les affaires empiraient chaque jour, fut envoyé en France avec quelques autres seigneurs aquitains.

Prise de Bourges.

Origine de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

Nous avons vu à l'année 402 les commencements encore modestes de l'abbaye, qui deviendra si florissante, de Saint-Jean-d'Angély. Les fréquentes apparitions de Pépin en Saintonge lui furent très favorables. Les ermites continuaient de suivre leur sainte vocation dans le désert où les avaient établis d'abord les clercs de l'Eglise de Poitiers. En 762, Pépin donna aux paisibles religieux une maison royale qu'il avait dans la forêt habitée par eux, et les aida à y établir un monastère. Ce fut l'origine de la ville de Saint-Jean-d'Angély, qui se groupa bientôt autour de la maison religieuse (41). Des reliques de saint Jean-Baptiste apportées d'Orient donnèrent plus tard occasion au vocable du nouvel établissement, qui reçut des accroissements considérables dans la première moitié du siècle suivant [a].

Prise de Thouars.

Pépin se hâta de réparer les murailles de Bourges. Il y mit une garnison et un comte pour y commander, et, sans perdre de temps, il voulut profiter de l'abattement où Waifre était jeté par tant de désastres. Il se porte donc vers la basse Touraine, à travers la partie septentrionale du Loudunais, en ruine les riantes campagnes qui appartenaient au duc ; puis, sachant que non loin de là, à Thouars (42), est un château, l'un des plus forts du pays, où s'était enfermé le comte Amanugue, il s'y porta à marche forcée. Commandant la rivière et la ville, sur cette même rivière, près d'un moulin fort ancien, un autre fort défendait la partie occidentale de l'enceinte et interdisait d'y traverser le Thouet. Ces fortifications étaient donc assez bien assises pour assurer la place contre un assaut et avaient persuadé au comte Amanugue qu'il y trouverait un refuge assuré. Pépin cependant n'hésita pas à les attaquer [b]. Il en chasse la garnison et le commandant. Peu après, un corps d'Aquitains, qui s'avançait pour le défendre, est taillé en pièces. Tant de succès encouragent le vainqueur. Il s'engage

(a) Labbe, *Bibliot. manusc.*, II, 96. — Arcère, *Histoire de la Rochelle*, I, 168.

(b) Berthre de Bourniseaux, *Histoire de la ville de Thouars*, p. 25.

dans le Poitou, y brûle Poitires, et pousse enfin jusqu'à Limoges inutilement défendue par ce même Amanugue qui y avait opéré sa retraite dans l'espérance de n'y être pas poursuivi ou d'y résister. Le malheureux lieutenant y succomba au nombre, malgré toute la bravoure et l'intelligence qu'il y put déployer. C'est là que fut prise, sur les troupes de Waifre, une bannière de drap d'or que le vainqueur consacra à saint Martin, dans l'église construite sous son nom à Limoges. Depuis cette époque, les ducs d'Aquitaine de la seconde branche prenaient cette bannière à Saint-Martin le jour de leur couronnement et la gardaient pour s'en servir dans leurs guerres, comme plus tard les rois de France firent pour l'Oriflamme à Saint-Denis (**43**).

Comme toutes ces forteresses pouvaient être d'une grande utilité au conquérant pour s'assurer la position du pays et ne pas les laisser retomber d'ailleurs aux mains de l'ennemi, qui s'y serait certainement retranché, Pépin, avant de les quitter, s'en rend maître en y mettant des siens, ce qui diminua d'autant plus pour Waifre les chances d'une meilleure fortune. On ne sait pourquoi il n'en fit pas ainsi de Thouars, qui fut, disent les historiens, brûlé et rasé (*a*), peut-être parce qu'ayant été défendu plus vigoureusement, les dégâts y furent plus considérables et les réparations impossibles en peu de temps.

Quoi qu'il en soit, cette petite ville de Thouars, qui vient d'entrer dans notre histoire parce que les événements semblent l'y avoir introduite par hasard, nous apparaît ici pour la première fois, et n'est pas sans quelques antécédants qu'il est indispensable de connaître. Rien ne nous l'avait révélée jusqu'à présent. Malgré les lacunes de l'histoire sur les temps qui ont précédé pour elle l'époque où nous la rencontrons ici, les traditions lui accordent une très ancienne origine, modeste sans doute, mais qu'entourent quelques souvenirs romains. Ainsi, elle se serait appelée d'abord

(*a*) Frédégaire, *ub. sup.*

Childoac, ce qui nous ferait remonter jusqu'aux Celtes ; elle aurait été assez importante sous la conquête romaine ; mais les invasions des Francs et celles peut-être des Sarrasins lui auraient enlevé tout ce prestige, jusqu'à ce qu'enfin s'étant relevée au VII[e] siècle, elle se vit doter d'un château, de fossés et de murs de défense, dûs sans doute à quelques-uns de ses premiers seigneurs dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, et dont la dernière lignée précéda de très peu la catastrophe du siècle suivant. C'est ainsi que se fonda lentement, au milieu des vicissitudes de la paix et de la guerre, cette famille de Thouars, qui devint si considérable dès les premiers temps de la féodalité, s'allia aux La Trémouille, et sur laquelle nous aurons bientôt à revenir à propos de l'établissement des vicomtés (a).

Tandis que Pépin emportait les places de Waifre, trop peu fort pour venir l'attaquer, celui-ci ne restait cependant pas inactif. Energique, furieux de ses défaites, décidé à résister jusqu'au bout, il tenta à la fois plusieurs attaques, et d'abord envoya son beau-frère Maucion ravager la Septimanie, et engager les Sarrasins, s'il était possible, dans un coup de main sur Narbonne, que Pépin s'était acquise et qu'occupaient les Français. Maucion y fut tué dans une embuscade. En même temps des détachements nombreux étaient lancés sur les terres de France. Le duc faisait piller le Lyonnais par le comte d'Auvergne ; mais celui-ci fut tué par le comte de Cavaillon. Le comte de Poitiers, Amanugue, ne fut pas plus heureux. Il succomba non loin de Tours, dont il était chargé de saccager les environs, l'abbé de Marmoutier ayant envoyé contre lui les troupes formées de ses vassaux qu'il était obligé d'entretenir en temps de guerre.

Mort d'Amanugue, comte de Poitiers.

Trahison de Remistang.

Pour comble de malheur, Waifre, qui se voyait déchoir de plus en plus chaque jour, se vit abandonné aussi d'un de ses oncles, nommé Remistang, fils d'Eudes et frère d'Hunold que nous avons vu si coupable et si repentant.

(a) Berthre de Bourniseaux, *Histoire de la ville de Thouars,* c. I[er].

Remistang, désespérant du salut de l'Aquitaine, et sans doute aussi mécontent des résistances déloyales de son neveu, vint trouver le roi, s'expliqua avec lui, et fut reçu honorablement au nombre de ses officiers. Cette déception acheva de déconcerter l'infortuné prince, qui, dans cette extrémité, demanda la paix sans pouvoir l'obtenir ; on ne pouvait faire foi en ses promesses. Alors il prit un parti qui devait achever de le perdre. Non content de ne pas restaurer les murailles des villes principales enlevées par Pépin, il s'avisa de détruire lui-même toutes les fortifications de celles qu'il avait conservées afin que l'ennemi ne pût du moins s'en servir contre lui, enveloppant dans cette mesure Poitiers, Saintes, Agen, Périgueux, Limoges et Argenton (**44**), auxquels il faut ajouter dans le Poitou même Niort, Saint-Maixent, Gençay, Chizé et beaucoup d'autres (**45**). Il était résolu de ne plus se défendre que dans des châteaux situés sur des montagnes ou des rochers de difficile accès.

Politique maladroite de Waifre.

Nouveaux ravages en Aquitaine.

Cette déplorable inspiration eut les suites qu'il fallait en attendre. Aucun obstacle ne pouvait plus arrêter la marche de Pépin. Celui-ci comprit quel avantage lui était fait de la sorte ; il rentra sur le terrain, fit des courses jusque dans le Quercy, où il mit tout à feu et à sang. Son premier soin fut de reconstruire les remparts des villes trouvées sans défense, et de se les assurer en en confiant la garde et le gouvernement à Remistang, qui dut aussi veiller sur cette portion du Berry qui s'étend de la ville jusqu'au Cher. Après quoi il continua de tout détruire en Aquitaine, et se jeta de toutes ses forces dans cette œuvre déplorable de perdition, pour le grand malheur des tristes populations des campagnes si fécondes, où tout disparut de ce qui attestait les travaux de l'homme et les soins de la civilisation. Pas une des riches villas appartenant soit à Waifre, soit aux grandes familles de ces provinces désolées, n'échappa aux flammes, non plus que les monastères et les églises. Les vignobles, qui faisaient la richesse du pays, furent arrachés ou incendiés. Ce terrible spectacle donné

sans ménagements par un ennemi qui voulait priver cette contrée de tout appui et de toute défense contre ses projets bien arrêtés de conquête définitive, exaspérait le malheureux Duc en décourageant ses dernières espérances. Retiré dans la Gascogne, entre la Garonne et l'Adour, où s'était formée une nombreuse armée de gens du pays, il s'avança à leur tête vers les troupes royales, résolu de ne rien épargner en y déployant sa bravoure indomptable. Mais les Gascons, selon leur coutume, dit un chroniqueur du temps [a], ne soutinrent même pas la première attaque, et s'enfuirent, ce qui n'empêcha pas un grand nombre d'être massacrés. Pépin, témoin de cette déroute, ordonna de les poursuivre, ce qui dura jusqu'à la nuit et causa encore un grand carnage des fuyards. Waifre s'échappa à peine avec un petit nombre. Blandin, ce comte d'Auvergne qui avait été pris au siège de Bourges et envoyé prisonnier en France, avait pu s'échapper et rejoindre le camp du duc d'Aquitaine. Il trouva la mort dans ce désastre, et cette perte fut des plus sensibles au vaincu déjà si ulcéré par la défection de Remistang. Il ne vit donc aucun autre moyen de rentrer dans ses affaires que de se soumettre aux meilleures conditions qu'il pourrait. Il envoya vers Pépin, qui déjà s'en était revenu à Paris, mais avait laissé aux environs de Cahors un gros de troupes chargé d'observer l'Aquitaine. Il lui fit offrir de reconnaître sa suzeraineté, et de lui payer désormais chaque année les tributs et autres redevances perçues antérieurement par les rois ses prédécesseurs, moyennant le retour entre ses mains des places conquises sur lui dans le Berry et les autres provinces de son domaine. Pépin n'avait pas envie de traiter, surtout dans ces termes; mais il en fut surtout détourné par ses conseillers et même par beaucoup d'Aquitains restés à sa cour. Il renvoya donc les députés sans faire cas de leurs propositions.

Waifre est partout vaincu.

La paix lui est refusée.

(a) Frédégaire, *ad h. ann.*

Waifre vit donc sa position désespérée. Il erra quelques mois de château en château, toujours inquiété par les plus graves appréhensions, se méfiant de tout, et tremblant malgré sa valeur bouillante, si souvent d'ailleurs trompée par ses faux calculs, que d'un moment à l'autre Pépin ne revînt, par une dernière victoire, mettre fin aux destinées princières de sa maison. Le roi, en effet, qui laissait passer l'hiver en s'occupant d'administration, n'en pensait pas moins à poursuivre ses desseins ; et, en 766, après avoir tenu le champ de mai à Orléans, il repassa dans l'Aquitaine, où il pénétra jusqu'à Agen, soumettant tout à ses armes par les ravages ordinaires en pareil cas. Funeste nécessité de la guerre, qui, arrivée à certaines phases après s'être longtemps prolongée, ne connaît plus d'autre tempérament et d'autre règle que d'augmenter ses violences pour en finir avec un ennemi qu'il faut perdre, si l'on ne veut compromettre soi-même les conséquences attendues de tant de travaux, de sacrifices et de combats ! C'était l'idée qui poursuivait Pépin, et qui lui fit oublier que, sûr désormais de terrasser son superbe vassal, il aurait pu, en temporisant un peu plus, ne pas confondre dans sa vengeance des peuples qui ne s'étaient jamais battus sans aspirer à la paix.

Nouveaux ravages de l'Aquitaine

Un des tristes épisodes de cette guerre fut le retour de Remistang vers le neveu qu'il avait naguère abandonné. On ne sait trop quelles raisons le portèrent à reprendre le parti de Waifre, sinon le remords de sa trahison qui avait augmenté le désordre de ses affaires, et l'espérance de ramener peut-être par de nouveaux efforts la fortune sous les drapeaux de sa famille. Un nouveau pacte avec celle-ci n'en était pas moins un parjure de plus. Mais la religion n'a qu'un crédit passager sur certains esprits qui jugent de la morale bien moins par la conscience que par leurs intérêts personnels. Remistang revint donc auprès de Waifre, et s'y déclara l'ennemi irréconciliable des Français ; puis, voulant expier aussitôt, en donnant des garanties, la

Remistang quitte le parti de Pépin et revient à celui de Waifre.

lâcheté de sa première désertion, il fit des courses dans le Berry et le Limousin en ravageant tout sans faire quartier à personne. Le roi vit avec indignation ce nouveau rôle qu'il n'aurait jamais soupçonné, et n'épargna rien pour l'en faire repentir. Il avait passé l'hiver à Bourges avec la reine Bertrade. Vers le milieu de février, il rappela ses gens qu'il avait envoyés prendre leurs quartiers en Bourgogne. Il distribua dans le pays de Waifre de nombreux détachements opérant à la fois en divers lieux soit pour s'emparer du rebelle si on le pouvait, soit pour se saisir de Remistang et l'amener en sa présence. Il commit surtout ce dernier soin à quatre de ses comtes les plus dévoués, chargés de diriger le plan et les embûches préparés contre le traître, qu'il voulait avoir à tout prix. Après quoi, se mettant à la tête de ses troupes reposées, il se jeta sur le Périgord, d'où il poussa vers l'Angoumois, ne laissant partout derrière lui que des traces de sang et de feu. Il était à Saintes, où il se reposait sur des ruines et au milieu d'une population éplorée, quand on lui annonça que Remistang venait d'être fait prisonnier, avec sa femme, après être tombé dans l'embuscade qu'on lui avait tendue. Il le fit introduire à l'instant, lié et garrotté, lui reprocha sa double perfidie, son ingratitude envers un souverain qui avait cru à sa parole, les cruautés enfin qu'il avait commises dans le Limousin et le Berry, et ordonna de le pendre : ce qui fut exécuté sans retard [a].

Il est pris par les agents de Pépin et condamné à mort.

Waifre, défait, est assassiné en Saintonge.

Débarrassé de l'oncle, Pépin n'avait plus qu'à se tourner vers le neveu. Il se remit donc en campagne ; mais toujours le fugitif, qui ne pouvait compter sur une bataille rangée, échappait à ses recherches, plus semblable à un criminel qui fuit la justice des hommes qu'à un prince qui soutient les droits de son trône et ceux de ses descendants. Tant de revers aboutissaient évidemment pour lui à une catastrophe ; il dut la prévoir plus nettement quand il vit les Gascons qu'il avait pu ranger sous sa main, à quelques mois de là,

(a) Eginhard, *ad ann.* 767. — Frédég., *Contin.,* ibid.

se retirer de lui, profiter de la présence de Pépin sur la rive droite de la Garonne pour venir lui demander la paix, affirmant leur fidélité par des serments et des otages, et promettant de n'obéir désormais qu'à lui et à ses fils. Beaucoup de petites nations voisines imitèrent cet exemple, furent accueillies avec une adroite affabilité, et, se multipliant chaque jour autour de lui jusqu'à la dernière, annulèrent complètement le parti de Waifre. Ce malheureux prince ne paraissait plus ; personne ne savait où le rencontrer ; car, parvenu sous divers déguisements jusqu'en Périgord, il s'était réfugié dans la forêt de Vergt (46), avec un très petit nombre de dévoués qui ne voulaient pas se séparer de lui. Mais plus il se cachait, plus il excitait Pépin à le chercher. Enfin on apprit que dans une nouvelle fuite vers la Saintonge, quand sa retraite venait d'être découverte, il avait été assassiné le 2 juin par quelques-uns des siens, las de sa mauvaise fortune, et, paraît-il, gagnés par Pépin pour commettre ce crime (47) : c'était dans la nuit du 2 au 3 juin 768. Si on en croit les auteurs du temps, le complot aurait été confié au comte Waraton, l'un des affidés de la victime, les sicaires sous ses ordres étant gagnés à prix d'argent. Quelque répugnance qu'on éprouve à accepter de telles imputations, on s'avoue forcément que ces iniquités ne sont pas assez rares parmi les souverains de tous les siècles. On s'abuse aisément sur des forfaits utiles à des projets ambitieux, et le sang d'autrui coûte toujours trop peu à ceux qui en ont besoin pour acquérir un trône ou le garder.

Ainsi, ce fut de nuit, dans un château qu'il avait pour refuge, et au milieu des siens, que Waifre succomba aux coups d'un assassin. On a cru et répété souvent que son corps fut transporté et enseveli dans un de ses domaines qu'il possédait près de Bordeaux, vers le côté Nord de la ville, où fut bâtie au XIVe siècle la Chartreuse, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une église paroissiale. Il ne laissait de sa femme Adèle, fille de Loup Ier, duc de Gascogne,

qu'un fils qui n'hérita que de son nom. Ce jeune homme trouva un asile chez son grand-père maternel, auquel il succéda en héritant, avec sa couronne ducale, de sa haine profonde contre les successeurs des Mérovingiens.

Jugement sur son caractère et sa conduite.

Waifre, dont les belles qualités ne sont pas contestables, car il était brave toujours et généreux à l'occasion, les effaça trop souvent sous des accès d'ambition et d'orgueil qui furent la double cause de sa perte. Il avait accepté sans trop de réflexion la haine de son père contre les souverains d'outre-Loire, méprisant les serments qui l'engageaient comme lui dans les liens d'une véritable dépendance et d'un réel vasselage. Quand son orgueil lui faisait sentir l'amertume de cette position secondaire, la raison, la bonne foi auraient dû suffire à lui persuader que son rôle était encore assez beau dans un gouvernement où il pouvait goûter avec la paix tous les avantages d'un pays fertile, de charmantes campagnes, d'une atmosphère tempérée et salubre, d'un peuple enfin dont les mœurs douces, l'attachement à la foi chrétienne et la docilité habituelle pouvaient lui faire une autorité facile à l'intérieur et au besoin de solides remparts contre les entreprises du dehors. Sa vie, au contraire, fut un tissu de fautes où la mauvaise politique le poussa trop souvent jusqu'à la perfidie ; il mérita ainsi le mépris de ses adversaires, et fatigua par des résistances inutilement prolongées la patience de ses peuples exténués, qui ne durent enfin que se réjouir de la chute de son pouvoir.

Pépin réunit l'Aquitaine à la France.

En effet, sa mort accomplissait le vœu dominant de Pépin, et lui donnait, par droit de conquête, un pays qui ne pouvait se défendre plus longtemps et qu'il allait adjoindre à la France pour en faire une grande et imposante unité. C'est à Saintes que s'accomplit ce grand événement. Après s'en être absenté pour quelques jours, et ayant reçu partout les hommages des grands et les adhésions empressées du peuple, dont toutes les aspirations étaient pour une paix durable, il était revenu dans cette ville, où la reine Bertrade l'avait rejoint. C'est là qu'il déclara l'Aquitaine réunie à sa

couronne, faisant d'elle, par ce magnifique ensemble, le plus beau royaume de l'Europe, et fondant le plus riche héritage qu'un roi puisse laisser à ses enfants. Une médaille frappée à cette époque consacra ce grand événement. Elle représentait Pépin en un buste soutenu sur un piédestal avec la légende : *Pippinus Rex,* et sur le revers un temple surmonté d'une croix et entouré du mot *Aquitaniorum* (a).

Il y avait cent quarante ans que l'Aquitaine avait été séparée de la France, devenant en 638 le patrimoine du roi Caribert II et de sa postérité. Mais de longues années s'étaient passées en guerres incessantes, en calamités réitérées. Ce beau pays en avait souffert des blessures profondes : ce que l'histoire a le droit de reprocher sévèrement à l'aïeul non moins remuant qu'ambitieux de ce prince infortuné qui venait de le perdre avec la vie.

Mais si Dieu, dans ses desseins, reste impénétrable à nos vues, sa sagesse n'en tire pas moins de solennelles leçons pour les peuples et les rois. Au plus fort de ses succès, et quand il n'avait plus rien à désirer, semblait-il, pour sa gloire et son bonheur en ce monde, Pépin fut averti d'En-Haut que toutes ces prospérités n'étaient que néant. Quand il s'occupait ardemment, à Saintes même, de l'organisation de ses nouveaux Etats, il fut saisi d'une fièvre violente, qui, pendant les deux ou trois premiers jours, ne l'empêcha point d'établir dans le pays des comtes et des juges pour l'administrer selon ses plans. Toutefois, il allait succomber à une hydropisie; et, comprenant à la gravité du mal qu'il y devait apporter des remèdes extraordinaires, il voulut s'acheminer vers Paris, s'arrêta à Poitiers quelques instants aux tombeaux de saint Hilaire et de sainte Radégonde, et continua son voyage par Tours, où il implora le secours de saint Martin par de grandes largesses à son monastère, aux églises et aux pauvres, le priant Mort de Pépin.

(a) V. Daniel, I, 551.

d'obtenir du Seigneur le pardon de ses crimes(a). Ensuite, accompagné de sa femme et de ses deux fils Charles et Carloman, il gagna Paris, mais il ne fit que s'y reposer, pressé d'arriver à Saint-Denis, où il avait confiance de recouvrer la santé. Il en fut autrement : après y avoir langui plus d'un mois, et enfin, vers le milieu de septembre, comprenant à sa faiblesse que tout allait finir, il fit venir près de son lit les grands de sa cour, les ducs et les comtes, les évêques et les prêtres, et en présence de cette imposante réunion de ce que la France avait de plus éclairé et de plus illustre, il fit consentir au partage qu'il avait médité de tout le royaume entre ses deux fils Charles et Carloman. Le premier, qui était l'aîné, fut désigné roi d'Austrasie, à laquelle fut jointe la Neustrie et la Thuringe dans leur intégrité ; le second reçut un royaume formé de la Bourgogne, de la Bavière, de l'Allemagne, de l'Alsace, de la Provence et de la Septimanie. Il y eut pour l'un et pour l'autre deux portions égales de l'Aquitaine : à Charles était donnée la partie occidentale, c'est-à-dire tout ce qui se trouvait situé entre la Loire et la Garonne, du Nord au Midi, renfermant les villes considérables de Poitiers, de Limoges, de Saintes et d'Angoulême, de Bordeaux, de Cahors et d'Agen avec leurs territoires. Carloman eut la partie orientale, c'est-à-dire de Bourges à Toulouse, entre la Vienne et la Loire, où se trouvaient compris le Berry et l'Auvergne.

Partage du royaume entre ses deux fils.

Néanmoins, ce partage fut modifié peu à peu avec le consentement des seigneurs du royaume. L'ancienne Neustrie revint à Charles avec la Bourgogne, aussi bien que l'Aquitaine tout entière. Cette plus grande part fut confiée à Charles de préférence, parce qu'il paraissait, par son humeur belliqueuse et son caractère d'autorité, plus capable de la gouverner et de la défendre au besoin ; à cette occasion les

(a) Ut pro ejus facinoribus Domino misericordiam deprecari dignaretur, Frédégaire, *Contin.*, c. CXXXIV.

deux frères se brouillèrent, mais ils se réconcilièrent bientôt.

Particularités de sa sépulture à Saint-Denis.

Peu de jours après ces premiers arrangements, Pépin s'éteignit le 23 septembre 768, âgé seulement de cinquante-quatre ans. Selon son désir, on l'inhuma dans l'abbaye où il était mort, mais ce fut à la porte de l'église ; il avait voulu qu'on lui donnât cette place par humilité, et qu'il y eût le visage contre terre c'est-à-dire dans la situation que les pénitents avaient coutume d'y avoir. C'était, dit l'abbé Suger (a), pour expier en quelque façon les entreprises que Charles-Martel, son père, avait faites contre les biens et les privilèges des Eglises. Il est croyable qu'il n'appliquait pas moins à son propre salut ces sentiments d'une humilité édifiante. Nous l'avons vu plus d'une fois coupable d'actes semblables et peu scrupuleux sur certains moyens d'avancer. Heureusement que sa docilité à de meilleurs conseils, son dévouement à l'Eglise et le zèle qu'il mit à la défendre, en donnant une réelle autonomie à son autorité temporelle, aura sans doute pesé dans la balance de Dieu comme un contre-poids favorable et une sincère expiation de ses égarements.

Sacre de Charles et de Carloman.

Dès le lendemain de cette mort, Charles fut sacré à Noyon, et Carloman à Soissons, entourés dans chacune de ces villes de toute la noblesse de chaque pays (b), heureuse de trouver dans les deux jeunes souverains des maîtres dont les belles qualités annonçaient déjà pour la France des gouvernements dont la constitution définitive devenait pour eux et pour les peuples une double garantie d'une paix durable et d'une prospérité qui leur manquait depuis si longtemps.

Physionomie historique de Pépin le Bref.

Pépin le Bref n'avait régné que dix-sept ans. C'était une carrière arrêtée au milieu de ses triomphes, et qui aurait pu se prolonger encore pour de grandes choses à accomplir ; mais c'est une des expériences de l'histoire que Dieu clot

(a) *De rebus in sua administ. gertis,* apud Duchesne. — Eginhard, *in Vit. Caroli magni.*

(b) Frédég., *Contin.*, p. 4, ad ann. 768, c. CXXXIV et suiv.

souvent ainsi les destinées terrestres de ces grands hommes en qui les grandes passions du cœur et de l'esprit, portées souvent à l'extrême, ont compromis à ses yeux le mérite d'une vie pleine d'actions éclatantes, et dont l'orgueil pourtant a terni la valeur morale dans l'enivrement du pouvoir. Unissant un véritable courage à une prudence consommée, homme de cœur et de charité active, aimé de ses subordonnés et de ses égaux, ce roi eut en outre le talent de se faire respecter et craindre, ce qui suppose un rare assemblage des vertus civiles et militaires. Nous avons vu des taches dans l'ensemble de sa conduite. Il travailla constamment, pendant onze ans qu'il fut maire, à devenir roi ; il oublia, une fois surtout, que les exemples de chasteté publique ne sont pas moins nécessaires dans un souverain que la modération dans la victoire ; il eut ses torts de conquérant, que la politique n'excuse pas, car toute politique doit être respectable et par conséquent retrempée souvent dans l'esprit du christianisme. Mais ce que nous ne devons pas oublier, c'est qu'il fut l'homme providentiel amené par la main de Dieu à une époque où le Siège de son Eglise, entouré d'ennemis redoutables, était de toutes parts ébranlé et avait besoin d'un soutien qui l'affermît et le consolidât. Que Pépin y ait vu l'intérêt de son gouvernement et l'avancement de ses affaires personnelles, c'était déjà la récompense d'En-Haut, bénissant à la fois le Pontife de Rome et l'homme destiné à seconder sa mission par une souveraine indépendance de tout maître possible et de tous les tyrans à venir. Mais il resta constant dans ce rôle magnifique de protecteur des choses les plus dignes et les plus élevées de ce monde ; il opposa son épée sans hésiter jamais entre le Pape, qu'elle protégea, et le vandalisme, qui le menaçait : digne d'être en cela le père et l'inspirateur d'un plus grand homme que lui, dont il avait préparé les voies merveilleuses et disposé les héroïques grandeurs (a).

(a) Longueval, VI, 105 et suiv. — Mezerai, I, 451. — Daniel, I, 548. — De Vernheil, I, 80.

Bertin, abbé Saint-Hilaire de Poitiers.

Nous avons dit comment les annales du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers s'étaient interrompues dès la fin du VIe siècle pour ne reparaître qu'en 768. En effet, cette année, il est question, dans une charte ou diplôme donné par le roi Pépin peu de mois avant sa mort, d'une confirmation de toutes les immunités et de tous les domaines accordés à l'abbaye par les rois ses prédécesseurs, avec cette clause que le produit des exemptions et immunités des charges publiques serait exclusivement employé à couvrir les dépenses du luminaire de l'église et du vestiaire des moines (a). Dans un autre instrument de la même année, Pépin déclarait prendre sous sa protection le monastère. Ces pièces furent données au mois de juillet, pendant un séjour que le chef des Carlovingiens fit à Poitiers lorsqu'il y passa pour aller mettre Hunold à la raison. Il y a cela de remarquable dans ces faveurs dont Pépin confirme les privilèges, qu'il y mentionne le droit de justice sur toutes les personnes du monastère et des villas qui en dépendent. Ils y sont de nouveau soustraits à la juridiction des juges ordinaires, auxquels il est défendu d'exercer aucuns droits, soit à titres de frais judiciaires, soit comme frais de logements pendant les voyages et de rétributions usitées en pareil cas. Ce qui fait voir que déjà ces usages avaient cours ; les juges se transportant dans les divers lieux de leur juridiction, ils avaient droit d'y être logés et indemnisés pendant tout le temps que durait leur visite. Ce diplôme est donné au nom de Bertin, abbé de Saint-Hilaire, qui l'avait sollicité. On voit par les termes du texte latin comment déjà il y avait depuis longtemps des exactions exercées contre les monastères, et quel soin prenait le pouvoir laïque de les défendre comme se composant de personnes et de propriétés également sacrées.

Cependant ce grand événement qui enlevait à l'Aquitaine son caractère de royaume à part, et semblait en éloigner

(a) D. Bouquet, *Scriptores rer. Gallic.*, VIII, 677.

pour toujours les tempêtes qu'elle avait essuyées depuis neuf ans, ne tint pas les promesses de paix qu'elle semblait avoir faites.

Nous avons vu le vieux duc Hunold se retirer en 742 au monastère bâti par son père à l'île de Ré, et là, sur les cendres de ce chef de sa famille, embrasser une vie de solitude et de pénitence destinée à expier le meurtre commis par lui-même sur son frère Hatton, comte de Poitiers. Là, il devint un nouvel exemple des insconstances du cœur humain. En apprenant ce qui venait de se passer en Aquitaine, l'abolition de ce royaume qui avait été le lieu de la mort honteuse de son frère Remistang et celle non moins triste de son fils Waifre, il céda à une douleur mêlée d'indignation ; et, au mépris de ses engagements monastiques, quittant l'habit religieux qu'il portait depuis vingt-sept ans, il se disposa à venger les siens. Par un de ces singuliers retours qui montrent trop la légèreté naturelle du peuple, ou un aveugle besoin d'agitation qu'inspirent des espérances mal calculées, dès que Hunold se présenta en Aquitaine en parlant de ses griefs, il vit cette même foule qui s'était soumise à Pépin en sollicitant une paix si nécessaire, se ranger autour de lui et favoriser son entreprise : Comme si on avait pris ce réveil pour celui d'un patriotisme injustement humilié.

Charles, à qui appartenait ce côté de l'Aquitaine, se montra aussi actif et décidé que son père et son aïeul, se mit en campagne aussitôt, occupa les provinces baignées par la Loire, et, après avoir réuni son armée à Angoulême, où son frère, qui devait se joindre à lui, ne vint pas, d'après les conseils de certains esprits brouillons, il apprit que Hunold se formait une armée non loin d'Ambernac (48), sur la limite de l'Angoumois et du Poitou. Il se hâta de se porter vers ce lieu, afin de ne pas laisser à l'ennemi le temps de réaliser son dessein ; et, l'ayant atteint en un endroit nommé Benest (49), sur les bords de la Charente, il y engagea une bataille décisive, car le malheureux Hunold fut entièrement défait. Tout d'abord, le désordre se mit dans son armée à

Il est défait à Benest par Charlemagne.

peine réunie ; il eut hâte de la suivre dans sa fuite, et, s'en étant séparé enfin, grâce à sa connaissance du pays, il se sauva jusqu'au-delà de la Gironde, et se réfugia en Gascogne, où il fut reçu comme un parent par ce Loup I[er], que nous avons vu sous Waifre s'y réfugier lui-même et s'y faire une autonomie des villes et des territoires situés entre la Garonne et les Pyrénées. Loup gagna peu à cet acte d'hospitalité qu'autorisait d'ailleurs la parenté qui le rapprochait d'Hunold. Charles s'avança jusqu'à la Garonne en soumettant sur son passage toutes les populations effrayées. Là il jugea à propos de s'arrêter avec ses troupes fatiguées et envoya demander à Loup de lui livrer son parent, avec menace de l'envoyer chercher lui-même s'il refusait d'obéir. Le duc céda donc et devint, par la soumission de son duché, le vassal du jeune roi qui commençait si bien la série de ses exploits militaires.

Hunold fut amené prisonnier en France. Mais on ne quitta pas ce pays sans se l'assurer par un de ces moyens de stratégie que Charles avait appris de son père. Pour y avoir une garnison permanente, il y éleva le château fort de Fronsac (**50**), au confluent de deux rivières, près de Libourne. Par là, il maintenait sa conquête, accoutumait le territoire à son nom, et éteignait dans la population toute velléité de soulèvement.

Commencement de l'abbaye de Charroux.

Ici se placent les origines d'un de nos établissements monastiques les plus célèbres, et dont les annales se dérouleront jusqu'à la fin de cette histoire par des détails qui seront toujours d'un haut intérêt. Il s'agit de la petite ville et de la grande abbaye de Charroux.

Ce nom, dans son ancienne orthographe, est évidemment celtique (**51**) et atteste que le lieu ainsi nommé avant l'établissement d'un centre habité, qui prit son nom, devait être pierreux, hérissé de rochers nombreux ; la tradition y place aussi d'épaisses forêts de chênes comme dans presque toute la Gaule. Au VIII[e] siècle, ce n'en était pas moins déjà une cité d'une certaine importance, puisqu'elle avait pour gouverneur

un comte, et que ce magistrat était encore titulaire du comté de Limoges (**52**). C'était Roger, loué par les auteurs du temps pour sa science et sa bravoure militaire. Il était d'une famille franque, élevé avec distinction à la cour de Pépin le Bref, qui lui fit épouser Euphrasie, fille d'Ithier, comte d'Auvergne. C'est de cette princesse, alliée à la famille de Pépin, que Roger tenait quelques-unes de ses propriétés dans ce pays. Charroux faisait alors partie du Limousin, dont il était une des marches, mais, depuis la mort de Pépin, Charles l'avait réuni au Poitou et n'avait rien trouvé de mieux, pour la meilleure défense du pays, que de le confier à Roger, qui, d'ailleurs, s'y était établi dans ce but pendant les guerres soutenues contre Hunold et Waifre. Il s'était séparé des deux princes par dégoût pour les indignités de leur conduite [(a)]. Rattaché sincèrement à Charles, il était devenu son porte-étendard, et l'accompagnait à ce titre toutes les fois que le roi paraissait au milieu de son armée, soit dans les revues, soit pendant la guerre.

C'est lorsque ce dernier venait d'en finir avec Hunold à Benest et en Gascogne que, s'étant arrêté quelques jours dans la basse Marche, appartenant à Roger, et sans doute dans quelques villas de celui-ci, que le roi rencontra, dans une de ses promenades à la campagne, un pèlerin de Bretagne nommé Friedland [(b)], d'une famille noble de ce pays, et y retournant après avoir visité les saints lieux de la Palestine. Sur les questions du monarque, il se montra fort joyeux d'en avoir pu rapporter une portion du bois précieux de la croix de Jésus-Christ; il hâtait son retour pour construire dans son pays une église où la sainte relique pût reposer dignement. Le roi pressa alors le pèlerin de n'aller pas plus loin et de bâtir en ce lieu l'église projetée, lui promettant d'en donner le terrain et d'en faire les frais.

(*a*) Duchesne, *Script. Rer. Franc.* — *Bolland.* — Lafontenelle. — *Art de vérifier les dates.* — Cités dans notre *Histoire de Charroux,* note 8 du chapitre 1er.

(*b*) Robert du Doret, dans D. Fonteneau, t. XXIX, p. 121, et LV, p. 161 et 169.

L'étranger se laissa persuader. Le lendemain on vit avec étonnement, dit une légende du XIe siècle tirée des parchemins de l'abbaye, une portion de la forêt voisine disparue du sol (a) ; aucune trace n'y restait des arbres, qu'une main invisible en avait retranchés pendant la nuit. Charles, pour répondre à cette manifestation miraculeuse de la bonté de Dieu, résolut d'y faire construire non seulement une église, mais un monastère, et il fit consentir Roger à en donner le terrain (b). Bientôt l'église, par laquelle on commença comme toujours, s'éleva avec une abside en pierre de taille et le reste en bois enchevêtrés, dont les vides furent remplis de cailloux cimentés. Mais Charles, qui avait eu la première idée de cette fondation, et que nous verrons lui porter toujours un généreux intérêt, participa moins à ces commencements que Roger lui-même et sa femme. Ceux-ci dotèrent l'église une fois bâtie de toutes ses appartenances et accessoires comme livres, mobilier, autels, instruments du culte, vêtements sacerdotaux (c). Et aussitôt douze religieux, à la tête desquels fut placé un premier abbé, du nom de Dominique, y commencèrent le service divin sous la règle de saint Benoit. Un vieux document tiré des archives locales nous apprend que le monastère fut d'abord construit en bois, pour plus de célérité, en faveur des moines qu'il fallait abriter. Mais à mesure que le personnel y augmenta, les agrandissements y devinrent nécessaires, et, après un laps de trente années, les premières constructions, si fragiles, avaient fini par se détériorer ; de sorte qu'au commencement du IXe siècle, il n'était presque plus possible d'y habiter. Nous verrons Louis le Débonnaire, fils de Charle-

(a) D. Fonteneau, 167. — Copiée en entier dans l'*Indicateur de l'arrondissement de Civray*, de M. Brouillet, p. 149, et dans Besly, *Comtes*, p. 147.

(b) Besly, *Comtes de Poitou*, p. 151.

(c) Besly, *ub. sup.* — Theodulp. Episc. aurelion., *Carmen* VIII, Migne, *Patrolog.*, t. CV, col. 329.

magne, se charger de continuer les faveurs de son père à la famille monastique (a).

Des donations qui n'ont plus de dates précises, mais qui doivent remonter jusqu'à ces premiers jours de la fondation, puisqu'elles pourvoyaient dès lors à l'assistance des religieux, établirent l'existence matérielle de la communauté. De ce nombre dut être le château de Pierre-Encise (**53**), non loin de Lyon, donné par la comtesse Euphrasie, aussi bien que plusieurs terres de son patrimoine en Auvergne, parmi lesquelles le château de Saint-Yvon, qui fut le berceau de la petite ville de Thiers (**54**).

Fondation des prieurés et paroisses de Loubillé, St-Fraigne, Alloue et Sourzac.

Par cette même raison que les fondations monastiques se grossissaient promptement d'un grand nombre de sujets attirés par les avantages de la vie religieuse, nous croyons que la petite communauté de Charroux dut voir augmenter promptement le nombre de ses sujets, et exciter d'autant plus la générosité des âmes pieuses : c'est l'explication des quelques prieurés qu'on y attacha bientôt, et qui devinrent l'occasion de créer, avec ces filles de la maison-mère, des paroisses qui sont devenues des villages importants et des centres de populations communales. C'est ainsi que bientôt après son érection, ou au moins avant la fin du VIIIe siècle, l'abbaye de Charroux put établir de petites colonies de ses moines à Alloue (**55**) et à Loubillé (**56**), à Saint-Fraigne (**57**) et à Sourzac (**58**), où les églises nouvelles devinrent toutes paroissiales, dans le diocèse de Poitiers. Mais les derniers remaniements, qui ont donné de nouvelles circonscriptions aux provinces, ont attribué à l'Angoumois trois de ces localités : une seule, Loubillé, nous étant restée.

Prieuré de Notre-Dame de Niort.

C'est de ce même temps qu'il faut dater l'érection de Notre-Dame de Niort en prieuré de Charroux, et, au même titre, l'église voisine de Saint-Florent. Nous avons vu que vers le milieu du VIe siècle, Niort, qui possédait déjà ses églises de Notre-Dame et de Saint-André, s'était beaucoup

(a) D. Fonteneau, LV, 177, mon *Histoire*, liste des abbés, *ad. ann.* 814. — Et M. Brouillet, p. 152, *Des donations*.

agrandi, les deux points extrêmes de chacune de ses collines s'étant rapprochés par les habitations intermédiaires que le retrait des eaux avait permis d'y bâtir. Mais à la fin du VIIIe siècle où nous touchons, la ville était déjà une seigneurie pourvue d'une importante population, d'un château fort et d'une justice, le tout appartenant aux comtes de la Marche. Charles s'entendit avec Roger pour que tout cela échût à la nouvelle abbaye. Cinq religieux furent donc envoyés au nouveau prieuré de Niort. Il fut établi dès lors que chaque année le prieur serait obligé de se rendre au Chapitre général convoqué à Charroux le 14 juin, anniversaire de la dédicace de l'église abbatiale. Cette dédicace n'ayant eu lieu que dix ans après la fondation, sous le second abbé nommé David, on voit combien les affaires de la communauté avaient prospéré dans ce court espace, puisque des prieurés étaient déjà établis en assez grand nombre pour nécessiter un Chapitre général, moyen aussi efficace que salutaire d'entretenir à l'égard de chacune de ces petites maisons une surveillance indispensable à l'observance exacte de la discipline et de la règle. Un autre moyen d'affermissement fut donné à la maison-mère : ce fut de la soustraire à toute autre juridiction que celle du Saint-Siège, comme le Pape Léon III l'accorda plus tard, et d'abord de la mettre sous la protection exclusive du roi, à titre de fondation royale. Ces mesures étaient prises contre les prétentions des seigneurs temporels, et même de certains évêques, les uns s'étant accoutumés, depuis que Charles-Martel et Pépin en avaient donné le détestable exemple, à ne rien respecter de ce qui leur convenait dans les propriétés ecclésiastiques, et les autres s'attribuant une juridiction outrée sur elles jusqu'à s'en nommer abbés par eux-mêmes et s'appliquer beaucoup mieux à toucher les revenus abbatiaux qu'à soigner les intérêts spirituels et temporels de la communauté. Ainsi Charlemagne accorda à la vie inoffensive des moines cet appui nécessaire, sur la demande formelle de Roger, et lui donnant une sauvegarde complète

Ses privilèges et ceux des autres biens de l'abbaye accordés par Charlemagne.

de tous ses biens présents et à venir contre les poursuites des gens de justice ordinaire, quant à toute espèce de droits et de redevances par le fisc public ou royal. Ces dernières faveurs doivent dater de peu de temps après l'année 774, sur laquelle nous avons anticipé pour ne pas séparer ces circonstances du fait principal auquel elles se rattachent (59).

Agrandissement de Niort.

Cette époque est celle d'un agrandissement considérable pour la ville de Niort. Autour du premier monastère s'élevèrent bientôt des maisons, et se multiplièrent des familles attirées par les secours spirituels. Le personnel monastique s'accrut lui-même bientôt, car les moines de Niort furent préposés par la maison principale à la recette des revenus que chaque prieuré lui devait annuellement.

Droits des abbayes sur leurs prieurés.

A ce propos le lecteur doit savoir quels étaient ces revenus annuels dont la perception n'était pas particulière à Charroux, mais que toutes les communautés devaient exiger de ces nombreuses annexes dont la vie venait de commencer. Il était bien juste qu'elles pourvussent de leur superflu à une partie des dépenses considérables devenues obligatoires au chef-lieu de l'Ordre. On avait donc réglé dès le commencement, en considérant les fruits que les prieurés devaient tirer de leur travail, de celui des serfs, et aussi des dons volontaires qui leur étaient faits par les fidèles, qu'une partie en fût réservée au centre du gouvernement commun, qui, d'ailleurs, devait pourvoir maintes fois à d'autres fondations imprévues. C'est pourquoi chaque prieuré subvenait en proportion de ses ressources à cette mère qui avait soutenu ses premiers jours et qui, au besoin, devait l'aider encore. Ainsi, Loubillé devait donner annuellement soixante livres à la mense abbatiale ; Suzec alloue la même somme, et ainsi de toutes les autres. Outre ces redevances en argent, il y avait encore de la part de chaque maison prieuriale un droit de *message*, ainsi nommé parce qu'il était prélevé pour la table de l'abbé, pendant un mois, sur toutes les récoltes *(messis)* de tous les prieurés. C'était

plus que suffisant sans doute pour l'objet indiqué par sa destination ; mais il ne faut pas oublier que tous les revenus, après les besoins de la communauté et l'entretien de la maison, étaient distribués aux pauvres, soit en aumônes régulières, réitérées chaque jour dans la cour d'entrée, soit aux frais d'un hôpital toujours annexé aux établissements religieux (a).

Importance donnée dès ce temps à la ville de Charroux.

Celui de Charroux ne resta pas longtemps borné à l'abbaye. Outre la population considérable qui se forma, comme toujours, sous la protection du monastère, et les fermes qui durent s'y construire par les colons destinés à aider les moines pour l'exploitation des terres, on y vit s'installer bientôt les éléments d'une véritable ville. Charlemagne, qui y venait souvent, suivi d'une cour brillante, ne tarda pas à y construire un château qu'il fortifia comme toutes les demeures princières du temps, et l'entoura de murailles qui firent en même temps une enceinte de protection à l'abbaye. C'est ainsi que, s'agrandissant toujours, Charroux devint, dès le XIII[e] siècle, une ville proprement dite, et fut alors la capitale de la basse Marche, le pays ayant été alors divisé en deux gouvernements, dont la partie septentrionale prit le nom de Marche limousine ou haute Marche, pendant que la basse Marche appartenait au diocèse de Poitiers, s'étendant jusqu'aux limites du Poitou, de l'Angoumois, du Limousin et du Berry. A la fin du XVIII[e] siècle, on voyait encore sur le plateau placé aux limites occidentales de la ville les ruines de cette forteresse primitive, qui avait conservé le nom de Château-Viel (b).

Construction d'un château fort,

Et de l'église de Saint-Sulpice.

C'est plus tard et vers le premier tiers du IX[e] siècle, qu'un fils de Geoffroy, comte de la Marche proprement dite, nommé Sulpice, bâtit tout près de l'abbatiale une église qu'il mit sous le vocable de son patron et la donna à l'abbaye, qui devait nommer le curé pris parmi les moines (**60**). Cette église,

(a) V. notre *Histoire de Charroux,* c. XIX, *passim.*

(b) Ibid., *ub. sup.*

ruinée plusieurs fois, fut rebâtie au xve siècle et est devenue le centre paroissial de la petite ville qui eut la maladresse d'abandonner, en 1817, celle de l'abbaye, qui était tout entière. Cet abandon causa la ruine de celle-ci. Elle fut démolie comme inutile, et priva Charroux d'un des plus beaux monuments de la contrée [(a)], disparu aujourd'hui et n'ayant plus que des majestueux débris de la magnifique tour élevée au-dessus du sanctuaire désolé.

La relique de *la Sainte-Vertu* honorée à Charroux.

Ne terminons pas ce qui regarde la fondation de l'illustre monastère sans parler de la principale de ses reliques, laquelle reçut tant de célébrité de son origine et aussi des erreurs dans lesquelles on est longtemps resté à son sujet. Outre le morceau de la Vraie-Croix qui avait donné occasion de fonder l'abbaye et qui y fut vénéré si longtemps, on y gardait un étendard magnifique auquel était attachée une autre parcelle de ce bois sacré et qu'on appelait *Bellator (Le Guerrier)*, parce que le grand roi s'en faisait toujours accompagner dans ses guerres. Charlemagne s'était plu surtout à enrichir sa maison d'un grand nombre d'autres restes précieux dont l'authenticité était certaine, les ayant reçues, pendant de très bonnes relations avec l'Orient, du fameux calife Aaroun-al-Raschild. Mais aucune ne devait approcher par son prix de la relique qu'on appela dès lors *la Sainte-Vertu.*

Après la dédicace, par le pape saint Adrien Ier, de la basilique abbatiale (reconstruite en de plus vastes proportions en 799), Charlemagne, qui y avait assisté, était retourné à Aix-la-Chapelle, qu'il habitait, puis était parti pour Mayence, où l'appelaient des affaires de son gouvernement. S'entretenant un jour avec l'archevêque saint Lulle, il se réjouissait d'avoir procuré à son cher monastère tant de reliques, mais exprimait un ardent désir de lui en trouver de plus précieuses encore. Le saint Prélat lui persuada de prier pour obtenir ce trésor ; et, un jour qu'offrant le saint sacrifice, il

(*a*) M. Brouillet, *Indicateur de l'arrondissement de Civray,* p. 71 et suiv. — *Art de vérifier les dates,* X, 224.

était entouré du roi et de sa cour, tout le monde et le roi lui-même put voir, comme l'archevêque, une main déposer sur la patène que tenait celui-ci un petit morceau de chair sanguinolente bénie d'un signe de croix par cette même main, et en même temps une voix s'adressant à l'empereur prononçait distinctement ces paroles : « Voici, noble prince, » le don que je vous fais de ma vraie chair et de mon vrai » sang ». C'était donc une véritable consécration faite par Jésus-Christ pour bénir la foi et les pieux désirs du fervent monarque. Celui-ci ne douta pas que Dieu n'exauçât ainsi le vœu qu'il lui avait exprimé. Il porta lui-même la précieuse Eucharistie à Charroux, enchassée dans une boîte d'or et de pierreries ; pendant le trajet, un officier du prince étant mort d'un accident, fut ressuscité à la simple approche que le roi fit du saint dépôt sur ses lèvres inanimées. Ce miracle redoubla les pieux sentiments de la foule, et *la Sainte-Vertu,* qui reçut ce nom aussitôt, fut déposée dans l'église de l'abbaye, visitée et invoquée depuis ce temps, et devint célèbre au loin par le grand nombre de prodiges qui y constatèrent les nombreux pèlerins qu'elle y attira.

Erreur vulgarisée à ce sujet.

Mais il n'est pas un fait religieux du catholicisme que le démon ne cherche à obscurcir, malgré ses évidences, parce qu'au moyen d'une erreur il peut créer autant de mal que la vérité a fait de bien. Or, il arriva un jour que dans une copie maladroite du rôle des reliques possédées par l'abbaye, un moine quelconque, au lieu d'écrire *de Præsepio Christi,* « de la crèche de Jésus-Christ », écrivit *de Præputio,* ce qui était fort différent en réalité, quoique d'une ressemblance trompeuse (61). Cette faute se renouvela par la suite et finit par laisser croire que l'abbaye possédait réellement une portion de la chair humaine de Notre-Seigneur, que la foi mal éclairée des masses finit par confondre avec la Sainte-Vertu. De sorte que, dans les derniers temps, on n'aurait pas dissuadé de cette fausse opinion les religieux eux-mêmes, et à plus forte raison le public ignorant qui, l'incrédulité advenant, ne manqua pas de prodiguer à ce sujet

ses impiétés habituelles saturées d'inepties et presque toujours de mauvaise foi. Les chrétiens sérieux, qu'une piété éclairée empêche de s'égarer en pareil cas, crurent au Saint-Prépuce comme à une relique aussi possible, aussi sainte, aussi vénérable que toute autre portion du Corps sacré du Sauveur; ils ne savaient pas qu'elle était très authentiquement conservée du temps du pape Innocent III, dans une chapelle du Vatican, et depuis 1527 à Calcata, petite ville d'Italie, au diocèse de Civita-Castellana (**62**).

Fondation de l'abbaye de Brantôme en Périgord.

Un autre monastère du temps qui eut plus tard une grande importance, mais qui nous intéresse parce qu'il appartient à l'Aquitaine, est celui que le grand prince fonda à Brantôme, à six lieues au Nord de Périgueux, dans une solitude fort abrupte, et dans laquelle il déposa les reliques de saint Sicaire, qu'on croit être l'un des saints innocents massacrés par Hérode. Les auteurs s'accordent peu depuis longtemps sur la date réelle de cette maison, les uns l'attribuant à 769, d'autres à 779; et d'autres enfin à 817, ce qui en ferait regarder Louis le Débonnaire comme le véritable fondateur. Mais cette dernière donnée est rejetée des historiens, aussi bien que celle qui en donnerait le mérite à Pépin II, roi d'Aquitaine, dont le règne est de beaucoup postérieur à l'établissement de l'abbaye. C'est donc Charlemagne qu'on regarde plus généralement comme fondateur. L'église abbatiale fut dédiée à saint Pierre. Une ville se forma peu à peu autour d'elle et devint une baronnie, et les bienfaits des religieux, prolongés tant de siècles jusqu'en 1790, eurent pour récompense une ruine complète du monastère, dévoré comme tant d'autres par la Révolution (a).

Nouvelle révolte d'Hunold.

Hunold, que nous avons vu défait par Charlemagne et devenu son prisonnier, n'avait pas tardé à recouvrer la liberté par une généreuse indulgence de son vainqueur. Il témoigna à celui-ci le désir de reprendre la vie monastique

(a) V. Dupuy, *Église du Périgord,* I, 193. — Audierne, *Notice historique sur l'abbaye de Brantôme,* passim, in-8°, 1842.

dont il n'aurait jamais dû se séparer ; mais le roi ne pouvant consentir à ce qu'il retournât à l'île de Ré, où il aurait pu redevenir dangereux, lui avait persuadé de se réfugier dans quelque monastère de l'Italie. Le prince-moine écouta ce conseil et se retira à Rome, où il reprit la vie monastique. Mais cette seconde vocation ne tint pas plus que la première contre les pensées de domination que nourrissait le malheureux prince, et qu'il ne sut pas mieux modérer que sa haine. Voyant, dans sa nouvelle solitude, que les Lombards en voulaient toujours aux terres de l'Église romaine et à Charlemagne, qui s'en était déclaré le protecteur, il fut se renfermer à Pavie, oubliant ce qu'il devait à l'Eglise comme moine, à la France comme Français, et y prit parti pour Didier, roi des Lombards. Quand Charlemagne s'y présenta, il excita par son exemple et ses discours la résistance des assiégés, à laquelle il était souverainement intéressé, parce qu'il craignait par dessus tout de tomber aux mains de l'assiégeant, et de payer de sa vie le rôle perfide qu'il s'était fait contre lui.

Il est tué dans Pavie.

Hunold retint longtemps devant cette ville les armes victorieuses du roi de France. Mais le traître ne gagna rien à ces mauvaises ruses. Les habitants, lassés d'une défense qui les exténuait par la famine et les maladies, finirent par se révolter ; on se porta à la demeure d'Hunold, qui, par une juste punition de la Providence, expia ses apostasies et ses révoltes en périssant accablé de coups de pierres sous la colère des assiégés. Telle fut la fin du dernier comte de Poitou, qui ternit sa première renommée par tant de crimes, auxquels il ajouta le mépris de ses engagements les plus sacrés, et la perfidie de trames secrètes que l'histoire ne reprochera jamais assez à un prince qu'elles déshonorent toujours.

Intrigues de Carloman et de Bertrade contre Charlemagne.

De son côté, Carloman, dont le caractère hargneux restait naturellement aigri contre Charlemagne par le ressentiment du partage inégal qui lui avait été fait dans la succession parternelle, pardonnait difficilement à son frère sa supériorité

morale et sa prépondérance dans les choses du gouvernement. Quand Charles était venu étouffer la révolte de Hunold à Fronsac, Carloman, qui avait promis d'abord de s'unir à lui dans le même but, n'avait point paru, détourné de cet acte de fraternité bien entendue par quelques brouillons de sa cour. Lorsque Hunold eut disparu, il entra encore avec une irréflexion qu'expliquait seule la jalousie, dans une conspiration tramée contre le pape Etienne III par Didier, roi des Lombards, et que la reine Bertrade, qui aimait beaucoup ce fils indocile, crut pouvoir conjurer par un remède plus dangereux que le mal. Cette princesse n'avait pas craint de songer à cimenter une alliance entre le Saint-Siége, Didier, et l'aîné de ses fils, en ménageant le mariage d'une des filles de Didier avec celui-ci, quoiqu'il fût très bien marié avec Himiltrude, fille d'un seigneur français, qui lui avait déjà donné un fils. Elle conduisait donc cette affaire avec une habileté féminine capable d'exécuter les plus mauvaises conceptions; et, en dépit des ardentes remontrances du Pape, qui, outre un adultère sacrilége, voyait dans cette alliance un moyen hypocrite de détourner Charlemagne du Saint-Siége et de le ranger peut-être contre lui, par une ligue redoutable avec Didier. En dépit de l'opposition d'Etienne III, qui venait d'écrire les plus graves considérations à Charlemagne, celui-ci, croyant voir un gage de paix avec l'Italie dans cette union, s'y refusa d'autant moins que des évêques, dit-on, lui persuadèrent que Désidérate, la fille de Didier qu'on lui offrait, était tellement infirme, qu'il ne pourrait naître de ce mariage aucuns enfants qui fissent tort à ceux d'Himiltrude. Il restait toujours contre cette mauvaise raison l'évidence d'une rupture adultère et d'un concubinage réel. Mais, en cela, le tort n'était pas tant du côté du roi que de celui des évêques; l'un aveuglé par des sentiments peu éclairés, les autres ignorants des principes qui rendent le mariage indissoluble, et suivant leurs fausses idées, malgré les décisions ultérieures du Saint-Siége, rendues en tant de rencontre. On voit en

cela quelle fausse politique suivait la reine Bertrade, qui, s'imaginant rompre ainsi les liaisons dangereuses à la France de Didier avec le duc de Bavière, toujours en révolte contre Charlemagne, espérait détacher encore le Lombard de Carloman, dont il favorisait les plaintes amères, et qu'elle forcerait à ne plus troubler la tranquillité de la France (**63**).

Hâtons-nous d'ajouter que la Providence sembla vouloir détruire les trop graves conséquences de cet oubli des règles les plus sacrées de la civilisation chrétienne. Désidérate fut répudiée à peine un an après son prétendu mariage; Hilmitrude était descendue peu de semaines avant dans la tombe, et un nouveau mariage rendit Charlemagne à la légitimité de liens nouveaux avec Hildegarde, princesse de la nation des Suèves, dont les descendants habitent encore la Souabe actuelle.

Mais Dieu montra autrement encore comment il désapprouvait ces désordres princiers. Toute la politique de Bertrade, de Didier et de Carloman s'écroula en quelques mois sous le poids d'événements qui en montrèrent la vanité. Outre la répudiation de Desidérate, on vit bientôt le roi des Lombards rompre ses traités, recommencer contre Charles et le Saint-Siége une guerre qui aboutit à sa ruine, après laquelle Charles s'empara de ses Etats et fut déclaré roi d'Italie.

Mort de Carloman.

Carloman, dont l'esprit inquiet et factieux aurait jeté entre son frère et lui de nouveaux ferments d'opposition, mourut le 4 décembre 771, dans la maison royale de Samoncy (**64**), au territoire de Laon. Il n'était âgé que de vingt et un ans, et avait choisi pour sa sépulture l'église abbatiale de Saint-Remy de Reims, qu'il avait beaucoup favorisée (*a*).

Son caractère.

Malgré son esprit remuant et sa nature soucieuse, qui le rendit souvent injuste envers son aîné, ce prince possédait de bonnes qualités. Il était solidement pieux, et avait

(*a*) Flodoard, *Hist. Rem.*, lib. II, c. XVII.

nettement refusé à sa mère de rompre des liens qui l'unissaient à sa femme pour épouser Désidérate, qu'elle lui avait offerte, avant d'en parler à son autre fils. Ses vertus l'avaient fait aimer de ses sujets, ce qui n'empêcha pas les grands d'Austrasie, aussitôt qu'il fut mort, de venir offrir à Charlemagne le royaume qui devenait vacant et dont ils pouvaient disposer, selon les lois encore observées. Il est vrai que le feu roi laissait deux enfants âgés de deux et trois ans ; mais l'hérédité au trône ne leur était pas acquise, vu les conditions légales du temps. Accepter de tels rois, c'était recommencer les difficultés de règnes équivoques, et s'exposer aux factions et aux divisions intestines. L'unité de commandement apparaissait en face de ce prince, qui, déjà, avait fait ses preuves, comme une sûre garantie de paix et de prospérité. Ainsi, l'empire français, dit un historien, fut encore une fois réuni, pour le bonheur de la nation, en faveur du prince le plus capable d'en soutenir et d'en augmenter la gloire par la sagesse de ses conseils et l'héroïsme de ses actions (a).

(a) Longueval, VI, 119.



NOTES DU LIVRE XIX

Note 1

Longueval, VI, 6, 9. — *Art de vérifier les dates*, III, 27. — *Concil.*, Labbe, VI, p. 1657. — Ces imperfections, possibles dans les décisions doctrinales des conciles particuliers, prouvent très bien la nécessité d'une autorité supérieure et infaillible qui puisse rassurer la foi et maintenir la discipline en présence des pasteurs qui peuvent se tromper, et des troupeaux qui n'auraient aucune sécurité sans la parole du pontife suprême.

Note 2

Vienne. *Vienna*, ancienne capitale des Allobroges, qui fit plus tard partie du Dauphiné, à 10 lieues au Sud de Lyon. Tibère en avait fait une colonie romaine. Elle eut, sous Claude, un sénat et par conséquent une sorte d'autonomie administrative. Elle fit ensuite partie de la Gaule *Narbonnaise*, devint la capitale de la *Viennoise*, puis du premier et du second royaume de Bourgogne. De nouveaux remaniements du territoire l'incorporèrent au Dauphiné, lorsqu'en 1148 d'autres événements la réunirent à la France. Elle fut le siège d'un archevêché renversé en 1790, et n'est plus qu'un chef-lieu d'arrondissement de l'Isère, renfermant une population de 18,000 âmes. Elle est au confluent du Rhône et de la Gère, à 20 lieues Nord-Ouest de Grenoble.

Note 3

La Bourgogne, ainsi nommée des *Burgundi*, Bourguignons, colonie germanique qui envahit ce pays en 413, était située entre la Champagne au Nord, la Savoie et la Franche-Comté à l'Est, le Lyonnais et le Dauphiné au Sud, et le Nivernais et le Bourbonnais à l'Ouest. Elle fut habitée à l'époque romaine par les *Eduens*, dont Autun fut la ville principale ; les *Mandubiens*, dont la capitale était *Alesia*, Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), détruite par César ; Les *Lingures*, qui possédaient le territoire de Langres ; et les *Saquanais*, qui donnaient leur nom à une province qu'arrosaient la

Saône et la Seine. Le royaume, fondé par les Bourguignons en 413, fut incorporé, en 534, à celui des Francs par les fils de Clovis, et possédé tour à tour par Gontran, Childebert II et Thierry II. Après la mort de celui-ci, en 613, on distingua la Bourgogne *cisjurane* ou inférieure dont Dijon fut la ville principale, et *transjurane* ou supérieure qui s'étendit sur une partie de la Suisse.

Note 4

Les *Iconoclastes,* c'est-à-dire briseurs d'images, étaient des hérétiques du VIIIe siècle, nés d'une fausse idée de l'empereur Léon l'Isaurien, qui l'avait empruntée aux Musulmans sous prétextes que les images pouvaient favoriser l'idolâtrie. De là les sectaires se faisaient un point de religion de renverser toutes les statues, d'effacer toutes les peintures qui rappelaient quelques actions ou quelques représentations du Sauveur, de la Sainte-Vierge ou de saints quelconques. C'était, sans que les hérétiques la comprissent d'abord, un excellent moyen de faire oublier l'histoire de la religion. Les empereurs Constantin Copronyme et Léon IV trouvèrent à dogmatiser sur ce point. Mais l'impératrice Irène, femme de ce dernier, devenue veuve, mit fin à l'hérésie en favorisant, en 787, le second concile général de Nicée, qui la condamna en rétablissant le culte des images. Cette décision fut confirmée, en 842, par un autre concile tenu à Constantinople. L'Eglise eut ainsi la gloire, tout en sauvegardant la vériié catholique, de laisser à l'art chrétien la libre expansion qui devait produire tant de chefs-d'œuvre dont l'esprit humain a pu si justement se glorifier.

Note 5

L'Eglise romaine et les Eglises particulières ont toujours possédé des propriétés : c'était une condition essentielle du culte et de l'assistance des pauvres. Quand l'empereur Constantin eut donné la liberté chrétienne il trouva l'Eglise de Rome déjà nantie de revenus nécessaires à son existence temporelle. Il ne voulut pas s'en tenir là, et il prétendit enrichir les édifices sacrés, de façon que la fameuse Eglise Constantinienne, aujourd'hui St-Jean-de-Latran, et les autres églises de Rome reçurent de lui un revenu qui s'élevait à 16,576 sous d'or, lesquels valaient chacun environ 26 fr. de notre monnaie. Quand ce grand prince s'en alla fonder à Bizance la cité appelée ensuite de son nom, il laissa les Papes maîtres de Rome, ne s'y réservant qu'une sorte de suzeraineté, et ne cessa pas d'y subvenir à leurs besoins. Cent ans après, Odoacre, avec ses Hérules, détruit l'empire d'Occident (en 475), puis les Goths le remplacèrent, et

ceux-ci disparurent devant les Lombards. Qui pouvait empêcher ces conquérants de s'établir à Rome, dans la ville la plus considérable de l'Italie qu'ils envahissaient, dans celle dont le prestige devait tenter d'avantage leur vanité? — le doigt de Dieu seul, qui avait ses vues et prédisposait ainsi la papauté à régner sur le monde. Il faut être libre-penseur avec tout ce qu'un tel nom a de ridicule pour ne pas voir cela. (V. Mgr Dupanloup, *De la souveraineté pontificale*, in-8°, 1860, p. 87 et 94.)

Note 6

Quiercy, *Carisiacum*, *Caresiacum*, villa et palais royal du Soissonnais, où les rois des deux premières races avaient un atelier monétaire. C'est maintenant un village de 800 âmes, sur l'Aisne, à 9 lieues Ouest de Laon (Aisne). Nous aurons occasion d'en reparler.

Note 7

Cette dignité de Patrice avait été érigée par Constantin en faveur de ses conseillers; elle fut regardée alors comme le plus haut degré d'illustration pour une famille. Nous avons vu Clovis recevoir ce titre de l'empereur Anastase avec le brevet de conseiller honoraire. Ici le fait de cet honneur accordé par Etienne II à un roi étranger, sans la participation de l'empereur de Constantinople, témoignait que le Pape, dont Rome était la possession par un accord entre l'empereur et le Saint-Siège, faisait peu de cas d'un prince hérétique, laissant opprimer ses Etats d'Italie, et méritant d'être déchu de ce pouvoir, qu'il ne savait pas défendre, en faveur de ses sujets contre les entreprises des Lombards. Ceci était dans le droit du temps. C'était aussi dans le rôle de protection que l'Eglise a reçu de Dieu en faveur des peuples.

On voit par ce fait combien est faible le système émis par Napoléon Ier pour le besoin de sa cause, lorsqu'en 1811 il prétendait appuyer son envie de détrôner le pape Pie VII de cette étrange idée que le pouvoir temporel avait été établi par Charlemagne. On voit ici clairement que le Pape gouvernait seul à Rome lorsque Constantin IV (Copronyme) ne s'occupait même plus de lui à Constantinople.

Note 8

Pavie, *Ticinum, Papia,* sur le Tessin, alors résidence des rois Lombards, a maintenant 30,000 habitants. Sa fondation par les Ligures remontait à très peu de temps après celle de Rome, 753 ans avant l'ère chrétienne. Elle est donc une des plus anciennes villes de l'Europe.

Note 9

Comacchio, *Comacula,* existe encore à l'état de ville forte, dans le Ferrarais, à huit lieues au Nord de Ravenne; elle fait partie des Etats de l'Eglise, et a de 5 à 6,000 habitants.

Note 10

312,000 francs de notre monnaie, à 25 ou 26 francs que le sou d'or valait alors. Aujourd'hui il faudrait y ajouter un quart de plus, eu égard aux variations de la valeur des métaux précieux, soit 468,000 francs.

Note 11

Plusieurs pays de l'Asie et de la Grèce portaient ce nom, de Pentapole, qui signifie la *réunion de cinq villes* d'une même contrée. Celle d'Italie était renfermée dans l'Exarchat ou lieutenance de Ravenne. Cette ville, la principale de la Romagne, dans l'Emilie, est très ancienne, et peuplée de 60,000 âmes, son évêché remonte au Ier siècle.

Note 12

Rimini, *Ariminum,* où s'était tenu, par les ariens, le faux concile de 359 (V. ci-dessus, t. I, p. 195), est sur l'Adriatique, dans les Etats du Saint-Siège. Elle a encore des monuments romains.

Note 13

Pesaro, *Pisaurum,* était florissante au VIe siècle, quand elle fut ruinée vers 544 par Totila, roi des Goths d'Italie. Elle appartient aujourd'hui aux Etats pontificaux, dans la légation des Marches. Elle a 18,000 habitants, près de l'embouchure de la Foglia dans l'Adriatique.

Note 13

Fano, petite ville de 9,000 âmes, sur l'Adriatique, est l'ancien *Fanum Fortunœ* que les Romains avaient ainsi nommé du temple élevé par eux à la Fortune. Elle est à 11 kilomètres Sud-Est de Pesaro.

Note 15

Sinigaglia, fondée par les Gaulois Sénonais sous le nom de *Sena Gallica,* vers 350 avant Jésus-Christ. Elle est posée à l'embouchure de la Mira dans l'Adriatique, avec 8 à 9,000 habitants. Pie IX y était né.

Note 16

Ancone, *Ancona*, ancienne colonie de Syracusains fugitifs sous Denys le Tyran, devint ensuite une colonie romaine, et fut très florissante jusqu'à l'invasion des Goths et des Lombards. Elle se releva pendant le moyen âge, et fut réunie aux Etats de l'Eglise en 1532. Elle est sur l'Adriatique, et peuplée de 18,000 âmes.

Note 17

Cet Anastase est le Bibliothécaire de l'Eglise romaine, qui écrivit, cent ans après, l'histoire de ce temps. (V. Daniel, I, 528.)

Note 18

Pérusse, bourg de 900 âmes, canton de Chalus. On y voit encore les ruines de l'ancien château.

Note 19

Ce nom varie en beaucoup de généalogistes entre *des Cars* et *d'Escars*. Le premier est adopté aujourd'hui par la noble famille dont le Poitou s'honore toujours, et qui possède à la Roche-de-Bran, près Poitiers, une des plus belles et des plus hospitalières demeures du pays. Le second semble plus généralement adopté par les nobiliaires; mais, en fait, il faut s'arrêter à des Cars, puisque *Les Cars* est le seul nom donné par la géographie du pays.

Note 20

Hainaut, *Annenia*, province ainsi nommée de la rivière de Haine qui la traverse entre la France, le Brabant méridional et la province de Namur. Ce petit pays s'avançait jusque dans la France actuelle, où il avait pour capitale Valenciennes, et comprenait une partie des départements du Nord et des Ardennes.

Note 21

Thierache, *Theorescia*, ancien petit pays de la Picardie, formant la partie septentrionale du département de l'Aisne. Guise, petite ville de 3 ou 4,000 habitants, sur l'Oise, en était la capitale.

Note 22

Cambrai, *Cameracum*, évêché fondé vers 500 par saint Remy de Reims, devint métropolitain en 1559, et l'est encore avec la seule suffragance d'Arras. C'est maintenant une grande et belle ville fortifiée de 18 à 20,000 âmes, et sous-préfecture du Nord.

Note 23

Avesnes, *Avesnæ,* chef-lieu de sous-préfecture du département du Nord, dans l'ancien Hainaut, et sur la grande Helpe ou Herpe. Elle appartient à la France depuis 1569. Elle n'a que 3,000 habitants; mais sa position sur la frontière l'a fait entourer de fortifications.

Note 24

Lessies, dont on a fait Liesses. Aujourd'hui petite ville de 12 à 1,500 âmes, dans le département du Nord. Elle est encore du diocèse de Cambrai.

Note 25

Cette seigneurie d'Avesnes que possédait Thierry, et ce nom d'*Adda* donné à sa femme, laissent supposer que ces deux personnes pouvaient être des descendants de la famille de sainte Hiltrude qui auront voulu honorer la mémoire de leurs aïeux par ce renouvellement du monastère de Liesses, qui était, dit D. Beaunier, encore dans sa régularité en 1708. (V. *Bénéfices royaux,* I, 327. — *Bolland.,* 27 sept. — Mabillon, *Annal. bénéd.,* II, 421. — D. Bouquet, *Script. Rer. gall.,* V, 442.)

Note 26

Les hagiographes s'accordent à mettre la fondation de Liesses en 754, et à y faire rester dix-sept ans sainte Hiltrude, ce qui porte sa mort à 771, et non à 765, comme le disent quelques-uns.

Note 27

Rochechouard, nommé alors *Rupes Cavardi, Rococardum,* était déjà un lieu fortifié d'un château, et donna son nom à l'une des plus illustres familles de France. La petite ville est sur la pente d'une montagne dont le pied est arrosé par la petite rivière. Elle a 4,000 âmes de population, et est une sous-préfecture de la Haute-Vienne.

Note 28

Gorze, *Gorzia,* abbaye de Bénédictins fondée en 749 par saint Crodegand, évêque de Metz, à 4 lieues à l'Ouest de cette ville, et sous le vocable de saint Pierre. L'abbaye fut longtemps célèbre par la ferveur de ses religieux et le mérite de ses abbés. Une petite ville s'y forma qui n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 2,000 habitants du département de la Moselle. Le pauvre monastère est un de ceux qui ont le plus souffert du détestable abus des commendes. (Voir D. Beaunier, *Bénéfices royaux,* II, p. 1030.)

Note 29

Verneuil se dit en latin *Ver* ou *Vern, Vernense, Vernis, Vernum* et *Vernolium.* Les sentiments sont partagés sur le véritable lieu de ce concile, que Longueval appelle *de Verneuil,* et l'*Art de vérifier les dates,* de *Vern* et *Vernense.* Ceux qui ont fait les recherches les plus sérieuses pensent, avec l'abbé Lebœuf et Longueval, que c'était un palais royal sur l'Oise, entre Creil et Pont-Saint-Maxence, dans le Beauvoisis, et de l'arrondissement de Senlis (Oise). Cette petite ville n'a pas plus de 12 à 1,500 habitants ; elle était un ancien marquisat.

Note 30

Bèze, *Besua, de Beze,* dite encore *La Fontaine de Bèze,* abbaye de Bénédictines fondée au vocable de saint Pierre, en 600, sous le règne de Clotaire II, par Amalgare et sa femme Aquiline, en faveur de leur fille Amaldine. Elle est située sur les fontaines appelées de son nom, à 4 lieues Nord-Est de Dijon, lesquelles deviennent une rivière. Bèze n'est plus qu'un simple village de 1,200 habitants, dans le canton de Mirebeau-sur-Bèze, après avoir été une ville fortifiée. L'ancienne abbaye n'a plus que trois des tours qui la défendaient. Les vastes bâtiments, reconstruits en pierre de taille vers le milieu du IXe siècle, servent à la mairie et à deux écoles primaires.

Note 31

Dufour (*Histoire du Poitou,* p. 350) a déraisonné d'autant plus complètement sur ce Godon, qu'il a cherché à établir qu'il ne fut jamais évêque de Poitiers, parce que, dit-il, le nom de Rochechouard n'était pas connu alors, ce qu'il ne prouve pas ; puis parce qu'il est appelé *Tulliensis,* et nous expliquons pourquoi. Il prétend que le *Grand-Gauthier* est du XVIe siècle, quoiqu'il soit très bien du XIVe ; et si enfin ce chartrier diocésain attribue l'épiscopat de Godon à l'an 841, c'est tout simplement une erreur de copiste qui ne prouve rien contre le fait.

Note 32

Saint-Evre, *Sanctus-Aper,* avait été fondé vers 507. On y prit un peu plus tard la règle bénédictine. C'est maintenant Saint-Epvre-lèz-Toul, village de 200 habitants, dans la Meurthe. Saint Evre était un évêque de Toul, mort en 150, dont les reliques furent transportées en 507 dans une église de son nom, bâtie en un des faubourgs de la ville épiscopale.

Note 33

Metz, *Mettœ, Metis, Divodurum mediomatricorum, Mediomatricum,* la première, après Trèves, des cités de la première Belgique; évêché fondé vers 260 par saint Clément; aujourd'hui ville fortifiée de 45,000 âmes, ravie à la France par les Prussiens dans la guerre de 1870. Elle est au confluent de la Moselle et de la Seille, chef-lieu du département de la Moselle.

Note 34

On appelait *composition* une convention faite devant le juge d'une certaine somme à donner aux parents ou ayant-cause d'une personne victime d'un meurtre volontaire ou accidentel : après quoi la famille n'avait plus droit de se plaindre ni de revendiquer. C'était la loi franque, destinée sagement à interdire toute vengeance après une satisfaction proportionnée à la grandeur du crime et aux ressources pécuniaires du meurtrier. Le meurtre d'un Gallo-Romain était passible d'une *composition* de 100 sous d'or (2,500 à 2,600 francs de notre monnaie?). Elles était triplée pour un convive du roi. On peut voir dans les *Essais de l'histoire de France,* de Guizot (*IV*[e] *Essai,* c. II, § 2, p. 135), un état des évaluations prescrites par la loi salique pour chacun des cas où le *Wehrgeld (composition)* devait être appliqué.

Note 35

Doué, *Theotuadum, Theovadum.* Ce palais est aujourd'hui en ruines. Ce n'est plus qu'un chef-lieu de canton de Maine-et-Loire, sur la route de Saumur à Cholet, à 5 lieues Sud-Ouest de Saumur, avec une population de 3,000 âmes. C'était une des plus anciennes villes du pays, capitale des Ambiliates, sur la voie romaine de Poitiers à Angers.

Note 36

Mauléon le nomme ainsi; Daniel le nomme Humbert. Cette différence vient peut-être des anciennes chroniques et de leurs manuscrits différents, et s'explique par l'habitude primitive d'écrire les noms germaniques dont la prononciation commençait par un V ou par O, avec un C initial qu'on aspirait, et qui, par cela même, a fini par disparaître. C'est ainsi que de Clovis on a fait Louis, etc. Dom Ruinard signale Charibert dans ses *Notes sur Frédégaire,* ad ann. 761, et l'*Art de vérifier les dates* ne parle de lui que sous le premier de tous ces noms, qui est bien le seul convenable. Il avait été établi comte de Berry par Waifre. Quant à Blandin, institué comte d'Auvergne par le même prince, il avait traité en son nom l'année

précédente avec Pépin, de façon à mécontenter par ses manières hautaines le roi, qu'il était chargé d'adoucir, et on le vit contribuer beaucoup par ses conseils à la nouvelle révolte de son maître. (Voir *Art de vérifier les dates*, X, 128.)

Note 37

Melcy, *Melciacum, Melliacum*, villa mérovingienne du domaine royal. Nous croyons que c'est aujourd'hui Melissey, chef-lieu de canton de 2,500 âmes situé sur l'Oignon, à 3 lieues au Nord de Larc, dans la Haute-Saône, mais qu'il ne faudrait pas confondre avec *Melicey*, village moins considérable des environs de Vesoul, à 6 lieues au Sud de cette ville. Melissey a encore les restes d'un château considérable, dont les fossés sont restés intacts.

Note 38

Duren, *Dura, Duria*, ville aujourd'hui à la Prusse, sur la Roer, et de 4 à 5,000 habitants, à 6 lieues Est d'Aix-la-Chapelle et près de Juliers. C'était aussi un palais royal.

Note 39

Troyes, *Treco*, nommée d'abord sous les Romains *Augusta Tricassium* ou *Augustobona*, dans la quatrième Lyonnaise, dont elle était la capitale. C'est le chef-lieu du département de l'Aube, avec un évêché qui date du IVe siècle, et qui est de la métropole de Sens. Elle est sur la Seine, et peuplée de 34,000 âmes.

Note 40

Nevers, *Nivernum*, fut primitivement *Noviodunum*, ville forte de la première Lyonnaise, sur la Loire, au confluent de cette rivière et de la Nièvre. Cette dernière donne son nom au département, dont Nevers est le chef-lieu. Cette ville a 18,000 âmes, et un évêché fondé en 506.

Note 41

L'abbé Briant *(Histoire de l'Eglise Santonne)* a reculé ce fait jusqu'à l'épiscopat d'Aton, évêque de Saintes, mort en 799. Il y avait été induit par une erreur du *Gallia christiana*, répétée par Du Tems. C'était trop près de nous de quarante ans.

Note 42

Cf. *Frédégaire, Contin.*, ub. sup., ad ann. 762. — Dufour n'a pas compris que Thouars, qu'il suppose trop loin de Bourges pour avoir

pu être attaqué aussitôt après la *prise de cette ville* (*Histoire générale*, p. 325), avait une grande importance comme forteresse. — Berthre de Bourniseaux (*Histoire de Thouars*, p. 30) commet la même faute, parce qu'il place comme Dufour en 763 la prise de Thouars, qui eut lieu en 762. — Thouars, *Thuedœarx, Thuarcium, Tourcinum*, remontait à l'époque romaine et est un archiprêtré du diocèse de Poitiers, chef-lieu de canton de 3,000 âmes, sur le Thouet, d'où lui est venu son nom. Cette rivière, qui ceint la ville de l'Est à l'Ouest, est un affluent direct de la Loire ; elle prend sa source non loin de celle de la Sèvre-Nantaise, à cinq ou six kilomètres de Secondigny (Deux-Sèvres). De là, elle va arroser la colline qui se déroule au-dessous de Parthenay, les vallons de Saint-Loup et d'Airvault, et va se jeter dans la Loire à travers un faubourg de Saumur. Cette prise de Thouars est indiquée par Eginhard dans sa *Vie de Charlemagne*, et par Mézerai, Daniel, Mauléon, Thibaudeau et D. Clément.

Note 43

On sait que l'Oriflamme, *Auriflamma*, ainsi nommée parce qu'elle était de soie rouge brodée d'or, était la bannière distinctive de l'abbaye de Saint-Denis. Comme cette abbaye avait pour protecteurs spéciaux ou *avoués* les comtes du Vexin (pays représenté par les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise), ceux-ci la portaient toujours avec eux dans leurs guerres. Ce privilège passa aux rois de France dans la personne de Louis le Gros, et ces princes se firent toujours accompagner de l'Oriflamme lorsqu'ils se mirent à la tête de leurs armées. Elle disparaît au xve siècle, même avant la fin du règne de Charles VII, car il n'en est pas parlé dans les combats livrés aux Anglais par Jeanne d'Arc, qui eut sa bannière personnelle, et il est à croire que le célèbre étendard avait disparu sous Charles VI, dans quelques-unes des affaires qui furent si malheureuses pour la France.

Note 44

De Verneil, *Histoire d'Aquitaine*, I, 76. — Argenton, l'ancienne *Argentomagus*, ville gauloise, sur la voie romaine de Poitiers à Bourges, marquée dans l'itinéraire d'Antonin à la vingtième borne après *Fines*, sur la limite du diocèse de Poitiers vers l'Orient, et au lieu nommé aujourd'hui Hains, d'après Dauville, p. 307. — Argenton est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'Indre, sur la Creuse, à six lieues Sud-Est de Châteauroux, et n'a plus qu'une population de 3 à 4,000 âmes.

Note 45

Chizé, *Chaziacum*, dont le nom semble indiquer une origine antérieure à l'occupation de notre pays par les Romains, n'est plus qu'un bourg de 900 âmes, chef-lieu d'une commune du canton de Briou, dans l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres). Ce lieu est agréablement situé entre la superbe forêt de son nom et la fontaine qui le baigne et va se jeter dans la Charente, au-dessus de Rochefort, après un parcours de 100 kilomètres depuis sa source à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Mais il est devenu si obscur et si pauvre de souvenirs que les géographes l'oublient volontiers, et qu'au nombre de nos communes il paraît à peine, privé qu'il est depuis longtemps de ce qui lui fit jadis une sorte de gloire. C'est, qu'en effet, son histoire ne date guère que du moyen âge, où Chizé fut une ville ceinte de fortes murailles, munie d'un château qui résista à des guerres opiniâtres, et dont les ruines attestent encore la solidité et la puissance. L'église paroissiale de N.-D. de l'Assomption existait avant 1250, mais n'a plus que des restes de ses formes primitives par suite des nombreuses ruines qu'elle a subies dans les guerres incessantes des quatre siècles suivants. Cette église avait été bâtie, à titre de chapelle, dans l'enceinte du château, et ne devint paroissiale qu'après la destruction de celle qu'on avait construite dans le voisinage, au Breuil de Chizé, et que l'évêque de Poitiers, Jean de Melun, lui unit par une charte du 4 août 1250. Ce Breuil, appelé aujourd'hui Breuil-sur-Chizé, n'est plus qu'un hameau d'une quarantaine de feux, situé à l'Est et près de Chizé, sur les bords de la Boutonne.

La belle forêt de Chizé, qui ne mesure guère plus de 4,000 hectares, s'étend encore sur le territoire de dix communes environnantes. Au XIe siècle, ses essences de charme et de hêtre l'embellissaient encore : étant d'ailleurs beaucoup plus vaste, et comme elle était le repaire d'une grande quantité d'énormes sangliers et de très beaux cerfs, quoique en moins grand nombre, les comtes de Poitiers y firent un rendez-vous de chasse qui devint célèbre par la magnificence de ses bâtiments et le luxe de l'habitation. Mais quelque agréable que fût ce séjour, où de vastes allées favorisaient autant les grandes chasses que les promenades paisibles, une époque arriva où il ne suffit plus aux exigences de la vie princière. Nos souverains songèrent à se faire non loin de là une demeure féodale capable de s'opposer aux entreprises de quelques seigneurs devenus jaloux de leur puissance. Le château fut donc bâti en des conditions de résistance qui en firent une des forteresses remarquables de la contrée. Les comtes de Poitiers y vinrent souvent pour la chasse et les autres

divertissements que le luxe d'une cour somptueuse y multipliait fréquemment. C'est dans une de ces villégiatures que le comte Guy-Geoffroy, dit Guillaume VII, y mourut le 24 septembre 1086. Moins de cent ans après, le domaine de Chizé n'appartenait plus aux comtes de Poitiers, ayant été transporté à la maison d'Eu, dont un membre enleva à sa forêt 400 arpents (soit à peu près 160 hectares), pour la dot de sa fille qu'il mariait à un duc d'Athènes. Et comme cette alliance ne dura que quelque temps par la mort de ce dernier, un nouveau mariage de sa veuve avec un comte d'Etampes fit passer à celui-ci ce bois, qui fut connu depuis sous son nom, qu'il porte encore. C'est la partie Nord de la forêt de Chizé.

La petite ville changea souvent de maître pendant les guerres du moyen âge; elle appartint donc aux Anglais en 1365, au duc de Berry, frère du roi Charles VI, en 1398, aux comtes du Maine en 1490, puis à ceux d'Angoulême, et enfin, vers la fin du XVIe siècle, une princesse de ce nom fut dame de Chizé. C'était la mère du roi François Ier, par qui le domaine de Chizé, dont il hérita, fut réuni à la couronne. — Vinrent les guerres de religion. En 1586, le roi de Navarre, qui fut ensuite Henri IV, s'empara de Chizé par composition, et, plus tard, fit raser le château, qui, se trouvant sur la limite de trois provinces, le Poitou, l'Aunis et l'Angoumois, pouvait devenir un point de mire et attirer des convoitises dont le pays aurait souffert, surtout lorsqu'à plusieurs reprises les Ligueurs l'avaient possédé et fortifié contre le roi.

Louis XIV engagea le domaine de Chizé, qui appartint de la sorte pendant longtemps à une famille Amparoux, dont le chef fut brigadier de ses armées. On compte parmi les derniers engagistes divers seigneurs, dont le dernier fut un sieur Morannet, qui était marquis de Cussac et seigneur de Villenon, près Vivonne.

A titre de place forte, on avait doté la petite ville d'une prévôté ou siège judiciaire composé d'un juge, d'un procureur royal et d'un greffier, et dont la haute justice appelait directement à Poitiers. La châtellenie fut aussi érigée en baronnie. Elle vit fonder par le roi un hôpital pour huit pauvres, et une école de charité confiée aux religieuses de ce dernier établissement, lesquelles, moyennant la somme annuelle de 20 livres, apprenaient à lire et à écrire à toutes les filles de la ville.

Le patronage de Notre-Dame appartenait à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, aussi bien que son annexe de Breuil consacrée à sainte Radégonde; ce qui autorise à penser qu'à une époque antérieure à l'église paroissiale et au château, la célèbre abbaye

avait fondé à Breuil un prieuré qui lui amena, lorsqu'il fut réuni à la paroisse de Chizé, sa juridiction sur Notre-Dame.

C'est dans la commune de Breuil-sur-Chizé, décorée de ce titre, quoiqu'elle n'ait pas plus de 160 habitants, que se trouvent le hameau et le château de Bar.

Note 46

Dufour, d'après Frédégaire, p. 350. — Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord,* p. 159, dit mal qu'il fut tué près de Bordeaux. — Le Vergt, *Virgultum* ou *Vern, Verrium* du moyen âge, est un chef-lieu de canton de la Dordogne, de 1,500 âmes, à trois lieues au Sud de Périgueux. Son sol est encore très couvert, d'où lui vient son nom, sinon de la petite rivière qui l'arrose nommée *Vern* avant 1526, et aujourd'hui encore le *Verg* dans les actes administratifs. — Longnon (*Géographie de la Gaule,*) dit qu'il s'agit ici de la forêt du *Double,* dont il n'indique pas la position. — Il y avait autrefois à Vergt deux églises, dont l'une, Sainte-Marie, n'existe plus; celle qui reste comme paroissiale est sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Elle fut consacrée en 1843 par Mgr Guitton, évêque de Poitiers.

Note 47

Mauléon, *les Mérovingiens,* I, 280. — Nous trouvons dans le cinquième volume des *Scriptores* de D. Bouquet les récits de cet auteur, depuis Eginhard jusqu'à Leuthard, qui écrivit les miracles de saint Maximin de Mici, vers le milieu du siècle suivant: tous s'accordent à charger Pépin de cet assassinat.

Note 48

Ambernac, *Ambernacum,* village de la Charente, situé sur la rive droite de cette rivière, à 6 kilomètres Sud-Ouest de Confolens. Il a 1,200 habitants.

Note 49

Ce Benest, *Benaicum, Benayum,* est appelé par le P. Daniel (II, 4), *Benais en Poitou, sur les Marches de la Guyenne.* C'est un gros bourg de 12 à 1,400 âmes, à quelques pas de la Charente, et à 2 ou 3 lieues au Nord-Est de Charroux. On y voit les restes d'un camp antique, de redoutes de l'époque carlovingienne, et d'un pont romain sur la Charente.

Note 50

Fronsac, *Frontiacum*, à une lieue Nord-Est de Libourne, au confluent de la Dordogne et de l'Ille, maintenant chef-lieu de canton de la Gironde, de 1,700 habitants ; ancien duché-pairie.

Note 51

Karr-Row, disent les étymologistes, c'est-à-dire terrain pierreux ; d'autres disent lieu planté de chênes, ce qui ne se ressemble pas beaucoup. Aujourd'hui chef-lieu de canton de la Vienne, paroisse de 1,800 âmes, à 8 kilomètres au Nord de Civray. Nous n'avons négligé aucun des détails qui se rattachent à ces origines et à l'histoire de l'abbaye et de la ville dans le travail composé sur cette localité.

Note 52

Art de vérifier les dates, X, 242. — De Verneil, *Histoire de l'Aquitaine*, I, 83. — Nous savons pourtant que Charroux n'avait pas le titre de comté avant la première visite de Charlemagne. A cet endroit, aucune construction ne nous apparaît avant ce prince, sinon une villa du comte de Limoges où le souverain s'était arrêté quelques jours. Ce doit être seulement après la construction du château et de la ville que Charlemagne l'aura érigé en comté pour Roger, dont il avait lieu d'être content. Ce titre dut passer ensuite aux enfants de celui-ci, dont nous verrons que l'un d'eux fit bâtir l'église, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Sulpice.

Note 53

Pierre-Encise, *Petra-incisa*, aujourd'hui village de 300 habitants. La Roche-Taillée, à 2 lieues au Nord de Lyon, ainsi nommée d'un rocher que fit couper Agrippa pour faciliter le cours de la Saône. Le château déjà existant au VIIIe siècle étant devenu un prieuré de Charroux, passa plus tard aux archevêques de Lyon, qui en firent leur maison de campagne, et la cédèrent à Louis XIII, sous lequel elle devint une prison d'Etat. Ce n'est plus qu'un fanal qui servirait au besoin à fortifier la ville. (Duchesne, *Script. Rer. Franc.*, III, 379.)

Note 54

Thiers, sous-préfecture du Puy-de-Dôme, de 12,000 habitants, à 9 lieues Est de Clermont. Anciennement *Thiericum, Thierum*, et *Tigernum*. Il y avait là un petit monastère bâti avant 765, et qui devint un prieuré de Charroux. Saint Etienne de Grandmont naquit des seigneurs de l'endroit en 1046. Au XIIe siècle, la communauté n'avait plus que des chanoines réguliers.

Note 55

Notre-Dame d'Alloue, *de Laude, de Loa,* village de 1,700 âmes, dans le canton de Champagné (Charente), à 3 lieues au Sud-Est de Charroux.

Note 56

Loubillé, *Lubiliacum, Sanctus-Saturninus de Lubiliaco*, a dû prendre très anciennement ce vocable. En 916, ce prieuré reçut d'Alduin, comte d'Angoulême, la terre et seigneurie du lieu, ce qui l'enrichit. Ce bénéfice fut donné au Chapitre de Poitiers quand l'abbaye de Charroux fut supprimée en 1779. — Loubillé est maintenant un bourg du canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), de 900 habitants. Il avait une Commanderie de Malte, dont le dernier commandeur fut M. de Saint-Priest, ambassadeur de France en Turquie. Il semble, d'après des découvertes faites tout près du bourg, qu'on peut en faire remonter l'existence jusqu'à l'époque gallo-romaine. On y a trouvé des monnaies de Constantin, ce qui attesterait le commencement du ɪvᵉ siècle.

Note 57

Fraigne, *Sanctus-Fremerius,* village de 1,200 âmes, canton d'Aigre, près Ruffec (Charente); devint plus tard terre seigneuriale et châtellenie.

Note 58

Sourzac, bourg de 2,000 âmes de la Corrèze, canton de Lapléau. En 1219, le prieuré fut doté du château et de la seigneurie. C'était dans le territoire ou *pagus* de Nontron. Outre le prieuré, il y avait une église annexe de Saint-Louis.

Note 59

Au reste, cette réserve faite par le souverain d'un droit à exercer exclusivement par lui sur la nomination à certains bénéfices, est le premier exemple, dans notre histoire, de ces fondations royales d'autant plus litigieuses que le roi en avait fait les premiers frais, sous réserve expresse de ce droit consenti d'ailleurs par les impétrants. C'est aussi l'origine des droits de collation, que gardèrent pour eux et leurs héritiers tous les seigneurs qui devinrent dans la suite les auteurs de tout établissement religieux. Le droit civil et le droit canonique ont toujours été d'accord pour reconnaître et autoriser ce point essentiel qui supposait toujours, bien entendu, le consentement du Saint-Siège ou de l'évêque, de qui la mission

canonique devait être obtenue avant d'entrer en jouissance du bénéfice. (V. *Mémoires du clergé*, t. XI, p. 1 et suivantes, et t. XII, p. 17 et suiv.)

Note 60

Ce patron passe à Charroux, sans qu'on en ait de preuves, pour être saint Sulpice II, nom d'un évêque de Bourges mort vers 650. Mais celui-ci est fêté le 19 janvier par les martyrologes, et à Charroux on l'honore le 27 août, date qu'on ne trouva nulle part donnée à un saint de ce nom. Peut-être ce 27 août est-il le jour de quelques translations de reliques dont la mémoire se sera effacée à Charroux même.

Note 61

Cette erreur doit avoir été consacrée fort anciennement et dans une des premières copies de la liste des reliques de l'abbaye. Elle n'en portait pas moins sur un débris très respectable et digne d'autant de vénération que toute les autres portions du Corps sacré du Sauveur. Quand on a bien compris tout ce qu'il y a d'ignoble dans l'impiété haineuse des libertins ; quand on a pu les voir à l'œuvre pour couvrir de ridicule la plus sainte chose, et s'en faire l'objet d'un ricanement voltairien, comme le firent en 1856 les échos du journalisme belge, inspirés par la magistrature départementale de Poitiers, on se sent pris de dégoût pour cette hypocrite pudeur de gens qui n'avaient pas encore le courage de lever la tête, comme aujourd'hui, contre ce qu'ils appellent le cléricalisme, et qui se servaient d'un mot pour ébahir l'honnêteté publique et se hisser sur elle en exaltant l'immonde cynisme de leurs stupides inventions. Oh ! dans quelle horrible boue peut se vautrer la perversion de l'esprit humain !

Note 62

V. notre *Histoire de Charroux*, ch. x et xi. — C'est à force de recherches et de soins que nous sommes parvenus à éclairer cette question, demeurée fort obscure jusqu'à nous par suite de la confiance aveugle donnée à une tradition erronée dont nous avons raconté toutes les phases.

Note 63

Ces déplorables infractions aux plus saintes règles de la théologie du mariage, si elles sont peu excusables en ceux que le Pape avertissait, et surtout dans ces évêques autorisant par leurs décisions ces grossières erreurs de conduite, prouvent aussi en quel état malheureux était tombée l'étude des choses saintes. Comment s'en étonner ? Les troubles si prolongés de tout le territoire qui forme notre

France d'aujourd'hui avaient dispersé les moines, fermé leurs écoles, et condamné à l'ignorance tous ceux qui les auraient fréquentées. Les clercs surtout en avaient souffert. N'ayant plus de cours de théologie, les évêques étaient pris au hasard parmi les leudes, qui regardaient les évêchés comme une possession légitime de leur supériorité sociale ; les prêtres en étaient venus à ce qu'on n'exigeât plus d'eux, comme preuve de science compétente, que le *Pater* et quelques autres formules de prières quotidiennes ; et devant les décisions d'un tel clergé, comment ne pas s'expliquer l'illusion qui pouvait faire oublier à un esprit élevé mais encore peu cultivé, comme l'était alors Charlemagne, que les principes éternels ne pouvaient pas céder à des considérations de politique humaine ? car tels étaient celles qui le déterminaient à ce second mariage qu'on lui reproche avec raison. C'est ainsi qu'il put, à l'instigation d'une mère mal inspirée elle-même, méconnaître la parole du Pape, s'exprimant dans une lettre des plus touchantes et des plus solides contre des projets qui effaçaient la théorie évangélique d'un sacrement. De telles décisions prises contre celles de Rome et émanant d'un clergé illettré trop imbu encore de certains canons du concile de Verberie, prouveraient du reste combien les Papes, juges suprêmes de la doctrine et de la discipline chrétienne, eurent raison d'appeler à eux, avant toute publication officielle, les canons et ordonnances des Conciles, afin de maintenir partout également l'unité de la foi et les règles de conduite morale dans l'interprétation des commandements.

Ne finissons pas cette longue mais nécessaire note sans flétrir les récriminations injustes et passionnées que Velly délaie en deux pages (387 et 388 de son premier volume) contre les plaintes du pape Etienne III, qui avertissait Charlemagne avec autant de douceur que de fermeté de la grandeur de la faute qu'il allait commettre. Le Pape était dans son droit et dans son devoir, et il faut tout l'aveuglement avec lequel ces philosophes du XVIIIe siècle traitaient des affaires de la papauté pour expliquer cette inconvenante diatribe de notre historien, qui, d'ailleurs, nous l'avons déjà reconnu, n'a jamais passé pour être d'une impartialité remarquable.

NOTE 64

Samoncy, *Salmonciacum, Salmonciacus,* petite ville de 200 habitants dans le canton de Sissonne, à deux lieues Est de Laon.



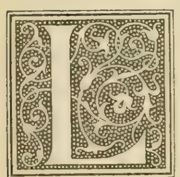


LIVRE XX

Depuis l'avènement de Charlemagne a la royauté de toute la France jusqu'a l'établissement du second royaume d'Aquitaine

(De 771 à 779)

Le patrimoine de Saint-Pierre confirmé par Charlemagne au pape Adrien Ier.



La reine Gitberge, veuve de Carloman, moins par crainte du successeur de son époux que pour tenter une démarche près du Pape en faveur de ses deux enfants, se sauva en Italie ; mais le Pape venait de mourir. Adrien Ier lui succédait et ne prétendait pas aider à une telle affaire dont il ne voyait en rien l'avantage ni pour l'Italie, ni pour la France. C'est à Didier que la veuve s'était naturellement adressée. Celui-ci échoua dans ses négociations ; il s'en vengea en s'emparant de plusieurs villes de l'Exarchat et menaça d'aller jusqu'à Rome. Adrien recourut à Charlemagne, dont les tentatives conciliantes et l'offre même de sommes considérables (1) ne purent amener Didier à restituer les domaines du Saint-Siège (a). Sur son refus, Charles aborde l'Italie, assiège et prend tour à tour Vérone et Pavie, où Didier et Gitberge s'étaient renfermés. Celle-ci se soumit avec ses enfants, et fut accueillie avec une

(a) Anast. Biblioth., *In vita Adriani.*

noble générosité. Elle se rendit à Rome, où Charlemagne fut lui-même magnifiquement reçu par Adrien, et confirma au Saint-Siége la donation de Pépin ; puis il y ajouta l'île de Corse (2), Parme (3), Mantoue, tout l'Exarchat de Ravenne, les provinces de Venise (4) et d'Istrie (5) avec les duchés de Spolète et de Bénévent. Cette donation, signée de la main de Charlemagne, le fut encore par les évêques, les abbés, les ducs et les comtes qui l'accompagnaient. Puis l'acte fut mis sur l'autel de saint Pierre, où le monarque et les assistants jurèrent de le maintenir à perpétuité.

Remarque sur le caractère de cette donation.

Les termes, qui sont ceux d'un contrat obligatoire, n'obligeaient pas moins que lui-même, aux yeux de l'illustre fondateur, les rois qui devaient lui succéder. Comment un trop grand nombre d'entre eux s'en souvinrent-ils en des jours d'orages où les révoltes de l'impiété secondèrent trop d'orgueilleuses prétentions à gouverner l'Eglise ? Mais n'oublions pas que les mêmes pages où de telles idées sont écrites, enregistrent toujours les miraculeuses défaites de ces contempteurs du droit, punis en ce monde même de leurs attentats contre Dieu et contre son Christ.

Comment Charlemagne comprend son devoir de roi chrétien.

Le grand homme qui fondait si solidement son royaume à côté de l'Eglise, comprenait que l'action de cette Eglise sur les peuples n'était possible et fructueuse que par une indépendance égale à sa liberté ; il ne pouvait donc se contenter de lui donner cette paix indispensable au gouvernement des consciences. Il s'appliqua encore à prendre dans cette magnifique institution du règne de Dieu sur la terre la grande part qui lui en revenait comme souverain. Etonnant génie, il embrassait tout dans ses vastes conceptions. La guerre, la politique, l'administration, les sciences, tout lui apparut, à un âge encore si peu avancé, comme un ensemble grandiose que devait inspirer la vie morale d'un roi, soit pour défendre son trône, soit pour diriger ses sujets et les éclairer ; et c'est entouré de grands esprits, de guerriers habiles, de magistrats dignes de lui, qu'il tint les rênes de son vaste royaume, et qu'il se fit un devoir

d'éclairer ses peuples et de veiller à leur bonheur par l'ordre et la religion. Dans ce but, il restaura les lettres, qu'il aimait par un instinct de grand homme ; il les étudia lui-même et les fit étudier à ses enfants; il apprit la grammaire, la rhétorique, la dialectique; il excella dans l'astronomie, qui intéressait souverainement son intelligence; il s'appliqua au latin de façon à le parler comme le tudesque, sa langue maternelle; le grec ne lui resta pas étranger ; on juge enfin qu'il comprenait l'hébreu, le syriaque et l'esclavon, sur ce qu'il n'eut jamais besoin d'interprète pour entendre les ambassadeurs des nations où se parlaient ces langues étrangères. Enfin il corrigeait les manuscrits en les copiant. Il conféra dans sa vieillesse la version latine des saints Evangiles avec la version syriaque et l'original grec. Par ses soins, Eginhard, Alcuin, Paul Warnefride, furent attirés à sa cour, où il forma une académie qu'il présidait le plus souvent; de sorte que par le choix de ses lectures, la nature de ses entretiens, et le soin assidu à ne laisser inutile aucun des moments de sa journée, il ne montra jamais en lui qu'une personnalité supérieure, digne de commander à tous, et de guider par la sagesse de sa vie et de ses conseils tous ceux qui devaient le seconder dans la régénération de ses Etats.

Il travaille à la renaissance des lettres.

Pour cette grande œuvre, trois moyens s'offraient à lui, qu'il employa surtout: la fondation des monastères, la tenue des conciles qui y rétablissaient ou maintenaient la discipline, et les écoles qui y répandaient les lumières et qui furent l'objet constant de son attention et de ses faveurs. Celles-ci, surtout, étaient à refaire. Les lettres s'arrangent mal de la guerre et des troubles civils. Là où les abbayes étaient ruinées ou détruites, les écoles disparaissaient, et notre pauvre Aquitaine, si tourmentée par les invasions de toutes sortes d'ennemis, dut souffrir considérablement, puisque dans l'histoire de ces temps malheureux il n'est plus question que très rarement de sa vie intellectuelle, de ses maisons d'instruction, et de tout ce qui tient à son existence

sociale. Dans le Poitou en particulier[a], on ne trouve durant le VIIIe siècle aucun homme marquant dans la littérature; la culture des sciences s'y réduit à rien; et jusqu'à l'année 769, où Charlemagne y apparaît pour fonder Charroux, il faut absolument se taire sur l'action des monastères et des savants[b] qui s'y étaient formés autrefois. Aussi les ecclésiastiques et les moines qui savaient lire et écrire étaient pour tout le reste d'une ignorance complète. Il fallut que les conciles ordonnassent aux prêtres et aux évêques de s'instruire des saints canons et des règles de l'Eglise, et de se remettre sérieusement à l'instruction des simples fidèles, ignorants encore des premiers éléments du christianisme[c]. Tout cela se fit par les soins de Charlemagne; et, encouragés par lui, sous l'influence des hommes d'élite qu'il sut se procurer et placer, l'ordre se refit, les écoles se rouvrirent, et le soleil reparut pour dissiper les ténèbres épaisses qu'un siècle de calamités avait jetées sur la France.

Commencements de saint Benoît d'Aniane.

Parmi les élèves formés à l'école du palais, dont Charles surveillait et encourageait les progrès, il y avait un jeune homme d'un esprit fort distingué, dont nous avons à parler parce qu'il aura bientôt d'importantes relations avec notre pays. C'était Benoît, fils d'Aigulfe, comte de Maguelone (6), en Languedoc, et originaire de cette ville. Sa famille descendait des anciens Goths établis en Septimanie. Du service de Pépin, dont il avait été échanson, et de ses armées, où il avait rempli des emplois élevés, il passa à celui de Charlemagne. En 774, il avait vingt-quatre ans et l'accompagnait en Italie. Déjà dégoûté pourtant du faste de la cour et du bruit de la vie militaire, il songeait à quitter le siècle, lorsqu'un événement inattendu l'y détermina. En traversant le Tessin, près de Pavie, avec son frère, celui-ci

(a) V. *Histoire littéraire de la France*, IV, *passim*.

(b) Duchesne, *Script.*, t. II, p. 76, nº 8.

(c) *Concil.*, Labbe, IX, p. 1780. — VII, p. 1061 et suiv.

tomba dans le fleuve, où il était près de se noyer. Benoît s'élance à son secours, et, menacé de périr lui-même, il n'échappe au danger que pour se détacher sans plus hésiter de la vie du monde. Passant en Bourgogne pour retourner dans sa famille, il fut séduit par l'aspect pittoresque et la délicieuse solitude d'un monastère enfoncé dans une riche et riante vallée : c'était celui de Saint-Seine (7), ainsi appelé du nom de son fondateur, qui l'y avait établi, en 534, en un endroit nommé alors *Sicaster*, et qui avait changé ce nom pour celui du saint abbé, peu de temps après sa mort. Là croissaient d'innombrables massifs d'arbres dont les futaies couvraient une chaîne de coteaux plantés de vignes excellentes. Les fruits y abondaient comme les champs cultivés et les pâturages : tout y parlait de l'abondance et des agréments que le travail monastique avait su y créer (a) ; mais ces beaux aspects n'étaient rien en comparaison de la beauté intérieure de la sainte maison où la règle du Mont-Cassin était suivie avec ferveur par un grand nombre de moines appliqués à la prière, à l'étude, au travail des champs. Le pieux courtisan résolut de s'arrêter là ; il y fut accueilli et donna bientôt l'exemple d'une vertu consommée. La charge de célérier (8), qu'il remplit à la satisfaction de tous pendant plusieurs années, semblait l'indiquer en 780 au choix de ses frères pour succéder à l'abbé qui venait de mourir. Benoît s'y refusa ; et, pour s'arracher à des importunités qui l'eussent porté tôt ou tard à cette charge, il prit le parti de revenir en Languedoc. Sa famille y avait une petite propriété qu'elle habitait encore, et qu'arrosait l'*Aniane* (9), modeste cours d'eau qui se jetait non loin de là dans l'Hérault ; de hautes plantations de hêtres et de sapins séculaires y formèrent un abri naturel à un ermitage qu'il cacha aux regards, près d'une chapelle de saint Saturnin, et il s'y établit (b) dans la paix d'une solitude que

Il devient religieux à Saint-Seine.

Il s'établit à Aniane.

(a) Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, p. 255.

(b) Maury, *ub. sup.*, p. 282.

vinrent partager avec lui quelques fervents chrétiens, attirés par le désir de se sanctifier sous sa conduite par les exercices d'un travail assidu et d'une austère pauvreté.

Le nombre de ses disciples ne tarda pas à augmenter. De toutes parts on venait solliciter de lui la faveur de participer à tant de grâces : au point qu'il fallut construire, à la place de quelques humbles cellules, un vaste local où bientôt se trouvèrent réunis plus de trois cents moines. Parmi eux se cachèrent plus d'une fois de célèbres personnages qui aspirèrent à changer leur rôle du monde pour le pauvre habit des enfants de Saint-Benoît. Tel fut, un peu plus tard, ce Guillaume, duc d'Aquitaine, fondateur, en 804, du monastère de Gellone, près Lodève (**10**), dont nous aurons occasion de parler bientôt. Le digne abbé reçut les vœux de ce prince, devenu en quelque temps assez illustre par ses vertus et ses miracles pour faire changer le nom de son monastère, appelé d'abord Gellone, en celui de Saint-Guillaume-du-Désert (**11**).

Double objet de ses soins dans le gouvernement de son monastère.

Benoît s'appliqua surtout à deux points qui lui semblaient, et avec raison, ressortir de la règle du saint Patriarche qui, par le baptême, était devenu son modèle non moins que son protecteur : établir ou conserver la discipline monastique, et donner ses soins continuels aux études dont les monastères devaient être l'asile et le foyer. Il fut également heureux dans ce double but.

La discipline religieuse,

D'abord il se livra à une recherche journalière des principes émis par les Pères de la vie cénobitique pour la conduite des âmes dans les voies de la perfection monastique. Il visita un grand nombre de couvents pour se pénétrer de leurs usages et de leur esprit. De tels soins furent remarqués de l'empereur Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, qui aimait sa conversation et ses conseils autant qu'il admirait sa pieuse sagesse ; et, afin d'en pouvoir mieux profiter, il lui fit bâtir, en 814, à Inden (**12**), non loin de sa résidence impériale d'Aix-la-Chapelle, un prieuré où il

continua de mener, avec trente de ses frères, sa vie de bonnes œuvres et de piété.

Et la culture des lettres.

Le saint abbé s'était appliqué aussi à faire d'Aniane un centre d'occupations intellectuelles (a). On y vit cultiver avec un succès édifiant les lettres et les œuvres de foi. Les moines, sans cesser de s'y exercer à la pratique de toutes les vertus, s'y occupaient à la copie des livres et à s'instruire de toutes les sciences convenables à leur état. Rien n'échappa à l'attention du fervent directeur, non plus qu'au zèle de sa laborieuse famille. Il créa ainsi à Aniane une nombreuse bibliothèque qui devint utile même au dehors, car il admettait dans sa maison, afin d'y multiplier le bien et l'amour des occupations sérieuses, les ecclésiastiques du monde, beaucoup venant de divers pays, et leur fournissait des maîtres capables de les bien instruire. De sorte que son monastère devint comme un séminaire, d'où plusieurs églises voulurent tirer leurs évêques (b).

Renouvellement des études en France.

Cet excellent système de se faire tout à tous, contribua ainsi beaucoup, et en peu de temps, au renouvellement des études en France. Cette impulsion donnée par lui au développement des idées fondamentales lui attira l'estime et la bienveillance des grands hommes de ce temps, qui aimaient les lettres et les cultivaient comme une gloire louable et un des plus excellents moyens d'arrêter la barbarie. Ce que Benoît avait fait dans sa première fondation, il le continua ainsi en beaucoup d'autres établissements dont nous allons parler dès à présent ; nous ne pouvons discontinuer son histoire au moment où elle va intéresser le Poitou.

Zèle de saint Benoît d'Aniane à seconder les desseins de Charlemagne.

Le zèle et le talent que Benoît avait déployés dans la réforme des monastères confiés à sa sollicitude, par celle de Charlemagne ; la réputation de son livre intitulé le *Code des règles,* qu'admiraient tous les maîtres, enfin sa

(a) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 50 et suiv.

(b) D. Rivet, IV, 447 et suiv.

sainteté personnelle, ses manières agréables où la douceur de son caractère charmait quiconque pouvait l'entretenir, le faisaient également vénérer des grands et des petits. Il fut d'un véritable secours au noble prince, qui tendait à la civilisation de son grand empire par les lumières de la science et de la foi. Notre diocèse devait en faire l'expérience.

Il donne la liberté aux serfs de ses domaines.

Mais nous ne devons pas omettre à la louange de ce grand religieux, qu'à peine à la tête de sa première communauté il s'était empressé de rendre la liberté à tous les serfs de son nouveau domaine, qui devinrent autant de coliberts et restèrent très volontiers en plus grand nombre attachés au service de sa nouvelle exploitation. C'était l'époque, en effet, où la charité chrétienne avait pris déjà de plus grands développements. On s'y appliquait d'autant mieux sous un prince que ses instincts élevés avaient fait dès le principe de son autorité un modèle de cette vertu par excellence, et cet élan donné par lui et par l'illustre collaborateur qu'il trouvait en saint Benoît, influèrent puissamment sur l'acquiescement à ces saines idées de liberté qui y devint plus fécond dès cette époque (a).

Fondation de l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe.

Nous avons vu (b) qu'après la mort de saint Savin et de saint Cyprien, martyrisés dans une île de la Gartempe, et honorablement ensevelis aux Trois-Cyprès par les fidèles du lieu, un petit groupe de moines s'était formé autour de leur tombeau. Le temps avait grossi leur nombre, et quoi que nous soyons sans renseignements sur l'œuvre en elle-même et la carrière qu'elle avait parcourue depuis trois siècles, nous savons cependant qu'à l'époque où Charles faisait de fréquentes apparitions dans cette partie de l'Aquitaine, il avait distingué cet humble et pieux établissement rempli encore de ces souvenirs qui allaient au cœur du monarque. Nous avons vu aussi comment il avait rapporté d'Italie les reliques de saint Marin, résolu de les adjoindre à

(a) Cf. M. C. Biré, *Hist. de la Charité catholique,* p. 71 et suiv., in-18, Paris.

(b) *Supra,* ad ann. 484, t. I, p. 301.

celles des saints martyrs qu'honorait sa petite communauté du Poitou. Il songea aussi à la pourvoir d'une demeure plus digne de son but, et dès cette année 774, il fit mettre la main à l'œuvre. Dès lors on construisit au lieu appelé *Cerasus,* et non loin de la petite Celle des religieux, une forteresse jugée utile à défendre le passage de la rivière aux limites du Poitou et du Berry. Autour de cette masse imposante, un bourg s'était formé qui devint bientôt une petite ville protégée par une enceinte de murs capable d'offrir un refuge aux populations rurales qui l'avoisinaient. De vastes souterrains y ménagèrent des abords faciles et secrets avec la rivière. C'est à l'abri de ces remparts que fut tracé le plan d'un grand monastère, entouré lui-même de hautes murailles et de fortes tours. Ce fut donc bientôt comme une cité dont l'aspect anima le paysage, et qui s'élevait sur le penchant d'un coteau, baigné à l'Orient par les eaux de la Gartempe. Cependant les commencements du monastère furent difficiles. Les portions les plus importantes étant édifiées, une église provisoire y fut établie, et grâce aux soins et à la générosité de Baudilon, un des principaux seigneurs de la cour, qui la dota richement, la nouvelle maison reçut les restes des deux saints frères qui reposaient encore non loin de là, sur le mont Saint-Savin, appelé alors des Trois-Cyprès. Mais Charles avait été forcé de confier les développements de cette œuvre à d'autres que lui, appelé qu'il était sans cesse par les grandes affaires de son gouvernement vers le Nord du royaume. Plus de trente ans durent se passer sans que nos moines vissent finir les grandes choses auxquelles ils ne pouvaient travailler faute des ressources qui leur manquèrent souvent.

Elle est confiée à saint Benoît, qui en devient le premier abbé.

Cependant, la communauté étant constituée, il lui fallait une action magistrale qui disposât les âmes aussi solidement que les constructions matérielles, et Charles prétendit y pourvoir en chargeant Benoît d'Aniane d'y apporter les soins de son zèle et les exemples de sa sainteté. Le saint réformateur n'eut besoin pour remplir

cette tâche importante que de faire venir d'Aniane vingt religieux : ils y implantèrent la règle de saint Benoît, s'y adonnant eux-mêmes sous l'habile direction de leur fondateur, qui devint leur premier abbé. Ce qui doit donner une haute idée de la magnificence des bâtiments et de l'église, c'est que celle-ci ne fut consacrée qu'en 806, comme nous le verrons (**13**). Ce même jour se fit la translation des reliques du saint patron ; c'est-à-dire qu'il fut tiré de son cercueil de pierre et placé dans une châsse, qui devint un des plus beaux ornements du saint lieu. Nous verrons plus tard ce que devinrent alors les reliques de saint Cyprien.

Travaux du saint.

Benoît demeura plusieurs années à ce nouveau poste où Dieu bénit son zèle si bien secondé par ses disciples, ce qui ne contribua pas peu à en augmenter le nombre, au grand profit de la contrée. Mais il n'abandonnait pas les autres maisons qui lui devaient leur belle existence. Celles d'Aniane et d'Inden le revoyaient de temps en temps apparaître pour les maintenir ou les améliorer selon les besoins qu'il y voyait. Pourtant Aniane avait toujours ses préférences, comme lui offrant une solitude plus complète, plus attrayante par conséquent, avec ses bois et ses ombres profondes. C'était d'ailleurs le résultat de ses premiers travaux ; il avait donc résolu d'y passer ses derniers jours et de s'y préparer à la mort. Mais il avait à parcourir encore une longue carrière, et nous le retrouverons plus d'une fois mêlé aux grandes œuvres de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Nous le suivrons donc encore en quelques circonstances remarquables de sa vie, qui devait se prolonger jusqu'en 821, pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Charlemagne améliore le monastère et l'île de Noirmoutier.

Sans avoir de certitude sur l'époque où Charlemagne devint le bienfaiteur de deux autres monastères célèbres du Poitou, nous croyons pouvoir attribuer à celle-ci les faveurs qu'il accorda simultanément à Noirmoutier et à Sainte-Croix de Poitiers. Pendant qu'il cherchait dans l'influence du christianisme l'élément le plus sûr de la civilisation, il songeait aussi avec une prévoyance toute royale à garantir

les côtes de l'Océan des barbares qui déjà s'y annonçaient, quoique encore de fort loin, mais dont son génie perspicace lui faisait deviner les desseins. Sans avoir aucunes données décisives, nous ne doutons pas qu'il n'ait profité de ses fréquents voyages en Aquitaine, pour en visiter le littoral et y ordonner plus tard (vers 810), des fortifications propres à en défendre les ports. Noirmoutier n'aura pas, en de telles circonstances, échappé à son attention. L'île pouvait devenir un asile pour les pirates scandinaves, dont les barques fréquentaient déjà ses parages: c'est pourquoi il fit agrandir et fortifia le monastère, garnit le rivage d'une ceinture de forts, et, protégeant ainsi les îles de l'Aunis et de la Vendée, il relia ces points de défense avec la plage de la Rochelle qui n'eut d'importance que plus tard, mais qui put seconder par ses tours, ses citadelles et ses retranchements, l'énergique résistance qu'il regardait comme une garantie contre les descentes des navigateurs étrangers. L'obscurité des annales monastiques de Noirmoutier et la liste entièrement effacée de ses abbés ne laissent pas même une probabilité sur le nom de celui de ces dignitaires qui put remercier le grand roi de cette généreuse sollicitude (a).

Aussi bien que Sainte-Croix de Poitiers,

Il en est ainsi de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, dont nous savons que les abbesses sont inconnues depuis le milieu du VIIe siècle jusqu'au commencement du IXe. On sait que se trouvant à Poitiers, dont l'importance n'était pas douteuse comme place de guerre, il fit aussi beaucoup de bien au monastère de Sainte-Radégonde (b). D'ailleurs, la position du monastère, hors des murs, l'aurait laissé exposé aux attaques des ennemis quels qu'ils fussent, et ce fut sans doute par une enceinte respectable que le prince voulut le protéger. Nous verrons, par quelques événements du IXe siècle, que ces secours ne furent pas aussi puissants qu'on pouvait l'espérer.

Saint-Florent de Montglone,

Mais aucune abbaye ne fut plus favorisée par le grand

(a) La Fontenelle, *ducs et rois d'Aquitaine*, p. 522.
(b) *Ub. sup.*, p. 11 et 522.

prince que celle de Saint-Florent de Montglone, dont nous avons vu la fondation au IVe siècle, par le saint solitaire qui portait ce nom. Comme Charles allait quelquefois en Anjou, où nous savons qu'était à Doué une des riches villas du domaine royal, il put visiter Montglone, et s'intéresser à ses pieux habitants. Toujours est-il qu'il fit reconstruire à neuf l'église et le logement conventuel; il fit don aux religieux de neuf paroisses avec des seigneuries et des terres considérables : c'était une partie très importante du pays de Mauge, où l'abbé exerça tous les droits seigneuriaux. On voit par là, comment notre pays se trouva mêlé à la vie de ce célèbre couvent qui, de fait, appartint toujours à l'Anjou (a).

Et de Saint-Junien de Mairé.

Il faut reporter aussi à ces circonstances, sans que nous puissions en préciser exactement l'année, le rétablissement du petit monastère de Mairé, devenu si célèbre par les souvenirs de saint Junien, et dont les guerres des derniers temps mérovingiens avaient fait une ruine. On n'y voyait plus ni église, ni bâtiments, et le tombeau de saint Junien était enseveli sous les décombres de sa maison. Lors de cette catastrophe, Goscelin était abbé de la modeste communauté. Il en avait vu crouler les dernières pierres sous les violences des gens de la guerre, et l'incendie qui l'avait achevée. Aussitôt que les temps meilleurs furent venus, il n'épargna rien pour relever le cher héritage de ses prédécesseurs, et, avec les secours du nouveau souverain, il rétablit la pieuse solitude et y rappela ses frères dispersés par les tempêtes dont l'Eglise avait tant souffert. Nous verrons bientôt comment de nouvelles destinées lui furent faites sans altérer en rien sa gloire et sa réputation.

Origine de la paroisse de Blaslay.

Ces grandes faveurs n'étaient pourtant pas les seules dont le monarque usât envers les grandes églises de son territoire. En ce même temps, Blaslay (14), village et paroisse aujourd'hui près de Neuville (15), avait déjà une église qu'il

(a) Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, I, 104.

donna en 774 à la basilique de Saint-Martin de Tours. Le Chapitre en fit bientôt un prieuré dont le chef prit le titre de prévôt; il nomma aux cures de Blaslay, de Doussac (16) et de Curçay (17), et eut sous sa dépendance, outre la seigneurie de ce dernier lieu, celle du Verger-Saint-Martin. Il avait encore les dîmes dans les paroisses de Chabournay (18) et de Varennes (19), dont il nommait les titulaires. De tels avantages ne manquèrent pas de donner de l'importance à Blaslay, qui devint même un chef-lieu de viguerie, et qu'on trouve ainsi désigné en des chartes de 907 et de 992 (20).

Conduite généreuse de Charlemagne envers la maison d'Aquitaine.

En reprenant la suite des événements, dont nous ont distraits l'intéressante histoire de saint Benoît d'Aniane et les faits que nous venons de raconter, nous rentrons dans l'année 774, où Hunold fut lapidé par les habitants de Pavie, indignés des malheurs qu'ils ne devaient qu'à lui. Cette même année, mourait aussi ce Loup Ier, duc de Gascogne, à qui Charlemagne, devenu l'unique souverain de l'Aquitaine, avait cédé son ancien duché à titre bénéficiaire, c'est-à-dire sous obligation d'hommage et de dépendance. Le digne seigneur s'était montré fidèle jusqu'à la fin à ses engagements donnés avec serment. Mais cet exemple d'une loyauté si honorable ne servit de rien à son successeur, qu'il aurait dû rallier sincèrement à la famille royale. Charles s'était montré envers lui fort généreux, confirmant son droit d'hérédité, et maintenant sa possession des domaines et territoires enfermés entre la Garonne et les Pyrénées. Loup II, c'était le nom qu'avait pris le nouveau prince, était fils de Waifre, et petit-fils de Hunold. Il avait vu de trop prés ces natures vaniteuses et insatiables d'ambition, dont la mauvaise foi lui avait été une mauvaise école; il avait appris d'eux à ne supporter qu'en le rongeant le frein que la justice et les revers de tant de guerres injustes leur avait imposé, et, malgré les bienfaits qu'il tenait encore du roi de France, il ressentit et caressa la haine héréditaire des siens; et, après avoir médité

lentement sur le moyen de la satisfaire, trop tardif à son gré, il crut le trouver enfin dans une circonstance imprévue où le roi devait le plus compter sur sa fidélité.

Expédition en Espagne contre les Sarrasins.

Charlemagne était allé en 777 dans le Nord de ses Etats pour y terminer, après des victoires réitérées sur les Saxons, une guerre qui durait depuis cinq ans. Il était à Paderbornn (21), sa résidence habituelle pendant cette guerre, quand il reçut un émir des Sarrasins d'Espagne, qui, las de vivre dans l'anarchie que les différents partis de cette nation y entretenaient, venait se donner à lui avec toutes les villes de son gouvernement qui lui restaient après des revers nombreux. Ce rôle d'intermédiaire allait à la conscience chrétienne de ce grand roi. Une fois établi au-delà des Pyrénées avec un titre légitime, il y pouvait être fort utile aux populations chrétiennes qui, retirées dans une certaine montagne de l'Aragon, s'y maintenaient en des forteresses imprenables, et pouvaient, avec son aide, reconquérir sur les infidèles plusieurs de ces petits royaumes qui formèrent plus tard la monarchie espagnole[a]. Aussi bien, n'était-ce pas un honneur que d'être choisi par de tels peuples et de leur inspirer plus de confiance que leurs compatriotes même? Il n'y avait pas à hésiter, surtout quand un second émir, enhardi par l'accueil fait au premier, se fut joint à lui avec les mêmes serments et les mêmes offres.

L'expédition semblait d'autant plus avantageuse que rien ne s'y opposait, les dispositions du pays à envahir étant excellentes : partout on désirait l'expulsion des Arabes, et ceux-ci mêmes voulaient secouer la tyrannie de leurs califes. Charles repassa donc le Rhin pour s'y préparer. — Avant Pâques de 778, il était en Aquitaine et s'y avança jusqu'à Chasseneuil (22), maison royale dans l'Agenais. Cette demeure souriait assez au prince ; il y résidait dans ses fréquentes excursions dans le pays. En cette occasion, il y

(a) Daniel, II, 38 et suiv.

avait donné rendez-vous à son armée, et comme il prévoyait que la campagne serait longue, il s'était fait accompagner de sa femme Hildegarde, dont la grossesse était pourtant avancée, si bien qu'elle fut obligée de s'arrêter dans ce palais pour y attendre ses couches et le retour du roi. Celui-ci à qui le printemps ne permettait pas de s'attarder, entra en campagne, et prenant le commandement d'un premier corps de troupes, augmentées de beaucoup d'Aquitains, il franchit les frontières d'Espagne par la Gascogne, du côté de la Navarre; un autre corps devant le rejoindre en Roussillon (**23**), parce qu'il s'était formé, dans les parties septentrionales de la France, d'un mélange de Languedociens et de Provençaux. La jonction des deux corps s'étant faite à Pampelune (**24**), cette ville fut prise et démantelée. Après quoi, Sarragosse (**25**), plus redoutable et contenant une très forte garnison de Maures et aussi de gascons décidés à se défendre, fut assiégée et succomba. Il s'en fallut de peu que l'Espagne ne fût délivrée des infidèles. Cependant l'été s'avançait, les maladies étaient à craindre, peut-être aussi quelques trahisons chez des ennemis très capables d'y recourir, et dont on avait sans doute eu quelque soupçon. Donc, le vainqueur, content de s'être assuré du territoire espagnol, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Ebre, revint sur ses pas en suivant de nouveau, à la tête de ses troupes, le chemin qu'il avait tenu d'abord.

Ce chemin, étroit et tortueux, pratiqué en une vallée profonde, boisée, que l'histoire a rendu célèbre sous le nom de Roncevaux (**26**), et qu'on avait suivi pour l'invasion sans aucun péril, parce que en pareil cas, les précautions voulues ne s'omettent jamais, fut parcouru au retour avec le même succès; c'est par ces mêmes défilés que l'armée, toujours guidée par Charles qui marchait des premiers, regagna les frontières et rentra dans la Gascogne. **Désastre de Roncevaux.**

Mais restait l'arrière-garde, commandée par Roland, neveu du roi, et que cette expédition a malheureusement illustré. Ce jeune prince était comte ou commandant des

Marches de Bretagne et de Poitou. Rassuré par le retour pacifique de l'armée qui l'avait précédé ; n'allant d'ailleurs que lentement parce qu'il traînait à sa suite de lourds bagages, augmentés du butin fait pendant la campagne, il se méfiait peu d'une attaque, lorsque tout à coup, des troupes de gascons qui épiaient sa marche, sortirent des rochers où elles s'étaient embusquées. Des hauteurs que cet ennemi inattendu avait occupées, il lança sur les Francs des quartiers de rochers, d'énormes troncs d'arbres, et se jeta au premier désordre sur les malheureux soldats, surpris et devenus incapables de se défendre. Là périt toute cette division ; très peu d'hommes échappèrent à ce cruel guet-à-pens. Charlemagne, déjà revenu sur les terres de France, ne put l'apprendre sans indignation. Il ne douta point qu'un traître n'eût mis la main au complot qui avait ménagé cette catastrophe, et il ne pouvait se tromper sur celui qu'il fallait en accuser.

Loup II en est l'instigateur.

En effet, Loup II, ce duc de Gascogne à qui Charlemagne avait laissé un titre et une position princière dont il jouissait depuis neuf ans, avait été surveillé pendant cet intervalle, et n'avait donné aucune prise directe à des reproches sur sa conduite. Mais on le savait très désireux de reprendre un pouvoir qui manquait à son orgueil écrasé, et dont le retour lui paraissait incompatible avec la force, l'énergie et l'habileté de Charlemagne. En pareil cas, on médite longtemps sa vengeance, et on attend dans l'espérance d'une occasion. L'accueil au moins contraint qu'il avait fait au roi traversant son petit territoire, n'avait pas eu toute la cordialité désirable. Charles avait dissimulé, mais il exigea du duc un nouveau serment de fidélité que celui-ci ne put refuser.

Châtiment de cette perfidie.

Quelle douleur dut remplir l'âme du monarque au récit de ce malheur où l'on ne manqua pas de lui prouver que les Gascons s'étaient mêlés aux Sarrasins dans l'accomplissement d'une lâche perfidie ? Il reconnut que tout avait été prémédité et exécuté en violation du dernier serment, et méritait une justice éclatante. Il expédia donc un détache-

ment militaire avec ordre de s'emparer du duc des Gascons et de le pendre aussitôt que pris. Le malheureux prince n'eut ni la possibilité, ni le temps de se défendre ou de s'enfuir. Il fut saisi, et sa sentence aussitôt exécutée (**27**). Deux fils en bas âge lui survivaient. Il n'eut peut-être pas semblé injuste de leur faire subir les conséquences du crime de leur père ; mais il y allait de la générosité de Charlemagne de ne pas les dépouiller du rang qu'ils tenaient de leur naissance : qui plus est, c'était d'une bonne et sage politique. C'est pourquoi il voulut bien partager l'héritage entre les deux frères. Par là, il laissait aux Gascons des chefs qui leur étaient agréables, par ce que le peuple s'y rattachait par des souvenirs de famille et de nationalité. Mais la Gascogne n'en fut pas moins réunie à la France, les deux nouveaux princes restant tenus comme vassaux à une dépendance réelle qui se traduisit par un hommage et une convention de tributs annuels.

La Gascogne réunie à la France.

La piété du roi de France ne parut pas moins en cette rencontre qu'en beaucoup d'autres où éclatait le sentiment religieux dont il était pénétré. Roncevaux était alors un village considérable qui entourait une abbaye. Non loin de ce monastère, le roi fit élever une chapelle de grandes proportions, où un caveau souterrain reçut les restes des victimes du désastre. Il voulut que des prières y fussent dites continuellement par les religieux chargés de la desservir, et c'est cette chapelle qui, détruite par les siècles, avait été remplacée par la pyramide dont nous avons parlé dans la note 26.

Chapelle de Roncevaux.

Au reste, des mesures de prudence devaient seconder cette annexion et la souveraineté de l'Aquitaine. Avant de quitter la partie conquise de l'Espagne, Charles y avait laissé des garnisons, et, à la tête de chaque province, un Comte pour la gouverner et qui eut le commandement des troupes. C'était là un moyen indispensable de garder son autorité sur une conquête si chèrement acquise, et de prévenir les révoltes avec lesquelles on avait à compter. Ne savait-il pas

Création des Comtes pour garder les provinces conquises.

que les Sarrazins s'étaient montrés fort mécontents de cette magistrature autant militaire que civile, établie contre eux dans un pays devenu le leur, et qu'il s'en était trouvé beaucoup parmi les hordes qui avaient troublé si cruellement à Roncevaux la joie de ses succès? A plus forte raison devait-il s'affermir ainsi en Aquitaine, y multiplier sa surveillance, et y fonder l'unité de gouvernement qui n'assure pas moins la paix aux peuples qu'aux souverains. C'était d'ailleurs une tâche aussi difficile que nécessaire. Plus il connaissait ce peuple, plus il lui trouvait des habitudes à part, réellement plus romaines que franques, dans les mœurs et dans le langage; et pénétré, qui plus est, d'une aversion décidée contre le caractère moins policé des populations d'outre-Loire. L'individualité des Aquitains, leurs instincts d'indépendance s'étaient fortifiés sous le sceptre d'Eudes et de ses successeurs, qui les avaient accoutumés à cette autonomie en des guerres presque continuelles. Ils aimaient les princes nés parmi eux, mais surtout l'existence politique dont ils avaient joui depuis quatre ou cinq générations. Il fallait à cette contrée un système de gouvernement capable de concilier de tels goûts avec la résolution sagement prise de ne plus les laisser aspirer à une autonomie dangereuse. Les plus fréquentes méditations du souverain devaient donc le reporter aux moyens que son génie organisateur opposerait à toute résistance active ou morale. Dieu sembla lui-même les lui fournir.

Reconstitution du royaume d'Aquitaine pour un fils de Charlemagne.

Il avait donc repassé les Pyrénées plein de ces projets que la défaite de Roncevaux ne pouvait que fortifier, lorsque, arrivant à Chasseneuil, il y trouva la reine Hildegarde, devenue mère de deux jumeaux, Louis, qui devait être un jour son successeur sous le nom de Louis le Débonnaire, et Lothaire, qui ne vécut que deux ans. Ces deux noms ne leur avaient pas été donnés sans intention. Par leur origine mérovingienne, ils paraissaient rattacher la première race des rois à celle qui la remplaçait. Ce serait, pour les leudes si fiers des provinces méridionales, un idéal qui n'était point

à négliger. Charles se hâta de réaliser dès lors le plan qu'il s'était fait. Il annonça aux Aquitains que leur pays était érigé en royaume, demeurant toujours une partie de la France, et ayant pour roi dès ce moment le jeune Louis, le premier-né de ses deux jumeaux, qui étaient leur compatriote, puisqu'il venait de voir le jour au milieu d'eux (a). Cette proclamation, à laquelle prirent part les grands de l'Empire qui avaient accompagné le roi en Espagne, fut bientôt connue de toutes les vastes contrées qui lui obéissaient (b).

Cette nouvelle, qui causa une grande joie au-delà de la Loire, ne fut pas accueillie sans quelque fierté dans le nouveau royaume, qui semblait reprendre une vie politique dont il n'espérait plus l'éclat. Tous les préliminaires de cette reconstitution avaient d'ailleurs été ménagés de longue main depuis la mort de Waifre et de ses fils. Le nouveau monarque s'était efforcé d'y gagner l'affection des grands, et, par eux, celle des classes populaires. Le clergé, qui voyait en lui des formes douces et une affabilité allant jusqu'au respect, le regardaient comme un ami de l'Eglise ; les évêques étaient honorés par lui ; les abbés n'étaient pas moins bien accueillis : les uns et les autres éprouvaient ses largesses, ceux surtout dont les nouvelles fondations étaient dues à sa piété et à sa perspicacité d'administration.

Sage politique de ce prince en cette circonstance.

Il s'appliquait aussi à pourvoir, sans une exclusion trop marquée des ecclésiastiques du pays, les siéges épiscopaux et les monastères de titulaires venus du Centre et du Nord de ses Etats, surtout quand à ces grandes dignités était attachée une juridiction temporelle de quelque importance, dont la possession obligeait à fournir en temps de guerre des soldats au souverain. Certaines terres n'avaient pas de maîtres, soit que les seigneurs en fussent morts en combattant contre lui, soit qu'ils eussent disparu pour éviter sa sévérité contre des félonies ou des trahisons ; il les confisqua

(a) Charte d'Alaon, *ub. sup.* p. 335.

(b) *Id. ibid.*

d'après les lois franques, et les donna en bénéfice à des officiers qui les tinrent désormais à foi et hommage, ce qui entraînait l'obligation d'aller à la guerre quand ils étaient commandés, et d'y mener leurs propres vassaux liés à ces seigneurs par les mêmes obligations et les mêmes hommages que ceux-ci devaient au roi. Dans la distribution de toutes ces récompenses, qui lui attachaient les hommes et les terres, il choisit avec une sagesse de discernement propre à son génie, des gens sages, prudents, d'une bravoure éprouvée, en un mot, capables de gagner et de contenir au besoin les peuples du pays, qui étaient d'origine ou Gaulois, ou Goths, ou Gascons ou même Français, et dont les caractères divers devaient être soumis pour former un peuple nouveau, à cette unité de commandement qui, en émanant de Charles lui-même, devrait son succès à un noble mélange de justice, de mansuétude et de fermeté (a).

Application au pays du système féodal.

Mais ce n'était là qu'une partie de ses plans. Une autre y était indispensable qui devait pourvoir à se faire dans ce nouveau royaume des représentants directs de l'autorité souveraine, de hauts administrateurs capables de le remplacer, avec des pouvoirs qui émanassent du sien et lui répondissent de l'observance des lois définitivement arrêtées. Il multiplia donc les comtes, et comme il en avait établi à la tête de chacune des provinces, dans la partie de l'Espagne qu'il venait de conquérir, il en nomma un pour chaque grande division de l'Aquitaine ; mais partout ce furent des Français, en qui il avait plus de confiance que dans ceux de la contrée à réformer. Ce furent donc huit dignitaires du plus haut grade qui se partagèrent l'honneur et la responsabilité de cette grande gestion.

Ses divisions en comtés.

Abbon, comte de Poitou.

Nous devons à un auteur anonyme contemporain de Charlemagne et de son fils, qui paraît être mort en 829, de connaître les premiers comtes que le grand prince

(a) Cf. Daniel, II, 42. — Eginhard, *ad h. ann.*

préposa aux huit provinces dont se composait alors l'Aquitaine (a). Ce furent Humbert, pour le Berry : nous l'avons vu seconder Pépin le Bref dans ses justes représailles sur ce pays contre Waifre, qui l'avait soulevé; Wibalde, pour le Périgord; Ithier, pour l'Auvergne; Bulh, pour le Velay; Gorson, pour le Toulousain; Aymon, pour l'Albigeois; Seguin, pour le Bordelais; enfin, pour le Limousin et pour le Poitou, deux personnages, dont l'un nous est déjà connu, ce Roger que nous avons vu dans la Marche présider à l'érection de Charroux, et l'autre, Abbon, qui ne tardera pas à nous revenir fréquemment. La résidence assignée à chacun de ces gouverneurs fut naturellement la ville principale de sa province. Roger fut donc établi à Limoges, ainsi qu'Abbon à Poitiers, et comme il fallait une ville capitale qui pût devenir l'habitation ordinaire du roi, Toulouse reçut ce titre, que son histoire et son importance devaient lui assigner, sinon sa position centrale. Pour mieux établir cette sorte de suprématie, la grande ville valut à son comte le titre de duc, qui l'établissait lui-même au-dessus des autres comtes du royaume, lui donnant la conduite spéciale des armées et le haut commandement sur tous les chefs militaires du territoire (b). Mais en cela tout devait se plier encore aux vues du grand organisateur. Il entendait bien ne pas perdre de vue ses provinces espagnoles. Il était bon d'en rapprocher la capitale où le roi devait se tenir, où s'assemblerait le champ de mai, diète annuelle de la nation, et d'où, en cas de besoin, pourraient s'expédier des troupes destinées à maintenir la tranquillité ou la soumission. Car, selon la judicieuse remarque d'un historien moderne de ces vastes et belles contrées (c), « c'est » surtout en face des Arabes Andalousiens (28) qu'allait se » poser une nouvelle armée aquitanique, comme une

Toulouse devient capitale de toute l'Aquitaine.

(a) Cf., D. Rivet, *Histoire littéraire,* V, 503 et suiv.

(b) *Astronom.,* ad ann. 778.

(c) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale,* t. III, p. 357 et suiv.

» surveillante continuelle des musulmans, car il se regar-
» dait comme ayant désormais à rendre compte d'eux au
» reste de l'Europe chrétienne. »

Etendue et limites du nouveau royaume.

Ainsi constituée, l'Aquitaine était devenue plus grande que ne l'avaient eue les rois wisigoths et les ducs mérovingiens descendants de ce Charibert qui, en 631, y était mort avec le titre de roi. Le royaume contenait la première et la seconde Aquitaine d'autrefois, c'est-à-dire celles qui avaient toujours eu pour métropoles Bourges et Bordeaux, en plus le Toulousain et la Novempopulanie ou Gascogne, la Septimanie et les provinces dernièrement annexées des Pyrénées à l'Ebre. On appelait ces dernières la Marche d'Espagne, qu'habitaient à la fois des chrétiens et des musulmans. C'était donc un terrain étendu, fertile, riche et populeux, que bornaient au Couchant et au Levant l'Océan et le Rhône, au Nord la Loire, au Sud l'Ebre, au-delà des Pyrénées.

Les villas royales de ce pays.

Cette belle contrée, outre ses sites pittoresques, ses fleuves abondants et ses villes fortifiées, avait encore, outre les palais de ses rois et de ses magistrats supérieurs, quatre maisons royales que les souverains habitaient tour à tour pour se trouver en chaque saison dans un centre nouveau où ils pussent traiter plus facilement avec leurs sujets soit d'intérêts généraux, soit d'objets d'administration provinciale. C'étaient autant de maisons fiscales ou grandes exploitations dont les produits formaient le trésor royal, et où se consommaient sur place, pendant chaque station annuelle, les revenus entassés en des fermes élevés sur le sol, et autant que possible, sur le bord des fleuves, des lacs ou des étangs. Ces résidences, qu'avaient fondées les rois Wisigoths, et occupées successivement par ceux d'Austrasie et de Neustrie, puis par les ducs et les rois d'Aquitaine de la première race, étaient devenues nécessairement des châteaux fortifiés, qu'entouraient d'immenses domaines. La chasse, la pêche et des récoltes fécondes, y fournissaient largement aux besoins du maître et de ses nombreux courtisans, par des

forêts étendues, de vastes pièces d'eau, des herbages, des vignobles et des terres arables qui produisaient de forts revenus. Nous savons que Doué était un de ces palais sur la voie romaine de Poitiers à Angers. Nous venons de parler de Chasseneuil, ou plutôt Chasseuil (29), dans l'Agenais : ajoutons-y Ebreuil (30), dans la basse Auvergne, sur la rive gauche de la Sioule, et enfin Audiac (31), ainsi nommée alors, qu'on a beaucoup cherché, et que nous croyons être aujourd'hui une petite localité de l'Angoumois nommée Augéac. A ces domaines, il faut ajouter encore d'autres palais créés dans les grandes forêts comme rendez-vous de chasse, où les propriétaires couronnés pouvaient recevoir, avec une magnificence royale, les seigneurs qu'ils y invitaient en grand nombre. Telle était en Poitou, la forêt de Molière, que les coupes inconsidérées du XVIIe siècle ont singulièrement diminuée, et sur laquelle d'ailleurs beaucoup de fiefs voisins avaient des droits usagers, c'est-à-dire de pacage et de bois morts.

Il est bon de dire ici comment s'administraient ces villas, car on trouve dans ces détails des souvenirs intéressants de mœurs domestiques de l'époque.

Economie générale des maisons royales, et usages domestiques de ce temps.

L'agriculture y florissait quand les guerres ne venaient pas mettre en question les résultats de travaux continuels et féconds. Ce fut une des vues de Charlemagne d'en assurer le succès, donnant dans ses domaines les exemples d'activité et d'intelligence qui amélioraient les vieilles routines. De tels efforts cependant ne tinrent pas contre les ravages des hordes normandes, et après lui, les domaines royaux n'étant pas mieux traités que les autres, on manqua souvent de pain et même de semences pour le reproduire. Il n'y aurait eu que les moines capables de réparer un tel mal, mais eux-mêmes ne devaient-ils pas déserter leurs sillons pour sauver leurs reliques et leur propre vie ? Au pain, on ajoutait les produits de la chasse, de la pêche et des jardins. Les porcs entraient pour beaucoup aussi dans l'alimentation habituelle, bien plus que les moutons dont

les troupeaux étaient encore fort rares, et que les bêtes à cornes, dont l'usage culinaire ne remonte parmi nous qu'à la dernière moitié du x[e] siècle : mais on n'en élevait guère, non plus que des volailles, que dans les grandes exploitations ; c'est ce qui paraît avoir été une raison pour les ecclésiastiques de la campagne, de se livrer à l'exercice de la chasse, qui, dès lors, était moins un plaisir qu'un besoin. Mais la dissipation qui s'en suivait, nuisant à la prière et aux soins des paroisses, le concile de Germanie, tenu à Ratisbonne en 742, défendit aux clercs et aux moines cette distraction par un canon souvent renouvelé en d'autres conciles suivants (a).

Dans les villes comme dans les monastères, on était pourvu d'une boulangerie complète, selon la règle de saint Benoît (b) ; on y employait beaucoup plus alors la farine de millet et des céréales secondaires comme l'orge et la baillarge que le froment réservé en plus grande partie à la table des seigneurs et des riches. C'est sur ces tables que se servaient comme objet de luxe l'oie grasse et les gibiers de forêts. Le lard, la graisse et même les pâtés de ces viandes nourrissantes devinrent plus communs quand les abbayes se furent relevées après les désastres des invasions. Saint Anségise, abbé de Fontenelle (32), mort en 833, régla, dans les constitutions données à son monastère, le nombre de pâtés que devaient fournir chaque année à la communauté les villages et fermes relevant de l'abbaye (c). La boisson la plus ordinaire était la bière ou le vin. Charlemagne, dans un règlement sur *les villas* (d), s'occupe, en économiste à qui rien n'échappe, des différentes boissons qui devaient se faire et se consommer dans les siennes, telles que la bière, le cidre, le poiré et autres en usage. En fait de vins, on estimait surtout le *vin cuit*, fait avec des

(a) Labbe, *Concil.*, ad h. ann. — *Art de vérifier les dates*, III, 24.

(b) Legrand d'Aussi, *Vie privée des Français*, II, 102.

(c) Legrand d'Aussi, *ibid.*, p. 269.

(d) *De Villis* : Legrand d'Aussi, *ibid.*, p. 262. — Migne, *Patrol. lat.*, t. XCVIII.

raisins rouges plus mûrs et plus doux. Un autre, mêlé d'aromates et de miel, s'appelait *medum,* et était fort recherché, ce qui fit que sainte Radégonde s'en priva absolument dès qu'elle fut entrée en religion (a). Mais rien n'était estimé à l'égal du piment, *pigmentum,* où se mêlaient le miel, la cannelle et autres épices qui en relevaient le goût, et le faisait beaucoup rechercher ; si bien que le concile d'Aix-la-Chapelle de 816, ne permit aux religieux d'en boire qu'aux jours de fêtes solennelles (b).

Les serfs, et leur condition dans les domaines.

On voit que tant de soins à prendre dans ces immenses centres d'occupations agricoles y supposaient beaucoup de travailleurs adonnés à la culture des champs et à l'entretien des animaux. A chacun donc des domaines princiers, étaient ajoutés des fermes, des bâtiments de service et des serfs qui exploitaient les terres et y restaient attachés, même quand elles changeaient de maîtres. Ces serviteurs se mariaient donc, avaient des enfants qu'ils élevaient pour leur condition, et trouvaient dans cette vie laborieuse mais assurée qui ne leur manquait jamais, la nourriture fournie par le sol, les bois et les rivières du seigneur, et, le dimanche et les autres jours de fêtes religieuses, ils se reposaient, sans avoir jamais à craindre les angoisses de la pauvreté. Ce peu de mots fait voir qu'ils étaient bien moins à plaindre qu'on a feint de se le persuader, et surtout de le répéter à notre époque. Les serfs, en particulier, qui appartenaient aux églises ou aux monastères, étaient plus heureux que les paysans actuels, n'ayant aucuns des soucis de l'existence matérielle, trouvant dans les religieux des aides, des médecins et des consolateurs, qui veillaient sur eux pendant cette vie, et ne les abandonnaient que quand leur dernière heure avait sonné.

Leur origine. — Commencements de la feodalité.

Ces mêmes serfs qui descendaient, depuis la constitution de la monarchie franque, des prisonniers faits sur le sol

(a) Saint Fortunat, *Vita S. Radeg.,* c. xv.

(b) Labbe, *ub. sup.*

étranger pendant la conquête, étaient restés attachés de père en fils à la culture et à l'entretien des terres partagées d'abord aux leudes et seigneurs qui avaient accompli l'invasion. Ces terres avaient passé aussi à leurs fils, et ainsi s'était établi le système de féodalité qui mettait les richesses territoriales aux mains et en possession des nobles, moyennant certaines redevances et surtout le service militaire. Les familles ainsi favorisées avaient toujours tenu à honneur de remplir ces engagements avec une loyauté et un dévouement qui étaient devenus le caractère inséparable de leur position. C'étaient donc une nouvelle garantie de leur fidélité que Charlemagne imposa aux nouveaux administrateurs de l'Aquitaine quand il leur distribua les terres confisquées sur les vaincus. Ces chefs avaient dès lors, pour le servir fidèlement, le double motif de leur honneur personnel et de leurs intérêts de famille. Ils avaient, en effet, les charges les plus notables du pays, et des revenus considérables pour en soutenir la dignité.

Office des Ducs dans leurs provinces.

Nous avons dit ce qu'étaient les Ducs, et comment, en cas de guerre, ils commandaient les troupes, tout en laissant à la garde des frontières et à l'administration civile et judiciaire les Comtes et les officiers de leur dépendance. Ceux-ci avaient en outre l'intendance des finances et la direction des ateliers monétaires de leur ressort. Ces ateliers étaient fixés en certaines villes importantes, comme Poitiers, Bourges, Orléans, Tours, Limoges, Melle et bien d'autres (a). La dignité de Comte fut donc rétablie définitivement (b). Nous la verrons souvent en action, et nous en parlerons à propos de ses attributions, aussi bien que de celles de beaucoup d'autres dignitaires ou employés dont l'action se mêlera à celle du pouvoir gouvernemental.

Les délégués impériaux.

Mais nous ne pouvons terminer cet aperçu très succinct et en finir avec la constitution donnée à l'Aquitaine, sans

(a) Cf. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* VI, 286.

(b) L'Astronome, *De Vit. Lud. Pii.*

parler du moyen supérieur qu'inventa le génie du grand roi pour assurer le jeu de ces admirables rouages politiques. C'était peu de les établir, en effet : il fallait encore que rien ne les entravât, ni la négligence des hommes, ni leur méchanceté possible, ni les intérêts particuliers. Aussi Charles eut soin de choisir dans les assemblées annuelles du champ de mai des délégués royaux *(Missi Dominici)* chargés de se rendre en chaque province pour y réformer les abus, punir les négligences des magistrats, hâter les décisions arriérées de la justice. Ils devaient aussi recevoir les plaintes des particuliers, visiter les monastères, et soutenir les faibles contre les exactions des grands. Pris dans les rangs élevés de la société, riches, et par conséquent exempts de toutes tentatives de corruption, ces envoyés, représentants du prince, recevaient partout de grands honneurs. Ils étaient défrayés aux dépens des villes et des établissements qu'ils inspectaient. Revêtus de pouvoirs extraordinaires, ils convoquaient près d'eux pour des assises solennelles les comtes, les évêques, les abbés qui devaient les assister dans chaque session, et, selon les cas, ils destituaient et remplaçaient les fonctionnaires. C'était surtout après Pâques que se tenaient leurs réunions ; et quand elles avaient recueilli leurs renseignements, elles venaient au champ de mai, où elles rendaient compte au souverain de ce qu'elles avaient vu et cru devoir faire (a). En un mot, c'était déjà ce que l'on appela plus tard les *Grands Jours.*

Tel est le réseau solide des principes d'administration établis pour l'Aquitaine par Charlemagne. Le moment viendra ou des branches adjacentes devront compléter cet arbre majestueux et consolider plus fortement encore l'édifice social. Nous avons dû en faire connaître les premières bases, afin de bien comprendre la théorie de ce gouvernement dans lequel le Poitou va prendre désormais une part si active et si attachante.

(a) De la Fontenelle, *Rois et ducs d'Aquitaine,* p. 30 et suiv.

Néanmoins ne passons pas à des faits ultérieurs sans parler des deux fondations les plus mémorables que Charlemagne ait faites dans le Poitou, et à qui leur date assigne ici leur véritable place.

Fondation de l'abbaye de Nanteuil.

C'étaient encore de nouvelles preuves du sens politique et si profondément chrétien de ce prince. Après son retour d'Espagne, soit qu'il reconnût, malgré le profond chagrin qu'il conserva longtemps de l'échec de Roncevaux, une spéciale faveur de la Providence dans les conséquences de cette guerre qui lui avait assuré l'Aquitaine, et reculé ses frontières jusque dans la péninsule ibérique; soit qu'il voulût encore s'assurer la protection plus particulière de la Sainte-Vierge sur cette France dont il fondait réellement la puissance et la gloire pour un long avenir, il résolut de bâtir près du monastère de Charroux dédié au Sauveur, une autre maison consacrée sous le nom de Sainte-Marie, à trois ou quatre lieues au Midi de la grande abbaye. Non loin de Benest, où Dieu avait béni ses armes contre Hunold, il y avait une vallée profonde, solitaire, appelée la *Fosse,* où s'élevait alors une modeste église desservie par trois ou quatre prêtres ermites, entourée de quelques pauvres cabanes, abritant un petit nombre de familles, et dont la tradition faisait remonter l'origine jusqu'au passage de saint Martial dans la contrée, c'est-à-dire vers la fin du Ier siècle. Deux petites rivières trouvaient là leur confluent pour aller se confondre ensemble dans la Charente : c'était l'*Or,* venant du Nord, où ses premières eaux jaillissaient d'une vallée voisine, et l'*Argent,* qui venait du Sud-Est, à travers un parcours à peu près égal, arrosant depuis sa source les trois villages qui entourent le petit bourg de Champagne-Mouton (**33**). Ces cours d'eau encore connus justifient bien leur nom par la fertilité qu'ils procurent aux campagnes qui en sont baignées. Nous ne regardons pas comme impossible que le jeune souverain à qui les idées de foi étaient familières, ait rapproché le souvenir de la protection divine éprouvée à Benest de cette pauvre existence

d'âmes si recueillies et si humbles, et qu'il n'ait conçu par une gratitude toute chrétienne la pensée de perpétuer la mémoire de ce bienfait. Toujours est-il que bientôt on vit s'élever dans ce désert une autre abbaye qui reçut le nom de Nanteuil-en-Vallée (34), avec le double vocable de Notre-Dame et de saint Benoît, dont la règle y fut dès lors adoptée (a). Cette terre appartenait alors au Poitou. L'abbaye nouvelle y prit de larges et prompts développements, et contracta dès lors avec celle de Charroux des relations de bon voisinage qui ne cessèrent pas. Ceci se passait dans les derniers jours de l'automne de 778.

Pèlerinage de Notre-Dame de Plaisance

C'est à la même époque, et sans doute un peu avant, que Charles, encore en marche pour revenir à Aix-la-Chapelle, s'arrêta en Poitou, sur les limites du Limousin, et aux environs de cette pittoresque vallée dont la ville de Montmorillon (35) occupa d'abord le versant occidental avant de descendre jusqu'aux deux rives de la Gartempe. Près de là était assise, sur le bord de cette même rivière, en un endroit dont les charmes naturels lui avaient fait un nom mérité, le village de Plaisance, déjà célèbre par les fréquents rendez-vous que s'y donnait la piété catholique en l'honneur de la Sainte-Vierge. Notre-Dame de Plaisance voyait chaque année un nombre considérable de pèlerins venir au 15 août l'implorer dans ce sanctuaire, où bien des grâces étaient accordées. Charles s'y rendit aussi, et en témoignage d'une piété reconnaissante, il voulut que le modeste

Histoire de son église.

sanctuaire devînt une belle église plus digne de son objet, et capable par sa beauté d'attirer la dévotion publique. Dès lors les visites s'y firent plus fréquentes et plus nombreuses, et ces touchantes habitudes s'y maintinrent longtemps. Les rois de France continuèrent d'y faire d'illustres pèlerinages et de combler de bienfaits un sanctuaire où la protection de Dieu leur était sensible. Au XIIIe siècle, Louis VIII s'y rendit, et voyant l'église de Charle-

(a) Longueval, *ad ann.* 778.

magne fort endommagée par le temps, il la fit rebâtir dans le beau style de son époque, sur de plus vastes dimensions, et pour la soustraire à tous les périls des guerres féodales de ce temps, il la fit entourer de murs flanqués de tours, et mettre ainsi sur un pied de défense respectable, ce qui lui valut le titre et les prérogatives des villes. Des revenus avaient été ajoutés à ces privilèges. Les moines Augustins, établis à Montmorillon vers le XII[e] siècle, furent préposés au service de l'église et des pèlerins ; mais bientôt les envahissements des Anglais les en chassèrent, ruinèrent l'église qu'avaient enrichie des trésors multipliés par la piété des princes et des particuliers. La paix étant revenue, un don de quatre cent cinquante-cinq boisseaux annuels de blé lui fut fait pour les pauvres ; malheureusement il était appuyé sur des moulins qui disparurent plus tard : et la pauvre église fut ruinée vers le milieu du siècle dernier, destinée à n'être bientôt plus, comme aujourd'hui, qu'une paroisse dépourvue de prestige (**36**), n'ayant plus ni le prieuré, ni la maladrerie fondée par les seigneurs du lieu. Mais la dévotion des peuples se maintenait encore ; on ne cessait pas d'y venir en 1755, de Montmorillon, de Chauvigny et des paroisses de la basse Marche. Il fallut la Révolution de 1789 pour mettre fin à ces démonstrations, toujours importunes aux impies. Le marteau de cette grande prostituée démolit le chef-d'œuvre d'architecture, réduit enfin à un tiers de ses mesures primitives (**37**).

Ainsi le grand Prince qui aimait à consolider son pouvoir en lui donnant l'appui de la religion, et qui honorait l'Eglise comme la divine coopératrice de son règne, a laissé dans le Poitou d'impérissables marques de ses fréquentes apparitions. Nous en verrons bien d'autres ; et au bonheur de ses peuples et à la splendeur qu'il donna pour eux au culte du Tout-Puissant, on ne pourra plus nier que le service de Dieu soit pour les peuples la meilleure école où s'apprennent l'amour et le respect de son prince et de son pays.

—

NOTES DU LIVRE XX

Note 1

14,000 sous d'or, c'est-à-dire à peu près 361,000 francs de notre monnaie, qui vaudraient plus de 2,184,000 d'aujourd'hui.

Note 2

La Corse, grande île de la Méditerranée, la *Corrica* des Romains, entre la France et l'Italie. La république de Gênes la céda en 1768 à la France, dont elle est devenue un département avec Ajaccio pour capitale. Cette ville a un évêché et 13,000 habitants. L'île entière en compte 253,000.

Note 3

Parme, *Parma*, ville d'Italie qui tire son nom de la rivière qui en arrose les murs. Ancien duché, capitale actuelle du duché de Parme et Plaisance. Elle a 48,000 âmes. Sa fondation était due aux Etrusques avant de devenir une colonie romaine dès l'an 281 avant l'ère chrétienne.

Note 4

Venise, *Venetia*, ville de 280,000 habitants, sur la mer Adriatique, bâtie sur pilotis et composée d'îlots reliés par des ponts. Elle est due aux anciens Venètes, qui se firent sur ces îlots un refuge contre Attila. Elle fut d'abord gouvernée par des tribuns, puis par des doges de 697 à 1797. Elle appartint, depuis cette dernière époque, à l'Autriche, puis à l'Italie. Les croisades l'avaient enrichie et lui donnèrent une part active dans la navigation et la politique de l'Europe.

Note 5

L'Istrie, *Istria*, contrée de l'empire d'Autriche voisine de l'ancien territoire de Venise, à l'extrémité Nord de l'Adriatique. Elle appartint aux Vénitiens dès le commencement du XIIIe siècle, et, par suite des dernières guerres portées par la France contre l'Autriche, elle est revenue à l'Italie, à laquelle elle appartient aujourd'hui.

Note 6

Maguelone, *Magalona*, ville bâtie par les Wisigoths au IVe siècle, devint épiscopale au VIe, sous la métropole de Narbonne. Située au bord de la Méditerranée, elle fut détruite par les Sarrasins en 737.

Rebâtie et fortifiée au XIe siècle par l'évêque Arnaud I[er], qui habitait une petite ville voisine, elle recouvra son siège épiscopal. Mais le mauvais état du climat la rendit inhabitable, et, au XVI[e] siècle, ce n'était plus qu'un bourg presque désert, ce qui amena la translation du siège à Montpellier, en 1536.

Note 7

Saint-Seine, — l'abbaye, d'abord *Segester*, puis *Sequani monasterium* après 580. Petite ville chef-lieu de canton dans la Côte-d'Or, à 5 lieues Nord-Ouest de Dijon, qui en est le siège épiscopal, était d'abord du diocèse de Langres. Elle a 11 à 1,200 habitants et se trouve à 3 lieues des sources de la Seine, qui ne lui a pas donné son nom, comme on le croirait, puisque la Seine est nommée *Sequana*, dans César. C'était de ce fleuve, qui remonte depuis sa source jusqu'à l'extrémité Nord de la Haute-Marne, que cette partie de la Bourgogne avait pris son nom de Gaule séquanaise. Au reste, *Sequanus* est un nom d'homme, qu'on trouve dans ses inscriptions latines.

Note 8

Le célérier, dans le monastère, avait la charge et le soin du temporel. La règle de saint Benoît dit qu'il doit être par son assiduité, ses prévenances et son zèle, comme le Père des moines, *quasi pater monasterii*.

Note 9

Aniane, *Aniana*, *Sanctus-Salvator de Aniana*, bâti sous la règle de saint Benoît, encore mêlée de celle de saint Colomban, vers 780. — L'Hérault, *Arosis*, prend sa source dans les Cévennes, et se perd dans la Méditerranée, près d'Agde, chef-lieu de canton du département auquel il donne son nom.

Note 10

Lodève, *Luetva*, *Leuteva*, petite sous-préfecture de l'Hérault, de 8,000 âmes, au pied des Cévennes; ancien évêché fondé au V[e] siècle, et supprimé en 1790. Il était suffragant de Narbonne.

Note 11

Gellonense monasterium, ensuite *Sancti Guillelmi in desertis*, au même diocèse de Lodève.

Note 12

Inde ou Inden, bâti sous le vocable du pape saint Corneille, dont on y fit venir des reliques. Ce monastère est à 2 lieues Sud-Est d'Aix-la-Chapelle. (V. le complément de cette note, *ad ann.* 814.)

Note 13

D'autres disent 805, parce qu'ils se reportent à l'usage de ce temps, qui ne faisait commencer l'année qu'au jour de Pâques. — V. le moine connu sous le nom d'*Astronome* (que nous citerons souvent désormais), *Vita Ludovici Pii.* On appelle de ce nom un écrivain inconnu du IXe siècle, moine sans doute, et auteur d'une histoire de Louis le Débonnaire. Il écrivit en un latin facile, et a été traduit par le président Cousin dans son *Histoire de l'empire d'Occident*, qui fait partie de la collection Guizot, où elle est traduite avec autant de fidélité que d'élégance. — V. aussi Mabillon, *Annal. Benedict.*, ad h. ann. — Bolland., *Vita S. Benedict. Anian.*, 12 febr.

Note 14

Blaslay, *Bladalaicus*, *Bladalacum*, chef-lieu de commune à 6 kilomètres au Nord de Neuville, et dont la paroisse a le vocable de saint Martin. La cure, abolie en 1801, a été rétablie en 1846.

Note 15

Neuville, *Nova-Villa*, *Villa-Nova*, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 3 lieues au Nord-Est de Poitiers, est plus ancien que son nom ne semble le dire, car on le trouve mentionné en 876 comme relevant de la viguerie *Salvensis*, ou de Saint-Jean-de-Sauves. Elle a près de 4,000 habitants. L'église est de Notre-Dame de l'Assomption.

Note 16

Doussac, *Dociacus*, dans ce même diplôme de 774; *Dulciacum* en 1090. Cette paroisse fut dès lors du titre de Saint-Martin; elle eut plus tard une châtellenie relevant de la baronnie de Mirebeau. Elle est à 4 kilomètres Nord-Est de Lencloître, dans l'arrondissement de Châtellerault, et possède 900 habitants. Son église est du XIIe siècle.

Note 17

Curçay, *Curciacum*, *Cursacum*, *Curzaïcum*, localité mérovingienne dont on a des monnaies de cette époque. Des chartes de 926 et 1046, la rangent dans le Pagus de Thouars. Elle était, en 1388, une baronnie relevant du château de Loudun. Elle est aujourd'hui un simple chef-lieu de commune de 700 âmes, du canton et à 8 kilomètres des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun, possédant 1,300 habitants, et une église remaniée plusieurs fois, la seule qui reste de deux paroisses, et qui est sous le vocable de saint Pierre.

Note 18

Chabournay paraît être son plus ancien nom, tiré, par M. Redet, d'une charte de Saint-Cyprien datée de 1100. On voit cependant que la paroisse, sous le nom de Saint-Martin, remonte au moins jusqu'au VIIIe siècle. Elle est nommée dans le Grand-Gauthier *Ecclesia de Chabornayo.* Quoi qu'il en soit, elle a peu d'illustration, n'ayant encore pour ses 800 habitants qu'un centre de cinq maisons réunies autour de l'église. Elle est à 5 kilomètres Nord de Neuville.

Note 19

Varennes a beaucoup d'homonymes dans le département de la Vienne. Seule, celle-ci nommée *Varenas* dans un titre de Saint-Cyprien de l'an 943, est chef-lieu de commune du canton de Mirebeau, et relevait à cette époque de la viguerie de Saint-Jean-de-Sauves. Son église de Saint-Martin, après avoir perdu son titre en 1801, ne le recouvra qu'en 1852, pour une population de 3 à 400 âmes. On y visite des souterrains-refuges dont l'existence peut remonter au Ve et au VIe siècle.

Note 20

Nous avons emprunté ici beaucoup de détails à l'excellent *Dictionnaire* topographique de M. Redet, à Ducange, aux *Antiquaires de l'Ouest* et à nos propres notes.

Note 21

Paderbornn, *Paderbona,* ville de 10,000 habitants, à la source de la Pader. Charlemagne y établit un évêché en 771. Elle appartient à la Prusse, depuis qu'en 1803 Napoléon Ier sécularisa sa principauté ecclésiastique.

Note 22

Chasseneuil, *Cassinogilum, Cassanogilum.* Il y a quatre localités de ce nom en France ; l'une dans le Poitou (Vienne), à 2 lieues Nord de Poitiers, sur le Clain ; l'autre en Angoumois (Charente), près la Rochefoucaud ; la troisième dans le Berry (Indre), non loin d'Argenton-sur-Creuse, et enfin la quatrième dont il s'agit ici, est dans l'Agenais, près de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Les géographes l'appellent souvent *Casseneuil,* et l'ont confondue volontiers avec celle du Poitou, trompés par l'identité du nom latin ; mais on ne peut plus douter que ce Chasseneuil soit celui dont nous parlons. Il s'est confondu depuis longtemps par ses ruines avec la petite ville très ancienne de Caudrot, simple village aujourd'hui du canton de Saint-Macaire, à 2 lieues Est de la Réole (Gironde). Caudrot est au

confluent du Lot et de la Garonne. Cette position n'est plus douteuse, depuis les découvertes qu'y a faites M. Grellet-Balguerie, alors juge à la Réole, dans son *album* de *Cassinogilum*, et dans son édition de la traduction en vers des *Bucoliques de Virgile*, de M. de Fourtou, in-18, p. 337 et suiv. Nous avions voulu aussi qu'on ne confondit pas ce *Casseneuil* avec celui des environs de Poitiers (V. *Bulletin monum.*, XXIX, 294). Le Chasseneuil du Poitou était bien aussi une résidence royale des Mérovingiens, où les Carlovingiens habitèrent après eux, car on a une charte de Louis le Débonnaire, datée en 828 de ce lieu, où cet empereur résidait alors : *Super alveum Clinno*, y est-il dit.

Note 23

Roussillon, un des anciens gouvernements de la France, formant aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales. Son nom lui vient de l'ancienne ville de *Ruscino*, qui a disparu. Cette province était au temps des Romains dans la première Narbonnaise. Elle appartient à la France depuis le traité des Pyrénées en 1659.

Note 24

Pampelune, *Pompeipolis*, en espagnol *Pamplona*, ville épiscopale de 15,000 âmes, que Pompée avait rebâtie quelques années avant l'ère chrétienne. — Elle est aujourd'hui à la Navarre-Espagnole, le reste de cette province ayant été réunie à la France en 1620 par un édit de Louis XIII.

Note 25

Saragosse, nommée *Sarduba* avant de recevoir son nom latin de César, *Cæsarea Augusta*, capitale de la province de son nom. Elle est baignée par l'Ebre, à 319 kilomètres Nord-Est de Madrid. Elle fut capitale du royaume d'Aragon, et a une population de 83,000 habitants.

Note 26

Roncevaux, *Ruborum-Vallis*, nom tout latin et qui indique la nature du sol, embarrassé de bois, de haies et de ronces épaisses. Entre Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port, les Espagnols avaient élevé une pyramide en souvenir de Charlemagne et de ses efforts pour la délivrance de leur pays. En 1791, les révolutionnaires de cette dernière ville, posée à l'entrée du passage des Pyrénées qu'avaient traversé leurs ancêtres, abattirent ce monument qui rappelait une gloire et un malheur de la France.

Note 27

Cf. Charte d'Alaon, dans Mauléon (*les Mérovingiens,* t. I, p. 337 et 282). — On a longtemps contesté l'authenticité de cette pièce, qui est un diplôme donné par Charles le Chauve pour l'érection, en 832, du monastère bénédictin de Notre-Dame d'Alaon, situé dans les Pyrénées citérieures, sur les bords du Balpore. Mais de nouveaux documents n'en laissent pas douter, comme on peut le voir dans l'*Histoire des Conciles d'Espagne* du cardinal d'Aguirre, t. III, p. 131 et suiv., — et l'*Histoire générale du Languedoc,* par D. Vaissette, t. Ier, p. 86 des Preuves; — Fauriel, *Histoire du Midi de la France,* et beaucoup d'autres.

Note 28

L'Andalousie, *Andalousia,* ainsi nommée du séjour que les Vandales y firent au ve siècle, est une province répondant à l'ancienne Bétique, et aujourd'hui une des capitaineries générales de l'Espagne, dont elle occupe la partie méridionale, que traverse le Guadalquivir, l'ancien fleuve Bétis. Les Arabes s'y étaient établis après l'avoir conquise durant la première moitié du viiie siècle.

Note 29

Nous avons déjà parlé ci-dessus d'un Chasseneuil, et que nous avons cru nous-même avec M. Grellet-Balguerie être l'ancienne résidence où naquirent, en 778, les deux jumeaux fils de Charlemagne et de la reine Hildegarde. Mais il s'agit réellement ici d'un autre Casseneuil, sur la rive du Drot, vers la Réole, comme Chasseneuil lui-même. Ce qui prouve bien cette attribution, c'est que les troupes royales réunies à Casseuil furent abondamment pourvues de vivres par la flotte de Charlemagne, qui ne put y arriver que par le Drot, le Lot n'ayant pas encore été rendu navigable à cette époque. (Voir Mauléon, *les Mérovingiens,* t. II, p. 65.)

Note 30

Ebreuil, *Ebrogilum, Evrogilum,* chef-lieu de canton de l'Allier, où fut une abbaye de Bénédictins fondée en 971, et qui dura jusqu'en 1790. Ebreuil a 2,500 âmes au plus.

Note 31

Audiac, *Andiacum* ou *Pandiacum,* Angéac-sur-Charente, canton de la Rochefoucauld, bourg chef-lieu d'une commune de 800 âmes.

Note 32

Cette abbaye avait été fondée en 618 sur le lieu de ce nom, au pays de Caux, près la Seine, à 4 kilomètres au Sud de Caudebec (Seine-Inférieure). Elle prit ensuite le nom de saint Wandrille, son premier abbé, fut ruinée par les Normands en 860, et rétablie en 1035.

Note 33

Champagne-Mouton, chef-lieu de canton de 1,200 âmes, arrondissement de Confolens (Charente).

Note 34

Nanteuil-en-Vallée, *Nantogilum, Nantoleum-in-Valle,* à présent chef-lieu d'une des communes du canton de Ruffec (Charente), avec une population de 1,500 âmes.

Note 35

Montmorillon, dont nous aurons occasion de parler plus tard fort amplement, est une sous-préfecture de la Vienne, sur la Gartempe, qui divise la ville en haute et basse. La partie haute est celle où est située la vieille église de Notre-Dame, près l'emplacement du château primitif dont rien ne reste plus; la partie inférieure a pour église paroissiale Saint-Martial, qui fut d'abord un prieuré de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, et dont l'église romane, récemment rebâtie au style du XIIIe siècle, est un des beaux édifices religieux du diocèse de Poitiers. — Il est difficile de savoir la valeur étymologique du nom originaire de Montmorillon. Dès le XIe siècle, on le trouva dans les chartes de Saint-Cyprien, exprimé par le mot *Montmorlio,* qui date de 1085. — En 1088, un Ranulfe est seigneur de *Montemorillione,* ce qui prouve très bien que l'on a pris son nom de la hauteur sur lequel se forma son premier établissement et d'un nom d'homme qui en fut le premier possesseur. Mais tout reste dans une parfaite obscurité quant à ce Maurilion dont l'analogie ne se voit dans aucune nomenclature latine. Il ne faut même pas remonter plus loin dans le passé pour rencontrer quelques notions un peu claires de cette ville aujourd'hui aussi florissante qu'agréable. C'est bien de ce XIe siècle que semble surgir pour cette localité une importance relative qui lui vient des premiers agissements du régime féodal. Ce n'est qu'en 1169, qu'apparaît le premier acte de la Maison-Dieu, devenu plus tard la maison des Augustins, et depuis 1816, le petit-séminaire diocésain. — Notre-Dame n'était d'abord qu'une chapelle, celle du château, donnée en 1093 à l'abbaye de Saint-Savin par saint Pierre II, évêque de Poitiers. Au commencement du siècle

suivant est fondée la Maison-Dieu, qui témoigne dès lors d'une grande générosité dans le donateur. — Vers la fin de ce même siècle, apparaît l'église de Saint-Martial. Ces mêmes temps voient former les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Michel qui ont disparu depuis longtemps. Puis Saint-Martial devient la seule paroisse de la ville, et ensuite l'archiprêtré dont le siège fut placé à Hains. Dès 1246, on vit à Montmorillon un prieuré de Grandmont, dont l'Ordre avait commencé à Limoges en 1076. Plus tard y vinrent les Recollets et une communauté de Filles-de-Saint-François, qui disparurent en 1791.

La situation de Montmorillon sur une colline élevée au-dessus de la Gartempe, en fit tout d'abord une place très capable de résister du côté de la rivière aux attaques des gens de guerre. Son château, construit à pic sur le rocher qui domine la ville basse, et protégé par la rivière, était d'une prise difficile. Les protestants l'occupèrent cependant pendant les guerres du XVIe siècle, puis il fut repris par les catholiques ; mais tant de vicissitudes l'endommagèrent tellement qu'on n'eut plus à s'occuper de le reconstruire à une époque d'ailleurs où la féodalité s'éteignait : ses dernières ruines disparurent sous Louis XIII. On n'a donc plus que des souvenirs sur les seigneurs du lieu, sur sa châtellenie, sa baronnie et sa sénéchaussée. Le nom de la dernière famille des Montmorillon existe encore en Bourgogne. Un de ses membres, Bernard, qui assistait à la première croisade, avait pris avant d'y aller, et d'un exploit devenu légendaire, le surnom de Quatre-Barbes, que portent encore ses descendants. Ceux-ci ont, malgré leur alliance bien connue avec les Montmorillon, des armes très différentes, car ils portent : *d'or à l'aigle éployée de gueule,* et ceux de Bourgogne : *de sable à la bande d'argent accostée de deux cotices de même.*

Note 36

Arrondissement de Montmorillon (Vienne). Elle a de 4 à 500 habitants. — Cf. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XIII, 359.

Note 37

Le pèlerinage s'est renouvelé en 1874, et continue tous les ans d'amener à Plaisance de nombreuses processions des paroisses voisines. (V. un intéressant article de M. l'abbé Léopold Liège, alors vicaire de Saint-Martial de Montmorillon, *Semaine liturgique de Poitiers,* 1876, p. 591 et suiv.)



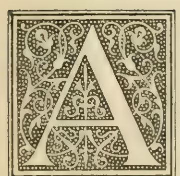


LIVRE XXI

—

Depuis l'installation d'Abbon Ier, comte de Poitiers, jusqu'à la révolte d'Adalric, comte de Gascogne

(De 778 à 788)



Abbon, comte de Poitiers.— Sa famille.

Abbon, qui commence la série de nos comtes, est resté dans les historiens du Poitou aussi obscur quant à ses origines que pour les actes de son gouvernement. Ce qui semble mieux établi sur sa famille est encore l'objet de doutes et de contestation, car si l'on peut affirmer, d'après Besly (a), qu'il était petit-fils de Waifre par sa fille Ferrande, mariée à un Girard de Roussillon, il est difficile de remonter au-delà, surtout en considérant que d'autres le font descendre de ce saint Arnould, évêque de Metz, que nous avons vu l'un des plus intègres ministres d'Austrasie, sous le règne de Dagobert Ier, et qui avait été marié avant d'arriver à l'épiscopat (b). Quoi qu'il en soit, tout persuade qu'il devait être du sang de ces illustres et puissantes familles franques dont l'arrivée dans les Gaules datait de la conquête du pays. Elevé par la confiance du prince à une des premières magistratures de la France, il se fixa à Poitiers

(a) *Comtes de Poitou*, p. 4 et 5.

(b) La Fontenelle, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 44.

devenu le centre de son gouvernement, et put y habiter ce vieux palais des rois wisigoths et mérovingiens dont les substructions ont révélé, récemment encore, l'origine romaine et les vastes proportions. On attribue en effet la construction de cet édifice, si souvent modifié à travers quinze siècles, à l'époque de réorganisation administrative des Gaules par Julien l'Apostat, vers 357. Ruiné autant de fois que la ville avait subi les conquêtes de tant d'ennemis qui s'en emparèrent successivement, le palais était encore en fort mauvais état quand Charlemagne s'attribua l'Aquitaine. Il le fit réparer pour en faire le siége du nouveau gouvernement de ses comtes. Là donc, comme toujours, demeurèrent les princes et se rendit la justice. De larges fossés, des murs formidables dont l'épaisseur défiait toutes les attaques se fortifiaient encore de remparts à l'épreuve des machines de guerre et des assauts. L'enceinte couronnait ainsi d'un grandiose monument le plateau culminant de la cité, et cette position, secondée d'ailleurs par des abords escarpés, rendait imprenable cette espèce de citadelle, aussi fortement construite que bien défendue. Là était le logement de toute la famille comtale, des serviteurs, d'un nombre considérable d'officiers et de soldats, prêts à repousser les entreprises ou à seconder l'action judiciaire dont le siége principal était au dedans. Car c'était là aussi, et dans la fameuse tour de Maubergeon (1), que se tenaient les assemblées des leudes, consultés sur les affaires du prince et de l'Etat, et les plaids où les particuliers réclamaient leurs droits devant les juges contre la violence et l'iniquité. Cette tour, maintes fois mutilée pour les destinations diverses que lui a données la succession des années, a vu dénaturer ses dimensions, ses voûtes, ses charpentes et ses jours. Après s'être vue le centre de la juridiction féodale, dont relevèrent les principaux fiefs de la contrée, elle est devenue l'humble dépôt où s'accumulent les minutes et dossiers de toutes les juridictions judiciaires du ressort de la cour d'appel.

Le palais des comtes à Poitiers.

La tour de Maubergeon.

Incertitudes sur le gouvernement d'Abbon.

On ne sait rien de précis sur le gouvernement d'Abbon, qu'on a mal confondu avec un abbé de Saint-Hilaire du même nom et de la même époque. On voit tout au plus dans les obscurités de ces temps privés de tous leurs témoignages authentiques, de courtes et passagères apparitions de notre personnage sur la scène de sa vie active : encore est-il vrai qu'alors son action se rapporte moins à sa propre personne qu'à des tiers qui viennent poser devant lui comme juges d'intérêts opposés qu'il est appelé à décider, et dont nous verrons bientôt quelques traces.

Nouvelle défaite des Saxons.

Witikind était depuis longtemps le chef redoutable des Saxons, qu'aucune défaite n'avait pu subjuguer encore, et qui avaient profité de l'expédition de Charlemagne au-delà des Pyrénées pour se révolter de nouveau, en portant la désolation aux environs de Cologne et de Mayence (2). Une perte immense les en fit repentir, car le roi, venu à la hâte, au premier avis de cette invasion, les tailla en pièces dans la Hesse (3), et demeura ensuite, pour les mieux surveiller, au château d'Héristal (4) où il passa les fêtes de Noël 778 et de Pâques 779.

Assemblée et concile de Duren.

La dîme rendue au clergé en dédommagement des exactions de Charles-Martel.

Le champ de mai de cette dernière année fut donc tenu à Duren (5), sur la Roër, où était une de ses plus remarquables villas. Le prince en profita pour faire régler certains points de discipline ecclésiastique et de droit civil dont les plus importants regardent la dîme, que chacun devait payer selon des engagements contractés par les propriétaires du sol ; puis le droit d'asile dans les églises dont on abusait souvent pour se soustraire aux peines méritées par de grands crimes. C'est après la tenue de l'assemblée générale que fut ouverte cette autre diète à laquelle assistèrent beaucoup de comtes et de seigneurs, mais où se trouvèrent assez d'évêques pour qu'on lui donnât le nom de Concile (a). Cette mention de la dîme, dont Eckhart dit qu'on la trouve ici pour la première fois indiquée comme

(a) Labbe, *Concil. Durinens.*, ad ann. 779. — Eckhart, *Corpus historic.*

une obligation jusqu'alors inouïe en de tels actes, était cependant aussi ancienne que l'Eglise qui l'avait empruntée à la loi mosaïque. Dès le IIIe siècle, Origène établissait pour les laïques la nécessité de fournir aux prêtres les besoins de la vie, afin que ceux-ci pussent s'appliquer plus exclusivement à leur ministère. Saint Augustin a un sermon sur le même sujet (a), et saint Cyprien loue ceux des chrétiens de son temps qui prennent sur leurs biens cette dîme déjà en pratique, pour soutenir la vie des ministres sacrés, et multiplier les offrandes de l'autel (b) ; mais plus tard les conciles eux-mêmes s'en étaient expliqués : le deuxième de Macon, tenu en 585, énonçait la dîme comme obligatoire (c). Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ces revenus appelés *dîmes (décima)*, parce qu'ils se constituaient ordinairement de la dixième partie de la récolte, étaient livrés à l'évêque, qui en avait la distribution selon les besoins des églises, des pauvres et des clercs. On voulait même qu'une portion en fût consacrée au rachat des captifs. Rien donc de plus légitime que cet impôt devenu le point de mire de toutes les attaques des impies, qui ne l'ont jamais aboli sans surcharger de beaucoup ceux qu'ils prétendaient en délivrer. Mais les chroniqueurs de cette époque ne taisent pas que le retour à la dîme fut demandé par le clergé lui-même, comme une compensation des biens que Charles-Martel lui avait ravis pour en enrichir ses favoris. Elle n'était donc qu'une restitution.

Modification du droit d'asile.

Quant au droit d'asile, nous avons vu combien il était sacré, mais combien aussi d'indignes prévarications s'en faisaient un refuge contre les justes sévérités des magistrats. On ne crut pas trouver une meilleure répression dans le concile de Duren, que d'interdire aux fidèles de donner aucune nourriture aux réfugiés condamnés à mort

(a) Cf. De Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés*, t. II, 234 et IX, 841.

(b) De *Unitate Ecclesiæ*.

(c) Labbe, *ubi sup.*, ann. 585.

pour homicide, incendie ou autres crimes, dont elle était l'expiation légale. Mais tous les autres continuaient d'avoir ce privilège. Ce n'était donc pas là, comme on a voulu le faire croire, enlever à l'Eglise son droit abusif. C'était le réglementer selon des besoins nouveaux, et d'accord avec elle et sans rien lui enlever de ce qui pouvait concilier le droit d'asile avec le respect dû au lieu saint et les légitimes prétentions de la justice. Nous devions établir ici ces deux principes dont le retour sera plus fréquent dans notre histoire que par le passé [a]. C'est aussi l'occasion de faire remarquer l'origine des Capitulaires [b] qui furent souvent donnés dans ces assemblées mixtes d'évêques et de laïques, parce que des lois civiles y étaient faites pour la paix commune de l'Eglise et de l'Etat, qu'on les y voyait également sanctionnées par le prince et par les prélats pour le bon ordre du royaume, et que très souvent la forme conciliaire de l'assemblée fit donner à ces actes le nom de canons. Les gallicans pouvaient donc s'éviter la peine de disserter sur la supériorité alors exercée par le pouvoir temporel sur le régime des âmes. Le catholicisme libéral n'était pas encore inventé au profit des hérésies politiques et religieuses. Les deux pouvoirs étaient en parfait accord sur le gouvernement de ce monde, et aucun d'eux ne songeait ni à empiéter sur l'autre, ni à l'assujettir par de faux principes à une opposition imaginaire. Ces anomalies n'ont commencé qu'à une époque où les papes avaient fait assez de bien aux gouvernements du monde pour mériter leur ingratitude (6).

Origine des Capitulaires.

Avant d'aller plus loin, il est bon aussi de s'arrêter sur les nouvelles divisions du territoire poitevin, soit ecclésiastiques, soit civiles, car ce fait importera beaucoup désormais à l'intelligence des faits postérieurs.

Nouvelles division du territoire poitevin

Dès les temps les plus anciens de l'Eglise, et qu'il n'est

(a) V. encore *Capitulaires* de Baluze, t. I.

(b) *Concil. Gallic.*, I, 381. — Longueval, *Histoire*, IV, 214 ; V, 236 ; VI, 315.

guère possible de fixer par des dates certaines, le clergé, qui eut toujours sa hiérarchie dans le sacerdoce supérieur des évêques et celui moins élevé des simples prêtres, fut distingué en divers degrés nécessaires au bon gouvernement des paroisses. Ces paroisses, étant déjà très nombreuses au IVe siècle, on dut dès lors préposer à leurs prêtres, disséminés surtout dans les campagnes, d'autres prêtres qui en fussent les supérieurs locaux, destinés à les maintenir dans l'observance des règles par une direction dont le principal mobile était toujours l'évêque diocésain. Nous avons vu que d'autres prélats secondaires étaient même souvent désignés sous le nom de *chorévêques* ou d'évêques régionnaires pour remplacer le chef suprême en beaucoup d'offices et de fonctions que la distance ou les difficultés du pays ne lui permettaient pas d'y aller exercer. Mais ces chorévêques eux-mêmes furent préposés à des régions trop étendues pour n'avoir pas besoin d'adjoints inférieurs. De là les doyennés ruraux, les diaconés, puis les archidiaconés, bientôt réduits à un très petit nombre par diocèse. Ces archidiaconés communiquèrent même à leurs titulaires une dignité qui l'emporta sur celle des archiprêtres ; car ceux-ci gardèrent leur place à la tête de chaque grande division, devenue le centre de leur autorité administrative, et les archidiacres, adjoints à l'évêque, au centre de la cité épiscopale, gouvernèrent avec lui, comme font encore ceux qu'on appelle depuis longtemps vicaires généraux.

Les *Pagi minores.* Au temps où nous nous trouvons, ici toutes ces divisions ecclésiastiques existent déjà à peu près, depuis longtemps. Elles s'encadrent dans tout le territoire poitevin, contenant de nos jours les trois départements de l'ancien Poitou, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée. Nos premiers historiens, Grégoire de Tours entre autres, désignent ce grand territoire sous le double nom de *Pagus* ou de *Civitas pictavensis,* le pays, la cité de Poitiers : cette double acception lui reste dans les chartes jusqu'à la fin du XIe siècle.

Mais ce grand pays était trop vaste pour que, à l'exemple de l'administration religieuse, et même simultanément à elle, le gouvernement civil ne cherchât pas à simplifier ses rouages par des subdivisions devenues indispensables. Il y eut donc le *pagus* principal, d'autres *pagus* moindres qu'on appela *pagi minores*, et qui devinrent le siége d'un pouvoir soumis au comte ou autre magistrat suprême de la contrée. On eut aussi les vigueries, dont nous parlerons en leur temps comme de subdivisions plus nombreuses. Il importe de ne pas oublier devant l'histoire ces différentes divisions qui constituent toute notre géographie locale.

Les archidiaconés et autres circonscriptions ecclésiastiques.

Quant au diocèse, le Poitou eut fort anciennement, et certainement dès le milieu du VIIIe siècle, trois archidiaconés, subdivisés en vingt-deux archiprêtrés et huit doyennés. Dans ce plan général rentrèrent les églises paroissiales, dont le nombre s'augmentait à mesure que se peuplaient les campagnes, et dont les curés rentraient naturellement sous la discipline immédiate de leur doyen rural.

Division des *Pagus*.

1° D'abord, et en nous plaçant au Nord de notre carte générale, nous trouvons l'archidiaconé de Thouars, comprenant les deux archiprêtrés de Pareds et de Parthenay, avec les doyennés de Montaigu, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, de Vihiers et de Bressuire.

2° L'archidiaconé de Poitiers avait neuf archiprêtrés : Mirebeau, Loudun, Châtellerault, Labsie-en-Brignon, Morthemer, Lussac-le-Château, Faye-la-Vineuse et Angle-sur-l'Anglin. Nous aurons soin d'indiquer les détails importants rattachés à chacun de ces noms, et aux paroisses qui en relèvent, à mesure qu'ils se rencontreront dans le cours de cette histoire.

3° L'archidiaconé de Briançay, autrement dit Brioux (7), renfermait douze archiprêtrés : Ambernac, Ruffec, Bouin, Chanay, Gençay, Rom, Lusignan, Melle, Sanxay, Exoudun, Saint-Maixent et Ardin. Trois doyennés y étaient compris : Fontenay, Mareuil et Talmont.

L'administration civile s'était fait aussi des divisions dont quelques-unes, comme les territoires de Brioux et de Thouars, ceux de Mauge et d'Herbauge, pouvaient bien remonter à l'époque gauloise, comme leurs noms autorisent à le supposer. Quoi qu'il en soit, l'administration romaine en fit des *pagus* (8), ou des chefs-lieux qui donnèrent leur nom à toute la circonscription qui en dépendit. Ce furent là les premiers *pagus* qui partagèrent la province et le diocèse. Plus tard, on créa ceux de Châtellerault et de Loudun, puis ceux de Melle, de Retz, de Niort et de la Chapelle-Thireuil, enfin celui d'Aunis, dont une partie relevait du Poitou, celui de Tiffauges qui ne fit qu'une courte apparition, et celui de la Gâtine qui ne fut jamais bien définitivement délimité. On sent que ces subdivisions, appelant avec elle des soins d'administration nouvelle, n'apparurent successivement qu'à mesure des accroissements de population. Il y eut même quelques *pagus* mineurs qui n'entrèrent que dans la circonscription ecclésiastique, comme Pareds et Paillers, dans la Vendée, et que nous citons parce qu'ils pourront nous revenir quelquefois pour distinguer certains noms de localités de quelques autres avec lesquels on ne doit pas les confondre.

Les Vicomtés.

Nous avons vu que les comtes rendaient la justice et se faisaient assister au besoin par d'autres dignitaires tels que des abbés ou des officiers supérieurs de leur cour. Il en fut ainsi des vicomtes. Charlemagne, après avoir pris Narbonne sur les Sarrasins, en avait institué dans cette ville. D'autres ne tardèrent pas à être préposés à certaines villes et pays renfermés dans les provinces et y remplissant le rôle de consuls (a). C'étaient d'abord plutôt des surveillants que des collègues du pouvoir comtal ; mais ils arrivèrent peu à peu à s'arroger certaines fonctions longtemps réservées à la souveraineté des comtes, surtout quand les affaires se furent multipliées jusqu'à faire moins regretter à ceux-ci que ces aides naturels pussent en partie les en décharger.

(a) Hauteserre, *De Ducibus, Comitibus, et Vice-Comitibus Galliæ*, p. 268.

Les Vigueries.

Mais les distances étaient longues, les voies de communication difficile, les causes devenaient plus fréquentes, et il fallut encore songer à diviser les moyens de gouvernement pour les provinces. On institua donc les *vigueries*, ressorts judiciaires où les causes moins importantes furent jugées par des *viguiers* ou *vicaires* du comte, siégeant en des espèces de tribunaux de première instance où n'étaient jamais appelées les affaires majeures d'homicide, de vol, de rapt, ni celles regardant les terres fiscales ou allodiales (**9**), ni celles enfin où pouvaient être intéressées la liberté ou la propriété. Ces deux dernières clauses s'expliquent par ce que nous avons déjà dit que beaucoup de délits envers les personnes ne pouvaient s'expier par une *composition* ou amende décrétée par le juge en faveur de l'offensé. On a aussi des preuves que les affaires des monastères n'étaient portées que devant les comtes et les vicomtes. Quand elles le furent plus tard devant les évêques diocésains, c'est que cette mesure avait été innovée, ou que ces prélats se trouvaient juges naturels de l'affaire par quelque titre féodal.

Fonctions des Viguiers.

Les viguiers, comme leur nom l'exprime très bien, furent donc placés dans les chefs-lieux de canton (**10**), et eurent sous leur autorité les villages ou paroisses renfermés dans leurs limites. On ne s'en tint pas là à leur égard. Ils eurent sous leurs ordres des sous-viguiers, que remplacèrent plus tard des centeniers, multipliés dans la viguerie selon qu'elle renfermait un plus ou moins grand nombre de villages. Nous remarquerons ici que beaucoup de lieux aujourd'hui sans importance devaient en avoir beaucoup sous Charlemagne, puisqu'ils devinrent, en qualité de vigueries, des centres d'administration que rien ne fait plus supposer.

Nombre des vigueries dans le Poitou.

Ce fut un des soins principaux de ce prince d'établir en Aquitaine, qu'il venait de constituer en royaume, tous les moyens de gouvernement qui devaient y faire fleurir la paix sous la protection d'une justice aussi prompte qu'impartiale. Il distribua donc sur tout le territoire ces vigueries,

dont le rôle est demeuré si actif dans tous les monuments écrits de cette époque. On n'en sait pas au juste le nombre pour le Poitou, beaucoup s'étant perdues à travers les temps et par suite de l'oblitération que bien des noms ont dû subir ; et, d'ailleurs, elles ne furent pas toutes établies à la fois, certaines d'entre elles ne l'ayant pu être que peu à peu et par les successeurs de ce grand roi. Nous pouvons croire aussi avec fondement que beaucoup lui doivent leur établissement, quoique les documents venus jusqu'à nous ne les mentionnent que plus tard. N'est-il pas à croire en effet, qu'en donnant un comte à Poitiers, il l'aura doté en même temps de toutes les juridictions inférieures qui devaient aider ou suppléer cet administrateur dans le gouvernement de la province ? En commençant donc par ce pagus de Poitiers, nous y trouvons dix-sept vigueries (**11**), connues certainement, sans compter sept autres dont on n'est pas sûr, parce qu'elles sont très rapprochées du chef-lieu. Le pagus de Brioux en avait onze, et peut-être treize, les deux dernières y étant restées douteuses ; quatre appa-raîtraient au territoire de Brioux (**12**), deux à celui de Thouars, une à Herbauge, quatre à Châtellerault, deux à Loudun, une à Mervent, à Thireuil et à Ardin ; Melle en a trois ou quatre ; le pays de Retz, qui cessa d'être au Poitou en 851, n'avait qu'une viguerie ; Niort en eut trois, l'Aunis trois, Tiffauges eut son viguier dans ses propres murs, aussi bien que Mauge et la Gâtine dont le viguier fut à Parthenay. Nous parlons ici de l'Aunis, parce que formant un pagus, il appartenait en ce sens au Poitou, comme la Saintonge, et relevait du comte donné à notre province. On a cru avec un historien rochelais que l'Aunis avait eu six vigueries [a]. Etudiée de plus près, cette contrée n'en a eu réellement que trois, dans lesquelles trois autres se trouvèrent enclavées plus tard à titre de sous-vigueries, ne constituant qu'une juridiction secondaire et en quelque

(*a*) Arcère, *Histoire de la Rochelle*, p. 45 et suiv. — Faye, *Recherches sur les Vigueries de l'Aunis, (Mém. des Ant. de l'Ouest,* t. XII, p. 361 et suiv.*)*

sorte coadjutrice. Les trois principales furent donc Bassé (**13**), empiétant pour ainsi dire sur le Poitou, et s'étendant jusqu'aux portes du château de Niort; Châtelaillon (**14**), possédant tous les points du littoral; enfin, à l'Est et au Sud, Saint-Jean-d'Angély (**15**), suivant le cours de la Charente et de la Boutonne (**16**), et embrassant des terrains qui ont depuis appartenu à la Saintonge. C'est dans cette dernière qu'étaient enclavées les vigueries secondaires ou imparfaites de Charentenay (**17**), de Muron (**18**) et de Nachamps (**19**). Tel était pour nous le pays d'Aunis, dont les vigueries ici désignées ne peuvent être, on le sent, qu'imparfaitement circonscrites aujourd'hui, quant à leur juridiction.

Viguerie de Lusignan.

La plus ancienne viguerie que nous connaissions en Poitou est celle de Lusignan, qui date de 775 (*a*). Or, elle aurait donc été établie par Charlemagne, trois ans avant la division de l'Aquitaine en comtés. C'est pour cette ville, qui devait avoir un si grand rôle dans l'histoire de notre province, une preuve que déjà elle avait acquis une certaine importance, laquelle se développera sous de puissants seigneurs (**20**).

Epoque de leur activite et de leur décadence.

C'est surtout dans le cours du xe siècle qu'on voit apparaître les chartes indiquant, sous le nom de vigueries, les plus importantes localités, Poitiers, Niort, Châtellerault, Fontenay, Civray, Saint-Maixent, Chauvigny et autres. Au xie, l'institution commence à décliner par suite de la formation d'un plus grand nombre de vicomtés, dont les titulaires, devenus héréditaires et plus indépendants, administrèrent la justice et les autres choses de leur ressort, par des prévôts et autres agents dont nous parlerons à l'occasion, aussi bien que des vigueries, lorsqu'elles pourront nous intéresser.

Sollicitude de Charlemagne pour l'Aquitaine et le Poitou.

Cet ordre remarquable mis par Charlemagne dans les

(*a*) V. De Sainte-Hermine, note à la fin du tome II, de la 2e édition de l'*Histoire* de Thibaudeau, p. 491.

provinces du nouveau royaume d'Aquitaine, le but qu'il se proposait d'attacher les peuples à sa maison en leur donnant pour roi un de ses fils, né parmi eux ; surtout le dessein bien arrêté dans cette tête aussi sagement politique que vigoureuse, d'arriver à opposer bientôt, par une administration solidement établie, une barrière insurmontable aux nouvelles entreprises des Sarrasins sur le Nord de la France ; d'autre part enfin, la sage distribution des emplois pour le gouvernement de ce grand pays, ne peuvent laisser le moindre doute sur les intentions du grand souverain de travailler à la paix générale et de consolider tout ce plan politique par toute la force qui peut venir à une nation d'une foi religieuse aussi puissante que la foi chrétienne. On peut voir déjà de quoi ce génie était capable, pensant à tout, s'élevant aux considérations les plus hautes, et donnant d'ailleurs l'exemple des vertus qu'il voulait voir pratiquer. Sa conduite dans le Poitou, où il se montra si généreux et si chrétien, nous prouvera combien il aimait cette province qui semble lui avoir été chère entre toutes celles de l'Aquitaine.

Grande famine et mortalité.

L'année 779, où semblent s'être faites et à peu près complétées ces grandes choses, fut marquée par une de ces calamités trop fréquentes dans ces temps où l'économie publique ne pouvait pas être encore une science, et dont les causes multiples se résumaient toutes dans le fléau de la guerre que tant d'autres accompagnent toujours. On souffrit encore d'une grande famine qui affligea la Gaule tout entière, et à laquelle ne purent échapper les populations du Midi. Une affreuse mortalité s'en suivit, et l'on recourut contre ce double malheur à des prières publiques, à des jeûnes et à de larges aumônes. Toute la noblesse fut taxée, les monastères durent nourrir un surcroît nombreux de leurs pauvres jusqu'à la moisson suivante, et tous les autres en proportion de leurs biens. Ce règlement émanait de Charlemagne. Les historiens qui nous racontent ces édifiants efforts de la foi pour détourner la colère de Dieu, attestent

que tant de supplications et de bonnes œuvres furent efficaces (a). C'est la consolation des générations futures que de trouver dans ces grâces de la Providence, les mêmes espérances pour les épreuves de l'avenir.

Jean II, XXXIXe Evêque de Poitiers.

Deux évêques, Bertaud, qui est le trente-septième de notre liste, et Benoît le trente-huitième, se trouvent à cette époque et jusque vers 780, placés l'un à côté de l'autre dans les anciens dyptiques du diocèse. Ils y passent inaperçus pour laisser la place à un autre dont on ne sait pas beaucoup plus. C'est un nommé Jean, qui serait le second de ce nom, et apparaît vers cette époque sans rien rattacher à sa mémoire. Nous savons pourtant par les poésies d'Alcuin, que ce beau génie avait entendu parler du digne prélat dont le souvenir se serait effacé, si le savant anglais passant à Poitiers, peut-être à la suite du roi, vers le commencement du IX[e] siècle, n'avait été prié de lui composer une épitaphe. Elle fut placée sur son tombeau, où seize vers faisaient l'éloge du prélat, homme pieux et doux, y est-il dit, aussi bien que d'Aper, récemment abbé de Saint-Hilaire, et que Aton, son successeur, avait fait inhumer auprès de lui. Par les soins de ce dernier, les deux tombeaux avaient été entourés d'une balustrade en marbre qui les protégeait contre les pieds des passants ; un autel, où pouvait s'offrir le Saint-Sacrifice pour le repos des deux âmes, avoisinait le monument, et un remarquable crucifix couronnait le tout (**21**). On voit ici un type de l'habileté architecturale du temps et aussi une preuve de la foi au purgatoire qui forme un des témoignages de ce siècle en faveur de cette croyance chrétienne. Il paraît que ces deux tombeaux occupaient une chapelle construite auprès de l'église abbatiale, par Aton. Comme cet abbé était mort en 793, on ne peut pas reculer plus loin que cette année la mort de l'évêque Jean. Il est même permis de supposer, d'après tous ces détails, qu'avant

(a) Cf. *Chronic. Moissac.*, ap. Duchesne, t. III, *ad ann.* 780. — Baluze, *Capitul*, t. I, p. 199.

de parvenir à l'épiscopat, Jean II avait appartenu au Chapitre de Saint-Hilaire (a).

Les comtes de Poitiers deviennent abbés de Saint-Hilaire. — Abus dans les bénéfices à cette époque.

En 780, le comte Abbon, dont quelques chartes ou transactions entre l'abbaye de Saint-Hilaire et d'autres communautés portent la signature en toutes lettres, paraît avoir été abbé de ce grand établissement, selon le droit qu'en avaient acquis ses prédécesseurs par les libéralités de Pépin le Bref et de Charles-Martel. Le grand monarque héritier de leur sceptre n'aurait pu, sans soulever de grandes difficultés, revenir sur cette mesure inique. Il s'efforçait d'en donner une compensation à l'Eglise par une protection active et zélée; et il ne faut pas oublier à la décharge de cette conduite irrégulière, que, de son temps encore, les désordres prolongés avant lui par les guerres intestines, le mépris de toutes les règles de la propriété et du droit dont les monastères avaient plus souffert que personne parce qu'ils ne s'étaient pas défendus par les armes, duraient toujours et survivaient aux troubles encore récents, comme les rejetons d'un arbre nuisible, reconnu mauvais, mais qu'on renonce à déraciner dans la crainte des mouvements de terrain qui endommageraient les édifices du voisinage.

Simonie persistante.

Qui croirait même que la simonie fut telle à cette époque, aussi bien que l'indignité d'un trop grand nombre de clercs avides des abbayes et des évêchés, que saint Benoît d'Aniane, poursuivant alors le cours de ses réformes, avait cru devoir conseiller à Charlemagne lui-même de confier momentanément certains bénéfices ecclésiastiques à des laïques titrés, pour les arracher ainsi aux mains indignes qui les sollicitaient chaque jour (b)? On voit ici l'origine des commendes définitives, qui, légales d'abord, puisqu'elles obtenaient, pour les bonnes et si tristes raisons que nous venons de dire, une tolérance de la part de l'Eglise, arrivèrent

Origine des commendes.

(a) Dreux du Radier, *Bibl. littér.*, I, 17. — V. aussi Migne, *Patrol. latine*, t. I, p. 750.

(b) Benoît ne s'en éleva pas moins avec énergie en beaucoup d'occasions contre l'abus qu'il voulait par là affaiblir. (V. Longueval, *ad ann.* 818.)

peu à peu cependant au plus cruel des abus et au plus déplorable des scandales! Pourquoi les flétrissures de l'histoire ne servent-elles plus de rien à l'humanité? et quelle responsabilité prennent devant Dieu les princes entraînés par leur ambition à des guerres qu'ils auraient évitées avec leurs fatales conséquences?

L'abbaye de Saint-Hilaire devient collégiale.

Quelques faits se présentent ici qui nous donnent une idée de ce qui se passait dès lors dans cette abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, qu'on ne regardait plus que comme un Chapitre. Sans savoir bien précisément en quelle année elle avait pris ce nouveau mode d'existence, on peut établir qu'il lui était tout récent, n'ayant pu commencer qu'après l'année 758, où nous avons vu le saint évêque de Metz Chrodegand imposer aux prêtres de son Église la vie canoniale, au lieu de la vie cléricale proprement dite, que ses prêtres et ses clercs inférieurs menaient autour de lui dans la maison épiscopale. Nous avons vu ce qu'était cette règle (a). En l'embrassant, les moines passaient donc à un état plus facile; ils gardaient, quoique avec une certaine restriction, le libre usage de leurs possessions ou des oblations recueillies pour leur ministère. Quelque commode que parût au grand nombre cet adoucissement aux rigueurs de la vie purement monastique, beaucoup cependant regrettaient cette plus grande perfection, abandonnée quelquefois sans autre raison que le besoin irréfléchi de jeter dans leur existence un bien-être naturel, mais qui devait avoir des retours. Quoi qu'il en soit, cette régularité monastique existait encore à Saint-Hilaire en 768, comme le témoigne une charte de cette année (b), mais ne devait pas y subsister longtemps, car un diplôme de Louis, roi d'Aquitaine, donné en 808, autorisa les clercs de Saint-Hilaire à se retirer quand ils voudraient dans le monastère de Nouaillé, pour y retrouver la vie cénobitique (**22**).

(*a*) V. ci-dessus, *ad ann.* 758.

(*b*) Cf. *Chartrier de Saint-Hilaire*, dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIV, *ad ann.* 808.

Ce qu'étaient les abbés laïques.

Il est à remarquer, du reste, que tout en possédant le titre d'abbé, le comte de Poitiers se contentait de toucher les revenus temporels et ne s'occupait de l'administration spirituelle qu'autant qu'il en était besoin pour autoriser certaines transactions et accorder quelques faveurs. Nous le voyons ainsi prendre part à des conventions entre l'abbaye et ce monastère de Nouaillé, qui s'acheminait par une régularité de longue date, vers une illustration qui allait bientôt commencer.

La Celle de Nouaillé et ses premières relations avec St-Hilaire de Poitiers.

Nous savons que tout d'abord Nouaillé, petite retraite de quelques-uns des moines de Saint-Junien de Mairé, était devenu, après la mort de ce saint en 587, un prieuré dépendant de Saint-Hilaire. Cette union s'était faite à l'abbaye poitevine par un certain Frotselme (a), qu'on ne connaît pas autrement. L'abbé du grand monastère pourvoyait donc au gouvernement du prieuré, placé sous le vocable de Notre-Dame et de saint Hilaire, par un de ses prêtres, qui, en 780, était Hermembert. Au mois de juillet de cette année, ce dernier signa avec Aper, qui occupait le siége abbatial, un échange de terres qui prouve que les intérêts des deux communautés étaient entièrement distincts, et que, par conséquent, le titre de prieuré n'entraînait pas dans ce cas une dépendance absolue à l'égard de la maison-mère. La teneur de cet acte donnera une juste idée de ce qu'étaient alors ces transactions, dans lesquelles se reflètent les moindres détails de la vie domestique de ces temps reculés.

On y convient donc que la *Celle* (ou petit monastère) de Nouaillé cède à ses frères de Poitiers, dans un village nommé Bonneuil (**23**), les terres de Chambon et de Joussé (**24**), contenant des fermes et des hameaux avec leurs terres formant des vignes, des prairies et des bois, avec les serfs qui y étaient établis et les cultivaient, aussi bien que les enfants de ces serfs qui y sont nommés. De son côté, Hermembert recevait en retour de Saint-Hilaire un lieu que

(a) Mabillon, *Annal. Bened.*, ad ann. 587.

le mauvais état de la charte ne permet plus de déterminer, avec tous les hommes qui le cultivaient à titre de serfs, et tous leurs enfants (a). On voit ici comment les colons attachés aux fonds de terres suivaient la condition du domaine, qui n'aurait pu être cultivé sans cette permanence des familles sur le même sol.

L'année suivante, un autre acte nous révèle d'intéressants détails sur ce même lieu de Nouaillé, en discussion cette fois avec une autre église de la contrée dont nous apercevons ici les premières traces.

Origines de Gençay et de Saint-Maurice-la-Clouère.

Nous voulons parler de Saint-Maurice-sur-la-Clouère. Cette petite rivière (25) sépare encore cette bourgade du lieu appelé *Jaciacus*, dont nous avons fait *Gençay*, et qui, en réalité, n'était alors, comme son nom le fait comprendre, qu'une seule et même localité avec lui (26), jusqu'à ce que, vers le commencement du XII[e] siècle, la belle église romane qu'on n'a pas cessé d'y admirer y fut construite, sous le patronage de saint Maurice, par les soins des moines de Saint-Cyprien de Poitiers. Au sujet de cette localité, une contestation s'éleva en 781, dans un plaid présidé par le comte Abbon, auquel était adjoint l'abbé Aper de Saint-Hilaire. Il s'agissait d'une revendication de son abbaye contre celle de Mairé. Sous le gouvernement de Waifre, c'est-à-dire de 745 à 768, ce prince s'était prêté à ce qu'un habitant du pays, nommé Gratien, échangeât le lieu de *Jaciacus* contre d'autres terres, avec Abonnière, quatrième abbé de Mairé. Les chanoines de Saint-Hilaire, dit ici un de nos contemporains (b), avaient réclamé aussitôt près du duc lui-même, par leur avoué Unégar, contre cette transmission, prétendant être les propriétaires du lieu cédé illégalement, et apportant en faveur de leur droit le testament d'un certain Hénobert, qui les en avait nantis antérieurement. C'était après être entrés en possession de la propriété à eux léguée,

Contestations entre le Chapitre de Saint-Hilaire et l'abbaye de Mairé-l'Evêcault.

(a) *Chartrier de Saint-Hilaire*, dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIV, 4.

(b) La Fontenelle, *Histoire des ducs et rois d'Aquitaine*, ad h. ann., p. 51.

que Gratien, à la faveur des troubles qui signalèrent surtout les dernières années de Waifre, s'en était emparé malgré leurs réclamations, et qu'enfin ce même Gratien, reconnaissant ses torts, avait restitué le domaine envahi, en donnant caution à l'avoué contre toute nouvelle prétention à cet héritage. Les cartulaires qui nous ont gardé les pièces de ce procès (a) ne nous disent pas s'il s'est terminé en faveur des justes prétentions de la communauté de Saint-Hilaire. Nous ne savons non plus jusqu'à quelle année Aper occupa le siège abbatial. Il y a tout lieu de croire que cet Abbon n'était autre que le comte de Poitiers, abbé de nom seulement, et qui avait fait élire Aper pour gouverner la communauté dont il touchait les revenus.

Ce que nous venons de raconter se passait le 1er décembre 781. Nous en avons parlé pour ne pas le séparer de ce qui précédait relativement à Saint-Hilaire et à Nouaillé ; mais il faut placer un peu avant d'autres souvenirs non moins intéressants sur les commencements de notre illustre abbaye de Charroux, qui, fondée dix ans auparavant, marchait à une remarquable prospérité sous les auspices de Charlemagne. Les bienfaits de ce prince avaient secondé ceux du comte Roger et de sa femme Euphrasie, quant à la première phase de cet établissement.

Premier voyage de Charlemagne à Rome.

Charles, vers la fin de l'année précédente, était parti d'Aix-la-Chapelle, sa résidence habituelle, pour l'Italie, et, après avoir célébré les fêtes de Noël à Pavie, il était arrivé peu de temps avant Pâques à Rome, où il s'était jeté avec effusion dans les bras du pape Adrien Ier, qui occupait le Saint-Siège depuis cinq ou six ans. Il avait amené avec lui ses deux jeunes fils jumeaux, Carloman et Louis. Le premier reçut du pape les cérémonies du baptême et fut sacré roi d'Italie ; le second, déjà roi d'Aquitaine, reçut pour ce royaume la même consécration le jour de Pâques. Mais, en revenant, Charles voulut présenter lui-

Le roi d'Aquitaine y reçoit la consécration royale.

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 149. — La Fontenelle, *ub. sup.* — Dufour ; etc.

même à l'Aquitaine son jeune roi revêtu d'un caractère auguste qui devait le rendre plus cher et plus respectable à ses peuples. Celui-ci n'avait guère que de trois à quatre ans ; mais on sut le revêtir de tout le costume et des attributs de son rang : on l'entoura d'un cortège pompeux de ministres, d'officiers, de courtisans qui, tous choisis parmi les Aquitains, étaient venus au-devant de leur petit souverain jusqu'à Tours, et bientôt après l'accompagnèrent à travers les provinces du royaume jusqu'à Toulouse, où il devait tenir sa cour, en s'arrêtant dans les grandes villes qu'il lui fallait traverser. Ainsi, après être resté quelques jours à Doué, une de ses grandes résidences royales, il reprit son voyage par Poitiers, accompagné du comte Abbon, puis continua sa marche par Angoulême, Périgueux et Bordeaux. Son père avait prudemment placé près de lui, en qualité de premier ministre et de tuteur, un leude nommé Arnold, dont nous ne savons pas autre chose, sinon qu'il était doué d'une grande habileté dans les affaires et honoré partout d'une confiance qu'il méritait. Pour l'empereur, il avait dû se séparer de son fils à Orléans, d'où il était rappelé vers le Nord de ses Etats par les inquiétudes que lui donnait le caractère remuant du roi de Bavière Tassillon. Ce ne fut que dans le courant de l'automne suivant qu'il revint se reposer quelques semaines en Aquitaine ; il aima à revoir cette partie du Poitou où il avait laissé naguère des preuves de sa piété et de sa magnificence en s'associant à l'établissement monastique de Charroux. Cette grande entreprise était déjà en voie de prospérité. Son premier abbé, Dominique, y gouvernait toujours sous la règle de saint Benoît. Heureux de cette réussite, Charles enrichit l'église de plusieurs reliques, et entre autres d'un étendard auquel était attaché un fragment de la Vraie-Croix. C'était un des insignes qui l'accompagnaient toujours sur les champs de bataille, et que pour cette raison les soldats connaissaient sous le nom de *Bellator, le Guerrier*.

Nouvelles faveurs faites à l'abbaye de Charroux.

C'était dans ce second voyage d'Italie que Charles avait

Alcuin; il gagne l'amitié de Charlemagne.

rencontré à Parme le célèbre Alcuin, Anglais de nation, qui venait de remplir à Rome une mission pour l'archevêque d'Yorck. Cet homme modeste, mais doué d'un grand génie, lui plut par les charmes de sa conversation ; il se l'attacha, le chargea d'enseigner la rhétorique dans son école du palais, de plus en plus florissante, et se mit lui-même sous sa direction pour apprendre de lui la réthorique, la dialectique et l'astronomie. Ainsi le grand homme préludait à la renaissance des lettres, à laquelle il allait coopérer comme homme de goût littéraire autant qu'à titre de protecteur tout-puissant.

Théodulphe attiré en France par Charlemagne.

Une autre conquête que ce prince avait déjà faite pour la France et dans les mêmes conditions qu'Alcuin, fut celle de Théodulphe, rencontré aussi dans son premier voyage d'Italie. Il l'entraîna à sa suite, séduit par ce qu'il avait trouvé en lui de talent poétique et d'intelligence des choses élevées. Théodulphe était prêtre ou ne tarda pas à le devenir, et quand le roi l'aura comblé de faveurs, il ne restera pas étranger au diocèse de Poitiers. Son amitié pour l'abbé Dominique l'attira plus d'une fois à Charroux, où il continuait de temps en temps ses études littéraires. Il prit un soin particulier des monastères et des écoles de son temps (a). Il devint à cet égard, pour sa ville d'Orléans, ce que fut Alcuin pour Saint-Martin de Tours, dont il était devenu abbé, et où il fonda la première école de France où furent enseignées les belles-lettres, la philosophie et la théologie (b).

Viguerie établie à Niort.

En 782, on voit à Niort, qui était déjà le chef-lieu d'un pagus considérable, moins par son étendue que par l'importance de ses établissements, l'institution d'une viguerie qui, jointe à celles d'Aiffre (**27**) et de Fontenay-le-Comte, partagèrent ce pagus en trois grandes divisions judiciaires. Dès longtemps ce chef-lieu s'était peuplé et

(a) Dom Rivet, IV, 460.

(b) Chalmel, *Tablettes chronolog. de l'histoire de Touraine*, p. 40.

enrichi par un commerce lucratif et des relations plus faciles depuis le retrait des eaux qui avaient couvert toutes les terres depuis Niort jusqu'à Maillezais. Quelques-uns n'attribuent cette création qu'à une époque moins reculée, et ne la citent qu'à l'année 971, d'après les chartes de Saint-Jean-d'Angély, qui, à cette date, parleraient de Niort comme d'une viguerie (a); mais une telle mention ne prouverait pas qu'on ne pût l'attribuer, avec Thibaudeau (b), à l'année que nous préférons ici; car il n'est pas probable qu'on n'ait songé que si tard à faire de Niort un tribunal d'affaires litigieuses, lorsque nous l'avons vu déjà en 769 ville considérable, jouissant d'une châtellenie, ayant deux paroisses fort étendues, et un prieuré de Charroux. Son château fort était un lieu militaire renfermé dans une vaste enceinte de murailles et de fossés qui en favorisaient la défense. On aura donc pourvu à faire de ce chef-lieu de pagus le siége d'une viguerie qui y complétât l'ensemble de sa juridiction sur un voisinage où se maintiennent encore les communes de Saint-Florent, de Saint-Remy-en-Plaine (**28**), Frontenay, Cressé, Sanzais, Coulon, Saint-Symphorien, Magné, Mauzé, Coulonges, Saint-Maxire, Ribrais aux portes mêmes de la ville, et beaucoup d'autres moindres, ou dont les noms sont restés sans analogues aujourd'hui connus.

Raisons de cet établissement.

On comprend d'ailleurs comment une viguerie dut être donnée à Niort dès le commencement, quand elle n'avait pas de vicomte (elle n'en a jamais eu), et que son éloignement de la capitale de la province devait y faire établir un officier supérieur dans le but d'y garantir une administration convenable. C'est pourquoi, sans doute, les vigueries voisines ne furent établies que dans le cours des deux ou trois siècles suivants, selon que leur accroissement l'exigea. Dans le cours du IX[e] siècle, on n'avait guère parlé de ce

(a) La Fontenelle, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* V, 431. — Favre, *Histoire de Niort,* p. 25.

(b) *Histoire du Poitou,* 2[e] édition, II, 493.

titre que Melle, Loudun, Exoudun, Saint-Jean-de-Sauves, Vivonne, Savigny, Brioux et quelques autres dont nous parlerons à leurs dates (a).

Calamités publiques.

L'été de 783 fut d'une sécheresse extrême, causée par une chaleur très élevée. Les moissons s'en ressentirent; les hommes et les animaux périrent en grand nombre de cette température exceptionnelle qui fut générale, et dont le Poitou se ressentit comme toutes les autres contrées (22). Heureusement que pour les moissons on avait les bras de ces moines infatigables dont le travail excité par la charité réparait bientôt ces pertes cruelles. C'était une des raisons puissantes qui portèrent Charlemagne à créer un grand nombre de monastères, en en relevant beaucoup d'autres. Il y satifaisait en même temps sa piété aussi fervente qu'éclairée, et ce noble désir du bonheur public qui fut toujours un des mobiles les plus actifs de son infatigable activité. Nous verrons comment en maintes occasions les moines entrèrent dans ces vues dignes d'un roi.

Soins de saint Benoît d'Aniane pour la renaissance des lettres.

C'est aussi sous sa protection que notre saint Benoît d'Aniane faisait fleurir dans le monastère bénédictin dont nous avons parlé, le renouvellement des études, avec la pratique de toutes les vertus. Les moines s'y occupèrent à la copie des bons livres de l'antiquité ecclésiastique et profane; une nombreuse bibliothèque s'y fit ainsi, et le saint abbé y recevait avec bienveillance des ecclésiastiques venus de divers pays pour y étudier les sciences, et plusieurs faisaient bientôt d'excellents maîtres capables de continuer un enseignement qui se répandit au dehors et rendit célèbres d'autres écoles. Ceci prouve que l'Eglise, qu'on oublie si injustement avec ses bienfaits de tous les âges, avait songé avant nous à ces écoles normales dont nous voulons faire honneur à notre siècle d'orgueil et d'antagonisme irréligieux (b).

(a) Thibaudeau, *ub. sup.*

Cf. (b) D. Bouquet, *France littéraire,* IV, 449.

Charlemagne fait venir à sa cour le petit roi Louis d'Aquitaine.

Dans ce même temps, l'illustre prince à qui étaient dues ces nobles inspirations poursuivait ses desseins sur l'apaisement des révoltes continuelles des Saxons, que la bravoure et l'esprit patriotique de leur chef Witikind entretenaient et faisaient renaître quand de nouvelles défaites semblaient les avoir anéantis. Dans le but de les surveiller de plus près, Charles se transporta avec sa cour et sa famille à Eresberg (**30**), puis revint, après des exploits sanglants, reprendre à Paderborn en Bavière sa vie d'administration et d'études; car, dans cette ville était encore une des écoles les plus renommées du diocèse de Mayence. Il y tint l'année suivante l'assemblée du champ de mai. Par des vues d'habile politique, Charles voulut que vînt s'y montrer le jeune roi d'Aquitaine, soit pour juger de l'éducation qu'on lui donnait dans ce pays, soit pour témoigner aux Aquitains qu'il était toujours le maître, et que son fils ne gouvernait que par lui. L'enfant-roi n'avait que sept ans à peine; on ne lui fit pas même un cortège digne de la majesté de son père. Il quitta son palais de Doué, vêtu à la manière des Aquitains, avec une suite nombreuse de jeunes gens des meilleures familles de son royaume, chaussés comme lui de bottes garnies d'éperons, ce qui était déjà un signe de noblesse, portant un javelot, l'arme de guerre la plus usitée alors, et témoignant d'une plus grande habileté dans les combats. Tout cela était réglé d'après les ordres du père, qui l'accueillit avec une grande joie et ne le renvoya en Aquitaine qu'à la fin de l'automne suivant.

Bertrand, XXXIX[e] Evêque de Poitiers. — Accroissements de l'abbaye de Charroux.

C'est pendant ce voyage que nous voyons apparaître en 785 des traces d'un nouvel épiscopat, celui de Bertrand I[er] du nom, dont on ne sait ni le commencement ni la fin, mais qui figure cette année dans un acte très intéressant regardant l'abbaye de Charroux. Ami du comte de la Marche Roger, auquel cette maison devait son origine, il fut appelé comme chef du diocèse à confirmer par son assentiment de nouvelles générosités que Roger et son épouse Euphrasie voulaient ajouter aux premières (**31**). Cet assentissement d'ailleurs,

quoique nécessaire, d'après les canons, pour fonder un monastère sur le territoire spirituel de l'évêque, et qui n'avait pu être oublié lors de la naissance de l'abbaye, n'était plus exigible cette fois. Il s'agissait bien plus, au contraire, d'une sorte de notification donnée à Bertrand des dispositions bienveillantes des deux époux, ajoutant aux premières faveurs certaines donations devenues nécessaires par suite de l'extension de la communauté. Plus il y avait de moines, en effet, et plus il leur fallait de moyens de subsister, plus aussi de colonies à former et de terres à défricher ou à entretenir. C'est ce qui engageait les pieux donateurs à doter Charroux d'un domaine rural avec tous ses bâtiments d'exploitation, terres, prés, pâturages, vignes, forêts et cours d'eau, avec les colons et serfs vivant sur ladite propriété.

Diverses paroisses qui lui sont données.

Genouillé (32), une portion de Saint-Fraigne [a], déjà possédé à moitié par les religieux, deux pêcheries de la Charente, les domaines et église d'Alloue [b], Saint-Martin de Bouriane (33), Chataing-sur-Charente (34), Pleuville (35) Surin-sur-Asnois (36), puis les terres de Rivière (37), et de Ba (38), l'église de Savigné (39) près Civray, le château de Beaumont, près Saint-Pierre d'Excideuil (40), et les possessions du comte à Verneuil (41) et à Asnois (42). On voit que tous ces biens étaient situés dans les environs et presque tous sur le territoire de Charroux, et devaient être d'une exploitation commode.

Ses privilèges.

Mais il fallait les arracher à toute contestation possible de la part des envieux ; il fallait aussi que la juridiction épiscopale y fût très nettement distincte de celle des abbés, et c'est pourquoi nous voyons intervenir ici le titre de l'évêque de Poitiers. L'instrument écrit portait expressément que le prélat et ses successeurs n'auraient aucune juridiction sur le monastère ou les religieux. Ils pourraient venir à l'abbaye pour cause de dévotion, y donner les Ordres sur la demande de l'abbé, mais dans les cloîtres et

(*a*) V. ci-dessus, *ad ann.* 769.

(*b*) V. ci-dessus, *ad ann.* 769.

non dans l'église, exempte de son autorité; l'élection de l'abbé devait se faire par la communauté. A ces dispositions, Roger et Euphrasie ajoutèrent une défense formelle à leurs héritiers ou à tous autres de rien changer à ces clauses au détriment des moines, sous peine d'une amende de dix livres d'or ou de vingt livres d'argent. Enfin, après avoir donné à Charroux une châsse contenant des reliques, un calice et d'autres objets utiles au culte, ils prirent l'abbaye sous leur protection pendant leur vie, et la mirent après leur mort sous la tutelle royale, affermissant ainsi la tranquillité des moines, et les obligeant en retour de prier Dieu nuit et jour pour la conservation du monarque et de ses leudes. Beaucoup de prêtres, de religieux et d'évêques signèrent cette charte, et parmi ces derniers, et le premier de tous, ce Bertrand que nous n'aurions peut-être jamais connu sans cette particularité (**43**); puis un Benjamin, évêque de Saintes, dont on ne sait autre chose, sinon que bientôt il devait avoir pour successeur à son siége un Poitevin dont nous ne tarderons pas à parler [a].

Ce qui se passa à Charroux est donc moins une fondation, comme l'ont répété quelques chroniques maladroites, qu'une dotation de nouvelles richesses propres à activer et à perpétuer la vie du monastère (**44**). Charlemagne n'y entra pour rien, étant alors en Germanie, ce à quoi n'ont pas songé les quelques écrivains qui ont cru pouvoir lui donner une grande part dans la charte que nous venons d'analyser.

Reconstruction de l'église abbatiale.

Tant de faveurs ne furent pourtant pas sans un complément de haute importance. La première église construite pour les douze moines à qui fut livrée l'abbaye naissante était devenue bientôt insuffisante, et de plus elle avait cédé en partie, nous l'avons dit, aux accidents inséparables de sa fragilité. Cette année donc on jeta, sinon de nouveaux fondements (**45**), au moins les nouvelles bases d'une église plus vaste où la pierre eut un rôle moins rare, et que

(*a*) V. l'abbé Briand, *Histoire de l'église Santonne,* I, 231,

rendirent célèbre des particularités dont la mémoire ne s'est pas perdue. D'abord fondée sous le vocable de Saint-Sauveur, en mémoire de la sainte Croix qui en avait été l'occasion, elle conserva cette dénomination. Au-dessous du sanctuaire surgissait dans un bassin que les pèlerins visitaient déjà assidûment, une source regardée comme produisant des guérisons nombreuses. Le trop plein s'en répandait par des canaux dans toute la maison, témoignant de l'ingénieuse sagacité des moines et de la direction entendue des bons moyens d'économie domestique. L'eau nécessaire aux besoins de l'église, des sacrements et du culte s'y prenait aussi par une grille dont l'ouverture était pratiquée non loin de la source et s'ouvrait à côté même du grand autel (a).

Ebles, abbé de St-Michel-en-l'Herm.

Une autre abbaye de notre diocèse existait alors dans une sorte d'obscurité historique, parce que son action était nécessairement moindre dans le pays, encore peu abordé, où son nom est resté après beaucoup de désastres que suivit enfin une chute irremédiable. C'est celle de Saint-Michel-en-l'Herm, que nous avons vue fondée par notre évêque Ansoald, en 678. A l'époque où nous sommes, son passé avait été déjà traversé par un siècle de persécutions diverses dont le souvenir n'offre que de vagues incertitudes aux annales du pays. C'est à peine si l'on rencontre dans cet intervalle quelques noms de ses abbés. On a retenu entre autres celui d'Ebles ou Ebulon, qui devint évêque de Limoges; regrettant peu sans doute sa pauvre solitude d'où cet honneur le tirait. Il ne l'oublia pas toutefois, car, devenu plus riche dans sa nouvelle position, il en profita pour restaurer son monastère, dont il releva les murs démantelés, et en reconstitua l'ensemble de façon à y ramener la régularité monastique. Une autre preuve de son attachement à cette maison fut le soin qu'il prit de s'y ménager une sépulture qui lui fut donnée en cette année 786. Le premier de ses successeurs qui nous apparaisse n'est mentionné

(a) Cf. *Cartulaires de Charroux*, dans Besly, déjà cités ci-dessus, *ad ann.* 769.

qu'en 961 à Saint-Michel. Sur le siège de Limoges, ce fut Asclépius, dont l'épiscopat semble avoir commencé en 793, ce qui pourrait indiquer à cette année sa translation de l'abbaye à l'évêché (46).

Phénomènes remarquables de cette année.

L'histoire ne doit pas négliger d'enregistrer les phénomènes attestés par les vieilles chroniques, et qui servent parfois à faire mieux connaître les populations et leurs dispositions morales. Ainsi on fut effrayé en 786 d'orages considérables, mêlés de foudres violentes, d'éclairs continus, et de malheurs qui s'en suivirent sur les hommes et sur les animaux. Une maladie épidémique sembla bientôt le résultat de ces phénomènes ; l'arc-en-ciel qui apparut en pleine nuit au milieu des nuages devint un sujet de crainte pour le grand nombre, qui, en rapprochant ces phénomènes atmosphériques des calamités qui les accompagnaient, trouvaient dans leurs propres impressions des causes morales de maladies dont un grand nombre était atteint.

Nouveaux soins que Charlemagne donne aux études.

Est-ce pour commencer à combattre ces folles terreurs par la connaissance des causes et des effets, que Charlemagne, confiant dans les progrès qu'il s'efforçait d'imprimer à toutes les sciences, s'appliqua à l'astronomie, la recommanda autour de lui, et redoubla de zèle pour les écoles ? En 787, il écrivit aux évêques et aux abbés pour leur ordonner de ne pas laisser sans école une seule cathédrale, un seul monastère. A ces écoles fut préposé d'abord un chanoine, dont la prébende prit le nom d'*Ecolâtrerie,* comme lui-même fut l'*Ecolâtre,* c'est-à-dire, le chef de tous les maîtres et professeurs, dont il devait inspecter l'enseignement à des intervalles précis. Ainsi se fondait, par le prince et par le concours du clergé séculier et régulier, cette loi du savoir qu'on n'a jamais cessé d'observer dans l'Eglise, qui s'est si longtemps abrité sous ses ailes, et dont l'histoire merveilleuse n'a même plus le pouvoir de faire rougir ses ennemis.

Ecolâtreries des cathédrales.

Soins de Théodulphe en ce genre.

Théodulphe s'était appliqué à seconder le roi dans la divulgation des études ; il en fut en France un des plus

illustres restaurateurs. Ses travaux ne firent qu'augmenter l'affection et l'estime du grand monarque pour un homme qui le secondait si puissamment. Les récompenses vinrent témoigner de sa gratitude. L'abbaye de Fleury-sur-Loire, qui brillait alors sous la règle de saint Benoît comme un des centres les plus renommés de la science et de la foi, lui fut donnée peu de temps avant, et peut-être en même temps que l'évêché d'Orléans, où Théotime venait de mourir. Ceci devait être en 787, quoique les savants reculent son intronisation de sept ou huit ans, mais par des raisons qui s'appuient moins de preuves que de conjectures (a). Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il s'appliqua à autoriser la confiance que son prince lui avait montrée ; il fit pour ses écoles d'excellents capitulaires ou règlements qu'adoptèrent beaucoup de diocèses et d'abbayes, et passa aux yeux des lettrés pour le plus habile poète de son temps. Nous avons vu qu'il avait aimé l'abbaye de Charroux ; poète, il y allait parfois chercher le repos de la solitude, et quelques-unes de ses poésies gardent le souvenir de ces méditations où le rythme ne restait pas étranger aux pieux sentiments que lui inspiraient la vie sainte des solitaires et la vue des grands bois qui couvraient encore la contrée. Une de ces poésies venues jusqu'à nous (47) donne une idée avantageuse, sinon toujours de sa versification, qui est bien parfois un peu rocailleuse, au moins de la tournure agréable de son esprit. Il raconte entre autres choses qui l'avaient frappé lors de ses visites à l'abbaye, la mésaventure d'un renard pris dans un poulailler qu'il dévastait. Le voleur, surpris par un moine, n'avait pu échapper à son châtiment, embarrassé par une poule dont il avait avalé la tête, et dont les mouvements gênaient sa marche contrariée ainsi par cet obstacle insurmontable. Le poète décrit très bien l'anxiété du voleur, ses vains efforts pour se soustraire à la mort qui le menace, et la joyeuse curiosité des témoins de

Ses relations avec l'abbaye de Charroux.

(a) D. Rivet, IV, p. 450.

la scène. On devine comment elle se termina. Le poète ne manque pas d'en tirer une réflexion morale : reportant à Dieu la prise de cet ennemi de la sainte maison, il se rappelle que les Docteurs ont regardé le renard comme une trop fidèle image du déprédateur infernal, et il fait des vœux pour que les bons solitaires vivent toujours à l'abri, par la grâce d'En-Haut, des incursions de l'un et de l'autre (a).

Ce gracieux talent, loué de ses contemporains et des écrivains qui le suivirent à travers le moyen âge, n'empêchait pas dans le pieux évêque d'Orléans le double mérite de l'intégrité des mœurs et du savoir sérieux qui doit orner un évêque (48). C'est pourquoi nous avons parlé de lui comme d'un compatriote, persuadé d'ailleurs qu'à Charroux, où il se plaisait, il n'aura pas fait seulement ce petit poème de circonstance, mais aussi, sans doute, quelques-uns des beaux écrits qui ont fait sa réputation dans l'histoire, et dont l'église s'est glorifiée jusqu'à en adapter de magnifiques fragments à ses plus pompeuses solennités (49). On croit que ce prélat mourut le 18 septembre 821.

Révolte de quelques provinces contre Louis d'Aquitaine.

L'Aquitaine, tranquille depuis sa constitution en royaume, ne pouvait guère échapper à quelques-uns de ces troubles qui menacent tôt ou tard, en certaines circonstances données, les Etats d'une trop vaste étendue, surtout quand il se composent de nationalités diverses. La surveillance de Charlemagne ne lui manquait pas ; ses comtes y remplissaient leurs fonctions avec un zèle et une intégrité qu'il encourageait et maintenait au besoin. Mais de graves difficultés devaient venir au gouvernement du jeune Louis des voisins toujours remuants que la générosité de son père avait maintenus dans une autonomie dont ils devaient mésuser. Des révoltes avaient surgi en Catalogne et en Aragon contre l'autorité du roi d'Aquitaine ; ses généraux les eurent bientôt apaisées. Mais la paix était à peine rétablie qu'un autre ennemi se révélait, quoique la défaite

(a) *Theodulfi carm...*, VIII, lib. III, *ub. sup.*

de ses voisins dût pourtant le prévenir contre cette rébellion.

Trahison d'Adalric, comte de Gascogne.

C'était Adalric, comte de la Gascogne occidentale, fils du duc Loup, deuxième du nom, que nous avons vu puni de mort par Charlemagne comme instigateur de la trahison de Roncevaux(a). En vain des historiens faciles trouvent une excuse à ce prince dans cet orgueil blessé qui lui faisait supporter difficilement le souvenir de son origine royale et la mort violente de ses aïeux Waifre, Hunold et Remistang. Outre que de tels aïeux n'avaient que trop mérité le sort imposé à des parjures plusieurs fois réitérés et à des ingratitudes impardonnables, Adalric avait manqué à toutes ses promesses, à sa fidélité envers un suzerain dont la générosité avait refusé de l'effacer de tout pouvoir en l'enveloppant dans la déchéance de son père, enfin à la foi qu'il lui renouvelait souvent comme vassal et comme sujet. Non content donc du Bigorre, du Béarn et de la basse Navarre, que le vainqueur de sa famille lui avait laissés à titre de souverainetés héréditaires, il avait prétendu profiter de la minorité de Louis pour secouer le joug qui pesait à son orgueil; et, après s'être étendu dans le centre des Pyrénées et s'être assuré des chrétiens de la Navarre et de l'Aragon, il déclara nettement qu'il ne voulait plus porter à Toulouse ni son tribut annuel, ni le serment de fidélité qu'il y avait renouvelé depuis dix ans. Ceci s'était passé pendant une expédition que Charlemagne commandait en personne dans le Nord contre les Bavarois et les Huns, au commencement de 788. Le prince en fut bientôt informé et ordonna à Corson, qu'il avait fait comte de Toulouse, de marcher contre Adalric. Corson n'ayant pris que des forces insuffisantes, fut vaincu et fait prisonnier. La vie du général malheureux était compromise. Adalric n'abusa point de sa position, espérant peut-être user dans son propre intérêt d'un acte de clémence : il rendit donc la liberté au captif, à condition qu'il ne porterait jamais les armes contre lui. Corson eut la lâcheté d'y souscrire.

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 778.

Le duc de Gascogne ne fut par moins sommé de venir rendre compte de sa conduite dans une assemblée générale de tous les comtes de l'Aquitaine convoqués à Toulouse. Adalric exigea des otages qui garantissent sa vie et sa liberté ; on les lui accorda et il parut avec plus de faste et d'insolence que jamais devant ce tribunal qui ne sut que l'absoudre et le renvoya libre dans ses domaines (a). On dit que cette indulgence avait pour but de ne pas compromettre les otages, qui, en effet, furent rendus. Ce qu'il y eut néamoins de plus inattendu encore, ce furent les présents dont la cour d'Aquitaine chargea son vassal, sans doute, dit-on alors, pour adoucir l'exaspération de ses peuples, qui supportaient mal la captivité de celui qu'ils appelaient leur roi.

Comment il en est puni.

Charlemagne voyait plus loin et de plus haut. Il considéra cette conduite comme une grave injure à la majesté du trône, autant pour lui qui restait suzerain de l'Aquitaine que pour son fils qui l'y remplaçait. Aussitôt après Pâques, il manda son fils à Worms, où il résidait alors, lui reprocha sévèrement, comme il l'eût fait à un souverain en pleine majorité, la faiblesse du jugement rendu à Toulouse et dans le champ de mai tenu bientôt après dans son palais ; puis il assigna de nouveau le prince gascon, dont la fermeté en cette circonstance n'empêcha ni la condamnation, ni l'exil : il fut privé à perpétuité de son gouvernement. Mais il fallut revenir sur cette juste sévérité ; les Gascons s'étant remués jusqu'à nécessiter des envois contre eux de forces considérables. Plusieurs fois l'ennemi fut défait par les troupes royales ; cependant on préféra encore user de tempérament que d'exterminer ce peuple qui, après tout, se montrait fidèle à une vieille dynastie. Adalric fut donc laissé libre de revenir et reprit le pouvoir au grand contentement de ses sujets.

(a) L'Astronome, *ad ann.* 785. — *Les Carlovingiens et la France sous cette dynastie,* 2e partie, t. I, p. 90 et suiv.

NOTES DU LIVRE XXI

Note 1

Maubergeon. Ce nom, dérivé de deux mots germaniques, *Mahl-Berg, assemblée couverte,* indiquait, bien avant Charlemagne, le lieu où se tenait non plus en plein air, comme d'abord, mais dans une vaste salle du palais royal, les assemblées solennelles où se décidaient les affaires de la politique et de la justice. La langue latine en fit plus tard *Malbergium,* d'où vint *Maubergeon.*

Combien doit-on regretter que ce beau monument ait été doté par sa façade occidentale ouverte sur la place Saint-Didier, d'un appendice malheureux qui en dénature le caractère et mêle ce qu'on a pu garder du local intérieur à une superfétation maladroite dont la construction lui est une grossière injure !

Voilà quel soin on avait de nos plus grandes beautés architecturales pendant le premier quart du XIXe siècle ! Et qu'eût-ce été encore il y a trente ans à peine, si le mauvais goût de l'époque persévérant dans la tête d'un magistrat plus savant en droit qu'en archéologie n'avait été arrêté au moment même où les combles allaient être *décorés* d'une *charpente en fer* comme celles dont on pourvoit les gares de nos grandes villes ! L'auteur qui écrit ceci peut se féliciter d'avoir, en d'heureuses circonstances, épargné ce malheur à ce chef-d'œuvre du XIIe siècle comparable chez nous aux seules nefs de la cathédrale et de Sainte-Radégonde, qui datent du même temps et qui émanent des mêmes artistes.

Note 2

Mayence, *Moguntia* ou *Moguntiacum,* ville allemande du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Rhin. Florissante sous les Romains, elle se forma d'un fort bâti par Drusus. Charlemagne l'agrandit et l'érigea en métropole. Elle avait pour archevêque, mais sans suffragants, saint Boniface, en 751. Elle est peuplée de 40,000 habitants.

Note 3

La Hesse-Darmstadt est un des Etats de la Confédération germanique ; la Hesse-Cassel est un autre Etat, dont se composa avec le premier la Hesse proprement dite. Les Hessois, *Hassi,* en allemand

Hassen, sont des descendants des Celtes. Le pays était gouverné au XIIe siècle par des landgraves ou gouverneurs héréditaires qui, au XVIe, embrassèrent le protestantisme, pillèrent les monastères, et établirent l'université protestante de Marbourg. Le plus célèbre d'entre eux devint l'auteur de tous ces désordres : c'est le landgrave Philippe, dit *le Magnanime* (l'histoire a aussi ses dérisions). Il fut récompensé de ces *magnanimités* en recevant de Luther, avec la complicité de Mélancthon, la permission d'épouser une seconde femme, quoique déjà marié avec une princesse de Saxe qui vivait encore. Ces premières pages de l'histoire d'une *réforme* n'étaient-elles pas une preuve d'inspiration divine dans les inventeurs d'une nouvelle religion ?

Note 4

Héristal, *Heristalium,* château construit probablement au VIe siècle, en Belgique et sur la Meuse, à 4 lieues Nord-Est de Liège. Il fut la résidence de celui des Pépin qui en prit son surnom, gagna en 687 la bataille de Testry, et mourut très regretté en 774. — Héristal est aujourd'hui une ville de 6,000 âmes.

Note 5

Duren, *Marcodurum,* était alors un château royal sur la Ruher, à 6 lieues Est d'Aix-la-Chapelle. Elle est à présent une ville de 8,000 âmes de la province Rhénane, appartenant à la Prusse.

Note 6

Ceci est surtout une allusion à Baluze, qui toujours respectueux pourtant envers le pouvoir des papes, a donné prise quelquefois, dans son *Histoire des Capitulaires,* aux remarques hostiles des ennemis du Saint-Siège. (V. ses chap. XXIII et les suivants jusqu'au XXXVIIIe). On y remarque une inintelligence très nette de la valeur de ces règlements dans la conduite réciproque des papes et des souverains. Mais il laissa dans son édition *De Concordia Sacerdotii et Imperii,* dont Marca lui avait confié la publication avant de mourir, des erreurs que celui-ci lui avait recommandé d'en retrancher. Ses *Vies des Papes d'Avignon,* furent aussi mises à l'*index* par un décret du 22 décembre 1700. — Il faut donc se méfier de l'autorité qu'accordent quelquefois à Baluze des écrivains intéressés par esprit de parti à s'appuyer de ses opinions.

Note 7

Nous avons parlé de Brioux ci-dessus, tome I, p. 488 et 498. — C'est cette circonscription qu'on appela *Briocensis,* d'où l'on avait tiré le mot francisé des modernes : *Briançay.*

Note 8

Pagus. On nous permettra de manquer ici, et dans tous les autres cas semblables, à l'usage mal inspiré, croyons-nous, de décliner d'après les règles de la langue latine, certains mots qui, variant dans notre récit du singulier au pluriel, jetteraient quelque confusion dans l'esprit des lecteurs qui ne savent rien de la grammaire latine. Nous dirons donc à l'occasion des *pagus* et non des *pagi*, des *villas* et non des *villæ*, parce qu'il nous semble que ces mots, adoptés dans notre histoire, doivent s'y tenir sans inconvénient pour personne, et de façon à n'y inquiéter en rien l'esprit du lecteur.

Note 9

Les terres *fiscales*, à l'époque carlovingienne, étaient un ensemble de biens fonds appartenant à un même propriétaire et dépendant d'une même administration, ayant un même système de redevances, de services et de coutumes. C'est ce qu'on appelle maintenant une *terre* constituant aux fermiers envers le possesseur des obligations qui sont aujourd'hui variables à la volonté de ce dernier, ce qui n'avait pas lieu jusqu'à l'abolition des droits féodaux, car d'abord le fisc gardait son caractère d'inamovibilité quant aux maîtres et quant aux fermiers. — Les terres *allodiales*, ou *alleux*, étaient possédées en toute souveraineté et n'étaient soumises qu'aux obligations imposées primitivement aux alleux qui d'abord furent partagées sous certaines conditions par les conquérants barbares des IVe et Ve siècles. Les alleux ne relevèrent donc tout d'abord de personne ; mais ce système souffrit avec le temps des modifications lorsque les rois, les distribuant en récompense de services reçus, et tout en abandonnant la propriété absolue aux donataires, s'y réservèrent cependant certaines redevances, certains hommages, et surtout tel ou tel service de guerre qui leur assujettissaient plus ou moins les possesseurs. Néanmoins il y eut toujours des terres qu'on appelait de *franc-alleu*, parce qu'elles étaient affranchies pour les seigneurs de toutes obligations envers le roi. Mais elles étaient en petit nombre relativement aux autres.

Note 10

Viguiers, *Vicarii*, vient de *vicus*, bourg considérable d'où dépendaient tous les villages *(villæ)* de la circonscription. Toutes ces divisions remontaient, d'après Suétone, jusqu'à l'administration romaine, qui les trouva établies en Aquitaine, aussi bien que les autres dignités dont nous nous occupons ici, et que Charlemagne ne fit que continuer ou rétablir. (V. *Bulletin monu-*

mental, XV, 206 et suiv.) Nous empruntons ces détails et ceux qui précèdent soit au savant *Dictionnaire géograph. de la Vienne*, par M. Redet, soit au travail de M. de la Fontenelle *sur les Vigueries*, inséré au cinquième volume des *Mém. des Ant. de l'Ouest*, p. 326 et suiv. Ce dernier cependant s'est souvent trompé, parce qu'il entrait le premier dans un travail difficile, et nous ne l'avons suivi qu'après un examen attentif.

Note 11

Toujours d'après la Fontenelle pour ce qui précède et ce qui suit. — On trouve aussi dans l'*Annuaire de l'Institut des Provinces*, pour 1858, un relevé fait par M. Bardy, alors conseiller à la cour d'appel de Poitiers, de toutes les vigueries établies dans les pagus secondaires du Poitou. Cet exposé arrive au même résultat que nous exposons ici d'après les recherches faites aux mêmes sources.

Note 12

Brion, en 975 *Brionum, Brioeum*. Ce nom est commun à deux localités du Poitou, dont l'une est située dans le canton et à 10 kilomètres au Nord de Thouars (Deux-Sèvres), et n'a que 5 à 600 habitants. — L'autre Brion est celui dont nous parlons ici. C'est un bourg du canton de Gençay (Vienne), de 400 habitants, sur la rive droite de la Clouère. Son église de Saint-Martin est de la transition, par conséquent mêlée d'ogive et de plein ceintre, et conserve encore des sculptures symboliques à sa porte occidentale. L'abbé de Saint-Cyprien nommait à la cure. Nous parlerons plus tard de sa viguerie.

Note 13

Bassé, *Basiacum, Basiacensis*, villa située à 4 ou 5 kilomètres de Frontenay (Deux-Sèvres). C'est aujourd'hui un simple village, voisin d'un moulin appelé *le Bassiau*, sur la petite rivière qui sort de l'extrémité orientale d'une vallée qui s'étend entre Saint-Martin-de-Bernegoue et Jussecorps, et va se jeter dans le Mignon, au Nord de l'ancien prieuré de Cram.

Note 14

Châtel-Aillon, *Sanctus-Joannes de Castro-Allionis*, village de la commune d'Angoulins (Charente-Inférieure). C'était une ancienne baronnie, dont les seigneurs ont joué un grand rôle au XIII[e] siècle, et s'allièrent avec les maisons de Thouars, de Lusignan et de Parthenay. Aujourd'hui démantelée, réduite à une vingtaine de feux, cette localité a attiré l'attention d'hommes compétents dont les travaux

se trouvent parmi les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, années 1846, 1849 et 1853.

NOTE 15

Saint-Jean-d'Angély. Nous avons parlé de ce lieu ci-dessus, *ad ann.* 762. Sa viguerie dura jusqu'à la dernière moitié du XI[e] siècle.

NOTE 16

La Boutonne, rivière dont nous avons déjà parlé ci-dessus, tome I, p. 491.

NOTE 17

Charentenay, *Carantiniacus*, avait une abbaye de Notre-Dame, construite vers 1015, par le comte de Poitou Guillaume V. Dès le milieu du XI[e] siècle, cette localité avait beaucoup diminué d'importance, et n'était plus qu'une viguerie accessoire ou imparfaite. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un village de 150 habitants, dans la commune de Saint-Marc (Charente-Inférieure), à 5 lieues Nord-Ouest de Saint-Jean-d'Angély.

NOTE 18

Muron, *Muronis*, était, dès le X[e] siècle, un bourg muni d'un manoir et d'une église de Saint-Sixte. C'est maintenant un chef-lieu de commune, canton de Tonnay-Charente (Charente-Inférieure), ayant 300 habitants, à 3 lieues Nord-Est de Rochefort.

NOTE 19

Nachamps, *Napseneia*, canton de Tonnay-Charente, a 500 habitants, à 10 kilomètres Nord de Saint-Jean-d'Angély. — On l'appelait encore au moyen âge *Napchiaco*. Son nom a été souvent mal écrit dans les chartes, où on le trouve transformé en *Napseneius*, en *Nachemps*, et même *Machemps*. Mais ces difformités n'empêchent pas de reconnaître dans le contexte des vieux titres le lieu précis appelé aujourd'hui *Nachamps*.

NOTE 20

Pour reculer de deux cents ans l'établissement d'une viguerie dans cette localité, la Fontenelle s'appuie sur ce qu'en 975 on trouve un titre de l'abbaye de Saint-Maixent qui en parle comme d'une viguerie déjà établie. Il aurait pu remonter même jusqu'en 929, où des actes de Nouaillé indiquent la même viguerie sous le nom de *Liciniacensis*. Ce ne seraient pas autant de raisons pour qu'elle ne fût pas antérieure à ces dates, et nous pouvons conclure de ce qu'une autre

pancarte de 775 parle d'une église de Saint-Aubin établie à Rouvre (*Alodus de Rubrio,* actuellement paroisse du canton de Champdeniers (Deux-Sèvres), ayant de 3 à 400 habitants), non loin de là, et dans la *viguerie de Leziniaco* (*Licinii-acum,* habitation de Licinius). On ne sait rien des commencements de ce lieu, dont le nom indique pourtant une origine gallo-romaine qui pourrait remonter jusqu'à l'occupation de ce pays par les armées de César. (*Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* V, 372). Nous verrons à quels titres l'illustre famille qui y domina depuis le XIe siècle jusqu'au commencement du XIVe avait su la faire sortir de son antique obscurité.

Note 21

Ces distiques ne donnent pas une haute idée de la facture poétique de ce temps, laquelle, gênant un peu la pensée, semble n'avoir révélé dans Alcuin qu'un talent bien au-dessous de sa réputation. Comme il faut donner à notre lecteur une juste idée de cette pièce, dont ce que nous venons de dire est une sorte de traduction, voici les seize vers que le poète écrivit sur la double tombe de notre évêque, et auxquels ce prélat a dû d'échapper à l'éclipse totale qui eût pour toujours obscurci son nom. Nous les trouvons dans Mabillon, *Annal. Bénéd.,* t. II, liv. XXVI, p. 307 :

Hujus hic pausat prœclarus episcopus urbis
Nomine Johannes, vir pius atque bonus.
Hic requiescit hujus venerabilis abbas
Ecclesiæ, pastor promptus in omne bonum.
Sed pedibus populi fuerant calcata sepulchra,
Nec paries cinxit, ut decuit patribus.
Hoc Ato non suffert, Apri successor honoris,
Corpora calcari sacra patrum pedibus;
Sed monumenta brevi placuit concingere muro
Pervia ne populi busta forent pedibus.
Addidit et nostræ statim pia signa salutis
In quo Salvator victor ab noste redit.
Insuper altare statuit venerabile Christo
In quo pro patribus Hostia Sacra foret :
Ut Deus omnipotens requiem concederet illis
Cum Sanctis pariter semper in arce poli.

Ce n'était plus le siècle de Virgile,... ni même de saint Fortunat. Nous verrons pourtant que même alors on pouvait faire de meilleurs vers que ceux-là.

Note 22

Nous devons tenir en garde à ce sujet contre les deux ou trois

pages écrites par feu M. de Longuemar, dans son *Essai sur Saint-Hilaire*, p. 83 et suiv. Il n'y a guère d'erreurs possibles qui n'y soient accumulées, faute d'idées complètes sur la question.

NOTE 23

Bonneuil, *Bonogilo* et *Bonoiolo*, village en vue de Saint-Martin-la-Rivière, sur la rive gauche de la Vienne, et dont nous avons parlé ci-dessus, t. I, p. 14 et 68. Il fut aussi appelé plus tard *Bonolium*, et releva de la viguerie de Civaux : *Vicaria-Sievalinse*, *Exidualinse*. (V. *Dictionnaire* de M. Redet.)

NOTE 24

Deux localités inconnues aujourd'hui dans la commune de Saint-Martin-la-Rivière, où est encore ce Bonneuil, indiqué dans la charte par ces mots : *In villa cujus vocabulum est Bonogilo*. Ce Bonneuil, qui n'est encore qu'un village de la rive gauche de la Vienne, a toujours appartenu à la paroisse de Saint-Martin, qui l'avoisine sur la rive droite, cette paroisse était comme lui enclavée dans la viguerie de Civaux.

NOTE 25

La Clouère a sa source dans la commune de Lessac (Charente), sur la limite de ce département et de celui de la Vienne. Elle serpente ainsi sur toute la longueur orientale de l'arrondissement de Civray, et remonte vers l'Ouest à travers celui de Poitiers, après avoir baigné Saint-Maurice, Marnay et Château-Larcher jusqu'à sa chute dans le Clain près et au-dessous de Vivonne et de Batteresse. — *Cludra*, est son nom latin dans une charte de 799 ; en 857, c'est *Cloderia*, puis *Clodera*, *Cludera* ; enfin la *Cloère* apparaît au XIIIe siècle, et la *Clouère* à la fin du XIVe. — V. M. Redet (*Dictionnaire topographique*, p. 128), et ci-dessus, t. I, p. 344.

Au reste, il ne faut pas confondre cette rivière avec un autre cours d'eau tracé dans la carte de Cassini (feuille 104) comme sortant de l'extrémité méridionale d'une petite vallée. Cette carte donne très inexactement un cours d'eau qu'elle nomme *la Claire*, distinguée de la Clouère, et se jetant dans le Clain, près de Saint-Martin-l'Ars Vienne).

NOTE 26

Gençay, *Jaciacus*, était donc alors le nom commun au Gençay actuel et à la portion de son territoire placée à l'autre bord et au Nord-Est de la Clouère. — Nous en avons déja parlé ci-dessus,

tome I, p. 344. — Il est probable que c'est au commencement du XI[e] siècle que Saint-Maurice de Gençay acquit une autonomie, qui semble s'être signalée alors par la construction de sa magnifique église. La cure était un prieuré de Saint-Cyprien. Elle était de l'archiprêtré de Gençay, et relevait à la fois, pour certaines portions de son territoire, des châtellenies de Gençay et de Civray.

Note 27

Aiffre, *Africa*, est une commune du canton de Prahecq (Deux-Sèvres), à 6 kilomètres Sud-Est de Niort, sur le bord de la Girande, qui prend sa source non loin de Prahecq, et va se jeter dans la Sèvre-Niortaise, vis-à-vis la montagne de Sainte-Macrine de Magné. Nous voudrions bien, avec M. de la Fontenelle (*Mém. des Antiquaires de l'Ouest*, V, 432), que ce nom, *Aiffre*, pût venir à ce lieu d'une ancienne colonie *africaine*. Ce serait curieux ! Mieux vaut-il encore renoncer à cette étymologie que de l'anter sur un tel propos. Disons avec plus de certitude qu'Aiffre était un chef-lieu de viguerie déjà indiqué sous ce titre en 966. Nous y reviendrons à ce propos. A cette époque, c'était une terre allodiale que son seigneur, Airaud, donna à l'abbaye de Saint-Maixent. Une église de Saint-Pierre dut y exister antérieurement, et y fut peut-être érigée par le Chapitre ou l'évêque de Poitiers, comme l'indiquerait, outre son vocable, le patronage de l'évêque, qui nommait à la cure. Il y avait dans la paroisse un prieuré de Saint-Clément, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars. — Aiffre a 1,200 habitants, posés en partie au fond de la vallée. Au moyen âge, il avait appartenu aux Lusignan, dont rien n'y existe plus.

Note 28

Saint-Remy-en-Plaine, chef-lieu de commune au Nord-Est et à 8 kilom. de Niort. Elle a 600 habitants, et s'appelle dans un acte de 1074, *Terra sancti Remigii*. Ce même nom lui est donné dans une charte de Saint-Cyprien vers 1080 (ce ne peut être la même église, comme on l'a dit à tort), où il s'agit d'un Bernard de Murrai, donnant une terre de Saint-Remy avec toutes ses dépendances au monastère déjà florissant sur les bords de la Creuse. Cette dernière, située dans le département de la Vienne, était un alleu, c'est-à-dire possédée en toute souveraineté et sans aucune dépendance féodale. C'est certainement aussi à partir de quelque donation qu'une église, et par conséquent une paroisse, aura été établie à Saint-Remy près Niort ; mais d'abord elle eut un prieuré qui releva plus tard de l'abbaye de

Saint-Liguaire, aussi bien que la cure. (*Cartul. de Saint-Cyprien,* in-8°, 1874, p. 329.)

NOTE 29

Eginhard, *Vita Carl. Magni,* ad h. ann. — Eginhard était d'origne allemande, et avait été élevé à la cour de Charlemagne, dont il devint le gendre, le prince l'ayant aimé pour ses talents, et l'ayant fait son secrétaire. Il donna une vie très détaillée du héros qu'il avait longtemps admiré. Cette vie se trouve dans le tome V^e des *Historiens français* de D. Bouquet. Eginhard mourut en 839. Une traduction de son ouvrage fut imprimée à Poitiers chez Elie Vinet, en 1558, in-8°.

NOTE 30

Eresberg, *Eresburgum,* à 10 lieues au Sud de Paderborn, petite ville nommée aujourd'hui Stadberg. Elle est à la Prusse, et a 3,000 habitants.

NOTE 31

Je ne sais où M. Apollin Briquet (1er chapitre d'une *Histoire inédite de la commune de Niort,* p. 17) a trouvé des raisons pour établir la fausseté de la *prétendue* charte de 785 que nous suivons ici. Elle a été maintes fois vidimée par les rois de France, par les évêques de Poitiers et les comtes de Poitou; et parmi les historiens qui *la reconnaissent fausse,* on ne trouve ni D. Bouquet, ni Besly, ni plusieurs autres non moins autorisés. J'en ai cité d'ailleurs les preuves dans mon *Histoire de Charroux,* p. 12 et 25.

NOTE 32

Genouillé, *Genulliacum, Genoliacum,* a une église de Notre-Dame de l'Assomption dont le plus ancien titre connu après celui-ci est de 1096. C'est un bourg du canton et à 2 lieues Sud-Ouest de Charroux ; il a 1,500 habitants. Le prieuré dépendait de l'abbé, et la paroisse de l'évêque de Poitiers. On remarque encore sur son territoire, traversant les hameaux de la Combe et de la Touche, les traces d'une voie romaine allant de Saintes à Charroux, ce qui indique bien l'importance de ce lieu à une époque très éloignée. L'église Notre-Dame, est du XIIe siècle, remarquable par ses belles formes et les sculptures de son portail de la Transition.

NOTE 33

Bouriane, ou plutôt *Bouriaune,* bourg de la Charente, près Confolens, et sur la Marche du Poitou. Il ne faut pas le confondre avec *Bouriane,* village du Cantal.

Note 34

Chatain, *Châtaing, Castagnum,* village du canton et à 3 lieues de Charroux, de l'ancien archiprêtré d'Ambernac, et sur la rive gauche de la Charente. Son église romane de Saint-Pierre est un beau spécimen du XIe au XIIe siècle. Ce village a 2,200 habitants, et s'appelait en 1007 *Castaniacus*. L'église était prieuriale, et dépendait, depuis la fin du XIe siècle, de l'abbesse de Saint-Amand de Boësse, sur les confins de notre province et du diocèse d'Angoulême.

Note 35

Pleuville, *Plevilla,* paroisse actuelle de 1,000 habitants,au diocèse d'Angoulême, canton de Confolens, à 4 lieues Sud-Est de Charroux. C'était un des prieurés les plus productifs de l'abbaye.

Note 36

Surin, à une lieue à l'Est de Chatain, sur le ruisseau qui a donné son nom à Genouillé, et qui se jette dans la Charente près de Séneville. Surin, ancienne paroisse de Saint-Pierre, réunie à Asnois parce que l'église menaçait ruine, mais rétablie en 1877, ne doit pas être confondue avec une paroisse du même nom de l'ancien archiprêtré d'Ardin (Deux-Sèvres), près Champdeniers, et du vocable de saint Hilaire. Surin-sur-Asnois, appelé *Suirim* en 1096, ne semble pas nous avoir donné son nom primitif, ayant toujours eu le même, ou à peu près, depuis le XIe siècle. — Il a 450 habitants.

Note 37

Rivière, hameau de la commune de Chatain, indiqué ci-dessus.

Note 38

Ba. Nom inconnu aujourd'hui, mais qu'il faut trouver dans Benest-sur-Charente, non loin des précédents, où nous avons vu un monastère fondé par Charlemagne. (Ci-dessus, p. 373.)

Note 39

Savigné, *Saviniacum,* ancienne viguerie en 892, paroisse de Saint-Hilaire, de l'archiprêtré de Gençay, aujourd'hui encore paroisse de Saint-Hilaire de 1,800 habitants, à une lieue Est de Civray. La cure dépendait de l'évêque. En 1165, on trouve des actes qui l'indiquent sous le titre d'archiprêtré. Ce lieu est d'origine celtique.

Note 40

Exideuil, *Sinodium* en 1119. — Paroisse de 800 âmes, canton et à une lieue au Nord de Civray. L'église de Saint-Pierre-ès-Liens

est du XIII[e] siècle, avec des sculptures symboliques. Elle était nommée en des actes du X[e] siècle, et sans doute antérieurement, *I Sinol,* que, dès ce temps, de mauvaises copies ont maladroitement traduit en *Simul, Ecclesia de Simul.* (V. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* V, 525.) — Sur le territoire, et à 6 kilomètres à l'Ouest de Saint-Pierre, se trouve le village de Beaumont dont l'ancien château n'existe plus que dans quelques titres des XII[e] et XV[e] siècles ; près de là un tumulus dans le bois des Bourbes. — Un château de la Renaissance, nommé Lerai, était le siège d'une seigneurie où diverses familles nobles se sont succédées, et qui avait en dernier lieu le titre de baronnie.

Note 41

Verneuil, *Vernolium,* hameau dans la commune actuelle de Charroux, et à 3 kilomètres au Sud de la petite ville. Il ne faut pas confondre ce village avec la villa royale appelé *Vern, Vernis, Vernum,* qui est Verneuil-sur-Oise, en Beauvoisis, entre Creil et Pont-Saint-Maxence, où fut donnée en 881 une charte de Carloman pour l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. (V. ci-après ad ann. 884.)

Note 42

Asnois, *Asneis, Anesium,* village avec une église de Saint-Hilaire, sur la rive gauche de la Charente, entourée seulement de six maisons, et à 6 kilomètres au Sud de Charroux. Cette paroisse était, en 1790, de l'archiprêtré d'Ambernac, et dépendait de l'abbé de Charroux qui en était seigneur. — Asnois a 600 habitants. Sur son territoire se trouvent de fréquentes traces des époques celtique et gallo-romaine, avec des châteaux plus ou moins conservés, les ruines de celui de la Beuverie, et le joli château moderne de la Roche, qui domine la Charente, et appartient à M[me] Chévrier.

Note 43

Cet évêque de Poitiers pouvait être déjà Bertrand, que du Radier a, en effet, tort de faire mourir vers cette année, puisqu'on le verra en 799 signer l'acte de la dédicace de l'église abbatiale consacrée par le pape Léon III ; et que d'ailleurs son successeur Sigebrand ne paraît dans nos dyptiques qu'en 818. — V. Besly, *Comtes de Poict.*, p. 151, — et Dreux du Radier, I, 18.

Note 44

On s'est généralement trompé aussi en attribuant toutes ces clauses à un *testament* de Roger et d'Euphrasie. Le mot *testamentum,* mal

traduit ici, ne convenait pas à un tel acte. Il s'agissait simplement d'un instrument authentique *attestant* les volontés des donateurs. (V. sur ce mot ce que nous avons dit dans notre *Histoire de Charroux*, liv. Ier, n° VIII, note 10. Nous y confirmons aussi la date de 785, que certains avaient mal comprise faute d'études suffisantes).

Note 45

Les canons voulaient qu'une église nouvelle fût toujours reconstruite sur les fondements de la précédente, par respect pour les bénédictions données aux premiers fondements.

Note 46

Gallia Christ., t. II et IV. — Du Temps, II, 563, et III, 250. — Le Père Lecointe s'est trompé de beaucoup en assignant la date de la mort d'Ebles de Limoges à l'an 752. Il est seul de cet avis, qui ne pourrait se concilier avec les autres dates acceptées de tous pour l'abbatiat et l'épiscopat de ce personnage.

Note 47

Théodulphe prouva son zèle pour les âmes de son diocèse en publiant un capitulaire en quarante-six articles sur les devoirs de la vie chétienne et la conduite des clercs. (V. Longueval, t. VI, p. 198.)

Note 48

On sait que la belle hymne de la procession des Rameaux, *Gloria, Laus et Honor*, est de Théodulphe. On peut consulter sur ses œuvres et sa biographie, l'*Histoire littéraire de la France* de D. Rivet, IV, 459 et suiv., en l'édition donnée par le père Sirmon avec des notes, in-8°, Paris, 1646; mais surtout la *Storia della litteratura Italiana*, de Tiraboschi, III, 201 et suiv., qui a discuté avec autant de clarté que d'érudition les différentes phases de la vie de Théodulphe.



APPENDICE

DISSERTATION SUR LES CHORÉVÊQUES

ET

LEUR ROLE DANS L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

A certaines époques historiques s'élèvent toujours des questions qui y occupent une place importante, sur lesquelles on n'a que des notions vagues et incomplétes et qu'il est bon d'éclaircir pour s'en faire une idée qui aide à l'intelligence de ces périodes difficiles. Ces questions ont été l'objet fréquent de discussions où la variété des opinions a jeté d'épaisses obscurités. Les érudits s'en sont fait des sujets d'étude et de longues dissertations qui n'ont pas toujours abouti à des vérités incontestables ; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que dans les sociétés savantes, devenues si nombreuses soit simultanément, soit à des périodes diverses et plus ou moins éloignées, quand une conclusion longtemps discutée a enfin été admise, cette décision magistrale n'a pas toujours duré. D'autres écrivains munis d'une idée nouvelle, ou qu'ils ont cru telle, sont venus après quelques années présenter la même question sous un autre jour, et faire adopter le contraire jusqu'à ce qu'un autre encore arrive un peu plus tard pour faire reprendre ce qu'on avait d'abord répudié. C'est le sort fâcheux d'élucubrations traitées un peu au hasard, et souvent de parti pris, parce qu'on n'a envisagé le point à traiter que sous un ou deux

de ses côtés, en négligeant tel autre qui souvent eût fait la lumière. Le résultat le plus sûr de ces *libres pensées* est de rembrunir les nuages répandus sur quelques faits qui, pourtant, ne manquent pas d'attraits, et sur lesquels on devrait être d'accord sous peine de laisser ignorer des choses intéressantes et sur lesquelles l'incertitude ne doit plus exister.

C'est pourquoi il nous a paru bon de placer ici, et aussi à la fin de nos autres volumes, un *discours* ou *dissertation* sur quelques détails soit de notre histoire civile ou religieuse, soit de science archéologique mise en rapport avec les époques parcourues et qu'il nous aura semblé utile d'élucider. Nous plaçons donc à la fin de ce troisième volume des recherches sur les *Chorévêques* ou *Evêques régionnaires*. Ce que nous avons eu occasion d'en dire dans notre volume précédent nous les montre sous quelques-uns des traits principaux de leur coopération administrative du diocèse : il ne sera pas inutile de généraliser leur rôle, de les suivre partout ailleurs où il s'est montré dans toute son action, et ils n'en paraîtront qu'avec plus d'intérêt aux yeux du public éclairé auquel nous avons voué nos recherches.

Au reste, on a beaucoup écrit déjà sur ce sujet qui revient fréquemment du IIIe au XIe siècle. François Duaren, savant professeur du XVIe siècle à la Faculté de droit de Bourges, Jean Morin, célèbre Oratorien du XVIIe, le cardinal Bellarmin, Pierre de Marca, et d'autres, Ducange lui-même, avec sa compétence en tout ce qui est d'érudition, y ont prouvé une remarquable aptitude d'où rejaillissent de nombreuses et utiles données ; mais chacun, faute sans doute de renseignements qu'on ne pouvait avoir encore, laissa beaucoup à désirer. C'est pourquoi, tout en nous servant de ces doctes et illustres devanciers, nous espérons traiter ce point, dans le travail qui va suivre, avec plus de suite et de méthode, et satisfaire autant qu'il nous sera possible à la juste curiosité de ceux pour qui l'histoire ne doit avoir ni demi-teintes ni clair-obscur.

I

Définition et Origines

Tout d'abord il faut s'entendre sur le sens de ce nom tiré de deux mots grecs signifiant *évêque d'un lieu particulier, d'une région* dans un diocèse, ce qui fait nommer ces dignitaires ecclésiastiques *évêques régionnaires* dans les canons et dans l'histoire. Au reste, le nom d'origine grecque, et les plus anciens conciles qui en parlent, désignent clairement l'origine orientale de cette institution. Le but que l'Eglise se proposa en la créant fut de soulager les évêques titulaires dans leurs travaux, en leur donnant des auxiliaires capables de les remplacer pendant leurs absences et de gouverner en leur nom les contrées éloignées du siège épiscopal, ce qui, en certains diocèses d'une vaste étendue, était indispensable au maintien du bon ordre, de la discipline et des mœurs.

Il fallait donc que ces ecclésiastiques eussent le caractère épiscopal ; mais les pouvoirs que suppose ce caractère pouvaient être restreints selon la volonté du chef du diocèse, qui se réservait assez souvent la confirmation et les ordinations des clercs.

Il n'est pas facile d'assigner une époque précise à la création officielle des chorévêques. Nul historien n'en précise la date, et c'est à tort que quelques-uns l'ont attribuée au deuxième concile d'Antioche, tenu en 264, d'autres à celui de Laodicée, assemblé, sans qu'on en sache bien l'année, sous le pontificat de saint Damase, c'est-à-dire de 366 à 384. Rien n'autorise surtout cette dernière attribution, puisque des conciles antérieurs, et entre autres le premier de Nicée, en 325, avaient parlé des coadjuteurs comme déjà existants, et tenant une place honorable dans l'Eglise (a). Il y a plus : les conciles d'Ancyre et de Néocésarée règlent successivement, en 314, le rang et la fonction de ces dignitaires à propos de

(a) *Concil. Nicœn.*, can. 8.

certains détails de leur ministère, sur lesquels nous ne tarderons pas à revenir ; et dom Ceillier dit formellement que ce concile d'Ancyre est le premier de tous ceux qui en ait parlé (a). A bien peser les termes de ces décisions, on ne peut pas en conclure, avec l'auteur anonyme qui publia en 1692 l'*Histoire du premier concile de Nicée,* « que » l'Eglise primitive eût institué les chorévêques en mémoire » et sur le modèle des soixante-douze disciples de Jésus- » Christ » (b). S'ils eussent été aussi anciens, les canons des apôtres en eussent fait mention, et nous n'y en trouvons aucune trace (c).

Tout prouve néanmoins qu'il est question des chorévêques dès le commencement du IIIe siècle comme étant déjà en exercice dans le gouvernement des diocèses. C'est donc un point établi, et, à défaut d'une plus grande précision chronologique, il suffit pour fixer certainement la haute antiquité de ces fonctionnaires ecclésiastiques.

II

Caractère et fonctions des Chorévêques

Il est probable que les Conciles furent obligés de s'occuper tout d'abord des attributions des chorévêques ; c'est du moins aux chefs des diocèses qu'il faut en reporter la première idée. On conçoit que dès les premiers temps de l'Eglise,

(a) *Hist. des Auteurs ecclés.*, ad h. ann. — Bergier *(Dict. de théol.)* se trompe donc en écrivant que c'est le concile d'Antioche, tenu en 340, ce qui ne contredit pas cette autre assertion posée immédiatement après, que le concile de Riez de 339 en parle le *premier en Occident.* Ce sont ces distinctions qu'il faudrait faire avant d'écrire, et l'on éclaircirait ainsi beaucoup d'obscurités jetées dans l'histoire par des recherches superficielles.

(b) *Notes* sur les canons du concile de Nicée, p. 311, in-4°.

(c) Les canons apostoliques, quoique rédigés bien postérieurement au temps des apôtres, en ont conservé cependant les traditions, et n'eussent pu manquer de régler ce qui regarde les chorévêques de la même façon qu'ils ont si souvent parlé des prêtres, des diacres et des sous-diacres.

quand les évêques étaient ordonnés par les apôtres ou par les papes avec une destination spéciale, comme saint Tite l'avait été par saint Paul pour l'île de Crête [a], comme saint Martial le fut un peu plus tard par saint Pierre pour la Gaule aquitanique [b]. Ces nouveaux pasteurs se firent tout d'abord des collaborateurs dont le nombre fut proportionné dans les villes à la multiplicité des conversions, et bientôt aprés, dans les campagnes où il s'agissait surtout de garder les peuples contre les superstitions tenaces du paganisme. Ce dut être peu à près l'introduction de la nouvelle foi dans les pays de l'Orient et de l'Occident, abordés si vite par elle, que les hommes apostoliques sentirent le besoin d'être secondés par des ouvriers intelligents autant que fidèles, qui, n'ayant pas toujours la plénitude du sacerdoce, mais pouvant être munis de certains pouvoirs disciplinaires, fussent chargés, loin du centre occupé par l'administration principale, des soins d'une surveillance et d'une direction si nécessaires au maintien et au progrés de la foi. C'étaient donc autant de ruisseaux abondants, découlant ça et là de la source unique de l'action et de la vie sacerdotale ; mais ce moyen ne dût suffire que peu de temps : au lieu de prêtres chargés de cette gérance vicariale, il fallut pour des contrées plus vastes, ouvertes à l'Evangile avec le succès et la rapidité que nous savons, des ministres supérieurs à qui les saints missionnaires venus de Rome transmissent leur caractère propre dans toute son intégrité et avec la plénitude des pouvoirs qu'ils avaient reçus eux-mêmes. Bingham [c] et Mosheim [d], qui paraissent avoir eu sur ce point des idées sérieuses et réfléchies, quoique sur

(*a*) Hujus rei gratia reliqui te eretœ ut constituas per civitates prœsbyteros, sicut et ego disposui tibi. (*Tit.* I, 5). — Il faut bien remarquer que par le mot *prœsbyteros*, on a toujours entendu ici des *évêques*. — V. M. l'abbé Arbellot, *Mémoire sur l'apostolat de saint Martial.*

(*b*) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 416 et 519.

(*c*) *Origin. ecclésias.*, lib. II, c. XIV.

(*d*) *Hist. eccles.*, 1er *siècle*, 2e part., c. II.

d'autres détails ils s'expliquent trop d'après leurs préjugés anglicans, auraient confirmé notre sentiment à cet égard, si nos recherches attentives n'avaient pas précédé de longtemps la lecture que nous nous sommes avisé de faire de leurs ouvrages. Nous pensons donc avec eux que telle dut être la cause primo-séculaire qui motiva la création de ces officiers sacrés. Ils ont dû être délégués, sans différence aucune de puissance spirituelle, par les évêques primitifs à qui leur propre tâche pastorale devenait impossible à remplir par eux seuls; ce nom de chorévêques, ainsi formé et qui paraîtrait, nous l'avons dit, originaire de l'Orient (a), semble indiquer assez bien que de tels aides furent d'abord employés dans l'Eglise grecque, un peu antérieure à l'Eglise latine par sa constitution (b), et que l'évêque, fixé par le besoin même de son ministère au lieu le plus important de son diocèse, fit évangéliser les campagnes soit par des prêtres, soit par des évêques secondaires, dont l'autorité directive et le caractère d'ordination suppléaient à des communications souvent empêchées par d'énormes distances. C'est probablement par cette considération que le concile de Néocésarée, cité plus haut, comparait les chorévêques aux soixante-douze disciples envoyés par le Sauveur dans la Judée pour y préparer sa mission (c). C'est par la même raison que les plus anciens conciles comme ceux de Nicée, en 325, d'Antioche et de Riez, les ont qualifiés de vicaires des évêques, *vicarii Episcoporum*, et, plus tard, d'aides et de collaborateurs, *adjutores ministerii Episcoporum*, d'où l'on voit aisément que vient le nom des *coadjuteurs*, ceux-ci n'ayant été tout d'abord que les véritables chorévêques ; mais ayant survécu jusque-là par leur nouveau nom à la disparition des autres,

(*a*) Evêques de la campagne, des contrées hors de la ville.

(*b*) V. Saint-Paul, *ub. sup.*, tit. I, 5.

(*c*) Designavit dominus et alios septuaginta duos, et misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem et locum, quo ipse erat venturus. (Luc, X, 1.)

le concile de Trente a déterminé la légitimité de leur titre et de leurs fonctions toujours en usage aujourd'hui [a].

Nous voyons donc cette magistrature ecclésiastique établie selon toutes les probabilités, par les premiers apôtres des contrées gagnées au christianisme comme un certain Ordre d'ouvriers indispensables à ces populations nombreuses et étendues que saint Paul appelait déjà *tout l'univers* [b]. Trop utile pour ne pas se perpétuer, trop fervente pour ne produire par les fruits de salut qu'on lui demandait, nous la voyons s'affirmer, historiquement au moins, dès l'ouverture du IVe siècle. Nous aurons bientôt à suivre sa marche et ses vicissitudes diverses jusqu'à l'époque de sa décadence, et, par suite, de son discrédit et de sa chute.

III

En quoi les Chorévêques différèrent des Archidiacres

Mais avant tout, nous devons examiner ici une objection qu'il faut résoudre pour ne laisser aucune entrave à notre marche. Si les chorévêques sont nantis de tels pouvoirs; s'ils secondent les travaux des ordinaires avec le zèle que mentionne l'histoire; s'ils ont à exercer beaucoup de fonctions de la charge épiscopale, en quoi diffèrent-ils des archidiacres à qui sont dévolus, non moins anciennement peut-être, les mêmes prérogatives et les mêmes droits? En effet, saint Augustin, qui parle d'eux au IVe siècle (354-429), les regarde comme d'institution apostolique, et pense que saint Etienne en reçut le premier titre, et avant tout autre en exerça les fonctions comme chef des sept diacres [c] : c'est aussi le sentiment de saint Jérôme [d].

(*a*) Sess. XXV, c. VII.

(*b*) Fides vestra annumtiatur universo mundo. (Rom. I, 8.)

(*c*) *Serm.* LXXIV, *de diversis*.

(*d*) *Epist. ad Evagrium.*

Il est vrai que de nombreuses ressemblances existent entre ces deux ordres de clercs : mais aussi de grandes différences s'y remarquent, et quoiqu'elles n'aient jamais été en apparence l'objet de distinctions formelles dans les auteurs ecclésiastiques, nous croyons cependant les découvrir à travers ce qu'ils ont dit de chacune de ces dignités. C'est ainsi que dès le commencement on ne voit pas les archidiacres se mêler aux fonctions publiques de leurs évêques. Ils demeurent près de lui, attachés à sa personne, et y remplissent le plus souvent le rôle de secrétaires, tout en l'assistant dans les actes de leur ordre à l'autel, ou dans la maison épiscopale, et en surveillant les autres clercs de la ville. C'étaient encore là d'assez beaux privilèges, que les prêtres même ne partageaient guère avec eux, étant plus généralement employés au soin des âmes par l'administration des sacrements et le ministère de la parole. C'est de là que beaucoup d'entre ceux-ci eurent quelques offices des chorévêques et en remplirent la charge en tout ce que le sacerdoce du second ordre avait de commun avec l'épiscopat. Il semble au contraire que les véritables chorévêques recevaient une mission plus étendue, leur juridiction se portant au loin où ils allaient remplir les mêmes fonctions que les archidiacres à la ville, auxquelles ils ajoutaient souvent, par délégation spéciale et par suite du caractère épiscopal donné à quelques-uns, les offices réservés aux évêques, tels que les ordinations, les confirmations (a), la consécration des autels et des églises ; à quoi il fallait bien joindre le baptême dans les contrées où la prédication faisait de nombreux prosélytes (b). On voit bien aussi que les populations nouvellement baptisées, comme celles qui

(a) On sait que la confirmation ne peut être donnée que par les évêques, et que c'est la tradition universelle de l'Eglise qu'à suivie le concile de Trente, lors qu'il la ainsi décidé par le canon 3 de la VII[e] session. — V. aussi Chardon, *Hist. des Sacrements*, t. I, p. 451.

(b) En ce temps-là, d'ailleurs presque toujours, la confirmation suivait immédiatement le baptême.

jouissaient déjà de la foi depuis longtemps, avaient besoin de ces visites pastorales, qui leur procuraient des lieux consacrés au Saint Sacrifice et à la prière, des sacrements spéciaux qui leur donnaient des ministres ecclésiastiques et les confirmaient dans le Saint-Esprit. De telles raisons ne laissent pas douter que dès le commencement beaucoup de chorévêques, surtout de ceux qu'on envoyait au loin, ne fussent honorés de la plénitude du pouvoir sacerdotal sans laquelle ils n'auraient pu communiquer ce qu'ils n'auraient pas eu d'abord. Il n'en était pas toujours ainsi des archidiacres proprement dits, ceux-ci n'ayant presque toujours, surtout jusqu'au IXe siècle, que le caractère du diaconat, et ne pouvant dès lors remplir aucune des fonctions propres de l'ordre sacerdotal.

IV

Pourquoi cette différence n'a pas toujours été comprise

Ces considérations nous persuadent que faute peut-être d'avoir eu des notions suffisantes sur quelques personnages illustres de notre histoire ecclésiastique, on a pu ignorer certaines nuances importantes du rôle qui leur avait été fait près de nos anciens évêques, et que certains d'entre ces derniers avaient pour archidiacres des prêtres auxquels on n'a jamais attribué ce titre, et pour chorévêques des archidiacres honorés par eux du caractère épiscopal. Ainsi en serait-il, par exemple, de saint Just, disciple de saint Hilaire, que ce grand docteur avait délégué au soin de populations converties par lui sur les limites du Limousin, et qui, sans doute dès ce temps, put allier aux fonctions de son caractère de simple prêtre quelques droits de la juridiction épiscopale (a). Ainsi encore, trois cents ans plus tard, saint Léger, qui montra une si grande habileté dans la charge d'archidiacre du diocèse de Poitiers, que lui

(a) *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 511.

avait confiée l'évêque Didon son oncle, pourrait bien n'avoir pas attendu, pour devenir évêque, sa nomination au siège d'Autun. Tout porte à croire que Didon l'aura revêtu de cette dignité quand il l'appliquait, encore jeune, à l'administration de son diocèse, d'où ce prélat était souvent absent, moins occupé de ses devoirs que des intrigues de palais, où le mêlait sa parenté avec la maison royale de Clovis II [a]. Nous en trouverions bien d'autres dont l'épiscopat n'est point contesté, tels que saint Emmeran à cette même époque, et Adelphius au siècle précédent, lesquels furent, certainement quant au premier, et très pobablement pour le second, plutôt des chorévêques du diocèse que des prélats en titre officiel. Nous ne tarderons pas à le prouver.

V

Erreurs des historiens qui ont souvent pris des chorévêques pour des évêques titulaires

En attendant, nous pouvons affirmer, d'après ce qui précède, qu'au lieu de soutenir absolument que les chorévêques ont toujours eu le caractère épiscopal, ou qu'ils ne l'eurent jamais, on doit reconnaître que ces deux points sont également faux, le plus ou moins de pouvoirs donnés à ces fonctionnaires ayant toujours dépendu des évêques dont ils les tenaient, et leur action sur la marche des affaires diocésaines s'étant toujours restreinte forcément à un rôle de dépendance et de soumission. Beaucoup de ceux qui, dans les premiers siècles obtinrent d'exercer les fonctions épiscopales étaient, comme on le voit par le

(a) Cf. *Art de vérif. les dates,* in-8°, 2e part., v, p. 411. — Il n'y aurait eu que le jeune âge du saint archidiacre qui eût pu faire obstacle à sa promotion à une charge épiscopale, car il n'avait que vingt ans lorsqu'il reçut le titre d'archidiacre, et à vingt-six ans il était déjà ministre sous la régence de sainte Bathilde. Mais au moins remplissait-il certainement, avec des pouvoirs disciplinaires, les fonctions habituelles des chorévêques, souvent très semblables à celles des archidiacres, comme nous venons de le voir.

cinquante-septième canon de Laodicée [a], des évêques déjà sacrés depuis longtemps, exilés de leur diocèse par les guerres ou les persécutions, et qui, s'étant réfugiés sur une plage étrangère, y devinrent comme les suffragants des prélats locaux, heureux en cela d'employer un zèle qui tournait au profit de leurs diocésains. C'est de la sorte qu'après son retour de Phrygie, saint Hilaire aurait pu préposer à la visite des extrémités occidentales de son territoire le saint évêque de Samarie nommé Benoît, qu'il avait accueilli à Poitiers quand les persécuteurs l'eurent chassé de la Palestine [b]. Nous savons qu'il n'en put être autrement, parce que saint Benoît préféra fonder près de Poitiers le monastère qui porta son nom ; quelques-uns de ses compagnons purent néanmoins s'engager en une mission sous la conduite du saint prêtre Vivence, dont l'Ile-d'Olonne a toujours gardé le souvenir béni. Nous ne croyons pas non plus exagérer en réduisant au rôle d'évêques régionnaires un certain nombre de ceux que nos historiens ont regardés comme titulaires des diocèses dont on leur a laissé le nom, sans assez de preuves qu'ils en aient jamais occupé le Siège. Pour n'en citer que deux, arrêtons-nous seulement à saint René, qu'on prétend avoir été évêque d'Angers, et au saint Emmeran dont nous venons de parler, et que nos dyptiques se sont trop longtemps obstiné, comme aujourd'hui encore, mais toujours en dépit de l'histoire, à inscrire parmi les successeurs directs de saint Hilaire.

VI

Que saint René ne fut jamais que chorévêque d'Angers avant d'occuper le siège de Sorrente

Tout contribue à nous le faire croire. Ni l'un ni l'autre de ces saints ne fut jamais titulaire d'un siège français. Le

(a) Concile tenu en 366.
(b) V. ci-dessus, t. I, p. 218.

premier, en effet, quitte l'Anjou en 626 et devient évêque de Sorrente, au royaume de Naples, où il meurt en 639. Les légendaires ont prétendu qu'il n'avait quitté Angers que pour s'aller réfugier en quelque solitude où il pût songer, exempt de tout autre soin, à sa propre sanctification, et qu'arrivé à Sorrente, les habitants, qui venaient de perdre leur évêque, le forcèrent d'accepter sa succession (a).

C'est ainsi que les choses tournent presque toujours en pareil cas dans les récits hasardés de narrateurs trop disposés à suppléer au silence de l'histoire. Qui ne voit pourtant combien cette manie de quitter son diocèse pour aller au loin s'affubler d'un épiscopat nouveau est par elle-même en opposition à toutes les règles canoniques? C'était un des points prévus dès 341 par le concile d'Antioche, interdisant aux évêques par son treizième canon de passer d'une province dans une autre (b). Mais cette interdiction ne portait pas sur les chorévèques, essentiellement libres d'engagements indissolubles, et pouvant toujours se livrer aux œuvres lointaines des missions, ne fût-ce qu'avec l'agrément de leur propre évêque, dont le refus n'avait guère de motif. On comprendra que saint René ait pu se charger d'un tel pèlerinage à la recherche des âmes, si l'on observe qu'en face des incertitudes de sa biographie réduite aux plus embarrassantes conjectures, la critique moderne, plus avisée et plus nette, s'est prononcée en excluant son nom de la liste des évêques d'Angers. On n'y trouve plus cette lacune de treize années qu'on avait cru suffisamment expliquer en affirmant que le peuple, pendant cette longue période, n'avait pas voulu lui nommer de successeur, par respect pour sa mémoire et dans l'espérance de son retour (c). Or, à cette époque, le peuple ne procédait

(a) Tous les hagiographes.

(b) Labbe, *in h. ann.*

(c) V. Baillet, au 12 nov. — Tresvaux, *Histoire de l'Eglise d'Angers*, I. — Jules Marion, *Annuaire historique*, 1851, p. 64.

pas plus qu'il ne l'avait jamais fait au choix des évêques : il les acceptait du clergé qui les nommait, et celui-ci, à qui appartenait l'initiative, n'eût certainement pas attendu indéfiniment à se donner un nouveau chef, au mépris des canons qui imposaient sa nommination immédiate pour obvier sans retard aux inconvénients qui s'en seraient suivis.

VII

Qu'Austrapius n'a jamais été a Poitiers qu'un chorévêque ; la même observation appliquée sur saint Emmeran

Nous avons fait remarquer en son lieu (a) qu'Austrapius, ce gouverneur de Poitiers qui, en 557, avait poussé l'ambition jusqu'à vouloir succéder à saint Pient sur le siège épiscopal de cette ville, n'avait été d'abord qu'un simple chorévêque du diocèse, préposé à cette partie du territoire qui comprenait plusieurs paroisses des environs de Lusignan. On avait cru jusqu'ici que ces paroisses administrées par lui avaient été un démembrement du territoire diocésain, enlevé forcément à la juridiction de l'Ordinaire, ce qui eût été inouï, et n'aurait pas manqué de susciter les réclamations de tout l'épiscopat. Le seul moyen de comprendre cette position si inexplicable est de reconnaître que ce prétendu titulaire n'était autre qu'un chorévêque n'agissant que sous une juridiction supérieure. Nous pouvons en dire autant de saint Emmeran, honoré à juste raison dans notre Eglise de Poitiers, dont il ne fut cependant jamais le chef (b), et nous n'en dirons ici que ce qu'exige notre thèse. Il est vrai qu'élevé dans le diocèse, honoré de tous pour sa sainte vie, il y fut promu à l'épiscopat par l'évêque Didon, qui se l'adjoignit pour seconder son administration ; mais on ne peut avouer qu'il ait remplacé ce dernier, comme on l'a

(a) V. ci-dessus, t. I, p. 451.

(b) V. ci-dessus, t. II, p. 336.

trop souvent répété jusqu'ici, puisque Didon, siégeant de 626 à 673, ne mourut, par cela même, que vingt et un ans après lui, dont la mort est de 652. Le siége de Poitiers aurait donc eu à la fois deux titulaires, ce qui serait aussi inouï qu'anormal. La règle contraire était déjà ancienne du temps de saint Augustin, qui s'en prévalait en 395, comme ayant été décrétée par le huitième canon du concile de Nicée. Le grand docteur invoquait cette règle pour refuser l'épiscopat d'Hippone, que son propre évêque Valère voulait lui faire donner de son vivant (a). Emmeran était sorti de Poitiers pour aller évangéliser les pagus de l'Europe septentrionale, et il avait fondé chez les Bavarois le siége de Ratisbonne. Son nom tout germanique (b) explique aisément pourquoi une tendre pitié l'aura reporté, après quelque temps donné au Poitou, vers ceux de ses compatriotes encore engagés dans les ténèbres du paganisme. On conçoit dès lors comment chez nous, où sa mort injuste et cruelle le fit honorer comme martyr aussi bien qu'à Ratisbonne, on a pu confondre les souvenirs de son épiscopat dans cette contrée avec ceux de son ministère à Poitiers. Il aura suffi d'une inadvertence de copiste pour lui assigner un rang parmi nos évêques, et l'erreur s'invétérant aura fini par sembler d'une incontestable vérité. Et remarquons bien que cette prétention s'est maintenue en dépit du silence de Besly, qui n'en dit par un mot dans ses *Evêques de Poitiers,* non plus que Fauveau, dans son *Calendrier de la cathédrale,* ni Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine* (c).

Voilà comme tout indique d'après des sources attentive-

(*a*) Fleury, *ad ann.* 395.

(*b*) Emmeran signifie en allemand *le fort guerrier.*

(*c*) Ce n'est que depuis 1858 que l'*Ordo* du diocèse, mieux renseigné par les preuves que nous avions données dans nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers* a commencé à ne plus indiquer saint Emmeran comme évêque titulaire de ce siège. Mais le *Propre* n'en indique pas moins ce saint encore aujourd'hui avec le même titre, ce qui laisse subsister une grosse faute historique dans la liturgie.

ment étudiées que saint René, à Angers, et saint Emmeran, à Poitiers, ne furent en réalité que de simples chorévêques, honorés, il est vrai, de la plénitude du sacerdoce sans laquelle ils n'eussent réussi que partiellement dans la mission laborieuse et lointaine qu'un zèle louable avait pu leur inspirer.

VIII

Ces mêmes observations applicables a Adelphius de Poitiers

Tel fut aussi cet Adelphius qui passe encore pour avoir siégé à Poitiers, et qui d'abord n'en fut réellement que régionnaire. C'est déjà une présomption contre lui à cet égard que Besly n'en fasse aucune mention dans ses *Evêques,* comme nous venons de le dire de saint Emmeran. Le *Gallia christiana* (a) le regarde comme douteux. Dreux du Radier (b) s'embarrasse dans des citations dont on ne peut rien conclure ; enfin on ne le connaît guère nulle part que pour avoir vu répéter partout qu'il avait souscrit au premier concile d'Orléans sous le titre d'*Episcopus Ratiatensis.* Or, c'est précisément ce titre qui donne pour nous plus de certitude à la pensée qu'il n'avait jamais occupé comme titulaire le Siége de Poitiers. Car on ne voit ce personnage apparaître nulle part avant 511, époque du concile dont nous parlons, et s'il y figure en ajoutant à son nom *Episcopus de Civitate Ratiaca,* nous ne voyons pas quelle cause l'eût empêché de prendre le titre de son évêché déjà assez illustre pour n'être pas dédaigné. Il y avait d'ailleurs cinq ans déjà que les Wisigoths n'étaient plus dans la ville épiscopale, d'où leur présence avait exilé l'évêque titulaire. On sait d'ailleurs que les exigences d'Alaric n'avaient pas été sans une certaine modération envers les catholiques, puisque, loin de les persécuter ouvertement, il

(a) Tome II, *Eccles. Pictav.,* col. 1151.

(b) *Bibliothèque littéraire du Poitou,* I, 14.

avait permis plus d'une fois à leurs évêques des réunions où ils pouvaient se concerter sur leurs affaires religieuses (a); et admettant qu'au contraire on eût pu attribuer chez nous à ce prince les sévérités qui l'avaient fait détester à Tours, dont il avait exilé l'évêque Volusien (b), aucune trace ne nous est laissée ni de ces rigueurs, ni d'aucun prélat qui ait siégé dans la ville capitale des Pictons, pas plus depuis l'invasion du territoire par Alaric qu'après sa délivrance par Clovis. Nos dates se taisent absolument sur ce point. Et cependant voilà qu'un évêque se serait distingué dans un concile en ajoutant à son nom celui d'une ville du diocèse, *Ratiatum,* nommée depuis *Retz* et *Raizé,* située aux extrêmes limites du territoire poitevin, et que la Loire seule séparait du diocèse de Nantes? Cette ville de *Ratiatum* était alors très importante par son industrie et sa richesse commerciale (c) : on s'explique facilement comment elle put devenir la résidence d'un évêque régionnaire, comment cet évêque put s'y maintenir pendant la vacance du Siége de Poitiers, dont il semble encore impossible de préciser les motifs, et comment enfin ce prélat, réduit à gouverner seul l'Eglise dont le titulaire avait disparu, se montrait dans un concile avec le seul titre qui lui convînt, puisqu'il ne pouvait prendre celui du Siége principal dont il n'avait qu'une délégation. C'est donc en cette qualité de régionnaire qu'il devait se présenter avec saint Fridolin devant Clovis pour solliciter les moyens de relever l'abbaye ruinée de Saint-Hilaire, où l'on venait de retrouver les restes du saint docteur. C'est avec le même caractère qu'il siége parmi les Pères d'Orléans en 511, et c'est aussi ce qui nous explique pourquoi nos historiens les plus accrédités n'ont jamais cru pouvoir lui assigner une place dans

(a) Ainsi les conciles tenus à Agde et ailleurs pendant les dernières années de son règne.

(b) V. ci-dessus, t. I, p. 310.

(c) V. notre *Histoire de saint Martin de Vertou,* note 9 du chapitre II.

la succession des évêques de Poitiers, du moins avant 533 : car nous devons reconnaître que cette année-là il en était devenu titulaire. Nous avons raconté en effet comment on trouva parmi les signataires du deuxième concile d'Orléans, tenu en 533, celle d'un certain Asclépius, qui souscrit en son nom comme délégué pour le représenter dans cette assemblée (a). Ce fait prouverait qu'il était réellement alors monté sur le Siége de Poitiers, et qu'une raison quelconque, une maladie peut-être, ou son âge avancé, l'avait empêché de se rendre à Orléans.

IX

Autres exemples d'évêques titulaires remplacés dans leur administration par des évêques régionnaires

Il importe surtout de ne pas regarder comme unique cet exemple d'un évêque régionnaire prenant le nom de sa résidence habituelle, et gouvernant, comme font aujourd'hui nos vicaires capitulaires, pendant la vacance d'un Siége. Au concile d'Arles de 506 assista un chorévêque dont la signature portait *Episcopus de Palatio*. Il était du diocèse de Nantes, et résidait au *Pallet* ou *Palais*, lieu assez considérable alors, sur les Marches de la Bretagne et du Poitou, et qui est encore le chef-lieu d'une commune de la Loire-Inférieure (b). Mais un exemple plus considérable se tire de l'histoire du concile de Nicée. Au nombre des trois cent dix-huit évêques souscrivant en 325 à ce concile, on trouve quatorze chorévêques qui siégèrent après les évêques titulaires et signèrent avec eux. On voit par là que si tous n'étaient pas évêques, tous du moins avaient une préséance sur les autres prêtres, au-dessus desquels ils se

(a) V. ci-dessus, t. I, p. 390.

(b) L'auteur mal informé de la *Notice sur le département de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1832, p. 235, prétend que cet évêque du Pallet était un évêque de Poitiers. Voilà comme se grossissent les dyptiques de certaines Eglises.

trouvaient naturellement par leurs fonctions et leur droit de surveillance, et dont l'assistance n'y était pas moins autorisée par les canons [a].

On pourrait même établir sans crainte d'erreur que vers les derniers temps de leur existence ces dignitaires eurent presque toujours la plénitude du sacerdoce, c'est-à-dire le caractère épiscopal. On ne peut expliquer autrement les nombreuses signatures qu'on remarque dans beaucoup de chartes des IXe et Xe siècles, où le nom propre du témoin est suivi du titre d'*Episcopus*, sans indication d'aucun Siége. Ne citons en exemple qu'une vente faite en 936 d'un alleu à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers par un nommé Benoît qui se qualifie d'évêque : *Benedictus Episcopus* [b].

Il y avait aussi des évêques régionnaires créés pour certains diocèses à titre provisoire et jusqu'à ce que le Siége, alors vacant par la mort de l'Ordinaire, pût être pourvu d'une façon définitive ; outre qu'en pareil cas on vit plusieurs chorévêques s'asseoir dans la suite, et après une élection régulière, sur le Siége dont ils n'avaient été que les assesseurs, comme on vit Agolard succéder, pour celui de Lyon, à Leidrade, mort en 788, Hugues de Flavigny raconte dans sa *Chronique* [c], et Gérard Werburg, dans son *Histoire des évêques de Verdun* [d], qu'après la mort de saint Maulve, arrivée en 776, le Siége de cette ville resta vide pendant douze ans, qu'un saint homme nommé Amalbert en fut institué chorévêque selon la coutume de ce temps, et qu'il gouverna l'Eglise tout en menant la vie solitaire dans un oratoire qu'il s'était bâti en l'honneur des saints Apôtres [e]. Or, ce long interrègne s'explique clairement, dans les chroniqueurs cités plus haut, par des

(*a*) V. *Concil. Nicœn.*, ub. sup.

(*b*) *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 3. — *Gallia christ.*, II, col. 1161.

(*c*) N° 13.

(*d*) *Ad ann.* 776.

(*e*) M. Jules Marion, *Annuaire historique*, 1851, p. 115.

difficultés survenues après l'élection d'un Pierre faite en 776, lesquelles ne purent être levées qu'en 788. C'était donc pour obvier aux inconvénients de ce veuvage qu'on avait donné à l'Eglise de Verdun un évêque administrateur *par intérim*, comme on le voit pratiquer encore de nos jours en quelques cas semblables. De tout ce fait résulte encore une observation qui a bien son importance : c'est l'usage si ancien dans l'Eglise de nommer, pendant les vacances des sièges épiscopaux, des vicaires qui ne durent être autres que les chorévêques, nommés alors par le clergé qui avait entouré l'évêque. Ce clergé n'était en réalite que le Chapitre, dont nous avons vu plus d'une fois déjà l'action commune avec son chef dans l'administration du diocèse.

Enfin apportons pour dernier exemple celui de saint Firmin, évêque régionnaire du Nord de la France, que plusieurs de ses biographes désignent sous le titre équivalent de chorévêque (a). Il administra la partie la plus orientale du diocèse de Metz, entre la Sarre et la frontière de l'archevêché de Mayence, d'où il extirpa les derniers restes du paganisme. Le lieu qu'il habitait, *Castellum Mettis* (Mettesheim, près Hornbach), était désigné dans les chroniques du temps sous le nom de *Sedes Episcopalis*, ce qui est très significatif. On regarde saint Firmin comme le fondateur de plusieurs abbayes devenues célèbres dans le pays, entre autres celle d'Hornbach, établie vers 727. C'était donc encore un de ces dignitaires honoré des fonctions épiscopales par son caractère même, ayant un titre distinct du Siège de Metz, qu'occupait alors saint Sigebaud, et gouvernant sous l'autorité supérieure de celui-ci une portion importante de cette Eglise (b). Il est probable que ce *Siège de Mettis* se trouva transporté à Hornbach, lorsque l'abbaye

(a) Mabillon, *Vetara Analecta*, IV, 586 ; — IIe part., p. 124. — M. Desnoyers, *Annuaire historique*, 1859, p. 60 et 61.

(b) Voilà un fait qui ressemble beaucoup à celui de saint Emmeran gouvernant une portion du diocèse de Poitiers pendant l'épiscopat de Didon.

y eut été constituée, ou que le titre de chorévêque passa à ses abbés après la mort de saint Firmin, car ces dignitaires paraissent, dès avant l'an 1200, comme archidiacres de Metz, lorsque depuis longtemps cette dignité avait remplacé celle de chorévêque, dont les derniers vestiges s'effacent, nous l'avons dit, au XI[e] siècle. Nous pourrions ajouter ici une longue liste d'évêques régionnaires connus certainement, tels que Wulfrin-Boëce, écolâtre d'Orléans, dont le nom et les souvenirs vivent encore dans nos chroniques, et qui aida l'épiscopat de Sigebrand, entre 818 et 830; puis saint Amand, qui le fut aussi dans le Poitou avant d'occuper le siége de Maëstricht. Ce fut du territoire d'Herbauge et de l'île d'Yeu que ce saint, élevé à la dignité d'évêque régionnaire, partit en 628 pour aller prêcher l'Evangile dans le Limbourg.

Maintenant revenons quelque peu sur nos pas afin de bien comprendre comment les chorévêques s'acquittaient de leur charge.

X

Fonctions spéciales confiées aux chorévêques

Et d'abord il n'est pas douteux qu'ils aient existé parallèlement aux archidiacres proprement dits, et l'on voit par l'*Histoire du diocèse de Metz* qu'au VIII[e] siècle y figurent en même temps un archidiacre et un chorévêque, comme le prouvent des chartes datées de 756 et 769. — On en trouve encore au siècle suivant datées de 815 et 858, d'après M. Marion [a]. Si l'on consulte les canonistes, on y trouvera même plus d'une preuve que dans certaines Eglises, comme à Saint-Martin d'Utrecht, le nom et les attributions de chorévêque étaient donnés à un clerc qui n'était que sous-diacre et qui, au témoignage du concile d'Auxerre de 585, remplissait tous les offices des archiprêtres ou des doyens

(a) *Topographie ecclésiastique de la France,* Ann. hist., 1859, p. 61.

ruraux (a). Des abbés eurent aussi le titre d'archidiacre, et virent parfois leur abbaye érigée en évêché : mais il ne paraît pas que tout en ayant d'abord des fonctions de vicaires généraux, ils aient jamais été revêtus du caractère épiscopal qui, par les soins qu'il imposait, eût été incompatible avec la résidence du cloître et les devoirs qui y retenaient ; et comme d'autres archidiacres n'en existaient pas moins pour les soins généraux et extérieurs dont l'évêque voulait se décharger, ceux-ci restaient toujours très distincts des chorévêques, appelés le plus souvent à exercer les fonctions les plus élevées du sacerdoce supérieur. Ces derniers donc n'en étaient pas moins destinés à remplir les devoirs des simples archidiacres. A ce titre ils avaient supériorité sur les prêtres des villages, des bourgs et même des villes où il n'y avait pas de siège épiscopal, et ils visitaient officiellement les églises de tous ces lieux-là. Il était aussi de leur charge de contenir le peuple dans les devoirs de la religion, d'examiner les candidats à la cléricature, d'instituer et même, selon le concile d'Antioche souvent cité, d'ordonner les sous-diacres, les lecteurs, les exorcistes et les autres moindres clercs ; de faire leur rapport à l'évêque touchant la capacité et la conduite de ceux qui demandaient la prêtrise ou le diaconat, et de prendre soin des pauvres de la campagne. En toutes ces fonctions ils dépendaient de l'évêque ; mais leur dignité ne laissait pas d'être fort honorable, et de leur donner rang après lui sur tous les ecclésiastiques du diocèse (b).

Tels étaient dès l'aurore de la liberté de l'Eglise, les secours que les chorévêques apportaient par une active coopération au gouvernement des pays qui leur étaient confiés. Déjà à cette époque on avait posé depuis longtemps les règles de la juridiction canonique, les limites des diocèses, les pouvoirs d'administration que chaque évêque

(a) Cf. Molanus, *De canonicis,* c. XXXII, in-8°, col. Agripp. 1587.

(b) *Hist. du concile de Nicée,* ub. sup., p. 311.

avait dans le sien à l'exclusion de tout autre, et le droit qu'il possédait de s'y faire aider par qui il voulait en lui accordant tout ou partie de ses pouvoirs communicables. Par cela même aucun ne pouvait empiéter sur le territoire voisin, et le trente-huitième canon de Nicée en s'expliquant explicitement sur ce point, ne faisait d'exception que pour le patriarche et le métropolitain. A plus forte raison les chorévêques devaient-ils s'assujettir à cette soumission envers leur supérieur diocésain, et l'Eglise avait pourvu à en entretenir le sentiment dans un temps où l'hérésie faisait tant de mal, en leur imposant, par le cinquante-sixième canon du même concile, l'obligation d'assembler deux fois par an, au commencement de l'année et à Pâques, tout le clergé de leur dépendance pour aller saluer l'évêque, lui renouveler l'assurance de leur service et s'affirmer de nouveau dans sa communion. Une autre fois chaque année ils devaient présenter de même les religieux de leur territoire, ce qui n'empêchait pas chaque chef de monastère d'être obligé d'aller personnellement faire sa révérence à l'évêque, une fois, et seul, dans l'année de son élection, et deux autres fois avec ses moines. On voit par là que les chorévêques étaient même au-dessus des abbés, c'est-à-dire que la dignité des premiers l'emportait sur celle des seconds.

Cependant il ne faut pas omettre que les archidiacres avaient le pas sur eux dans toutes les solennités où l'évêque s'en trouvait assisté. Alors l'archidiacre prenait la droite du prélat, et le chorévêque la gauche. C'est qu'en réalité celui-ci, tout en partageant avec l'autre le titre de vicaire de l'évêque, n'était pas en quelque sorte de sa maison, dont le premier était réellement l'économe, en distribuant les aumônes et en dirigeant les affaires intérieures ; l'autre, au contraire, préposé à des œuvres moins immédiates, semblait alors n'avoir qu'un degré inférieur de dignité. Néanmoins il faut toujours supposer, nous semble-t-il, que le chorévêque en question n'avait pas le caractère épiscopal, autrement la place d'honneur ne devait pas lui être contestée.

C'est sans doute encore dans cette supposition que le même concile de Nicée avait réglé que l'archiprêtre, en l'absence de l'évêque, avait la place d'honneur « parce » qu'il était le chef de tous les prêtres du diocèse, et » d'ailleurs aussi vicaire de l'évêque ». Cette place eût appartenu de droit au chorévêque, si son ordination l'avait égalé par le caractère à celui que l'archiprêtre était appelé à remplacer. Comme c'est le même concile général qui disposait aussi de ces distinctions (a), on se trouve porté à croire que de son temps, quoiqu'il parle clairement de chorévêques revêtus de l'épiscopat, cependant le plus grand nombre n'étaient encore que des archidiacres ruraux.

XI

Extension du caractère et des pouvoirs des chorévêques ; abus dans l'exercice de leurs charges

Mais à mesure que l'Eglise se développa par l'adjonction de beaucoup de peuplades païennes, lesquelles étaient encore assez nombreuses jusqu'à la fin du VIIe siècle dans les campagnes de la France, les évêques, dont l'influence s'exerçait toujours plus, et que la confiance des rois appelait aux affaires de leur gouvernement, sentirent que pour être suppléés autant qu'il était nécessaire pendant leurs fréquents voyages et durant la tenue très réitérée des Conciles, ils avaient besoin de déposer leur autorité tout entière entre des mains qui ne laissassent rien en souffrance. De là peu à peu ils s'accoutumèrent à se faire des suppléants aussi complets que possible par des évêques destinés à maintenir d'autant plus efficacement les sacrements et la discipline. C'est alors, et surtout vers le VIe siècle, que les archidiacres reçurent en plus grand nombre non plus seulement une sorte de dignité épiscopale, mais une

(a) Can. 57.

ordination véritable, un caractère indélébile, différents en cela des archidiacres ordinaires qui, semblables aux abbés, n'étaient introduits dans leur charge que par une simple bénédiction. Ici nous ne devons pas omettre une observation que nous verrons plus tard invoquée par le Saint-Siége lui-même contre les évêques dont la négligence était entrée pour beaucoup trop dans cette nouvelle création. Un trop grand nombre avait prétendu n'instituer de chorévêques dans leurs diocèses « qu'au profit de leur repos et de leurs plaisirs, contre les décrets des saints Pères et les ordonnances des Papes (a) ». Ils trouvaient plus commode une sorte d'abandon de leurs devoirs aux mains de remplaçants dont la conduite et la direction finissaient par n'être plus surveillées, et ils avaient ainsi ménagé, en même temps que l'oubli de leur charge, les excès dont leurs délégués ne surent pas toujours se garder. Ces excès, en s'invétérant, poussèrent la puissance des chorévêques bien au-delà des bornes qu'elle aurait dû respecter. Mais en cela comme dans toutes les choses humaines, la sublimité du pouvoir ne protége pas toujours contre une chute, et, sans qu'on l'eût assez prévu, l'élévation même qu'on crut devoir donner à cette institution devint une des causes qui le firent déchoir. Raban-Maur, qui illustra l'archevêché de Reims au milieu du IXe siècle, nous offre sur ce point une lumière que nous allons suivre. Ce qu'il dit est d'autant plus croyable que tout dans ses renseignements se trouve parfaitement conforme aux assertions de l'histoire invoquées jusqu'ici.

Il est certain que très soumis d'abord aux règles faites par les évêques de qui ils tenaient leur vie spirituelle, et aux canons qui ne tardèrent pas à consacrer ces règlements, les chorévêques se renfermèrent avec autant de scrupules que de zèle dans leurs attributions strictement déterminées. C'est le commencement habituel de toutes les nouveautés importantes. Chefs du clergé sous la haute

(a) V. le quatrième capitulaire du Concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 802.

direction de l'évêque ; intermédiaires utiles autant qu'honorés entre l'un et l'autre ; sentinelles avancées chargées de veiller à la garde du troupeau ; docteurs pour lui donner la science qui est la nourriture divine des âmes, on les voyait partout s'occupant de leur tâche, et comme le leur avait recommandé le concile d'Ancyre, tenu vers 315 : « gouvernant les Eglises que la sollicitude épiscopale leur avait désignées sans dépasser leur mission ni empiéter sur aucune autre » (a). Ceci, on le voit, regardait surtout les chorévêques dont la charge ne différait alors en rien de ce que fut plus tard celle des archidiacres, et dont le nom exprimait en plus une sorte d'affinité avec l'évêque diocésain pour la surveillance générale et la direction administrative. On ne sait pas bien jusqu'à quand durèrent ces pouvoirs restreints, et il résulte certainement de quelques exemples, comme nous l'avons dit, que ces dignitaires eurent parfois le privilège de conférer le sous-diaconat et les ordres mineurs aux sujets qu'ils en jugeaient dignes, et dont les fonctions devenaient nécessaires aux églises de leur ressort (b). Mais quand on eut appelé des évêques à siéger en qualité de prélats subalternes en certaines villes des diocèses en les chargeant d'en diriger le territoire, ce qui dut arriver d'abord, comme nous l'avons fait observer, en faveur de quelques prélats exilés ou fugitifs, ceux-ci durent se trouver peu à peu incités par leur caractère même à élargir plus ou moins et de plus en plus les limites morales de leur autorité ; ils prirent des mesures et des décisions, ils conférèrent les ordres, soit tout d'abord par une concession de l'Ordinaire, soit ensuite de leur propre initiative. De leur chef ils consacraient des églises ; ils imposaient des droits de visite et d'autres exactions tout arbitraires sur les paroisses et sur

(a) Gubernant subjectas sibi ecclesias, earumque moderamine curâque contenti sint. (*Concil. Ancyr.*, can. 13, ub. sup.)

(b) Ad hoc instituti ut promovendos in clerum examinarent, subdiaconos, lectores, exorcistas, et cœteros inferioris gradûs clericos auctoritate sua, ex Episcopi setentiâ, constituerent. (*Synod.*, Antioch., c. x.)

les clercs de leur dépendance. Pour comble de désordre, les chorévêques inférieurs prétendirent bientôt aux mêmes privilèges en tout ce qui pouvait se concilier avec leur degré d'ordination.

XII

Mesures sévères de l'Eglise contre ces abus

De ces empiètements résultèrent de grands troubles. On voyait le clergé et les laïques divisés sur la légitimité de ces pouvoirs contradictoires, se disputer sur la validité des sacrements reçus des uns ou des autres, contester la convenance des offices, refuser d'y assister, et assaillir de leurs dénonciations les magistrats et jusqu'aux rois eux-mêmes, qui ne dissimulaient pas leur aversion pour ces déplorables importunités. De leur côté les évêques étaient soumis à d'amères récriminations. Leurs auxiliaires taxaient de sévérité inusitée les justes susceptibilités qui s'élevaient contre le double gouvernement d'une même Église ; ils invoquaient le long usage qu'on leur avait laissé de ces prétendus droits, et à tant de mauvaises raisons ils ajoutaient souvent une persistance intempestive qui envenimait le mal ; car les évêques usèrent alors de leurs pouvoirs pour arrêter ces déréglements. Lorsqu'on s'obstina à les méconnaître, ils déclarèrent nulles et de nul effet les ordinations et consécrations qu'oseraient faire les chorévêques ; et quand ceux-ci poussèrent l'entêtement jusqu'à contrevenir à ces défenses, ils eurent le déplaisir de voir annuler leurs actes et infirmer le caractère qu'ils avaient osé conférer à des clercs en dépit de leur interdiction. Il suivit de là que plus d'une fois, et après des avertissements réitérés, des discussions dans les conciles, des plaintes officielles et des dénonciations définitives au Saint-Siège, les prélats se concertèrent pour invoquer de nouveau l'appui du saint pape Léon III. Cette démarche se fit au commencement du

IXe siècle en demandant l'abolition des chorévêques et l'extinction de leur charge comme le seul moyen d'en extirper les abus. De son côté, Charlemagne, fatigué de ces disputes interminables, que son zèle n'avait pu suffire à calmer, s'intéressa aussi près du Saint-Siège à leur solution énergique, et ce fut à sa demande qu'on indiqua, à Aix-la-Chapelle, pour le mois de novembre 802, un concile dont la présidence fut donnée à un légat, qui fut saint Paulin d'Aquilée.

On y renouvela tous les griefs exprimés si souvent. Outre vingt-deux canons disciplinaires relatifs aux devoirs et à la conduite des pasteurs, les Pères s'accordèrent à mettre plus spécialement sous la protection impériale les règlements destinés à clore la trop longue série de disputes dénoncées au Saint-Siège. Cette double force, née de l'union des deux pouvoirs, promettait à l'Église de France une paix que rien ne viendrait plus troubler sur ce point, et c'est pourquoi les décisions prises formèrent ce qu'on appelait alors un *Capitulaire*. Le prince y exposait à combien de fâcheuses discussions avaient donné lieu les prétentions exagérées de cette portion du clergé dont il s'agissait de réformer ou d'empêcher les prétentions ; il rappelait qu'après avoir porté, selon les lois canoniques, cette cause majeure devant le pape Léon III, ce pontife avait prononcé que les ordinations faites par les chorévêques sans participation des Ordinaires, et à plus forte raison contre leur assentiment, étaient nulles, et qu'il fallait condamner et expulser ceux qui s'en étaient rendus coupables ; que Sa Sainteté avait même décidé l'abolition des chorévêques ; mais qu'en suite de cette décision, une assemblée d'évêques réunis à Ratisbonne, avait sollicité le Saint-Siège d'en user avec moins de rigueur, et que c'était en vertu de ces dernières concessions apostoliques que le présent concile d'Aix-la-Chapelle rendait les présentes décisions. Les chorévêques étaient donc réduits pour l'avenir au rang de *surveillants de la campagne*, et devaient s'abstenir de toutes fonctions épiscopales ;

Aucun évêque ne devait en créer d'autres sous peine d'être déposé lui-même ; défense était faite à tout chorévêque de donner la confirmation, d'ordonner des prêtres, des diacres et des sous-diacres, de voiler des vierges, de faire le saint-chrême, de consacrer des autels, de donner la bénédiction solennelle à la fin de la messe ; toutes ces fonctions étant, de leur nature, épiscopales, et les chorévêques n'étant que de simples prêtres. Et comme ces interdictions étaient déjà anciennes, et qu'on aurait dû, depuis longtemps, s'y conformer, on décidait que les consécrations et ordinations faites contre cette défense devaient être, non réitérées, puisqu'elles n'avaient eu aucune valeur, mais suppléées par l'évêque. Il paraît bien par ces expressions que ces ordinations étaient supposées faites par des chorévêques prêtres, dont l'ignorance aurait été jusqu'à se persuader que ce même titre leur donnait le droit d'ordonner des prêtres et des diacres ; autrement, et s'ils avaient eu le caractère épiscopal, les ordres donnés par eux, tout en étant illicites, n'eussent point été nuls. Mais il est vrai, qu'à l'époque dont nous parlons, cette question n'était pas décidée comme elle le fut depuis, et la discipline que nous indiquons ici date officiellement du XI[e] siècle, où elle fut promulguée par saint Pierre Damien (a).

Une observation est pourtant ici nécessaire. Quelques auteurs ont mal conclu de ce qui précède, que beaucoup d'entre ces dignitaires n'étaient pas revêtus du caractère épiscopal : mais il est certain, que même avec ce caractère ils pouvaient encore outrepasser leurs pouvoirs en s'attribuant plus ou moins des fonctions que l'Ordinaire ne leur cédait pas. Toutefois, quoi de plus inconcevable que de les voir s'obstiner à les retenir malgré lui, et de soutenir irrévocables de prétendus droits que trop de faiblesse peut-être, sinon une complaisance intéressée, leur avait laissé usurper ? C'est ce que n'autorisèrent que trop les règles

(a) V. Fleury et les autres historiens, *ad ann.* 1052.

promulguées en 1052. Elles défendirent d'établir désormais aucun chorévêque, dont l'existence ne semblait pas autant un besoin des Eglises qu'un moyen pris par les évêques d'alléger le fardeau de leur travail personnel et obligatoire. Mais eux-mêmes devaient ainsi donner l'exemple de l'indocilité aux lois et à l'esprit de l'Eglise universelle (a).

XIII

Ces abus n'en persévèrent pas moins, favorisés par les évêques eux-mêmes

On juge par ces considérations et par le changement capital quelles voulaient imposer, combien paraissaient graves les inconvénients de cette administration quasi épiscopale, qui allait jusqu'à imposer aux peuples des ministres sans caractères et des pasteurs de hasard. L'ignorance pouvait y avoir eu d'abord plus de part que la mauvaise volonté. On se fait d'ailleurs si aisément des persuasions sur des matières dans lesquelles on est soi-même juge et partie! Mais on ne peut se dissimuler en présence de ces abus si évidents qu'après tant d'avertissements et de défenses, les chorévêques, un peu mieux dirigés par leurs surveillants naturels, n'eussent point osé maintenir leur résistance jusqu'à rendre indispensable la sentence qui les frappa aux conciles de Ratisbonne et d'Aix-la-Chapelle.

C'est probablement à ce désordre d'un autre genre, espèce de complicité toujours fort regrettable en pareil cas, qu'il faut attribuer le peu de succès que nous voyons à ces décisions pourtant si éclatantes. On ne peut douter que si les évêques y eussent voulu tenir la main, les coadjuteurs, qu'on devait

(a) Cf. Baluze, *not. in capitul.*, p. 1058. — Labbe, *Concil.*, ad ann. 802. — Les auteurs ne s'accordent pas sur le concile de Ratisbonne, cité par Charlemagne, et qui devrait être antérieur à celui d'Aix-la-Chapelle. Ceci prouverait peut-être qu'il faudrait placer en 803 cette dernière assemblée, comme certains ont cru pouvoir le faire.

laisser s'éteindre par indulgence, et qu'on ne devait pas remplacer, ne se fussent trouvés anéantis au bout de quelques années, et leurs fonctions remises aux archidiacres. Car pour ces derniers il n'était guère possible de redouter les mêmes envahissements, puisqu'il était de l'essence de leur position de l'abandonner s'il leur arrivait d'être promus au sacerdoce. Et cependant l'histoire nous montre ces évêques factices, condamnés au IXe siècle, vivant, jusque bien au-delà du Xe, de la même vie, et continuant les mêmes usurpations qu'on leur avait si hautement reprochées. Vers le milieu de ce même siècle, qui s'était ouvert par leur solennelle abolition, on les voyait encore gouverner presque absolument les diocèses de Cambrai, de Reims, de Langres et de Lyon (a). En 871 siégea, près de son évêque Francon, au concile de Douzy (b), un chorévêque de Longré qui y souscrit sous le nom de Bricon, non à titre d'évêque, il est vrai, ni de juge de la foi par conséquent, mais approuvant la sentence des Pères à l'égard d'Hincmar de Laon, déposé pour s'être révolté contre Charles le Chauve. L'histoire des conciles nous en livrerait bien d'autres à Liége, à Grenoble, à Trêves, à Soissons et ailleurs, soit comme signataires des actes, soit indiqués par les Pères comme objets de graves objurgations et de rigueurs méritées (c). D'où venait cette persistance d'un ordre de choses et de personnes condamné par le Saint-Siége, poursuivi par les évêques eux-mêmes, sinon de ce que parmi les illustres plaignants, quelques-uns, qui ne s'étaient pas attendus à un succès aussi complet, se sentirent peu disposés à en accepter toutes les conséquences, lorsqu'ils purent comprendre que l'abolition absolue des chorévêques les priverait de ces aides utiles, et leur rendrait tout le souci avec tout le travail de leur charge? Quoi

(a) Longueval, *Hist. de l'Eglise gallic.*, l. XIII, *ad ann.* 800.

(b) Douzy, *Dusiacum*, village de 1,100 habitants, canton de Mouzon (Ardennes). — V. Labbe, *Conc.*, t. VIII, p. 637.

(c) Labbe, *Conc.*, t. VIII, p. 367.

d'étonnant que le mal s'en soit augment de plus en plus, si bien qu'au concile de Paris en 829, les chorévêques fussent encore rappelés au véritable esprit de leur position, avec nouvelle défense de s'ingérer dans la confirmation des fidèles? (a) A Meaux en 845, à Metz en 888, on constate le même état, on condamne les mêmes égarements, lesquels, du reste, se généralisèrent si bien, qu'il en resta des traces en Angleterre à une époque où déjà les chorévêques avaient fini par n'être plus nulle part ailleurs. Gervais de Cantorbéry, dans son *Histoire des Evêques* de ce siège, raconte que lorsque le célèbre Lanfranc y fut installé en 1070, il n'eut rien de plus pressé que d'éloigner un certain chorévêque qui s'était établi, hors de la ville, dans une église de Saint-Martin, et qu'on y avait laissé exercer, comme archevêque, toute l'autorité et toutes les fonctions attachées à ce caractère. « Il fut chassé » de là, dit l'écrivain, comme nous savons qu'on l'avait » fait partout (b). » C'est là peut-être le dernier exemple de cette sévérité sous laquelle devait nécessairement succomber une institution très utile en elle-même, sans aucun doute, mais dont l'ambition orgueilleuse avait fait trop longtemps un redoutable fléau.

XIV

Cette institution maintenue dans l'Eglise de Metz jusqu'au XIe siècle

Au reste, les Papes eux-mêmes, sollicités par un certain nombre de ces prélats peu disposés aux labeurs de leur état, ou réellement trop surchargés par l'étendue de leur diocèse, avaient cru devoir céder à ces insistances et se départir des règles sévères portées par Léon III et le concile d'Aix-la-Chapelle. Leur indulgence avait semblé

(a) *Concil. Paris,* can. 27.

(b) Cité par Ducange, *loc. cit.,* t. I, col. 970.

autoriser dès l'année 855 un écrit du célèbre archevêque de Mayence, Raban-Maur, à un autre évêque, qui paraissait lui avoir demandé son opinion sur les chorévêques et l'opportunité de leur concours dans le gouvernement de son église. Cet évêque était Drogon, qui siégeait à Metz depuis 826 et qui devait mourir bientôt. Frère de Louis le Débonnaire, honoré pour ses vertus pendant un long épiscopat, il ne manquait plus à son autorité dans les matières de droit et de discipline, que d'être secondée par un prélat dont la science et l'érudition jouissaient justement de l'estime universelle. Les chorévêques eurent donc en eux deux avocats fort capables de faire valoir leur cause, et l'on est porté à croire que le plaidoyer de Raban ne servit pas peu à les maintenir dans l'Eglise de Metz plus longtemps, ce semble, qu'en aucune autre de la France. Le pieux savant, nonobstant les décisions ecclésiastiques précédemment publiées, défendait les prérogatives de ce qu'il appelait l'*Ordre des chorévêques*, parlait de leur dignité, du caractère d'utilité de leurs offices, regrettait le zèle trop rigoureux, selon lui, qui avait porté les prélats à déclarer nulles des ordinations faites *d'après le consentement des Ordinaires* (a) ; et tout en remontant à l'origine apostolique de l'institution pour en démontrer l'emploi légitime, il concluait que s'il était juste et important d'obvier à l'abus qu'on en pouvait faire, l'Eglise pouvait toujours, moyennant l'agrément des Souverains-Pontifes, s'aider, pour ses nombreux devoirs de surveillance et de direction, de ces ministres qui s'étaient montrés, si souvent et en si grand nombre, capables de remplacer les Ordinaires dans les fonctions que ceux-ci voulaient bien leur céder (b).

(a) Ces mots impliquent une difficulté de droit qu'il n'est pas facile d'éclaircir. Si, en effet, ces ordinations étaient faites par des évêques du consentement des Ordinaires, elles avaient toute leur valeur; si, au contraire, elles étaient le fait de chorévêques, n'ayant pas le caractère épiscopal, il n'y avait pas à s'étonner de leur annulation, qui était radicale. Il y a probablement ici quelque altération des textes originaux.

(b) M. Jules Marion, *loc. cit.*, p. 61 et suiv.

Rien n'était plus raisonnable que ces considérations, fort théologiques en elles-mêmes. Leur malheur était d'arriver lorsque déjà depuis si longtemps leur opportunité était contredite par tant de faits intolérables. La cause n'en parut pas moins gagnée, à Metz du moins, car l'antique usage, s'y perpétue bien au-delà du XIe siècle. La sage fermeté des évêques y sut-elle lutter contre lui des abus jusqu'au milieu du IXe siècle où les chorévêques y figurent encore? Nous ne savons; et peut-être faut-il attribuer ce long maintien soit aux troubles assez fréquents, suscités dans l'Eglise de Metz par les entreprises des empereurs d'Allemagne, soit à la multitude des affaires publiques auxquelles elle fut obligée de se mêler pendant cette période agitée. Mais indépendamment de ces regrettables circonstances, l'histoire témoigne encore qu'après ces dernières tentatives de réforme, les tendances naturelles des subordonnés n'en devinrent pas moins impérieuses, si bien que dans le cours du Xe siècle, de nouvelles injonctions durent venir de Rome, et décider absolument contre les chorévêques des questions que les Ordinaires des diocèses les plus importants avaient cru devoir exposer de nouveau au chef suprême de l'Eglise. On a une lettre de Gérard, archevêque de Lorck (a), datée de 936, en réponse à une consultation de celui-ci où le pape décida que les chorévêques, qui tous avaient alors le caractère épiscopal, ne devaient ni donner l'ordination sacerdotale, ni consacrer les églises, ni conférer la confirmation (b). Cette réforme était radicale; mais tout n'était pas encore fini, car Ducange cite une charte plus récente du pape Léon IX, qui (entre 1049 et 1054, durée de son règne), après avoir consacré l'autel majeur

(a) Lorck, *Lauriacum*, ville principale de l'ancienne Norique, dans l'Illyrie occidentale, archevêché dont le titre métropolitain fut transféré à Salzbourg. Elle était encore, aux VIIIe et IXe siècles, la capitale de la Bavière occidentale, l'Autriche d'aujourd'hui. Lorck n'est plus qu'un village sur la rivière de son nom, entre Vienne et Ratisbonne.

(b) Labbe, *Conc.*, III, 596. — Fleury, VIII, 179. — Rohrbacher, *ad ann.* 936.

de la cathédrale de Metz, n'en accorde l'usage, outre les évêques et les abbés comme il est de droit, qu'à dix chanoines de la même Eglise, au doyen et *au premier des chorévêques.* La place donnée ici à ce dignitaire, et la distinction qui est faite de lui aux évêques, prouve en même temps et qu'il y en avait plusieurs, et que celui-ci n'était au plus qu'un membre plus élevé du corps sacerdotal (a). C'est ce sentiment du savant auteur que nous suivons ; et il se trouve confirmé par ce qu'écrivait de 1042 à 1048 l'évêque de Liège Wosan à un prévot de l'Eglise de Cologne. D'après cette lettre, il paraît clairement qu'en ce temps-là on ne savait plus dans toute cette province ecclésiastique ce qu'était un chorévêque ; on en ignorait même le nom, ajoutait le prélat, depuis que l'Eglise s'en était défait pour n'avoir plus à subir leurs manques d'égards et de respect : *Ob insolentiam removit Ecclesia* (b).

—

Par toutes les données recueillies dans ce discours, nous croyons avoir prouvé combien les auteurs qui ont parlé des chorévêques se sont trompé en très grand nombre en affirmant que l'abolition de cette charge avait été prononcée définitivement au concile d'Aix-la-Chapelle tenu en 802, ce qui impliquerait que dés lors on n'en aurait plus parlé. Nous avons vu le contraire. C'est vers le milieu du XIe siècle qu'on en parle pour la dernière fois dans l'acte de Léon IX cité plus haut. Si l'on continua d'en conserver le nom en quelques Eglises, ce nom n'avait plus d'autre signification que celui des archiprêtres et des archidiacres, dont la dénomination existe encore de nos jours et s'adapte

(a) A Metz, vers 780, une charte de l'évêque Angilramne accordait le même droit, quand à un autel consacré par lui, aux chorévêques de son Eglise. Donc ces fonctionnaires n'étaient alors à Metz même que de simples prêtres. Ceci laisserait supposer que dans ce diocèse on avait eu peut-être moins de chorévêques plus élevés, et que ce fut la cause qui les fit garder plus longtemps.

(b) Ducange, *ub. sup.*

généralement à celle des vicaires généraux. On doit reconnaître, au reste, que si tant d'abus se mêlèrent à une institution excellente à son origine, ils vinrent incontestablement de ce que les évêques du VIIIe siècle, cédant au relâchement de leur époque, abandonnèrent trop leurs devoirs à des subordonnés de second ordre. Il y avait, nous l'avons dit, à ce relâchement bien des causes trop évidentes dans l'histoire. Les évêques, occupés à fonder la France, plus assidus à la cour des princes qu'à leur maison épiscopale, choisis trop souvent parmi les favoris des rois, obligés enfin à des devoirs féodaux qui commençaient à s'établir, s'utilisaient moins dans leur diocèse que dans les conciles où il est certain qu'ils usaient d'une autorité fort salutaire pour jeter de là autour d'eux des lumières qu'on ne pouvait trouver ailleurs. Pourquoi fallait-il qu'un trop grand nombre songeât bien moins à ses propres obligations qu'à des intérêts mondains et condamnables ? Hélas ! c'est l'Eglise qui souffre toujours de ces lâchetés ou de ces ambitions. Ce sont les âmes qui s'y perdent, et trop souvent celles-ci ne s'affaissent dans la route du bien que parce qu'elles y ont trouvé des guides moins soucieux de leur charge que zélés à s'en alléger le fardeau.

FIN DU TOME TROISIÈME



TABLE DES MATIÈRES

DU IIIe VOLUME

LIVRE XIV

DEPUIS L'INTRONISATION DU FAUX ROI CHILDEBERT EN AUSTRASIE, JUSQU'A LA MORT DE CHILDÉRIC II

(De **656** à **673**)

LIVRE XV

DEPUIS L'AVÈNEMENT DU ROI THIERRY III EN NEUSTRIE, JUSQU'A LA MORT DE DAGOBERT II EN AUSTRASIE

(De **673** à **680**)

LIVRE XVI

Depuis la séparation de l'Austrasie sous Pépin d'Héristal, jusqu'a l'avènement au trône de Childebert III

(De **680** à **700**)

LIVRE XVII

Depuis l'épiscopat d'Eparchius jusqu'a la bataille de Poitiers

(De 697 à 732)

LIVRE XVIII

Depuis la bataille de Poitiers jusqu'à l'avènement de Pépin le Bref

(De 732 à 752)

LIVRE XIX

DEPUIS L'AVÈNEMENT AU TRONE DE PÉPIN LE BREF JUSQU'A LA MORT DE CARLOMAN

(De 753 à 771)

LIVRE XX

Depuis l'avènement de Charlemagne a la royauté de toute la France, jusqu'a l'établissement du second royaume d'Aquitaine

(De 771 à 779)

LIVRE XXI

Depuis l'installation d'Abbon Ier, comte de Poitiers, jusqu'a la révolte d'Adalric, comte de Gascogne

(De **778** à **788**)

APPENDICE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE TROISIÈME VOLUME

E

F

G

H

I

J

L

T

U

V

W

Y



Fontenay-le-Comte. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

ERRATA

Page 279 : *au lieu de* XXIII[e] et XXIV[e] évêques, *lisez* XXXII[e] et XXXIII[e] évêques.

Page 320 : lire en manchette, au haut de la page : Le comte Wibert.

Page 429, 5[e] ligne : *au lieu de* Deux évêques, Bertaud, qui est le 37[e] de notre liste, et Benoît le 38[e], *lisez* 36[e] et 37[e]. — En regard, en manchette, *au lieu de* XXXIX[e] évêque, *lisez* XXXVIII[e].

